Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 18
1916

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

(*Suite.*)

II. Lampsaque et les Galates en 197/6.

Le célèbre décret du peuple de Lampsaque [1] en l'honneur d'Hégésias et de ses collègues, ambassadeurs à Massalia et à Rome en 196, — le plus précieux document que nous possédions sur la première intervention des Romains dans les affaires d'Asie, — n'a point encore fait l'objet d'une étude historique assez attentive. J'espère donner cette étude, que j'ai depuis longtemps préparée. Pour l'instant, je ne veux m'attacher qu'à l'une des nombreuses questions soulevées par ce beau texte : ce qui concerne le prétendu conflit de la ville de Lampsaque et des Galates Tolostoages.

Rappelons les circonstances historiques auxquelles fait allusion le décret, et résumons-en le contenu. A la fin de 197 et au printemps de 196, Antiochos III s'efforce de rétablir sa suzeraineté sur toutes les villes d'Ionie et d'Aiolide. Trois d'entre elles, Smyrne, Alexandreia Troas et Lampsaque, depuis longtemps en possession de leurs libertés, ont refusé de prêter hommage au roi et ne se sont point laissé intimider même par la menace d'un siège. Les Lampsakéniens (comme aussi les Smyrniens et les Alexandrins [2]) ont décidé de confier au Sénat

1. Lolling, *Ath. Mitt.* VI, 1881, 96 sqq. = Michel, 529 = Dittenberger, *Sylloge* [2], 276 = *Inscr. gr. ad res roman. pertinentes*, IV, 179. On ne trouve, dans cette dernière publication, que la simple reproduction du texte donné par Dittenberger. Il est bien regrettable que les éditeurs n'aient pas connu les améliorations considérables apportées, dès 1900, à ce texte par Ad. Wilhelm (*Gött. gel. Anz.* 1900, 93-95). — Voici une liste, sans doute incomplète, des ouvrages où est étudié ou commenté le décret de Lampsaque : Mommsen, *Ath. Mitt.* 1881, 212 sqq.; *R. G.* I 8, 724, 742 (notes); Stähelin, *Gesch. der kleinasiat. Galater*, 1re éd., 58-60; 2e éd., 48-49; Ad. Wilhelm, *Gött. gel. Anz.* 1900, 93-95; *Beitr. zur griech. Inschriftenkunde*, 261; Niese, *Gesch. der gr. und maked. Staaten*, I, 494 et note 2; II, 643, 751, note 1; Bevan, *House of Seleucus*, II, 45-46; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, 381 et note 1; 408; G. Colin, *Rome et la Grèce*, 159; Cardinali, *Regno di Pergamo*, 69, note 2; 88; Ad. Reinach, *Rev. celtique*, XXX (1909), 53-55; Bürchner, dans Pauly-Wissowa, VII, 527, *s. v. Galatia*, 1; Cavaignac, *Hist. de l'Antiquité*, III, 337.

2. Ce qui est relatif à Alexandreia Troas ne laisse pas d'être assez compliqué. Il n'est pas tout à fait certain que la ville ait réclamé l'appui de Rome dès 197/6 (cf. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 69, 2). Mais je ne puis entrer ici dans l'examen de ces questions de détail.

la protection de leurs intérêts, et d'implorer son aide par une ambassade dont Hégésias sera le chef. En tant qu'habitants de la Troade et membres de la Confédération Ilienne, ils se peuvent dire « parents » (συγγενεῖς) des Romains : c'est un titre dont ils comptent se prévaloir. Mais, se souvenant qu'ils sont aussi, comme colons de Phocée, « frères » (ἀδελφοί) des Massaliotes, et sachant l'estime où sont tenus ceux-ci par le gouvernement romain, ils jugent opportun de leur demander d'appuyer leur cause auprès du Sénat. Leurs ambassadeurs se rendent donc tout d'abord à Massalia, où ils obtiennent que quelques citoyens, délégués par le Conseil des Six-Cents, se joignent à eux et les accompagnent en Italie. Un peu plus tard, à Rome, dans la curie, les Massaliotes, puis Hégésias, recommandent successivement la ville de Lampsaque à la bienveillance des *patres*. Ceux-ci décident aussitôt de « comprendre » les Lampsakéniens dans le traité qu'ils viennent de conclure avec le roi Philippe; pour le reste, ils renvoient les ambassadeurs à T. Quinctius Flamininus et aux dix commissaires délégués en Grèce. C'est ainsi qu'Hégésias et ses collègues vont trouver à Corinthe T. Quinctius et les légats, dont ils reçoivent le plus favorable accueil...

Tout le monde est d'avis que, dans le décret, il est parlé, *en deux passages,* des Galates Tolostoages. Et la raison en est, pense-t-on d'ordinaire, que ces barbares *causaient de graves embarras* à la ville de Lampsaque. Ce sont là les deux points que je me propose de vérifier.

Entrevue des ambassadeurs de Lampsaque avec les autorités de Massalia.

— [βουλόμενος δὲ (Hegesias)]

L. 43[1] [πάντα συντελεσθῆναι ὑ]πὲρ ὧν εἶχεν τὰ ψηφίσματα, π[οιησάμε-]
[νος εἰς Μασσαλί]αν πλοῦν πολὺν καὶ ἐπικίνδυνον, ἐπε[λθὼν δὲ]
45 [ἐπὶ τοὺς ἑξακο]σίους παρεστήσατο αὐτοὺς καὶ ἔπρα[ξεν ὅπως]

1. Notes critiques. — J'indique ici les restitutions que j'ai cru devoir préférer à celles de Dittenberger. Le texte a été plusieurs fois revu par moi sur l'original, conservé au Musée épigraphique d'Athènes ; j'ai calculé aussi exactement que j'ai pu l'étendue probable des lacunes. La seule ligne manquante, comme l'a noté Ad. Wilhelm (*Gött. gel. Anz.* 1900, 95), est la l. 42. La restitution ici proposée pour la fin de cette ligne et pour le début de la suivante n'est naturellement qu'approximative.

[τύχοι πρεσβ]ευτῶν εἰς τὸ συμπρεσβεύσασθαι μεθ' α[ὐτοῦ ἐκ]
[Μασσαλίας εἰ]ς Ῥώμην· κρίναντες δὲ χρήσιμον εἶναι ἀξιώ[σαντες ἕ-]
[λαβον παρὰ τῶν ἕ]ξακοσίων συμφέρουσαν ἐπιστολὴν ὑ[πὲρ τοῦ δή-]
[μου πρὸς τὸν δῆμ]ον τῶν Τολοστοαγίων Γαλατῶν.

On voit que la ligne 49 renferme incontestablement le nom des Galates Tolostoages [1]. Quant au caractère véritable de la démarche faite à leur sujet par Hégésias auprès des Six-Cents, nous essaierons de le déterminer un peu plus loin. Examinons tout de suite le second passage, où, selon l'opinion courante, les Galates seraient de nouveau mentionnés.

Réception d'Hégésias et de ses collègues par le Sénat.

L. 49 [2] διακομ[ισθεὶς δὲ]
50 [εἰς Ῥώμην μετὰ τ]ῶν συμπρεσβευτῶν καὶ τῶν συναποστ[αλέντων]
[αὐτῶι ἐκ Μασσα]λίας καὶ χρηματίσας τῆι συγκλήτωι μετ' [αὐτῶν δι-]
[ήκουσε (Μασσαλιητῶν) δηλωσάν]των τὴν εὔνοιαν καὶ τὴν αἵρεσιν ἣν ἔχ[οντες δια
[τελοῦσιν εἰς αὐ]τοὺς καὶ ἀνανεωσαμένων τὴν ὑπάρχο[υσαν αὐ-]
[τοῖς φιλίαν πρὸς] αὐτούς, ἀπολογισαμένων δὲ αὐτοῖς καὶ π[ερὶ ἡμῶν]

— L. 43-44 : π[λεύσας τὸν εἰς Μασσαλί]αν πλοῦν πολὺν καὶ ἐπικίνδυνον, Ditt. Mais l'article τόν est ici au moins superflu, et, dans Polybe (cf. Hultsch, *Erzähl. Zeitform. bei Polyb.* I (1891), 90 sqq.), je ne trouve que πλεῖν ou ποιεῖσθαι πλοῦν ou τὸν πλοῦν. — L. 45-46 : J'ai conservé les restitutions de Dittenberger, non que je les juge bonnes, mais parce que je n'ai rien de meilleur à y substituer. Au lieu de [ὅπως] τ[ύχοι πρεσβ]ευτῶν, je penche à croire qu'il faut écrire [μετὰ] τῶν συμπρεσβ]ευτῶν, car le pluriel κρίναντες (l. 47) paraît rendre ce supplément nécessaire; mais je ne sais où placer le membre de phrase rattachant ἔπρα[ξεν] à εἰς τὸ συμπρεσβεύσασθαι. Le graveur n'aurait-il pas commis quelque omission? Le sens général de la phrase n'a d'ailleurs rien de douteux. — L. 46-47 : [ἐκ Μασσαλίας], supplément très incertain. — L. 49 : [πρὸς τὸν δῆμ]ον, Ditt. La restitution est certainement trop courte.

1. Pour les formes diverses de ce nom : Τολιστοβώγιοι, Τολιστοβόγιοι, Τολοστοβόγιοι, cf. Stähelin, *Gesch. der kleinasiat. Galater*², 42, note 3; Brandis, P.-W. VII, 537, *s. v. Galatia*, 2.

2. Notes critiques. — L. 51 : [ἐκ τῆς Μασσα]λίας, Ditt. Mais l'article manque toujours, dans l'inscription, devant les noms de villes. — L. 51-52 : [ἤκουσε], Ditt. J'ai préféré [διήκουσε], le verbe διακούω étant celui qu'on emploie régulièrement (voir Polybe), lorsqu'il s'agit d'une audience accordée à des ambassadeurs. A la l. 52, le mot Μασσαλιητῶν, qui me paraît indispensable, a été omis par le graveur. — L. 53-54 : τὴν ὑπάρχο[υσαν συμμαχίαν πρὸς] αὐτούς, Ditt. — L. 55 : le ν final de μέ]ν est visible sur le marbre. — L. 55-56 : [καὶ τὴν εὔνοιαν ἀκόλ]ουθον, Ditt. A la l. 56, Dittenberger écrit [ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τοῖς] κτλ. Je crois que αὐ[τός] est préférable : c'est maintenant Hégésias, succédant aux députés de Massalia, qui prend la parole; cf. *I G*, XI, 4, 542 (Délos), l. 11-12 : ἐμφανίζε[ι] δὲ καὶ αὐτὸς κτλ. — L. 56-57 : Je dois faire observer que le supplément [πε|ρὶ τῶν Γαλα]τῶν, qui sera discuté plus loin, est trop court d'au moins une lettre; la lacune est de dix lettres au minimum et probablement de onze. Au lieu de [ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τὸς καὶ πε|ρὶ τῶν] κτλ., on peut proposer : [ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τὸς περί| τε τῶν] κτλ. Notons que la place manque pour écrire [ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τὸς καὶ τὰ πε|ρὶ τῶν] κτλ. — L. 60 : [προνοεῖν], Ditt., ce qui est trop court.

55 [διότι αὐτοῖς μὲ]ν εἶναι ἀδελφοῖς τῶι δήμωι ἡμῶν συμβαίνε[ι, τὴν δὲ]
[αἵρεσιν ἀκόλ]ουθον ἔχειν τῆι συγγενείαι[ι· ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τὸς καὶ πε-]
[ρὶ τῶν Γαλα]τῶν(?) καὶ ὧν προσδεόμεν[ο]ς ὁ δῆμος ὑπάρξαι [αὐτῶι ἐξ-]
[απέστειλε τὴ]μ πρεσβείαν καὶ παρεκάλει αὐτοὺς μετὰ [τῶν συμ-]
[πρεσβευτῶν καὶ] περὶ τῆς τῶν ἄλλων φίλων καὶ οἰκείων ἀσ[φαλείας]
60 [προνοεῖσθαι κα]ὶ ὑπὲρ τῆς πόλεως ἡμῶν φροντί[ζ]ειν δ[ιά τε τὴν]
[συγγένειαν καὶ τ]ὰ ὑπάρχοντα ἡμῖν πρὸς αὐτοὺς φιλά[νθρωπα καὶ]
[διὰ τὴν γεγενη]μένην ἡμῖν σύστασιν διὰ Μασσα[λιητῶν, ἀξι-]
[ῶν καὶ ἐπιστολὴν λ]αβεῖν συμφέρουσαν τῶι δήμωι κτλ.

La restitution des l. 56-57 — [ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τὸς καὶ πε]ρὶ τῶν Γαλα]τῶν — est due à Lolling[1]. Comme il l'indique lui-même, c'est le contenu des l. 47-49 qui lui en a donné l'idée. Parce qu'il avait été question des Galates à Massalia, Lolling a estimé nécessaire qu'il en eût été question aussi à Rome; et c'est ainsi qu'au début de la l. 57, — των s'est complété en [Γαλα]τῶν.

Cette restitution a fait fortune. Dittenberger, Ch. Michel, les éditeurs des *Inscr. gr. ad res roman. pertinentes* l'ont enregistrée sans objection. Et les historiens n'hésitent point pour la plupart à affirmer, après Lolling[2], qu'en 196 les ambassadeurs de Lampsaque sollicitèrent pour leur patrie l'assistance du Sénat contre les Galates Tolostoages. Nous lisons chez Haubold (*De reb. Iliensium*, 64) : « [Hegesias]... qui legatus hoc anno [196] cum Romanos rogasset, ut patriam a regibus vicinis [?] *Gallisque* defenderent...; » — chez Stähelin (*Gesch. der kleinasiat. Galater* [2], 48) : « Die Lampsakener... legten ihm [dem Senat] auch ihr Anliegen περὶ τῶν Γαλατῶν vor...; » — chez G. Colin (*Rome et la Grèce*, 158-159) : « Au commencement du IIe siècle, [la région de l'Ida] se sentait fort menacée par les *Galates* et par les divers rois du voisinage [?]; aussi, en 196..., les villes de Lampsaque, Smyrne et Alexandrie de Troade envoient-elles des ambassades... à Rome... pour supplier le Sénat de garantir leur indépendance...; » — chez Ad. Reinach (*Revue celtique*, 1909, 53-54) : « En cette année [197/6]... on

1. *Ath. Mitt.* 1881, 100.
2. *Ath. Mitt.* 1881, *ibid.* : «... nehme ich an, dass die Gesandten... in Rom über die Galater Klage führten... »

voit la ville de Lampsaque députer une ambassade à Marseille pour solliciter son intervention à Rome dans certaines affaires περὶ τῶν Γαλατῶν...[1]. Les *Tolistoagiens* s'étaient associés aux revendications du roi de Syrie, comme il résulte de l'inscription...; c'est probablement qu'ils comptaient recouvrer [aux dépens de Lampsaque] leur part du *stipendium* d'autrefois. »

Or, la restitution proposée par Lolling, et toujours acceptée depuis lui, ne supporte pas le plus sommaire examen. Elle est inacceptable pour des raisons philologiques et historiques qui apparaissent aisément.

Elle est inacceptable *philologiquement :* 1° Parce qu'il faudrait, à la l. 57 comme à la l. 49, περὶ τῶν Τολοστοαγίων Γαλατῶν, et que la place fait manifestement défaut pour le premier de ces deux noms. — 2° Parce que la phrase ἐνεφάνισε — περὶ τῶν Γαλατῶν[2] serait laconique au point d'être inintelligible. On veut que les trois mots περὶ τῶν Γαλατῶν soient l'équivalent de περὶ τῶν πρὸς Γαλάτας ἡμῖν διαφερόντων (cf. Polyb. XXXI, 8, 1), ou de περὶ τῶν ἀδικημάτων τῶν ὑπὸ τῶν Γαλατῶν εἰς ἡμᾶς γεγονότων, ou de quelque chose d'approchant. Mais c'est ce qu'il est impossible d'admettre. Pour qu'une ellipse si forte fût tolérable, à tout le moins faudrait-il qu'il eût été fait mention auparavant des méfaits des Galates. Comme il n'en a point été parlé, les mots περὶ τῶν Γαλατῶν réclament une indispensable explication. Ce qu'on attendrait, c'est une rédaction telle que celle-ci : ἐνεφάνισε — καὶ περὶ τῶν Γαλατῶν τὰ ἀδικήματα τὰ ὑπ' αὐτῶν γεγονότα κτλ.[3], ou encore : ἐνεφάνισε — καὶ περὶ τῶν Γαλατῶν, διότι τὴν πόλιν ἡμῶν ἀδικεῖν ἐπεβάλοντο *(vel simile)*. Mais le texte n'offrant rien de pareil, on demeure en pleine incertitude. « Hégésias renseigna le Sénat sur les Galates... » A quel propos? Cette question nécessaire reste sans réponse. Et c'est pourquoi le prétendu [Γαλα]τῶν doit disparaître, et faire place à un mot qui n'ait pas besoin d'être

1. Ici, le sens général du décret est complètement dénaturé. Même erreur chez C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, 408, et chez Bürchner, P.-W. VII, 527, *s. v. Galatia*, 1.

2. La tournure ἐμφανίζειν περί est, d'ailleurs, irréprochable. Cf., par exemple, *Sylloge*², 250, l. 4-5 (Delphes); Collitz-Bechtel, 215, l. 50-51 (Erythrai); *Inschr. Priene*, 64, l. 4-5 (Phokaia); *Inschr. Magn.* 35, l. 12-13 (Céphallénia); *Delphinion in Milet*, 139, l. 40 (Milet); *Ath. Mitt.* 1907, 265, l. 17 (Pergame); Joseph. *Ant. Iud.* XIV, 249 (décret de Pergame); Diod. XX, 106, 5, etc.

3. Pour cette tournure, cf., par exemple, *Sylloge*², 242, l. 5 (Athènes): ἐμφανίσαντες περὶ αὐτοῦ τὰς χρείας ἃς παρέχεται κτλ.

expliqué et qui, à lui seul, donne à la phrase un sens clair et satisfaisant. — 3° La restitution est mauvaise parce que le mot se terminant par — των doit se lier naturellement à ceux qui lui font suite : καὶ ὧν προσδεόμενος ὁ δῆμος ὑπάρξαι [αὐτῶι ἐξαπέστειλε τὴ]μ. πρεσβείαν. Or, tel n'est pas le cas. Nous savons très bien ce qu'il faut entendre ici par ὧν προσδεόμενος ὁ δῆμος κτλ. Tout le reste du décret nous en instruit : il s'agit de l'αὐτονομία et de la δημοκρατία de la ville de Lampsaque, auxquelles attente Antiochos. Mais il n'est pas facile de découvrir le lien qui existe entre « les Galates » et les libertés de Lampsaque. La juxtaposition, dans la même phrase, de deux objets si différents, dépendant du même verbe, serait chose par trop singulière.

D'autre part, la restitution est inacceptable *historiquement :* 1° Parce que, à supposer — ce qui n'est pas, comme nous le dirons plus loin — que les Lampsakéniens eussent à se plaindre des Galates Tolostoages, il serait extraordinaire que les députés de la ville eussent commencé par entretenir le Sénat de cette querelle. Ils avaient à s'acquitter d'abord d'une tâche autrement importante; ils devaient, avant toute chose, remplir l'objet propre de leur mission, c'est-à-dire demander au Sénat sa protection contre Antiochos. — 2° Parce que, à supposer encore que quelque conflit se fût produit entre les Lampsakéniens et les Tolostoages, les Romains, n'ayant pas eu jusque-là de rapports avec ces barbares, non plus, d'ailleurs, qu'avec aucune autre nation ou cité de la Petite-Asie [1], n'avaient point qualité pour prendre contre eux la défense de Lampsaque. Les Galates et les Romains s'ignoraient réciproquement. Et ceci, sans doute, n'échappait point aux Lampsakéniens, qui ne purent donc avoir l'idée saugrenue

1. Se rappeler la phrase de T. Live, XXIX, 11, 1 (Ann.) : *Nullasdum in Asia socias civitates habebat populus Romanus* (ann. 205). La situation était la même en 196; en Asie, les Romains ne connaissaient qu'Euménès et Antiochos. C'est à tort qu'on a cru qu'à l'occasion du transfert à Rome de l'idole de la *Mater Idaea*, les Romains entrèrent en relations avec les Galates. Il est aujourd'hui bien établi que cette idole se trouvait, non à Pessinonte, mais à Pergame, aux mains d'Attale, lorsque l'ambassade envoyée par le Sénat la vint quérir. Cette ambassade n'eut affaire qu'à Attale. Cf. déjà Cardinali, *Regno di Pergamo*, 88, 1; et, en dernier lieu, L. Bloch, *Philol.* 1893, 580 sqq.; Kuiper, *Mnemosyne*, 1902, 277 sqq.; Wissowa, *Relig. und Kultus der Röm.*[2] 318 et note 2. Le texte capital est celui de Varron, *de l. l.* VI, 15; cf. Ovid. *Fast.* IV, 255 sqq.

de vouloir mêler le Sénat dans une affaire qui lui était et lui devait rester complètement étrangère.

J'ajoute enfin que la restitution est inacceptable parce qu'elle est démentie par le silence gardé sur « les Galates » dans la suite du décret. — Comme je l'ai dit plus haut, le Sénat, accueillant l'une des demandes d'Hégésias et de ses collègues, consentit à « comprendre » la ville de Lampsaque dans le traité qu'à ce moment même il avait conclu avec Philippe V; mais, pour les réponses à faire à leurs autres requêtes, il renvoya les ambassadeurs à T. Quinctius et aux dix légats chargés de régler les affaires de Grèce (l. 67-70). Si donc la restitution τῶν Γαλατῶν était fondée, il devrait être à nouveau question des Galates dans la partie du décret qui résume l'entrevue qu'Hégésias eut à Corinthe avec le proconsul et les Dix (l. 70 sqq.). Hégésias, revenant à la charge, aurait adressé à T. Quinctius et aux légats — περὶ τῶν Γαλατῶν — les mêmes prières qu'au Sénat. Mais nous constatons qu'il ne fut point parlé des Galates à Corinthe; d'où nous devons conclure qu'il n'en avait point été parlé à Rome.

Ainsi donc, [Γαλα]τῶν est une invention, aussi malheureuse que téméraire, de Lolling. Et l'on aurait pu s'en apercevoir depuis longtemps. Mais, comme l'a dit excellemment G. de Sanctis, après avoir montré l'inanité d'une restitution de Dittenberger, non moins fâcheuse que celle-ci et pourtant acceptée sans défiance, trente ans durant, par tous les critiques : « La sicurezza con cui la si afferma procede della tendenza, cui tutti, anche gli spiriti più critici, talora indulgono, a ripetere senza discussione le affermazioni altrui [1]. »

En réalité, les ambassadeurs de Lampsaque commencèrent, ainsi qu'il leur était prescrit, par faire connaître au Sénat la situation où, dans le moment présent, se trouvait la ville. Pour signifier les « circonstances » ou les « affaires présentes », Polybe emploie, et même à satiété, l'expression τὰ ἐνεστῶτα ou οἱ ἐνεστῶτες καιροί. Rien n'est si commun chez lui que les locutions λέγειν, διαλέγεσθαι, βουλεύεσθαι, etc. περὶ τῶν ἐνεστώτων, auxquelles il faut ajouter aussi διασαφεῖν περὶ τῶν

1. G. de Sanctis, *Contributi* etc. 794.

ἐνεστώτων[1]. La restitution ἐνεφάνισε δὲ αὐ[τὸς καὶ πε|ρὶ τῶν ἐνεστώ]των semble donc tout à fait convenable. Mais si l'on préfère [τῶν συμβάν]των, ou [τῶν παρόν]των (peut-être un peu court), ou simplement [τῶν πραγμά]των[2], je n'y saurais rien objecter.

Reportons-nous maintenant aux l. 47-49 : κρίναντες δὲ χρήσιμον εἶναι[3] ἀξιώ[σαντες ἔ|λαβον παρὰ τῶν ἑ]ξακοσίων συμφέρουσαν ἐπιστολὴν ὑ[πὲρ τοῦ δήμου | πρὸς τὸν δῆμ.]ον τῶν Τολοστοαγίων Γαλατῶν. Ici, point d'embarras sur le contenu ni sur le sens littéral du texte : « (Hégésias et ses collègues), ayant jugé la chose bonne, demandèrent au Conseil des Six-Cents et obtinrent de lui, pour le peuple des Galates Tolostoages, une lettre utile aux intérêts du peuple de Lampsaque. » Mais ce texte si clair a fourni matière à d'étranges imaginations.

A la suite de Lolling, comme nous l'avons vu déjà, on s'est généralement persuadé qu'en 197/6, les habitants de Lampsaque avaient « maille à partir avec les Galates » Tolostoages[4], ou, plus exactement, que ceux-ci menaçaient la ville de

1. Λέγειν περὶ (ou ὑπὲρ) τῶν ἐνεστώτων : Polyb. XV, 1, 6; XX, 9, 6; XXI, 10, 4; 19, 2 — διαλέγεσθαι περὶ τῶν ἐνεστώτων : II, 54, 14; V, 103, 6; XXI, 29, 8; — κοινολογεῖσθαι ὑπὲρ τῶν ἐνεστώτων : IV, 23, 3; — βουλεύσθαι (διαβούλιον ἔχειν) περὶ τῶν ἐνεστώτων : II, 26, 3; III, 86, 7; 118, 7; V, 75, 9; IX, 3, 4; XV, 7, 5; XVI, 31, 1; 32, 3; XX, 1, 1; XXI, 15, 10; XXVIII, 6, 2; 19, 1; XXXVIII, 17, 6; — διαλαμβάνειν (συνδιαλαμβάνειν) περὶ τῶν ἐνεστώτων : XV, 17, 5; XVI, 25, 1; — ἀπορεῖν *(vel simile)* περὶ τῶν ἐνεστώτων : IX, 26, 3; XI, 20, 5; XXI, 22, 10; — διακούειν περὶ τῶν ἐνεστώτων : III, 15, 4; — διασαφεῖν περὶ τῶν ἐνεστώτων : V, 74, 8. — Cf. III, 70, 3; 70, 9; IX, 37, 1; XV, 15, 4 XVI, 15, 1; XXII, 14, 7; XXVIII, 13, 6; XXXIX, 1, 11. — Les exemples sont presque innombrables de οἱ ἐνεστῶτες καιροί; cf. XXII, 7, 2 : ὁ ἐνεστὼς χρόνος. — A la vérité, je ne trouve pas, dans le moment, de document épigraphique offrant τὰ ἐνεστῶτα ou οἱ ἐνεστῶτες καιροί, mais c'est, je pense, un pur hasard. En revanche, les exemples de τὰ συνεστῶτα (ou συνεστακότα) — mot dont le sens est d'ailleurs différent — sont bien attestés : *Inschr. Priene*, 124, l. 5; cf. *ibid.* 121, l. 24-25, 27. Dans le décret de Pitané (*Or. gr. inscr.* 335), l. 4-5, au lieu de πρεσβευτὰς ἀπεστάλκασιν πρὸς ἡμᾶ[ς περὶ τῶν ἐ]νεστηκότων πρὸς Μυ[τιληναίου]ς, il faut très probablement écrire [περὶ τῶν συ]νεστηκότων κτλ.

2. Cf., par exemple, Polyb. XXI, 39, 6 : λόγους ἐποιήσαντο περὶ τῶν πραγμάτων —; XXI, 42, 9 : συνήδρευεν περὶ τῶν πραγμάτων. — Je rappelle que le mot à suppléer, après vérification faite sur le marbre, devait avoir probablement six lettres.

3. Comp. Polyb. III, 107, 2 : κρίνων δὲ συμφέρειν τὸ κτλ.

4. Lolling, *Ath. Mitt.* 1881, 100-101. Cf. Mommsen, *ibid.* 214; Stähelin, *Gesch. der kleinasiat. Galater*[1], 58-60, 63;[2] 48-49; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, 408 : « Quand les citoyens de Lampsaque... *eurent maille à partir* avec les Galates, ils envoyèrent des députés aux Marseillais, pour les prier d'*intercéder en leur faveur* auprès des Gaulois, qu'ils connaissaient mieux que personne... »; Ad. Reinach, *Rev. celt.* 1909, 53-55; 64 : « ... on se rappelle la *pression qu'on les a vus* [les Galates] *exercer sur Lampsaque* ». Bevan (*House of Seleucus*, II, 46) s'exprime avec un peu plus de réserve : « What is still more curious, they delivered to Hegesias [the Massaliots], in virtue of their relations with the Gauls of the Rhone valley, a letter to the « *demos* of the Tolistoagioi Galatai » of Asia Minor, recommending to them the cause of Lampsacus respected. »

grands dangers ou lui faisaient subir de pénibles vexations. Ceci, à vrai dire, soulève quelques difficultés. Une entreprise des Tolostoages contre Lampsaque est, à l'époque indiquée, malaisée à concevoir. Fixés déjà, comme leurs frères les Trokmoi et les Tektosages, sur le plateau de la Haute-Phrygie, établis dans la vallée supérieure du Sangarios, aux alentours de Pessinonte, les Tolostoages se trouvaient bien éloignés de la côte de l'Hellespont, et séparés d'elle par toute la largeur du royaume de Pergame, avec lequel ils entretenaient, semble-t-il, de bons rapports [1]. Comment, par où seraient-ils parvenus jusqu'à Lampsaque, c'est ce qu'on ne voit pas du tout [2]; à quoi l'on peut ajouter qu'au début du IIe siècle, les Gaulois d'Orient, devenus sédentaires, n'étaient plus les ravageurs endiablés de l'époque antérieure [3], et que les rudes défaites, naguère infligées aux Aigosages par les Alexandrins de Troade et par le roi Prousias, avaient dû contribuer encore à calmer leur humeur aventurière [4]. Stähelin et Ad. Reinach ont agité désespérément ce problème, sans parvenir à le résoudre. Ils ont pris, en vérité, une peine bien inutile; le problème est insoluble pour le simple motif qu'il n'existe pas.

1. Cf. Stähelin, *ibid.*² 51, d'après T. Live [= Polyb.], XXXVIII, 18, 1, texte qui n'est d'ailleurs que médiocrement concluant.

2. Stähelin, dans la seconde édition de son histoire (48-49), a renoncé aux essais d'explication qu'il avait risqués dans la première (59-60). Il s'en tient, en fin de compte, à cette affligeante conclusion : « Wir sehen [?] also Lampsakos, eine hellespontische Stadt, in Bedrängnis durch die Tolistoagier! *Welcher Art die Bedrängnis war, wissen wir nicht...* » Le rapprochement établi par Stähelin entre l'attaque supposée dont Lampsaque aurait été l'objet et le coup de main tenté par les Galates (Tektosages ou Tolostoages) contre Hérakleia-du-Pont n'a rien de topique. Les Tolostoages étaient sensiblement moins éloignés d'Hérakleia que de Lampsaque; mais, surtout, nous ignorons tout à fait à quelle époque se doit placer l'affaire d'Hérakleia. L'indication de Memnon (*F. H. G.* III, 540, fragm. 28) — οὔπω τῶν Ῥωμαίων εἰς Ασίαν διαβεβηκότων — demeure extrêmement imprécise. — Quoi qu'en ait pensé Ad. Reinach (*ibid.* 54-55), le texte célèbre de T. Live [= Polyb.] sur « le partage de l'Asie » entre les trois nations gauloises (XXXVIII, 16, 11-12; cf. Brandis, P.-W. VII, 540, *s. v. Galatia*, 2) ne nous aide nullement à comprendre comment les Tolostoages auraient poussé leurs incursions jusqu'à Lampsaque. Ainsi que le remarquait déjà Mommsen (*Ath. Mitt.* 1881, 214), c'est aux Trokmoi que, d'après ce texte, sont attribués les rivages de l'Hellespont.

3. Cf. Jullian, I, 514-515.

4. Polyb. V, 111, 3-4; 6-7. — Il ne faut pas prendre trop au sérieux le passage de Polybe (XXI, 41, 1-2) sur les craintes que les Gaulois auraient encore inspirées, lors de l'expédition de Gn. Manlius, aux Hellènes d'Asie. C'est un de ces développements généraux et vagues, vides de toute indication précise, comme il s'en rencontre assez souvent chez cet auteur. Le fait est qu'à la fin du IIIe siècle nous n'avons connaissance d'aucun acte de violence commis par les Galates contre les cités grecques (cf. Brandis, *ibid.* 542). A ce propos, il convient de remarquer que l'expédition de Manlius n'eut pour prétexte que l'alliance des Galates avec Antiochos III; cf. Stähelin, *ibid.*² 51.

Remarquons que l'inscription ne dit pas le moins du monde que les Tolostoages aient molesté ou tenté de molester les habitants de Lampsaque; on le lui fait dire. Et on le lui fait dire parce qu'on estime que la conduite d'Hégésias, demandant aux Six-Cents une lettre de recommandation « pour le peuple des Galates Tolostoages », ne se peut expliquer que par cette hypothèse. Mais l'hypothèse est tout à fait superflue.

Si l'on y veut bien réfléchir un instant, on reconnaîtra que, pour beaucoup de raisons, la cité de Lampsaque pouvait avoir intérêt à former des relations amicales avec les Tolostoages, — soit, par exemple, qu'elle projetât de lever chez eux des mercenaires, soit qu'elle voulût les détourner d'en fournir à Antiochos[1] et contre-balancer la dangereuse influence qu'exerçait sur eux le roi d'Asie, soit simplement qu'elle eût dessein d'établir avec eux un régime normal de transactions commerciales, et se proposât d'assurer la sécurité de ceux de ses nationaux qui trafiquaient en cette partie du pays galate[2]. Or, les Tolostoages étaient gens farouches, peu abordables, peu traitables. Si l'on voulait trouver chez eux bon accueil, il était sage de ne négliger aucun moyen de se les concilier. Les Massaliotes, amis traditionnels de tous les peuples de la Gaule, étaient en grand crédit même auprès des Celtes d'Orient[3]. Une lettre publique, où le peuple de Massalia recommanderait la ville de Lampsaque aux Tolostoages, avait chance de bien disposer ceux-ci en sa faveur. C'est de quoi s'avisèrent Hégésias et ses collègues, et c'est pourquoi, mettant à profit l'occasion unique qui les avait amenés à Massalia, ils prirent soin d'obtenir des Six-Cents cette recommandation qui, le cas échéant, pourrait être précieuse à leurs compatriotes. Cette démarche si naturelle ne visait que l'avenir; et elle n'implique en aucune manière que les Lampsakéniens eussent, dans le présent, rien à souffrir des Tolostoages.

1. Sur les auxiliaires galates d'Antiochos III lors de sa guerre contre Rome, cf. les textes réunis par Stähelin, *ibid.*[2] 51-52, et par Brandis, *ibid.* 542-543. — Il est très possible que, dès 197/6, le roi de Syrie commençât d'enrôler des Gaulois; et les habitants de Lampsaque pouvaient craindre qu'il ne les fît marcher contre leur ville.

2. Les Tolostoages, bien que fort distants, comme j'ai dit, de la région de Lampsaque, en étaient pourtant moins éloignés que les Tektosages et les Trokmoi établis plus à l'Est. C'étaient vraisemblablement les seuls Galates que connussent les Lampsakéniens, les seuls avec lesquels ils eussent quelques rapports.

3. Cf. C. Jullian, I. 380-381, et note 1 de la page 381.

Au surplus, il est une observation, — faite par Lolling lui-même [1], mais dont, l'ayant faite, il n'a pas tenu compte, — que suggère tout de suite la phrase où sont nommés les Galates, et qui condamne l'hypothèse communément acceptée. Les mots κρίναντες δὲ χρήσιμον εἶναι κτλ. montrent de la façon la plus claire que la démarche d'Hégésias et de ses collègues au sujet des Tolostoages fut due à leur seule initiative. Elle n'était pas prévue par les ψηφίσματα mentionnés à la l. 43, au texte desquels ils devaient conformer leur conduite; ils l'accomplirent de leur propre mouvement, parce qu'ils la « jugeaient utile », sans avoir d'instructions à cet égard. Et c'est ce qui explique que l'auteur du décret leur en fasse un mérite spécial. Or, les choses se fussent passées autrement, si les Tolostoages avaient alors été pour Lampsaque un péril public; en ce cas, la ville eût enjoint à ses ambassadeurs de solliciter pour elle l'intervention protectrice des Massaliotes. Si elle n'en fit rien, c'est que les Galates ne lui causaient point d'inquiétudes. Et ainsi le texte de l'inscription, dès qu'on l'examine avec quelque soin, se trouve signifier précisément le contraire de ce qu'on veut qu'il signifie.

Pour conclure : 1° Dans le décret de Lampsaque, le nom des Galates Tolostoages ne figure qu'en un seul passage, celui où est relatée l'entrevue des ambassadeurs avec les Six-Cents, à Massalia. — 2° Ce passage a toujours été mal entendu; il n'y est nullement fait allusion à une prétendue agression des Galates contre Lampsaque; une telle agression n'a jamais existé, et tout ce qu'on a dit là-dessus n est que rêverie. — Que le décret de Lampsaque cesse donc de donner de la tablature aux historiens des Gaulois d'Asie; il n'a rien à leur apprendre sur les faits et gestes des Tolostoages; il montre seulement — ce qui est peu de chose — que les Massaliotes étaient bien vus de ces barbares, et que les Lampsakéniens pouvaient trouver profit à vivre en bons termes avec eux.

MAURICE HOLLEAUX.

(A suivre.)

Versailles, 1914.

1. *Ath. Mitt.* 1881, 101 : « Uebrigens ist die Erlangung jenes Briefes als persönliches Verdienst der Gesandten aufzufassen etc. »

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES[1]

VIII

LAT. *ĀTRIVM*

On voit par le *Wörterbuch* de M. Walde (2e édition, pp. 67-68) qu'en somme il n'existe pas de bonne étymologie pour *ātrium*. Quelques modernes (par exemple Stolz dans les *Indogermanische Forschungen,* XVII, p. 89, d'après M. Walde) ont repris l'interprétation de *ātrium* par *āter*, mais M. Thurneysen en a fait justice. De son côté, M. Walde repousse, et avec raison, l'idée de M. Thurneysen qui veut rattacher le mot au grec αἴθριος, (ὑπ)-αἰθριος. Restent donc l'opinion de Zimmermann (*Bezzenberger's Beiträge*, XXIX, p. 276) qui en rapproche l'étrusque *atar* (ce mot, suivant Deecke, signifierait « maison ») et celle de Keller (*Archiv für lateinische Lexicographie,* XIV, p. 435) suivant laquelle *ātrium* (en tant que « steinernes Gemach, steinerne Halle ») se référerait à l'étrusque *(h)adra* id est *petra,* connu, paraît-il, par les scholies (de Leyde et Paris) à Juvénal (*Sat.* IV, 40). C'est vers l'une de ces deux dernières opinions que semble pencher M. Walde; en tout cas, il insiste, en tête de son article, sur le fait que les traditions les plus anciennes indiquent une origine étrusque. En effet, le commentaire de Servius, citant Caton à propos du vers 726 de l'*Énéide*, l. I :

725 *... uocemque per ampla uolutant*
Atria .....,

donne d'abord l'étymologie par *āter* et ajoute : *alii dicunt Atriam Etruriae ciuitatem fuisse quae domos amplis uestibulis*

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 53-54 et 262-266; t. XV, 1913, p. 25-27 et 399-404; t. XVI, p. 41-44 et 393-398; t. XVII, p. 98-100. Voir aussi, t. XIII, 1911, p. 421-423.

habebat, quae cum Romani imitarentur, atria appellauerunt. Cf. Varron *(De lingua latina) : atrium appellatum ab Atriatibus Tuscis; illinc enim exemplum sumptum*, et Paulus-Festus : *dictum autem ... quia id genus aedificii Atriae primum* in *Etruria sit institutum.*

Si *ātr(ium)* est ainsi l'adaptation d'un mot étrusque et si l'on considère que les Étrusques étaient en rapports suivis, dès une époque très ancienne, avec les Carthaginois et qu'il était même intervenu, au VIe siècle, un traité d'alliance entre les deux peuples (v. Seignobos, *Histoire du peuple romain*, pp. 10 et 97), on peut se demander si le mot étrusque qu'on admet à la base de *ātrium* n'était pas un emprunt punique. En effet, l'étymologie de *atrium* par *Atria* n'échappe pas au reproche que M. Walde adresse à celle du même mot par *āter :* c'est une explication inventée pour les besoins de la cause; la seule chose qu'on puisse en retenir est l'indication de l'origine étrusque du mot. D'autre part, on admet aujourd'hui (Thurneysen, *Thesaurus*, s. u.) que le mot *aue* est un emprunt à la formule punique de salutation *Hawē(h)*, cela à cause du pluriel *auo* (= *auete)* que l'on dit chez Plaute (*Poen.*, vv. 994, 998, 1001), soit phénicien **Hawū* « vivez ». Il ne serait donc pas inouï que *ātrium* eût, médiatement ou non, la même origine. Or, il existait en cananéen, si l'on en juge par l'hébreu biblique, deux mots dont l'un a exactement le sens du lat. *ātrium* et dont la forme est assez voisine de ce même *ātrium* pour qu'on puisse se demander s'il ne s'agit pas de « mots voyageurs » ayant passé de Carthage en Étrurie et d'Étrurie à Rome. De ces mots le plus usité est *Hā^{T}ṣer,* état construit : *Ha^{T}ṣar*, « atrium, uestibulum » (et aussi « pāgus, uilla, *locus saepto munitus* »). Un des pluriels est *Ha^{T}ṣer-īm*, à l'état construit *Ha^{T}ṣr-e*. A la base est un thème verbal *Hā^{T}ṣar* qui, comme l'arabe classique *Haẓara*, signifiait « rendre inaccessible, inabordable, enclore d'une muraille » et qui, en définitive, présentait le même sens que *gāðar* « enclore, enclore d'une muraille » (cf. par exemple *gᵉðēr* « saeptum, murus, *locus muro munitus*, d'où, on le sait, l'ἄδειρα « Cadix »[1]). Quand un ^{T}ṣ cananéen a comme répondant un ẓ arabe, en vertu

1. Et autres dérivés de même sens.

des règles phonétiques, on attend un *T (ṭ)* araméen. Et il saute aux yeux qu'une forme araméenne **Hā Tr-* s'accorderait mieux que toute autre avec *atrium* considéré comme un emprunt. Mais le phénicien n'est pas de l'araméen et, du reste, le thème verbal attendu **HaTar-* manque dans ce dernier dialecte du sémitique. Il y a été remplacé par un thème *Haδar-* qui, le sens l'indique, est une contamination du **HaTar* supposé et de *gāδar*, cité plus haut[1] sous sa forme hébraïque, lequel n'existe également plus en araméen (racines **H-T-r* et **g-d-r*). — La même contamination s'était produite en cananéen, d'où un thème verbal *Haδar* « entourer, entourer d'un retranchement ». Et c'est à ce thème que se rattache le second mot dont le sens et la forme rappellent *ātrium,* savoir *Hĕδĕr* (pluriel *Haδār-īm*, à l'état construit *Haδr-e)*. On le traduit par « interius aedium conclaue, cubiculum; gynaeceum, thalamus, cella pomaria ».

Au point de vue phonétique, *H* dans *Ha^{T}ṣr-* (ou *Haδr-*) emprunté aurait été traité comme dans *aue* (écrit quelquefois *haue*, sans que la chose ait plus d'importance que pour l'étrusque *hadra*, *adra*, cité plus haut). A moins que l'on ne prenne en considération l'étrusque *atar* « maison (?) », on partira naturellement de la forme *Ha^{T}ṣr-* ou *Haδr-* comme étant à la base de l'emprunt. On aurait eu, dans le premier cas, affaire à un groupe *-^{T}ṣr-* qui, en étrusque, aurait été adapté en *-tr-*, l'étrusque paraissant ignorer aussi bien que le latin (et que le plus grand nombre des langues) le groupe difficile *-sr-*. Dans le second cas, le groupe *-δr-* (c'est-à-dire anciennement *-dr-*) était plus facilement encore rendu soit par étrusque *-dr-* (on sait que le latin change *-dr-* en *-tr-*), soit plutôt encore par *-tr-*, l'étrusque ignorant, en principe, les sonores. Toutefois, le sens recommande de rattacher *ātrium* à *Hā^{T}ṣar* plutôt qu'à *Hĕdĕr*. Resterait à voir si la quantité longue constamment attribuée à la première voyelle de *ātrium* ne tient pas uniquement au fait que le mot est toujours employé comme dactyle ou amorce de dactyle dans la poésie hexamétrique. Au reste, s'il s'agit bien d'un mot d'emprunt, on ne saurait guère rendre compte d'une nuance aussi ténue. Si d'autre part, tout en

1. Formule : **HaTar* × **gadar-* = *Hadar*.

admettant l'origine non italique du mot, on maintenait le rapprochement avec *Atria*, il conviendrait de rappeler qu'en Palestine un grand nombre de villes (10) contenaient *Ha*^{T}*sar* ou un dérivé de la même racine comme premier élément (il en est de même pour la racine *g-d-r*, celle de Γάδειρα, qui fournit au moins quatre noms de villes en Palestine, voir sur ces points les dictionnaires bibliques). Même dans ce cas, le mot aurait été emprunté comme nom commun, non comme nom propre, car il n'y a aucune trace d'établissements phéniciens en Italie proprement dite. Il se serait donc passé pour *ātr-(ium)* à peu près la même chose que pour le mot de sens analogue : germanique **gardaz* « enclos » (= lat. *hortus*), got. *gard-s*, emprunté par le slave commun sous la forme **gordü* (v. sl. *gradü*, r. *górod*, s. *grâd*, etc...) et entré depuis dans un grand nombre de villes slaves (*Nov-gorod*, Petrograd, *Bel-grade*, etc...). On pourrait songer également à utiliser dans ce cas la glose étrusque *(h)adra*. Elle est traduite par *petra* et non par *lapis*. Or, on sait que, dans les idées des Cananéens, « roche, rocher » sont synonymes de « forteresse, refuge, protection ». En conséquence *(h)adra* pourrait se référer lui aussi à un dérivé de la racine *Ha*^{T}*ṣar-*, étant donné le sens « rendre inaccessible » rappelé plus haut. Un autre dérivé attesté : *Ha*^{T}*ṣīr* signifie précisément « retraite, tanière, fort de bêtes sauvages ».

En résumé, Deecke a sans doute bien deviné quand, guidé peut-être par le sens de *ātrium*, il a traduit *ātar* par « maison », mais il faut entendre par là une grande maison, une sorte de palais à l'accès défendu par des murs. De plus, bien que l'une des opinions en présence fasse venir les Étrusques d'Asie Mineure[1], il convient sans doute de penser que ce n'est que par l'intermédiaire des Phéniciens d'Afrique que les Étrusques ont emprunté *Ha*^{T}*ṣ(ē)r*[2].

1. Cf. *Revue*, t. XV, p. 403, n. 3, ce qui a été dit à propos de *teba* « colline ».

2. Si l'on admet cette façon de voir, on se rappellera naturellement que *ēn* « voici » (dont le synonyme *ecce* est d'après M. L. Havet un emprunt au gr. ἔχε « tiens ») n'a qu'une bonne étymologie (v. Walde², p. 254, et Boisacq, p. 325), celle qui l'identifie au mot grec de même sens ἤν. *Ecce* montrant que de tels mots sont sujets à passer par emprunt d'une langue à l'autre et *ēn* = ἤν ne s'expliquant pas par l'indo-européen, ne serait ce pas le même cas que pour *aue, auo* et le mot ne serait-il pas emprunté au cananéen (hébr. *hēn* « voici », qui se rattache au thème du pronom démonstratif *hū*)?

Note additionnelle à propos de lat. *castra*, *-orum* et mots de sens analogue dans les langues celtiques.

De l'article savant, long et touffu de M. A. Walde dans la 2e édition de son *Wörterbuch* (p. 139) au sujet du lat. *castrum*, il résulte que les étymologies proposées jusqu'ici pour ce mot sont peu convaincantes et que, d'autre part, l'auteur ne peut se résoudre à en séparer une série de mots attestés sur le domaine celtique qui créent pourtant de sérieux embarras dans l'hypothèse d'emprunts purs et simples au lat. *castrum*. L'interprétation de *castrum* à laquelle M. Walde accorderait encore, faute de mieux, la préférence, serait celle de M. Bréal (*MSL.*, IV, 83). Elle rattache, on le sait, ce mot à *castrāre* « châtrer » (soit « couper ») d'où, pour *castrum*, le sens originel de « emplacement *séparé* destiné à un camp ». Il est inutile d'insister sur le peu de solidité de cette construction, étant donné le sens propre de *castrum* qui est, ainsi que le rappelle M. Walde, celui de « camp entouré d'un retranchement et d'un fossé ». Ce savant n'est en effet pas loin d'admettre, avec Whitley Stokes (*Kuhn's Zeitschr.*, XL (1907), 245 et suiv.), comme aperception première : « lieu de refuge » (Bergungsort), tant pour *castrum* que pour les mots celtiques visés plus haut.

Ces mots sont : vieil irlandais *cathir*, gén. *cathrach* (dont M. Loth a expliqué la flexion par analogie de celle de *nathir*, *natdrach* « natrix, serpens » [*Revue celtique*, XXVI, 298]), et cornique *cader* « saeptum, castrum, locus munitus » (Whitley Stokes, *loco citato*)[1]. L'opinion définitive de M. A. Walde (du moins celle qu'il exprime la dernière), c'est qu'il vaut bien mieux voir dans ces mots celtiques (et de même dans le gallois *cader* « saeptum, castrum, locus munitus » — il convient de rattacher *cader* au vieil irlandais *cathir*, d'après Whitley Stokes [*loc. cit.*]) une *mutilation* du lat. *castrum*. Mais alors on ne comprend pas pourquoi le diminutif *castellum*, qui a été

1. En revanche (et M. Walde ne le laisse pas du tout entendre), ces autorités séparent absolument gallois *cair*, *cuer*, moyen-breton *caer* (moderne *kear*), cornique *caer* « ville », de l'irlandais *cathir* aussi bien que du latin *castra*.

réellement emprunté par l'irlandais et le brittonique, soit resté indemne de la même « mutilation » (moyen irlandais *caissel*, gallois *cestyll*, etc., toujours d'après M. Walde, art. *castrum*, en tête).

Ne serait-il pas plus satisfaisant d'admettre que l'italique d'une part, le celtique de l'autre ont puisé à la même source que l'étrusque et le latin pour *atar*, *atrium*, c'est-à-dire dans le vocabulaire punique ancien, que leurs rapports de guerre ou autres avec les Carthaginois leur rendaient accessible ?

Atrium serait dans ce cas décidément venu au latin (et il en serait de même de *aue*, *auo*) par l'intermédiaire de l'étrusque, qui aurait d'abord conservé le *H* sémitique sous forme d'un *h* réellement prononcé chez lui, mais traité en latin comme tous les autres *h*, c'est-à-dire comme n'existant pas. Dans cette conception, il serait indifférent, à cause de l'intermédiaire étrusque et pour la raison donnée plus haut, de partir de cananéen *Ha*^{T}*sr-* ou de cananéen *Hadr-*. Quant à *castrum* (mot panitalique à cause de ombr. *castruo*, KASTRUVUF, acc. pl. et de osque *castrous* gén. sg.[1]), ce serait un emprunt *direct* au punique et le *H* y serait rendu *à la façon indo-européenne* par un *k*, comme il l'est incontestablement par exemple dans le nom des Ciliciens : inscriptions sémit. *H-l-k-*, gr. Κίλικ-(ες). Pour expliquer l'italique **castr-o-*, **castr-u-*, il faudrait naturellement supposer *Ha*^{T}*ṣr-* comme prototype sémitique : le *-str-* s'explique bien par un essai de reproduction du *-*^{T}*ṣr-* original, ce groupe de consonnes étant familier à la langue dès l'indo-européen (lat. *struere*, *transtra*, *tonstrix*, ombr.

1. M. Walde ne se range pas fermement (et il a certes raison) aux côtés de M. Buck qui (*Gramm. Osc. a. Umbr.* [1904], 236) interprète *castrous* par « capitis » et non par « fundi » comme on l'avait fait jusqu'à lui. Cette façon de voir conduit en effet à violenter la syntaxe en forçant à traduire *ueiro pequo castruo* (VIa, 30 etc.) par *uirorum pecudum-que* (!) *capita* et à heurter toute vraisemblance phonétique et morphologique faisant reconstruire pour *castro-* un monstre tel que **capstro-* issu lui-même de **caput-tro-* auquel M. Walde fait bien d'ajouter un double point d'interrogation. — Il faut continuer évidemment à traduire KASTRUVUF par *fundos*, mais il n'est pas interdit d'entendre par là les *fermes* elles-mêmes puisqu'on voit (*T. Eugub.*, p. 90) que certains *quartiers* de Rome s'appelaient *castra (tabellariorum, victimariorum)*, ce qui fournit l'équivalence *castra* = *vicus*.

On comprendrait alors pourquoi le gén. osque *castrous* est celui d'un thème en *-u-* (comme le gén. latin *domūs*) et pourquoi le mot ombrien est le dérivé d'un thème identique (* *castru-o-*, cf. le nom propre *Castru-cius*, *op. cit.*, p. 89 en note).

STRUHÇLA, *struçla*, etc.[1], et le sens coïncidant parfaitement ainsi qu'on l'a vu plus haut (hébr. *Ha*^{T}*ṣr* – « locus saepto munitus »).

Le même traitement du *H* sémitique, soit *k*, aurait été réalisé par la langue *indo-européenne* la plus voisine de l'italique, savoir le celtique. Ici toutefois ce n'est pas à *Ha*^{T}*ṣr*–, mais à son synonyme *Hadr*– (hébr. *Hĕδĕr* « réduit ») que l'idiome emprunteur aurait donné la préférence. Le latin *castrum* et le celt. **kat* + voy. + *r*-[2] sont bien l'un avec l'autre dans un certain rapport, mais il n'est pas nécessaire (pas plus qu'il n'est avantageux) de vouloir les tirer l'un de l'autre. Ce sont des emprunts indépendants à la même langue qui présentait elle-même deux[3] possibilités : *Ha*^{T}*ṣr*– et *Hadr*– avec le même sens ou peu s'en faut. Le gallois *cader* apparié par Whitley Stokes au vieil irlandais *cathir* (anc. **kat* + voy. + *r*–) n'explique pas le gall. *cair*, *caer*, cornique *caer*, moyen-breton *caer* (mod. *kear*), et le lat. *castrum* (osque *castrous*, etc.) n'en est qu'un quasi-doublet, les aspects phonétiques inconciliables et les sens divergents du vocable italique et du vocable celtique résultant à la fois de ce que le point de départ n'était pas absolument un (toutefois il s'agit de deux mots à contamination réciproque dans la langue originaire) et de ce que l'un et l'autre avaient suivi une voie très différente, *castrum* (**kastro*-, **kastru*-) ayant sans doute été pris directement au carthaginois par l'italique et **kat* + voy. + *r*- étant venu au celtique des îles peut-être par l'intermédiaire des Celtibères, comme *ātrium*, *aue (auo)*, *ēn* avaient été transmis au latin[4] par l'intermédiaire des Étrusques.

A. CUNY.

1. En sens inverse, l'arabe, en empruntant le latin *castrum*, l'a de nouveau ramené à *qa*^{T}*ṣr-u*^{n}. Mais la consonne initiale montre que le mot a passé par des bouches indo-européennes avant de revenir au sémitique.

2. Dans les emprunts oraux (anciens) des langues indo-européennes aux langues sémitiques, les occlusives sonores de ces dernières sont rendues par des sourdes (ὄσσωπος, κυπάρισσος, κάμηλος, κιπώ « laurier-casse », hébr. *'ĕzōβ*, *gōφĕr*, *gāmāl*, *qiddā* « casia », voir par exemple H. Möller (*SI*, p. 75 note). Il en résulte que le celtique **kat-r*- peut s'expliquer *directement* par un sém. *gadar*–, le sens de l'hébreu *g*^{e}*δĕr* étant aussi, on l'a vu, « locus muro munitus », cf. la prononciation moderne *Cadix*, qui continue sans doute la prononciation locale de la dénomination « savante » Γάδειρα.

3. Trois si l'on tient compte de *gadr*–, qui est lui aussi très satisfaisant pour la sémantique.

4. Et *teba* au sabin (*Revue*, XV, p. 404).

NOTES CRITIQUES SUR LES POÈTES LATINS

(Suite et fin.)

IV

CLAUDIEN, Bell. Goth. 153.

La guerre de Pyrrhus a duré cinq ans, celle d'Hannibal dix-huit, mais en un hiver Stilichon en a fini avec les Goths :

Hic celer effecit, bruma ne longior una
Esset hiems rerum, primis sed mensibus aestas
153 Temperiem caelo pariter *belloque* referret.

Regnoque Birt, *Latioque* Koch, qui supposent des fautes peu explicables. *Patri<a>eque* Postgate (Classical Quarterly, 1910, p. 260); *patrie* serait tombé après *pariter* et le supplément métrique *bello* (on a *bellum* 150) aurait été inséré par « a stupid scribe ». Je ne puis admettre cette hypothèse; si le vrai texte avait eu *pariter patrie*, c'est *pariter* et non *patrie* qui aurait disparu; quant à ajouter *bello*, c'est ce qui ne serait venu à l'idée d'aucun lecteur (on aurait mis *caelo <terrae>que* par exemple). Je propose *populoque; bello* est l'arrangement d'un *populo* estropié (*pulo*, par saut de *p* à *p*?). Par *populo*, Claudien entend le peuple de Rome, comme, au vers 43, les *Damnati fato populi* sont les peuples des diverses villes. Rome maintenant peut se redresser (52 *Surge precor ueneranda parens*); outre qu'elle a craint l'ennemi, qui *mente profundas Hauserat urbis opes* (85-86), elle a été *internis Furiis exercita plebis* (50). C'est par rapport à Rome que le poète définit en lui-même son hiver figuré, *hiems rerum;* c'est pour Rome aussi que reviennent les beaux jours.

Carm. min. 26,14-16.

Le poète décrit la source chaude d'Aponus :

Alto colle minor, planis erectior aruis,
Conspicuo cliuus molliter orbe tumet,
Ardentis fecundus aquae. Quacumque cauernas
14 *Perforat*, offenso truditur igne latex.
Spirat putre solum, conclusaque subter anhelo
16 Pumice rimosas *perforat* unda uias.

La répétition de *perforat* étant intolérable, M. Postgate (Classical Quarterly, 1910, p. 260) a indiqué une correction *perfurit* que semble rendre certaine la comparaison de *Rapt. Proserp.* 1,174-176 (là, à côté de *furit per saxa*, on retrouve *offenso*, *rimosa*, *iter* = *uias*, *putria*, sans compter *cauernas* 171 et d'autres ressemblances d'expression et d'idée entre les deux passages). *Perfurit* a été construit avec l'accusatif par Stace, *Theb.* 4,387-389 : *Aut tumidum Gangen aut claustra nouissima rubrae Tethyos eoasque domos flagrante triumpho* Perfuris.

Selon M. Postgate, *perfurit* devrait être substitué au second *perforat;* c'est à cette même place que d'autres avaient lu *personat*, *permeat*, *perfodit*. Mais examinons la suite des idées. Le distique 15-16 prépare les vers 19-22, où Claudien montre qu'en dépit de la fumée et de la chaleur le sol est couvert de verdure. Ce distique doit donc peindre ce qui est visible, l'échappement des émanations et des eaux, plutôt que ce qui se passe dans les profondeurs ; effectivement il commence par *spirat*, et il finit par *uias*. L'expression *perforat uias* y semble très légitime, avec le sens de « frayer des chemins », et cette expression est ancienne (Cicéron, *Tusc.*, 1,46 ; cf. ND. 3,9 *duo lumina ab animo ad oculos perforata*). *Perfurit uias* serait d'ailleurs bizarre ; le bouillonnement est à son maximum dans l'intérieur, là où le feu et l'eau se rencontrent dans des cavités closes ; dès qu'il y a échappement, le bouillonnement se tempère, et c'est dans les *uiae* que l'imagination se le figure le plus réduit. Si l'eau bouillante sortait furieusement par de larges ouvertures, Claudien n'aurait pas manqué de nous peindre un geyser padouan ; or, il est muet sur l'aspect extérieur de l'eau. Et comme les *uiae* sont *rimosae*, formées de simples fissures,

il est clair que, là, l'eau « fuit » plutôt qu'elle ne fait éruption. C'est donc au vers 14, à côté de *cauernas*, de *offenso* et de *traditur*, que doit se placer l'excellente correction de M. Postgate.

Carm. min. 32 (De saluatore).

1. Je traiterai d'abord d'un détail du vers 5. Il s'agit du Christ dans l'Incarnation.

5 Passus corporea *mundum* (var. *-di*) uestire figura
Adfarique palam populos hominemque fateri.

On a conjecturé *dominum* et *numen*, qui graphiquement sont loin de *mundum*. Moins différent de *mundum* serait le *mentem* de Birt, qui, d'ailleurs, s'opposerait bien à *corporea;* toutefois *mentem* n'est pas un mot qu'on s'attende à voir altéré; au surplus, c'est un terme peu théologique[1]. Cherchons autre chose.

Peut-être doit-on tirer quelque lumière de l'hémistiche *Adfarique palam populos*. Il est actuellement faible; si l'imagination trouve merveilleux qu'une personne divine revête une forme corporelle *(corporea figura)* et assume ouvertement la nature humaine *(hominem fateri)*, il est moins frappant que la personne divine ait commerce avec les hommes ordinaires *(adfari populos)*. Songeons à quel point l'auteur de cette poésie chrétienne est païen en réalité; songeons qu'il voit tout sous le jour de la mythologie grecque; a-t-il pu s'intéresser à un détail pour lui si classique? Mais qui sait si le mot caché sous *mundum* n'avait pas une couleur neuve, spécifiquement chrétienne, et si, en préparant l'hémistiche *Adfarique palam populos*, ce mot n'en relevait pas à l'avance la valeur littéraire?

Je propose *Verbum*. Si les foules ont été évangélisées par la parole divine elle-même, il y a gradation et non chute quand on passe de *corporea figura* à *adfari populos*, ce qui n'empêche pas *hominem fateri* de faire gradation à son tour. Une allusion moins expresse au Λόγος est fournie par le vers 2, *Vox summi sensusque dei*. — *Verbum* a dû être écrit *ūbum*, par *ū* non final = *uer*. Un copiste a transcrit indûment *umbum*, barba-

1. Contre *mentem* au vers 5, Koch invoque le *mente* du vers 3. Cette objection est sans force si, comme je le suppose, la pièce présente une transposition grave.

risme dont *mundum* est l'arrangement. Ou peut-être, plus exactement, *mundum* est-il l'arrangement d'un *aumbum*. Car un ms. du xe siècle, qui sera cité quelques lignes plus bas, a devant *mundum* non pas *corporea,* mais *corpore*. Si l'archétype avait de même *corpore*, la leçon *corporea* a pu être restituée par divers copistes sous la double suggestion du mètre et de *figura*.

Au vers 7, *Quemque utero* devient *Quem uerbo* dans le ms. le plus ancien (ixe siècle). La variante *uerbo* atteste indirectement l'existence d'une correction marginale, destinée par son auteur au vers 5, mais qui a été fourvoyée par un nouveau copiste. M. Birt préfère *uerbo* à *utero* parce que, dit-il, Claudien suit l'évangile de Jean. Je m'empare de l'argument en faveur de mon hypothèse. Et le texte de Jean (1,14) ὁ Λόγος σάρξ ἐγένετο, cadre mieux avec un accusatif *uerbum* au vers 5 qu'avec un ablatif *uerbo* au vers 7 ; le Verbe est présenté comme incarné, non comme incarnateur.

II. Le vers 5 rendu lisible, des difficultés diverses affectent l'ensemble du morceau. Le vers 7, qui manque dans V (xie siècle) ainsi que dans un ms. du xe siècle (Birt p. LXXX note 7), et que plusieurs critiques ont tenu et tiennent pour apocryphe, a effectivement l'air d'être un corps étranger intrus ; son *Quemque*, pourtant, serait singulièrement apte à continuer le *quem* du vers 2 ; *quem* a rapport à la filiation paternelle et *Quemque* à la filiation maternelle. — Les secondes personnes *domuisti* 4 et *subisti* 16 sont séparées par des troisièmes personnes. Et l'incohérence grammaticale est liée à une incohérence logique ; l'Incarnation et la Rédemption sont traitées séparément, comme si l'esprit du poète ne les liait pas ainsi qu'il est naturel ; bien mieux, ce qui concerne la Rédemption est coupé en deux (vers 4 d'une part, vers 16-18 d'autre part). — Dans ces conditions, le développement sur la maternité miraculeuse de Marie fait digression, et le *Quin* qui le suit au vers 16 est à peine intelligible.

Concluons que devant ce *Quin* doit être transporté le groupe des trois vers 4-6. Ils auront été sautés, puis rétablis en marge supérieure ; on peut conjecturer qu'il y a eu connexité entre le

rétablissement à cette place et l'omission par le copiste V du vers 7, qui commençait la page de l'archétype. Entre les deux désignations du Λόγος, *Vox* 2, et *uerbum* 5, il y a en réalité un intervalle de douze vers.

La transposition faite, la pièce *De saluatore* a la forme suivante :

Christe potens rerum, redeuntis conditor aeui,
Vox summi sensusque dei, quem fudit ab alta
3 Mente pater tantique dedit consortia regni,
7 Quemque utero infusum (*var.* incl-) Mariae mox, numine uiso,
Virginei *timuere* sinus, innuptaque mater
Arcano stupuit compleri uiscera partu
Auctorem paritura suum; — mortalia corda
Artificem texere poli; mundique repertor
Pars fuit humani generis; latuitque sub uno
Pectore qui totum late complectitur orbem;
Et qui non spatiis terrae, non aequoris unda
15 Nec capitur caelo, paruos confluxit in artus; —
4 Impia tu nostrae domuisti crimina uitae,
5 Passus corporea Verbum *uestire figura*
6 Adfarique palam populos hominemque fateri;
16 Quin et supplicii nomen nexusque subisti
Vt nos subriperes leto mortemque fugares
Morte tua; mox aetherias euectus in auras
Purgata *repetes* laetum tellure Parentem.
Augustum foueas, festis ut saepe diebus
Annua sinceri celebret ieiunia sacri.

Ainsi apparaît le sens général. Le poète de cour, qui comme poète est un païen, a dû composer une pièce chrétienne de circonstance (on va voir que *annua ieiunia* désigne les austérités des jours saints). Il lui a fallu résumer la doctrine de l'immolation du Christ pour les hommes; il l'a fait sèchement, sans ombre de sentiment personnel. Avant de s'exécuter, et pour dire quelque chose, il a traité avec une complaisance relative un thème qui parle moins au cœur des croyants, mais qui prêtait à ses antithèses, celui de la naissance divine; ce thème avait, d'ailleurs, son utilité logique, puisque la naissance est la préparation indispensable de l'immolation future. La difficulté pour Claudien était de finir son morceau chrétiennement.

Il s'est tiré d'affaire par un tour de passe-passe. Il admet, sans le dire, que présentement le Christ est mort (c'est ce

sous-entendu même qui indique la date des jours saints), puis il annonce la résurrection de Pâques; le Christ va remonter dans les cieux auprès du Père. A quoi donc s'occupera là-haut le Ressuscité? à protéger l'empereur, à lui assurer de nombreuses austérités en fin de carême, ce qui est une belle trouvaille pour dire une longue vie. Le pensum religieux, accepté à contre-cœur, aboutit à une gentillesse courtisanesque, qui coûtait moins que le reste à la conscience littéraire de Claudien.

Au vers 8, la leçon la mieux attestée est *tumuere* (variante *intumuere;* dans le ms. du IXe siècle, *tumore*). Elle ne donne pas de construction acceptable (en vain M. Birt veut justifier la syntaxe *aliquem tumere*, être grosse de quelqu'un, par le *nescio quid... tumet* de Sénèque, Thyeste 267-268). J'adopte sans hésiter la leçon plus intéressante des *excerpta Gyraldina* et d'un ms. du XIIIe siècle, *timuere*. Elle respecte la grammaire et elle cadre avec le *stupuit* du vers suivant, ainsi qu'avec *numine uiso*.

Timuere et *stupuit* jurent, d'ailleurs, avec la doctrine chrétienne. Claudien semble supprimer l'Annonciation; peut-être ce « chrétien » n'avait-il jamais lu l'évangile de Luc. Il avait, en tout cas, oublié Juvencus (1,52 ss.), quoique, d'après M. Birt (p. LXIV), ce poète soit une de ses sources.

Au vers 19, la plupart des mss. ont *repetens*, qui ne pourrait se construire que si on mettait un point après *Morte tua* (vers 18) et une simple virgule après *tellure Parentem* (vers 19). J'avais pensé d'abord à ponctuer ainsi, mais la disposition de la fin était forcée, et la subordination de la religion à la courtisanerie devenait franchement impudente. Il faut lire *repetes;* le ms. du Xe siècle cité à propos du vers 7 a *perpetes* [1], et J (XIIIe siècle) a *repetis*.

Rapt. Proserp. 1,139-141.

Despexit utrumque
Flaua Ceres; raptusque timens (heu caeca futuri)
139 *Commendat Siculis furtim sua gaudia terris.* (Om. FW.)
Infidis Laribus natam commisit alendam. (Om. D.)
141 *Aethera deseruit, Siculasque relegat in oras* (*horas* FSW),
Ingenio confisa loci. Trinacria quondam...

1. Au vers 11, le même ms. a *repetor* pour *repertor*.

Les vers 139-213 manquent dans ABC; en marge B^corr ajoute 140; A^corr ajoute 140, puis 139.

Les vers 139 et 141 font trop manifestement double emploi pour que personne songe à les conserver ensemble. Birt, Heinsius, Koch suppriment 140-141 et gardent 139; Bücheler, plus justement, supprimait 139, qui est fabriqué avec des mots de 195-196 (*tibi* gaudia *nostri Sanguinis et caros uteri* commendo *labores*); mais Bücheler était obligé de remanier la fin de 140 (*comitatur ademptam*).

Je suis persuadé, pour ma part, que seul le vers 140 est authentique, et que 139 d'une part, 141 de l'autre, sont deux fabrications indépendantes, destinées à remplacer 140 omis par accident. 139 est l'œuvre d'un excellent versificateur, ce qui n'a rien d'étonnant même si le vers n'est pas antique (il ne figure dans aucun ms. antérieur au XIIIe siècle); *furtim*, que Birt s'imagine être indispensable, est du moins une jolie trouvaille d'interpolateur (cf. *abdidit* 180). 141, attesté dès le XIIe siècle, semblerait être d'un raccommodeur maladroit; les temps des verbes coordonnés par *que* y jurent (*deseruit*, *relegat*); l'ellipse de *filiam* y est plus que dure; *relegat* (un peu suspect métriquement, Birt p. CCXV) y est sans propriété, car Cérès se déplace elle-même pour aller cacher sa fille au pied de l'Etna. Mais le texte doit être altéré; je lirais *Siculas prolem egit*, car si *prolem egit* a été contracté en *prolegit* par saut de *e* à *e*, l'arrangement *-que relegat* était quasi fatal (*que* est omis dans S[1]). — *Aethera deseruit* est inspiré de 195, *Quam nos praetulimus caelo.*

Au v. 139, S (XIVe siècle) a une leçon bizarre : *sydera* au lieu de *gaudia;* S^corr et A^corr substituent, non sans bonheur, *pignora*, qui a été probablement suggéré par *pignus* 179.

Dans le vers 140, *alendam* ne vaut rien, car Proserpine n'est plus un nourrisson (cf. *seruandum* 179). Il faut certainement partir de la lectio difficilior et lectio uetustior (non mentionnée dans Koch!) *itura*, donnée par F (XIIe siècle); *alendam* est dans S (XIVe siècle); dans W (XIIIe siècle), elle est de première main selon Birt, mais sur un grattage. *Itura* se retrouve

1. S ou S^corr a d'ailleurs arrangé *relegat in horas* en *relegerat horas*.

dans les additions marginales de A^{corr} B^{corr} (A^{corr} a *ituram* avec *m* exponctuée). Je propose *et oris*, qui sera coordonné avec *Laribus;* c'est *oris*, non *Laribus*, qui prépare *Ingenio confisa loci. Oris*, la Sicile; *Laribus*, les *Cereris tecta* du vers 237, le palais d'acier construit par les Cyclopes voisins pour être un refuge inexpugnable. Le ETORIS supposé a pu facilement être lu ITORA, dont *itura* est l'arrangement.

En somme, le texte original devait présenter l'aspect suivant :

138 Flaua Ceres; raptusque timens (heu caeca futuri)
140 Infidis Laribus natam [1] commisit *et oris*,
142 Ingenio confisa loci.

Claudien donc ne nommait pas encore la Sicile, pas plus qu'il ne faisait la moindre allusion à la construction d'une forteresse cyclopéenne. La seconde négligence est surprenante; la première ne l'est pas; ou plutôt ce n'est pas une négligence, puisque *Trinacria* est le premier mot de la phrase suivante.

La lacune de ABC commence après 138 et finit avant 214; elle correspond à 75 vers du texte imprimé, mais peut-être les feuillets perdus de l'archétype ne contenaient-ils que 72 vers (soient deux feuillets à 18 lignes la page), les vers 142-213. Dans ce cas, l'archétype de ABC, ou un ancêtre de cet archétype, aurait sauté 140 à la jonction de deux feuillets (ou de deux cahiers?) et ni la fabrication 139 ni la fabrication 141 n'y auraient été insérées à la place. Une explication de ce genre me sourirait plus que celle de Birt, qui (p. CXLVIII) suppose une mutilation volontaire. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'on puisse échapper à l'hypothèse d'une omission fortuite de 140 et de deux suppléments forgés par des lecteurs différents, *Commendat Siculis furtim sua gaudia terris* et *Aethera deseruit, Siculas prolem egit* (?) *in oras*. Ces deux suppléments ont pénétré tous deux dans S et dans D (dans D, en y évinçant le vers 140). Le premier a pénétré en outre dans la source de A^{corr} B^{corr}; le second, dans FW. Ce qui suppose, au Moyen-Age, de nombreuses collations entre manuscrits.

LOUIS HAVET.

1. Je n'ose attacher d'importance à l'ordre *natam laribus* donné par l'édition d'Isengrinius.

STATUETTE EN TERRE CUITE

DU

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE NATIONAL DE MADRID.

Le savant catalogue publié par M. Gabriel Leroux a fait connaître l'importante collection des vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid[1], dont quelques spécialistes à peine soupçonnaient la richesse; seules deux ou trois pièces de choix, comme la coupe d'Aison ou le cratère d'Asstéas, étaient célèbres. Le grand lécythe à fond blanc, pièce de premier ordre, extrêmement rare et précieuse par les dimensions et la technique, n'était connu que depuis l'étude magistrale de M. Collignon[2].

Nous espérons que beaucoup de temps ne se passera pas sans que l'École des Hautes Études hispaniques nous donne aussi le catalogue des figurines d'argile du même musée. Ces figurines, on peut le dire, sont absolument ignorées, bien que les séries en soient abondantes et renferment beaucoup de morceaux excellents; car l'étude de M. Eduardo de Hinojosa est assez ancienne, et a paru dans un luxueux ouvrage fort peu répandu[3]; le *Catalogo del Museo arqueologico nacional* (tome I), qui en donne l'inventaire à la date de 1883, n'a pas été mis dans le commerce, et deux articles plus récents de M. José Ramón Mélida, l'un de 1884, l'autre de 1902, ne sont pas suffisamment connus[4]. Cela n'est pas juste, car les séries formées par l'achat

1. G. Leroux, *Vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid*, Bibliothèque des Universités du Midi, fascicule XVI, 1912.
2. *Monuments Piot*, XII, p. 43 et suiv., pl. V.
3. *Museo español de Antigüedades*, IX, p. 504.
4. J.-R. Mélida, *Sobre las esculturas de barro cocido griegas, etruscas y romanas del Museo arqueologico nacional.* — Id., *Donacion Stützel, Barros griegos.*

de la Collection Tomas Asensi, en 1876, par la récolte de D. Juan de Dios de la Rada y Delgado au cours d'un voyage scientifique en Orient, en 1869, par une donation de Theodor Stützel en 1901, par des trouvailles faites en Espagne même, à diverses époques, contiennent des terres cuites grecques, romaines, étrusques, chypriotes, ibériques et ibéro-romaines, qui sont d'un grand intérêt.

Certaines statuettes ne dépareraient pas les vitrines des plus grands musées ou des collections particulières les plus fermées, et pour permettre d'en juger il nous suffira de présenter celle qui porte le n° 3167. Elle a été donnée par M. J.-B. Serpieri, que connaissent bien tous les « Athéniens » de notre génération, à M. de la Rada. Serpieri ne pouvait envoyer au Musée de Madrid un plus admirable spécimen de l'art des coroplastes attiques.

C'est une jeune femme élancée et svelte sans maigreur, portant avec noblesse sur un cou robuste et de larges épaules un peu carrées une tête grave et belle[1]. Elle est debout, la jambe gauche légèrement avancée, les pieds nus, dans une attitude où la simplicité la plus pure s'allie à une suprême élégance. Vêtue à la mode ionienne, du *chiton* à plis froncés qui dégage la naissance de la gorge, et l'avant-bras sortant d'une ample manche ouverte, et du grand *himation* qui, drapé en écharpe en travers du buste,

1. La figurine est haute de 31 centimètres, y compris le haut socle cubique qui la porte.

sous les seins, remonte par-dessus l'épaule gauche et tombe plus bas que les genoux, elle soutient sur le poignet gauche un pan de l'étoffe, tandis que la main nue est posée sur l'estomac, et de sa main droite qui pend avec grâce, elle soulève légèrement le châle dont elle pince un pli entre le pouce et l'index.

Qui ne reconnaîtrait dans cette figure un peu hautaine le bel art sévère des Athéniens entre les guerres médiques et Phidias, art dont les productions, encore assez rares dans nos musées, ont corrigé sous les influences doriennes les finesses un peu mièvres de l'archaïsme avancé sans en perdre pourtant tout à fait le souvenir, et préludé à la sobriété vigoureuse de la beauté classique qui se crée?

Certes, nous n'avons sous les yeux qu'une modeste figurine industrielle, fabriquée par des procédés sommaires : si le devant du corps est estampé avec soin dans un creux bien préparé, le revers n'est pas modelé; c'est une simple galette un peu arrondie, dont les bords se raccordent très sommairement et sans précision aux bords de l'estampage antérieur. D'ailleurs, le moule même de la face est usé, si bien que le modelé est partout, ou à peu près, rond et flou; les détails sont trop souvent estompés et mous, par exemple aux mains, aux pieds, aux plis de l'himation, à la tête surtout, dont la bouche est peu dessinée, vague et lourde, dont les yeux sont informes et morts. Toute la surface de la figurine ne garde de la coloration qui l'avivait et la précisait que les taches clairsemées du bain de chaux préliminaire; c'est ainsi que les cheveux qui encadraient si joliment le front entre deux gros bandeaux de fort relief, ont perdu avec leurs couleurs les fines ondulations qui en allégeaient la lourdeur, et qu'a disparu peut-être la fleur aux fines nuances dont l'on peut admettre l'épanouissement entre les seins, comme un bijou précieux[1]; et c'est ainsi

1. Notons, d'ailleurs, que c'est ici une simple hypothèse, que l'état de la figurine défend de soutenir avec insistance. Au lieu de la tige d'une fleur, on pourrait aussi bien supposer que les doigts pinçaient un grain de blé que, vu sa petitesse, le coroplaste n'aurait pas figuré. Dans le premier cas, la statuette représenterait Coré, dans le second, Déméter. Mais il est aussi fort possible que la main n'ait rien tenu du tout, et soit simplement représentée dans un geste gracieux de repos. La femme n'en pourrait pas moins représenter Déméter ou Coré, mais elle pourrait aussi tout simplement figurer une dame athénienne.

que ne nous charme plus le contraste du plissement rose du *chiton* et des larges plans azurés ou des plis tuyautés de l'*himation*.

Malgré ces imperfections de facture et des fautes plus graves, comme la longueur exagérée des pieds, malgré le manque de retouches, malgré les injures du temps, Déméter, Coré, ou dame athénienne — car on peut hésiter entre ces identifications — l'œuvre est admirable par la pureté de l'idée et par l'ampleur du style. Une fois de plus on est étonné d'un effet si grand obtenu par des moyens si simples; sans effort, sans recherche où se sente la fatigue, l'humble modeleur d'argile trouve la majesté du port et la noblesse de l'attitude — *incessu patuit dea* — l'expression sereine du visage, l'harmonieux ajustement des étoffes qui révèlent pudiquement la savoureuse fermeté du corps, les plus heureuses dispositions des plis droits s'opposant aux plis obliques, des froncements pressés, calamistrés et symétriques à la mode ancienne contrastant avec les plis larges et libres à la mode des contemporaines de Cimon, fils de Miltiade : c'est qu'à cette époque déjà le génie des maîtres sculpteurs rayonnait jusqu'au fond des ateliers populaires; les plus obscurs imagiers donnaient en de rapides figurines vendues pour quelques oboles des sœurs dignes d'elles aux déesses sublimes dont commençaient à s'enorgueillir les temples; Phidias était né.

PIERRE PARIS.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXIX

ÉPOPÉE ET FOLK-LORE DANS LA *CHANSON DE ROLAND*

Parmi les mille problèmes que provoque le folk-lore, un des plus délicats à résoudre est celui de ses rapports avec les œuvres littéraires, et, plus particulièrement, avec les poèmes épiques.

Que des épopées, comme l'*Iliade*, l'*Odyssée* ou l'*Énéide*, aient engendré des faits de folk-lore, des contes, des noms de lieux-dits, qu'on se soit montré en Asie les endroits des combats célébrés par Homère, et en Italie les ports ou les chemins d'Énée décrits par Virgile, c'est probable : un poème fameux agit sur l'esprit des foules [1] pour y créer de nouvelles fantaisies, rameaux populaires qui prolongent et étendent l'œuvre maîtresse élevée par le génie d'un écrivain.

Mais, inversement, les auteurs de ces œuvres ont consulté, pour les bâtir, les propos et les récits qui se répétaient sur leurs héros dans les écoles et chez le vulgaire. Loin d'avoir créé de toutes pièces la légende, les poètes d'épopées l'ont reçue en grande partie des pensées populaires qui les environnaient. Un poème comme l'*Énéide* est le plus brillant des chaînons de la gloire mythique d'Énée, car c'est le chaînon complaisamment ciselé par un grand artiste; mais ce n'est qu'un

1. Encore que ce soit sans doute le plus souvent par l'intermédiaire de quelque commentateur local, plus érudit, plus curieux et plus bavard que les gens de son entourage. — La diffusion du folk-lore d'Ulysse en Occident, par exemple (cf. Strabon, XVII, 3, 17; I, 2, 18; etc.), ne peut s'expliquer que par des gloses de voyageurs plus ou moins érudits (cf. *Revue*, 1912, p. 283-4).

élément d'une longue chaîne d'écrits et de propos dont l'origine demeure encore mystérieuse[1].

C'est le cas de la *Chanson de Roland*.

Assurément, faute de textes antérieurs, nous ne saurons jamais ce que l'auteur du poème a emprunté à ses devanciers : et je comprends sous ce mot tous les récits, populaires[2] ou savants[3], qui pouvaient circuler sur la mort de Roland. Pourtant, il m'a toujours semblé que ces emprunts étaient plus considérables qu'on ne le croit d'ordinaire.

I. Faits de folk-lore archéologique[4].

L'auteur a pris soin lui-même de nous indiquer deux faits qu'il a pu constater[5] : il s'agit de deux objets dont le populaire rattachait l'origine à la vie et à la mort de Roland.

1° Voici, à Blaye, les tombeaux de Roland et de ses deux compagnons :

Entresqu'à Blaive ad cunduit sun nevuld
E Olivier sun noble cumpaignun
E l'arcevesque, ki fut sages e pruz.
En blancs sarcous fait metre les seignurs
A Seint-Romain : là gisent li barun[6].

1. Cf. l'article, bien fait, de Rossbach, chez Pauly-Wissowa, I, c. 1013 et s. — Je ne crois pas, par exemple, que Virgile ait eu le premier l'idée de donner pour origine au nom de Gaète, *Caieta*, celui de la nourrice d'Énée (*Énéide*, VII, 3) : cette étymologie populaire doit être antérieure au poème (cf. Strabon, V, 3, 6); sur cette question particulière du folk-lore toponomastique de la légende d'Énée, cf. Preller, 3e éd., II, p. 316-7.

2. Je ne veux nullement dire, par ce mot, que ces récits fussent la création spontanée du populaire : l'origine pouvait en être, et même, comme je l'indiquerai, devait en être dans les cercles d'école. Mais ils étaient populaires par les circonstances, les milieux et les formes où ils se développaient.

3. J'appelle ainsi, non pas les anciens documents historiques, comme la *Vita Caroli* d'Éginhard, qui pouvaient mentionner la mort de Roland, mais les narrations en prose latine qui avaient pu être composées sur ce thème, analogues, par exemple, à l'*Historia* du pseudo-Turpin (celle-ci, d'ailleurs, sans doute postérieure à la *Chanson*). Cf. p. 43-44.

4. J'appelle ainsi le fait d'attribuer à un personnage célèbre ou à un groupe de personnes historiques des monuments ou objets antiques.

5. Je ne peux cependant exclure l'hypothèse que Turold ait pris cette constatation (de l'existence des deux objets) dans quelque source écrite consultée par lui, par exemple guide ou récit de pèlerinage. Cf. p. 45.

6. Vers 3689-93. Ces derniers mots marquent bien qu'on montrait dès lors les trois sarcophages à Saint-Romain de Blaye. — Tavernier (*Zur Vorgeschichte des altfranz. Rolandslied*, 1903, p. 190) n'a pas compris ce que j'ai dit (*Romania*, XXV, 1896, p. 168) : je n'ai pas attribué à l'auteur même de la *Chanson* le fait de placer le tom-

2° C'est également le cor de Roland qu'on montrait dans la basilique de Saint-Seurin de Bordeaux :

Desur l'alter seint Sevrin le barun
Met l'olifant plein d'or e de manguns [1]
Li pelerin le veient ki là vunt [2].

Le cor que l'on montrait à Bordeaux était largement fendu [3] : et c'est sans aucun doute ce qui a provoqué, chez l'auteur de la *Chanson* [4], l'épisode de Roland brisant avec son cor la tête d'un Sarrasin :

Fenduz en est mis olifant el' gros [5].

beau à Blaye parce que Blaye était la première terre vraiment française et royale, j'ai attribué ce fait à la « tradition populaire » utilisée par lui. — Je crois de plus en plus que, pour comprendre le rôle mythique de Blaye, il faut regarder dans l'entourage littéraire de Guillaume V (cf. p. 47, n. 1).

1. Il y a contradiction, au moins apparente, entre ce fait et le fait que Roland, au cours de la bataille, aurait perdu les ornements de son cor d'ivoire :

Ça jus en est li eristals e li ors

(vers 2296). Mais il est fort possible que les ornements d'or, de pierre ou de verre qu'on montrait sur le cor de Saint-Seurin fussent présentés comme rajoutés par Charlemagne.

2. Vers 3685-7. — Le pseudo-Turpin prétend que le cor fut primitivement déposé à Blaye, « aux pieds de Roland, » mais qu'il fut ensuite « indignement » transféré à Bordeaux (p. 54, Castets). Il est possible que ce soit un simple propos que les guides de Blaye devaient tenir devant les pèlerins ; mais il est également possible que le clergé de Bordeaux ait réclamé et obtenu une part des reliques de Roland : Blaye est du diocèse de Bordeaux, et c'est à Blaye que, en 1027, l'archevêque de Bordeaux fut désigné par les ducs Guillaume d'Aquitaine et Sanche de Gascogne et consacré par les évêques (Adémar, III, 70) : dans une circonstance de ce genre, par exemple, un don de reliques a fort bien pu se produire. Je ne crois pas, contrairement à Ph. Aug. Becker, qu'il y ait eu concurrence intensive entre les sanctuaires de Blaye et de Bordeaux ou en tout cas que cette concurrence ait pu agir sur la formation de la *Chanson de Roland*.

3. Il n'y a pas de doute que le cor montré à Bordeaux ne fût fendu : *Tuba vero churnea scilicet scissa apud Burdegalam urbem in beati Severini basilica habetur* (*Codex*, p. 43).

4. Soit que les guides lui aient fourni l'explication, soit qu'il l'ait imaginée lui-même. — Une autre explication donnée par les guides était que le cor avait été fendu par le souffle surhumain de Roland : *Tubam sonando oris sui vento... per medium divisit* (*Cod.*, p. 43). Il ne serait pas impossible que l'auteur de la *Chanson* ait connu cette tradition sur l'origine de la fente du cor, et qu'il ait voulu la réfuter, en insistant sur la « grand'peine » avec laquelle Roland put sonner (1761-4, 1785-7, 2100-2, 2108). Chose étrange, Turold dit que Roland, à sonner, rompit, non pas le cor, mais sa tempe (2102, 1764, 1786) : peut-être y a-t-il eu confusion ou concurrence entre deux traditions différentes, soit que Turold ait appliqué à la tempe ce qu'on disait du cor, soit que l'auteur du *Codex* ait appliqué au cor ce qu'on disait de la tempe. De toutes manières, j'établis un lien entre la tradition rapportée par le *Codex* et les détails donnés par la *Chanson*. — Voyez, sur toutes ces histoires du cor, G. Paris, *Romania*, XI, p. 506 et s.

5. Vers 2295.

II. Faits de folk-lore instrumental[1].

3° On sait que le cor de Roland avait une sonorité merveilleuse, que, d'ailleurs, sa fente ne diminua pas [2] : Charlemagne en perçut les sons à des lieues de distance[3]. Il est très probable que la portée surnaturelle du cor de Roland n'est pas de l'invention du poète, et que, avant lui déjà, l'instrument avait pris sa place parmi les innombrables instruments de dieux ou de héros, dont le populaire, depuis des milliers d'années, se répétait les effets merveilleux.

4° et 5° La *Chanson de Roland* mentionne deux autres instruments surnaturels : l'épée de Roland, qui coupe la pierre sans s'ébrécher[4], et l'épée de Charlemagne, fameuse par « les trente clartés » qu'elle lançait[5]. — Il est probable que les hommes du temps attribuaient les vertus de ces épées aux reliques enchâssées dans les pommeaux[6]. Mais le thème de ces épées, infrangibles et flamboyantes, n'en est pas moins emprunté aux plus vieilles légendes occidentales.

Je ne saurais cependant décider si Turold est le premier qui ait appliqué ces légendes aux épées de Roland et de Charlemagne, ou si un autre ne l'avait point déjà fait avant lui. L'un et l'autre sont possibles.

1. J'appelle ainsi les vertus ou actions attribuées à des armes ou des instruments conservés ou disparus.

2. Vers 3119. — Cette contradiction est devenue fameuse dans la critique contemporaine comme argument contre l'unité de la *Chanson :* si elle était l'œuvre d'un seul auteur, a-t-on dit, il n'eût pas signalé que le cor résonnait *sur tuz les altres* après avoir raconté comment il s'était fendu. Mais raisonner ainsi, c'est substituer, comme l'a fait si souvent cette critique des chansons de geste, l'esprit géométrique à l'esprit de finesse, seul à sa place dans la critique historique et littéraire. D'abord j'imagine qu'il y a fente et fente, et que, même fendus à l'extrémité du pavillon, certains cors d'ivoire peuvent garder leur sonorité. Puis, il s'agit d'un cor merveilleux, dont la vertu surnaturelle devait être au-dessus de tous les accidents.

3. Vers 1051-2, 1059-60, 1702-3, 1713-4, 1756 et s. (*granz trente liwes*, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que Charlemagne soit à 30 lieues), 1766-7, etc.

4. Voyez strophes 201-203.

5. Vers 2502 : *Ki cascun jur muet trente clartez ;* voyez toute la strophe 213. — L'emploi du nombre trente (cf. ici, n. 3) est également traditionnel, et est constant dans les chansons de geste.

6. Vers 2345-8, 2503-4.

III. Faits de folk-lore météorologique.

6° En revanche, l'auteur de la *Chanson* a sans doute emprunté à autrui [1] le récit des prodiges [2] qui annoncèrent la mort de Roland :

E terremoele ço i ad veirement...
Nen ad citet dunt li murs ne cravent,
Cuntre midi tenebres i ad granz,
N'i ad clartet se li ciels nen i fent [3].

Tremblements de terre qui renversent les murailles des villes [4], ténèbres en plein midi [5], ce sont les prodiges qui ont accompagné de tout temps les grandes batailles ou les morts des héros. — Et, comme tous les narrateurs de ces prodiges [6], le poète ne manque pas de les garantir, *ço i ad veirement* [7].

7° C'est dans le même ordre de légendes qu'on citera le miracle, si élégamment décrit par la *Chanson*, de Charlemagne

1. Cf. p 44-45.
2. L'auteur de la *Chanson*, au reste, n'abuse pas des présages populaires. Le seul que je rencontre, en dehors de ces prodiges météorologiques, est celui de la chute du gant tendu par Charlemagne à Ganelon (vers 333-5).
3. Vers 1427-1437.
4. *Terræque dehiscunt* (Virgile, *Géorg.*, I, 479).
5. *Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem* (*id.*, 466-8).
6. Le folk-lore est coutumier de ces affirmations de bonne foi et d'exactitude (nous en avons constamment la preuve sous nos yeux, à propos des légendes créées par la guerre actuelle; cf. *Revue*, 1915, p. 73-4); et, de même, les rédacteurs des vies de saints ont toujours été prêts à se porter garants de ce qu'ils racontent. Le narrateur d'un fait merveilleux affirme et atteste (*aut a nobis visa aut fidelium veraci relatione comperta*, dit entre dix mille Éginhard, dans son *Historia translationis bb. Marcellini et Petri*, § 94; Migne, CXIV, c. 594).
7. Vers 1427. — Comme Turold n'a pu être témoin de ces faits, cette attestation a dû être empruntée par lui à quelque ancien récit, et, selon toute vraisemblance, à celui du pseudo-saint Gilles (p. 44-45) : car la *Kaiser Karl Magnus's Kronike* dit positivement (je me demande d'après quelle source) que ce dernier avait raconté ces prodiges : « saint Gilles dit que ce prodige arrivait à cause de Roland parce qu'il devait mourir en ce jour » (trad. Gautier, *Chanson de Roland*, 1872, t. II, p. 257). — C'est donc probablement à ce pseudo-saint Gilles qu'est due la quadruple indication géographique de la *Chanson*, indiquant les limites du tremblement de terre (vers 1428-1430) :

De Seint-Michiel de l' Peril jusqu'as Seinz,
De Besençun tresqu'as porz de Guitsand.

Est-ce le hasard qui a guidé le choix de ces quatre localités? est-ce quelque arrière-pensée de l'écrivain? une étude approfondie de l'histoire de ces lieux nous éclairerait-elle à ce sujet? En tout cas, la mention de *Seinz* (qui doit être Xanten et non Cologne) comme lieu de France (vers 1423) est intéressante à noter.

arrêtant le soleil et retardant la nuit jusqu'au moment où il aura vaincu les Sarrasins :

Se culchet à tere, si priet damne Deu,
Que le soleill facet pur lui ester [1].

Je doute également que Turold ait inventé de toutes pièces le récit de ce prodige : attribuer un pareil miracle même à un roi eût dépassé, en ce temps-là, les bornes des libertés permises même à un poète. Il faut qu'il ait lu quelque part que Charlemagne, comme un saint, servait d'instrument aux miracles de Dieu [2], et il est probable qu'on lui attribuait déjà celui du soleil arrêté pendant la bataille [3], le prodige de Josué [4], et le prodige qui convient le mieux à un chef d'armée.

IV. Faits de folk-lore descriptif 5.

Voici deux épisodes de la *Chanson* qui résultent et de la vue directe des lieux où la tradition plaçait la mort de Roland et des légendes qui se formèrent sur les détails du paysage.

8° Sur la prairie de Roncevaux, où tombèrent les corps des héros francs (autres que celui de Roland) [6], Charlemagne va cherchant ses guerriers :

De tantes herbes el' pret truvat les flurs,
Ki sunt vermeilles de l' sanc de noz baruns 7.

1. Vers 2447-2481.
2. Le vers de Turold (2458) :

Pur Carlemagne fist Deus vertut mult grant,

pourrait être la traduction de quelque phrase latine : le vers a l'allure technique d'un résumé hagiographique, car *vertut* est ici employé comme le latin *virtus*, dans le sens de miracle, et c'est Dieu, et non Charlemagne, qui opère à la demande du roi. Ce qui est constant dans les vies de saints.

3. Il ne s'agit que d'un simple retard dans le coucher du soleil. Pour le pseudo-Turpin, le miracle dura trois jours, *prolongata est dies illa spatio quasi trium dierum* (§ 26) : c'est le même procédé de majoration successive que dans les différentes vies d'un même saint.

4. Il y a identité à peu près absolue entre les miracles de Josué et de Charlemagne (*Josué*, 10, 13).

5. J'appelle ainsi l'explication de certaines particularités observées dans l'aspect du paysage, des plantes ou des pierres. La préoccupation principale qui détermine les récits ou propos, dans cette classe de folk-lore, est celle de l'origine. — Nous avons la mention incidente d'un autre fait de cette sorte dans la *Chanson*, celle de l'origine divine des eaux d'Aix (vers 154) :

Enz en voz bainz que Deus pur vus i fist.

6. Cf. vers 2200 et s., 2235 et s.
7. Vers 2871-2.

Aujourd'hui encore nous pourrions admirer ces « fleurs vermeilles » : ce sont les adonis gouttes-de-sang, si nombreuses et si curieuses à voir, par les jours de printemps [1], dans les prairies des Pyrénées. Et depuis des siècles le populaire répète qu'elles sont teintes du sang des héros chrétiens.

Il est vrai que les propos qui mentionnent cette belle légende sont postérieurs à la *Chanson de Roland*. Dira-t-on que c'est le poète qui l'a créée? Ce n'est évidemment pas impossible : mais cela suppose qu'il est allé à Roncevaux, qu'il a vu les adonis et qu'il a rêvé et imaginé à leur sujet.

Mais je croirais plus volontiers que lorsqu'il est allé à Roncevaux, les gens du pays avaient déjà répandu sur ces fleurs le souvenir du sang des guerriers. De tout temps, aussi loin que l'on remonte dans les traditions populaires, la pourpre des adonis ou des anémones a passé pour la trace éternelle d'un sang à demi-divin [2].

9° Le plus beau des épisodes de la *Chanson de Roland* [3] est le triple effort du héros pour briser son épée sur la pierre [4]. Or, on montrait à Roncevaux les pierres que Roland avait frappées de Durandal, et sur ces pierres on voyait les brèches faites par le glaive saint [5].

1. Mai-juillet. Il ne faudrait pas en conclure que la bataille eut lieu au printemps : la précision de la légende n'est pas le reflet de la réalité historique.

2. *Flos de sanguine concolor ortus*, Ovide, *Mét.*, X, 735. — Je laisse de côté le rôle mythique des aubépines et des coudriers, qui ne paraît pas se trouver dans la rédaction originelle de la *Chanson* (textes de Châteauroux et de Venise, éd. Fœrster, p. 300 et 302). Mais, en tout cas, le rédacteur de cette addition a dû voir ou connaître les coudriers et les aubépines de Roncevaux. Que l'imagination populaire ait regardé aubépines et coudriers comme poussés seulement sur les corps des chrétiens, cela s'explique par la vertu que l'on a si souvent, de tout temps et en tout pays, accordée à ces deux espèces d'arbustes ; et je supposerai, là encore, un emprunt fait par le poète à une légende locale, plus volontiers que la création de cette légende par le poète lui-même.

3. Vers 2299 et s.

4. Turold dit d'abord (2272) *perruns luisanz de marbre ;* mais ensuite il ne parle plus que de *pierre brune* (2300), *sardanie* (2312), *pierre bise* (2338). — Les pierres qu'on montrait à Ibañeta étaient, au dire du pseudo-Turpin, du marbre (*lapidem marmoreum*, p. 45). — On pourrait vérifier sur place, sous les ruines de la chapelle (p. 42).

5. Dans la *Chanson*, aucun doute n'est possible : il y a, tout près l'un de l'autre, quatre *perruns* ou rochers (2272) : l'un, sur lequel sans doute il se tiendra ; les trois autres (cf. 2875), sur lesquels il frappera, le premier de dix coups (2301), les deux autres, peut-être d'un coup seulement (2338 et 2312). Au contraire, le plus ancien guide, le *Codex* (p. 15 et 43), parle en deux fois d'un seul rocher fendu par trois coups (*petronus, quem Rotolandus... a summo usque deorsum per medium trino ictu scidit*). Et je crois bien que là est la réalité : un énorme rocher adhérent à la montagne, fendu

Dira-t-on que la *Chanson de Roland* est antérieure à cette légende, et que celle-ci est née de la lecture du poème, les gens de Roncevaux ayant cherché sur leur montagne des rochers et des brèches pour y appliquer les hauts faits du héros? Dira-t-on, au contraire, que l'auteur de la *Chanson*, en visitant les lieux, aura vu ces rochers et ces brèches anonymes, et qu'ils lui auront suggéré l'épisode de son poème?

Je crois plus volontiers que, dès avant la *Chanson*, les hommes du pays connaissaient déjà les pierres et leurs blessures, et que déjà ils les montraient aux voyageurs sous le nom de Roland : Turold les aura vues, aura entendu ce qu'on en disait, et il aura tiré de ce simple propos; — brèches faites par l'épée de Roland, — un épisode pour son poème[1].

Ceci, du reste, — que Turold ait emprunté à une parole populaire l'épisode de la pierre ébréchée par l'épée du héros, qu'il ait su transformer cette parole en une scène de soixante vers, merveilleuse de vie, de variété, d'allure verbale et de beauté morale, — cela ne diminue en rien la valeur du poème et la grandeur du poète. Tout au contraire. Le poème gagne en beauté pour n'être point sorti en entier de l'imagination d'un homme, pour avoir ses racines sur l'espace et dans le temps, sur les lieux sacrés du sol national et dans les traditions

par trois rainures profondes, de manière à produire quatre perrons, ceux dont parle d'abord la *Chanson* (2272). L'auteur de la *Chanson* aura arrangé les choses autrement, en faisant de trois de ces perrons trois pierres frappées successivement par Roland. — Ce qui achève de me faire supposer que les pierres en question étaient des fragments de rochers adhérents à la montagne, c'est que le *Codex* dit à un endroit que la chapelle d'Ibañeta fut bâtie (p. 43) *super petronum*.

Il est vrai qu'ailleurs il dit qu'on montrait la pierre (p. 15) *in ecclesia;* il est vrai encore que le pseudo-Turpin (p. 45) parle de *lapis marmoreus, erectus in prato*, et fendu en deux : et cela pourrait nous faire songer à l'un de ces polissoirs préhistoriques dont les rainures ont été si souvent attribuées à des armes de héros (Sébillot, III, p. 400). Mais l'expression *in qua* est vague, et il me semble bien que le pseudo-Turpin ne parle de Roncevaux que par ouï-dire.

1. Il est possible, probable même, que la *Chanson* emprunte un certain nombre de détails à d'autres thèmes courants du folk-lore, par exemple à ce que l'on pourrait appeler le FOLK-LORE DE LA VIE HUMAINE, FAMILIALE, POLITIQUE ET MILITAIRE. C'est ainsi que l'idée de faire du héros le neveu du roi est assez banale dans les traditions populaires. De même, le rôle assigné au traître Ganelon peut faire songer à tout ce qui se répète sur les trahisons des grands chefs. L'épisode de Roland mourant face à l'Espagne (p. 41) peut être également un propos de folk-lore militaire.

naïves des âmes populaires. Et l'auteur nous apparaît d'autant plus grand qu'il a su faire beaucoup avec presque rien, et mettre une des plus belles scènes de la poésie française où il n'y avait qu'un humble rocher fendu et un vulgaire propos de folk-lore.

Et pour cela, et pour bien d'autres choses encore, la *Chanson de Roland* est un poème tout autrement vibrant et national que l'*Iliade* pour les Grecs et l'*Énéide* pour les Latins Il touche vraiment au sol où s'est faite notre propre histoire; il reflète la façon dont le populaire racontait cette histoire. Ses héros sont tout autrement près de lui qu'Énée l'était de Virgile et Achille d'Homère. Turold a mis dans leur âme les croyances et les rêves qui faisaient l'idéal de la France au lendemain de l'an mil. La mentalité des personnages est autrement belle, variée et humaine que celle d'Achille et des siens, d'Énée et de son entourage, tous plus ou moins figés dans des types déjà consacrés par l'art et par la tradition.

Mais le caractère populaire de la *Chanson* n'empêche pas que son auteur n'ait travaillé en érudit, à la façon de Virgile; entendons-nous bien, en érudit du XIe siècle, disposant de fort médiocres ressources et d'une méthode plus médiocre encore.

Je crois d'abord qu'il a fait le voyage de Roncevaux. De cela, nous avons deux séries d'indices. D'abord, les deux légendes locales qu'il rapporte, celle du rocher et celle des adonis. Puis, la description qu'il nous donne des lieux où Roland combattit et mourut [1].

Le grand combat [2] eut lieu dans le « camp » [3], c'est-à-dire la

1. A défaut de la vue des lieux mêmes, consulter Colas, *La voie romaine de Bordeaux à Astorga dans sa traversée des Pyrénées*, 1913; cf. *Revue*, 1912, p. 175 et s.

2. Je dis le combat de la légende; car, pour le combat réel, s'il a eu lieu dans les défilés de Roncevaux, ce ne peut être que l'abbaye de Roncevaux, à droite en allant vers la France, sur la route romaine, lorsqu'elle gravit, à travers bois, les pentes méridionales de l'Astobiscar (voir les cartes de X. de Cardaillac, p. 649, et de Colas, p. 43).

3. « Le camp » (vers 1338, 1869, 2184, 2200). — M. Colas (p. 42) a fait une hypothèse très acceptable, qui ajoute encore à la précision géographique de la *Chanson* : il distingue entre 1° « les ports de Cize », que traverse Charlemagne au moment du combat

plaine découverte[1] qui s'étend entre Burguete et l'abbaye, et qui est le val proprement dit de Roncevaux. C'est là où meurent tous les compagnons de Roland, et l'on y voit encore le ruisseau d'eau vive où ils essayèrent d'étancher leur soif avant de mourir[2]. Mais ce n'est pas là où il meurt lui-même.

Quand il voit que la mort approche, il quitte la plaine pour gravir la montagne[3], de manière à mourir, comme il l'avait

de Roland (vers 583, 719, 1703, 2939), et qui sont la traversée de la haute montagne entre l'Astobiscar et Château-Pignon (carte, p. 57), et 2° « les ports d'Espagne », où Roland essaie d'abord d'arrêter les Sarrasins (vers 824, 1152), et qui sont les défilés d'avant Burguete du côté espagnol. Au débouché de ces derniers défilés, vers la France, se trouve le « val herbu » où arrivent les ennemis (v. 1018) et qui est le petit plateau devant Burguete. Ce n'est qu'après avoir été refoulés par la montée des Sarrasins que les Français s'établirent dans la plaine entre Burguete et Roncevaux pour y livrer le grand et dernier combat (à partir du vers 1448?). — Voyez par exemple, chez Laffi (*Viaggio*, p. 142), la distinction très nette entre 1° les ports de France, 2° le pays de Roncevaux à Burguete, *molto grasso e fertile*, 3° et, ensuite, le mauvais défilé des ports d'Espagne, *assai aspro e di molti diruppi e spaventevole*.

1. *Par mi une valée* (vers 1449). — Il y a, en effet, dans la *Chanson de Roland*, un détail en apparence insignifiant, mais qui montre bien l'idée fixe du poète d'insérer dans son œuvre tous les détails topiques qu'on montrait aux pèlerins de Roncevaux. Turpin, pour réconforter Roland qui se pâme, veut aller chercher de l'eau au ruisseau voisin, et Turold dit alors (vers 2225) :

En Rencesvals ad un ewe curant.

De la même manière, le guide du *Codex* rappelle aux voyageurs que s'ils veulent boire de l'eau saine (*quæ sunt sana sibi ad bibendum*, p. 11), ils doivent prendre (p. 8) celle du ruisseau qui descend de la montagne, et qui, à travers Roncevaux, se dirige vers Pampelune [*decurrit Pampiloniam* : sans doute dans la direction de la route de Pampelune], ruisseau qu'on appelle *Runa* [c'est l'Urobi actuel ; *Runa* devait être une expression commune en basque pour désigner le ruisseau de la montagne]. — Aujourd'hui, et sans doute depuis des siècles, on attire l'attention des voyageurs sur deux fontaines déterminées, celle de Roland, au pied d'un monticule, celle de la Vierge, qui émerge « d'un bloc mouluré » (de Cardaillac, p. 429), et il est probable que, suivant les guides, l'une et l'autre fontaines ont dû passer jadis pour celle de Roland. Mais je crois que, dans la *Chanson*, l'expression d'« eau courante » désigne le ruisseau actuel, le *flumen* du *Codex*, et, peut-être même, est la traduction de ce mot latin ou d'un mot similaire.

2. Note précédente.

3. Vers 2265 et s. :

Plus qu'arbaleste ne poet traire un quarrel

[plus de la portée d'une arbalète ; plus loin, lorsque Charlemagne fera le même chemin à la recherche du corps de Roland (v. 2868), le poète dira :

Plus qu'hum ne poet un bastuncel geter.

Les deux expressions conviennent très bien à la montée de la hauteur, entre Roncevaux et la chapelle, un peu plus d'un kilomètre].

Devers Espaigne en vait en un guaret

[Si l'on suppose que Roland, en allant vers la France, arrivé au carrefour actuel de la route moderne qui monte à la chapelle et du vieux chemin qui va à Château-Pignon, si l'on suppose, dis-je, qu'il prend à gauche cette route de la chapelle, il est censé abandonner à droite la route de France, qui était alors celle de Château-Pignon et qui allait vers le nord-est, pour se diriger vers l'ouest, c'est-à-dire vers l'Espagne. Il semble que ce devint une tradition persistante, à Ibañeta, de mar-

juré [1], face à l'Espagne [2]. Cette hauteur qui lui permettra de regarder l'ennemi, c'est celle d'Ibañeta, qui commence à l'abbaye même, et qui porte les ruines [3] de la fameuse chapelle dite de Charlemagne. — Roland gravit donc cette hauteur, en suivant la route qui est aujourd'hui la grande route de France, laquelle, sur ce point, est encore l'ancienne route des pèlerins de Saint-Jacques et des armées médiévales.

On monte quelques centaines de pas, on laisse à droite la

quer le levant pour la France et le couchant pour l'Espagne (Domenico Laffi, *Viaggio*, 1676, p. 132).

Le *guaret* dont parle la *Chanson* doit être cherché au bas de la chapelle, là où sont aujourd'hui les bois; ce devaient être les terres de l'hôpital de Saint-Sauveur. C'est après avoir traversé ce terrain qu'il arrive à la hauteur de la chapelle :]

En sum un tertre, desuz dous arbres bels.

[De même pour Charlemagne, vers 2874 :

Desuz dous arbres parvenuz est amunt.

On devait montrer les deux arbres, dont la présence était toute naturelle près de la chapelle.]

1. Charlemagne déclare à ses barons (vers 2863 et s.) :

D'une raisun oï Rollant parler :
« Ja ne murreit en estrange regnet
» Ne trespassast ses humes e ses pers :
» Vers lur païs avreit sun chief turnet,
» Cunquerrantment si finereit li ber. »

Cette pensée, de regarder un pays ennemi pour le conquérir de son visage et de son regard, était assez répandue en ce temps (comme sans doute en d'autres). C'est ce qui explique le célèbre épisode de l'aigle du palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle retournée par Lothaire, en 978, du côté de l'Allemagne (Richer, III, § 71). — Il serait possible que ce propos de Roland, rapporté par Charlemagne, eût été emprunté par Turold à quelque donnée antérieure, peut-être au pseudo-Gilles. Ce que pourrait confirmer le fait que le mot *conquerrantment* paraît bien un latinisme (inspiré de *triumphaliter ?*)

2. Je crois qu'à cet égard la tradition est plus ancienne que la *Chanson*. Cf. vers 2376 :

Envers Espaigne en ad turnet sun vis.

Il est bien évident, à lire ce vers et bien d'autres, que l'on distinguait très nettement dans cette région (sans doute des deux côtés de la chapelle de Charlemagne) terre de France et terre d'Espagne et que la frontière avait dès lors une valeur morale et presque mystique bien supérieure à celle d'une limite féodale. — Nous retrouverons cette idée encore au XVIIe siècle, dans le *Viaggio* de Laffi (p. 132) : *Usciti da detta Capellina dassimo un' occhiata indietro alla Francia, dicendo : Addio Francia, Dio sà se ti rivedremo più, e nel dire così facendo il primo passo per scendere a basso ci venero le lagrime sù gl' occhi, et una certa passione al cuore, si che stassimo un' hora senza poter mai parlare l'uno all' altro, mà scendendo a basso, arrivassimo a Roncisvalle, lontano dalla Capelletta, donde partissimo, due tiri di moschetto.*

3. Il y a un dessin des ruines chez Colas (p. 29). Il y en a un de la chapelle (avant sa destruction en 1884) signé J. Quicherat dans *les Épopées françaises* de Léon Gautier (2e éd., III, p. 563) ; on y voit les deux arbres et les trois rochers : j'ai tout lieu de croire que ceci est une plaisanterie. Une bonne description des ruines chez X. de Cardaillac, *La bataille de Roncevaux* (*Revue des Pyrénées*, 1910, p. 25 et s.). M. de Cardaillac cite une description et un bon dessin de la chapelle avant sa dévastation chez Mané y Flaquer, *Viaje al païs de los Fueros*. Cf. p. 42, n. 3.

route des pèlerins, qui s'en va gravir les pentes d'Astobiscar[1]. C'était alors la route de France : c'est par là que Charlemagne est parti. — Mais Roland ne veut pas prendre cette route; il continue à monter sur la gauche, *devers Espaigne*.

Quelques pas encore, et il s'arrête devant les pierres où il voudra briser son épée[2]. C'est sur ces pierres qu'on élèvera la chapelle de Saint-Sauveur[3], dont vous voyez aujourd'hui encore les ruines à gauche de la grande route. Sous ces ruines, je suis sûr qu'on retrouverait les rochers fendus par Durandal.

Tout autour, dit Turold, il y a un pré. A côté des pierres, il y a deux arbres. C'est sous l'un d'eux que Roland va mourir[4]. — L'herbe croît toujours à cet endroit, et de tout temps il n'a pu y manquer des arbres. C'est exactement en ce point que le héros est mort. L'auteur de la *Chanson* a fait le pèlerinage, et,

1. Voyez la carte, Colas, p. 14; et ici, 1912, p. 175.

2. L'abbaye de Roncevaux est à 984 mètres (carte Prudent), la chapelle d'Ibañeta est à 1066 mètres; la hauteur est donc de cent mètres environ (carte de Colas, *l. c.*). De Cardaillac donne 958,50 pour la vallée et 1066,50 pour le col d'Ibañeta (p. 647).

3. P. 41, n. 3; Colas, p. 30-31. C'est la *capella sancti Salvatoris*, ou *Caroli*, ou *Rollandi*, des anciens textes. — Il se pose, à propos de cette chapelle, la question suivante. Est-elle antérieure à la formation de la légende de Roland, et le clergé de l'endroit se sera-t-il borné, lors de la formation de la légende, à y faire concourir les pierres de la chapelle? ou l'installation de la légende à Roncevaux ne serait-elle pas une chose antérieure, et n'aurait-on pas à dessein élevé cette chapelle à l'endroit précis où on croyait qu'était mort le héros? N'oublions pas que lorsque la légende s'est emparée de Roland, elle l'a tout de suite assimilé à un saint, *Christi martyr pretiosus* (*Codex*, p. 43).

4. Vers 2267 et s. :

En sum un tertre, desuz dous arbres bels
Quatre perruns i ad de marbre faiz.
Sur l'herbe verte si est caeiz envers....
Halt sunt li pui e mult halt sunt li arbre.

[C'est bien le spectacle que l'on a de la chapelle en regardant du côté de la montagne boisée.]

Vers 2357-8 :

Desuz un pin i est alez curant,
Sur l'herbe verte s'i est culchiez adenz.

Vers 2375-6 :

Li quens Rollanz se jut desuz un pin,
Envers Espaigne en ad turnet sun vis.

C'est là où Charlemagne va le retrouver, vers 2874-2876 :

Desuz dous arbres parvenuz est amunt;
Les colps Rollant conut en treis perruns,
Sur l'herbe verte veit gesir sun nevuld.

Voici comment je me représente qu'on montrait les choses : la chapelle et les rochers à l'intérieur; en contre-bas vers Roncevaux, le guéret; tout à côté de la chapelle, les deux arbres (dont un pin) et le pré.

sur ses indications, plus précises que celles de n'importe quel guide, nous pouvons le refaire après lui, et retrouver le lieu le plus saint de toutes nos légendes nationales.

Je dois dire, en toute franchise, que la preuve du pèlerinage de Turold à Roncevaux n'est point faite et ne pourra jamais être faite. Rien n'empêche de supposer que ces indications locales, si précises et si exactes, il les aura copiées dans un guide à l'usage des pèlerins[1]. — Et cela nous amène à un nouveau problème au sujet de l'auteur de la *Chanson* et de sa façon de travailler. A-t-il lu des écrits concernant son héros?

Il en cite deux, à plusieurs reprises, et avec assez de netteté.

I. Les *Gesta Francorum*, chronique latine à laquelle il emprunte :

1° Le nombre des païens, quatre mille, que Roland et ses compagnons tuèrent à Roncevaux[2];

2° Le nombre des corps, quatre cents, que Charlemagne trouva autour de Turpin[3];

3° Le dénombrement des trente colonnes de l'armée sarrasine[4];

4° L'assertion qu'en terre de France l'empereur n'a que de bons vassaux[5];

1. J'ai à peine besoin de rappeler que la *Chanson de Roland* pose ainsi le même problème que l'*Odyssée*, celui de la source géographique. Mais, tandis que pour la *Chanson*, il me paraît préférable de croire que la source est le voyage même de l'auteur, pour l'*Odyssée*, j'accepte, sans restriction d'aucune sorte, la théorie de Bérard, l'utilisation d'un périple (Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*).

2. Vers 1684-5 :

Il est escrit es cartres e es briefs,
Ço dit la Geste, plus de quatre milliers.

Les *Gesta* disaient donc avoir emprunté le renseignement à d'autres écrits, chartes ou lettres, très vraisemblablement imaginaires.

3. Vers 2092-2095 :

Ço dist la Geste,

d'après un témoignage attribué à Charlemagne lui-même.

4. Vers 3262 :

Geste Francur trente eschieles i numbrent.

5. Vers 1443-4 :

Il est escrit en la geste Francur :
Bien est-il dreiz en la tere majur
Que bons vassals unt nostre empereür.

Cette parole est placée dans la bouche de Turpin. Je ne serais pas étonné, en

5° La convocation des seigneurs pour juger Ganelon[1].

Ces renseignements sont donc surtout d'ordre statistique, et il n'y a aucune invraisemblance à ce qu'ils se soient trouvés dans une chronique latine et que Turold les y ait copiés. — J'entends, cela va sans dire, une chronique sans caractère authentique, pleine d'amplifications et de légendes, dans le genre de certaines parties des *Gesta Francorum* de l'époque mérovingienne, et peut-être leur continuation[2].

II. Turold cite un autre écrit relatif à Roncevaux, et auquel il emprunte quelques détails sur l'aspect du champ de bataille[3] : cet écrit serait l'œuvre d'un homme ayant vu ce champ de bataille, sans doute pendant ou tout de suite après le combat[4]; ce témoin oculaire serait « le baron saint Gilles », et son récit, continue Turold, est conservé au monastère de Laon[5].— Il va de soi qu'il s'agissait d'un récit merveilleux, mis par son auteur sur le compte de saint Gilles.

comparant ces citations, si dans ces *Gesta* Charlemagne et Turpin, et non Roland, fussent au premier plan. — C'est peut-être également dans ces *Gesta* que Charlemagne attestait la valeur de Turpin (vers 2090-91) :

En la grant presse mil colps i fiert e plus;
Pois le dist Carles qu'il n'en espargnat nul.

Tout cela pouvait se trouver dans une lamentation funéraire sur Turpin, censée prononcée par Charlemagne, et analogue à celle que le pseudo-Turpin lui-même prête à l'empereur sur Roland (p. 50-51).

1. Vers 3742 et s.

Il est escrit en l'anciene Geste
Que Carles mandet humes de plusurs teres.

2. L'opinion courante est que ces *Gesta* n'existaient pas et que Turold les aurait imaginés pour donner confiance. — Et cela est substituer, à une assertion positive et vraisemblable une hypothèse sans aucune nécessité. Et des *Gesta*, dans le genre de ceux que nous laissent deviner les citations de Turold, sont la chose la plus naturelle dans l'historiographie carolingienne.

3. Vers 2095-8 :

Ço dist la Geste e cil ki el' camp fut,
Li ber seinz Gilies, par ki Deus fait vertuz;
En fist la cartre el' mustier de Loüm.
Ki tant ne set ne l'ad prud entendut.

4. Il y a deux hypothèses possibles. Ou bien Gilles aurait vu le champ de bataille (400 cadavres autour de Turpin, les uns *par mi feruz*, les autres décapités; vers 2092-5), et cela seulement dans une vision (c'est ce que dit le Stricker, vers 1250). Ou bien il l'aurait vu à la suite de Charlemagne : le texte de Turold ne me paraît justifier que cette dernière hypothèse. Il est possible que ce pseudo-Gilles décrivait le champ de bataille comme le pseudo-Turpin qui, lui aussi, le contempla aux côtés de Charlemagne (p. 50 et s.).

5. A l'église épiscopale de Laon? Il est possible que ce pseudo-Gilles ait été composé dans ce centre scolaire. Ne pas oublier que Laon tient dans la *Chanson* une place qui n'est inférieure qu'à celle d'Aix (vers 2910) : Laon y est comme la seconde capitale de Charles.

C'est à ce récit que la *Chanson* emprunte la description des prodiges qui annoncèrent la mort de Roland[1], et peut-être celle du miracle du soleil arrêté par Charlemagne[2].

III. A ces deux écrits[3], consultés par Turold, faut-il en ajouter un troisième, un itinéraire ou un voyage réel de pèlerins, auquel il emprunterait toutes ses données topographiques? les tombeaux à Blaye, le cor à Bordeaux, la pierre d'Ibañeta, les adonis de Roncevaux et le chemin de Roland marchant à la mort? — Je préfère croire que tous ces détails, Turold les aura vus et notés lui-même : s'il les eût empruntés à quelque guide, ils se seraient dénaturés dans la transmission et nous seraient arrivés moins précis dans le poème; d'ailleurs, les guides et itinéraires de ce temps étaient assez sobres en fait de minuties topographiques[4].

Et tout ceci encore, d'avoir étudié dans les livres[5] et d'avoir observé sur les lieux, est loin de nuire à la gloire de l'auteur de la *Chanson*.

---

1. P. 35.

2. P. 35, n. 7. On peut, je crois, supposer une certaine analogie entre ce pseudo-Gilles et le pseudo-Turpin.

3. Il est un détail qui me fait croire que Turold a connu en outre un récit ou une tradition formée près de Carcassonne (à moins qu'il ne l'ait emprunté aux écrits ci-dessus indiqués). C'est l'histoire de Roland présentant, près de cette ville, une « pomme vermeille » comme symbole des couronnes des rois qu'il a vaincus en Espagne (v. 384-8) : il est bien difficile, vu la précision du détail, que l'auteur ne fasse pas allusion à un fait connu et rapporté par quelque auteur antérieur à la *Chanson* (de même Schneegans, *Die Quellen des sog. Pseudo-Philomena*, Strasbourg, 1891, p. 45). Les *Gesta ad Carcassonam* (éd. Schneegans) ne mentionnent pas cet épisode, soit qu'ils l'aient négligé dans l'écrit dont ils se sont inspirés, soit qu'il se trouvât dans une source différente de la leur. En tout cas, la scène doit se passer à Lagrasse et faire partie du groupe très abondant des histoires imaginées par les gens de cette abbaye. Et j'ai tout lieu de croire qu'ils ont travaillé avant le temps de la *Chanson de Roland*, dès le xe siècle; cf. *Revue*, 1915, p. 271 et s. — Cette offrande de la pomme me paraît être également quelque rite populaire, se rattachant au folk-lore de ce fruit, le plus riche de tous les fruits en rites et mythes populaires.

Peut-être aussi Turold a-t-il encore connu un récit sur la trahison de Ganelon, récit composé par quelque érudit, qui le faisait descendre d'un des assassins de César (strophe 164, Gautier : en admettant, ce dont je doute, que le passage soit primitif). J'ai vainement cherché à quel nom il avait pu faire allusion : *C. Annius* [*Cannius*], *Caninius* iraient bien, mais ils n'étaient pas parmi les meurtriers de César.

4. Voyez le *Codex*, p. 15 et 43.

5. Il me paraît de plus en plus certain qu'il y a beaucoup de latinismes dans la *Chanson de Roland*. « J'ai moi-même pu aligner en face du texte d'Oxford de nombreux passages parallèles de textes latins, » m'écrit à ce sujet M. Wilmotte (20 nov. 1915). Cf. p. 41, n. 1. Sur les analogies de la *Chanson* avec la littérature latine antérieure, voyez un excellent article de M. Wilmotte dans la *Revue historique* de 1915, CXX, p. 241 et s.

Il résulte donc de tous ces faits de folk-lore que la légende de Roland avait pris profondément racine dans les pensées populaires avant que Turold eût composé son poème. Elle avait déjà, sur la route de Roncevaux, marqué à son empreinte les curiosités de la nature et les ruines des temps passés.

Ce n'est pas elle, assurément, qui avait fait du sang des guerriers la pourpre des fleurs et des entailles d'un rocher les marques d'une épée surnaturelle. Ce sont là récits plus vieux que l'histoire de Roland, et que le populaire répète depuis des siècles, se bornant à changer les noms des combattants. Et il est possible que dans l'Antiquité on ait attribué à quelque héros hellénique, à quelque Hercule local les adonis et les brèches de Roncevaux. Mais il fut un temps où la vogue de Roland devint assez forte pour que son nom leur fût imposé.

A cette vogue de Roland, à cette mainmise de son nom sur le folk-lore, il faut, je crois, trouver une cause littéraire ou savante, une origine écrite ou scolaire.

Que des personnages illustres soient devenus, dès leur vivant, des sujets de propos ou de récits populaires, il n'y a pas à en douter [1] : nous le voyons de nos jours; et, dans l'Antiquité, saint Martin est un exemple frappant du folk-lore saisissant l'homme de son vivant [2] et ne le lâchant plus [3].

1. Cf. *Revue*, 1915, p. 74. — Le difficile, d'ailleurs, n'est point d'entrer dans la légende ou le folk-lore, et cela peut arriver à d'autres qu'à de grands chefs et de grands saints. Le difficile est d'y rester, et je crois que, pour cela, il est besoin que l'imagination et le souvenir populaires soient soutenus et nourris par un travail constant de l'école.

2. Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 13 (le pin qui, dans sa chute, se détourne de Martin); 15 (l'arme qui disparaît); etc. Il ne s'agit d'abord, comme pour Charlemagne (n. 3), que de récits. Le nom de Martin ne s'est peut-être attaché que plus tard à des détails du sol.

3. Un autre exemple typique est fourni par Charlemagne. Il est bien certain que le folk-lore s'est emparé de lui dès son vivant : voyez la source miraculeuse née après la destruction de l'Irmensul (*Annales* d'Eginhard et de Lorsch, 772), les deux boucliers flamboyants à la défense de Siegburg (addition aux *Annales* de Lorsch, 776), les innombrables présages qui annoncèrent sa mort (Eginhard, § 32); et ces propos de folk-lore ont dû dès lors donner naissance à d'assez longs récits, qu'on se répétait dans les cloîtres. Après sa mort, annales et biographes aidant, la légende n'est plus sortie des fastes de Charlemagne, et a dû s'y montrer sous des récits de plus en plus longs, empruntant sans doute tous les thèmes familiers au folk-lore. — Mais cet enrichissement continu du folk-lore de Charles est inséparable du travail d'école, et du rôle de plus en plus grand que le souvenir de Charlemagne jouait dans la pensée de ceux (les clercs surtout) qui réfléchissaient et qui écrivaient. Car Charle-

Toutefois, cet avantage, d'entrer vivant dans la légende, d'y entrer par sa vie et d'y rester pour toujours, cet avantage paraît réservé aux grands chefs, militaires et religieux, à des vainqueurs et à des saints. Ce ne fut point le cas de Roland. Il ne semble pas que, vivant, il ait été différent des cent capitaines qui entouraient Charlemagne [1]. Il ne semble pas qu'il

magne, outre la longueur et la gloire de son règne, outre les services propres rendus aux différentes églises, représentait, pour les hommes du xe siècle, d'une part, le pèlerin armé qui propage l'Évangile (et il n'importe qu'il ait combattu les Saxons plutôt que les Sarrasins : tout cela était gent païenne); et il représentait, d'autre part, le vrai roi des Francs, le champion des Francs et des Gaulois contre les Germains (il ne vint jamais à l'idée de personne, et peut-être ne lui vint-il jamais à l'idée à lui-même, qu'il pût être un Germain). — Reste à savoir quand le nom de Charlemagne passa, du folk-lore narratif, ou du récit légendaire, au folk-lore topographique, je veux dire quand ce nom s'appliqua à des routes, à des ruines, à des croix : sur ce point, jusqu'à plus ample informé, je ne trouve rien d'antérieur à l'an mil.

1. Je dis « il semble », car il n'est pas absolument impossible que Roland ait accompli, de son vivant, des actes héroïques, célébrés quelque part. Car il reste toujours à se demander pourquoi l'école et la légende, des trois morts illustres de Roncevaux : Eggihard, *regiæ mensæ præpositus*, Anselme, *comes palatii*, Roland, *Britannici limitis præfectus*, pourquoi on n'a retenu que ce dernier (Éginhard, § 9). La réponse à cette question se trouverait peut-être dans quelque document contemporain de Charlemagne qui nous échappe. — Si vraiment il avait été enseveli à Blaye et si on lisait son épitaphe sur son tombeau, cette épitaphe (vu les motifs que nous allons indiquer à l'instant) suffisait pour que la légende se développât sur la route de Blaye à Roncevaux. — En faveur de cette hypothèse d'un transfert du corps à Blaye, on peut alléguer : 1° que Charlemagne paraît bien être revenu sur le champ de bataille (Éginhard, § 9); 2° que des transferts de corps de ce genre étaient fréquents; 3° que Blaye avait autour de Saint-Romain un cimetière sacré recherché des grands; 4° qu'on possède (*Poet. Lat. ævi Carolini*, I, p. 109) l'épitaphe d'un compagnon de combat et de mort de Roland, Eggihard, tué à Roncevaux près de lui et enterré dans une église de Saint-Vincent [sans doute près de la tombe même du saint, en Agenais, *ultra Garonnam;* cf. Fortunat, *Carmina*, I, 8, et non pas, comme on le croit d'ordinaire, à Saint-Vincent de Dax]; et saint Vincent était, dans le Sud-Ouest, un saint aussi célèbre que saint Romain de Blaye (s'il a perdu en vogue, c'est en partie parce que sa tombe ne se trouvait pas, comme celle de Romain de Blaye, sur la grande route des pèlerins). — Après tout, même si Roland n'a pas été enterré à Blaye, on a pu y découvrir, comme à Compostelle la tombe attribuée à saint Jacques, une tombe avec le nom de *Rotholandus* ou quelque chose d'approchant, qu'on aura cru la sienne. Et quand on songe au besoin que l'on avait en ce temps-là de rechercher les tombes de tous ceux qui avaient approché Charlemagne (voyez à Casseuil, Aimoin, *De miraculis*, I, 1; Migne, CXXXIX, c. 806), quand on songe à l'extraordinaire impression qu'a toujours faite dans le monde chrétien, depuis le IVe siècle, la découverte des tombes ou des reliques présumées de saints ou de héros (par exemple, vers 1010, la tête de saint Jean-Baptiste à Angély; Adémar, III, 56), il n'en fallait pas davantage pour produire, au xe siècle, un débordement extravagant d'écrits d'école d'abord, de faits de folk-lore ensuite, de poèmes enfin. Blaye avait tout ce qu'il fallait pour produire ce phénomène : elle était sanctuaire célèbre, rendez-vous de seigneurs et d'évêques (cf. p. 33, n. 2), centre d'une seigneurie et d'un clergé actifs, relai de première importance sur la route de Saint-Jacques, lieu frontière entre Gascogne et France. Sur ces trois gîtes essentiels de la plus grande route chrétienne du monde, Blaye, Roncevaux et Saint-Jacques, les deux premiers appartenant à Roland par sa tombe et par sa mort, la légende de Roland devait passer et primer toutes les autres. Il serait donc utile, je le répète encore (cf. p. 44, n. 5), d'étudier de très près ce qui a pu se faire, dans

ait été célèbre autrement que par sa mort. Et je crois que le populaire l'a peu connu de son vivant et l'a oublié après sa mort. Entre ses actes et sa légende, il y a eu, selon toute apparence, un long hiatus.

Je doute également que son retour ou plutôt son entrée dans la vie populaire ait été d'abord l'œuvre du populaire même. Il faut quelque chose pour provoquer, pour aider ce travail du vulgaire sur les ruines et sur le sol, j'entends quelque chose qui vienne du dehors, un enseignement d'école, un écrit répandu, des propos de gens soi-disant informés. Nous savons très bien pourquoi Marius [1], après vingt siècles d'oubli absolu, est devenu le héros de la Provence, dépossédant peu à peu César ou le diable sur les ruines ou les rochers [2], y mettant son nom au lieu et place du leur : la gloire contemporaine du vainqueur des Cimbres est due tout entière, et je ne fais de réserve d'aucune sorte, à des entreprises d'érudits, sans lien avec des souvenirs qui seraient venus du passé, sans lien non plus avec des pensées populaires ; ce sont des récits ou des travaux de savants (on pourrait les citer) qui, depuis 1800, gagnant de proche en proche, partant des académies ou des bibliothèques pour arriver dans les villages, agissant à la fin sur l'esprit du peuple, ont créé de toutes pièces la part de folk-lore qui est aujourd'hui celle de Marius [3].

Pareille chose a dû arriver pour Roland au dixième siècle, à cela près que bibliothèques et académies, en ce temps-là, étaient surtout domaines de prêtres. D'ailleurs, ces prêtres ressemblaient, comme tournure d'esprit, aux savants qui ont

la vie de cloître et d'école, chez ces seigneurs et ces clercs d'Aquitaine auxquels Blaye tenait si fort à cœur. Et je pense ici à Adémar de Chabannes (p. 50, n. 5 et 8) et à son milieu, à ce Guillaume V d'Aquitaine, qui vint si souvent à Blaye (Adémar, III, 41 et 69), qui fut si curieux de vieux livres (p. 50, n. 5), si passionné pour les reliques (III, 56), et grand pèlerin de Saint-Jacques où il alla régulièrement (III, 41). Comment, sous les pas de ce pèlerin quasi royal, lettré et dévot, reliques et légendes n'auraient-elles pas germé de toutes parts sur la route de Saint-Jacques ? — Je ne puis m'empêcher cependant de croire à quelque document ou écrit relatif à Roland, à quelque chose de plus circonstancié qu'une tombe apocryphe.

1. Cf. *Revue des Ét. anc.*, 1899, p. 51 et s.

2. Comme le remarque Sébillot (II, p. 102), Marius, dans la légende de la chaussée de Jaï (*Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 974-5 ; Bérenger-Feraud, *Superstitions et survivances*, II, 1896, p. 341), construite en une seule nuit par Marius, le nom de Marius a dû remplacer, au XIXe siècle, un autre nom, et peut-être celui du diable.

3. Et, certains travaux aidant, la création continue.

fait de nos jours la vogue populaire et rurale de César, de Marius ou d'Hannibal : ils étaient des travailleurs à tendances fort subjectives, désireux de placer leurs saints et leurs héros sur les routes qui leur étaient les plus familières et dans les lieux qui leur étaient les plus chers.

Comme les noms de Marius ou de César, celui de Roland, avant d'être fixé par les prêtres et les pèlerins de Roncevaux sur la pierre d'Ibañeta ou sur les fleurs de la vallée, le nom de Roland a dû être répandu par quelques écrits, amplifiant et commentant les faits racontés par les historiens de Charlemagne; et je viens de rappeler que l'auteur de la *Chanson* cite deux de ces écrits, les *Gesta Francorum* et la narration du pseudo-Gilles.

Que ces écrits aient été répandus par les pèlerins de Saint-Jacques, passagers de la route de Roncevaux, hôtes habituels des sanctuaires de Blaye, de Bordeaux et d'Ibañeta. qu'ils aient été exploités par les abbayes, les collégiales, les prieurés, les stations de tout genre qui jalonnaient cette route et hébergeaient ces pèlerins, je l'ai si souvent dit, et depuis si longtemps[1], que je n'ai plus à revenir sur le rôle des routes et des stations de pèlerinage dans la formation des chansons de geste. — Encore faut-il que ces pèlerins et ces clercs aient eu des récits pour éveiller et guider leur curiosité[2].

Il est donc probable que l'histoire légendaire de Roland, longtemps avant la *Chanson*, longtemps avant sa vogue sur la

1. *Romania*, XXV, 1896, p. 161 et s. P. 166 : « Nous sommes de plus en plus convaincus du rôle primordial joué par les pèlerins dans la formation de la légende carolingienne... Ces deux faits, la route et le cimetière avec sa basilique... seront les déterminants les plus énergiques de la légende... C'est le long du chemin que le peuple refait l'histoire... Et les tombes l'invitent à localiser. » De même, *Rev. des Ét. anc.*, 1899, p. 237.

2. On peut dire, il est vrai, qu'il leur suffisait pour cela de lire Éginhard, les *Annales* ou l'Astronome, et qu'il n'est nul besoin de supposer un intermédiaire entre ces récits initiaux et le travail des adaptations locales fait par les guides, par les hôtes des pèlerins et par les pèlerins eux-mêmes. Et cela, à la rigueur, est possible. — Mais remarquons ceci : 1° Éginhard et les autres ne parlent absolument pas de Roncevaux, encore moins de Blaye et de Bordeaux : si l'on a pensé simultanément à Roland dans ces trois stations, ne serait-ce pas le résultat d'un commentateur à Éginhard, qui les aurait nommées toutes trois? 2° Le folk-lore, lorsqu'il s'agit de personnages historiques dans le cas de Roland, c'est-à-dire popularisés longtemps après leur mort, n'intervient qu'à la suite d'un commentaire au texte initial; 3° l'auteur de la *Chanson* signale lui-même des commentaires de ce genre, avec les *Gesta* et le pseudo-Gilles (p. 43-45).

route des Pyrénées, a été imaginée[1] et racontée dans quelque centre d'étude, par quelque écolâtre de cathédrale ou de monastère, et répétée dans la France entière par des centaines de ses disciples. Pour expliquer la formation de cette légende, et, d'une manière générale, celle des chansons de geste, des romans héroïques et des vies de saints, il faudra examiner de très près le travail d'école chez les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens.

N'oublions pas que dans ces écoles[2] de Laon[3], de Fleury[4], de Limoges[5], on se piquait d'érudition; qu'on s'y informait avec soin de tous les héros de notre histoire nationale depuis Priam, ancêtre des Francs, jusqu'à Charlemagne; qu'Adémar de Chabannes, par exemple, le brillant élève de Saint-Martial de Limoges[6], signale une enquête d'érudits à propos du chef de saint Jean[7], une autre sur l'authenticité des *Gesta Pipini*[8]; qu'Abbon et Aimoin, par exemple, les coryphées de Fleury, cherchaient par toute la France les vestiges des palais de Charlemagne[9] et des maisons de Brunehaut[10]. Et je ne serais

1. Que l'on pût imaginer, au dixième siècle par exemple, des histoires de ce genre sur une simple ligne d'écrivain, c'est ce qu'il serait facile de montrer par une multitude d'exemples tirés de la vie des saints. Le propre de la littérature à demi savante et à demi populaire, dans ce siècle, est précisément dans des écrits de ce genre, où se mêlent les noms historiques, les récits de miracles et de visions, etc., tout ce que le pseudo-Gilles ou les *Gesta* devaient renfermer sur Roland et Turpin.

2. Je ne cite que celles où je peux supposer, par quelque indice, qu'on ait parlé de Roland.

3. P. 44, n. 5.

4. Ici, n. 9 et 10.

5. Je songe ici à Adémar de Chabannes, qui a été élevé à Saint-Martial de Limoges (*Commemoratio abbatum*, Migne, CXLI, c. 84), et qui s'est intéressé à Blaye (*Hist.*, III, 41). Le travail d'école qui s'est fait en ce temps-là en Aquitaine autour de Martial de Limoges peut expliquer celui que d'autres, dans le même pays, ont pu faire autour de Roland de Blaye. Ne pas oublier la curiosité érudite du duc Guillaume V, grand lecteur et collectionneur de livres (Adémar, *Hist.*, III, 54).

6. Ici, n. 5.

7. Découvert à Angély vers 1010.

8. Adémar, III, 56 : *In gestis autem Pipini,... reticetur* [sur la tête de Jean], *et scriptura de eo facta* [autres *Gesta*, complètement apocryphes] *nequaquam non futilis ab eruditis dijudicetur*. La légende de Pépin apparaît donc comme déjà formée dans les écrits ecclésiastiques du XIe siècle.

9. Aimoin, *Vita Abbonis*, 20; *De miraculis s. Benedicti*, I, 1, 8 : il s'agit du soi-disant palais de Charlemagne à Casseuil. Et les textes d'Aimoin prêtent à trois solutions : que les ruines étaient réellement celles du palais; qu'Abbon et Aimoin auront fait les premiers cette identification; qu'ils auront répété un on-dit populaire plus ancien que leur voyage. — Le fait d'avoir copié, au neuvième siècle, l'épitaphe d'Eggihard (ms. de Paris; ici, p. 47, n. 1), montre qu'on pouvait s'intéresser alors aux morts de Roncevaux.

10. C'est ainsi qu'Aimoin raconte qu'il vit en Auvergne, dans la forêt *Leccena*, la

pas étonné s'il fallût regarder dans une de ces écoles pour y apercevoir le berceau de la légende de Roland.

De toutes manières, pour arriver à constituer la *Chanson de Roland,* — sujet, épisodes et forme, — il a fallu, outre le récit du fait initial, plus ou moins oublié ou négligé, il a fallu un travail d'école, plus ou moins sérieusement fait, une série d'adaptations locales, plus ou moins populaires, et, à la fin, primant tout le reste, l'effort personnel d'un très grand poète[1]. — Il serait intéressant d'examiner dans quelle mesure ces quatre éléments ont également contribué à former d'autres épopées, françaises ou antiques[2].

CAMILLE JULLIAN.

maison de Brunehaut : *Ostenditur lapidea domus Brunichildis* (*H.Fr., pr.*, 4). La manière dont il parle ici et ailleurs (IV, 1) des constructions de Brunehaut montre qu'il a constaté plutôt que déterminé ces appellations : *Ædificia, sane ab ipsa constructa usque in hoc tempus durantia, ostenduntur tam innumera ut incredibile videatur ab una muliere, et in Austria tantummodo et Burgundia regnante, tanta in tam diversis Franciæ partibus fieri potuisse.* Ce texte est très net : le folk-lore s'était déjà emparé de Brunehaut dans la France entière. Et alors se pose le même problème que pour le folk-lore de Roland : cette vogue doit être le résultat de quelque écrit d'école, *Gesta Francorum* ou autre.

1. Et un poète, je crois, qui a délibérément voulu, comme par exemple Ronsard sous la Renaissance, enrichir la langue française naissante, à la fois de thèmes traités jusque-là surtout par la langue latine (cf. p. 43-45), et d'expressions nouvelles inspirées également de la langue latine (cf. p. 45, n. 5).

2. De toutes les épopées qu'il m'a été donné de lire, l'*Odyssée*, si différente qu'elle soit, comme ton et comme sujet, de la *Chanson de Roland*, est peut-être celle qui s'en éloigne le moins par sa structure organique. Elle aussi (cf. p. 39-42) doit s'inspirer d'un voyage sur des routes connues. Elle aussi fait une part très importante, sur les stations de ces routes, à des épisodes fournis par le folk-lore : par exemple, la grotte de Calypso est conforme au type consacré de la grotte des fées, et Ulysse au type du mari retenu par une fée de grotte; et il y a, dans l'*Odyssée*, vingt épisodes nés de même de propos et de contes populaires. — L'*Enéide*, elle aussi, emprunte bien des détails à des propos sur lieux-dits (cf. p. 32, n. 1) et à des idées populaires : le rameau d'or qu'Énée dépose en offrande au seuil du palais de Proserpine ressemble singulièrement à la branche de gui que nos paysans offrent à la fée invisible des grottes. — Il y a beaucoup moins de folk-lore dans l'*Iliade;* ou, plutôt, il y en a dans la mesure où le folk-lore a produit la mythologie hellénique. — Et le folk-lore est réduit à son minimum dans la plus artificielle et la plus ennuyeuse des épopées que je connaisse, la *Franciade :* je n'y vois (l. II, p. 130, Jannet) que l'allusion «à ce flot dizenier, bouffi de vents, horreur du marinier», et encore est-ce chez Ronsard bien plutôt réminiscence érudite qu'inspiration populaire.

LE SAINT-MICHEL DE CIZE

DU CODEX DE COMPOSTELLE ET DU GUIDE DES PÈLERINS

M. Joseph Bédier[1] identifie le Saint-Michel que mentionnent le *Codex de Compostelle* et le *Guide des pèlerins* avec un village du même nom qui se trouve à trois kilomètres de Saint-Jean-Pied-de-Port, hors et assez loin de l'ancienne voie romaine et de la route qui conduisait au sanctuaire de saint Jacques.

Voici ce qu'en dit le *Codex* :

A portibus vero Cisereis[2] *usque ad sanctum Jacobum tredecim dietæ habentur. Prima est a* VILLA SANCTI MICHAELIS *quæ est in pede portuum Ciseræ, versus scilicet Gasconiam*[3]...

A portibus vero Cisereis in beati Jacobi itinere usque ad eius basilicam Gallæcianam hæ villæ majores habentur. Primitus in pede eiusdem montis Ciserei, versus scilicet Gasconiam, est VILLA SANCTI MICHAELIS[4]...

Inde circa portus Cisereos habetur tellus Basclorum, habens urbem Baionam in maritima versus septentrionem... In hac terra mali portigeri habentur, scilicet circa portus Cisereos [*in*] *villa quæ dicitur Hostavalla et* VILLA SANCTI JOHANNIS ET SANCTI MICHAELIS PEDIS PORTUUM CISERÆ[5]...

Quapropter præcipimus et exoramus ut hi portageri et rex Aragonensis cæterique divites, qui tributi pecunias ab eis accipiunt, omnesque

1. *Les légendes épiques*, t. III, Paris, 1912, p. 124 et carte en regard.

2. Cize, en basque *Garazi*, de *garai* « haut, élevé » et de *zi* « pointe », pointe haute, élevée. On dit *garaztar* d'un naturel ou d'un habitant du pays de Cize. Voici quelles sont les variantes que donnent les chartes, les chroniques et les chansons de geste : *porz de Sizre*, var. *Sizer*, XIe siècle *(Chanson de Roland*, vers 583 et 729); — *portus Cesaris*, XIIe siècle (Conrad, *Ruolandes-liet*, etc.); — *Ciseres portus*, XIIe siècle *(Chron. de Turpin)*; — *Cisera*, *Cisara*, vers 1168, *vallis quæ dicitur Cizia*, 1194, *archidiacono de Cizia*, 1233, *archidiaconi Cizia*, 1266, *vallis quæ Cirzia dicitur*, pseudo-charte d'Arsius (vers 980) et fausse bulle de Pascal II (1106) fabriquées dans la seconde moitié du XIIIe siècle *(Livre d'or de Bayonne)*; — *terram de Ciza*, 1189 (Arch. des Basses-Pyrénées, *B 5951*); — *portus Sizaræ*, XIIe siècle (Roger de Hoveden); — les pors de Cisaire, XIVe siècle *(Chron. de Saint-Denis)*. — Les auteurs arabes écrivaient *Bort Jezar*, *Bort Schezar*, *Bord Schezaroun*, et Francisque Michel voyait dans ce nom celui plus ou moins altéré de César, auquel des chansons de geste (*Huon de Bordeaux* et *Li Romans des Sept Sages*) attribuaient les voies romaines, appelées aussi chemins, chaussées de la fée Brunehault, Bruneholz ou Bruneau (*Hist. de la guerre de Navarre en 1276 et 1277*, par Guillaume Anelier, Paris, 1856, in-4°, p. 424).

3. *Le Codex de Saint-Jacques de Compostelle*, publié par le P. Fidel Fita et Julien Vinson, Paris, 1882, petit in-8°, p. 4.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 13.

illorum consentientes, scilicet Raymundus de Solis et Vivianus de Acromonte et VICECOMES DE SANCTO MICHAELE *cum cunctis progeniis suis venturis, una cum præfatis nautis et Arnaldo de Guinia cum omni progenie sua ventura*[1]...

Quant au *Guide des Pèlerins,* il jalonne ainsi la route qui menait à Puente la Reina : VILLA S. MICHAELIS, *Portus Ciserei, Hospitale Rotolandi, villa Runcievallis,* etc.

Il est évident que ces citations ne concernent pas le village de Saint-Michel, appelé en 1364[2], et à une époque beaucoup plus reculée, *San Miguel el Viejo* et que les Basques nomment, dans leur langue, *Eyheralarre* « Lande du Moulin », mais bien la petite ville de Saint-Jean-Pied-de-Port dont un faubourg, construit dans la première moitié du XIIe siècle, portait également le nom de Saint-Michel. Ce quartier, actuellement dit d'Espagne, était encore appelé naguère *Iriberria*, mot basque qui signifie « la ville neuve ».

Et on comprend facilement que le pèlerin rédacteur du *Codex* ait pu confondre le faubourg avec la ville, qu'il désigne, d'ailleurs, par les deux noms unis.

Une tradition ancienne, rapportée en 1700 par l'intendant Lebret[3], attribuait à Charlemagne les fortifications du bourg primitif; mais il est plus probable que l'édification en fut faite dans la seconde moitié

1. *Codex*, pp. 13-14. — Dans *La Vasconie* (t. I, 1898, in-8°, p. 235, n. 2), j'ai identifié les personnages nommés dans ce passage, moins le roi d'Aragon, qui, sûrement, était Alphonse II, dit le Chaste (1162-1179), et démontré que cette partie du *Codex* fut écrite entre 1170 et 1177 ou plus exactement entre 1170 et 1173, s'il est vrai qu'Arnaud de Mont, moine de Ripoll, en prit copie à cette dernière époque. M. Bédier (*op. cit.*, p. 105, n. 1) constate que de récents critiques (par exemple M. G. Brückner, *Das Veraltnis des Rolandliedes zur Turpinschen Chronik*, 1905, p. 24) ont adopté cette opinion, à tort selon lui, car elle gêne son système. Mais les objections du savant professeur ne sont pas sérieuses, car l'identification du *vicomte de Saint-Michel* est absolument certaine et elle prouve l'exactitude des autres.

Le pays de Cize, dont Saint-Jean-Pied-de-Port était la capitale, eut de 1070 à 1178 quatre seigneurs particuliers qui se succédèrent de père en fils et dont le dernier, qui hérita de son père en 1169 (*La Vasconie*, t. II, 1902, p. 256), a pu, seul, être désigné par le titre de vicomte. En effet, il devint *vicomte de Soule* en 1170, au décès de Navarre, sa tante maternelle. Il vivait encore le 15 mars 1178, et était mort le 19 mai suivant. A cette date, Raymond-Guillaume II, son oncle à la mode de Bretagne du côté maternel, lui avait déjà succédé comme vicomte de Soule et il mourut en l'an 1200, âgé d'environ quatre-vingts ans.

Il est puéril de prétendre, comme le fait M. Bédier, que ce Raymond-Guillaume de Soule (le *Raymundus de Solis*) n'existait pas en 1173 ou en 1177, ou que l'auteur du *Codex* imagina les noms des personnages que j'ai identifiés d'après des documents précis. Raymond-Guillaume était le fils de Guillaume, apanagé en Soule ou en Lavedan, frère puîné d'Auger Ier vicomte de Soule et, en partie, de Lavedan. Ce dernier fut père de Navarre, femme d'Auger, vicomte de Miramont, et d'une autre fille mariée vers 1138 à Sanche II Ramire, seigneur de Cize (voy. *La Vasconie*, t II, pp. 465-467).

2. Arch. de Pampelune, caisse 19, n° 2. — Voy. Brutails, *Documents des archives de la Chambre des comptes de Navarre*, Paris, 1890, in-8°, p. 99.

3. *Mémoire sur la Navarre* (*Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, IIe série, t. XXXIII, p. 197).

du XIe siècle par Sanche Ier-Fortun, premier seigneur de Cize, fils puîné de Fort Ier-Fortun, vicomte d'Arberoue, et petit-fils de Fortun Ier-Sanche, vicomte de Labourd [1].

En 1276, dans un moment où il avait à combattre quelques ricombres rebelles, Eustache de Beaumarchais, gouverneur du royaume de Navarre, réunit les faubourgs de San Miguel et de San Pedro à la ville, en les faisant enceindre de murailles, et au commencement de l'année suivante, les jurats de Saint-Jean-Pied-de-Port reconnurent que le gouverneur avait déboursé 40 livres de bons morlàas « para la *sarazon* [2] *de nostre biele* » [3].

Dès lors et jusqu'en janvier 1368, les habitants furent soumis à un impôt de *zermenage* pour l'entretien de l'enceinte, et des comptes de 1364 et de 1367 nous apprennent que cet impôt était perçu dans les trois quartiers de la ville : le *Burgo mayor*, le *barrio de San Miguel* et le *barrio de San Pedro* [4].

Charles II, roi de Navarre, en raison des services qu'il avait reçus de la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port, l'affranchit, par lettres patentes datées de Sangüesa le 16 janvier 1368 (n. st.), de tous les droits de *zermenage* qui lui étaient dus par *todas las casas et plaças que eran dentro de los muros de la dicta villa, del Burgo mayor, de la rua de San Miguel, de la rua de San Per que son dentro de los cercos et cerrazon de la dicta villa*, et qui pouvaient valoir au roi, en chacune année, 8 l. 10 s. 8 d. et demi de morlans blancs [5].

JEAN DE JAURGAIN.

La note de M. J. de Jaurgain intéresse particulièrement l'histoire et la structure des routes romaines de la Gaule. On a cru longtemps que la route romaine des Pyrénées abordait la montagne en venant par Saint-Michel-le-Vieux. J'ai essayé moi-même, étant à Saint-Michel, de retrouver le soi-disant vieux chemin qui aurait gagné la crête (de Saint-Michel à Erreculus), et je ne l'ai point trouvé : il y a là de bien fortes déclivités. Si au contraire la route romaine prend la montagne à Saint-Jean-Pied-de-Port (ce qui me paraît désormais certain ; cf. *Revue*, 1912, p. 181-3), elle devient un type parfait de route romaine de montagne, commençant la montée dès que possible, et se tenant toujours sur la crête, à la ligne de séparation des eaux. C. J.

1. *La Vasconie*, t. II, pp. 235, 250 et 251.
2. *Sarrazon*, enceinte fortifiée.
3. Arch. nat., J. 614, n° 278. — La livre de Morlàas valait alors de 36 à 37 francs de notre monnaie actuelle et l'argent avait au moins six fois plus de pouvoir que maintenant.
4. Arch. de Pampelune, c. 5, n° 2, et c. 15, n° 30.
5. *Ibid.*, c. 22, n° 8. — Ces lettres furent confirmées par Charles III, le 25 mars 1424 (*Ibid.*, Comptes, t. 378).

MONUMENT MARSEILLAIS PRÉTENDU ANTIQUE

Le hasard vient de faire retrouver un monument dont le médecin et archéologue marseillais J.-B. Grosson écrivait, en 1773, qu'« il n'en reste plus aujourd'hui de vestiges », ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'en donner un dessin, d'après nous ne savons quelle source [1]. Ce ne sont point des fouilles ou des travaux de construction qui l'ont mis au jour : il était tout simplement encastré dans le mur d'une maison

située dans les vieux quartiers. Il est actuellement au musée du Vieux-Marseille.

Grosson en connaissait d'ailleurs fort bien la provenance, qu'il indique en ces mots : « Autel antique, qui a servi longtemps de fonts baptismaux à l'église paroissiale de Saint-Laurent. » Seulement, pour lui, le monument était, primitivement, un autel destiné au culte de Cybèle : « Le sphinx et le lion qui soutiennent cet autel étaient des emblèmes propres à cette déesse; le lion marquant la force, on représentait Cybèle dans un char attelé par deux de ces terribles animaux; et le sphinx désignant la surabondance, était propre à représenter la fertilité de la terre. » Je ne sais où le bon Grosson a puisé cette dernière assertion ; il est bien connu aujourd'hui que le sphinx chez les Grecs n'est autre chose, au moins à partir du VIe siècle avant notre ère, qu'un symbole funéraire [2]; mais Grosson est très excusable de l'avoir ignoré.

1. *Recueil des antiquités et monuments marseillais*, p. 111 et pl. X, n° 2.
2. Voir *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, s. v. *Sphinx*.

Cette attribution et la date à laquelle il faut faire remonter le monument ont été contestées par l'abbé Bargès, qui a vu là « un monument d'origine orientale et se rapportant au culte de quelque divinité phénicienne, telle qu'Astarté ou la Vénus de l'Olympe phénicien. On sait que sur les médailles et les monuments puniques, cette déesse est représentée montée sur un lion furieux et haletant, symbole de la passion, dont on lui attribuait l'inspiration et les indomptables ardeurs »[1].

Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de déclarer que l'une et l'autre attribution étaient certainement inexactes, et qu'il fallait probablement voir là un monument du Moyen-Age[2]. Devant l'original,

toute démonstration me paraît superflue : aussi bien la base constituée par des animaux, motif si fréquent au Moyen-Age[3], que la décoration de la partie supérieure le démontrent surabondamment : c'est une œuvre de l'époque romane, du XIIe siècle sans doute, peut-être même postérieure, car on sait quelle longue résistance le style roman en Provence a opposée au gothique. Et le prétendu autel n'a jamais été que ce que Grosson savait qu'il avait été, à savoir les fonts baptismaux de l'église Saint-Laurent, ou, peut-être, vu ses dimensions restreintes (haut. 0,27, long. 0,28, larg. 0,275), simplement un bénitier. Et l'on s'en est servi jusqu'en plein XVIIIe siècle, où un curé peu soucieux d'antiquités l'aura remplacé par un beau bénitier tout neuf.

M. CLERC.

1. *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes du littoral celto-ligurien*, 1876.

2. *Les Phéniciens dans la région de Marseille*, p. 21 (1901).

3. Voir, par exemple, C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, I, p. 776, et fig. 394.

SÉVÈRE ET LES HELVÈTES

Dans les *Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde* de 1915, 4e livraison, M. Cart, dont on connaît le zèle érudit pour les antiquités de son pays, vient de publier une belle inscription trouvée à Avenches. Il me semble intéressant de la porter à la connaissance des lecteurs de la *Revue*. Je dois les prévenir que les compléments que j'adopte ne sont pas tout à fait ceux que l'éditeur a proposés. L'excellent fac-similé qu'il a joint à son article permet d'arriver, me semble-t-il, à une conclusion certaine.

IMP CAES L S*eptimio*
SEVEROPERT*in*AC·A*ug*
CONSERVAT*ori* O I I
HELVETI *p* V*bli*C*e*

La troisième ligne doit se compléter : *conservat*[*ori*] *orb*[*is*]. L'expression est digne de remarque ; on ne l'a rencontrée encore que pour des empereurs postérieurs à Septime Sévère[1].

R. CAGNAT.

UN PROJET DE RESTAURATION

DU PALAIS-GALLIEN DE BORDEAUX AU XVIIIe SIÈCLE

Tourny, le grand intendant de Guienne, ne passe pas pour avoir été archéologue. Il n'eut pour les derniers vestiges du Moyen-Age à Bordeaux qu'un respect fort médiocre. Voici pourtant un projet de restauration des ruines du Palais-Gallien qu'il fit dresser par son architecte Portier[2]. L'idée lui fut, d'ailleurs, suggérée. Le 8 juillet 1746, le ministre de la guerre, d'Argenson, en lui accusant réception

1. Cf. de Ruggiero, *Diz. epigr.*, s. v. *Conservator*.
2. Arch. dép. de la Gironde, C 1168. — A cette pièce, non signée et non datée, est joint un brouillon au crayon, d'une rédaction moins soignée et de la même main, qui paraît être celle de Portier.

de la demande des jurats de Bordeaux relative à la création d'un Jardin public, lui écrivait : « J'ay toujours été étonné qu'ils n'ayent pas pensé à reparer, ou du moins à netoyer l'amphithéatre de Gratien *(sic)*, que j'ay vu dans un grand abandon. Quoy qu'il ne soit que du Bas-Empire, c'est un morceau précieux qui ne m'a pas paru à negliger. M. de Basville s'est acquis beaucoup d'honneur à faire revivre, pour ainsy dire, et reparer les beaux monumens d'antiquité qui se trouvent en Languedoc, et la province confesse aujourd'huy sans peine qu'elle doit beaucoup à ses soins[1]. » Tourny, piqué peut être d'émulation par l'exemple de son collègue de Toulouse, prit bonne note de l'observation et du conseil. Le projet, remarquable pour l'époque par la discrétion et le respect du monument qui l'ont inspiré, reçut-il un commencement d'exécution ? Je l'ignore. En tout cas, lorsqu'en 1751 Tourny fit remblayer et aplanir le terrain du Jardin-Public, une partie de la terre nécessaire fut extraite des ruines du Palais-Gallien[2]. S'il ne fit pas restaurer l'amphithéâtre, il le fit du moins nettoyer.

PAUL COURTEAULT.

État des réparations à faire à l'entrée du Palais-Gallien qui est au couchant pour conserver la façade de lad. entrée.

PREMIÈREMENT.

Au jambage de la grande arcade à gauche en entrant, il conviendroit y mettre 40 doublerons de pierre dure qui feront socle et retraitte de 2 pouces, lesd. doublerons de 2 pieds de long sur un pied de largeur et un pied de hauteur. 40
A celui à droite, il seroit necessaire d'y en mettre. . 20
Et aux deux jambages de l'arcade suivante. 28
} 88 doublerons.

Au dessus du socle au jambage de la grande arcade à gauche en entrant, il y a entre les rangs de brique quatre intervales de pierre sciée qu'il faut aussi reparer, de 2 pieds 6 pouces de hauteur chaqun, où il entrera à chaque intervale 7 pierres en la hauteur des 2 pieds 6 pouces, sur 24 pieds de pourtour ; lesd. pierres de 12 et 18 pouces de longueur, 6 pouces de largeur et 4 pouces de hauteur.

Entre ces intervales sont trois rangs de brique qu'il faut aussi reparer, de chaqun 24 pieds de pourtour, dont chaqun desd. rangs en sa hauteur est construit de 3 briques, les unes de 12 pouces de largeur et les autres de 18 pouces et 1 pouce 1/2 d'epaisseur.

Au jambage à droite, 4 intervales aussi de 2 pieds 6 pouces sur 10 pieds de pourtour, de pareille construction que les premiers.

Entre ces intervales, 4 rangs de brique, de chaqun 10 pieds de pourtour et de même construction que les precedens.

1. Arch. dép., C 1185. — Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXXVIII, p. 295.
2. Arch. mun. de Bordeaux, CC, Comptes de la ville, 1751. — Cf. *Rev. hist. de Bordeaux*, mai-avril 1915, p. 107.

Aux jambages de la 2e arcade, deux intervales à chaqun de 2 pieds 6 pouces de hauteur et de pourtour reduit 7 pieds, qui font ensemble 14 pieds, aussi de pierre sciée.

Deux rangs de brique, ensemble 14 pieds de pourtour, *id.* que les precedens.

Au dessus de la grande arcade, une brèche à fermer à la frise, de 5 pieds de longueur reduite sur 2 pieds de hauteur reduite et 3 pieds d'epaisseur.

Au dessus de lad. arcade, dans la longueur de lad. brèche, un rang de brique qui forme corniche, où il faut 3 briques sur la hauteur.

Une autre brèche à fermer dans la petitte arcade au dessus de la grande, de 5 pieds de longueur, 3 pieds de hauteur et 3 pieds 6 pouces d'épaisseur.

A la même hauteur est la corniche du soubassement ou piedestal du second ordre, où il en manque 13 pieds de longueur avec 3 briques sur la hauteur.

Reparer le fronton et le couvrir d'un rang de brique posée sur un mortier de chaux et ciment.

Au dessus de lad. arcade en dedans reparer et fermer des troux avec moilon et brique en la hauteur de l'architrave et de la frise, d'environ 4 pieds 6 pouces de haut, sur environ 28 pieds de long.

Deux pilastres aussi à reparer avec moilon et brique, de chaqun 5 pieds 6 pouces reduits de pourtour sur 15 pieds reduits de haut.

La seconde arcade ensuivant étant très endommagée ne peut se reparer qu'en la demolissant. Elle a 16 pieds de largeur et 2 pieds 6 pouces d'extrados; les piedroits ont 4 pieds d'epaisseur. Il faut 3 briques de hauteur pour l'extrados, de chaqune 10 pouces, et 4 pour l'épaisseur, qui font 800 briques, sçavoir 400 de 15 pouces sur 10 pouces et les 400 autres de 9 pouces sur 10 pouces et 1 pouce 1/2 d'épaisseur. 84 autres briques qui forment le cintre du dessus de l'extrados, de 10 pouces de longueur et même épaisseur. Il faut aussi 900 pierres sciées de chaqune 15 pouces de longueur, 7 pouces de largeur et 3 pouces d'épaisseur.

Les culées ou reins de lad. arcade ont ensemble 24 pieds de longueur sur 4 pieds d'épaisseur et 6 pieds de hauteur reduite.

Il faut aussi couvrir led. mur, qui a 26 pieds de longueur sur 4 pieds 6 pouces d'épaisseur, d'un rang de brique posée sur un mortier de chaux et ciment.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Les trouvailles d'or en Poitou. — Comme l'indique M. Chauvet dans la brochure mentionnée plus bas, M. L. Charbonneau-Lassay avait pressenti ce caractère du trésor de Nesmy dans une brochure intitulée *Les bijoux d'or et d'argent du Poitou pré-romain* (Fontenay-le-Comte, 1915, in-8° de 22 pages, extrait de la *Revue du Bas-Poitou*) : travail qui renferme un inventaire complet de toutes les trouvailles de ce genre, avec renseignements et bibliographie à l'appui. Voilà un exemple à imiter. Le jour où nous aurons un relevé de ce genre pour la France entière, bien des erreurs disparaîtront. Et nous verrons enfin clair dans cette question de l'or gaulois, capitale pour l'histoire économique de notre pays dans les temps avant Rome.

Le Trésor de Nesmy. — J'allais écrire une note sur le fameux trésor de Nesmy, lorsque m'arrive sur ce sujet une excellente brochure de M. Gustave Chauvet (*Le trésor de l'étang de Nesmy*, Poitiers, 1915, in-8° de 17 pages, extrait du *Bull. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1915). Il arrive à cette conclusion, que je me préparais à développer, que ce trésor, contrairement à l'opinion courante, n'appartient pas à l'époque du bronze, mais bien à l'époque gauloise, et voisine de la conquête. La présence d'un sanglier enseigne, d'une main enseigne [cf. ici, 1915, p. 309-310, le travail de M. Bellucci], bien d'autres indices ne laissent aucun doute. Et il faut rapprocher ce trésor de l'étang de Nesmy de ceux que les proconsuls romains allaient chercher dans les lacs sacrés des Volques Tectosages. Ce travail est fait avec la netteté de composition et la richesse de documentation qui caractérisent toujours les brochures de M. Chauvet.

Un Marseillais à Syracuse. — A Syracuse (*Scavi*, XII, 6, 1915, p. 185) :

ΞΕΝΟΚΡΙΤΟΣ
ΗΦΑΙΣΤΟΚΛΕΟΥ
ΜΑΣΣΑΛΙΩΤΗΣ

Probablement un marchand marseillais du temps de Hiéron II. Nouveau témoignage sur les relations entre Marseille et la Sicile.

Musée d'Angoulême. — Gustave Chauvet, *Au Musée archéologique d'Angoulême : 1° Temps préhistoriques; 2° Collection G. Chauvet;*

forme le fascicule V des *Petites notes d'archéologie charentaise*. Angoulême, Despujols, 1915; in-8° de 42 pages. Point de départ d'un catalogue méthodique, avec vignettes, de ce musée; bonne bibliographie, descriptions précises, et quelques documents inédits (de Paul Broca, par exemple).

Position des menhirs. — Marcel Baudouin, *La loi de position des menhirs périsépulcraux ou entourant les mégalithes funéraires* (extrait du *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1914). Paris, 1914; in-8° de 46 pages. Ils sont placés, en règle générale, « sur les quatre lignes solaires ». — J'ai déjà dit ce que je pensais sur ces recherches (1915, p. 294). Elles sont conduites avec une patience infinie, elles partent d'un principe qui est juste, c'est que et les cultes astraux et les questions d'orientation ont une importance capitale chez les peuples des temps du bronze. Et cependant, dans l'espèce, je ne suis pas encore convaincu.

Pieds humains. — Et je fais la même remarque pour le nouveau travail du même infatigable chercheur. Baudouin, *Les sculptures et gravures de pieds humains sur rochers*. Paris, 1914; in-8° de 121 pages (extrait du *Congrès de Tunis*, Association française pour l'avancement des Sciences).

Puits funéraires. — Je n'ai jamais pu m'expliquer, pour ma part, la colère qu'excite, chez certains érudits, la mention de puits funéraires. Il doit y avoir là un résidu de vieilles querelles, auxquelles d'ailleurs je ne veux point me mêler. J'ai toujours considéré comme fort probable l'existence de ce mode d'inhumation; je ne comprendrai pas autrement et les nombreuses découvertes funéraires faites dans les puits et aussi le sens donné par les Anciens aux mots *puteus* et *puticuli*. Il y a donc à examiner de très près les renseignements donnés par MM. Baudouin et Lacouloumère sur la nécropole du Bernard, un instant rendue fameuse par les recherches de l'abbé Baudry (*La nécropole gallo-romaine à puits funéraires de Troussepoil, Le Bernard (Vendée), étude topographique d'ensemble*, Paris, 1909, in-8° de 92 pages (extrait du *IV° Congrès préhistorique*, Chambéry. 1908).

Le castrum de Juliobona. — Sous ce titre (Rouen, 1915; in-8° de 46 pages), M. Léon de Vesly étudie avec grand soin la muraille de Lillebonne, fin du III° siècle. Chose curieuse! Je me suis parfois demandé, en lisant ce travail, si vraiment cette muraille n'avait pas utilisé, beaucoup plus que les constructions similaires, des édifices antérieurs. J'avais même autrefois douté que Lillebonne ait été fortifiée (*Revue*, 1915, p. 291). Certaines banquettes de base, la régularité de l'appareil, la présence de la brique seulement à une certaine hauteur, m'ont fait supposer que certains pans n'ont pas été construits dans leur partie inférieure pour la muraille, mais employés par elle. Il

faudrait, pour vérifier la chose, étudier de très près l'ajustage des matériaux. — La forme du *castrum*, oblongue, avec sa grande rue unique et ses ruelles perpendiculaires, me paraît rappeler celle de Senlis (cf. *Revue*, 1903, p. 35); mais ici la grande rue (rue Césarine : quelle est la plus ancienne mention ?) forme le grand axe.

Trèves et Constantinople. — Bréhier, *Constantin et la fondation de Constantinople*, extrait de la *Revue historique*, CXIX, 1915, in-8° de 32 pages. Excellent. Montre bien que cette fondation n'a nullement été déterminée par des motifs religieux, mais uniquement par des raisons politiques et militaires. Comme tout se tient dans l'histoire de ce quatrième siècle, j'aimerais savoir si l'hégémonie de Trèves n'a pas répondu à des pensées similaires. Mais je reviendrai là-dessus.

Boutæ; cf. 1914, p. 437. — Dans une note de 20 pages, MM. Ch. Marteaux et Marc Le Roux (extrait, je crois, de la *Revue savoisienne*) nous mettent au courant de toutes les fouilles récentes faites aux Fins d'Annecy. Et ceci est excellent de précision et d'abondance. Grâce à leur manière de présenter les choses, MM. Marteaux et Le Roux nous font vraiment assister aux fouilles et nous apportent comme la photographie des couches, heure par heure. Grâce à eux, nous pouvons vraiment apprécier le sous-sol et sa valeur archéologique. Ah ! si chaque lieu de fouilles en France avait ainsi sa chronique, quels merveilleux répertoires nous posséderions ! Et avec toutes nos revues savantes, ni la place ne manquerait aux travailleurs, ni les travailleurs à la place.

Cachettes monétaires de Normandie. — Tirage à part de 4 pages, signé de Vesly, extrait de la *Revue numismatique*. Il y a là deux lignes bien marquées, le long de la Seine et le long d'une zone allant de la mer (Eu) à Rouen. Je ne m'expliquerai cela que quand j'aurai sous les yeux une carte des villas de la Basse-Normandie.

L'origine des Germains; cf. *Revue*, 1915, p. 111 et s. — G. Poisson, *la Race germanique et sa prétendue supériorité*. Clermont, Impr. gén., 1915, in-8° de 32 pages. M. Poisson a bien rappelé que les Germains sont en réalité, comme tous les peuples antiques, et sans doute plus que les autres, un mélange d'êtres différents, Ligures, Celtes, Slaves, etc. Il croit que les Alfes de l'Edda sont un peuple brachycéphale qui introduisit en Allemagne la civilisation dite lusacienne, et il rapproche le nom des Alfes du fameux radical préceltique *alb*. — Je crois d'ailleurs que sous ce radical, qu'on trouve appliqué à quantité de choses différentes, fleuves, montagnes ou localités, il y a en réalité des mots divers. — J'hésite, comme toujours, à faire intervenir la brachycéphalie et la dolichocéphalie dans ces sortes de recherches.

Le quarantième des Gaules. — Une inscription de Vintimille (*Année épigraphique*, 1915, n° 58) fait connaître un *Bassus* qui a été *procurator* d'Hadrien *ad XXXX Gall.* Cela ne signifie pas qu'il ait été

en résidence à Vintimille. C'est un chevalier originaire, semble-t-il, de la localité (ce qu'indique sa tribu, Falerna, qui est celle de Vintimille). Il n'en est pas moins intéressant de constater que les empereurs n'ont pas répugné à confier ces fonctions délicates d'intendant des douanes de Gaule précisément à un homme de la frontière gauloise.

La question des remparts calcinés.— *Bull. arch.*, mai 1915, p. II : Guillon et Capitan, à propos de l'*oppidum* de Bègues près de Gannat (*oppidum* de 2 hectares 1/2, conservé à l'époque romaine). Je ne serais pas étonné qu'il y eût là un *locus* important, chef-lieu de *pagus*.

Crochets à suspendre les amphores. — Espérandieu dans le même recueil, mai, p. VI. — J'ai des doutes, je songe plutôt à quelque instrument à suspendre des objets d'étalage, viande, etc. M. Espérandieu parle d'usure des cordes ou des anses d'amphores lors du transport de ces dernières. Je ne sais si les transports étaient assez fréquents ou assez longs pour amener une usure.

Tuiles légionnaires dans la région de Dijon. — Cf. *Bull. arch.*, mai 1915, p. VIII et s. M. Héron de Villefosse rappelle à ce propos (cf. *Bull.*, 1908, p. 135) les constatations faites à la gare de triage, près le parc de Dijon, sur la route de Chalon à Langres.

L'enceinte romaine de Tours. — Plan relevé d'une poterne (hauteur, 3m40; largeur, 2m75), etc., de Clérambault (*Bull. trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, XX, 1er juin 1915).

Lug et Lugoves. — Sous le titre *le Dieu Lug, la Terre-Mère et les Lugoves* (1915, in-8° de 26 pages, extrait de la *Revue archéologique*), M. Loth apporte d'importantes contributions à l'étude des divinités célestes et chthoniennes dans l'ancienne Gaule et chez les Irlandais. — J'ai l'impression, en ce moment, que Lyon, ou plutôt *Lugdunum*, signifiait bien, comme on l'a dit, *mons lucidus*, ou, si l'on préfère, *mons clarus*, que le nom était aussi celui de la colline sainte (*Clarus mons*) qui devint Clermont, que ce nom venait de ce que la montagne était consacrée à quelque dieu de lumière, à quelque Apollon gaulois, ou, si l'on aime mieux, à Bélénus : ce qui explique la vogue particulière du culte apollinaire à Lyon et à Clermont, la présence du corbeau dans la légende lyonnaise, etc. Mais je me réserve de creuser plus avant dans ce problème. Si cette hypothèse était justifiée, on comprendrait pourquoi, sous le nom de Lug, les Irlandais imaginaient le plus beau des dieux, le dieu des arts, un dieu lumineux par exemple : ce qui ressemble bien à un Apollon. Et les *Lugoves* (comme aussi les *Lougiæ*) seraient des *Junones*, ou mieux des *Lucinæ*, autrement dit des Mères accoucheuses. — Que *mons Clarus* se rapporte au culte apollinaire ou solaire, c'est ce que montrent les monnaies où *Claritas* est nettement une figure solaire. — Du même genre doivent être les dieux à l'épithète « blanche » ou « brillante », *Albiorix*, *Candidus*,

Loucetius, etc. Et si les épithètes s'appliquent parfois à Mars, n'oublions pas qu'il y a eu des Mars radiés et solaires.

Maintenant, la vogue de l'Apollon de Claros et de son oracle a-t-il pu contribuer, sous l'Empire, à faire naître çà et là cette appellation de *mons Clarus* (par une sorte d'étymologie populaire) ? Ce n'est pas impossible. Mais enfin rien ne justifierait cette hypothèse. — Voyez une récente étude de M. Toutain sur cet oracle (*Bull. des Antiquaires* de 1915, p. 141 sqq.).

Aux Martigues. — La question de la fameuse *Colonia Maritima* fait que l'on doit s'intéresser de très près à tout ce qui concerne les Martigues (où d'ailleurs je n'ai point, jusqu'ici, placé la *Maritima*). Voici une sépulture des premiers temps de l'Empire qu'y signale M. Héron de Villefosse, d'après le docteur Fouque (*Bulletin des Antiquaires*, 1915, p. 131).

CAMILLE JULLIAN.

Le sanctuaire de Nesmy[1].

Vous me demandez les plus anciens noms de *Nesmy*. B. Fillon et Quicherat se sont occupés de cette question. Voici le résumé des principales notes que j'ai à ce sujet :

1° Nesmy est situé dans la vallée de la Vaudoire ; une charte de 1273 qui faisait partie de la collection Fillon dit : *Vallis nigra prope* NAIMILIUM.

2° Les documents des XIe et XIIe siècles écrivent : *Naimilium* ou *Naismulium, Naimiliacum, Nesmilium*. On prononçait alors *Naimi* ou *Nêmi;* quand le français prévalut, on écrivit (d'après Fillon) *Nesmil* et *Nesmy*.

3° Dans une lettre de Quicherat à B. Fillon, du 11 octobre 1879, il est dit : « *Nêmil* est, pour moi, l'équivalent d'un thème primitif latin, qui aurait été *Nemetillus* ou *Nemetillum*. »

4° Le mot gaulois *Nemetis, Nemetum* a une signification connue, analysée par A.-F. Lièvre dans son mémoire sur les *Fana*.

Nesmy serait un *petit sanctuaire*.

G. CHAUVET.

1. Cf. p. 60.

VARIÉTÉS

L'Archéologie dans les tranchées[1] : tombeaux d'Éléonte sur l'Hellespont.

(Planche I)

Extrait d'une lettre écrite des Dardanelles, le 17 septembre 1915 :

... « A cent mètres du poste où je suis, des obus ont déterré des sarcophages. Le champ de fouilles a été encerclé de fils de fer barbelés et un sergent-moine de Jérusalem avec des corvées fait des fouilles[2]. Outre les sarcophages on voit de grandes jarres en terre cuite dont quelques-unes sont presque intactes »...

Dr A. P...,
Aide-major de 2e classe au 56e colonial.

Par le courrier suivant, le Dr A. P... envoyait une photographie du champ de fouilles, due à M. le commandant Chaudeigne; nous la reproduisons sous la forme d'un dessin très précis dû à l'amabilité de M. Ed. Lacoste, professeur à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux.

Nombre d'objets découverts, en particulier des terres cuites du style moyen de Myrina, sont arrivés au Louvre. M. Ed. Pottier en a entretenu ses collègues de l'Académie des Inscriptions (*Comptes rendus*, 6 août 1915, p. 282-285; cf. la séance du 22 octobre 1915). La nécropole découverte par les obus est celle de la ville d'Éléonte.

P. P.

Collections d'auteurs grecs et latins.

L'idée d'une nouvelle collection d'auteurs grecs et latins (*Revue*, 1915, p. 222-225) nous a valu diverses communications.

I. Extrait d'une lettre de M. O. Navarre à M. Radet (16 décembre 1915):

« Ce projet est-il réalisable, surtout en ce qui concerne les auteurs grecs? Vous savez à quoi se réduit, depuis que le grec ne figure plus au programme des licences spéciales, le nombre des étudiants hellénistes. Dans une grande Faculté comme Toulouse, nous comptions en moyenne, chaque année, une quinzaine de candidats à la licence classique, et une demi-douzaine de candidats aux deux agrégations de

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 291.
2. Cf. R. P. Lagrange, *Les fouilles d'Éléonte (dirigées par le P. Dhorme)* dans la *Revue Biblique* de 1915, p. 573-575.

lettres et de grammaire. Et c'est tout. La situation est la même, ou pire, dans les autres Facultés, la Sorbonne mise à part. Je dois ajouter que ces étudiants (d'ailleurs peu fortunés, c'est là leur excuse) sont obstinément réfractaires à l'idée d'acheter des livres, et se bornent à dépouiller la bibliothèque universitaire. Dans ces conditions, je me demande si vous trouverez un éditeur assez audacieux ou désintéressé pour faire les frais d'une collection destinée à une clientèle si peu assurée et si restreinte. Restent les lycées et collèges, où cette collection pourrait trouver un débouché. Mais là aussi le nombre des élèves hellénistes a singulièrement diminué. Et, de plus, comme les éditions allemandes n'y ont jamais eu accès, il ne s'agirait plus de concurrence à l'Allemagne. Seul, le projet d'éditions *savantes* m'apparaît comme pratique, parce que, en dehors de France, ces ouvrages pourraient, je crois, compter sur un assez grand nombre d'acheteurs étrangers.

En résumé, votre projet, patriotiquement et scientifiquement si louable, m'apparaît comme bien difficile à réaliser commercialement. »

II. Seconde note de M. Paul Masqueray :

Ce projet d'éditer en France les écrivains grecs doit être réalisé à tout prix. La tyrannie que nous imposent les Allemands est intolérable, et quelle que soit la paix qui les attend, espérons, sans en être bien sûrs, que nous ne serons plus assez naïfs pour continuer à les héberger chez nous, eux et leurs livres. On ne voit pas du tout, d'ailleurs, pourquoi ils ont monopolisé le commerce de l'Antiquité grecque, ni pourquoi ils font à nos dépens d'excellentes affaires. Nous avons chez nous des lecteurs en nombre très suffisant pour que nos maisons d'édition ne perdent point d'argent et même pour qu'elles en gagnent.

Les faits le prouvent. Le *Sophocle* de Tournier a paru en 1868; le troisième tirage est de 1886. En dix-huit ans, ce livre, qui est coûteux, a eu trois éditions, cela est loin d'être décourageant. Il en est de même de toutes les autres éditions grecques qui ont de la valeur. Le *Démosthène* d'H. Weil, paru en 1873, en est à sa troisième édition; ses *Sept tragédies d'Euripide* ont le même succès.

Seulement, avant de commencer notre travail, n'oublions pas que tant vaut l'helléniste, tant vaut son livre. Chez nous, trop souvent, on imprime un auteur grec, sans aucune préparation antérieure. C'est un travail de librairie, bâclé en plus ou moins de temps, qui ne contient rien de nouveau, qui est même en retard sur les éditions étrangères, et qui, par conséquent, ne peut que faire du tort à la collection à laquelle il appartient, loin de contribuer à la faire vendre. On n'improvise pas ces sortes de travaux. Ils exigent, au contraire, beaucoup d'effort, d'attention, d'esprit de finesse. Comment H. Weil est-il arrivé à donner chez Teubner son *Eschyle*? Après un labeur qui

lui a pris une trentaine d'années. Le premier fascicule de son édition de Giessen, qu'il fit paraître quand il était professeur à la Faculté des Lettres de Besançon, est de 1858. Pendant les années qui suivirent, Eschyle ne lui sortit pas des mains, et il publia une foule de remarques exégétiques sur ce texte difficile. Cela l'a conduit à l'admirable petit volume de 1884. Voilà le beau, le solide, le consciencieux travail.

Donc, si avec nos belles qualités d'improvisateurs, et avec elles seules, nous voulons éditer les auteurs grecs, nous sommes voués d'avance à un échec certain. Gardons-nous de vouloir aller trop vite. Procédons, au contraire, avec une méthode méticuleuse, qui n'est pas toujours dans nos habitudes, et, si nous le pouvons, soyons disciplinés.

Voici, en effet, comment on pourrait s'y prendre : faire d'abord une sorte de mobilisation de toutes nos forces, c'est-à-dire réunir en une société active, avec cotisation, commission, président, tous les hellénistes de langue française qui consentiraient à s'atteler vigoureusement à la besogne ou à la favoriser. Le principe de l'association est excellent ici comme ailleurs. Et notre Association des études grecques contient une foule de membres qui ne demandent qu'à marcher. Nos Universités de province fourniront un appoint considérable : la vie qu'on y mène, calme, un peu retirée, convient admirablement au travail patient, méticuleux, que nous voulons organiser. Et c'est encore pour un jeune maître de conférences, au début de sa carrière, une ambition qui en vaut bien une autre, que de nous donner cette édition de Xénophon dont nous manquons si cruellement, quand bien même il lui vouerait la moitié de sa vie silencieuse.

Tous ces travailleurs seraient donc constitués en une société que dirigerait à Paris un comité, sous la présidence — effective, agissante, — d'un professeur du Collège de France ou de la Sorbonne, ou des Hautes-Études. Et ce président, responsable, aurait la haute main sur l'immense travail et donnerait les bons à tirer. Comme l'Académie des Inscriptions dispose de ressources considérables, chaque année plusieurs prix seraient réservés aux meilleurs travaux. Leurs auteurs ne demandent pas à s'enrichir, ils veulent seulement avoir le droit de lire un auteur grec dans une autre édition courante que celle de Teubner.

Mais il ne semble pas que ce travail, qui sera très compliqué, très long, puisse être utilement organisé, tant que dureront les hostilités. Avant de mobiliser nos forces, il faut connaître celles que la guerre nous aura fait perdre, celles qu'elle nous laissera. On peut seulement penser à ce que nous ferons et en préparer la mise en train.

III. Lettre de M Delaruelle à M. Jullian (23 décembre 1915) :

Vous recherchez dans quelles conditions, après la guerre, on pourrait entreprendre, en France, une collection d'auteurs latins qui remplaçât les collections allemandes dont nous avons l'habitude. Vous me faites l'honneur de me demander mon avis à ce sujet. Le

voici, aussi brièvement que possible, car le « service » a ses exigences qui ne me permettent pas de vous écrire bien longuement [1].

S'il s'agit d'une collection d'auteurs latins *annotés*, vous rencontrerez de grosses difficultés : pour trouver en nombre suffisant les collaborateurs nécessaires ; pour assurer la réalisation *matérielle* de l'entreprise, ou, si vous aimez mieux, pour la faire vivre.

Difficultés à trouver des collaborateurs. Je pense à l'état déplorable dans lequel sont, en France, les études latines. Mais c'est là un point que vous me dispenserez de développer ; en fait, les publications *latines* de quelque valeur sont, chez nous, relativement peu nombreuses.

Difficultés pour faire vivre l'entreprise. Je me souviens que depuis le début de la guerre on s'est déjà préoccupé de lancer la librairie française à la conquête du marché que l'Allemagne détenait pour les publications philologiques. M. Marc Leclerc répondit pour la maison Colin et se montra très décourageant. Considérez, chez Hachette, la petite collection à dos de toile verte : on ne fait aucun effort pour la compléter en éditions d'auteurs latins ; on ne cherche pas non plus à y remplacer les éditions périmées : cela ne *paierait* pas. D'autre part, les professeurs se sont avisés que, pour le petit nombre de vers qu'on en explique, il était bien inutile de mettre entre les mains des élèves *tout* Horace et *tout* Virgile. On fait des extraits : en ce moment, voilà, dans l'enseignement secondaire, ce qui peut réussir...

Ce que je crois qui serait possible — et désirable — ce serait de remplacer la bibliothèque Teubner. Les éditions Teubner dépassent les besoins — souvent assez humbles — des étudiants de lettres, et, en revanche, il est certains de ces besoins auxquels elles ne donnent pas satisfaction. Pensez-vous que nos candidats à la licence ou à l'agrégation regardent souvent les apparats critiques? Que leur faut-il? De bons textes. On pourrait leur en donner sans y dépenser tant d'efforts. L'essentiel est qu'ils soient avertis quand nous ne sommes plus sûrs d'avoir, dans sa forme exacte, la pensée de l'auteur. S'ils veulent approfondir ces questions de critique verbale, ils s'adresseront à des éditions plus savantes. Par contre, pourquoi ne pas mettre en tête de chacun de ces « textes » une introduction qui donnerait toutes les notions utiles pour en aborder la lecture?

L'établissement de semblables éditions demanderait moins de temps et de frais qu'il n'en faudrait pour des éditions annotées. Bien faites, elles se vendraient non seulement sur le marché français, mais encore sur le marché anglais et sur le marché italien. La vente en serait plus avantageuse, car elles perdraient moins vite leur valeur que les éditions avec commentaires. Et le caractère de l'œuvre pourrait lui valoir, si besoin était, une subvention de l'Institut.

1. Au moment où M. Delaruelle écrivait cette lettre, il était adjudant au 133e territorial.

Et ce qui serait bien utile, ce serait de doubler chaque texte d'une traduction. (MM. Hemmer et Lejay l'ont fait pour leur collection d'auteurs chrétiens.) Une bonne traduction est déjà un commentaire. Celles de la collection Nisard, dont on se sert le plus souvent, sont *détestables;* fussent-elles passables, elles sont faites sur des textes vieillis et dont il faut toujours se défier. Une bibliothèque de traductions serait particulièrement bien accueillie de tous ceux pour qui les textes latins sont des documents plus encore que des œuvres d'une valeur littéraire. Les étudiants d'histoire ne seront pas fâchés d'avoir une traduction qui leur permette de lire Tite-Live couramment; ils n'auraient que faire d'une édition qui leur démonterait le mécanisme de la phrase livienne. L'historien de la philosophie antique aura besoin de recourir sans cesse au texte du *De finibus;* mais, comme guide, il peut se contenter d'une bonne traduction, qui lui évite des erreurs de sens. Ainsi, la collection que j'imagine (traduction à côté du texte) aurait un public moins restreint qu'une collection d'auteurs annotés. ...Ce ne sont là que de simples indications; pour prendre toute leur valeur, — si elles peuvent en avoir une, — elles auraient besoin d'être développées plus longuement; mais, étant « du bâtiment », vous n'aurez aucune peine à tirer parti des suggestions que j'ai voulu vous fournir.

P. Hochart.

Le 18 février 1916 est mort à Bordeaux l'un des premiers collaborateurs de nos *Annales*, M. P. Hochart, que des liens multiples rattachaient aux études anciennes et à notre Université.

Il suffira de rappeler ici ses principaux travaux : *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, 1885 ; *Études sur la vie de Sénèque*, même date ; *Études d'histoire religieuse*, 1888 ; *De l'authenticité des* ANNALES *et des* HISTOIRES *de Tacite*, 1890 ; *Nouvelles considérations au sujet des* ANNALES *et des* HISTOIRES *de Tacite*, 1894.

En 1890, lors de la fondation de la Société des Amis de l'Université de Bordeaux, M. Hochart en devint le très actif et très dévoué secrétaire général. C'était une nature élevée et généreuse, qui aimait à faire le bien. Notre bibliothèque universitaire ne fut pas oubliée dans ses libéralités. Il enrichit plus d'une fois ses collections. La Faculté des Lettres n'eut pas moins à se louer de sa munificence.

Il s'en est allé plein de jours, à quatre-vingt-cinq ans, entouré de l'estime générale. Nous honorons en lui un des meilleurs représentants du Bordeaux intellectuel d'il y a un quart de siècle, c'est-à-dire de la période qui vit la rénovation de notre enseignement supérieur. Sa mémoire nous restera profondément chère. G. R.

BIBLIOGRAPHIE

J. W. Cohoon, *Rhetorical Studies in the arbitration scene of Menander's* Epitrepontes (extrait des *Transactions of the American philological Association,* vol. XLV, 1914, p. 141-230). Boston, Ginn and Company.

Dissertation présentée à l'Université de Princeton pour l'obtention du grade de docteur en philosophie. L'auteur y étudie l'influence de la rhétorique contemporaine sur la scène d'arbitrage (v. 15-135), à laquelle les *Epitrepontes* de Ménandre ont emprunté leur titre. Contrairement à M. Ph. Legrand, qui ne trouvait dans les plaidoyers de Daos et de Syriscos qu'un « écho lointain et atténué » de l'éloquence judiciaire (*Daos*, p. 335), M. Cohoon y découvre à chaque ligne, presque à chaque mot, l'application directe des préceptes donnés par les rhéteurs. Il est à peine utile de dire que c'est M. Legrand qui a raison. L'illusion de M. Cohoon tient à une singulière méconnaissance de cette vérité, pourtant bien élémentaire, que tout homme qui défend une opinion, si illettré qu'il soit et ignorât-il jusqu'au nom de la rhétorique, fait d'un bout à l'autre de son plaidoyer de la rhétorique sans le savoir. De là, tout le long des cent pages de cette dissertation, une accumulation de rapprochements forcés, factices, parfois puérils. Aussi bien, la démonstration est-elle viciée, en son principe même, par un défaut général de méthode. C'est avec les préceptes de Quintilien et d'Aristote que M. Cohoon confronte les plaidoyers de Daos et de Syriscos. Mais Quintilien est postérieur de quatre siècles à Ménandre : c'est un étrange anachronisme que de l'appeler ici en témoignage. Quant à Aristote, sa *Rhétorique*, est-il besoin de le rappeler, est une œuvre d'exception, moins encore par sa valeur éminente que par son esprit tout spéculatif et scientifique qui contraste avec la destination exclusivement utilitaire et pratique des rhétoriques antérieures. C'est donc, de toute évidence, ces dernières qu'il eût fallu alléguer à propos des deux plaidoyers d'arbitrage. M. Cohoon objectera sans doute qu'elles sont perdues. Mais il n'est pas impossible, je crois, d'en restituer la substance, en s'aidant principalement des plaidoyers attiques contemporains. Et ce travail de reconstitution a été fait, ou du moins tenté, dans un livre français que l'auteur n'ignore pas, puisqu'il le cite p. 201, n. 104.

O. NAVARRE.

Gustave-Adolphus Harrer, *Studies in the history of the Roman Province of Syria*. A dissertation... for the degree of doctor of philosophy. Princeton, University Press, 1915; in-8° de 94 pages.

L'« organisation du travail » n'est pas un monopole de l'Allemagne. La libre Amérique nous le prouve en ce qui concerne les études d'histoire romaine. Nous aurons sans doute un jour, grâce à elle, une prosopographie provinciale complète. Il y a quatre ans, M. S. E. Stout, de la même Université, avait dressé la liste critique des gouverneurs de Mésie. M. Harrer, aujourd'hui, en fait autant pour la Syrie, sans dédaigner l'œuvre de ses devanciers, car, jusqu'à l'époque flavienne, il se borne sagement à mettre à jour la nomenclature de Schürer. Il ne se contente pas d'énumérer les légats, et passe également en revue les procurateurs dont nous avons trace. Signalons aussi deux dissertations qui se rattachent étroitement au sujet : l'une établit qu'avant Trajan les deux moitiés de la Cilicie *(Campestris* et *Trachaea)* ne semblent pas avoir été séparées; l'autre apporte des arguments à la thèse de Wilcken qui place dans les limites de l'an 193 la révolte de Pescennius Niger. Les notices individuelles sont d'une bonne méthode et d'une louable sobriété; quelques-unes seulement ont toute l'étendue que les difficultés comportent; on remarquera particulièrement celle qui concerne Avidius Cassius. Relativement à Marius Celsus (p. 12), je loue M. Herrer de me contredire; car j'avais entre temps changé d'avis, sans trouver l'occasion de m'en expliquer. VICTOR CHAPOT.

Michel Clerc, *Aquæ Sextiæ, Histoire d'Aix-en-Provence dans l'Antiquité*. Aix, Dragon, 1916; 1 vol. in-8° de 576 pages, avec 42 planches hors texte et 24 figures dans le texte.

Nous avons déjà parlé longuement (1911, p. 495 et suiv.) de la première partie de cet important ouvrage, la plus considérable et la mieux faite des monographies qu'ait encore provoquées l'étude de nos villes romaines. Nous aurons l'occasion de parler aussi longuement des dernières parties. Qu'il nous suffise aujourd'hui d'annoncer la publication du volume, accompagné de vues, cartes et fac-similés d'inscriptions, enrichi ainsi de toutes manières, et digne de la charmante cité si pleine de souvenirs, si touchante d'esprit municipal. C. J.

William Cart, *Timgad, la Pompéi algérienne* (extrait de la *Bibliothèque universelle*). Lausanne, S. A., 1915; in-8° de 49 pages (non mis dans le commerce).

Description faite par un érudit qui a bien vu, et qui est expert en toutes les questions que provoque le problème des villes romaines. —

Comme tant d'autres, M Cart se préoccupe de savoir ce qu'on jouait au théâtre de Timgad : il croit surtout à des prestidigitateurs (cf. le *pilarius* de Nîmes ou de Narbonne), des mimes et des pantomimes. — Il relève l'assertion de Barthel, suivant laquelle le *decumanus* de Timgad suivrait la ligne marquée par le lever du soleil le 18 septembre, jour anniversaire de Trajan, fondateur de la colonie. C'est possible, l'orientation joue toujours un grand rôle dans les fondations de villes. — M. Cart nous apprend que des fouilles récentes ont prouvé que le palais impérial de Trèves ne serait autre que des thermes (Krüger et Krencker, *Die Ausgrabung des sogenanten röm. Kaiserpalastes in Trier*, Berlin, 1915).

C. J.

S. Gsell et Ch.-A. Joly, *Khamissa, Mdaourouch, Announa.* Fouilles exécutées par le Service des monuments historiques de l'Algérie. Première partie, *Khamissa;* premier fascicule. Alger, Jourdan, et Paris, Fontemoing, 1914; 1 vol. in-f° de 114 pages, avec 18 planches et 46 gravures.

M. Gsell, à qui nous devons déjà tant de beaux travaux sur l'archéologie de l'Afrique du Nord, commence à publier, sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie, la description de certaines des ruines récemment fouillées par le Service des monuments historiques : celles de *Thubursicu Numidarum*, de *Madauros* et de *Thibilis*. De cet ouvrage, qu'illustreront des plans, des coupes et des vues de M. Joly, dont le nom est familier à ceux qui s'occupent des antiquités du département de Constantine, le premier fascicule de la première partie, consacrée à Khamissa *(Thubursica Numidarum)*, vient d'être distribué. Il s'ouvre par un aperçu sur les recherches entreprises à diverses époques dans cette localité et par une histoire de la ville retracée principalement à l'aide des documents épigraphiques. M. Gsell aborde ensuite l'étude des monuments déblayés au cours de ces dernières années : d'abord la *platea uetus*, qui fut sans doute le forum de la cité au IIe siècle et pendant la majeure partie du IIIe, et les édifices qui le bordent, surtout un temple bien vraisemblablement dédié à la Triade Capitoline et une basilique à entrée sur un des côtés longs et à colonnades disposées en rectangle; puis, les deux grands et curieux bassins qui recevaient à leur émergence les eaux de l'Ain El-Youdi, qu'on regardait jadis et que les indigènes considèrent encore aujourd'hui comme la source de la Medjerda; enfin, le théâtre, qui est avec ceux de Dougga et de Djemila un des mieux conservés de l'Afrique du Nord. Les autres monuments trouveront place dans les fascicules ultérieurs.

Par ses descriptions sobres et précises, par les commentaires dont

il les accompagne, par les rapprochements qu'il multiplie avec les édifices similaires déjà connus, M. Gsell apporte, dans ce volume, dont nous souhaitons voir les livraisons se succéder rapidement, une nouvelle et très utile contribution à l'histoire d'une contrée qu'il connaît si bien et dont il parle avec une maîtrise si appréciée.

A. MERLIN.

A. Merlin, *Guide du Musée Alaoui*, 2e édition. [Tunis, 1916]; 1 vol. in-8° de 74 pages et 12 planches.

Très clair, très sobre, indiquant nettement les principaux objets, pourvu de phototypies admirablement venues (voyez, par exemple, les petits danseurs et le jeune satyre trouvés à Mahdia), ce petit guide répond tout à fait aux intentions de l'auteur, permettre de visiter vite, de n'omettre rien, et de sortir bien informé.

C. J.

Victor Mortet, *Mélanges d'archéologie (Antiquité romaine et Moyen-Age)*, deuxième série : *Histoire de l'architecture, Lexicographie*. Paris, Picard, 1915; 1 vol. in-8° de 350 pages.

Suite de la publication annoncée ici, 1915, p. 157. Les articles concernent surtout le Moyen-Age. A noter cependant, p. 88-104, « les piles gallo-romaines et les textes antiques de bornage et d'arpentage », article provoqué par le célèbre travail de M. Lauzun sur les piles. — La partie lexicographique renferme quantité de mots utiles aux études antiques.

C. J.

Annales de géographie, XXIII-XXIV, *Bibliographie géographique annuelle*, 1913-1914, publiée sous la direction de Louis Raveneau. Paris, Colin, 1916; in-8° de 576 pages.

Que ceux qui dénient à la science française l'esprit d'organisation regardent le présent compte rendu. Soixante collaborateurs, 1,800 articles d'analyses, une table de 5,000 noms, chaque analyse indiquant l'essentiel et complétant l'ouvrage annoncé par d'autres renvois bibliographiques, tous les travaux du monde mis à contribution, toute la science géographique passée en revue, l'histoire de la géographie ancienne aussi bien que les nouveaux procédés hydrographiques, une parfaite correction typographique : voilà ce que représente ce volume, qui est pour M. Raveneau plus qu'un effort énorme, un travail admirablement bien fait et une œuvre d'excellent patriotisme.

C. JULLIAN.

Charles Bémont, *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guienne au XIIIe siècle (Recogniciones feodorum in Aquitania)*. Paris, Impr. Nationale, 1914; in-4°, LXXV-477 pages.

En donnant du fameux manuscrit de Wolfenbüttel, jusqu'ici connu seulement par la notice et la publication très imparfaite de Martial et Jules Delpit, une édition intégrale et irréprochable, M. Charles Bémont a rendu à l'histoire de la Gascogne et de la Guienne médiévales un service dont on ne saurait exagérer le prix. Mais son beau volume mérite aussi de retenir l'attention de tous ceux qu'intéressent nos antiquités nationales. Ils trouveront à l'index nombre de renseignements utiles et de suggestions précieuses pour l'étude topographique et toponymique de l'Aquitaine. Les noms de *Petrafixa* (Pierrefitte, lieu et péage de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Gironde, arrondissement et canton de Libourne), *Petralonga* (Peyrelongue, Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan, canton de Villeneuve, commune de Hontanx), *A Gita Petra* (lieu-dit à Saint-Morillon, Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Labrède) rappellent des monuments mégalithiques encore debout ou en conservent le souvenir. On trouvera mentionnés le *trajectus* de la Garonne devant Bordeaux (*portus de Tregeto* = Tregey) et le gué moins connu de la Louyre, en Périgord (*de Longovado* = Sainte-Foy-de-Longas, Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de Saint-Alvère); les noms latins de la Douze *(Udossa)*, d'un ruisseau landais appelé aujourd'hui Gouaneyre et qui fut primitivement *Aqua nigra;* Sos *(castrum de Sossio)*, Montolieu *(de Monte Oliveti)*, Blasimont *(castrum de Blavomonte)*. La forêt qui couvrait la région aux époques gauloise et romaine est évoquée par des noms comme *Sylvestri*, *Sylvestrensi* (pays de Soubestre, Basses-Pyrénées, et Landes, canton de Geaune), *Silva laura* (Sauvelaure, nom de personne), de *Laureomonte* (Lormont), *Viesilve*, que M. Bémont identifie avec Bisséougue, lieu dans la paroisse de Cudos, Gironde, arrondissement et canton de Bazas. Les noms comme *Bia* (lieu dans la paroisse de Cézac, Gironde, arrondissement de Blaye, canton de Saint-Savin), *La Leuga* (paroisse de Sanguinet, Landes), *Laloga* (près de Perquie, Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan, canton de Villeneuve), *Luca* (Laluque, Landes, arrondissement de Saint-Sever, canton de Tartas), se rapportent à d'anciennes routes. Signalons encore les nombreux noms de lieux commençant par *Luc* (Lucbardez, Lucbernet, *Luc Bordales*, Lucmau, *Lucser* [Luxey]). Un autre nom de lieu, *Au Bedat*, qui désigne un bois où il est défendu *(vetatum)* d'entrer, nous reporte aussi à l'époque gallo-romaine.

PAUL COURTEAULT.

Siebenter Jahresbericht der Schweiz Gesellschaft für Urgeschichte 1914, verfasst von **E. Tatarinoff**. Zurich, Beer, 1915; 1 vol. gr. in-8° de 180 pages, avec 51 gravures.

La Société suisse de préhistoire vient de faire paraître son 7e rapport annuel, conçu sur le même plan que ses aînés (cf. ici, t. XVI, p. 386). Il contient une courte notice sur l'activité du comité pendant l'année écoulée, et les articles nécrologiques de A. de Molin, conservateur du Musée de Lausanne, et de J. Déchelette, qui était membre d'honneur de la Société. Il nous apprend aussi que les travaux préparatoires ont été commencés en vue de la publication de cartes archéologiques et d'inventaires des découvertes préhistoriques faites en Suisse. A notre époque d'intense activité dans le domaine de la préhistoire, la nécessité de semblables répertoires apparaît de plus en plus.

La Société avait fait un grand effort pour présenter à l'Exposition nationale suisse de Berne en 1914 un tableau d'ensemble de l'activité de l'homme depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête du pays par les Romains, à l'aide de cartes, de photographies et surtout de moulages. Cet effort a été presque complètement paralysé par les événements du mois d'août.

La plus grande partie du rapport est consacrée, comme d'habitude, à un inventaire détaillé des découvertes faites au cours de l'année. Aucune de ces trouvailles ne présente un intérêt de premier ordre. Signalons cependant les fouilles pratiquées dans quelques nouvelles stations magdaléniennes : à la Birseckhöhle dans le Jura bâlois, au Vordere Eiche et à la Besetze sur le territoire de la commune de Thayngen, à mi-chemin entre les deux stations du Kesslerloch et du Schweizersbild. La couche azilienne de la Birseckhöhle a déjà fait l'objet de la part de M. Sarasin d'une communication au Congrès international de Genève.

L'époque néolithique, l'âge du bronze, les périodes de Hallstatt et de La Tène ne nous apportent aucune découverte bien importante. Les figures 4 à 11 représentent un certain nombre d'objets en corne donnés comme trouvés dans la station lacustre de l'âge de la pierre de Treytel (lac de Neuchâtel). Quelques-uns de ceux-ci, en particulier fig. 7, ont des formes tout à fait inusitées dans nos mobiliers lacustres, et les préhistoriens feront bien de les tenir en suspicion jusqu'au jour où un archéologue offrant toute garantie en aura trouvé d'analogues dans une couche ne présentant aucune trace de remaniements.

La découverte la plus intéressante pour l'époque romaine est celle d'une villa à Alpnach (canton d'Unterwald), au pied des Alpes C'est actuellement l'établissement le plus avancé dans les vallées alpestres, un témoin que les Romains ne s'étaient pas laissé effrayer par la nature sauvage de ces régions.

D. VIOLLIER.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

L'itinéraire de Moïse au Sinaï. — Le Sinaï et ses destinées historiques sont un des exemples les plus typiques des excès de la méthode hypercritique ou destructive (je rappelle que ce mot est des partisans mêmes de cette méthode). Non seulement on a nié le passage des Hébreux au Sinaï, mais on a fini par le « volatiliser », en ne voyant plus en lui qu'un mythe. M. Maurice Vernes vient de rétablir courageusement dans leurs droits la vérité et le bon sens, en montrant ce qu'il y a de précision et d'exactitude géographique dans les itinéraires du *Pentateuque;* la carte de Peutinger l'a particulièrement aidé en cette tâche : « Les rédacteurs des documents primitifs, dont la réunion a formé le *Pentateuque*, avaient une connaissance précise du système routier unissant dès la haute Antiquité l'Égypte à l'Asie... Restaurée par la critique la plus sévère sur sa base un moment étranglée, la montagne de Moïse reste l'un des grands sommets sur lesquels l'humanité arrête ses regards. » — Maurice Vernes, *Sinaï contre Kadès*, *École des Hautes-Études; Annuaire* de 1915-1916. Paris, 1915.

Domus. — Ed. Cuq, *Une statistique de locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale.* Paris, Klincksieck, 1915; in-4° de 62 pages (extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

C. JULLIAN.

Paul Gauckler. — L'admirable piété à qui nous devons la publication des *Basiliques chrétiennes de Tunisie* (cf. *Revue*, 1913, p. 490, et 1914, p. 371), poursuit infatigablement sa tâche. *Les Nécropoles puniques de Carthage* (2 vol. in-8° : 1re partie, *Carnets de fouilles;* 2e partie, *Études diverses*, avec 370 planches. Paris, Aug. Picard, 1915) viennent attester à nouveau ce que fut l'activité de Paul Gauckler. Nous analyserons incessamment cet important ouvrage.

G. RADET.

---

28 février 1916.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

CHAMP DE FOUILLES DE LA NÉCROPOLE D'ÉLÉONTE

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

(*Suite.*)

III. La mort d'Antiochos IV[1] Épiphanès.

Il est certain que, si l'on en croit la tradition courante, la mort d'Antiochos le Grand et celle de son dernier fils, Antiochos Épiphanès, sont deux événements qui présentent des concordances singulières.

Voici ce qu'on raconte d'Antiochos le Grand : En 187, pressé d'argent, le roi fait campagne en Élymaïde[2], l'une des régions les plus reculées de la Haute-Asie; il se propose d'y piller un temple de Bel, dont la prodigieuse richesse est célèbre; mais, son scandaleux exploit à peine accompli, les indigènes fondent sur lui et le massacrent avec toute son armée. Antiochos paie ainsi de sa vie le sacrilège qu'il a commis. — Voici maintenant ce qui nous est dit d'Épiphanès : En 164[3], besogneux, cupide et impie comme son père, le roi pénètre à la tête d'une armée en Élymaïde; son objectif est un temple d'Artémis qu'il veut dépouiller de ses trésors; mais les barbares qui habitent aux alentours s'opposent à son dessein ;

1. J'ai maintenu à Antiochos Épiphanès son « numéro » traditionnel; non que j'ignore la conjecture de W. Otto (P.-W. VIII, 14-15 et note, *s. v. Heliodoros*, 6), pour qui Antiochos IV est le fils aîné de Séleukos IV — et, par conséquent, le frère aîné de Démétrios I (Soter), — élevé au trône par Héliodore après le meurtre de son père. Mais j'estime que cette conjecture, séduisante à plus d'un égard et qui se recommande de l'autorité de Gutschmid, a encore besoin de confirmation; cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 240; II, 579 suiv. Il faudrait, à tout le moins, avoir la preuve que le premier fils de Séleukos IV s'appelait Antiochos. Je ferai observer, à ce propos, que les monnaies qui portent la légende Βασιλέως Ἀντιόχου (Babelon, *Rois de Syrie*, 43, n. 325 suiv.) et que W. Otto attribue à Antiochos, fils de Séleukos IV, peuvent très bien se rapporter, non à « un fils éphémère de Séleukos III » (W. Otto, *ibid.* 14), lequel n'a jamais existé, mais au « roi Antiochos » (Dittenberger, *Or. gr. inscr.* 232, 233, 246), fils aîné d'Antiochos le Grand, associé à la royauté en 208 et mort en 193. — A mon vif regret, il ne m'a pas été possible de consulter, sur Antiochos Épiphanès, l'ouvrage de U. Mago, *Antioco IV. Epifane re di Siria*, 1907, que je ne connais que par l'analyse de Bouché-Leclercq (*Hist. des Séleucides*, II, 587).

2. L'« Élymaïde » mentionnée dans nos textes est évidemment la région montagneuse de l'Élam, le pays escarpé qui se dresse à l'Est et au Nord-Est de la Susiane. C'est l'Ἐλυμαίς au « sens étroit ». Cf. Strab. XI, 12, 4 (522); XV, 3, 12 (732); XVI, 1, 8 (739); 1, 17 (744). Voir aussi Weissbach, P.-W. V, 2459, *s. v. Elymais*.

3. [C'est la date ordinairement admise; mais voir, ci-après, la note 1 de la p. 92.]

il est obligé de faire retraite en Perse et, peu après, meurt misérable à Tabai, victime, assurait-on, des vengeances célestes.

N'avons-nous pas là deux récits d'une même aventure, attribuée par erreur à deux princes homonymes de la même dynastie, le père et le fils, morts à quelque vingt ans d'intervalle? Ne serait-ce point un de ces « doublets », comme on dit, dont l'historiographie antique offre maint exemple? C'est une question qu'on se pose naturellement[1], et j'avoue me l'être posée plus d'une fois. Mais, sans en avoir fait une étude spéciale, j'avais toujours cru la devoir résoudre par la négative, et je m'en étais tenu, après un court moment d'hésitation, à la doctrine unanimement reçue. Cette question, l'éminent historien des monarchies macédoniennes, M. Bouché-Leclercq, se l'est posée aussi[2], et, l'ayant examinée de près, la résout décidément par l'affirmative. Ce n'est pas un des chapitres les moins attrayants de sa remarquable *Histoire des Séleucides.* M. Bouché-Leclercq y combat la tradition acceptée de tous, et pense la renverser. Je suis bien éloigné de m'en scandaliser; le labeur des érudits et des critiques serait vraiment trop ingrat, s'il n'aboutissait de temps en temps à la déroute des opinions qui passent, sans titres valables, pour « consacrées ». Il y a intérêt, il y a plaisir aussi à « déblayer l'histoire »[3], suivant l'énergique expression de M. Bouché-Leclercq, de tant de récits, trop docilement acceptés, qui l'encombrent, et qui n'ont obtenu longue créance qu'à la faveur de la paresse qu'on a mise à les contrôler. J'aimerais donc fort que M. Bouché-Leclercq eût fait ici justice d'une tradition menteuse. Mais je dois confesser qu'à la réflexion il m'a paru que l'opinion traditionnelle résistait victorieusement à la pressante attaque dont elle est l'objet.

Les conclusions de M. Bouché-Leclercq, parfaitement nettes, se peuvent résumer ainsi[4] : Le récit de la mort d'Antiochos III

1. Cf. Gutschmid, *Gesch. Irans* (1888), 41 : « Was uns über die letzten Schicksale des Antiochos Epiphanes berichtet wird, gleicht so sehr bis ins kleinste [?] den Ausgängen seines gleichnamigen Vaters, dass man *ohne die vortreffliche Bezeugung* versucht wäre, an eine blosse Dublette zu denken. »

2. A. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 297-306; cf. 223-224.

3. *Hist. des Séleucides*, I, 306.

4. Dans ce résumé, je me suis attaché à reproduire, autant que possible, le langage même de l'auteur: cf. *Hist. des Séleucides*, I, 223-224; 297-298; 300-305.

et celui de la mort d'Antiochos IV offrent un « parallélisme » historique tellement exact qu'on en citerait difficilement un autre exemple. Il est par trop invraisemblable que deux Séleucides, le père et le fils, soient allés, à quelques années de distance, se prendre au même piège, dans des circonstances identiques, commettant les mêmes imprudences, sans que l'exemple du premier ait servi de leçon au second. L'option s'impose entre les deux récits. En fait, il y a eu « contamination ». L'examen critique montre que le chapitre final de la biographie d'Antiochos le Grand a été adapté à celle d'Antiochos Épiphanès. Ce qu'on rapporte du sacrilège et de la mort violente du premier n'est pas douteux ; mais il y a eu confusion entre Antiochos III, mort ou blessé à mort en Élymaïde, et Antiochos IV, mort en Perse. Le sacrilège d'Antiochos Épiphanès, où l'on se plut à voir la cause de sa mort, est une pure imagination; selon toute probabilité, Épiphanès mourut simplement de maladie, dans une bourgade de la Perse, au cours de sa dernière expédition dans ses provinces orientales. — Les responsables sont ici les chroniqueurs juifs, notamment les auteurs des deux premiers livres des Makkabées : « ... Rencontrant le nom d'Antiochos mêlé à diverses histoires de sacrilèges punis, de l'aveu même des païens, par une mort prématurée, [les Juifs] y ont reconnu à première vue et sans s'informer davantage, non pas Antiochos le Grand, qui avait été leur bienfaiteur, mais leur tyran abhorré, l'Impie par excellence, Antiochos Épiphane frappé par Jahveh. Ils ont été ainsi amenés à lui imputer, outre ses propres crimes, le méfait de son père. » — « L'opinion, une fois fixée et répandue dans le monde par les Juifs, a pris peu à peu la valeur des assertions qui n'ont pas été réfutées à temps... »

***

Je commence par déclarer que, dans la recherche qui suit, je ferai, de parti pris, abstraction des fantasmagories des écrivains israélites à qui sont dus les deux livres des

Makkabées[1]. J'entends me tenir sur le ferme terrain de l'histoire profane, selon la méthode justement recommandée par M. Bouché-Leclercq[2]. Il faut se garder, si l'on veut atteindre la vérité, de pratiquer l'*obscurum per obscurius*.

1. Consultons d'abord les historiens profanes au sujet de la mort d'Antiochos III.

Diodor. [Polyb.] XXIX, 15 Dindorf (*Exc. de virtut. et vitiis*, p. 298 Val.; *pars I*, p. 273, §. 247 Büttner-Wobst) : ὅτι Ἀντίοχος ἀπορῶν χρημάτων ἀκούων δὲ κατὰ τὴν Ἐλυμαΐδα τὸ ἱερὸν τὸ τοῦ Βήλου πολὺν ἐκ τῶν ἀναθημάτων ἔχειν ἄργυρόν τε καὶ χρυσόν, ἔγνω τοῦτο συλῆσαι. καὶ ἦκεν εἰς τὴν Ἐλυμαΐδα καὶ καταιτιασάμενος τοὺς ἐγχωρίους πολέμου κατάρχεσθαι τὸ μὲν ἱερὸν ἐσύλησε, χρημάτων δὲ πλῆθος ἀθροίσας ταχὺ τῆς προσηκούσης ἐκ θεῶν ἔτυχε κολάσεως.

XXVIII, 3 (*Exc. de virtut. et vitiis*, p. 293 Val.; *pars I*, p. 270, § 236 Büttner-Wobst) : ὅτι Φιλιππος ὁ τῶν Μακεδόνων βασιλεὺς χωρὶς τῆς πλεονεξίας οὕτως ὑπερήφανος ἦν ἐν ταῖς εὐτυχίαις, ὥστε τοὺς μὲν φίλους ἀκρίτως ἀποσφάξαι, τοὺς δὲ τάφους τῶν προτετελευτηκότων καὶ πολλὰ τῶν ἱερῶν κατασκάπτειν. Ἀντίοχος δὲ τὸ κατὰ τὴν Ἐλυμαΐδα τέμενος τοῦ Διὸς συλᾶν ἐπιβαλόμενος πρέπουσαν τὴν καταστροφὴν εὗρε τοῦ βίου, μετὰ πάσης τῆς δυνάμεως ἀπολόμενος.

Dans ces deux textes, Diodore ne fait que reproduire la tradition de Polybe. Ceci n'a besoin d'aucune démonstration. Il est assez connu que, pour la période qui va de 200 à 146, Diodore est simplement un abréviateur de Polybe, le moins indépendant de tous et, par conséquent, le plus digne de confiance[3].

C'est la même tradition qu'on retrouve, moins complète ou moins précise, chez un certain nombre d'auteurs qui se ratta-

1. On sait que la mort d'Antiochos Épiphanès est racontée dans *I Makk.* 6, 1-16, et dans *II Makk.* 9, 1-29. J'estime, comme Niese (*Kritik der beiden Makkabäerbüch. Hermes*, 1900, 283), que le récit donné par *II Makk.* 1, 13-16, concerne Antiochos VII Sidétès, et non Antiochos IV; cf. *Hist. des Séleucides*, I, 298, 3. — Parmi les historiens profanes, j'ai délibérément laissé de côté Granius Licinianus, dont l'étrange récit (XXVIII, 6 Flemisch) paraît n'être qu'une répétition altérée de *II Makk.* 1, 13-16; cf. *Hist. des Séleucides*, I, 303,2.

2. *Hist. des Séleucides*, I, 302.

3. Voir notamment E. Schwartz, P.-W. V, 689, *s. v. Diodoros*, 38, avec lequel je m'accorde entièrement.

chent, directement ou non, à Polybe : Strabon, Justin, Saint Jérôme [Porphyre], Eusèbe [Porphyre][1].

2. Parmi les extraits de Polybe, contenus dans les *Excerpta de virtutibus et vitiis*, se rencontre le morceau suivant :

Polyb. XXXI, [11] 9 (*Exc. de virtut. et vitiis*, p. 145 Val.; *pars II*, p. 186, § 103 A. G. Roos) : (1) ὅτι κατὰ τὴν Συρίαν Ἀντίοχος ὁ βασιλεὺς βουλόμενος εὐπορῆσαι χρημάτων προέθετο στρατεύειν ἐπὶ τὸ τῆς Ἀρτέμιδος ἱερὸν εἰς τὴν Ἐλυμαΐδα. (2) παραγενόμενος δ' ἐπὶ τοὺς τόπους καὶ διαψευσθεὶς τῆς ἐλπίδος διὰ τὸ μὴ συγχωρεῖν τῇ παρανομίᾳ τοὺς βαρβάρους (τοὺς) οἰκοῦντας περὶ τὸν τόπον, (3) ἀναχωρῶν ἐν Τάβαις τῆς Πέρσιδος ἐξέλιπε τὸν βίον, δαιμονήσας, ὡς ἔνιοί φασι, διὰ τὸ γενέσθαι τινὰς ἐπισημασίας τοῦ δαιμονίου κατὰ τὴν περὶ τὸ προειρημένον ἱερὸν παρανομίαν[2].

Jusqu'ici, tout le monde avait pensé que c'était la mort d'Antiochos Épiphanès qui était racontée dans ces lignes. M. Bouché-Leclercq rejette cette opinion. « Dans ce texte de Polybe, dit-il, on ne trouve d'autre désignation que *le roi Antiochos*, et il est à remarquer que ce texte terminerait au moins aussi bien la biographie d'Antiochos le Grand, dont la fin manque dans l'ordonnance actuelle de l'historien[3]. » « Ce texte » doit être « rendu à sa véritable ou tout au moins probable destination »[4], c'est-à-dire qu'il le faut considérer comme relatant la mort d'Antiochos III.

La chose ne va pas sans soulever de fortes difficultés. Comment a-t-on pensé les résoudre? C'est ce que je voudrais exa-

1. Strab. XVI, 1, 18 (744) : Ἀντίοχον μὲν οὖν τὸν μέγαν τὸ τοῦ Βήλου συλᾶν ἱερὸν ἐπιχειρήσαντα ἀνεῖλον ἐπιθέμενοι καθ' αὑτοὺς οἱ πλησίον βάρβαροι. — Justin. XXXII, 2, 1 Jeep : *Interea in Syria rex Antiochus, cum gravi tributo pacis a Romanis victus oneratus esset, seu inopia pecuniae conpulsus seu avaritia sollicitatus, qui sperabat se sub specie tributariae necessitatis excusatius sacrilegia commissurum, adhibito exercitu, nocte templum Elymaei Iovis adgreditur. Qua re prodita concursu insularium [incolarum?] cum omni militia interficitur.* — Hieronym. [Porphyr.] *in Dan.* XI, 710 (vs. 19) Migne : *Victus ergo Antiochus, intra Taurum regni* [?] *iussus est, et inde fugit ad Apamiam ac Susam, et ultimas regni sui penetravit urbes. Cumque adversum Elimaeos pugnaret, cum omni est deletus exercitu.* — Euseb. [Porphyr.] *Chron.* I, 254 Schoene : *... in Susam, et in superiores satraparum provincias se conferens, cum universis (sc. copiis, totus) caesus est (caedebatur in Elimaeorum proelio.*

2. Les textes de Josèphe et de Saint Jérôme [Porphyre], où la même tradition se trouve visée ou reproduite, seront cités un peu plus loin. Appien (*Syr.* 66) est, comme je l'indiquerai, indépendant de Polybe.

3. *Hist. des Séleucides*, I, 300.

4. *Ibid.* I, 301.

miner avec le soin que méritent l'intérêt du problème, la nouveauté de la solution proposée, et l'autorité de celui qui la propose.

***

M. Bouché-Leclercq se heurte d'abord au témoignage de Josèphe, le seul, selon lui, qui vaille la peine d'être discuté [1].

Au livre XII de son *Archéologie*, Josèphe a, comme on sait, raconté la mort d'Antiochos IV d'après *I Makk.* 6, 1-16, qu'il a d'ailleurs notablement abrégé [2]. A son récit, il a joint la réflexion suivante (XII, 358-359 Niese) :

ὥστε θαυμάζειν [*sc.* ἐμὲ] Πολύβιον τὸν Μεγαλοπολίτην, ὃς ἀγαθὸς ὢν ἀνὴρ ἀποθανεῖν λέγει τὸν Ἀντίοχον βουληθέντα τὸ τῆς ἐν Πέρσαις Ἀρτέμιδος ἱερὸν συλῆσαι· τὸ γὰρ μηκέτι ποιῆσαι τὸ ἔργον βουλευσάμενον οὐκ ἔστιν τιμωρίας ἄξιον. (359) εἰ δὲ διὰ τοῦτο Πολυβίῳ δοκεῖ καταστρέψαι τὸν βίον Ἀντίοχον οὕτως, πολὺ πιθανώτερον διὰ τὴν ἱεροσυλίαν τοῦ ἐν Ἱεροσολύμοις ναοῦ τελευτῆσαι τὸν βασιλέα. ἀλλὰ περὶ μὲν τούτου οὐ διαφέρομαι * τὴν ὑπὸ τοῦ Μεγαλοπολίτου λεγομένην αἰτίαν ταύτην ὑφ' ἡμῶν ἀληθῆ νομιζόντων [3].

On ne saurait contester, et M. Bouché-Leclercq ne conteste pas, que le passage de Polybe ici visé ne soit le fragment précédemment transcrit (XXXI, 9) [4]. Ainsi, Josèphe n'a pas douté

1. *Hist. des Séleucides*, I, 299-300.

2. L'abréviation porte surtout sur la seconde partie du récit : échec de Lysias en Judée, etc. (*I Makk.* 6, 5, sqq.)

3. Je cite ici l'excellente traduction de J. Chamonard (*Œuvres complètes de Flavius Josèphe, traduites en français sous la direction de* Th. Reinach, III, 115), qui fait valoir toutes les nuances du texte : « Aussi, je m'étonne de voir Polybe de Mégalopolis, honnête homme s'il en fut, dire qu'Antiochus mourut pour avoir voulu piller en Perse le temple d'Artémis ; car une simple intention, non suivie d'exécution, ne mérite aucun châtiment. Si Polybe croit qu'Antiochus est mort pour une raison de cette sorte, il est beaucoup plus vraisemblable que c'est le pillage sacrilège du temple de Jérusalem qui fut cause de sa mort. Mais, sur ce point, je ne veux pas engager la discussion avec ceux qui croient l'explication du Mégalopolitain plus proche que la nôtre de la vérité [?]. » La dernière phrase, comme le fait observer Th. Reinach (*ibid.* note 2), est nécessairement traduite « au jugé » ; le texte en est si altéré que la pensée de l'auteur ne se laisse plus saisir avec sûreté.

4. Cf. Schweighäuser, dans son édition de Polybe, t. VIII, 15-16 : « *vs.* 4 δαιμονήσας κτλ. *Hunc locum respexit Iosephus, cum* Antiq. Iudaic. *lib. XII, c. 9, 1 haec scripsit, quae, quoniam a Casaubono ceterisque Polybii editoribus in Fragmentis Polybii relata sunt, huc quoque, utpote commodissimo loco, transscribere non gravabimur...* » Suit la citation de Josèphe. — Th. Reinach (*ibid.* 114, 2) penche à croire que Josèphe n'a connu Polybe qu' « à travers Nicolas (de Damas) ». C'est une conjecture indémontrable,

que l'Antiochos sacrilège mentionné par Polybe, le spoliateur du sanctuaire d'Artémis Persique ou Élymaienne, fût Antiochos IV.

Mais l'opinion de Josèphe n'inspire aucune confiance à M. Bouché-Leclercq. Le savant critique se demande s'il a « bien lu » Polybe, s'il l'a « regardé de près », et même s'il l'a « réellement consulté »[1]. Il en doute fort, constatant que Josèphe a « fait de la province d'Élymaïde une cité qu'il place en Perse, comme, avant lui, le premier chroniqueur des Macchabées ». En somme, il y a chance que Josèphe, « s'il n'a pas commis lui-même la méprise » — c'est-à-dire pris, dans le texte de Polybe, Antiochos III pour Antiochos IV —, ait « prélevé sa référence sur un résumé fait par quelque compilateur », qui y aurait introduit « une confusion entre Antiochos III, mort ou blessé à mort en Élymaïde, et Antiochos IV, mort en Perse »[2]. M. Bouché-Leclercq m'a reproché naguère[3], avec quelque sévérité, d'avoir trop peu de déférence pour Josèphe et de le combattre à coups de « postulats » hasardeux; je prends la liberté d'observer que lui-même, à ses heures, traite Josèphe sans mansuétude, et que, lorsqu'il lui plaît de l'accabler, il n'est pas en reste d'hypothèses.

Mais celles que nous trouvons ici sont vraiment bien risquées. Si l'on se rappelle que, dans ce même livre (l. XII) de l'*Archéologie*, Josèphe a deux fois cité littéralement Polybe[4], avec renvoi précis au livre (le XVIe) d'où sont extraites ses citations, on n'admettra pas facilement qu'il ait borné sa peine à consulter, sur la mort d'Antiochos IV, quelque « résumé » de Polybe fabriqué par un compilateur de rencontre. — M. Bouché-Leclercq relève[5] l'absurdité qu'a commise Josèphe,

1. *Hist. des Séleucides*, I, 299-300.
2. *Ibid.* I, 300.
3. *Ibid.* II, 573-574.
4. *Antiq. Iud.* XII, 135, 136. Cf. Polyb. XVI, 39,1 ; 39, 3. Le renvoi au l. XVI de Polybe est, comme je pense l'avoir montré dans *Klio*, 1908, 269 et suiv., parfaitement exact. La bataille de Panion se place, non en 198, ainsi qu'on l'a prétendu sans aucune preuve valable, mais en 200; cf. W. S. Ferguson, *Hellen. Athens*, 270, 2.
5. *Hist. des Séleucides*, I, 300. Cf. Th. Reinach, *Œuvres complètes de Flavius Josèphe*, III, 115, 1 : « L'Élymaïde est une province et non une ville. Josèphe reproduit la grossière erreur de I Macc. 6, 1, alors qu'il lui eût été facile de se renseigner dans Polybe... »

quand il a écrit (XII, 354) : πόλιν ἐν τῇ Περσίδι πλούτῳ διαφέρουσαν Ἐλυμαΐδα. L'absurdité est forte; pourtant, il ne s'ensuit pas que Josèphe n'ait pas lu Polybe en original et de près, mais simplement qu'il ne s'est pas laissé influencer par cette lecture et s'en est tenu à ce qu'il trouvait dans *I Makk.* 6, 1 : Ἐλυμαὶς ἐν τῇ Περσίδι πόλις ἔνδοξος πλούτῳ κτλ. Ici, comme dans tout le récit de la dernière aventure d'Épiphanès, il a donné la préférence au chroniqueur juif sur l'historien grec ; et l'erreur dont on fait état pour l'incriminer de légèreté n'est qu'un des effets de ce parti pris général. Faire mourir Épiphanès à Babylone (XII, 355) n'est guère une moindre sottise que de transformer l'Élymaïde en une ville, et Josèphe eût pu et dû substituer le ἐν Τάβαις de Polybe au εἰς Βαβύλωνα de l'écrivain juif (*I Makk.* 6, 4)[1]; mais il ne l'a pas voulu, parce qu'il lui plaisait de s'attacher en toutes choses au texte d'un ouvrage qu'il considérait sans doute comme quasi sacré. Sur un point, cependant, il a complété les indications de son autorité préférée ; il a écrit (XII, 354) : καὶ πολυτελὲς ἱερὸν Ἀρτέμιδος ἐν αὐτῇ [*sc.* Elymaide urbe], au lieu de καὶ τὸ ἱερὸν τὸ ἐν αὐτῇ πλούσιον σφόδρα, que lui offrait le Ier livre des Makkabées (6, 2). Et, précisément, cette addition du mot Ἀρτέμιδος, emprunt manifeste fait à Polybe[2], indique que celui-ci n'a point été lu sans quelque attention. A la vérité — et M. Bouché-Leclercq eût pu faire valoir cette remarque à l'appui de sa critique, — le blâme, d'ailleurs très modéré, que Josèphe adresse à Polybe : ὥστε θαυμάζειν Πολύβιον, ὃς... ἀποθανεῖν λέγει τὸν Ἀντίοχον βουληθέντα τὸ τῆς ἐν Πέρσαις Ἀρτέμιδος ἱερὸν συλῆσαι κτλ., montre qu'il ne l'a pas très bien compris[3]. Polybe ne s'avance pas jusqu'à dire que la mort du roi fut la punition de ses desseins impies; il ne parle pas de « vengeance divine exercée par l'Artémis Élymæenne »[4]; il se borne à rapporter que, « *selon quelques-uns* », Antiochos était « devenu démoniaque, parce que certains signes étaient apparus par lesquels l'Esprit malin avait manifesté sa colère,

1. Cf. Th. Reinach, *ibid.*
2. Cf. Th. Reinach, *ibid.* 114, 2.
3. Dans sa Critique des deux livres des Makkabées (*Hermes*, 1900, 497, 1), Niese a fait la même remarque.
4. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 299.

lors de la violation du sanctuaire »[1]. Josèphe, tout plein de l'idée qu'Épiphanès avait été victime des fureurs célestes, a cru à tort trouver chez Polybe l'expression nette de cette idée[2]. Mais, en revanche, lorsqu'il insiste sur ce point, qui fait le fond de son argumentation, que l'acte sacrilège médité par le roi n'avait pas été consommé : τὸ γὰρ μηκέτι ποιῆσαι τὸ ἔργον κτλ., on doit reconnaître qu'il interprète très fidèlement Polybe, lequel écrit : προέθετο στρατεύειν ἐπὶ τὸ...ἱερὸν...καὶ διαψευσθεὶς τῆς ἐλπίδος[3]... Tout ce qu'il sera permis d'accorder à M. Bouché-Leclercq, en étant aussi complaisant que possible à sa thèse, c'est donc que Josèphe a lu Polybe d'un esprit prévenu et parfois avec un peu de hâte. Mais qu'il ait apporté à cette lecture tant de négligence qu'il n'ait pas su voir de quel Antiochos parlait son auteur, c'est une supposition tout à fait téméraire. Par suite, le témoignage de Josèphe garde la valeur qu'on lui a toujours attribuée. Il s'en tire, à tout le moins, une présomption des plus fortes en faveur de l'opinion traditionnelle, qui reconnaît Antiochos IV dans l''Ἀντίοχος ὁ βασιλεύς du fragment de Polybe, XXXI, 9.

Et ce témoignage ne demeure pas isolé. M. Bouché-Leclercq, qui n'a pas de moindres duretés pour Casaubon, Valois, Reiske et Schweighäuser que pour Josèphe, écrit[4] : « C'est *unique-*

1. Le passage est difficile à rendre en français; la traduction latine d'Henri de Valois est excellente (*Exc. Peiresc.* p. 144) : « *insania, ut quidam aiunt, correptus ob quaedam signa atque ostenta, quae ob violatam religionem templi ab infenso numine edita erant.* » Δαιμόνιον, différent de θεῖον, est ici « l'Esprit malfaisant » ; δαιμονᾶν signifie proprement « être possédé d'un mauvais Esprit » (cf. Waser, P.-W. IV, 2010, *s. v. Daimon*) ; comp. δαιμονοβλάβεια (Polyb. XXVIII, 9, 4) : « *mentis occaecatio divinitus immissa* », Schweigh., *Lexic. Polyb. s. v.* Pour le sens d'ἐπισημασίαι τοῦ δαιμονίου, voir Schweighäuser, dans son édition de Polybe, t. VIII, 16, qui approuve, après Reiske, et confirme par plusieurs exemples l'interprétation de Valois.

2. Le texte de Polybe, comme on le verra plus loin, est bien interprété par Saint Jérôme [Porphyr.], *in Dan.* XI, 718 : *et quibusdam phantasiis atque terroribus versum in amentiam...* Mais Saint Jérôme tombe dans la même erreur que Josèphe lorsqu'il ajoute : *et hoc ei accidisse commemorant* [*Polybius et Diodorus*], *quia templum Dianae* [*Dei* codd.] *violare conatus sit.* Il se peut, toutefois, que Diodore, cité ici en même temps que Polybe, se soit exprimé avec plus de décision que celui-ci. Diodore n'avait pas le ferme esprit « laïque » de Polybe et croyait volontiers aux châtiments divins; cf. XXIX, 15 : ταχὺ τῆς προσηλούσης ἐκ θεῶν ἔτυχε κολάσεως [Antiochus III] ; XXVIII, 3 : τοιγαροῦν ὥσπερ ἀπὸ παραγραφῆς τῶν ἰδίων πράξεων ἐπὶ τὸ χεῖρον ἑώρων [Philippus V et Antiochus III] τὰς αὐτῶν βασιλείας ὑπὸ τοῦ δαιμονίου προαγομένας.

3. Cf., dans Josèphe (XII, 355) : ἀποκρούεται τῆς ἐλπίδος. Ceci ne correspond à rien dans *I Makk.* 6; c'est un souvenir probable de Polybe.

4. *Hist. des Séleucides*, I, 300.

ment sur la foi d'un lecteur aussi attentif [Josèphe], que nos diascévastes ont imputé ce fragment présumé de Polybe [XXXI, 9] au règne d'Antiochos Épiphane. » Mais non; c'est aussi sur la foi de Porphyre, reproduit par Saint Jérôme. « Les commentateurs de Daniel, nous dit-on[1], plus préoccupés de polémique que d'histoire, ont naturellement puisé aux sources juives [c'est-à-dire aux deux premiers livres des Makkabées] et n'ont fait que réduire le récit à sa plus simple expression. » Il y a ici une erreur de fait. Le seul exégète de Daniel qui importe en l'espèce est Porphyre. Or, Porphyre se référait expressément, au sujet de la mort d'Antiochos IV, à Polybe et à Diodore (soit, encore une fois, à Polybe indirectement consulté). Et comment, d'après Polybe, il rapportait cette mort, c'est ce que nous apprend Saint Jérôme[2] :

Hieronym. *in Dan.* 718 (vs. 36) Migne : « *Et faciet iuxta voluntatem suam rex, et elevabitur, et magnificabitur adversum omnem deum, et adversum Deum deorum loquetur magnifica : et dirigetur, donec compleatur iracundia, perpetrata quippe definitio est.* »... *Quod quidem et nos de Antichristo intelligimus. Porphyrius autem et caeteri qui sequuntur eum, de* Antiocho Epiphane *dici arbitrantur quod erectus sit contra cultum Dei, et in tantam superbiam venerit, ut in templo Ierosolymis simulacrum suum poni iusserit. Quodque sequitur :* « *Et dirigetur, donec...* » *sic intelligunt, tam diu eum posse, donec irascatur ei Deus et ipsum interfici iubeat. Siquidem* Polybius et Diodorus *qui Bibliothecarum scribunt historias, narrant eum non solum contra Deum fecisse Iudaeae, sed* avaritiae facibus accensum, etiam templum Dianae in Elimaide, quod erat ditissimum, spoliare conatum : oppressumque a custodibus templi vicinis circum gentibus, et quibusdam phantasiis atque terroribus versum in amentiam, ac postremum morbo interiisse, et hoc ei accidisse commemorant, quia templum Dianae [Dei *codd.*] violare conatus sit. — *Ibid.* 722 (vs. 44-45) : « *Et veniet* [*Antiochus Epiphanes*], *inquit* [*Porphyrius*], *usque ad summitatem ipsius montis* » in Elimaide provincia, quae est ultima Persarum ad orientem regio; ibique volens templum

1. *Hist. des Séleucides*, I, 301.

2. Bien avant qu'on eût retrouvé les *Exc. de virtut. et vitiis*, Casaubon, avec son admirable sagacité critique, avait inséré dans son édition de Polybe (p. 1037), parmi les fragments de l'historien, le passage de Saint Jérôme ici transcrit. R. von Scala a refait, en 1894, la découverte de Casaubon : cf. Büttner-Wobst, *ad* Polyb. XXXI, 9 (p. 324).

Dianae spoliare, quod infinita donaria habebat, fugatus a barbaris est, qui mira veneratione fanum illud suspiciebant, et mortuus est maerore consumptus in Tabes, oppido Persidis.

Ainsi que l'a le premier noté Henri de Valois[1], lorsqu'il édita le manuscrit de Peiresc, la concordance entre ces deux passages de Porphyre, cités par Saint Jérôme, et le fragment XXXI, 9, de Polybe est, sauf en un point, presque littérale.

Commençons par signaler loyalement l'unique divergence. On lit chez Polybe : παραγενόμενος δ' ἐπὶ τοὺς τόπους καὶ διαψευσθεὶς τῆς ἐλπίδος [Antiochus] διὰ τὸ μὴ συγχωρεῖν τῇ παρανομίᾳ τοὺς βαρβάρους (τοὺς) οἰκοῦντας περὶ τὸν τόπον κτλ. Quant à Saint Jérôme, il s'exprime ainsi : (718) *oppressumque a custodibus templi vicinis circum gentibus* — (722) *fugatus a barbaris est, qui mira veneratione fanum illud suspiciebant.* On voit que, sur la cause de l'échec éprouvé par Antiochos, Saint Jérôme est beaucoup plus explicite que Polybe. Sans doute, *vicinis circum gentibus* correspond bien à τοὺς βαρβάρους τοὺς οἰκοῦντας περὶ τὸν τόπον ; mais Polybe ne parle ni d'une attaque dirigée par ces peuplades contre le roi, ni d'une défaite que celui-ci aurait subie ; et les mots διὰ τὸ μὴ συγχωρεῖν κτλ. excluent même l'idée d'une rencontre armée entre Antiochos et les barbares[2]. Sur l'origine de cette divergence, on en est naturellement réduit aux conjectures. Écartons l'idée[3] que l'*excerptor* auquel nous devons le fragm. XXXI, 9, ait abrégé, en son milieu, le texte de Polybe, et que Porphyre ait trouvé dans l'original les particularités que Saint Jérôme est seul à donner. Une telle hypothèse ne saurait être prise au sérieux, le fragment ne présentant aucune trace de mutilation ni d'altération[4]. Il n'y a non plus nulle apparence que Porphyre ait ajouté au texte de Polybe le développement qui manque chez

1. *Exc. Peiresciana*, Adnot. p. 25 (ad pag. 144) : « *Hieronymus in caput XI. Danielis de eius [Antiochi Epiphanis] morte ac loco eadem scribit.* »

2. E. Cavaignac (*Histoire de l'Antiquité*, III, 415) écrit : « La mainmise sur les trésors de certains temples élyméens lui attira [à Antiochos Épiphanès] *de rudes combats avec les tribus montagnardes...* » Je me demande où l'auteur a vu ces « rudes combats ».

3. Cf. Niese, *Hermes*, 1900, 497, 1, qui ne s'exprime toutefois qu'avec réserve.

4. On ne reconnaît la main de l'*excerptor* que dans les tout premiers mots : ὅτι κατὰ τὴν Συρίαν Ἀντίοχος ὁ βασιλεύς — ; suivant la règle ordinaire, le début du fragment a été quelque peu arrangé, afin que le lecteur pût entendre le texte plus aisément.

ce dernier[1]. Le plus probable demeure que ce développement est dû à Saint Jérôme, lequel, s'écartant ici de Porphyre, aura mêlé à son texte quelques ressouvenirs, soit de ce qu'il avait lu chez Josèphe ou dans les deux livres des Makkabées[2], soit peut-être de ce qu'il savait du désastre infligé par les Élymaiens à Antiochos le Grand[3].

Mais, cependant, laissons la divergence, qui ne porte, je le répète, que sur un détail; pour tout le reste, l'accord de Porphyre et de Polybe est aussi complet qu'on le peut souhaiter.

Nous lisons, d'une part :	et, de l'autre :
(718) *avaritiae facibus accensum* —	(XXXI, 9, 1) βουλόμενος εὐπορῆσαι χρημάτων —
templum Dianae in Elimaide — spoliare conatum — ; (722) *volens templum Dianae spoliare* —	προέθετο στρατεύειν ἐπὶ τὸ τῆς Ἀρτέμιδος ἱερὸν εἰς τὴν Ἐλυμαίδα —
(718) *ac postremum morbo interiisse* —; (722) *et mortuus est maerore consumptus in Tabes oppido Persidis*[4] —	(*ibid.* 3) ἀναχωρῶν ἐν Τάβαις τῆς Περσίδος ἐξέλιπε τὸν βίον (noter que les derniers mots ne peuvent s'entendre que d'une mort naturelle)—
(718) *et quibusdam phantasiis atque terroribus versum in amentiam* —	(*ibid.* 4) δαιμονήσας, ὡς ἔνιοί φασι, διὰ τὸ γενέσθαι τινὰς ἐπισημασίας τοῦ δαιμονίου κτλ.

1. Encore moins songera-t-on à imputer ce développement à Diodore (cité par Porphyre). Diodore a systématiquement abrégé Polybe ; il ne l'a jamais amplifié.

2. Dans ces deux écrits, les défenseurs du temple livrent bataille à Antiochos IV. *I Makk.* 6, 4 : καὶ ἀνέστησαν αὐτῷ εἰς πόλεμον καὶ ἔφυγε — ; *II Makk.* 9, 2 : διὸ δὴ τῶν πληθῶν ὁρμησάντων ἐπὶ τὴν τῶν ὅπλων βοήθειαν, ἐτράπησαν· καὶ συνέβη τροπωθέντα τὸν Ἀντίοχον ὑπὸ τῶν ἐγχωρίων ἀσχήμονα τὴν ἀναζυγὴν ποιήσασθαι. La phrase de Saint Jérôme (*in Dan.* XI, 722) : *et mortuus est maerore consumptus* paraît un souvenir de *I Makk.* 6, 8 : καὶ ἐνέπεσεν εἰς ἀρρωστίαν ἀπὸ τῆς λύπης. Nulle nécessité, cependant, de supposer, chez Saint Jérôme, une réminiscence directe des deux chroniques juives. On lit dans Josèphe (XII, 355) : ἀπωσάμενοι γὰρ [Elymaidis urbis incolae] ἀπὸ τῆς πόλεως καὶ ἐπεξελθόντες ἐδίωξαν [regem Antiochum] κτλ.; — (356) λυπουμένῳ δ'ἐπὶ τῇ διαμαρτίᾳ ταύτῃ [Antiocho] κτλ.; — (357) συγχυθεὶς ὑπὸ ἀθυμίας εἰς νόσον κατέπεσεν κτλ. C'est cette reproduction par à peu près du récit de *I Makk.* que peut avoir imitée Saint Jérôme. Comme nous le dirons plus loin, la correspondance est si exacte entre un passage de son Commentaire sur Daniel (XI, vs. 36, 718-719) *nos autem dicimus, etiamsi acciderit ei* seq., et Jos. XII, 358-359, qu'on est très enclin à penser qu'il avait Josèphe sous la main quand il composa ce Commentaire.

3. Aucune indication précise à l'appui de cette hypothèse; mais elle n'a rien que d'admissible.

4. La graphie *Tabes* est remarquable. Valois *(l. l.)* fait cette observation très juste : « *Apparet in codice Graeco ex quo sumpsit Hieronymus scriptum fuisse* ἐν Τάβες. »

Ce qui est acquis par cette comparaison, c'est que Porphyre a lu chez Polybe (et, d'après Polybe, chez Diodore) le récit de la mort d'un Antiochos, qu'il a cru, comme Josèphe, être Antiochos IV, et que ce récit était identique à celui que renferme le fragm. XXXI, 9. Or, qu'il se soit mépris sur la personnalité du roi d'Asie mentionné dans ledit récit, et qu'il ait par erreur rapporté à Épiphanès ce que Polybe racontait de son père, nul ne le peut raisonnablement soutenir. On sait de reste l'extrême intérêt qu'attachait Porphyre, lorsqu'il écrivait son Commentaire sur Daniel, à l'histoire d'Antiochos IV[1] : tout son effort critique tendait à démontrer que, dans la dernière partie de la pseudo-prophétie, c'était d'Épiphanès qu'il s'agissait, et non de l'Antichrist rêvé par les Chrétiens. Comment douter, dès lors, que la mort du roi lui fût exactement connue? Mais, aussi bien, nous savons par Saint Jérôme ce qu'il racontait de celle d'Antiochos III : *cumque adversus Elimaeos pugnaret, cum omni est deletus exercitu*[2]. Donc, nulle confusion entre le père et le fils; Porphyre n'ignorait pas qu'Antiochos le Grand avait été tué en Élymaïde, et c'est à bon escient qu'il a reconnu Épiphanès dans le prince homonyme, que Polybe montrait mourant de langueur à Tabai.

S'il en était besoin, on pourrait encore alléguer ici le témoignage d'Appien. Voici ce qu'il dit (*Syr.* 66) de la mort d'Épiphanès; ὁ μὲν [Antiochus Epiphanes] καταπλαγεὶς ἀνέζευξε [ex Aegypto] καὶ τὸ τῆς Ἐλυμαίας Ἀφροδίτης ἱερὸν ἐσύλησε καὶ φθίνων ἐτελεύτησε παιδίον ἐννακετὲς ἀπολιπών. Ceci ne semble point emprunté

1. M. Bouché-Leclercq écrit (*Hist. des Séleucides*, I, 301, 1) : « J'admets, sur la foi de S. Jérôme, *ce dont on pourrait douter* : à savoir, que c'est bien d'Antiochos Épiphane, et non d'Antiochos le Grand, que parlait Porphyre [dans son Commentaire à Dan. XI, vs. 36 et suiv.]. Pour sa thèse, le choix importait peu. » Mais comment le doute serait-il possible? C'est uniquement sur Antiochos Épiphanès, substitué par Porphyre à l'Antichrist, que porte le différend entre Saint Jérôme et l'adversaire des Chrétiens. Saint Jérôme ne dit-il pas en termes exprès (*in Dan.* XI, 617-618) : *Denique quidquid usque ad Antiochum* [*Epiphanem*] *dixerit, veram historiam continere : si quid autem ultra opinatus sit, quia futura nescierit, esse mentitum?* Et encore (XI, 711) : *Hucusque* [jusqu'après la mort d'Antiochos le Grand] *ordo historiae sequitur, et inter Porphyrium ad nostros nulla contentio est. Caetera, quae sequuntur usque ad finem voluminis interpretatur super persona Antiochi, qui cognominatus est Epiphanes, frater Seleuci, filius Antiochi Magni... Nostri autem haec omnia de Antichristo prophetari arbitrantur, qui ultimo tempore futurus est?*

2. Hieronym. [Porphyr.] *in Dan.* XI, 710 (vs. 19). Sur ce point, Porphyre et Jérôme sont en parfait accord.

à Polybe et dérive, selon toute apparence, de quelque autre source[1]. Mais, sauf l'erreur négligeable qui a fait substituer le nom d'Aphrodite à celui d'Artémis[2], et celle, plus grave, que renferme le mot ἐσύλησε (mot impropre, puisqu'il ne s'agit que d'une tentative avortée), on retrouve dans ces courtes lignes l'essentiel du récit de Polybe : Épiphanès a entrepris de commettre en Élymaïde une spoliation sacrilège ; ensuite — évidemment à peu de temps de là — il est mort de consomption. Le texte d'Appien serait à lui seul une preuve suffisante que, dans le fragment de Polybe, c'est bien, ainsi que le veut l'opinion commune, d'Antiochos IV qu'il est fait mention.

***

Mais, au reste, négligeons, si l'on veut, Josèphe, Porphyre et Appien. Faisons abstraction de tous les témoignages littéraires qui fixent de façon concordante le sens du fragm. XXXI, 9 de Polybe. Pour être assurés que ce fragment est relatif à Antiochos Épiphanès, il ne faut que considérer la place qu'il occupe dans la série d'extraits (*Exc. de virtut. et vitiis*) dont il fait partie.

1. Cf. Niese, *Hermes*, 1900, 496, 3. Niese pensait qu'Appien avait eu sous les yeux une sorte de *conspectus historicus*, brièvement rédigé en forme de chronique. C'est l'hypothèse qui me paraît la plus admissible. — Bouché-Leclercq *(ibid.)* estime qu'Appien a reproduit une « version juive » qui « devait être propagée par la colonie juive d'Alexandrie » et rappelle, à ce propos, qu'Appien était Alexandrin. Mais je vois mal à quel signe on peut reconnaître l'origine judaïque de la version donnée par Appien. Une chose sûre, c'est qu'elle n'a aucune ressemblance avec celle que nous offrent les deux livres des Makkabées. Dans Appien, il est fait mention explicite de la divinité outragée par Antiochos (Ἐλυμαία Ἀφροδίτη) : rien de pareil dans *Makk. I* et *II*. Appien fait mourir le roi de consomption ou de phthisie (φθίνων), c'est-à-dire d'une mort tout à fait naturelle : ceci n'a nul rapport avec le mal mystérieux ἀπὸ τῆς λύπης, dont Antiochos est atteint dans *I Makk.* 6, 8 ; cf. 6, 4 ; 13, ni, encore moins, avec la pourriture qui le ronge dans *II Makk.* 9, 8 sqq. Remarquer, en outre, qu'Appien — s'écartant sur ce point de tous les autres historiens ou chronographes — attribue à Antiochos « presque douze ans de règne » (δώδεκα οὐ πλήρεσιν), tandis que les deux livres des Makkabées ne lui en donnent que onze (cf. Niese, *Hermes*, 1900, 496-497 ; *Gesch. der gr. und mak. Staaten*, III, 218, 7). — Je ne crois pas qu'il faille attacher aucune importance au fait qu'Appien était originaire d'Alexandrie, puisque c'est à Rome, où il passa toute la seconde moitié de sa vie, qu'il a compilé son ouvrage historique.

2. Encore peut-on se demander si c'est vraiment là une « erreur ». Mon ami G. Radet a l'obligeance de me faire observer qu'il s'agit vraisemblablement d'Anahit, qu'on assimilait également bien à Aphrodite et à Artémis (cf. F. Cumont, *Mystères de Mithra*, I, 130-131 ; 148-149).

L'unique manuscrit qui nous ait conservé le περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, le *Peirescianus*[1], donne à la page 313 (v°) le morceau suivant : ὅτι Γάιος ὁ Γάλλος, χωρὶς τῶν ἄρτι ῥηθέντων ἀλογημάτων, παραγενόμενος εἰς τὴν Ἀσίαν κτλ.[2]. Notons, de plus, qu'à côté du fragment, se trouve cette indication marginale : λόγο(ς) λᾱ, référence au XXXI^c l. de Polybe. — Le fragment qui vient ensuite, à la page 314 (r°), est celui qui nous intéresse[3]. — Le reste de la même page (r°) est rempli par le commencement d'un troisième extrait : ὅτι τὸ μέγιστον καὶ κάλλιστον σημεῖον τῆς Λευκίου Αἰμιλίου προαιρέσεως μεταλλάξαντος τὸν βίον ἐγένετο πᾶσιν ἔκδηλον κτλ.[4].

Le premier fragment se rapporte à l'ambassade de C. Sulpicius Gallus (cos. 166) en Asie, ambassade qui est de l'année 165[5]; le troisième renferme l'éloge de L. Aemilius Paullus, et cet éloge faisait suite au récit de sa mort, advenue en 160. — Or, c'est un principe critique tenu avec raison pour un axiome, un principe qui, cent fois vérifié, n'a jamais été démenti, que l'ordre des extraits, dans les diverses séries des *Excerpta Constantiniana*, reproduit, avec une entière fidélité, l'ordre annalistique, selon lequel était distribuée la matière historique dans les ouvrages originaux d'où ces extraits sont tirés[6]. Qu'un fragment ayant rapport à l'année 187 (date de la mort d'Antiochos III) se fût égaré, dans les *Exc. de virtut. et vitiis*, entre deux fragments ayant rapport, l'un à l'année 165, l'autre à l'année 160; qu'un fragment appartenant au l. XXII de Polybe (lequel comprenait les années 189/8-185/4) eût pris place, dans

1. Voir l'*apparatus* joint par Büttner-Wobst à son édition de Polybe, t. IV, p. 320 (XXXI, 6, 1-5), 323 (XXXI, 9), 343 (XXXI, 22).

2. *Exc. de virtut. et vitiis*, p. 145 Val.; *pars II*, p. 185, § 102 A. G. Roos = Polyb. XXXI, 6, 1-5.

3. *Exc. de virtut. et vitiis*, p. 145 Val.; *pars II*, p. 186, § 103 A. G. Roos = Polyb. XXXI, 9.

4. *Exc. de virtut. et vitiis*, p. 145 Val.; *pars II*, p. 186, § 104 A. G. Roos = Polyb. XXXI, 22.

5. Cf. Niese, *Gesch.* III, 203.

6. Voir, notamment, ce qu'écrivait A. Metzung, qui a tant contribué à reconstituer l'« économie » des l. XXX-XXXIII : « ... *Imprimis respici nec ullo modo turbari debet series, qua singulae excerptorum familiae ll. mm. praebentur* (*De Polyb. librorum XXX-XXXIII fragmentis ordine collocandis*, 6). Cf. Nissen, *Rhein. Mus.* 1871, 279; Büttner-Wobst, *Philol.* 1900, 561. L'une des plus fâcheuses erreurs de Dindorf, dans sa médiocre édition (heureusement annulée) de Polybe, a été justement de troubler parfois, de la façon la plus arbitraire, l'ordre présenté par les diverses séries d'extraits.

cette collection, à la suite d'un fragment expressément attribué au l. XXXI (livre qui commençait avec l'année 166/5)[1], voilà qui serait proprement inconcevable et qu'il faut déclarer impossible. Nous avons de la sorte la preuve « documentaire » que ce n'est point d'Antiochos III qu'il est parlé dans XXXI, 9, et qu'il n'y peut être question que d'Antiochos IV, mort en 164[2].

***

Il serait peut-être loisible de s'en tenir là. Pourtant, procédons à une contre-épreuve. Donnons, pour un moment, cause gagnée à l'auteur de la thèse en discussion; admettons — chose contre quoi, dans mon for intérieur, je proteste absolument — que le fragment de Polybe relate « le brusque dénouement de la dernière expédition » d'Antiochos le Grand, et voyons ce que doit impliquer cette interprétation.

La mort d'Antiochos le Grand, on s'en souvient, est racontée d'après Polybe par Diodore, dont le texte a été cité plus haut[3]. Si c'est d'elle qu'il s'agit encore dans Polyb. XXXI, 9, il faudra nécessairement que la concordance soit rigoureuse entre les deux récits. Cette nécessité n'a point échappé à M. Bouché-Leclercq, qui écrit[4] : « Le témoignage de Polybe [XXXI,9] se retrouve presque mot pour mot dans un fragment ou résumé de Diodore [XXIX, 15; cf. XXVIII, 3]... classé parmi ceux qui visent Antiochos le Grand. » Mais, en fait, la concordance

1. Des recherches de Niese (*Hermes*, 1900, 496,1), il paraît résulter que le l. XXXI comprenait les années 3 et 4 de la 153e olympiade (166/5-165/4). [C'est seulement depuis l'impression de ces pages que j'ai pu avoir connaissance du mémoire de W. Egg : *Die Polybiosfragmente zur 154. Olympiade*, Progr. Zweibr. 1905. Selon Egg, dont les remarques méritent une sérieuse attention, le l. XXXI de Polybe comprendrait le récit des événements de la 154e olympiade : années 163-160. En conséquence, l'ambassade de C. Gallus (Polyb. XXXI, 6, 1-5) se placerait, non en 165, comme l'a pensé Niese, mais dans l'été de 163 (Egg, 8; 43), et la mort d'Antiochos Épiphanès daterait, non de 164, mais d'août ou septembre 163 (Egg, 9-17; 43). Ces dates, différentes de celles qu'a proposées Niese, devaient être ici notées; mais on voit assez qu'elles ne sauraient rien changer à ma démonstration, fondée uniquement sur l'ordre des fragments dans les *Exc. de virtut. et vitiis.*]

2. [Ou en 163; cf. la note précédente].

3. Cf. ci-dessus, p. 80.

4. *Hist. des Séleucides*, I, 300.

n'est point du tout celle qu'on nous annonce; elle n'est rien moins que littérale. J'ai indiqué, au début de cette étude[1], les analogies qu'offrent les deux textes; elles ne laissent pas d'être frappantes; il ne faut pas, toutefois, qu'elles accaparent l'attention au point de faire oublier des différences qui sont capitales.

Rapprochons ce qui se trouve chez Diodore de ce qu'on lit dans Polybe :

Diod. [Polyb.] XXIX, 15; cf. XXVIII, 3.	Polyb. XXXI, 9.
1° *L'objet des convoitises du roi est un temple de Bel (appelé aussi Zeus par assimilation).*	*C'est un temple d'Artémis que le roi a dessein de piller.*

Pour M. Bouché-Leclercq, c'est « évidemment » un seul et même temple qui est mentionné de part et d'autre : « il est évident que Bel et Anahit [celle-ci identifiée à Artémis] devaient être des divinités parèdres trônant dans le même temple[2]. » Mais j'avoue que ces évidences m'échappent. Aelien cite un temple d'Anaïtis situé en Élymaïde[3]; Strabon connaît, dans la même région, un temple d'« Athéna » et un autre d' « Artémis » (le sanctuaire dit τὰ Ἄζαρα, peut-être identique à celui que mentionne le fragment de Polybe)[4]. Ces indications donnent à croire qu'il existait, en Élymaïde, des lieux saints consacrés exclusivement à des divinités féminines. Au reste, comment comprendre que, parlant du même ἱερόν, Polybe l'appelât capricieusement, tantôt (dans Diodore) sanctuaire de Bel, tantôt sanctuaire d'Artémis ?

1. Ci-dessus, p. 77.

2. *Hist. des Séleucides*, I, 223, 298,3 ; cf. II, 578.

3. Aelian. *Nat. anim.* XII, 23 : ἐν τῇ Ἐλυμαΐᾳ χώρᾳ νεώς ἐστιν Ἀναΐτιδος, καί εἰσιν ἐνταυθοῖ τιθασοὶ λέοντες, καὶ τοὺς ἐς τὸν νεὼν παριόντας ἀσπάζονταί τε καὶ σαίνουσι κτλ.

4. Strab. XVI, 1, 18 (744) : ἐκ δὲ τῷ ἐκείνῳ [Antiocho III] συμβάντων παιδευθεὶς ὁ Παρθυαῖος [Mithradates I] χρόνοις ὕστερον ἀκούων τὰ ἱερὰ πλούσια παρ' αὐτοῖς [Elymaeis], ὁρῶν δ' ἀπειθοῦντας, ἐμβάλλει μετὰ δυνάμεως μεγάλης, καὶ τό τε τῆς Ἀθηνᾶς ἱερὸν εἷλε καὶ τὸ τῆς Ἀρτέμιδος, τὰ Ἄζαρα, καὶ ἦρε ταλάντων χιλίων γάζαν. Noter que, dans les premières lignes de ce même passage, Strabon fait mention, d'après Polybe, du temple de Bel violé par Antiochos le Grand.

2° *Le roi parvient à ses fins et réussit à dépouiller de ses richesses le temple de Bel.*	*Le roi échoue dans son entreprise contre le temple d'Artémis.*
Dans Diod. XXVIII, 3, il est dit : τὸ — τέμενος τοῦ Διὸς συλᾶν ἐπιβαλόμενος (cf. Strab. XVI, 1, 18, 744 : τὸ τοῦ Βήλου συλᾶν ἱερὸν ἐπιχειρήσαντα —). Mais c'est naturellement l'indication donnée par XXIX, 15 : — τὸ μὲν ἱερὸν ἐσύλησε, χρημάτων δὲ πλῆθος ἀθροίσας — qu'il faut préférer. Le récit de la mort d'Antiochos III se trouve dans ce second texte ; le premier n'est qu'un bref rappel de l'événement, probablement fait de mémoire et moins exact.	L'échec du roi (διαψευσθεὶς τῆς ἐλπίδος) est nettement marqué dans tous les textes qui dérivent de Polybe. Se rappeler celui de Saint Jérôme [Porphyre], *in Dan.* XI, 718 : *et hoc ei accidisse commemorant* [*Polybius et Diodorus*], *quia templum Dianae* [*Dei* codd.] *violare conatus sit* etc. (ci-dessus, p. 86-87; 88). Cf. Jos. *Ant. Iud.* XII, 358-359[1].
3° *Les Élymaiens livrent bataille au roi.*	*Pas de mention de combat; le roi est simplement contraint à la retraite par l'attitude hostile des barbares.*
4° *Le roi est défait en Élymaïde et périt avec toute son armée*[2].	*Le roi se retire à Tabai*[3] *(ou Gabai?), sur les confins de la Perse; c'est là qu'il meurt de maladie, agité, selon quelques-uns, des plus noires fureurs.*

Ce qui résulte de cette comparaison, c'est qu'entre les deux récits, en dépit des ressemblances générales, les divergences

1. Même indication jusque dans *I Makk.* 6, 3 : καὶ ἦλθε καὶ ἐζήτει καταλαβέσθαι τὴν πόλιν καὶ προνομεῦσαι αὐτήν, καὶ οὐκ ἠδυνάσθη κτλ.; et dans *II Makk.* 9, 2 : καὶ ἐπεχείρησεν ἱεροσυλεῖν καὶ τὴν πόλιν συνέχειν· διὸ δὴ τῶν πληθῶν ὁρμησάντων ἐπὶ τὴν τῶν ὅπλων βοήθειαν, ἐτράπησαν.

2. Même indication chez tous les auteurs qui dérivent de Polybe : Strab. XVI, 1, 18 (744); Justin. XXXII, 2, 1; Hieronym. [Porphyr.] *in Dan.* XI, 710 (vs. 19); Euseb. *Chron.* I, 254 Schoene.

3. Tabai, en Paraitakène, est nommée par Q. Curtius, *Hist. Alex.* V, 13, 2 : *Tabas — oppidum est est in Paraetacene ultima — pervenit.* Je ne doute guère qu'on doive identifier Τάβαι avec l'ἄβαι, dont il est dit dans Strabon (XV, 3, 3, 728) : ἦν δὲ καὶ ἄλλα βασίλεια τὰ ἐν Γάβαις ἐν τοῖς ἀνωτέρω που μέρεσι τῆς Περσιδος —. Cf. Ptolem. VI, 4, 7. Il est assez naturel que, déçu et malade, Antiochos soit allé se mettre au repos dans un de ses châteaux. La même identification a été proposée par Niese, *Gesch.* III, 218, 3.

sont de telle sorte qu'ils sont inconciliables, irréductibles l'un à l'autre. Il n'est pas possible que Polybe, auteur indirect du premier et auteur direct du second, ait donné du même événement deux versions si différentes. Or, étant inconciliables, les deux récits sont indépendants; ils n'ont trait ni aux mêmes circonstances ni au même personnage. Et puisque c'est incontestablement d'Antiochos le Grand qu'il s'agit dans le premier, c'est bien d'Antiochos Épiphanès qu'il est question dans le second.

La rigueur de cette conclusion a-t-elle été entrevue par l'éminent historien des Séleucides? On serait tenté de le croire; car le fragment de Polybe (XXXI, 9) paraît lui causer un sensible ennui, et, en divers passages de son argumentation, il s'efforce d'en rabaisser la valeur historique. Il l'appelle le « texte dit de Polybe », le « texte attribué par Josèphe à Polybe », le « fragment présumé de Polybe »[1]; il va, chose plus grave, jusqu'à écrire[2] : « Je ne sais quelle autorité peut avoir ce texte dit de Polybe, emprunté aux *Fragmenta Peiresciana* ou *Valesiana*, c'est-à-dire à des compilations byzantines et qui peuvent être le produit hybride d'une contamination. » Mais je m'assure qu'on sera peu disposé à le suivre, lorsqu'il jette ainsi la suspicion sur les *Excerpta Constantiniana* (dont les *Exc. de virtut. et vitiis* ne forment qu'un livre), autrement dit, sur la collection inestimable de textes, tous authentiques, qui nous a conservé une part si vaste de l'historiographie grecque et, notamment, plus de la moitié de ce qui nous reste de Polybe[3]. Aussi bien, s'il fallait démontrer — chose fort superflue — la sincérité du fragment en question, ne suffirait-il pas de rappeler que Porphyre, comme on l'a vu plus haut, avait lu chez Polybe

1. *Hist. des Séleucides*, I, 299, 2; 301, et note 2; 300.
2. *Ibid.* I, 299, 2.
3. Observons que M. Bouché-Leclercq accepte sans hésiter le témoignage de Diodore relatif à la mort d'Antiochos III. Pourtant, les deux fragments de Diodore XXVIII, 3, et XXIX, 15, sont, eux aussi, tirés des *Exc. de virtut. et vitiis* (*pars I*, p. 270, § 236; p. 273, § 247 Büttner-Wobst), en sorte qu'ils ont même origine que le texte de Polybe soupçonné d'être le « produit hybride d'une contamination ». En bonne logique, il conviendrait de se montrer aussi défiant pour le récit de la mort d'Antiochos III que pour celui de la mort d'Antiochos IV.

et, d'après celui-ci, chez Diodore, un récit de la mort d'Antiochos IV semblable à celui que donne ledit fragment ?

***

J'en arrive maintenant, pour la première fois, aux écrivains juifs, auteurs des deux premiers livres des Makkabées. La seule chose que je veuille indiquer, c'est qu'ils semblent apporter à la tradition profane une confirmation qui, bien qu'indirecte, n'est pas négligeable.

Plus je médite, je l'avoue, et moins je me figure dans quel dessein ces écrivains auraient, comme le pense M. Bouché-Leclercq, imputé à Antiochos IV le forfait commis en Élymaïde par son père. — Le savant historien explique à merveille[1] que « pour un Juif croyant, il fallait que l'auteur du plus grand sacrilège qu'eût jamais connu le monde reçût un châtiment aussi grand que son crime, et qu'on y vît l'intervention divine. Autrement, l'impunité assurée à Épiphane, alors que les dieux païens avaient su venger leurs injures sur Antiochos le Grand, eût fait douter de la justice de Jahveh. Antiochos Épiphane devait mourir de la mort des persécuteurs... comme, plus tard, suivant la formule à l'usage des juifs et des chrétiens, Hérode le Grand, Hérode Agrippa, Herminianus..., l'empereur Galère et d'autres... » Tout le monde en tombera d'accord; mais, pour que le prince impie périt d'une mort affreuse, c'était assez sans doute qu'il eût rempli le Temple et Jérusalem de ses abominations. La punition infligée par Jahveh a sa raison suffisante dans le crime commis contre Jahveh. A ce sacrilège sans nom à quoi bon en joindre un autre, — lequel, à vrai dire, n'aurait eu d'un sacrilège que l'apparence, puisque l'offense se fût adressée à une divinité étrangère, pour laquelle tout bon Juif ne pouvait avoir qu'horreur et mépris ? L'attentat dirigé contre les dieux de la Perse ne sert de rien dans le drame édifiant composé par les chroniqueurs d'Israël; il n'y est

1. *Hist. des Séleucides*, I, 302-303.

qu'un hors-d'œuvre parfaitement superflu[1]. Et, de plus, ce hors-d'œuvre ne laisse pas d'être assez fâcheux.

Car il complique mal à propos les choses. Il a tort de faire naître quelque doute sur l'origine du châtiment divin dont Épiphanès est la victime. Est-ce bien Jahveh qui l'a puni? Ne serait-ce pas, d'aventure, ce faux dieu pour lequel, comme dit Saint Jérôme, les barbares professaient une vénération singulière[2]? Voilà ce qu'est enclin à se demander un lecteur de l'histoire des Makkabées, qui n'aura pas la foi robuste de ceux qui l'ont écrite; voilà sur quoi eussent pu assez naturellement hésiter les Gentils. Il y a ici risque d'erreur et de scandale. La preuve en est dans la polémique de Josèphe contre Polybe[3], polémique que Saint Jérôme a reprise à son compte[4]. L'un et l'autre, par un *distinguo* laborieux, s'efforcent d'établir que, dans la fin terrible d'Antiochos, l'Artémis Élymaienne ne fut pour rien. La précaution ne leur a point semblé inutile; c'est qu'en effet cette intruse fait à Jahveh une sorte de concurrence indiscrète; elle n'est pas seulement, dans son voisinage, un personnage inutile; sa présence y est un peu gênante et troublante.

Aussi n'est-il pas croyable que les chroniqueurs juifs aient emprunté à la biographie d'Antiochos III, pour le transporter dans celle de son fils, ce qu'ils relatent de la conduite de celui-ci en Élymaïde ou en Perse. On n'imagine pas qu'ils se soient donné la peine d'être si sottement maladroits. Si l'outrage fait à la divinité du pays barbare a place en leur

1. Le hors-d'œuvre est manifeste dans *I Makk.* 6. Les §§ 1-4 de ce chapitre en pourraient être retranchés sans qu'il y manquât rien. C'est seulement avec le § 5 que commence la narration propre à intéresser le lecteur israélite. Il est remarquable que, dans *II Makk.* 9, 1-2, cet inutile préambule est notablement simplifié, et que la part faite à l'attentat commis contre le dieu de Persépolis n'y est plus que très restreinte. On sait, au reste, qu'en ce qui concerne la mort d'Antiochos, le second livre des Makkabées s'écarte déjà beaucoup plus de la tradition profane que le premier (cf. Wellhausen, *Gött. Nachr.*, *Phil.-histor. Kl.* 1905, 138).

2. Hieronym. *in Dan.* XI, 722 : *... fugatus a barbaris est, qui mira veneratione fanum illud suspiciebant ...*

3. Cf. ci-dessus p. 84-85.

4. Hieronym. *in Dan.* XI, 718 : *nos autem dicimus, etiamsi acciderit ei* [*Antiocho*], *ideo accidisse, quia in sanctos Dei multam exercuerit crudelitatem, et polluerit templum eius. Non enim pro eo quod* (719) *conatus est facere, et acta poenitentia, desivit implere, sed pro eo quod fecit punitus esse credendus est.* La ressemblance avec Joseph. *Ant. Iud.* XII, 358-359, est telle qu'elle ne saurait que difficilement être l'effet d'une coïncidence. Th. Reinach (*Œuvres complètes de Flavius Josèphe* etc. III, 115, 2) estime avec raison, je crois, que Saint Jérôme s'est ici inspiré de Josèphe.

récit, je n'en puis trouver d'autre raison, sinon qu'il avait place auparavant dans la biographie authentique d'Épiphanès. L'événement était connu, célèbre, solidement attesté; c'est pourquoi l'on ne pouvait se dispenser d'en faire mention. Sans doute, les auteurs des deux livres des Makkabées, bien loin d'en charger l'histoire du grand ennemi d'Israël, l'eussent volontiers écarté : les choses en fussent devenues plus simples et plus claires, et la gloire de Jahveh n'eût fait qu'y gagner[1]. Mais cette audace eût été excessive; il n'était pas loisible de faire à la tradition trop bien établie une violence si forte. On savait que l'infâme souverain qui avait pollué le Temple était mort, triste et désespéré, « sur la terre étrangère, » au lendemain d'un autre forfait, par lequel il avait soulevé contre lui les peuples lointains de son empire. Il fallait bien accorder quelque souvenir aux circonstances, connues de tous, qui avaient précédé sa fin misérable, juste punition des maux qu'il avait infligés à Israël. Les panégyristes des Makkabées se résignèrent donc à laisser apparaître l'ombre d'un faux dieu, à côté du Dieu unique, au dernier acte de la vie d'Épiphanès. Et cette concession, qui leur dut coûter, est un argument excellent en faveur de la réalité du fait contesté.

***

Reste à savoir, à présent, s'il y avait lieu de le contester. La question une fois résolue, c'est ce qu'il est permis de se

1. M. Bouché-Leclercq (*Hist. des Séleucides*, I, 301, 2) note ingénieusement la « discrétion » de Suidas qui, dans son Lexique, au mot δαιμονᾶν, a mutilé, en la citant, la phrase de Polybe : ὁ δὲ ἐξέλιπε τὸν βίον δαιμονήσας <ὡς ἔνιοί φασι> διὰ τὸ γενέσθαι τινὰς ἐπισημασίας τοῦ δαιμονίου κατὰ τὴν περὶ τὸ <προειρημένον> ἱερὸν παρανομίαν. Par la suppression du mot προειρημένον, Suidas, remarque-t-il, a réussi à « éliminer des crimes d'Antiochos le sacrilège commis en Élymaïde et à réserver le châtiment au persécuteur des Juifs ». Précisément, ce qu'a osé faire Suidas, c'est ce qu'eussent fait, dans la même intention, les écrivains israélites, si le souvenir trop récent et trop ferme des faits historiques n'eût entravé leur liberté. — On peut d'ailleurs observer que dans la seconde version juive (*II Makk.* 9, 1 sqq.), fort en progrès à cet égard sur la première, les choses sont arrangées de telle sorte que nulle relation de cause à effet ne rattache plus l'ἀνίατος καὶ ἀόρατος πληγή (9, 5), dont est frappé le roi, à la conduite criminelle qu'il a tenue à Persépolis. Un incident a surgi — la course enragée d'Antiochos vers la Judée — qui a supprimé le lien entre les deux faits. Ce sont manifestement les nouveaux desseins du tyran contre Jérusalem, c'est son nouvel accès de superbe et son insolence grandissante qui attirent sur lui le coup suprême. Les dieux de Persépolis sont mis hors de cause; ils demeureront sans vengeance.

demander. En la soulevant, n'a-t-on point péché par excès de scepticisme?

On a jugé que l'aventure dernière d'Antiochos III et celle qui termine la carrière de son fils se ressemblaient trop. Je pense avoir montré que la ressemblance n'est pas si exacte qu'on serait porté à le croire dans le premier moment, sur une lecture sommaire des textes. Et quant aux analogies qui subsistent, pour considérables qu'elles soient, elles n'ont rien qui doive exciter la défiance.

Il a paru étrange qu'Antiochos III, puis Antiochos IV eussent tenté successivement de se saisir des trésors sacrés de l'Élymaïde. Où est cependant l'étrangeté? Ne sait-on pas qu'à la fin de leur règne, ces deux princes étaient également besogneux; qu'en 187, l'obligation de payer aux Romains un tribut écrasant avait réduit le Grand Roi à une gêne cruelle[1]; et qu'en 164 son fils était à demi ruiné par ses légendaires prodigalités? Et, d'autre part, n'est-il pas connu que, pour les souverains étrangers qui imposèrent leur domination au vieil Orient, les sanctuaires nationaux dès populations indigènes comme les palais des anciennes dynasties, les uns et les autres d'une somptuosité fabuleuse et cependant réelle, étaient la réserve secrète, la ressource suprême, l'*aerarium sanctius*, où ils puisaient commodément aux jours de détresse ou de pénurie? Antiochos III[2] ni Antiochos IV ne se firent jamais scrupule, quand le besoin les pressa, de dépouiller de leur superflu les divinités des régions barbares de leur empire, « ces dieux sémitiques » qui, pour leur malheur, comme l'a dit Renan, « étaient riches »[3]. Vingt-trois ans avant d'envahir l'Élymaïde, Antiochos III n'avait-il pas arraché sa magnifique parure d'or et d'argent au temple d'Ainé construit sur l'acropole d'Ecbatane[4], — en quoi il suivit simplement l'exemple de Séleukos Nikator, d'Antigone et d'Alexandre, spoliateurs successifs de l'apadana des rois mèdès[5]? Et quant à Épiphanès,

1. Cf. Justin. XXXII, 2, 1.
2. Cf. les intéressantes réflexions de Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 221.
3. *Hist. d'Israël*, IV, 269.
4. Polyb. X, 27, 12-13 (ann. 210/209).
5. Polyb. X, 27, 11.

avant de s'attaquer au trésor d'Artémis Élymaienne, n'avait-il pas, à Jérusalem, rançonné sans vergogne celui de Jahveh, accomplissant ainsi ce qu'avait, dit-on, médité son prédécesseur Séleukos IV[1]? Les dieux du Haut-Élam avaient un dangereux renom d'opulence[2]. Le pays sur lequel ils régnaient, difficile et bien gardé, avait échappé aux invasions[3]. Respectés et demeurés intacts, leurs temples n'en excitaient que davantage les convoitises; ils promettaient un immense butin. Dès lors, quoi d'étonnant que, faisant campagne dans l'Asie supérieure[4] et se trouvant au voisinage de cet Eldorado, les deux Antiochos aient essayé, l'un après l'autre, d'y renouveler les fructueux exploits perpétrés en Médie et en Judée? N'oublions pas qu'ils eurent bientôt un imitateur. Une vingtaine d'années après la mort d'Épiphanès, le conquérant de l'Asie séleucide, le Parthe Mithradatès Ier, déjà maître de la Médie et de l'Hyrkanie, pénétra en Élymaïde, où les sanctuaires d'Athéna et d'Artémis reçurent sa fâcheuse visite : les richesses qu'il sut dérober aux deux déesses se montaient, assure-t-on, à mille talents[5]. En quoi l'entreprise sacrilège d'Antiochos IV renouvelant, à quelque vingt ans d'intervalle, celle d'Antiochos III, est-elle chose plus incroyable que celle de Mithradatès — dont personne ne doute —, la répétant aussi, au bout d'un temps double?

Les deux Séleucides échouèrent pareillement dans leur tentative de pillage; c'est là, pour les critiques, un second sujet d'inquiétude. Mais les critiques ne devraient point

1. Si, toutefois, l'histoire d'Héliodore a quelque réalité; cf. W. Otto, P.-W. VIII, 13-14, *s. v. Heliodoros*, 6. — Nous sommes loin de connaître toutes les confiscations sacrilèges opérées par Antiochos IV. Noter, dans le récit de la « pompe » de Daphné (Polyb. ap. Athen. XXX, 26,9), la phrase : ἱεροσυλήκει δὲ καὶ τὰ πλεῖστα τῶν ἱερῶν (il est vrai qu'il s'agit là des sanctuaires de l'Égypte conquise; Niese (*Gesch.* III, 215, 1) me paraît avoir mal entendu ce passage). Pour le prétendu vol commis dans le temple de Hiérapolis, cf. Gran. Licin. XXVIII, 6.

2. Cf. Strab. XVI, 1, 18 (744) : ἀκούων [Mithradates] τὰ ἱερὰ πλούσια παρ' αὐτοῖς [Elymaeis]. Rapprocher Diod. XXIX, 15 : Ἀντίχος — ἀκούων δὲ κατὰ τὴν Ἐλυμαίδα τὸ ἱερὸν τὸ τοῦ Βήλου πολὺν ἐκ τῶν ἀναθημάτων ἔχειν ἄργυρόν τε καὶ χρυσόν κτλ.

3. Cf. Weissbach P.-W. V, 2464, *s. v. Elymaïs*, l. 39 et suiv. Selon Weissbach, les Élymaiens n'ont été réduits, passagèrement, que par Alexandre, et deux siècles plus tard, par Mithradatès le Grand.

4. Sur la dernière expédition orientale d'Antiochos IV, cf. Niese, *Gesch.* III, 217-218; Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 296 et suiv.

5. Strab. XVI, 1, 18 (744); cf. Justin. XLI, 6, 6.

oublier que les montagnards de l'Élam n'étaient pas gens à laisser leurs dieux sans défense. Tels que les a représentés Strabon[1], — nombreux et vaillants, naturellement soldats ou brigands, bons archers par là-dessus —, on conçoit qu'ils aient été, pour qui s'aventurait chez eux à mauvaise intention, des adversaires très redoutables, d'autant que leur pays se prêtait à merveille à la guerre d'embuscade. Strabon rapporte que, sous tous leurs suzerains, Akhéménides, Macédoniens ou Arsakides, ils réussirent à s'assurer une demi-indépendance, et fait observer que si Mithradatès en eut raison, c'est qu'il avait pris la précaution d'amener avec lui de « grandes forces militaires »[2]. Ce n'était point le cas d'Antiochos III, qui, après Magnésie, ne commandait qu'aux débris d'une armée vaincue. Le désastre qu'il subit semble chosé naturelle au judicieux géographe[3], et nous n'avons pas le droit d'en être plus surpris que lui. A son tour, Antiochos IV se serait laissé déconfire, qu'il ne faudrait pas crier à l'invraisemblance. Les succès répétés du Makkabi en Judée ne montrent-ils pas ce que pouvait, dans ce même temps, contre les armées syriennes, une bande de partisans résolus? Et ne se rappelle-t-on pas qu'à une époque plus récente, la force romaine s'usa en d'interminables combats, souvent malheureux, contre les tribus montagnardes de la Petite-Asie, Isauriens, Kilikiens, Pisidiens?... Mais, aussi bien, nous l'avons vu, Épiphanès ne fut pas battu par les Élymaiens, et c'est ici — chose trop peu remarquée — que cesse le « parallélisme » entre l'histoire du père et celle du fils. Loin que les deux souverains « soient allés se prendre au même piège, dans des circonstance identiques, commettant exactement les mêmes imprudences, sans que l'exemple du premier ait servi

1. Texte principal : Strab. XVI, 1, 18 (744); cf. XI, 13, 6 (524) [Néarque]; XV, 3, 12 (732); XVI, 1, 17 (744). — Les Élymaiens avaient une grande réputation militaire : cf. Liv. [Pol.] XXXVII, 40, 9; XXXV, 48, 5; 49, 8.

2. Strab. XVI, 1, 18 (744). La phrase ὁμοίως δὲ * καὶ πρὸς τοὺς Μακεδόνας ὕστερον κτλ. est mutilée; mais il n'est pas douteux que, dans la lacune, il s'agît des rois de Perse.

3. Strabon *(ibid.)* s'applique à mettre en relief les qualités guerrières des Élymaiens; leur victoire sur Antiochos le Grand est simplement le dernier fait qu'il allègue à l'appui de sa démonstration.

de leçon au second », le récit de Polybe, le seul qui doive être pris en considération[1], montre que, voyant les barbares prêts à lui tenir tête, Antiochos IV, beaucoup plus sage qu'on ne s'y fût attendu, éluda, par une retraite avisée, une rencontre qu'il estimait trop chanceuse[2]. Et ceci signifie simplement que l'exemple paternel lui fut un utile enseignement[3].

Addendum. — Comme je l'avais prévu, la bibliographie, donnée plus haut (p. 1, note 1), de l'inscription de Lampsaque est incomplète. On lit, dans T. Frank, *Roman Imperialism* (New-York, 1914), 167 : « During this very year, 197, the Lampsacenes, *when troubled by the Galati*, had sent envoys to Rome on the strength of this supposed relationship and had received letters from Rome in support of their wishes » ; 187 (note 9) : « The Lampsacene envoys apparently set out in the summer of 197 [?], so that the motive of the embassy was rather to secure moral support *against the Galati* than against Antiochus, who was then far away. » On retrouve ici, accompagnée d'autres erreurs, la vieille méprise concernant les rapports de Lampsaque et des Galates. — Il est aussi fait mention du décret de Lampsaque dans le récent ouvrage de H. Graillot (*Le Culte de Cybèle*, Paris, 1912). L'auteur estime (33, note 3) que « c'est après la défaite d'Antiochos aux Thermopyles que Smyrne et Lampsaque sollicitent le secours de Rome : députés à Flamininus en 558/196, au Sénat? en 560/194 » ; sur quoi je ne puis m'empêcher d'observer que la bataille des Thermopyles est du *printemps de 191*. Ailleurs (561, note à la p. 34)[4], le décret de Lampsaque est placé « vers 195 ». Il faudrait pourtant choisir. Or, on n'a pas l'embarras du choix. La rencontre d'Hégésias et de Flamininus (l. 70 et suiv. du décret), antérieure aux Isthmiques de 196, se place nécessairement en avril ou mai de la même année ; quant à l'audience accordée aux ambassadeurs par le Sénat (car enfin j'imagine que ἡ σύγκλητος désigne bien le Sénat), il va de soi qu'elle est un peu plus ancienne (fin de l'hiver ou printemps).

(A suivre.) Maurice HOLLEAUX.

Versailles, 1914.

1. Cf. ci-dessus, p. 87.

2. La différence essentielle entre les deux expéditions, différence qui réside dans leur dénouement, a été parfaitement saisie par Renan (*Hist. d'Israël*, IV, 373). « Comme son père, il [Antiochos IV] tâchait de combler les vides de son trésor, en prenant les richesses des grands temples de l'Orient. Son père y avait trouvé la mort ; il ne réussit pas beaucoup mieux. *Obligé de battre en retraite* devant un temple d'Artémis ou d'Anaïtis en Élymaïde, il cherchait à regagner Babylone, quand la mort le surprit à Tabæ, en Perse. »

3. Selon Strabon (XVI, 1, 18, 744), Mithradatès aurait aussi mis à profit l'exemple d'Antiochos III : ἐκ δὲ τῶν ἐκείνῳ [Antiocho III] συμβάντων παιδευθεὶς ὁ Παρθυαῖος κτλ.

4. Au lieu de « Dittenberger, *Or.* 200 », lire : *Sylloge*², 276.

ANNAEUS SERENUS

PRÉFET DES VIGILES

I

Les incendies à Rome.

Au dire de Plutarque, M. Licinius Crassus, qui devait être triumvir avec César et Pompée, avait trouvé un moyen ingénieux d'augmenter ses richesses, qui étaient déjà fort grandes. S'étant rendu compte que les maladies coutumières et, pour ainsi dire, congénitales de Rome (τὰς συγγενεῖς καὶ συνοίκους τῆς Ῥώμης νῆρας) étaient les incendies et les écroulements des maisons, dus à la hauteur des édifices et au nombre des corps de logis dont chacun d'eux se composait, Crassus s'était procuré plus de cinq cents esclaves maçons ou architectes. Dès qu'une maison prenait feu, il se présentait pour l'acheter; si les propriétaires des maisons voisines de l'incendie craignaient les atteintes du fléau, il achetait aussi leurs immeubles. Il faisait réparer par ses esclaves maçons, sous la direction de ses esclaves architectes, toutes les ruines qu'il se procurait ainsi à vil prix; et c'est par ce moyen qu'il était arrivé à posséder une grande partie des maisons de Rome [1].

Plutarque ne dit pas si c'est à la suite d'un incendie que Crassus acquit la belle maison que le tribun M. Livius Drusus s'était fait bâtir sur le Palatin, et qui, revendue à Cicéron en 692/62 [2], fut pillée et incendiée par les ordres du tribun Clodius en 696/58 [3].

1. Plutarque, *Crassus*, II, 5.
2. Velleius Paterculus, II, XIV, 3; Cicéron, *Epist. ad Famil.*, V, VI, 2. — Cf. A. Lichtenberger, *De Ciceronis re privata*, Paris, 1895, pp. 7-9.
3. Cicéron, *Post reditum in Senatu*, VII, 18; *De Domo*, XXIV, 62; *Pro Sestio*, XXIV, 54.

Alors qu'il n'était pas encore propriétaire sur le mont Palatin, Cicéron dénonçait dans un de ses discours consulaires les dangers dont les mauvaises conditions où l'on construisait à Rome menaçaient la sécurité publique. Il faisait, au désavantage de la grande ville, un parallèle entre Capoue, dont les rues se déploient à l'aise dans une vaste plaine, et Rome, située au sommet de ses collines, enserrée au fond de ses vallées, Rome dont les maisons sont si hautes que les chambres des étages supérieurs *(cenacula)* semblent suspendues dans les airs, dont les rues principales sont d'une largeur médiocre, dont les autres ne sont que des sentiers étroits [1]. On comprend que, dans une ville ainsi bâtie, les maisons étaient fatalement destinées à brûler ou à s'écrouler. Immeubles de rapport où on entassait le plus de locataires possible, la spéculation les construisait à bon marché en matériaux sans résistance. Il fallait monter par des échelles aux *cenacula* qui se louaient à la classe pauvre et qui changeaient souvent de locataires [2]. Ces étages supérieurs, construits en bois, prenaient feu facilement; les étages inférieurs, construits en briques, cédaient fréquemment sous le poids de la masse qu'ils avaient à supporter.

A la fin de son principat, Auguste se vantait de laisser à ses successeurs, rebâtie en marbre, la ville que la République avait bâtie en briques, exposée aux inondations et aux incendies, indigne par son aspect de la majesté de l'Empire [3]. Il semble que le marbre n'a pas protégé Rome mieux que la brique contre les dangers de l'incendie, aggravés par le luxe des édifices : les lambris dorés, qui, après avoir été réservés au seul Capitole, ornaient même les maisons particulières [4], désignaient ces maisons aux tentatives criminelles des incendiaires avides de pillage.

C'est en vain que l'empereur rappelait à l'attention du

1. Cicéron, *De Lege agraria*, II, XXXV, 96.
2. Festus, éd. Müller, p. 42 : Cenacula dicuntur ad quae scalis ascenditur; Horace, *Epist.*, I, I, v. 91 : Pauper... mutat cenacula; Suétone, *Vitellius*, VII : Meritoria cenacula.
3. Suétone, *Auguste*, XXVIII.
4. Pline, *N. H.*, XXXIII, III, 57.

Sénat les sages dispositions du discours prononcé vers 640/114 par l'édile P. Rutilius Rufus, *De modo aedificiorum*[1], et qu'il publiait lui-même un édit qui limitait la hauteur des édifices[2].

A la suite du fameux incendie qui dévasta une grande partie de Rome, pendant toute une semaine du mois de juillet 817/64, Néron, que l'on a accusé d'avoir provoqué lui-même le désastre qui lui donnait une occasion de reconstruire la ville[3], remit en vigueur et compléta les prescriptions de l'édit d'Auguste : non content d'abaisser la limite fixée à la hauteur des édifices par son prédécesseur, il ordonna que les divers corps de logis des immenses maisons de rapport fussent isolés par de vastes cours intérieures qui devaient empêcher la propagation des incendies[4].

Les ordonnances de Néron ne devaient pas être plus efficaces que celles d'Auguste. Ce que Strabon écrivait sous le principat de Tibère[5] restait vrai sous le principat de Domitien : on ne cessait pas à Rome de bâtir hâtivement et mal; les maisons s'écroulaient, étaient incendiées, ou bien elles se vendaient; le nouveau propriétaire s'empressait de démolir pour rebâtir à sa fantaisie et toutes ces nouvelles constructions qu'on élevait à la suite d'incendies, d'écroulements ou de ventes, sans tenir aucun compte des règlements de police, étaient à leur tour exposées à l'écroulement et à l'incendie, les deux fléaux dont, à la fin de la République, Crassus avait noté les ravages pour en tirer profit.

Au temps de Crassus, le poète Catulle prétend que les pauvres sont mis par leur pauvreté même à l'abri des dangers qui sont la terreur perpétuelle de leurs concitoyens plus fortunés : les incendies et les écroulements, le vol et le poison[6]. Au temps d'Auguste, Properce met parmi les causes de mort les

1. Suétone, *Auguste*, LXXXIX.
2. Strabon, V, III, 7.
3. Tacite, *Ann.*, XV, XXXVIII : Clades, forte an dolo principis, incertum. Cf. Suétone, *Néron*, XXXVIII; Dion Cassius, LXII, XVI, etc. — On trouvera une étude critique du récit de cet incendie par les auteurs anciens et une abondante bibliographie des ouvrages modernes qui s'en sont occupés dans la *Dissertatio Inauguralis* de P. Werner, *De incendiis Urbis Romae aetate Imperatorum*, Leipzig, 1906, pp. 19-27.
4. Tacite, *Ann.*, XV, XLIII.
5. Strabon, V, III, 7.
6. Catulle, XXIII, v. 9 : Incendia... graves ruinas... furta impia... dolos veneni.

plus communes l'incendie et l'écroulement des maisons [1]. Pour Horace, la caractéristique de l'avare, c'est que, nuit et jour, il tremble dans la crainte des voleurs et des incendies; celle du poète à l'âme candide et désintéressée, c'est que, tout occupé de ses vers, il ne s'inquiète ni de la fuite possible de ses esclaves, ni des incendies [2]. Le poète Martial, contemporain de Domitien, fait l'énumération de tous les malheurs qui peuvent accabler un homme : les incendies y sont en bonne place à côté des vols, des fuites et des morts d'esclaves, des deuils de famille [3]. Martial reconnaît, d'ailleurs, que l'incendie n'est pas toujours une calamité pour celui qui s'en prétend la victime : il parle d'un personnage à qui cet accident, trop commun à Rome [4], a enlevé sa maison; il n'existait pas encore de compagnie d'assurances qui pût l'indemniser; mais une souscription ouverte parmi les amis et connaissances du propriétaire lui a rendu cinq fois la valeur de son immeuble : ne dirait-on pas que c'est lui qui a mis le feu?

Les incendies volontaires, productifs pour le propriétaire, quand ils ne sont pas allumés par la malveillance d'autrui, font aussi l'objet de nombreuses allusions dans les *Satires* de Juvénal. Le poète ne dit pas qu'Asturicus a mis le feu à son palais, mais il énumère et décrit tous les cadeaux somptueux que cet incendie a valus à Asturicus : dons en argent, blocs de marbre pour rebâtir le palais, statues d'Euphranor et de Polyclète, ornements enlevés aux temples d'Asie. En pareille conjoncture, Persicus se voit encore mieux traité : il est tellement comblé de présents qu'on peut, à juste titre, le soupçonner d'avoir lui-même incendié sa demeure [5]. D'autres *Satires* parlent d'un scélérat qui vient placer une torche enflammée contre les volets de son ennemi [6], d'un brigand salarié qu'on envoie allumer le soufre et embraser la porte d'une maison [7].

1. Properce, III, XXIII (II, XXVII), v. 9 : Domibus flammas metuisque ruinas.
2. Horace, *Sat.*, I, I, v. 76 : Noctesque diesque Formidare malos fures, incendia ; *Epist.*, II, I, v. 122 : Fugas servorum, incendia ridet.
3. Martial, VI, XXXIII, v. 3-4.
4. Martial, III, LII, v. 2 : Nimium casus in Urbe frequens.
5. Juvénal, III, v. 212-222.
6. Juvénal, IX, v. 98 : Candelam apponere valvis Non dubitat.
7. Juvénal, XIII, v. 145-146.

Qu'ils fussent dus à des accidents, à la malveillance d'un ennemi ou à la cupidité criminelle des propriétaires, les incendies, aussi fréquents que les écroulements d'édifices, faisaient de Rome, au temps de Juvénal, une ville inhabitable où l'on ne pouvait, pendant la journée, parcourir les rues sans risquer d'être écrasé, et, la nuit, dormir dans sa chambre sans craindre le danger d'être brûlé vif[1]. Malgré les édits d'Auguste et de Néron, la hauteur des maisons continuait d'être démesurée. Dans son *Histoire Naturelle*, qu'il présentait à Titus en l'an 830/77, Pline écrivait que l'élévation des édifices contribuait dignement à la majesté de Rome et forçait de reconnaître qu'il n'y avait dans le monde entier aucune ville qui pût lui être comparée pour la grandeur[2]. Au temps de Juvénal, les maisons de Rome sont si hautes que des fenêtres des étages supérieurs les habitants ne peuvent voir distinctement dans la rue[3]. Ces maisons, si mal bâties qu'il se détache de leurs toits des tuiles qui tuent les passants[4], prennent feu souvent ou s'écroulent.

Comme la poésie, l'école de rhétorique trouve dans les incendies de Rome une abondante matière à amplifications. Papirius Fabianus, déclamateur qui, après avoir renoncé à l'éloquence, ouvrit une école de philosophie où il eut pour élève Sénèque le philosophe, introduisait dans un lieu commun sur les dangers des richesses un développement où il parlait beaucoup des incendies. Les maisons, faites pour donner un abri commode et sûr, s'élèvent si haut des deux côtés des rues très étroites qu'elles sont un danger plutôt qu'une protection contre les intempéries. On ne peut trouver de refuge si elles prennent feu, de salut si elles s'écroulent. Les riches se ruinent à orner ces demeures, où ils ne peuvent goûter un instant de repos, où ils vivent nuit et jour dans la crainte de l'écroulement ou de l'incendie. Qu'on mette le feu ou qu'il prenne par hasard, ces incendies anéantissent des villes entières. Au milieu du péril, certains individus ne

1. Juvénal, III, v. 7 : Incendia, lapsus Tectorum assiduos. — Cf. III, v. 193-201.
2. Pline, *N. H.*, III, v, 67.
3. Juvénal, VI, v. 31 : Aliae caligantesque fenestrae.
4. Juvénal, III, v. 269 : Tectis sublimibus unde cerebrum Testa ferit.

songent qu'au pillage. Dans leurs maisons en flammes, les propriétaires sont massacrés par des brigands, qui, après les avoir dépouillés, vont allumer de nouveaux incendies pour trouver ailleurs un nouveau butin [1].

Sénèque le père, qui cite ce morceau de Fabianus, indique dans son recueil de *Controverses* plusieurs sujets qui ont un incendie pour thème romanesque. C'est la maison qu'on brûle, soit avec le tyran qui s'y est réfugié [2], soit avec les jeunes gens de mauvaises mœurs qui s'y sont enfermés [3]; c'est l'homme riche, qui, en voulant se débarrasser par le feu d'un arbre qui le gêne, incendie la maison de son voisin [4].

Pour les déclamateurs, l'incendie est un événement très ordinaire et toujours dangereux : c'est en vain que les victimes du fléau implorent le secours de leurs voisins; la foule aime mieux regarder comme un spectacle la maison qui brûle que travailler à éteindre le feu. Car on trouve, dans un incendie, une jouissance pour les yeux, on prend plaisir aux ravages des flammes qui étendent la perspective. Aussi, les progrès du désastre menacent-ils bientôt de détruire la ville entière [5].

Comme les déclamateurs, dont les développements principaux et les traits les plus mémorables ont été conservés dans le recueil publié par son père, Sénèque le philosophe, dont les discussions morales sont d'ordinaire instituées suivant les procédés de l'école de déclamation, trouve souvent dans les incendies des sujets de réflexions, de comparaisons ou de descriptions.

Il revient à plusieurs reprises sur cette affirmation plus ou moins développée que les pires désastres qui affligent l'humanité, mais qui ne peuvent inquiéter le sage, sont les naufrages et surtout les écroulements des maisons et les incendies [6].

1. Sénèque le père, *Controv.*, II, I, 11-12.
2. *Controv.*, III, VI.
3. *Controv.*, III, VIII.
4. *Controv.*, V, V. — Il ne reste que des *Excerpta* des livres III et V. Si nous possédions le texte complet des *Controverses* VI et VIII du livre III et V du livre V, nous y trouverions, sans doute, des développements sur les incendies aussi étendus que celui de Papirius Fabianus.
5. *Controv.*, III, VIII, 2, 3; V, V, 1.
6. *Ad Marciam*, XXII, 3; *De Benef.*, VII, XVI, 3; *Epist. ad Lucil.*, CIII, 1; CIX, 18.

Sauver à la fois des peuples entiers, c'est le propre de la puissance divine ; tuer au hasard un grand nombre d'hommes, c'est le fait de l'incendie ou de l'écroulement d'un édifice [1]. Un palais, quelle qu'en soit la magnificence, est exposé à ces deux accidents [2]. Aussi, l'auteur du *De Beneficiis* met-il au rang des bienfaits les plus grands l'acte de l'homme dévoué qui éteint un incendie ou qui étaie une maison pour l'empêcher de s'écrouler [3], et surtout la générosité intelligente de celui qui fait présent à son ami d'une maison qui ne risque ni de brûler, ni de s'écrouler : une telle maison, s'il en existe, est plus précieuse que les somptueuses demeures où l'on admire des ornements de marbre et d'or [4].

C'est le plus souvent la malveillance qui détruit ces splendides maisons. En effet, si les incendies sont parfois dus au hasard ou à la foudre qui consume des forêts immenses et, dans les villes, des quartiers tout entiers [5], ils sont trop fréquemment allumés par une main criminelle, et — ceci est écrit dans le *De Clementia*, dédié à Néron, qui devait, quelques années plus tard, être accusé de l'incendie de Rome — un tyran peut croire qu'il prouve sa puissance en donnant l'ordre de mettre le feu à une maison [6]. Sénèque se souvient du développement de son maître Papirius Fabianus, quand il s'écrie : « C'est maintenant de nos maisons que nous viennent nos plus grandes craintes [7] ! » Et il explique à Lucilius quelle est l'angoisse des propriétaires menacés par les complots que forment les incendiaires pour les piller.

Quelles qu'en soient les origines, l'incendie est un malheur qui effraie et qui fait oublier toute autre préoccupation. Entend-on crier : « Au feu ! », les querelles s'interrompent, on s'élance en toute hâte vers le théâtre de l'incendie [8]. Averti que sa maison brûle, le joueur qui faisait une partie d'échecs

1. *De Clementia*, I, XXVI, 5.
2. *De Vita beata*, XXVI, 2.
3. *De Benef.*, V, XVIII, 2.
4. *De Benef.*, IV, VI, 2.
5. *Nat. Quaest.*, II, XXI, 2.
6. *De Clementia*, I, XXVI, 4.
7. *Epist. ad Lucil.*, XC, 43 : Nunc magna pars nostri metus tecta sunt.
8. *De Ira*, III, XLIII, 3 ; *De Tranquillitate animi*, XII, 4.

chez des amis ne perd pas un instant à étudier les moyens de délivrer une pièce prisonnière : il se lève et court précipitamment chez lui[1]. Arrivera-t-il à temps? Les flammes, en effet, se propagent avec une effrayante rapidité. Une lueur suspecte a éclairé le toit d'une maison; les membres de la famille qui l'habite et les voisins sont venus jeter de l'eau; mais c'est en vain. L'incendie s'est étendu et c'est seulement quand il a dévoré une foule de maisons qu'il s'éteint enfin, étouffé sous les ruines d'une partie de la ville[2]. Après l'un de ces désastres, l'historien grec Timagène, « cet ennemi de la prospérité de notre ville, » dit Sénèque, proclamait que s'il se désolait des incendies de Rome, c'est qu'il savait qu'on élèverait de plus beaux édifices à la place de ceux qui avaient été consumés[3].

Sénèque décrit ces grands incendies en témoin attentif qui a su observer les progrès du désastre. Il a remarqué la fumée qui précède et annonce les flammes; il a entendu les craquements qui avertissent que la maison va s'écrouler; il a vu les groupes de bâtiments isolés par un espace libre, comme des îles au milieu de la mer *(insulae)*, après avoir été longtemps échauffés par l'incendie des groupes voisins, prendre feu spontanément et disparaître dans le brasier; quand les poutres sont consumées, quand les supports qui assuraient le haut de la maison ont été rougis par la flamme, le faîte s'abîme, après avoir été longtemps agité par des oscillations qui ne cessent que lorsque la masse entière de l'édifice s'est abattue sur le sol[4].

Sénèque pouvait parler en connaissance de cause des incendies fameux de la ville de Rome, où il avait été amené tout enfant et d'où il n'était sorti que pendant son exil, de 794/41 à 802/49. Il avait assisté, sous le principat de Tibère, aux incendies qui dévastèrent, en 769/16, le quartier voisin du

1. *Epist. ad Lucil.*, CXVII, 30.
2. *De Clementia*, I, XXV, 5.
3. *Epist. ad Lucil.*, XCI, 13. — Horace (*Epist.*, I, XIX, v. 15), Sénèque (*De Ira*, III, XXIII) et son père (*Controv.*, X, v, 22) disent beaucoup de mal du caractère haineux de Timagène, historien fort apprécié, d'ailleurs, au premier siècle de l'Empire pour ses qualités littéraires.
4. *Epist. ad Lucil.*, CIII, 2 ; *Nat. Quaest.*, II, XIV, 2 : Videmus... VI, IX, 3 : Videmus.

temple de Vesta ; en 775/22, le théâtre de Pompée ; en 780/27, toute la région du Mont Célius, à l'est de l'Aventin ; en 789/36, le quartier lui-même de l'Aventin [1] ; — sous le principat de Caligula, à l'incendie qui détruisit la maison de l'empereur sur le Palatin [2] ; — après son retour de l'exil, aux incendies de l'an 807/54 et de l'an 815/62 [3], sans compter le fameux incendie de l'an 817/64.

Rome n'était pas la seule ville de l'Empire qui eût à souffrir des désastres causés par le feu. Dans une de ses *Lettres à Lucilius*, Sénèque disserte longuement sur l'incendie qui, en une seule nuit, consomma la ruine presque entière de la splendide ville de Lyon [4].

Les sinistres semblent même avoir été plus graves dans les villes de province, qui manquaient de l'organisation nécessaire pour combattre le feu. Légat impérial en Bithynie vers l'an 864/111, Pline le Jeune envoyait à Trajan un rapport où il l'entretenait d'un immense incendie qui venait de dévaster la ville de Nicomédie : la population était restée indifférente et inactive en présence des progrès du feu activés par la violence du vent ; elle était d'ailleurs incapable de lutter contre le fléau : Nicomédie ne possédait pas de pompe *(nullus usquam in publico sipho)*, pas même de seaux *(nulla hama)*. Le légat s'était empressé de pourvoir la ville des engins nécessaires pour éteindre les incendies et il demandait à l'empereur l'autorisation d'instituer une compagnie de cent cinquante artisans *(collegium fabrorum duntaxat hominum* CL), appelés à rendre à Nicomédie les mêmes services que le corps militaire des pompiers rendait à Rome [5].

Au temps où Pline le Jeune administrait la Bithynie, Rome était, en effet, dotée depuis plus d'un siècle d'une véritable armée de pompiers, fortement organisée pour combattre ces incendies, que l'inobservation des règlements de police rendait si fréquents et si dangereux.

1. Suétone, *Tibère*, L ; Tacite, *Ann.*, III, LXXII ; IV, LXIV ; VI, XLV.
2. Suétone, *Caligula*, LIX.
3. Suétone, *Claude*, XVIII ; Tacite, *Ann.*, XV, XXII.
4. *Epist. ad Lucil.*, XCI.
5. Pline le Jeune, *Epist.*, X, XXXIII.

II

Les secours contre l'incendie. — L'organisation des *vigiles* sous l'Empire.

Pendant la République, le service des incendies était dans les attributions d'une commission administrative composée de trois membres, les *triumviri nocturni* ou *capitales*, subordonnés aux édiles et chargés d'assurer la police de nuit et de surveiller les exécutions capitales. Ces *triumviri* faisaient partie du *vigintiseviratus*, ensemble de vingt-six magistrats mineurs, qui étaient nommés dans l'origine par les magistrats supérieurs et qui furent ensuite élus par les comices des tribus.

On ignore la date de l'institution des *triumviri nocturni*. Tite-Live, qui place la création des *triumviri capitales* sous le consulat de M'. Curius Dentatus, en 464/290[1], rapporte d'autre part qu'un petit-fils d'affranchi, Cn. Flavius, d'abord employé subalterne des magistrats, scribe ou appariteur, devint édile en 450/304, après avoir été successivement *triumvir nocturnus*, triumvir chargé de conduire une colonie et tribun de la plèbe[2]. Les *triumviri nocturni* existaient donc avant la création des *triumviri capitales*. A partir de 464/290, on désigne indistinctement sous leur ancien ou sous leur nouveau nom les triumvirs qui à leur première fonction, qui était la police de nuit, ajoutent la charge de surveiller les exécutions capitales. En 568/186, ces triumvirs reçurent l'ordre d'établir sur les divers points de Rome des postes de veilleurs *(vigiliae)* et d'empêcher les réunions nocturnes ; pour prévenir les incendies, on leur adjoignit des *quinqueviri* qui devaient s'occuper, chacun dans son quartier, de la surveillance des édifices situés en deçà du Tibre[3].

1. *Epitome* de Tite Live, XI.
2. Tite Live, IX, XLVI.
3. Tite Live, XXXIX, XIV, 10.

Plaute, qui attribue les usages romains aux villes grecques où il place la scène de ses comédies, fait allusion à ces veilleurs de nuit : Mercure justifie sa présence à la porte d'Amphitryon en prétendant qu'il est un des *vigiles nocturni* que le roi Créon ne manque pas de placer devant chacune des grandes maisons de Thèbes[1].

Nous possédons peu de renseignements sur les *triumviri nocturni;* nous ignorons s'ils avaient le concours d'un de ces *collegia fabrorum* que Pline le Jeune voulait instituer à Nicomédie; nous ne savons pas quel était le nombre des esclaves publics (*familia publica*) mis à leur disposition pour éteindre les incendies. Mais ils paraissent s'être assez mal acquittés de leurs fonctions. Valère Maxime ne parle de ces magistrats que dans le chapitre des *Factorum et Dictorum memorabilium libri novem*, où il est question des procès publics les plus remarquables qui furent suivis de condamnations, et c'est pour noter les punitions qu'ils s'étaient attirées par leur manque de zèle : cités devant le peuple par les tribuns, les *triumviri nocturni* M. Mulvius, Cn. Lollius et L. Sextilius furent condamnés pour s'être rendus trop tard à un incendie qui avait éclaté sur la Voie Sacrée; le *triumvir nocturnus* P. Villius fut, lui aussi, condamné dans les mêmes conditions pour avoir mis trop de négligence à faire sa ronde des postes de veilleurs *(quia vigilias neglegentius circumierat)*[2].

C'est apparemment l'insuffisance des services rendus par les *triumviri nocturni* qui incita de simples particuliers à organiser à titre privé des secours contre l'incendie. En l'an 728/26, M. Egnatius Rufus se concilia la faveur du peuple en envoyant une troupe d'hommes qu'il avait recrutés lui-même combattre les incendies[3]. Cette *privata familia*, qui travaillait mieux que la *publica familia* des triumvirs nocturnes, ne se composait pas seulement d'esclaves, mais aussi d'hommes libres salariés[4].

1. Plaute, *Amphitruo*, I, 1, v. 195 : Rex Creo vigiles nocturnos singulos semper locat. — Cette allusion permettrait de fixer la date de l'*Amphitruo* à l'an 568/186.
2. Valère Maxime, VIII, 1, § 11, 5, 6.
3. Velleius Paterculus, II, XCI, 3 : Extinguendis privata familia incendiis.
4. Dion Cassius, LIII, XXIV : Ἐπικουρίαν μετὰ τῶν ἑαυτοῦ δούλων καὶ μεθ' ἑτέρων τινῶν μισθωτῶν ποιησάμενος.

Egnatius, dit Velleius Paterculus, avait plutôt l'aspect et les mœurs d'un gladiateur que d'un membre du Sénat; ce n'était pas un philanthrope, mais un ambitieux sans scrupules : il songeait moins à protéger contre le feu les maisons de ses concitoyens qu'à augmenter sa propre popularité. Son zèle à éteindre les incendies lui valut la préture, mais ne put le faire parvenir au consulat. Furieux de son échec, il forma avec des complices aussi pervers que lui une conspiration contre la vie d'Auguste. Le complot fut découvert et Egnatius fut mis à mort en l'an 735/19 [1].

Ce qu'Egnatius avait fait par ambition, d'autres devaient le faire après lui dans l'intérêt de leur propre sécurité. Juvénal parle de l'opulent et avare Licinus, qui, toute la nuit, fait monter la garde autour de son palais par une cohorte d'esclaves munis de seaux. Mais la *privata familia* de Licinus ne se dérangeait pas pour aller éteindre les incendies loin de chez le maître; elle veillait simplement pour protéger les statues de marbre et le mobilier somptueux de l'avare [2].

Au temps de Juvénal, les compagnies particulières de pompiers n'étaient plus aussi nécessaires qu'au moment où Egnatius devait, avec ses propres moyens, suppléer à l'insuffisance des secours fournis par les *triumviri nocturni*. Le service public des incendies était complètement réorganisé depuis le principat d'Auguste.

L'empereur mettait tous ses soins à maintenir l'ordre dans Rome, qu'il embellissait, et à assurer le bien-être des habitants, qu'il secourait par des distributions de blé et qu'il amusait par des jeux publics. Il ne pouvait laisser à l'initiative privée le soin de suppléer à l'incurie des *triumviri nocturni*. En l'an 728/26, il avait ordonné aux édiles de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les incendies, et, si le feu se déclarait quelque part, de s'occuper eux-mêmes de l'éteindre [3] : c'est l'exécution très habile de cet ordre qui permit à Egnatius, qui était justement édile en 728/26, d'employer sa

1. Velleius Paterculus, II, XCI, 3-4; Sénèque, *De Clementia*, I, IX; *De Brevitate vitae*, IV; Tacite, *Ann.*, I, X; Suétone, *Auguste*, XIX; Dion Cassius, LIV, III.
2. Juvénal, XIV, v. 305-308.
3. Dion Cassius, LIII, XXIV.

privata familia pour le plus grand bien de sa popularité. Afin d'éviter cette intervention des esclaves d'un particulier, fût-il magistrat, dans un service public, l'empereur donna en 732/22 aux édiles, qui exerçaient définitivement les fonctions de *triumviri nocturni,* six cents esclaves publics, chargés d'éteindre les incendies [1].

Cette nouvelle institution devait être améliorée et transformée. L'historien grec Appien, qui écrit au temps de Marc-Aurèle, raconte que, depuis la défaite de Sextus Pompée en Sicile, l'an 718/36, l'Italie et Rome elle-même étaient infestées d'anciens soldats pompéiens et d'esclaves fugitifs dont les attentats répandaient partout la terreur. « C'est alors, dit Appien [2], que furent, à ce qu'on rapporte (φασί), constituées les cohortes militaires des gardiens de nuit (τῶν νυκτοφυλάκων) suivant l'organisation qui subsiste encore aujourd'hui. » La tradition, telle que l'historien la donne, sans en garantir d'ailleurs l'exactitude, n'est pas conforme à la réalité : ce n'est pas quelque temps après la défaite de Sextus Pompée, mais bien une quarantaine d'années après l'an 718/36 qu'Auguste constitua les *vigiles* d'une manière définitive. Les gardiens de nuit avaient donné de bons résultats pour la répression des attentats nocturnes; les six cents esclaves mis à la disposition des édiles en donnaient apparemment de moins satisfaisants dans le service des incendies. Quand la ville de Rome eut été divisée en quatorze arrondissements de police *(regiones)*, l'an 759/6, les six cents esclaves publics chargés d'éteindre les incendies furent licenciés et utilement remplacés par sept cohortes d'affranchis, organisés militairement sous les ordres d'un corps d'officiers qui, comme les anciens *triumviri nocturni* de la République, étaient chargés de garantir les citoyens des attentats nocturnes et des dangers du feu [3]. Telle est l'institution définitive des *vigiles*, qui existait encore au temps d'Appien. Auguste en avait peut-être emprunté l'idée à l'Égypte, où, jusqu'aux derniers Ptolémées, l'un des quatre

1. Dion Cassius, LIV, II.
2. Appien, *De Bellis civ.*, V, CXXXII.
3. Strabon, V, III, 7; Suétone, *Auguste*, XXV, XXX; Dion Cassius, LV, XXVI.

fonctionnaires les plus importants d'Alexandrie était le commandant de la garde de nuit (ὁ νυκτερινὸς στρατηγός)[1].

Livie semble avoir porté un intérêt tout particulier au bon fonctionnement du nouveau service institué par son mari. Aussitôt que le feu se déclarait, elle sortait du palais, intervenait elle-même dans la direction des secours, excitait par ses exhortations l'activité des *vigiles* et de la foule. Au premier incendie qui éclata sous son principat — c'est celui qui dévasta en 769/16 le quartier où s'élevait le temple de Vesta — Tibère dut avertir sa mère de ne pas se mêler de ce qui ne la regardait pas et lui interdire de jouer un rôle dans les incendies, comme elle avait coutume de le faire du temps d'Auguste[2].

On connaît par le *Digeste* (I, t. XV, l. I, II, III) les règlements administratifs qui fixaient les devoirs, les privilèges et les attributions de ces sept cohortes de *vigiles*, réparties dans les corps de garde de manière à protéger toute la ville, commandées chacune par un tribun et soumises dans leur ensemble à l'autorité d'un préfet choisi par l'empereur parmi les chevaliers et occupant à Rome une des situations les plus importantes[3].

Les auteurs anciens donnent aussi quelques renseignements sur les *vigiles*. Ils pouvaient aller éteindre les incendies hors de Rome. A propos des météores qui présentent l'aspect d'un incendie lointain dont les flammes semblent sortir de terre pour s'élever jusqu'aux astres, Sénèque parle de la course inutile que les cohortes des *vigiles* firent jusqu'à Ostie, sous le principat de Tibère, une nuit que l'embrasement du ciel projetait la lueur sombre d'une flamme épaisse et fuligineuse[4]. Le scoliaste de Juvénal nous apprend que le peuple de Rome se moquait de ses pompiers qu'il ne considérait pas comme de véritables soldats : les affranchis dont se composait le corps des *vigiles* devaient, en effet, accomplir une période d'abord

1. Strabon, XVII, I, 12.
2. Suétone, *Tibère*, L.
3. Voir P. Werner, *op. cit.*, pp. 51-78.
4. *Nat. Quaest.*, I, XV, 5. — Claude devait établir à Ostie, comme à Pouzzoles, une *cohors vigilum* « ad arcendos incendiorum casus » (Suétone, *Claude*, XXV).

de six années, plus tard de trois, dans leurs cohortes avant d'obtenir le droit de cité et de pouvoir se faire incorporer dans une légion. On les appelait par dérision les « soldats de la sparterie » *(sparteoli)*, à cause des cordages et des seaux de sparte, qui étaient leurs instruments de travail dans les incendies[1], au même titre que les couvertures de rebut *(centones)*, qui servaient à étouffer le feu, les haches *dolabrae*, les pics *(asciae)*, les scies *(serrae)*, les échelles *(scalae)*, les perches à crocs *(perticae)*, les éponges *spongiae*, qui étaient, sans doute, fixées à l'extrémité de longs bâtons — et, naturellement, les pompes *siphones*, dont Pline le Jeune regrette l'absence à Nicomédie, et dont il n'est fait, d'ailleurs, mention à Rome par aucun des auteurs du premier siècle de l'Empire[2].

On possède aussi quelques indications sur certains des officiers qui ont commandé les *sparteoli*. Le *praefectus vigilum* que nous connaissons le mieux est Annaeus Serenus, ami intime et disciple de Sénèque, qui a écrit pour lui trois de ses ouvrages, le *De Constantia sapientis*, le *De Tranquillitate animi* et le *De Otio*.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

(A suivre.)

1. Scol. ad Juvenal. *Sat.*, XIV, v. 305.
2. Voir P. Werner, *op. cit.*, pp. 68-70.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXX

« CAMPS DE CÉSAR »

Après avoir abusé, jadis, des « camps de César », une réaction s'est faite contre eux, et la thèse courante est que les « camps de César » sont tous d'imagination moderne, presque tous des *oppida* celtiques, et que leur nom résulte d'une intervention d'érudit mal informé. Et en soi cette conclusion est absolument juste.

Mais il ne faudrait pas croire, cependant, que la recherche des « camps » romains soit une passion réservée aux érudits modernes, et communiquée par eux au populaire, qui en a grossi le trésor de son folk-lore. On retrouve cette recherche et cette passion chez les Anciens, telles quelles et dans les mêmes conditions : à cette différence près qu'ils avaient plus de chances que nous de trouver les vestiges des camps illustrés par le séjour de leurs généraux.

Après la campagne de dévastation faite au Samnium par Décius (297), on compta et visita tous les camps où il s'était arrêté : *Quadraginta et quinque loca in Samnio fuere in quibus Decii castra fuerunt, alterius consulis sex et octoginta ; nec valli tantum ac fossarum vestigia relicta, sed multo illis insigniora monumenta vastitatis circa*[1]... Mais ce renseignement est-il le résultat d'une enquête historique? ou simplement d'un propos du vulgaire, se montrant « des camps de Décius » où il n'y avait peut-être que des ruines d'*oppida* néolithiques?

Parfois, d'ailleurs, les généraux n'oubliaient pas les camps qu'ils avaient construits ; si l'emplacement leur paraissait

1. Tite-Live, X, 15, 5.

favorable, ils y bâtissaient une ville. Aoste, colonie romaine chez les Salasses, fut construite où avait campé Varron, le vainqueur du peuple[1]. Et il serait possible, en Gaule, que Fréjus, Lyon, Autun, Angers, Tours, Trèves, d'autres villes nouvelles bâties sous César, les triumvirs ou Auguste, marquassent l'emplacement d'anciens camps de César.

Mettons-nous à la place des Anciens. Trop de souvenirs religieux, militaires et humains s'attachaient à un camp romain pour que la mémoire s'en perdît aussitôt. Lorsque Germanicus entreprit sa campagne de revanche contre Arminius, il tint à retrouver tous les vestiges des camps où s'étaient enfermées les malheureuses légions de Varus : *Prima Vari castra, lato ambitu et dimensis principiis... Dein, semiruto vallo, humili fossa*[2]...

Par contre-coup, on rechercha même les camps des ennemis de Rome, et par exemple des Cimbres et des Teutons. Lorsque la flotte romaine de Tibère remonta l'Elbe, on crut apercevoir les vestiges de ces camps dans les immenses enceintes qui bordaient les deux rives du grand fleuve : *Veteris famæ lata vestigia manent, utraque ripa castra ac spatia*[3].

Je crois bien que tous les érudits de la Gaule romaine continuèrent à rechercher les camps de César. Au ve siècle, Sidoine Apollinaire en parle encore, et en retrouve un en Auvergne, son cher pays, *in pago Vialoscensi, qui Martialis ætate citeriore vocitatus est propter hiberna legionum Julianarum*[4].

1. Strabon, IV, 6, 7 : Auguste ᾤκισε τὴν πόλιν Αὐγούσταν, ἐν ᾧ ἐστρατοπέδευσε χωρίῳ ὁ Οὐάρρων. Il faudrait examiner à ce point de vue les nombreuses localités dites *castra* de tel ou tel général romain (*Cornelia*, *Servilia*, etc.).

2. Tacite, *Annales*, I, 61.

3. Tacite, *Germanie*, 37.

4. Sidoine, *Epist.*, II, 14. On a supposé Volvic et Marsat (ce dernier lieu, où César en effet a pu camper). Mais Sidoine dit que le *pagus* (dans le sens de *vicus ?*) a perdu son nom de *Martialis*. Il est possible qu'il s'agisse d'un *vicus Vialoscus*, chef-lieu d'un *pagus Martialis* (cf. *pagus Minervius*, XII, 1243), qui, au IIIe siècle, aura imposé son nom à ce *pagus*, comme *Alesia* a imposé le sien au *pagus* des *Mandubii;* cf. 1901, p. 92. — En revoyant de près les itinéraires anciens et les marches de César, je pense, avec d'autres, que *Martialis* devait être la localité de ce nom que cite l'anonyme de Ravenne (IV, 26), que cette localité correspond au *Voroglum* de la Table de Peutinger, et qu'il faut la chercher vers Varennes ou La Palisse, sur la route directe de Gergovie à Bibracte (plus tard la grande route thermale de la Gaule, entre Vichy et Bourbon-Lancy), route que César a dû suivre plus d'une fois : ce qui n'empêche du reste la possibilité, pour son « camp », d'une identification érudite ou populaire, plutôt que d'une tradition continue.

Seulement, on peut supposer qu'il se trompait et qu'il mettait César où César n'avait jamais paru. Déjà, comme pour les camps des Cimbres, il n'y avait plus un chaînon continu entre le fait primitif et l'observation présente. C'était conjecture de curieux ou d'érudit déterminant propos de folk-lore : ce n'était pas constatation exacte d'archéologue ou tradition perpétuée sur les lieux. Mais l'exemple de Sidoine nous montre que l'Antiquité, comme nous, a eu le goût des « camps de César ». Ce goût répondait, véritablement, à un besoin, à un instinct de tous, à une de ces tendances populaires auxquelles les recherches des érudits donnent une précision onomastique. — Et il se manifeste aussi loin que les textes permettent de remonter, puisque l'on cherchait partout les « camps d'Hannibal » et de bien d'autres héros, et même les « camps d'Hercule »[1].

En ce qui concerne César, il est probable qu'on l'oublia complètement, sur les vieilles routes et dans les vieilles enceintes, après la chute de l'Empire romain. Grégoire de Tours n'en parle guère. Le diable et saint Martin lui firent tort dans les légendes des ruines. Il dut reprendre un peu de faveur sous la renaissance carolingienne. Mais presque aussitôt Charlemagne et Roland arrivèrent pour faire une nouvelle concurrence à sa gloire.

Puis, quand la vogue de César reparut chez les érudits et, eux aidant, chez le vulgaire, elle devait s'attacher de préférence à la recherche des camps du proconsul; et cela, parce que les Anciens avaient donné l'exemple. A vingt siècles de distance, notre folk-lore est tributaire de leurs travaux d'école, et, comme ces travaux s'expliquent par la place que les camps tenaient dans la pratique et la religion militaire, notre folk-lore, sans que nous y pensions, s'inspire de la mentalité même des cités antiques.

CAMILLE JULLIAN.

1. Voyez par exemple *Castra Herculis* en Batavie (Ammien Marcellin, XVIII, 2, 4), lieu connu aussi par les itinéraires.

LE CAMP DE CYRUS

A PROPOS DES « CAMPS DE CÉSAR »

En Orient, comme en Occident, le travail de l'imagination populaire s'est exercé sur les gîtes d'étapes des grands chefs d'armées. Dans les défilés qui mènent de Tyane à Tarse, cinquante stades avant d'atteindre les Portes-de-Cilicie (Gulek-Boghaz), Alexandre, en 333, parvint au « Camp de Cyrus », ainsi nommé, raconte Quinte-Curce, parce que le fondateur de l'empire perse avait cantonné là, lorsqu'il conduisait ses troupes en Lydie contre Crésus[1]. Mais Cyrus l'Ancien, pour se rendre de la Babylonie dans la région ptérienne, où eut lieu le premier choc entre l'Achéménide et le Mermnade, passa très loin de là, bien plus à l'est et bien plus au nord[2]. Le « Camp de Cyrus » en question se réfère, de toute évidence, non à la guerre de 546, mais à l'expédition dirigée, un siècle et demi plus tard, en 401, par Cyrus le Jeune, contre son frère Artaxerxès, et dont l'itinéraire, comme nous l'apprend Xénophon[3], a bien traversé en effet cette partie du Taurus cilicien.

Il y a donc une confusion certaine dans le récit de l'historien latin. Lui est-elle imputable? Ne l'a-t-il pas au contraire trouvée dans ses sources? Je le croirais volontiers. Pour les Asiatiques, Cyrus le Jeune était un rebelle et n'avait joué qu'un rôle éphémère. La mémoire vénérée et prestigieuse,

1. « Castra Cyri : stativa illic habuerat Cyrus, cum adversus Groesum in Lydiam duceret » (III, 4, 1). Dans Strabon (XII, 2, 9), les mauvaises leçons des manuscrits « τοῦ Κυρήνου, Καυρήνου, Κυρίνου στρατοπέδου ont été très justement interprétées en « τὸ Κύρου στρατόπεδον ».

2. Cf. Radet, *La Lydie et le monde grec*, p. 246-247, et Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. III, p. 615.

3. *Anabase*, I, 2, 21. Cf. Cousin, *Kyros le Jeune*, p. 266, et le colonel Boucher, *L'Anabase*, p. 28.

celle à laquelle on rapportait tout, ce n'était pas la sienne; c'était celle du conquérant son ancêtre. Dès qu'on parlait d'un « Camp de Cyrus », les sujets du Grand-Roi ne pouvaient admettre qu'il s'agît d'un autre prince que du souverain en qui l'on vénérait le « Père » des Perses[1].

Les Grecs, mieux renseignés et n'ayant pas les mêmes raisons pour oublier l'expédition des Dix-Mille, auraient pu rectifier l'erreur. Mais n'oublions pas le mouvement d'épopée qui s'opérait autour d'Alexandre. Le héros qui ambitionnait l'empire du monde ne cachera pas sa prédilection pour Cyrus l'Ancien[2]. Ce n'était pas lui déplaire que de laisser croire qu'il mettait ses pas dans ceux du plus glorieux représentant de l'idée de monarchie universelle. Callisthène a dû subordonner en cette occasion la critique au folk-lore[3].

Associer la marche d'Alexandre au souvenir du vainqueur de Crésus, c'était évoquer des présages favorables. Dans des circonstances analogues, en 88, sur le point d'envahir la province d'Asie, Mithridate, rencontrant sur sa route « l'Auberge d'Alexandre » (Ἀλεξάνδρου πανδοκεῖον), estima qu'il était d'heureux augure pour lui de prendre ses quartiers en un lieu où avait logé le triomphateur macédonien[4].

GEORGES RADET.

1. Cf. Hérodote, III, 89.
2. « Ὄντα φιλόκυρον » (Strabon, XI, 11, 4).
3. On voit par Strabon (XIV, 4, 1) qu'il a « homérisé » les origines de Lyrnessos et de Thébé, et c'est sans doute d'après lui que Quinte-Curce mentionne ces deux villes à la fin du chapitre où il parle du « Camp de Cyrus » (III, 4, 10).
4. Appien, *Mithrid.*, 20 : « αἰσιούμενος ἄρα, ἔνθαπερ Ἀλέξανδρος ἀνεπαύσατο, καὶ Μιθριδάτην σταθμεῦσαι ».

DOCUMENTS FOURNIS A LA PRÉHISTOIRE

PAR S^T GRÉGOIRE DE TOURS

Georgius Florentius, né en Auvergne vers 540, appartenait par son père et par sa mère aux plus illustres familles des Gaules. Il fut appelé Gregorius en souvenir de son bisaïeul saint Grégoire, évêque de Langres. Lui-même fut évêque de Tours (573). Il écrivit, dans le dernier quart du VIe siècle, l'*Histoire des Francs* (dix livres) et une série de *Livres des Miracles* que nous désignerons ainsi :

	In gloria martyrum	I
	De passione et virtutibus S. Juliani martyris . .	II
I	*De virtutibus S. Martini episcopi*	III
II	*id.* *id.*	IV
III	*id.* *id.*	V
IV	*id.* *id.*	VI
	In gloria confessorum	VII
	Liber Vitae Patrum	VIII

On a comparé les *Miracles* aux *Fioretti*[1]. C'est la même candeur, mais les éléments ont une saveur beaucoup plus barbare. Les saints y sont parfois de fâcheuse humeur, rancuniers, vindicatifs, si l'on touche, par exemple, à leurs biens terrestres (I, 43 ; VII, 7), si l'on déplace, même par nécessité, leurs ossements (VIII, 4), voire si leur ancien lit n'est pas entouré d'assez d'honneurs (III, 35). Saint Nizier, le grand-oncle de saint Grégoire, souffllette et accable de coups de poing (en rêve, il est vrai) un pauvre prêtre qui n'a pas parlé de lui favorablement (VIII, 8).

1. G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (Paris, Franck, 1872), p. 111, n. 4.

Dans les récits de saint Grégoire, la préoccupation du merveilleux tient la première place. Grégoire n'est pas seulement d'une confiance sans limites dans le Pouvoir divin, mais d'une crédulité sans borne à l'égard de toute affirmation qui l'émotionne ou l'édifie. Ses témoins, lorsqu'il s'agit de miracles, c'est bien souvent le sacristain du lieu (II, 2 ; V, 45 ; VIII, 8), les gens du pays (VI, 31), le premier venu, « hominem quemdam » (VI, 26). Peu nous importe, puisque la question n'est pas de déterminer la valeur historique de ces récits. Le père de notre histoire fournit-il quelques documents que puissent utiliser ceux qui étudient la préhistoire? Nous le croyons : l'idée, par exemple, qu'il se fait de la *puissance miraculeuse;* celle qu'il conserve de la *mort* et de la *survivance;* enfin l'indication de quelques *monuments* ou *usages préhistoriques.* Il pourrait sembler que cette indication relevât seule de la préhistoire [1]; toutefois, comme ce n'est pas non plus, dans cette étude, la valeur métaphysique ou théologique des idées de Grégoire qui nous préoccupe, mais ce fait que, chez lui, à travers les formules chrétiennes, réapparaissent parfois avec une suffisante netteté les vieilles croyances ancestrales, il est donc légitime de les considérer comme documents intéressant la *psychologie préhistorique.*

I

Les huit *Livres des Miracles* sont remplis de ces expressions : *virtus divina* [2], *Dei virtus* [3], *virtus angelorum* [4], *virtus apostolica* [5], *virtus sanctorum* [6], *virtus martyris* [7], *virtus justi, beati* [8], *virtus*

1. C'est à un point de vue *historique* que s'est placé A. Marignan dans ses *Études sur la civilisation française; le culte des saints sous les Mérovingiens.* Paris, Bouillon, 1899.

2. Exemples : I, 7, 25 ; IV, 43, etc.

3. I, 89. (A rapprocher de *Dei virtus*, Matth, XXII, 29 ; XXVI, 64 ; Rom., I, 16, 20 ; 2 Cor., IV, 7 ; VI, 7 ; XIII, 4 ; *virtus Christi ;* 2 Cor., XII, 9 ; 2 Petr., I, 16 ; *Christum Dei virtutem;* 1 Cor., I, 24 ; *virtus Spiritus Sancti*, Act., I, 8.)

4. III, 6 ; VII, 1.

5. I, 28, 29, 32.

6. I, 31.

7. « Quid putas, o compauper, quæ virtus sit hujus martyris ? » I, 45 ; Apollinaire s'enfuit « virtute beati martyris (Victoris) praeeunte », I, 45 ; I, 46 ; « intelligens martyrum se virtute teneri », I, 55 ; « virtutem vestram deprecor, martyres gloriosi », I, 76, 93, 94, 103, 104 ; II, 12, 19, 22 ; « sufficiat tibi, Juliane, nos (crient les possédés) propria virtute torquere », II, 30, etc.

8. III, 2 ; VII, 3, 71.

sancti Martini[1], etc. Dans ces passages, le mot *virtus* ne saurait être pris dans le sens de *vertu morale*, mais de pouvoir, puissance d'accomplir des miracles (nommés souvent eux-mêmes *virtutes*, I, 29, 31; II, 32; VII, 80, etc.). Sans doute, Grégoire donne de cette *virtus* l'explication chrétienne : Dieu, la *Virtus* infinie, la Toute-Puissance, communique partiellement aux saints son pouvoir; au fond, c'est Lui qui opère les miracles par l'intermédiaire de ses Saints vivants ou morts[2]. Mais regardons de plus près : nous verrons, à travers les représentations chrétiennes, se dessiner une conception beaucoup plus réaliste, plus matérielle.

La *virtus* des miracles peut être communiquée non seulement aux personnes, mais aux choses. Il est une *virtus* des fontaines[3], comme il est une *virtus* des saints martyrisés près de ces sources. L'eau d'un puits creusé par un saint personnage guérit comme le saint lui-même[4]. J'ai relevé plus de trente exemples de guérisons par la poussière obtenue en grattant la pierre du tombeau d'un saint[5], en général avalée dans un liquide[6]. Parfois même les fidèles avaient fini par perforer ainsi

1. « Tunc rex videns virtutem sancti Martini ibidem operari » (fer des chaines amolli comme de l'argile), III, 23; la *virtus* S. Martini arrête un essaim d'abeilles, III, 15, etc.

2. « Hoc praestiterunt virtute (martyres) quod eisdem a Domino impertitum ex creatore », I, 83; « admirabilis virtus martyris cum produxit de vase sine flore vindemiam... fructus non illatus, sed creatus. Agit hoc ille Dominus ad glorificandum martyrem », II, 35; « Ille (Dominus Deus) nunc exornans virtutibus ejus (Martini) tumulum, qui in eo operatus est cum esset in mundo », III, I; « Super omnia collaudetur Deus noster qui tantam virtutem praestat sanctis suis ut per eos talia operari dignetur », III, 12; « Fides nostra retinet in multorum Sanctorum virtutibus unum Dominum operari », VI, 12; VII, 22, 60; VIII, 2; « Non ambigitur per illius potentiam prodire virtutes de tumulis servorum suorum, qui Lazarum vocavit ex monumento », VIII, 6, etc.

3. « De virtute fontis ubi caput ejus (Juliani) ablutum est », II, 3; « Est enim ad hunc fontem, quia ibidem martyr percussus est, virtus eximia », II, 26. — De même, *virtus* des clous qui ont servi à crucifier Jésus, et d'un frein (pour cheval) dans lequel on a mis un de ces clous : « Magnam asserunt virtutem hujus freni », I, 6.

4. IV, 39; VII, 87.

5. I, 50; II, 33, 44; III, 2, 27, 28, 37, 38; IV, 12; V, 59, 60 : « O theriacum inenarrabilem, » s'écrie Grégoire à propos de cette poussière, « o pigmentum ineffabile! o antidotum laudabile! o purgatorium ut ita dicam cœleste, quod medicorum vincit argutias, aromatum suavitates superat, unguentorumque omnium robore supercrescit! Quod mundat ventrem ut agridium (scammonée), pulmonem ut hyssopus, ipsumque caput purgat ut peretrum.... sed quod his omnibus majus est, ipsas illas conscientiarum maculas abstergit ac levigat! » V, 60; VI, 9, 25, 28, 32, 33, 37, 47; VII, 53, 64, 97, 102; VIII, 8, etc.

6. II, 24, 45; IV, 51, 52; V, 43, etc.

certaines tombes[1]. Et non seulement le contact du tombeau guérissait, mais l'eau avec laquelle on le lavait (IV, 51; V, 34), les voiles qui le recouvraient (II, 34, 42; IV, 10, 43, 54, 60; VII, 79, etc.), les tentures qui l'entouraient (III, 12; IV, 60; V, 1; VI, 1, 30), l'huile des lampes (III, 15; IV, 51; V, 18; VII, 3, 9), les cendres de la mèche (III, 50; IV, 2), la cire des cierges (III, 2, 28; VI, 36; VII, 10, etc.), jusqu'à la clef de la basilique (V, 33), jusqu'à la corde de la cloche (III, 28) ou le bois de la porte (VII, 95)[2].

Le fluide se communique de proche en proche[3]. Il passe et réside non seulement dans les objets déposés près du tombeau : pain et vin (VI, 21), fleurs, herbes, par exemple (VIII, 6, 8, etc.), mais jusque dans les fruits des arbres poussés près de la tombe du saint ou plantés par lui.

Il y a dans saint Grégoire toute une botanique surnaturelle où nous trouvons roses (II, 45), lauriers (VII, 22, 84), mûriers (I, 58), sauge (I, 71), vignes (VI, 10) et poiriers (I, 47), mousse (VII, 44) et gazon (VIII, 6) : le tout contenant le miraculeux *aliquid divinum*[4]. Si je n'ai pas encore comparé ce fluide au « mana » des Mélanésiens[5], c'est que je prévois l'objection : la *virtus* demeure toujours, pour Grégoire, une dérivation partielle de la « virtus divina », « divinitas indita » (VII, 85);

1. VII, 53, 74 : « eraso pulvere, hausta dilutione, tam frequens exigitur medicamentum ut... transforatum (sepulcrum) ab aspicientibus cernatur », VII, 36.

2. Ces divers « pignora » n'en sont pas moins appelés *reliques* (II, 33, 34; VII, 41, etc.). On conçoit à combien de confusions et de légendes cette dernière expression a donné lieu. Le peuple croyait facilement qu'il s'agissait d'ossements du saint, ou même de tout son corps. Puis advinrent les interprétations populaires : la tenture du tombeau de saint Remy devint « le suaire de saint Remy », les fragments du voile du tombeau de saint Martin passèrent pour des morceaux de son « manteau » (Olivet, Loiret); un linge déposé sur le tombeau de saint Pierre, pour « le corporal de saint Pierre » (Saint-Germain-des-Prés), etc.

3. La *virtus* peut imprégner le miraculé qui, à son tour, par contact, guérira d'autres malades (VIII, 1); elle persiste, efficace, dans les vêtements des saints (VII, 84; VIII, 8), leurs crachats (VIII, 13), leur lit (III, 35; VIII, 7, 8), leur signature (VIII, 8), même le livre où leur vie est écrite (V, 42; VIII, 8). — Un point de vue plus moral nous est fourni par la découverte et punition des *parjures* (I, 39, 53, 58, 103; II, 19; VII, 27, 94, *Hist. Franc.*, L. VIII, § 16). La *virtus* n'est pas conçue alors indépendamment du saint. Cas analogue moderne : ordalie par saint Yves de Vérité, en Bretagne. Cf. deux articles de M. Jobbé Duval, *Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger*, 33e année, 1909 (Paris, Larose).

4. VII, 21, 36, 59; VIII, 12.

5. Ou ses équivalents : *havina*, *wakan*, etc. Cf. Saintyves, *La force magique*, p. 20; Doutté, *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, p. 439 à 442; M. Hébert, *Le Divin*, p. 253.

de plus, elle suppose habituellement, comme condition de son efficacité, des dispositions morales (V, 1, etc.), et la foi, la prière, une prière où la demande soit bonne et « juste » (I, 28; III, 28, 37, 38; VII, 37, etc.). Nous ne sommes donc pas dans un ordre de choses purement magique.

Mais parfois la *virtus* des reliques est donnée comme agissant sur un élément purement matériel, l'huile, par exemple, que les reliques de la Passion font comme mécaniquement entrer en ébullition (I, 5, 15). Elle peut s'exercer aussi sur des gens qui ignorent l'existence ou la présence des reliques (V, 17). Elle agit sur les animaux[1] et de la plus édifiante manière :

« Les veaux pétulants, les chevaux qui piaffent, les pourceaux qui grognent, s'apaisent tout à coup en passant le seuil sacré (de la basilique Saint-Julien, de Brioude). Souvent, nous avons vu des taureaux au fier maintien, que l'on tenait liés par des cordes et que quinze hommes ou davantage pouvaient à peine contenir; ils faisaient de tels efforts pour se jeter sur les gens qu'on eût cru que les cordes allaient se rompre; mais, entrés dans le saint édifice, ils devenaient si tranquilles qu'on les eût pris pour de timides agneaux. Nous en avons vu beaucoup aussi pénétrer dans la foule et, la tête basse, se faire jour au travers du peuple avec leurs mufles et non avec leurs cornes, manifestant une sorte de crainte, comme s'ils se rendaient au tribunal d'un juge. Ils ne ruaient pas, ne donnaient point de coups de cornes; leur regard n'était pas farouche, loin de là. Ils s'avançaient vers le saint autel avec une véritable mansuétude, le baisaient, puis s'en retournaient tout aussi patients qu'ils étaient entrés » (II, 31). On pourrait peut-être chicaner encore sur ces exemples. Cela me paraît impossible relativement aux cas suivants; ils permettront de se rendre compte du grossier *réalisme* auquel facilement retombaient les imaginations :

« Le tombeau (de saint Pierre), placé sous l'autel (de l'église du Vatican), est un ouvrage des plus rares. Celui qui veut y adresser des prières, ouvre la grille qui l'entoure, s'approche

1. Guérison des animaux par l'huile des lampes (V, 18), l'impression de la clef de la porte de l'oratoire (V, 33), etc.

du sépulcre, et, passant sa tête par une petite fenêtre qui s'y trouve, il demande ce dont il a besoin[1]; ses prières sont aussitôt exaucées, pourvu seulement qu'elles soient justes. Désire-t-il rapporter du tombeau quelque relique, il y jette un morceau d'étoffe qu'il a d'abord pesé; ensuite, dans les veilles, le jeûne, il prie avec ardeur que la vertu apostolique daigne exaucer son désir. Chose admirable! si la foi de celui qui agit ainsi est suffisante, l'étoffe, quand on la retire du tombeau, se trouve si remplie de la vertu divine qu'elle pèse beaucoup plus qu'auparavant » (I, 28).

La *virtus*, apostolique ou divine, est donc un fluide invisible, *mais pondérable*. Et il ne s'agit pas là d'un caprice individuel, d'une vantardise locale. Même croyance à Tours, au tombeau de saint Martin :

Les envoyés du roi de Galice, qui implorait la guérison de son fils, réclament qu'on leur permette de placer eux-mêmes sur le tombeau des objets, qu'ils y reprendraient ensuite : « Alors ils mirent sur le saint tombeau une pièce de tenture de soie qu'ils avaient pesée, en disant : « Si nous trouvons grâce devant ce patron si vivement souhaité, ce que nous avons posé sur son tombeau pèsera plus après qu'avant; et ce que nous sommes venus chercher avec foi sera pour nous une bénédiction. » Après avoir passé toute une nuit à veiller, le matin venu, ils pesèrent l'étoffe qu'on avait déposée; la grâce du Saint s'y était tellement infusée que la livre d'airain, mise

1. Le P. Delehaye, dans son chapitre : *Réminiscences et survivances païennes* (*Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905, p. 178-179), arrête prudemment à ces paroles sa citation; il conclut que « ces actes de dévotion à la confession du saint inspirés par le désir de se rapprocher le plus près possible de ses reliques ont un parfum de christianisme antique des mieux accusés ». Christianisme? On en doutera certainement en lisant la suite du texte. — Le savant bollandiste observe que : « Le culte des saints est issu non du culte des héros, mais du culte des martyrs » (187); cela peut être vrai *historiquement*, mais *psychologiquement* c'est insuffisant. Il faut remonter aux habitudes païennes, et c'est tellement vrai que le P. Delehaye ajoute, p. 189 : « L'on peut expliquer l'essor rapide que prit incontestablement le culte des martyrs et des saints par le fait qu'il rencontrait les âmes toutes préparées. Les anciens écrivains ecclésiastiques ne faisaient d'ailleurs aucune difficulté de constater les analogies existant entre le culte des martyrs et celui des héros. » Voir, d'ailleurs, la suite du chapitre. Se rappeler aussi que le culte des reliques existe dans les religions de peuplades sauvages; le recueil *The belief in immortality and the worship of the Dead* de Frazer (Macmillan, 1913) fournit de nombreux exemples de vénération des cheveux, ongles, dents, phalanges, épine dorsale, mâchoire, crâne, etc., des morts.

dans le plateau de la balance, s'enleva aussi haut que le fléau put le permettre » (III, 11).

Qui se fût attendu à l'emploi, en pareille occurrence, de tels procédés ! Ils nous renseignent bien sur la mentalité d'alors. La *virtus*, on n'en peut plus douter, était donc imaginée comme une matière surnaturelle, plus subtile, puisque invisible, mais incontestablement pesante.

Il semble que ce soit par des phénomènes lumineux (I, 7, 9 ; II, 41 ; III, 14 ; VII, 88, etc.) que, souvent, cette entité surnaturelle était censée se manifester : émanations de lumière permettant de découvrir des reliques cachées (I, 57 ; VII, 18, 21, 30) ; « globes de feu » (VII, 20, 39, 59, 104 ; VIII, 12) ; flammes qui sortent de chaque côté de la bouche d'un moine en prière, montent jusqu'au ciel, hérissent, sans la brûler, sa chevelure (VII, 39). Un jour, Grégoire transportait dans un oratoire des reliques des saints Martin, Saturnin, Julien, Allyre :

« Comme nous entrions, dit-il, une lueur terrible emplit soudain la salle au point de forcer les assistants, par la crainte et par l'effet d'une lumière trop éclatante, à fermer les yeux. Par toute la chambre courait comme un éclair qui nous remplit d'une grande crainte, et personne ne pouvait savoir ce que c'était ; tous étaient prosternés sur le sol, terrassés par l'effroi. Je leur dis alors : « Ne craignez rien ; c'est la puissance » *(virtus)* des saints que vous voyez ; rappelez-vous notamment » le livre de la vie du bienheureux Martin, et souvenez-vous » comment un globe de feu parut s'échapper de sa tête pen- » dant qu'il prononçait les paroles consacrées et fut vu mon- » tant jusqu'au ciel ; ne soyez donc pas effrayés, mais croyez » qu'avec ces saintes reliques, lui-même[1] est venu nous visiter » (VII, 20).

Quoi qu'il en soit de cette dernière particularité, l'indiscu-

1. La « gloire » de saint Julien est représentée comme un feu : « En beatum Julianum appropinquantem, ecce virtutem ejus, ecce gloriam ejus !... Ut quid me, Sancte, sic crucias ? Ut quid me, gloriose martyr, incendis ? », s'écrie un possédé (II, 32). [Il y a là aussi l'idée de *présence* du saint. De même, IV, 25 ; V, 39, etc. Mais les reliques peuvent agir à distance, II, 33.] — A cette croyance aux irradiations lumineuses se rattachent les « nimbes », les « auréoles », les « gloires » de Dieu ou des saints ; la « nuée lumineuse », le « buisson ardent » de la Bible, la « Transfiguration », etc.

table affirmation de la pesanteur de la *virtus* nous ramène aux temps où l'homme ne pouvait imaginer une réalité que comme matérielle. Rappelons-nous saint Augustin qui, jusqu'à trente ans, se représentait Dieu non certes avec un corps humain, mais comme une substance corporelle partout répandue (*Confess.*, VII, 1).

Survivances des antiques croyances *dynamistes :* l'homme se représente des *puissances*, des *virtutes*, émanant de tous les objets, de tous les êtres. Il ne peut se figurer ces puissances que d'une manière plus ou moins anthropomorphique, mais n'ayant pas, au début, idée nette de sa propre personnalité (on le suppose, du moins), il n'aurait pas imaginé d'abord ces *puissances* comme douées d'une personnalité bien accusée (ainsi que ce sera le cas plus tard pour les *esprits* proprement dits, les *dieux* olympiens, etc.).

Ces *puissances* seront donc traitées plus ou moins comme des *personnes* ou comme des *choses* et, selon que prédominera le traitement par prière ou le traitement par contrainte, naîtront les *religions* ou les *magies*.

Les opérations magiques actuelles des Australiens, les rites de fécondité, les rites de pluie, censés agir directement sur les éléments, l'emploi des « amulettes », des « porte-bonheur », etc., se rattachent à cette utilisation des *virtutes*, sans l'intervention d'*esprits* ou de *dieux*. La magie est l'art de capter les *virtutes*, de les canaliser, condenser, décharger, attirer ou détourner. Mais on n'est sans doute pas arrivé tout de suite à pareille systématisation.

Les *virtutes* peuvent, d'autre part, être conçues comme dirigées par des *esprits;* elles peuvent être imaginées comme centralisées en un grand *Esprit*[1] qui monopolise toute la *virtus divina*, tout le divin ; mais, jusque dans les formes supérieures de théisme, le langage conserva les traces des représentations

1. Dans *La forme idéaliste du sentiment religieux* (Paris, Nourry, 1909), j'ai beaucoup insisté sur la différence entre la forme *réaliste*, tout utilitaire, de croyance en Dieu, de religion, à laquelle on arrive ainsi, et la forme *idéaliste*, caractérisée par l'intervention de l'idée de *parfait, d'absolu*, d'*idéal*. Ces deux formes s'unissent souvent en fait, mais doivent être soigneusement distinguées l'une de l'autre. La seconde est irréductible à la première, et c'est par un abus de langage que l'on dit qu'elle en sort par évolution.

pluralistes : « ... les puissances agissent en lui », disait-on de Jean-Baptiste (*Matth.*, XIV, 2 ; *Marc*, VI, 14). Jésus sent « une vertu » sortir de lui, vertu dont s'empare et bénéficie la pauvre malade en utilisant comme conducteur la frange du vêtement (*Luc*, VIII, 46). « Toute la foule cherchait à le toucher, parce qu'une vertu sortait de lui et les guérissait tous » (*Luc*, VI, 19 ; *Marc*, V, 30). Sans doute, cette vertu, cette « δύναμις », est celle même de Dieu, mais la nécessité du contact — ou, comme nous l'avons vu ci-dessus, de l'absorption dans un liquide ou par tout autre procédé, atteste la vieille et indéracinable croyance au caractère matériel de ces émanations dynamiques. On a même récemment proposé le terme *émanisme* (*l'Anthropologie*, août 1914, p. 408); mieux vaut conserver *dynamisme*[1].

C'est, en effet, en termes de *dynamisme*, mais d'un dynamisme idéalisé[2], que sont construites les nouvelles formules religieuses qui s'élaborent dans l'humanité. Ce n'est plus l'esprit que l'on est tenté de faire émaner de la matière, c'est la matière qui nous est présentée comme un cas particulier, péjoratif, de manifestation des forces spirituelles. Le monisme idéaliste n'est qu'une forme métaphysique de dynamisme. Il n'est pas jusqu'aux croyants chrétiens qui ne cherchent à rajeunir les anciens dogmes par des hypothèses dynamistes :

« Il y a trente ans, disait un pasteur[3] dans un temple protestant de Paris, il y a trente ans, dans l'orgueil d'une science neuve qui abordait le mystère avec des instruments précis, le courbait sous des lois et le résolvait en équations arithmétiques,

1. Cf. Saintyves, *La force magique* (Paris, Nourry, 1914). J'avais exposé une théorie *dynamiste* dans *Le Divin* (Alcan, 1907), p. 255 sqq.

2. Cf. la belle profession de foi : « Au commencement était l'Énergie, etc. » dans Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions* (Paris, Geuthner, 1911), t. III, p. 346 (article *Religion et superstition de la vie*).

3. M. Wautier d'Aygalliers, au temple *Le foyer de l'âme*, le 24 janvier 1915, discours édité à la librairie Fischbacher. M. Wautier d'Aygalliers renvoie à l'ouvrage de M. Armand Sabatier, doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier, *Philosophie de l'effort*, Alcan, 1903. Voir, en effet, le § II du *Quatrième Essai* : « La prière de l'homme », p. 164 sqq. L'orateur, en tout cas, pouvait-il dire : « *nous savons...* » ? Et puis, si l'on arrive à constater que nous émettons un fluide qui vibre, ondule, on se trouvera dans la sphère du spatial, dans la « psychophysique », si l'on veut, non dans le domaine de la psychologie proprement dite.

nous limitions l'action de la prière au domaine moral. Aujourd'hui, nous savons que le monde baigne dans un fluide inconnu dont chacun de nous possède une parcelle. Nous savons que la prière développe des énergies qui vont se propageant comme des ondes jusqu'aux confins de l'univers, et qu'en définitive la matière est une des formes de l'esprit... que l'esprit est tout-puissant... Dès lors, notre prière devient un levier merveilleux. Nous ne pouvons plus dire, devant un lit de malade, que nous sommes impuissants, que la maladie est fatalement liée à des causes et à des lois. Nous pouvons prier et soulever peut-être — ô victoire! — ce fardeau de la souffrance physique. Nous pouvons — oh! ici, je pèse mes mots, et mon cœur tressaille de joie mêlée d'auguste tremblement — nous pouvons, dis-je, protéger nos bien-aimés, leur faire une armure invincible contre laquelle viendront se briser les balles. Je ne divague pas. Ceci est aussi réel que cette tablette de chêne. Oui, on a tant prié depuis cinq mois, tant de pauvres êtres ont concentré puissamment leurs ardentes pensées en un point unique, la poitrine de leurs enfants sur la ligne de feu, qu'il n'est pas impossible que les prières entre-croisées ne protègent le soldat, comme les mailles d'acier d'un corselet. »

Combien, en tout cas, cette conception de la prière-fluide est différente de celle de la traditionnelle prière-demande! Et n'est-ce point un cas curieux de reviviscence et d'idéalisation de très anciennes images?

II

La mort est certes bien, pour saint Grégoire, la séparation de l'âme et du corps, l'âme retournant à Dieu, selon l'orthodoxie chrétienne. Néanmoins, reparaît souvent l'atavique conception d'après laquelle le défunt, corps et âme, habite la tombe et y continue de vivre.

Dans un certain nombre de récits, ces manifestations de survivance sont, à coup sûr, présentées comme miracles[1],

1. Grégoire les appelle ainsi, I, 106; VIII, 6.

C'est le cas de la mère qui obtient d'entendre et qui distingue, reconnaît, parmi les voix des moines qui psalmodient, la voix du fils qu'elle a perdu (I, 76); le cas aussi de cette femme avare, sur le cadavre de laquelle l'évêque a fait jeter l'or qu'elle thésaurisait : « On entend des voix sortir du tombeau, des pleurs, des hurlements : malheur, malheur à moi ! l'or me brûle ! » Et cela, pendant trois jours, jusqu'à ce que l'évêque intervienne. Il ouvre le tombeau : l'or fondu entre dans la bouche de la femme, avec une flamme de soufre (I, 106). Dans la charmante légende des deux amants de Clermont (VII, 32), la jeune femme se réveille dans la tombe pour adresser un doux reproche au mari; de même, le sénateur de Dijon, Hilaire, pour embrasser la tête de son épouse (VII, 42); les ossements de la femme de S. Rétice, d'Autun, font place d'eux-mêmes à la dépouille funèbre du mari qui, de son côté, se met à discourir (VII, 75; voir aussi VII, 63 et VIII, 6).

Mais il est d'autres récits qui font partie, c'est vrai, des livres sur les miracles, mais qui supposent un narrateur considérant comme normale la présence et la vie du mort dans son tombeau. Il y avait, près de Tours, deux sépultures abandonnées que le peuple regardait comme celles de deux vierges consacrées à Dieu. Des phénomènes lumineux s'y manifestaient parfois. A deux reprises, les vierges apparaissent en songe à un habitant du pays : « elles lui déclarent qu'enterrées là, elles ne peuvent pas supporter plus longtemps d'être ainsi exposées, sans un toit protecteur, à l'injure des pluies » (VII, 18). N'est-ce point le langage de personnes qui vivraient et sommeilleraient dans la tombe? Et n'est-ce pas aussi en cet état que Grégoire se représentait ces morts qui, de leurs sépultures, chantaient l'office, habituellement avec les moines (VII, 47, 73)?

Il me semble intéressant de rapprocher de ces récits un récit analogue, tiré des *Dialogues* d'un contemporain, saint Grégoire le Grand (mort en 604) : deux religieuses sont privées par saint Benoît de la communion à cause de leur mauvaise langue. Elles meurent. Chaque fois qu'à la messe le diacre dit : « Que ceux qui ne communient point se retirent ! », on

voit les deux mortes sortir du tombeau, puis de l'église. Benoît finit par les absoudre (liv. II, c. 23).

Le nombre de personnes qui, à notre époque même, agissent, à l'égard de leurs morts, lorsqu'elles se rendent sur leur tombe, comme s'ils y habitaient réellement, est immense :

> « ... Laissez-moi me pencher sur cette froide pierre
> Et dire à mon enfant : « Sens-tu que je suis là ? »
> Laissez-moi lui parler, incliné sur ses restes... »

Pouvons-nous être surpris de trouver, chez des croyants du VIIe siècle, pareille illusion ?

III

C'est en rêve que les deux vierges tourangelles apparaissent à un pieux fidèle (VII, 18 ; cf. § précédents) ; en rêve qu'elles se manifestent à l'évêque récalcitrant et lui apprennent leurs noms, Maura et Britta. Le rêve est le grand moyen de communication, révélation ou guérison, entre les saints et les hommes (I, 50, 56, 63, 67, 76, 78, 100 ; II, 9, 22, 28, 47 ; III, 16, 24 ; IV, 40, 56 ; V, 23 ; VII, 17, 80, 96 ; VIII, 4 : apparition personnelle à Grégoire, I, 87 ; III, 1, 35 ; IV, 1 ; VII, 40, etc.). S'y fie qui voudra. Mais l'intervention des rêves ne pourrait-elle nous aider à expliquer le caractère vraiment par trop exorbitant de certains récits ?

Celui-ci, par exemple :

« Je dirai ce que j'ai vu de mes propres yeux. Un jour, allant par dévotion visiter le tombeau de saint Hilaire, j'eus une entrevue avec la reine (Radegonde). J'entrai dans son monastère et, après que je l'eus saluée, j'allai me prosterner devant la croix adorable et les sacrées reliques des bienheureux. Puis, ma prière faite, je me levai. Il y avait à ma droite une lampe allumée. Ayant remarqué qu'il en coulait fréquemment des gouttes d'huile, je crus, j'en prends Dieu à témoin, que le vase était fêlé, d'autant plus qu'on avait placé au-dessous une capsule dans laquelle était reçue l'huile qui

découlait. Me tournant alors vers l'abbesse : « Es-tu donc si peu soigneuse, lui dis-je, que tu ne puisses préparer une lampe où l'huile brûle, au lieu de celle-ci qui est fêlée et d'où l'huile fuit ? » Elle me répondit : « Seigneur, ce n'est pas cela ; mais c'est un effet de la vertu de la sainte croix que tu vois. » Alors, faisant un retour sur moi-même et me rappelant ce que j'avais ouï dire, je regardai la lampe, et la vis bouillir à grands flots[1], comme le fait une marmite sur un feu ardent. Phénomène qui, pour mieux convaincre mon incrédulité, allait toujours en augmentant, si bien que dans l'espace d'une heure, le vase, qui ne tenait pas plus d'une quarte, avait répandu un setier. J'admirai en silence, et, à partir de ce moment, je proclamai la vertu de l'adorable croix » (I, 6).

On ne saurait suspecter la bonne foi de Grégoire ; il n'est pas impossible, certes, qu'il ait été victime d'une mystification pieuse, d'une mise en scène habilement organisée comme celle de la liquéfaction du sang de saint Janvier[2]. Plus volontiers j'aurais recours à cette autre hypothèse : le souvenir d'un rêve qu'à distance sa mémoire lui aurait représenté comme souvenir d'un fait réel. Cela devait plus d'une fois arriver à une époque où l'on accordait si facilement aux songes une valeur objective. Le récit suivant me paraît instructif à cet égard :

« Quand saint Ambroise célébrait la solennité du dimanche, il était d'usage que le lecteur, arrivant avec son livre, n'osait commencer sa lecture avant que le saint ne le lui eût permis par un signe des yeux. Un dimanche, comme on avait déjà dit la leçon des prophéties, et que le lecteur qui devait lire les épîtres de saint Paul se tenait debout devant l'autel, le bienheureux pontife Ambroise s'endormit sur le saint autel même. Parmi bien des personnes présentes, aucune n'osait le réveiller en sursaut. On le fit pourtant au bout de deux ou trois heures et on lui dit : « L'heure se passe. Que notre maître

1. Autres exemples d'ébullition de l'*huile*, I, 15 ; V, 24. Miracles analogues de multiplication pour l'*eau* (piscine d'Osen, I, 24 ; d'Embrun, VII, 69) ; pour le *vin*, II, 35 ; VII, 84. *Manne*, « in modum farinae » ou huile sortant du tombeau de saint Jean, I, 30 ; de saint André, I, 31.

2. Cf. Saintyves, *Les reliques et les images légendaires* (Paris, *Mercure de France*, 1912), p. 5 à 55.

ordonne au lecteur de lire sa leçon, car le peuple attend et est déjà très fatigué. » Le bienheureux Ambroise leur répondit : « Soyez sans impatience. C'est un grand bien pour moi d'avoir ainsi dormi, puisque le Seigneur m'a daigné montrer un si grand miracle. Sachez, en effet, que mon frère l'évêque Martin a quitté son corps, que j'ai officié à ses funérailles et que j'ai accompli le service à la manière accoutumée, si ce n'est que je n'ai pu achever un petit passage par suite de ce que vous m'avez réveillé » (III, 5).

Ambroise sait bien qu'il a dormi. Mais il croit avoir *réellement* officié aux funérailles de saint Martin. Il est clair, pourtant, qu'il s'agissait d'un simple rêve, puisque le réveil a interrompu la cérémonie. Voilà donc bien un rêve pris pour une réalité. N'est-ce pas quelque chose d'analogue qui eut lieu dans le cas de Grégoire? Les personnes pieuses qui, souvent fatiguées ou surexcitées par le jeûne, passaient des heures, la nuit, dans les églises, s'y endormaient sans même s'en apercevoir[1] et devaient bien difficilement distinguer ensuite ce qu'elles avaient vu de leurs yeux de ce qu'elles avaient contemplé *per visum*.

Dans le chapitre même où Grégoire raconte le miracle de l'huile, il cite précisément l'exemple de la jeune Chrodegilde, aveugle, qui avait été placée dans le monastère fondé par sainte Radegonde, à Poitiers. Une nuit, elle assiste aux vigiles avec les autres religieuses, dans la chapelle où se trouvaient les reliques avec celle de la sainte croix. « Le matin étant venu et les religieuses parties, elle resta prosternée sur le sol et s'y endormit. Il lui sembla dans son sommeil que quelqu'un lui ouvrait les yeux, que l'un des deux était déjà guéri et qu'elle sentait quelque chose à l'autre, lorsque, tout à coup, s'éveillant au bruit de la porte qu'on ouvrait, elle s'aperçut qu'elle avait recouvré l'usage d'un œil. » Ici encore, le réveil interrompt le miracle qui demeure inachevé. Quelle singulière mentalité devait résulter de cette perpétuelle compénétration des représentations de la veille et du sommeil!

1. Cela paraît bien le cas pour la femme enfermée, la nuit, dans une église (I, 34) et pour l'ivrogne visionnaire (*Historia Francorum*, II, 7).

IV

Les détails pittoresques abondent dans l'œuvre de saint Grégoire de Tours : médecins, architectes, archéologues, etc., pourraient y trouver de précieux renseignements. En voici quelques-uns qui se rapportent à des monuments préhistoriques :

A. — Pierre a écuelles dites : empreintes de genoux.

Les cupules d'assez fortes dimensions, écuelles ou bassins, ont souvent été interprétées comme empreintes de genoux ; à Venise, par exemple, vestiges de genoux de sainte Justine de Padoue[1] ; à Dirinon (Finistère), vestiges dans le roc des genoux de sainte Nonne et du berceau de son enfant[2], etc. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger la pierre dont parle Grégoire :

« Il existe aujourd'hui, à Rome, une pierre avec deux fossettes (« duae in lapide fossulae ») ; c'est sur cette pierre que les bienheureux Apôtres (Pierre et Paul), ayant fléchi le genou, adressèrent au Seigneur une prière contre Simon le magicien » (I, 28).

B. — Empreintes des sabots de l'ane de saint Martin.

Saint Martin traversait le village de Vieul, en territoire de Saintes. Rencontrant un homme qui venait de puiser de l'eau à une fontaine éloignée, il lui en demanda de quoi désaltérer son âne. L'homme refusa brutalement. Une pauvre femme, au contraire, accueillit avec grâce sa requête. En récompense, le saint fit jaillir, près de la chaumière de la femme, une fontaine abondante, « fontem immensum ». « Au bord de cette

1. Cahier, *Caractéristiques des Saints*, I, p. 45.

2. Cf. autres exemples dans Sébillot, *Le folk-lore de France*, I, p. 372, 373, 387 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, I, p. 615 sqq. ; Salomon Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, III, 419 ; G. Guénin, *Les rochers et les mégalithes de Bretagne*, dans *Bull. Soc. académique de Brest*, t. XXXV, 1910-1911.

source se trouve, en témoignage de ce prodige, une pierre qui a gardé l'empreinte des pas de l'âne sur lequel était monté le saint pontife. « In illius fontis ore est lapis in testimonium qui vestigia retinet aselli hujus super quem sanctus sedit antistes » (VI, 31)[1].

C'est là, incontestablement, un des nombreux exemples de *christianisation* du couple[2] : fontaine sacrée et pierre sacrée (avec gravures de pieds humains ou de sabots d'équidés).

Sans doute le R. P. Delehaye a raison de dire : « Le peuple ne manque jamais de baptiser les endroits remarquables de la contrée, et il leur donne tout naturellement les noms qui occupent son esprit. Une source de saint Martin n'est point nécessairement une source sacrée : c'est un témoin de la popularité de saint Martin[3]. » — Mais dans le cas ci-dessus, la juxtaposition de la pierre à empreintes et de la source permet de conclure au caractère sacré de cette dernière.

C. — Substitution du culte de s^t^ Hilaire au culte d'un lac.

Il y avait, dans la vallée du Gévaudan, un lac sacré. A époque fixe, les paysans se réunissaient et jetaient dans le lac des linges, des vêtements d'homme, des toisons, fromages, cire, pain et autres objets, chacun selon ses ressources. On banquetait. Le quatrième jour, un orage éclatait. Un prêtre vint de la ville de Javoulx et bâtit près du lac une chapelle en l'honneur de saint Hilaire de Poitiers. Les paysans acceptèrent le changement, se convertirent au christianisme et s'abstinrent de leurs coutumes religieuses à l'égard du lac (VII, 2). Ceux qui veulent connaître le véritable esprit de

1. Sur ces vestiges de saint Martin et de sa monture, cf. Sébillot, *Le folk-lore de France*, I, p. 365, 380, 381; Dr Baudouin, *Les sculptures et gravures de pieds humains sur rochers* (Congrès de Tunis, 1913; tiré à part, 121 pages, hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente), p. 58. — Une lettre de M. Rousseau, secrétaire de la mairie de Nieul-lès-Saintes (Charente-Inférieure), datée du 21 avril 1915, me donne les renseignements suivants : « La légende de saint Martin est connue des vieillards de la localité. La source se trouve presque au milieu du village. De nombreux travaux d'entretien y ont été effectués; aucune pierre à empreinte n'y existe. M. l'Adjoint au maire, qui est âgé, n'a jamais vu de cérémonie religieuse au sujet de la fontaine. »

2. Cf. Baudouin, *op. cit.*, p. 67; Marcel Hébert, *Les Martyrs céphalophores* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, janvier 1914), pp. 312, 323.

3. *Légendes hagiographiques*, p. 201.

l'Église dans ces substitutions au christianisme devront se reporter à la lettre du pape saint Grégoire (*Epist.*, XI, 76) renfermant ses conseils à Augustin, missionnaire en Angleterre.

D. — Cupules et leur emploi.

Les paysans des environs de Dijon avaient grande dévotion au contenu d'un antique sarcophage, sarcophage que l'évêque saint Grégoire de Langres était tout le premier à considérer comme sépulture païenne. On lui avait parlé d'un récent prodige; il ne voulut pas y ajouter foi et interdit plus sévèrement encore toute manifestation de culte. Mais voilà qu'un jour le mystérieux habitant du sarcophage « se révèle » à lui et, sans d'ailleurs le renseigner sur son identité, lui adresse d'amers reproches. Grégoire se rend au tombeau et implore son pardon. « Peu d'années après, il reçut, de pèlerins d'Italie[1], le récit de la Passion de Bénigne qu'ils avaient apportée avec eux » (I, 50). Quelle garantie fournit un pareil document? Aucune. Le R. P. Hooff, bollandiste[2], l'abbé Duchesne[3], le R. P. Delehaye, bollandiste[4], lui refusent toute valeur.

Or, d'après cet apocryphe, Bénigne, entre autres tourments, aurait eu les pieds scellés dans la pierre avec du plomb fondu. Puisqu'il n'y a point là vérité historique, on a le droit de supposer qu'un tel supplice aura été imaginé d'après quelque vieille pierre sacrée portant en creux l'effigie de deux pieds et qui se trouvait, objet d'une pieuse vénération, près du sarcophage.

1. Le texte porte bien : « euntibus in Italiam », mais la syntaxe défectueuse de Grégoire permet de prendre « euntibus » dans le sens passé et de traduire, avec Tillemont, Mabillon, etc. : des voyageurs qui étaient allés en Italie (et avaient rapporté, soi-disant, de Rome, les Actes de Bénigne). Cf. Chomton, *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon* (Dijon, 1900), p. 13, n. 2.

2. *Acta Sanctorum novembris* (Palmé, 1887), p. 136, § 12 : « Quid igitur de allatâ passione sentiendum? Eam esse apocrypham ; judicium durum sed necessarium. » Et le P. Hooff réfute, *éreinte* l'abbé Bougaud, « Bugaldiana inventa, Bugaldi fraudes », qui jadis avait cherché à défendre la valeur historique de cette légende.

3. *Bulletin critique*, 1er juin 1888, p. 207 à 210.

4. Delehaye, S. J., *Les origines du culte des martyrs* (Bruxelles, 1912), p. 402.

De fait, à l'époque de Grégoire de Tours [1], une telle pierre servait à des rites populaires : les fidèles y creusaient des cupules où ils versaient du vin, de la bière, dont ils usaient ensuite comme remèdes : « Super lapidem verò illum, in quo cum plumbo remisso pedes ejus (Benigni) confixi fuerunt, factis loculis vinum aut siceram multi infundunt : unde, si aut oculi lippitudine gravati, aut quaelibet vulnera fuerint peruncta, protinus, fugata infirmitate, sanantur. Quod evidenter expertus sum... » (I, 51).

On pourrait [2], à la rigueur, interpréter « factis loculis » comme s'il s'agissait d'anciennes cavités. Il y aurait eu là une pierre avec gravure de pieds et cupules, telle qu'il en existe un grand nombre [3].

Mais l'autre traduction semble préférable : ce sont les fidèles qui font ou ont fait récemment ces cupules. Nous avons, en tout cas, un document très intéressant sur l'usage des dites cavités : les croyants les remplissent de liquide pour que la *virtus* miraculeuse s'y dissolve et puisse ainsi plus facilement agir sur leurs membres endoloris.

Les anciennes cupules ont probablement servi à d'autres usages encore (offrandes à la pierre divine ou au dieu y résidant), mais un tel emploi médical doit se perdre dans la nuit des temps.

« D'assez nombreux exemples montrent que l'on attribue à l'eau qui séjourne dans les empreintes ou les pierres à bassins un pouvoir de guérison analogue à celui des fontaines miraculeuses... Les paysans font des trous en forme de godets

1. Plus tard, nous trouvons la « pierre du scellement » conservée en partie à l'abbaye Saint-Bénigne, en partie à l'église cathédrale Saint-Étienne. Le fragment de l'abbaye fut employé comme « première pierre » lorsque l'on reconstruisit l'église en 1280. Celui de la cathédrale fut brisé, lors de l'incendie de 1137, par la chute du ciborium, en quatre morceaux. On les mit aux quatre angles du nouvel autel; ils y étaient encore à la fin du XVIIe siècle; la cathédrale fut pillée en 1792. Cf. Chomton, *Histoire de l'église Saint-Bénigne*, p. 84, 151. — Quand bien même la dite pierre n'eût été qu'une « relique *représentative* », pieuse supercherie du clergé de l'endroit, le renseignement relatif aux cupules conserverait tout son intérêt.

2. J'ai adopté la ponctuation de l'édition Krusch (*Monum. Germ.*), I, 50. Mais c'est la division par chapitres de l'édition de la *Soc. d'Hist. de France* que j'ai conservée ici et dans toute cette étude.

3. Voir, par exemple, Baudouin, *op. cit.*, figures 2, 8, 21, 59, etc. Je renvoie à ce travail, parce qu'il renferme des faits nombreux et minutieusement exposés; quant à leur interprétation, pour longtemps encore, *sub judice lis est*.

dans la pierre calcaire du tombeau du bienheureux Barthélemy Picqueray, placé dans une petite chapelle près de Cherbourg. Ils les emplissent d'eau, dans laquelle ils délayent la raclure de la pierre, réduite en poudre, et ils la donnent à boire à leurs enfants »[1].

C'est donc bien la « virtus » *soluble* — comme nous l'avons vue estimée *pondérable*.

Grossières imaginations ; du moins n'oublions pas que nos ancêtres se représentaient les énergies matérielles comme pénétrées d'énergies morales qui les dominent et dirigent. Sur ce point, ils étaient moins éloignés sans doute de la vérité que ceux de nos contemporains qui, hypnotisés par les schèmes abstraits qu'utilisent les sciences, prétendent nous les imposer comme d'absolus équivalents du réel, ramènent tout aux forces mécaniques, et sont réduits à faire émaner d'elles l'intelligence et la moralité.

MARCEL HÉBERT.

[L'auteur du précédent article est mort à Paris le 12 février 1916. Il était né à Bar-le-Duc en 1851. Des notices sur sa vie et son œuvre ont paru dans le *Temps* du 27 février et dans le *Journal des Débats* du 8 mars. M. Hébert était, non pas seulement historien, mais aussi et surtout philosophe. Son livre *Le Divin* (Paris, 1907) fut considéré par William James comme l'« un des meilleurs ouvrages généraux sur la philosophie religieuse qu'aient produits ces dernières années ». Vers la fin de sa vie, il s'était passionné pour l'archéologie et la mythologie populaires ; il se plaisait à étudier les vieux textes historiques : le travail que nous publions fait vivement regretter que ces recherches aient été les dernières. Il se proposait de dépouiller, après Grégoire de Tours, toutes les vies de saints : grand et méritoire travail par lequel il eût rendu un inappréciable service à la science du folk-lore. — LA RÉDACTION.]

1. Sébillot, *Le folk-lore de France*, I, 341, 344. Et, page 408 : « L'eau qui séjourne dans le creux des empreintes est aussi efficace pour la guérison des maux que celle des fontaines miraculeuses. » Suivent des exemples, dont l'un (texte du XVe siècle) relatif à l'eau prise dans une empreinte du pied du cheval de saint Martin, eau qui guérit les entorses.

Il y avait, avant 1870, à Ixelles-Bruxelles un tilleul sacré : après la pluie, on déposait sous ses branches les enfants malades de la fièvre ; les gouttes qui tombaient de ses feuilles les devaient guérir. De même, dans les Landes, à Quillac, les gens se lavent les yeux avec l'eau qui a séjourné dans le creux d'un chêne vénéré. (J. Châlon, *Les arbres fétiches de Belgique* (Anvers, Buschman, 1912), p. 62-69.)

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DES LÉGENDES

MOSQUÉE DE BUZANCY

Questions de méthode.

Exposé de la légende. — Il y avait à Buzancy (Ardennes) un édifice, la *Mosquée de Mahomet*, bâtie par Pierre d'Anglure à son retour de la croisade. Ayant suivi saint Louis en Palestine, il fut fait prisonnier par Saladin : celui-ci lui permit de retourner dans son pays, sur sa parole d'honneur qu'il reviendrait avec sa rançon. Pierre d'Anglure vend ses biens et retourne en Palestine. Le sultan, admirant sa loyauté, refuse la rançon et lui donne la liberté, sous la seule condition que, de retour chez lui, il y construira un temple en l'honneur de Mahomet. Ce qui fut exécuté religieusement. Depuis, et jusqu'à la Révolution, le bâtiment fut entretenu, sans être fréquenté. C'était, paraît-il, un édifice carré, ayant, sous l'entablement, des figures antiques. Plus tard, il fut converti en maison d'école, et complètement modifié.

Bibliographie. — Cette légende se lit, pour la première fois, dans la seconde édition (1838) d'une *Géographie des Ardennes* de J. Hubert, et, à peu près à la même époque, dans la 7me livraison (département des Ardennes) du *Guide pittoresque du voyageur en France*, édité par Firmin-Didot, dont les premiers fascicules ont paru en 1837-38. Ce dernier est orné d'une gravure, « *Le Mahomet* », montrant un bâtiment carré, à porte cintrée avec colonnes, à toit plat, surmonté d'un croissant. Or, vingt ans auparavant, l'inventeur de la légende écrivait lui-même : « Ce temple et les bâtiments ont été reconstruits dans le genre moderne. » La gravure est donc certainement faite « de chic ». — La légende a été depuis reproduite dans les monographies : géographies, guides, etc. La fausse gravure a été redonnée en *carte postale;* on la vend à Buzancy. Enfin, un habitant du pays a fait placer sur une des maisons du bourg une plaque de marbre blanc rappelant la fondation de la mosquée, avec, au-dessous, un croquis, toujours d'après la figure du *Guide du voyageur*.

Il n'a pas été bien difficile de faire la genèse de cette prétendue légende, à laquelle on peut reconnaître des *causes prédisposantes* et une *cause déterminante*.

I. *Causes prédisposantes. — L'influence du mot.* — 1° *Le nom d'Anglure.* — La première cause est le nom d'*Anglure*. Est bien connue la légende d'un seigneur d'Anglure, croisé, pris par les Sarrasins et retourné dans son pays : là se place la scène classique de

la châtelaine sur le point de se remarier et de la reconnaissance avec l'anneau brisé. Retour en Palestine : le sultan remet le chevalier en liberté à deux conditions : on donnera aux aînés de la famille le prénom de Saladin, et les armes d'Anglure porteront des *croissants*.

D'après les historiens (Héron de Villefosse, etc.), cette légende n'apparaît au plus tôt qu'au XIVe siècle : les grelots des armes d'Anglure étaient primitivement soutenus par des ANGLES parlants, dont on fit des croissants; le prénom de Saladin, du reste intermittent, ne remonte qu'à cette époque, cent ans après la prétendue croisade d'un d'Anglure. Au reste, le nom varie dans les différentes versions : Jean, Oger, Roger, Pierre, et la croisade est tantôt celle de saint Louis, tantôt celle de Philippe-Auguste.

L'histoire, propagée par la famille d'Anglure, paraît avoir eu pour point de départ :

1° Un poème du XIIIe siècle, l'*Ordenne de chevalerie*, où il est question de Saladin, mais où le croisé bénéficiaire de sa clémence s'appelle Hugues de Tibériade; 2° le pèlerinage, réel celui-là, d'Oger d'Anglure en Terre Sainte, en 1395. Cf. *Les Saladins d'Anglure*, légende héraldique, par Vallet de Viriville, dans la *Revue nobiliaire* de Sandret, 1866, IV, p. 410; *Le Saint Voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, publié par Bonnardot et Longnon, in-8° (les auteurs disent que le croisé Ogier de Saint-Chéron, seigneur d'Anglure, à qui on attribue la légende, se croisa deux fois, en 1190 et 1199, mais que cette légende n'apparaît qu'à la fin du XVe siècle).

Quoi qu'il en soit, la légende est bien connue, et Voltaire en a fait un des principaux épisodes de *Zaïre;* Saladin s'y appelle Orosmane, et d'Anglure y devient le chevalier Nerestan.

Ce à quoi n'a pas pensé le créateur de la légende de Buzancy, c'est que la seigneurie de ce village n'est entrée dans la famille d'Anglure (jusque-là complètement étrangère) qu'au XVIe siècle, par le mariage de René d'Anglure avec Antoinette d'Apremont, dame de Buzancy (1534).

Et — ceci est une preuve de l'influence d'un nom (si fréquente en folk-lore) — le même anachronisme est signalé à Jours (Côte-d'Or) : on y situe la légende du croisé Jehan d'Anglure, bien que, ici aussi, les d'Anglure n'en soient devenus seigneurs qu'au XVIe siècle (Mignard, *Un Regulus au XIIe siècle*, dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, 1854-55 ; et tirage à part, Bibliothèque Nationale, 44 [27] 409.)

2° *Le nom de Mahomet.* — La *cense des Mahomets* constituait à Buzancy un petit fief dont le nom se rencontre surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles; on trouve aussi quelquefois, dans la région, le nom *Les Sarrazins*. Il est possible que ces dénominations remontent à l'époque où les seigneurs vendaient ou aliénaient des propriétés à leur départ pour les croisades, pour aller combattre les « Sarrasins » ou les « Mahomets » (ce nom est toujours au pluriel).

L'influence de l'image. — Donc, *Anglure* et *Mahomet,* le rapprochement appelait la légende, d'autant plus qu'il y avait, dans le haut du bourg, une sculpture dont on ignorait la provenance. Voici ce qu'en dit un archéologue en 1852, époque où la légende de la mosquée était déjà répandue : « Il n'en reste qu'une seule pierre qu'on a eu le bon esprit de conserver en la plaçant à l'extrémité d'un des pignons de la maison d'école. Cette pierre sculptée, d'un bon travail, représente un personnage monstrueux accroupi. Elle paraît avoir la date que la tradition lui assigne. »

Il ne fallait plus qu'une *cause déterminante* pour déclencher la légende. C'est ici qu'apparaît l'*érudit* indispensable :

II. *Cause déterminante.* — Sous la Restauration, un préfet des Ardennes, Harmand, fut pris d'un grand zèle pour l'histoire de son département. Il nomma un de ses conseillers de préfecture, Duvivier, conservateur des Antiquités des Ardennes. Tous deux, le dernier surtout, s'efforcèrent de réunir tout ce qui pouvait aider à la reconstitution du passé; ils envoyèrent circulaires, lettres sur lettres, aux maires, aux notables, stimulant les paresseux, demandant les légendes, les faits historiques, les antiquités que l'on pourrait — et que l'on devrait — recueillir. De cette enquête, au reste très utile, il reste aux archives des Ardennes des dossiers où l'on trouve à glaner, à condition d'y apporter un peu de critique, ce que ne faisait pas Duvivier. J'ai eu la bonne chance d'y retrouver une lettre, en date du *2 mars 1820*, écrite à Duvivier par Nottret de Saint-Lys, ancien officier, habitant Buzancy, dont il a été maire. Entre autres choses, très suspectes au point de vue historique, il y raconte l'histoire de Jean d'Anglure et de la mosquée, et, comme preuve, il ajoute : « Cette histoire est consignée sur des tablettes de plomb trouvées dans un des caveaux souterrains de l'église de Buzancy, où les sapeurs révolutionnaires ont voulu pénétrer pour avoir les cercueils qui renfermaient les cendres des derniers rejetons de la famille d'Anglure. » Bien entendu, la « tablette de plomb » est une simple épitaphe du XVIe ou XVIIe siècle. Dans cette lettre, Nottret de Saint-Lys reconnaît qu'il n'y a plus trace de la fameuse mosquée.

La légende fut soigneusement enregistrée par Duvivier, et c'est dans ses papiers que l'ont retrouvée les auteurs cités plus haut.

Elle est classique maintenant. — Il y a quinze ou vingt ans, il fut question de bâtir une mosquée à Paris, un journal orientaliste (je n'ai plus l'indication sous les yeux), n'a pas manqué de rappeler la priorité de la mosquée de Buzancy.

Les cartes postales la plaque en marbre ne feront que consolider cette pseudo-légende, qui n'a pas cent ans d'âge.

Dr O. GUELLIOT.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

La pêche à la ligne sur la Moselle. — Ausone la décrit longuement (*Moselle*, vers 247 sqq.). On trouvera le commentaire de ses vers dans un bas-relief du musée de Metz (Espérandieu, n° 4313), qui représente le défunt armé de sa ligne, aussi bien conditionnée que pourrait l'être celle d'un pêcheur moderne. Je demande à un professionnel d'examiner le monument.

L'an qui vient et l'an qui s'en va. — On a l'habitude de voir un dieu gaulois à deux têtes dans un monument de Reims qui représente (Espérandieu, t. V, p. 21) d'un côté un vieillard barbu tenant un bâton noueux, de l'autre un adolescent tenant une patère. Cela figure la fin de l'année et l'*annus novus*. Les figures sont imitées de celles qu'on trouve sur des monnaies impériales. Ce monument n'a rien de celtique et est tout à fait romain et classique.

Cavernes paléolithiques. — Nouvelle publication de l'Institut de paléontologie humaine (fondation Albert Ier, prince de Monaco) : *La Pileta à Benaojan* (*Malaga*), par l'abbé Breuil, le Dr Obermaier et le colonel Willoughby Verner; Monaco, Chêne, 1915, grand in-4° de 68 pages, 22 pl. Figures d'animaux peintes ou gravées, signes tectiformes, pectiformes, scaliformes.

Pesons de fuseau. — M. Héron de Villefosse a rendu un nouveau et signalé service à nos antiquités nationales en réunissant en un petit *corpus* toutes les inscriptions sur pesons de fuseau, si déplorablement dispersées dans le recueil de Berlin. Beaucoup de ces inscriptions sont latines. Mais plusieurs paraissent celtiques et méritent d'être examinées de très près à ce point de vue par les linguistes, ce que, je crois, ils n'ont pas encore songé à faire. Héron de Villefosse, *Pesons de fuseau avec inscriptions latines*, extrait du *Bulletin archéologique*, 1914 (1915), in-8° de 24 pages.

G. Déchelette. — Les journaux scientifiques allemands publient des articles nécrologiques sur G. Déchelette (G. Kossinna, dans *Mannus*, 1914, p. 346-7; Schuchhardt, dans *Prähistorische Zeitschrift*, 1914, p. 368-9), sans parler des comptes rendus du dernier volume du *Manuel* et de la *Collection Millon :* comptes rendus et nécrologies très détaillés, sans note discordante, élogieux, respectueux, reconnaissants, objectifs. — Parfait : mais ce ne sont pas nos mains qui sont tachées du sang de Déchelette. Et s'il est mort, c'est parce que la nation de ces hommes l'a voulu.

Apollon Anextiomar. — Dans le dernier fascicule de l'*Indicateur des antiquités suisses* (1915, in-8°, p. 27), M. W. Cart publie une inscription trouvée au Champ Baccon près d'Avenches :

ANEXTIOMARAE	*Anextiomarae*
ET AVG	*et Augusto*
PVBLIC^{us} AVNVS	*Publicius Aunus*

Ici, il s'agit d'une déesse, *Anextiomara*. Ailleurs, comme le remarque l'éditeur, le nom sert d'épithète à Apollon, *Apollo Anextiomarus*. — M. Cart croit à la possibilité de lire *Anextlo-* au lieu de *Anextio-*. *Anextio-*, d'après la photographie, me paraît plus probable. Voilà donc une preuve de plus que la plupart des noms de dieux celtiques ne sont que des noms communs, servant à plusieurs usages, vraiment passe-partout. — *Marus* signifie « grand » et correspond ici à une sorte de superlatif, comme *andossus* dans les noms sacrés de l'Aquitaine.

A propos de ce Champ Baccon où a été trouvée l'inscription, je demanderai à M. Cart si le mot est ancien. Je crois bien qu'il y a un radical celtique de ce genre qui a fourni des noms de forêts, de lieux, d'hommes et de dieux, radical qui se retrouve dans l'aquitain *baico-*, et qui doit être l'équivalent du latin *fagus*.

Septime Sévère et les Helvètes. — Le même fascicule renferme la dédicace des Helvètes à Septime dont la *Revue* a déjà parlé (1916, p. 57). Je me demande si cette dédicace n'est pas un nouveau témoin de la marche de Septime Sévère contre Albinus. On sait que Septime est passé par la Suisse en 196-197.

L'archéologie et les tranchées. — Hélas ! nos ennemis aussi font des fouilles chez nous, A Arancy, près de Laon, ils ont exploré un cimetière mérovingien ; entre Arras et Lille, un souterrain taillé dans le roc, qu'on croit être une exploitation de silex ; à Bucy-le-Long, à l'est de Soissons, un cimetière gaulois à fosses creusées dans le gravier (*Prähist. Zeits.* de 1914).

Encore et toujours Hauser. — Dans une séance de la Société de Préhistoire allemande, Hauser a fait une conférence sur ses « merveilleuses » découvertes dans la région de la Vézère, notamment « un système d'écriture figurée paléolithique » et « le premier lieu de culte paléolithique » (*Mannus*, 1915, p. 190-8). Nous entendrons souvent encore parler de lui. Mais quoi qu'il arrive, *il ne faut pas* qu'on le revoie chez nous.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

P. Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage :* 1re partie : *Carnets de fouilles ;* 2e partie : *Études diverses.* Paris, Auguste Picard, 1915; 2 vol. in-8o de XLIII-621 pages, avec CCCXL planches.

Cet ouvrage, abondamment illustré, se compose de deux sections distinctes, mais qui se complètent l'une l'autre. Dans la première, on a transcrit les carnets où Paul Gauckler avait consigné, au jour le jour, ses remarques sur les fouilles que, durant six ans (janvier 1899-janvier 1905), il dirigea en divers points de la nécropole de Carthage : plage de Dermech, terrain d'Ancona, domaine beylical de Dhar-Morali, hauteurs de Bordj-Djedid, colline de l'Odéon. La seconde réédite une série d'études qui avaient paru dans nombre de collections savantes et dont la réunion constitue un précieux instrument de travail. En tête de la première partie, une introduction, rédigée par M. D. Anziani, dégage, avec beaucoup de justesse et de clarté, l'importance de cet ensemble de documents.

L'ordre suivant lequel M. Gauckler poussa ses tranchées de recherches correspond au développement historique de Carthage. Il y a lieu de croire, en effet, que les navigateurs sidoniens, quand ils découvrirent ce golfe, s'établirent d'abord à Dermech et que là grandit la ville naissante de Cambé. Puis, « l'arrivée de Didon et des fugitifs tyriens vint donner à l'humble *emporium* une importance inattendue : il lui fallut s'étendre, le long du rivage, sur de nouveaux terrains. L'on fonda alors une *Nouvelle Cité (Kart hadasht)*, au sud de Cambé, entre Byrsa et le Cothon, dans la région à laquelle les indigènes du pays réservent aujourd'hui encore le nom topique de Carthage (*Kartagenna*)... C'est évidemment de l'endroit où s'installèrent d'abord les premiers émigrants phéniciens qu'il faut partir pour explorer d'une façon méthodique et complète les nécropoles de Carthage : en s'éloignant peu à peu du centre primitif de la ville, normalement à l'arc de collines qui l'entoure, l'on peut suivre sans interruption à travers les siècles, depuis les origines jusqu'à la conquête romaine, l'évolution de la tombe punique, les modifications qu'elle a subies au cours des âges dans son aspect, ses dispositions générales et son mobilier funéraire » (p. 501).

Voici comment M. Anziani résume ces transformations de la nécropole.

A Dermech, « un type de sépulture prédomine : la fosse simple creusée dans le sable vierge ou dans le rocher » (p. xv). Les premiers tombeaux datent du VIIIe siècle. « Leur mobilier consiste en poteries locales : jarres à fond conique affectant la forme d'un obus, œnochoés lourdes en terre grise, lampes protopuniques en forme d'écuelles découvertes aux bords à peine froncés pour délimiter les canaux des deux mèches » (p. XVII). A noter aussi les masques grimaçants en terre cuite, amulettes destinées sans doute à épouvanter les violateurs.

Deux autres genres de sépultures voisinent avec les précédentes : les fosses à dalles et les tombeaux construits. « La fosse à dalles ne diffère de la fosse archaïque que par la présence d'une, deux ou trois dalles plates de recouvrement » (p. XVIII). Parmi les bibelots qui s'y rencontrent, on signalera les boucles d'oreille à pendant en forme de *tau*, dites à croix ansée ou croix de vie. Quant aux tombeaux construits, « leurs parois sont constituées par des dalles rectangulaires en tuf, placées debout sur leur tranche en rangées superposées ; le toit à double pente est fait de dalles contrebutées ; la porte, généralement monolithe, est surmontée d'une façade verticale carrée, plus haute que le toit » (p. XIX). Mêmes bijoux que dans les fosses, mais plus riches. On trouve notamment « des bagues à chatons gravés enchâssant des scarabées en cornaline ou en pâte de verre, des cylindres à têtes d'animaux, des bracelets massifs, des colliers de perles et de pendeloques à boisseaux, dont les petits cubes surmontés de pyramides grenues rappelaient aux marchands de Carthage les mesures de blé qu'on versait dans leurs magasins » (p. XX).

Après ces monuments, qui ont dû être à la mode depuis la fin du VIIIe siècle jusqu'au dernier quart du VIIe, « commencent deux régions nouvelles : celle des sarcophages et celle des fosses à porte. Toutes deux sont caractérisées par une modification essentielle dans l'architecture tombale : la chambre funéraire est pourvue d'un puits d'accès à section rectangulaire, sur lequel elle s'ouvre par un orifice carré » (p. XX-XXI). C'est le type classique du tombeau punique. Il a pris naissance dans les dernières années du VIIe siècle ou dans les premières du VIe. Diverses particularités le caractérisent : la présence du fer, la substitution des colliers d'amulettes égyptiennes aux colliers de pendeloques, la disparition graduelle de la céramique étrusque et corinthienne, l'apparition d'« une autre variété d'œnochoés, dont la panse renflée est munie d'un long goulot horizontal ou légèrement relevé : les *bazzoulas* » (p. XXIII).

Le terrain d'Ancona nous amène au Ve siècle. Cet âge continue à importer simultanément les œuvres helléniques et les produits orientaux : ici, le dieu égyptien Knouphis à tête de bélier ; là, Déméter, tenant Koré sur ses genoux ; « avec cette pièce apparaît pour la pre-

mière fois à Carthage la déesse grecque dont le culte s'étendra jusqu'à se confondre avec celui de Tanit, et dont la tête ornera les monnaies puniques » (p. XXIX).

A Dhar-Morali, où nous abordons le IVe siècle, deux grandes nouveautés se manifestent : l'apparition de la monnaie et celui du rite de l'incinération. L'usage de la monnaie s'est vite généralisé : « presque toutes les fosses des IVe et IIIe siècles contiennent une, deux ou plusieurs pièces de bronze, enveloppées dans de petits sachets de toile » (p. XXX). L'usage de l'incinération a produit la tombe collective : « un mort brûlé, non seulement tient fort peu de place, mais perd quelque chose de sa personnalité ; on ne songe plus à lui réserver un caveau qui lui rappelle sa demeure » (p. XXXIV).

Sur le Bordj-Djedid, les tombes sont encore de type mixte : à inhumation et à incinération. Sur la colline de l'Odéon, la pratique de l'incinération se développe. Les tombes de ce quartier appartiennent toutes aux derniers temps de Carthage. Un autre échantillon de poterie s'y multiplie : « c'est l'*askos*, vase à deux goulots en forme de panier, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la céramique indigène de l'Afrique » (p. XXXVIII). Les sépultures de ce quartier trahissent la décadence : « Le culte des morts s'est affaibli ; les traditions se perdent ; la cité s'appauvrit. Ce n'est plus la Carthage du Ve siècle, maîtresse de l'Afrique, de la Sardaigne, de la moitié de la Sicile, reine des mers ; c'est Carthage après Zama, humiliée, ruinée, traînant les dernières années qui lui restent à vivre » (p. XL).

M. Anziani termine son étude par des observations que les historiens mettront à profit. L'une est que le contenu des tombeaux carthaginois ne répond nullement à la réputation d'opulence et de luxe éblouissant dont la rivale de Rome jouissait chez les Anciens : aucune des sépultures « n'a livré de trésors comparables à ceux qu'on a exhumés à Mycènes, à Préneste, à Caeré » (p. XL). L'autre est que le génie punique n'a jamais senti le besoin du renouvellement : les artistes carthaginois, — « si tant est qu'il y eût à Carthage autre chose que des artisans, — se sont contentés de reproduire sans cesse les mêmes modèles de bagues, de pendants d'oreille, de scarabées, d'amulettes empruntées à la mythologie égyptienne ou syrienne » (p. XLI). Une troisième est « cette prédilection pour les amulettes, et spécialement pour les figures grimaçantes, caractéristique des peuples africains » (p. XLII). Enfin, « l'indifférence aux formes des objets, l'amour de la matière précieuse pour sa rareté, de l'or pour l'or, dénotent un peuple de marchands âpres au gain. Ce sont bien là les traits essentiels du peuple carthaginois, tel qu'il apparaît dans l'histoire » (p. XLII-XLIII).

Une des originalités du recueil posthume des travaux de Paul Gauckler est la publication, en fac-similé, des carnets de fouilles. Ces

planches, avec leurs dates, leurs notes, leurs croquis, nous transportent au bord de la tranchée, dans le plein air de la découverte. On nous dit s'il fait beau ou s'il y a de la pluie, si c'est le sirocco ou le mistral qui souffle. Nous voyons se succéder les visiteurs : Cochery, Révoil, Hanotaux, de Lanessan, la reine de Portugal, Fallières. Les matériaux nous apparaissent au milieu des mille détails de la réalité ambiante. Puisque le but de Mlle Gauckler, en éditant ces volumes, a été de soustraire l'œuvre interrompue de son frère à la submersion du temps, son espérance ne sera pas déçue. L'évocation, sous cette forme directe, est d'une franchise vivante.

GEORGES RADET.

Clinton C. Conrad, *The technique of continuous action in roman comedy*. Menasha, Wisconsin, The Collegiate Press, George Banta publishing Company, 1915 ; in-8° de 86 pages.

Thèse de doctorat en philosophie, soutenue devant l'Université de Chicago. Le titre de cette dissertation est, à première vue, obscur et n'en révèle pas nettement l'objet. C'est une contribution intéressante à l'étude de cette question très controversée : à quelle date a pris vigueur, dans la comédie, la loi des cinq actes ? Dans la tragédie, la division normale en cinq actes est expressément attestée, à partir de l'époque hellénistique. Mais, en ce qui concerne la comédie, nous sommes moins renseignés. A la vérité, la majorité des critiques inclinent à attribuer aux pièces de la Comédie nouvelle cinq actes. Il faut avouer toutefois que c'est là une simple présomption : les assertions d'un Donat et d'un Evanthius sont sujettes à caution, et l'état trop fragmentaire des comédies de Ménandre, récemment retrouvées, ne permet pas d'y déterminer avec certitude le nombre des entr'actes. La solution ne pouvant être atteinte par voie directe, nombre d'érudits l'ont cherchée indirectement, à travers la comédie latine. Si Plaute et Térence avaient, en effet, pratiqué la loi des cinq actes, il ne subsisterait guère de doute que c'était là une convention héritée de leurs modèles grecs. Malheureusement, ces recherches ont abouti aux résultats les plus contradictoires : aucune division en actes, division en trois actes, en cinq actes, en un nombre variable d'actes. Dans ce désaccord, le seul point qui parût ferme (et qui est, du reste, à la base de toutes ces hypothèses), c'est que tout entr'acte se place nécessairement à un endroit où la scène reste vide. Or, l'objet de la thèse de M. Conrad est précisément de ruiner ce critérium même. Il y étudie la technique de l'action continue dans la comédie latine, c'est-à-dire les procédés, les artifices par lesquels les comiques latins s'ingénient, entre le départ et la rentrée en scène d'un ou de plusieurs acteurs, à assurer la continuité ou du moins un semblant de conti-

nuité de l'action. Puis, il montre cette technique appliquée même dans certains passages où, la scène restant vide, on a généralement admis un entr'acte. D'où il conclut que le vide de la scène n'est pas, en lui-même, le signe certain d'une pause de l'action. Ce qui, finalement, l'amène à induire que, à Rome du moins, les représentations comiques étaient continues, sans entr'actes. Et je crois bien qu'il a raison.

O. NAVARRE.

Henry Bartlett van Hœsen, *Roman cursive writing*. Princeton, University Press; London, Humphrey Milford; Oxford, University Press, 1915; 1 vol. in-8° de VIII-268 pages avec planches.

Dans un chapitre d'introduction, M. van Hœsen expose brièvement les doctrines relatives à l'écriture latine, ainsi que les diverses définitions et classifications proposées par les paléographes. Depuis les études de Wessely, Tangl, Steffen, Prou, on distingue une ancienne et nouvelle cursive; mais, tandis que les uns font sortir l'ancienne cursive de la capitale et la nouvelle de l'onciale qui se serait développée ultérieurement, d'autres admettent que de la capitale est née l'onciale, d'où proviendrait la cursive ancienne devenue peu à peu la cursive nouvelle. M. van Hœsen rappelle le problème; mais il ne l'abordera même pas. Abandonnant pour le moment la distinction entre la nouvelle et l'ancienne cursive, dont les frontières ne sont pas encore déterminées, il déclare qu'il étudiera, sous le nom de *cursive romaine*, à l'exclusion de la demi-cursive ou cursive littéraire, l'écriture des siècles anciens, intermédiaire entre la capitale et la cursive proprement dite; puis, les cursives des siècles suivants jusqu'à la fin du VIIe siècle. Son livre est moins une histoire de cette écriture qu'une contribution, d'ailleurs précieuse, à cette histoire. C'est une série d'analyses minutieuses, lettre par lettre, des documents qui nous sont parvenus, classés chronologiquement : graffiti, tablettes de plomb et de cire (chap. II, p. 21-31), ostraka et papyrus (chap. III, p. 32-224). Un dernier chapitre résume l'histoire de chaque lettre. La précision des descriptions, l'abondance des fac-similés, qui permettent toujours ou presque toujours de vérifier les assertions de l'auteur, font de cette dissertation un ouvrage capital, un secours indispensable pour tous ceux qui auront à déchiffrer et à dater des cursives latines [1].

PIERRE JOUGUET.

1. Quelques remarques de détail : il eût été préférable pour la désignation des papyrus, d'employer les abréviations proposées depuis longtemps déjà par Wilcken dans l'*Archiv*, et adoptées par tout le monde. P. 153, notes, fautes d'impression, faciles à corriger dans la citation française. Le n° 53 publié dans l'*Archiv* III (1906), p. 339-348, est le Pap. Théad. 13 et porte dans la collection du Caire le n° 10882. Le n° 57 est le Pap. Bouriant 1, et fait partie de la collection de l'Institut de papyrologie de Lille.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

La géographie de l'Exode. — On a signalé plus haut (p. 76) l'intérêt du travail de M. Maurice Vernes sur l'itinéraire de Moïse au Sinaï. Le dernier fascicule paru du *Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie* (t. XXIII, p. 359-518) nous apporte à son tour une contribution de première importance à *La géographie de l'Exode*. Elle est due à M. Léon Cart, qui la publie en appendice à une relation de voyage dans le Sinaï et dans l'Arabie Pétrée.

Marbres de Milan. — On ne possédait que de rares notices ou des reproductions incomplètes des sculptures conservées au Castello Sforzesco. M. Espérandieu, l'infatigable éditeur des *Bas-reliefs de la Gaule romaine* (cf. ci-dessus, p. 145), nous donne un précieux catalogue illustré des marbres grecs et des marbres gréco-romains (*Les monuments antiques figurés du Musée archéologique de Milan*, I, extrait de la *Revue archéologique;* 55 pages in-8° et 56 figures. Paris, Leroux, 1916).

G. RADET.

NÉCROLOGIE

J.-A. Sens.

Nos *Annales* ont récemment perdu un de leurs meilleurs et de leurs plus dévoués collaborateurs, Sens (Jean-Arnaud), né à Bordeaux le 18 septembre 1859, mort dans notre ville le 19 mars 1916.

Entré, en juin 1888, à l'imprimerie Gounouilhou, il y était devenu chef d'atelier. Son esprit d'ordre, sa compétence technique, son dévouement attentif se dépensaient sans relâche pour nos publications. D'une santé fragile, il puisait, dans un sentiment très haut du devoir, l'énergie nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. Sa valeur morale doublait sa valeur professionnelle. C'était un brave homme, simple, droit, sûr. Tous ceux qui l'ont connu garderont de lui le souvenir d'un admirable travailleur, honorant le métier, et, suivant le mot que M. Jullian m'écrivait à son sujet, « glorifié par l'outil même, comme d'autres par l'épée ».

G. RADET.

7 avril 1916.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

(*Suite.*)

IV. L'anonyme du *Papyrus de Gourob*.

U. Wilcken a réédité dans sa *Chrestomathie*[1] le « Papyrus de Gourob », autrement dit la *Relation sur les opérations de la flotte égyptienne en Syrie durant l'année 246*, dont nous devons la découverte à Flinders Petrie et la première publication à Mahaffy et à Smyly. Aussi s'est-on remis à parler de ce document célèbre; et voici que sur lui, pour s'exprimer comme M. A. Bouché-Leclercq[2], les dissertations recommencent de s'accumuler. Celles que j'ai pu consulter sont dues à U. Wilcken[3], à G. de Sanctis[4] et à A. Bouché-Leclercq[5] lui-même.

Quel est l'auteur de la relation? C'est la question qu'on

1. Mitteis-Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, I (1912), n. 1, p. 4-7. — Je rappelle que j'ai moi-même tenté une reconstitution partielle du Papyrus de Gourob en 1906 (*BCH*, 1906, 330 sqq.). Beaucoup des suppléments que j'avais proposés, sous d'expresses réserves et seulement à titre d'essai, ont été écartés par Wilcken. Mais j'ai vu avec satisfaction que ma lecture Πυθαγόρας [καὶ Ἀριστοκλῆς] (col. I, l. 23-24) est définitivement admise; elle donne la clé des lignes qui suivent. Je suis heureux aussi de constater que le dernier éditeur ne doute pas que les lignes de la col. IV ne soient, à droite, presque complètes. A la col. III, je reconnais volontiers m'être tout à fait mépris en maintenant (l. 3) la lecture εἰς ὅλους d'abord donnée par Mahaffy, au lieu d'adopter la correction εἰ⟨ς⟩ Σόλους, et en acceptant (l. 8) la lecture Σελ(ευκεί)ων, proposée par Ad. Wilhelm. Notons ici que l'ethnique Σόλοι οἱ Κιλικίοι (l. 3) ne se trouve pas seulement chez Aelien et chez Athénée, mais aussi chez Polybe (XXI, 24, 10): οἱ Ῥόδιοι — ἀξιοῦντες περὶ Σόλων τῶν Κιλικίων. Le nom de Soloi et celui des Σολεῖς étant sûrement rétablis aux l. 3 et 8, il en résulte que les opérations dirigées par Pythagoras et Aristoklès eurent bien pour théâtre la Cilicie; j'avais cru à tort que l'objectif en était Séleucie-sur-l'Oronte. — J'ignore du reste pourquoi cette opinion, — qui était celle aussi de Ad. Wilhelm et de Beloch —, a été qualifiée par Bouché-Leclercq (*Hist. des Séleucides*, II, 556) de « retour un peu attardé à l'hypothèse anticilicienne de Köhler », car elle est tout juste l'opposé de l'hypothèse de Köhler, laquelle n'est pas le moins du monde « anticilicienne ».

[Depuis que ces pages ont été rédigées, j'ai pris connaissance du dernier fascicule de l'*Hermes* [juillet 1914] parvenu à la Bibliothèque de l'Université de Paris. Il contient (p. 447 et suiv.) une étude de Wilamowitz sur la même question. Les conclusions de l'auteur concordent pour le principal avec les miennes.]

2. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 97, 1.

3. *Ibid.* 1-3.

4. G. de Sanctis, *Contributi alla Storia dell' impero Seleucidico; II. Il papiro di Gurob e la guerra Laodicea* (*Atti della R. Accad. delle Scienze di Torino*, XLVII [1911-1912], 801 sqq.).

5. Bouché-Leclercq, *ibid.* II, 555-560. Dans le tome I de l'*Histoire des Séleucides*, 98-99, le même savant penchait fortement à croire que Ptolémée avait écrit la relation.

agite le plus volontiers, et l'intérêt en est, en effet, considérable. Personne n'admet plus, comme le voulut d'abord Mahaffy, que ce texte précieux soit une lettre d'un soldat écrivant à sa famille. On sait que Köhler[1] y pensa voir un rapport rédigé par l'amiral ou navarque de la flotte égyptienne. Depuis la découverte de la IVe colonne du papyrus, Mahaffy et Smyly[2] n'ont point hésité à attribuer ce « rapport », ou cet historique, à Ptolémée Évergétès; et c'est l'opinion où nous nous rangeâmes, Ad. Wilhelm[3] et moi[4], après avoir montré que la colonne IV est presque intégralement conservée. Cette opinion est aujourd'hui très vivement combattue, ou même rejetée, par les critiques dont j'ai tout à l'heure cité les noms, et le « navarque » de Köhler a retrouvé faveur. Poúrtant, j'estime encore très probable que notre « anonyme » est bien le troisième Ptolémée. Les objections de Wilcken, de G. de Sanctis et de Bouché-Leclercq ne m'ont point grandement ému. Je les vais passer en revue, et vérifier si elles sont telles qu'il ne reste qu'à s'incliner.

1. La première est d'ordre grammatical. Wilcken n'admet pas que Ptolémée appelle Bérénice, sa sœur, ἡ ἀδελφή. Il juge que la grammaire est par là offensée, et il lui déplaît qu'un roi commette un solécisme. « Si Ptolémée avait tenu la plume, dit-il, c'est ἡ ἀδελφή μου qu'on devrait trouver dans le texte[5]. »

Pardon. Notre narrateur s'exprime toujours à la première personne du pluriel; ἡ ἀδελφή μου est donc impossible. C'est ἡ ἀδελφὴ ἡ ἡμετέρα ou ἡ ἀδελφὴ ἡμῶν, si la critique de Wilcken est fondée, qu'aurait dû écrire Ptolémée. Et, de fait, Philadelphe, dans sa lettre au peuple de Milet, s'exprime ainsi (*Delphinion in Milet*, 300, n° 139, l. 4) : διὰ τὸ καὶ τὸμ πατέρα τὸν ἡμέτερον ὁρᾶι οἰκείως τε πρὸς τὴμ πόλιν διακείμενον —. Et, pareillement, dans la lettre d'Antiochos VIII à Ptolémée Alexandros, on lit (*OGI*, 257, l. 5)[6] : Σελευκεῖς τοὺς ἐν Πιερίαι — τῶι πατρὶ ἡμῶν προσκληρωθέντας κτλ.

1. U. Köhler, *Sitz.-ber. Berl. Akad.* XXV (1894), 457-460.
2. Mahaffy et Smyly, *Cunningham Memoirs*, XI (1905), 336 sqq.
3. Ad. Wilhelm, *Jahresh.* 1905, *Beibl.* 123.
4. *BCH*, 1906, 341-342.
5. Wilcken, *ibid.* 3.
6. D'après Ad. Wilhelm, *G. g. A.* 1898, 212.

Mais ἡ ἀδελφὴ ἡ ἡμετέρα ou ἡμῶν, qui serait *possible*, est-il nécessaire? En aucune façon. J'observe, en effet, que, dans sa lettre aux Milésiens, si Philadelphe appelle son père ὁ πατὴρ ὁ ἡμέτερος, il appelle (l. 9) son fils ὁ υἱός; que, dans l'édit d'Ériza (*OGI*, 224), Antiochos II désigne par les simples mots ἡ ἀδελφή la « sœur reine » Laodiké (l. 37)[1] : ὅπως — φανε[ρ]ὰ [γίν]η[τ]αι (?) ἡ [ἡ]μετέρα καὶ ἐν τοῦ[τοις πρὸ]ς τὴν ἀδελφὴν προαίρεσις —; qu'Antiochos, fils aîné d'Antiochos III, dit, en parlant de son père, ὁ πατήρ (*OGI*, 232, l. 4-5; 15-16) : οἱ παρ' ὑμῶν πεμφθέντες πρὸς τὸν πατέρα θεωροί — ἔχοντος οὖν τοῦ πατρὸς περὶ τοῦ δήμου τὴν φιλανθρωποτάτην διάληψιν —; que, dans le discours que lui fait tenir Polybe (XXI, 20, 2; 6), Euménès emploie indifféremment ὁ πατὴρ ὁ ἡμέτερος et ὁ πατήρ : δοκῶ δὲ καὶ τὸν πατέρα τὸν ἡμέτερον, εἴπερ ἔζη, τὴν αὐτὴν ἂν προέσθαι φωνὴν ἐμοί — τὴν μὲν προαίρεσιν τὴν τοῦ πατρὸς διεφύλαξα —; que, dans une des lettres à Attis (*OGI*, 315, v), Attale (II) appelle son frère (Euménès II) ὁ ἀδελφός (l. 42) : πυθόμενος ἐληλυθέναι τὸν ἀδελφὸν ἐπὶ τὸ στρατόπεδον, etc.

On voit par ces exemples que ἡ ἀδελφή n'est pas moins correct que ἡ ἀδελφὴ ἡ ἡμετέρα ou ἡμῶν. Ainsi l'objection est négligeable.

2. G. de Sanctis en soulève une autre, tirée du style du document. « ... Io non so, écrit-il, come non si sia avvertito ad es. che la frase (εἰσέλθομεν εὐθέω[ς] πρὸς τὴν ἀδελφὴν) καὶ μετὰ ταῦτα πρὸς τῶι πράσσειν τι τῶν χρησίμων ἐγινόμεθα [col. IV, l. 21-22] è d'un subalterno che dà discarico al suo superiore dell' impiego del suo tempo, non di un re che riferisce circa il suo operato. »

Pardon, c'est ici, si je ne me trompe, affaire de traduction.

Il est sûr que si l'on traduit : « Nous entrâmes chez « la sœur », après quoi nous nous empressâmes de faire quelque chose d'utile... », ce langage — en vérité bien déplaisant pour Bérénice — ne pourra convenir qu'à un subalterne, tenu de rendre compte à son supérieur de l'emploi de tous ses

1. Cf. l. 13-14 : βουλόμενοι τῆς ἀδελφῆς βασιλίσσης Λαοδίκ[ης τ]ὰς τιμὰς ἐπὶ πλεῖον αὔξειν. Sur ce document, voir, en dernier lieu, Kaerst, *Gesch. des hellenist. Zeitalt.* II, 422-423; selon ce critique, l'édit doit être attribué, comme je l'avais d'abord supposé, à Antiochos II, en sorte que Laodiké serait bien la sœur du roi.

instants, et soucieux de lui montrer qu'il n'est pas homme à en perdre un seul. Mais si l'on traduit, en prenant soin de ne pas séparer καὶ μετὰ ταῦτα κτλ. de ce qui suit : « Nous entrâmes chez notre sœur, après quoi nous fûmes vaquer aux affaires, donnant, d'une part, audience aux officiers, aux soldats et aux gens du pays, et, d'autre part, tenant conseil sur l'ensemble (des opérations) », ce langage n'aura rien de ridicule ni de singulier dans la bouche d'un souverain, chef d'armée, qui fait, jour par jour et presque heure par heure[1], un précis circonstancié de l'expédition qu'il dirige. Or, la seconde traduction est la seule acceptable. Comme le montrent quantité d'exemples épigraphiques, τὰ χρήσιμα, dans la langue hellénistique, a le sens, tantôt d'« avantages » et tantôt d'« intérêts »[2] ; et πράσσειν τὰ χρήσιμα est une locution toute faite[3], qui signifie soit « procurer des avantages à... », soit « travailler aux intérêts de... ». Ici, il s'agit naturellement des intérêts généraux de l'armée, auxquels se consacre Ptolémée après avoir salué sa sœur.

Cette seconde objection n'est pas plus redoutable que la précédente.

3. Passons aux objections historiques. J'en rencontre d'abord une qu'on estime très forte. — « Avant tout, dit Wilcken[4], il faut oberver que, d'après Polybe (V, 58, 11), le roi d'Égypte a attaqué la Syrie avec son armée de terre, non

1. Cf. col. II, l. 17-18 ; 21 ; col. IV, l. 20, etc.

2. C'est évidemment le sens d'« intérêts » qu'a l'expression τὰ χρήσιμα dans des phrases telles que celles-ci : ο[ὗθενὸς] ἀφίσταται (ὁ δῆμος) τῶν ἡμῖν χρησίμων (*OGI*, 12 = *Inschr. Priene*, 15, l. 12-13 : lettre de Lysimaque à Priène) ; — ἐπαινέσαι μὲν Εὐμένη διότι ἐμ παντὶ καιρῶι πρόνοιαν ποεῖται τῶν τῶι δήμωι χρησίμων καὶ τοὺς εἰς ταῦτα συναντιλαμβανομένους τῶν πολιτῶν τιμᾶι τε καὶ στεφανοῖ (*OGI*, 267, l. 25-26 : Pergame) ; — ὅπως — Θευκλῆς — προθυμότερον αὐτὸν παρέσχηται εἰς τὰ τοῦ δάμου χρήσιμ[α] (*Klio*, II, 332, l. 42 : Kos) ; — ὅπως οὖν καὶ — πολλοὶ τὰν αὐτὰν αἵρεσιν ἔχωντι εἰς τὰ χρήσιμα τᾶι πόλει (Collitz-Bechtel, 3572, l. 4-9 : Kalymna), etc. Je profite de l'occasion pour faire observer que, dans le décret de Kos (Collitz-Bechtel, 3612, l. 7), il faut écrire : πρόθυμον αὐτὸν διατ[ελεῖ παρεχόμενος ἐς τὰ] τοῦ δάμου χρή[σιμα] (et non χρήματα). Même correction à la l. 9 du décret 3611. Les premières lignes de ce dernier décret sont, elles aussi, mal restituées ; à la l. 5, lire [οἰκειότα]τος, au lieu de [φιλότη]τος — ; à la l. 17 : φίλο[ν αὐτὸν παρέχηται] au lieu de φιλό[τητα παρέχηται]. A la l. 5 du décret 3612, remplacer φιλότητος par οἰκειότατος. Au reste, ces deux textes réclament, dans presque toutes leurs parties, une attentive revision.

3. Cf. Collitz-Bechtel, 3659 (Kalymna), l. 3-4 : πάντα πράσσων τὰ χρήσιμα διατετέλεκε τᾶι πατρίδι. Emploi semblable de κατασκευάζειν et συγκατασκευάζειν : *Inschr. Priene*, 107, l. 12-13 ; 108, l. 172 (cf. *BGH*, 1907, 386) ; *OGI*, 339, l. 7-8 : (Sestos), etc.

4. *Ibid.* 3.

avec sa flotte, et que c'est avec son armée qu'il a conquis Séleucie. L'auteur de la relation est, au contraire, à la tête de la flotte... » — Bouché-Leclercq[1] : « Ptolémée avait pris la voie de terre... » — G. de Sanctis[2] : « Nè so come possa dimenticarsi che la fonti concordemente... accennano ad una spedizione terrestre del re, non ad una sua spedizione marittima... — Le fonti litterarie mostrano il re al comando dell' esercito invasore... »

Pardon. De « texte littéraire » digne d'attention, il n'y en a qu'un seul, celui de Polybe; car je ne puis croire qu'on soit disposé à faire grand état, soit du *Ptolemaeus... relicto regno cum omnibus viribus advolat* de Justin (XXVII, 1, 6), soit du ἐς Συρίαν ἐνέβαλε [Πτολεμαῖος] d'Appien (*Syr.* 65)[3], soit du *venit cum exercitu magno* [*Ptolemaeus*] *et ingressus est provinciam... Seleuci... Callinici* de Saint Jérôme [Porphyre] (*in Dan.* XI, 7-9). Ce sont là façons de parler trop vagues et qui ne nous peuvent rien apprendre. Voyons donc ce que dit Polybe dans le résumé — en onze mots — qu'il a fait de l'expédition d'Évergétès en Syrie. Voici (V, 58, 11) : στρατεύσας [ὁ Εὐεργέτης ἐπικληθεὶς Πτολεμαῖος] εἰς τοὺς κατὰ Συρίαν τόπους ἐγκρατὴς ἐγένετο ταύτης τῆς πόλεως [Σελευκείας]. C'est de là que l'on conclut que le roi envahit certainement la Syrie par terre. Mais cependant nos plus modestes dictionnaires nous enseignent que στρατεύειν signifie « faire une expédition sur terre *ou sur mer* ».

Au reste, reportons-nous à l'inscription d'Adulis (*OGI*, 54). Il s'y trouve aussi un résumé — celui-là officiel, fait en Égypte et pour les Égyptiens — de la grande expédition de Ptolémée III. J'en transcris ici les premiers mots (l. 8-10) : ἐξεστράτευσεν (βασιλεὺς μέγας Πτολεμαῖος) εἰς τὴν Ἀσίαν μετὰ δυνάμεων πεζικῶν καὶ

1. *Hist. des Séleucides*, II, 556. Il est vrai que plus haut (*ibid.* I, 99) le même auteur écrit, et avec toute raison : « L'interprétation littérale de l'assertion émise en passant par Polybe est respectée, si c'est Ptolémée lui-même qui entre à Séleucie avec la flotte. Il n'y a point incompatibilité, à plus forte raison contradiction, entre le texte de Polybe et celui du papyrus. »

2. G. de Sanctis, *ibid.* 805.

3. Ce texte d'Appien est dénué de toute valeur, et c'est très justement que Beloch (*Gr. Gesch.* III, 1, 697, 2) le qualifie d'*autoschediasma*. Ce serait, d'ailleurs, une forte erreur de croire que ἐμβάλλειν (ou εἰσβάλλειν) ne peut se dire que d'une expédition continentale; cf. Pol. V, 68, 1 : Ἀντίοχος... συνῆγε τὰς δυνάμεις, ὡς εἰσβαλὼν καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλατταν —.

ἱππικῶν καὶ ναυτικοῦ στόλου καὶ ἐλεφάντων κτλ. Le ἐξεστράτευσεν de l'inscription précise le στρατεύσας de Polybe et montre qu'il ne le faut pas entendre trop étroitement. Ptolémée attaqua la Syrie avec des forces de terre et de mer. Et je demande maintenant sur quoi l'on se fonde pour déclarer que le roi marcha à la tête de ses troupes et ne monta point sur sa flotte.

Donc, ici, nulle contradiction entre les « textes littéraires » (c'est-à-dire Polybe) et le papyrus interprété comme nous faisons.

Mais, dit Wilcken, « l'auteur de la relation... trouve Séleucie déjà au pouvoir des Égyptiens, » au lieu que, selon Polybe, c'est Ptolémée lui-même qui s'en est emparé.

Pardon. Il est parfaitement exact que lorsque le chef de la flotte égyptienne, — c'est-à-dire, suivant moi, le roi Ptolémée, — fait voile vers Séleucie, la ville obéit déjà aux Égyptiens : cela résulte des l. 18-19 (col. II) du papyrus, comme aussi, semble-t-il, des l. 11-14 (col. III)[1]. Mais, contrairement à ce qu'affirme Wilcken, le texte de Polybe (le même qui a été cité plus haut) n'indique pas du tout que Ptolémée ait en personne conquis Séleucie. Ce texte dit simplement qu'au cours de son expédition de Syrie, le roi « devint maître » de la ville[2] : — στρατεύσας... ἐγκρατὴς ἐγένετο ταύτης τῆς πόλεως —, sans nous apprendre dans quelles circonstances. Et, dès lors, il est fort possible que l'armée égyptienne — ou un détachement de cette armée — ait enlevé ou occupé Séleucie et Antioche, avant que Ptolémée s'y rendît avec sa flotte. J'ai peine à comprendre pourquoi G. de Sanctis[3] écarte dédaigneusement une explication si plausible; et je ne puis m'empêcher d'observer que les deux seules raisons pour lesquelles il la repousse

1. Cf. Wilcken, *Ibid.* 2-3, et ses notes à col. III, l. 11-13. A la l. 11, j'accepte le supplément [πλεύσαντας] de Wilcken; je vois que, de son côté, il adopte (l. 12, 13, 14) les restitutions ἢ[σ]αν | τ[ε]ταγμένοι] — [φρου]ρᾶς, que j'avais proposées. On doit admettre avec Wilcken *(3)* que les officiers et les troupes qui, à Séleucie, font accueil à la flotte, sont au service ou ont passé au service de l'Égypte (après la conquête ou la reddition de la place). Le plus probable est que ces troupes sont de deux sortes, et comprennent, d'une part, des Égyptiens, de l'autre, des Syriens qui se sont donnés aux vainqueurs.

2. Noter aussi que les mots ἐγκρατὴς ἐγένετο n'impliquent pas une prise de vive force. Cf., par exemple, Pol. I, 6, 3, où les mêmes mots sont employés en parlant des Romains qui recouvrent leur ville après la retraite des Gaulois.

3. *Ibid.* 805.

sont, l'une et l'autre, sans valeur. « Les sources littéraires, dit-il, montrent le roi commandant l'armée d'invasion » : nous venons de voir ce qu'il en est. « Le papyrus, ajoute-t-il, semble garder un mutisme complet sur cette armée qui devait pourtant avoir joué le rôle principal dans l'occupation [de Séleucie][1] » : mais, tout au contraire, il semble bien qu'aux l. 11-14 de la col. III, il soit parlé de troupes, aux ordres du roi d'Égypte[2], qui occupaient Séleucie antérieurement à l'arrivée de la flotte. Et, pour ma part, j'estime très naturel que Ptolémée ne soit venu à Séleucie et à Antioche qu'après la reddition et l'occupation de ces deux villes, une fois que son autorité y eut été reconnue, et seulement pour y faire une entrée triomphale.

En tout cas, la question reste ouverte. Ici encore, c'est donc abusivement qu'on parle de contradiction démontrée entre l'interprétation que nous proposons du papyrus et le texte de ce document ou les « textes littéraires ».

4. Reste une seconde objection historique. A la différence de toutes les précédentes, elle paraît, au moins dans le premier moment, considérable, et mérite donc qu'on l'examine attentivement.

Bouché-Leclercq[3] : « D'après toute une série d'auteurs, Bérénice a été assassinée, après son fils, par les agents de Laodice, et l'auteur du rapport semble dire qu'il est arrivé à temps pour la sauver. » — G. de Sanctis[4] : « ... presupposto comune ...della tradizione ...è che Tolemeo non giunse in tempo per salvare la sorella ....E poiche siamo in piena luce di storia... è chiaro che... le interpretazioni date di recente al papiro di Gurob in contrasto con la tradizione son da respingere. Tolemeo Evergete non giunse certo ad Antiochia nè si abboccò con la sorella tra le manifestazioni di gioia del popolo e dei magnati che son descritte nel papiro... Se per davvero Berenice fosse morta, di malattia o di ferro, dopo che Tolemeo, lei viva ed effetivamente regnante, quale la rappresenta il

1. Dans le texte de G. de Sanctis, je crois que *Antiochia* (au lieu de *Seleucia*) est un *lapsus*.
2. Ci-dessus, p. 158, note 1.
3. *Ibid.* II, 556.
4. *Ibid.* 804-805.

papiro, aveva occupato Antiochia, un fatto simile non potrebbe essere scomparso senza lasciar traccia nella tradizione. »

Il est certain que toutes nos autorités[1], depuis le prophète Daniel jusqu'à Polyen, rapportent que Bérénice périt de mort violente avant l'arrivée de son frère en Séleucide[2]; il est certain, d'autre part, qu'à lire rapidement le papyrus, on a cette impression que le narrateur a trouvé la reine en vie. Il y a là une difficulté qu'on ne saurait éluder. Mais on la peut résoudre de deux façons qui, l'une et l'autre, sont satisfaisantes.

1° Regardons de près notre texte. Le narrateur indique-t-il précisément qu'il se soit « abboccò con la sorella », ainsi que l'affirme G. de Sanctis? Laisse-t-il entendre, comme le pense Bouché-Leclercq, qu'il « soit arrivé à temps pour la sauver »? Il ne dit rien de pareil; il est beaucoup plus bref, il l'est même étrangement. Il se borne à rapporter (col. IV, l. 20-21) qu' « à la chute du jour, il entra promptement chez sa sœur » : εἰσέλθομεν εὐθέω[ς] πρὸς τὴν ἀδελφήν. C'est tout; et vraiment c'est trop peu. « Quoi! dit Wilcken avec quelque raison, le roi, retrouvant enfin sa sœur vivante après tant d'alarmes, n'a, pour décrire leur première entrevue, que ces mots si secs εἰσέλθομεν πρὸς τὴν ἀδελφήν? voilà qui paraît incroyable[3]. » Mais le plus incroyable peut-être, c'est l'inertie de Bérénice[4]. N'est-il pas inouï qu'elle ne sorte pas de son palais, ne se montre pas en public, ne salue pas ses compatriotes accourus vers elle pour la défendre? Tandis que toute la cité s'empresse autour d'eux, elle seule, contre notre attente, demeure invisible, cachée... Il est sûr que, dans le récit qui nous est fait de l'entrée des Égyptiens à Antioche, cette absence du personnage essentiel a quelque chose de mystérieux. Et, sentant ici le mystère, un soupçon nous vient : si Bérénice ne donne pas signe de vie, ne serait-ce pas tout simplement qu'elle est morte? Et dans la phrase citée

1. Elles sont énumérées et en partie citées par G. de Sanctis, *ibid.* 802-804. — Ce n'est guère que pour mémoire que je mentionne le prophète Daniel. Son texte est terriblement obscur; voir la traduction qu'en donne G. de Sanctis, *ibid.* 804.

2. Je ne vois pas comment Beloch peut dire (*Gr. Gesch.* III, 2, 454) que, d'après le témoignage de Justin et de Polyen, Evergétès se mit en campagne *avant* le meurtre de Bérénice. Même affirmation chez Wilcken, *ibid.* 3, 1 ; cf. G. de Sanctis, *ibid.* 803.

3. Wilcken, *ibid.* 3.

4. Cf. Bouché-Leclercq, *ibid.* II, 99.

plus haut, les mots ἡ ἀδελφή ne désigneraient-ils pas, en dépit des apparences, la reine défunte? La même idée s'est offerte à l'esprit de M. Bouché-Leclercq, qui me paraît l'exprimer très heureusement en ces termes[1] : « Il y aurait, ce semble, un moyen d'expliquer la discrétion énigmatique du rapport... [adressé]... à un destinataire déjà informé de la mort de Bérénice. Il s'abstient d'appuyer sur ce sujet douloureux et il évite ainsi d'employer, par une explication inutile, des termes malsonnants que les Grecs remplaçaient autant que possible... par des euphémismes. C'est comme s'il disait : Nous nous sommes empressé d'aller saluer la dépouille mortelle ou le tombeau de la reine, dont il tait même le nom. »

On pourra trouver cette explication hardie[2]; je la tiens, quant à moi, pour acceptable. Et l'on voit que par elle tout s'arrange. Dès l'instant que le narrateur a affaire, non à Bérénice vivante, mais à Bérénice morte, rien n'empêche plus que ce narrateur soit Ptolémée.

2° Admettons pourtant — ce qu'on pourra toujours soutenir, — que, dans la phrase εἰσέλθομεν κτλ., les mots ἡ ἀδελφή désignent Bérénice vivante. Suit-il nécessairement de là qu'elle vive en effet? Non point du tout; il se peut qu'elle soit morte, mais que l'auteur de la relation, abusant son lecteur dans quelque vue intéressée, la représente comme étant en vie[3].

Précisément, c'est ce qu'aurait fait Ptolémée Évergétès (confondu par inadvertance avec Philadelphe) selon la tradition reproduite par Polyen (VIII, 50, s. f.) et signalée très à propos par Smyly[4] :

αἱ δὲ ἀμφ' αὐτὴν [Βερονίκην] γυναῖκες ὑπερασπίζουσαι προσαπέθανον αἱ πλείονες· Παναρίστη δὲ καὶ Μανία καὶ Γηθοσύνη, τὸ σῶμα τῆς Βερονίκης κρύψασαι κατὰ γῆν, ἑτέραν κατέκλιναν ὡς ἐκείνην ἔτι ζῶσαν καὶ τὸ τραῦμα

1. *Ibid.* II, 556. Je ne vois pas pourquoi, dans la suite, l'auteur fait fi de cette explication et lui préfère les nouvelles hypothèses de G. de Sanctis.

2. Le passage (col. I, l. 24; II, l. 1) τῆς ἀδελφῆς πρὸς αὐτοὺς (*sc.* Πυθαγόραν καὶ Ἀριστοκλῆ) διαπεμψαμένης ne doit causer ici aucun embarras. Il est évident qu'entre le moment où elle donnait ces ordres et celui où Ptolémée arriva à Antioche, Bérénice put passer de vie à trépas. Le mot ἀδελφή peut s'appliquer à Bérénice vivante à la col. I (l. 24) et à Bérénice morte à la col. IV (l. 21). Au reste (voir ci-après notre seconde hypothèse), il est possible aussi que les ordres donnés à Pythagoras et à Aristoklès l'aient été par ceux qui s'étaient substitués à Bérénice *censée vivante* et déjà morte.

3. C'est ce que je n'avais pas manqué d'indiquer dans *BCH*, 1906, 342.

4. *Cunningham Memoirs*, X (1905), 338.

θεραπευομένην ὑπὸ τούτων. καὶ ἐπὶ τοσοῦτον ἔπεισαν τοὺς ὑπηκόους, ἐφ' ὅσον μεταπεμφθεὶς ὑπ' αὐτῶν Πτολεμαῖος ἧκεν ὁ πατὴρ τῆς ἀνῃρημένης, καὶ διαπέμπων ἀπὸ τῆς προσηγορίας τοῦ πεφονευμένου παιδὸς καὶ τῆς ἀνῃρημένης Βερονίκης ὡς ἔτι ζώντων ἐπιστολάς, ἀπὸ τοῦ Ταύρου μέχρι τῆς Ἰνδικῆς χωρὶς πολέμου καὶ μάχης ἐκράτησε, τῷ στρατηγήματι τῆς Παναρίστης χρησάμενος.

Je n'ignore pas que Polyen a mauvaise réputation; je sais qu'il est d'usage de l'accabler de mépris; qu'on le traite couramment de conteur d'histoires et de *fabulator*[1] (alors qu'il paraît bien n'avoir été qu'un pauvre diable de compilateur); qu'on lui reproche de « voir partout des stratagèmes »[2] (alors qu'il n'a fait que récolter pieusement ceux qu'il rencontrait dans ses lectures); qu'enfin, pour rendre suspecte la tradition dont il s'agit, on l'a voulu faire remonter à Phylarque[3] (encore qu'on n'y soit nullement autorisé)[4]. Mais on ne doit se laisser ni émouvoir par ces préjugés, ni troubler par cette tendancieuse et vaine conjecture. Il est arrivé à Polyen de faire des emprunts à des auteurs dignes de toute créance; pas plus que Mahaffy et Smyly[5], je ne me crois en droit de lui opposer ici une fin de non-recevoir et de tenir pour non avenu ce qu'il nous offre. Au reste, on peut, si l'on veut, éliminer de son récit les détails d'un tour anecdotique qui lui donnent cette apparence qu'on appelle « romanesque ». Qu'on supprime Panaristé, et Mania, et Géthosyné, et la substitution, sur la couche royale, d'une pseudo-Bérénice à la reine authentique furtivement ensevelie. Réduite au principal, la tradition qu'il rapporte se ramènera à ceci : Bérénice a péri, probablement par trahison[6], dans des circonstances mal connues; — certains de ses familiers ont répandu le bruit qu'elle avait survécu à ses blessures; — ils ont réussi à faire entrer cette conviction dans le public, cependant qu'ils pres-

1. Cf. Laqueur, *Quaest. epigraph. et papyrol. sel.* 64. — Beloch, *Griech. Gesch.* III, 1, 696, 4.
2. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 251, 1; *Hist. des Séleucides*, I, 93.
3. L'idée est de Droysen (*Hist. de l'Hellénisme*, trad. fr. III, 365, 1). Elle a été reprise et développée par Melber, dans sa prolixe et ténébreuse étude sur les sources de Polyen (*Neue Jahrb.*, Suppl. Band XIV, 657). Cf. Smyly, *ibid.* 337.
4. Voir, à cet égard, les excellentes remarques de G. de Sanctis, *ibid.* 803-804.
5. Smyly, *ibid.* 338.
6. Ceci est expressément indiqué par Polyen *(ibid.)* : Ἀριστάρχου δὲ ἰατροῦ Βερονίκῃ συνόντος καὶ πείσαντος αὐτὴν συνθέσθαι, ἡ μὲν ἐπίστευσεν· οἱ δέ, τῷ ὅρκῳ στρατηγήματι χρησάμενοι, τὴν Βερονίκην αὐτίκα προσπεσόντες ἔκτειναν.

saient Ptolémée de venir à la rescousse; — arrivé en hâte, le roi d'Égypte s'est prêté à l'artifice concerté par les fidèles de la reine; — il a expédié dans l'Asie orientale des lettres apocryphes où Bérénice, dénonçant l'attentat commis contre elle, appelait ses peuples à la vengeance; — les peuples de l'Asie ont entendu cet appel, et les conquêtes de Ptolémée en sont devenues singulièrement aisées... Or, dans cette tradition, qui n'en contredit aucune autre, et qui, en deux points, — la trahison à laquelle succombe Bérénice[1], la grande facilité des conquêtes faites par Ptolémée[2], — coïncide avec d'autres, il ne se trouve rien qui ne soit vraisemblable; et j'observe qu'un critique aussi prudent et avisé que G. de Sanctis n'hésite point à lui faire accueil pour tout l'essentiel[3].

Mais il est clair que si Ptolémée exploita en Asie la supercherie qui prolongeait, si utilement pour ses desseins, la vie de Bérénice, il n'eut pas l'inconcevable ingénuité de la dévoiler dans les communications qu'il adressait à Alexandrie. Il ne pouvait démentir d'un côté ce qu'il affirmait de l'autre; et l'on n'imagine pas qu'il ait, simultanément, fait agir et écrire Bérénice supposée vivante, et confessé sa mort. Lié par la ruse qui le servait, il lui fallait nécessairement déclarer qu'il avait retrouvé sa sœur à Antioche. Ainsi s'expliquerait dans notre relation, — qui n'a point du tout le caractère d'un rapport confidentiel[4] —, la phrase εἰσέλθομεν πρὸς τὴν ἀδελφήν, dont la concision voulue n'a plus rien que de naturel : on comprend assez que Ptolémée, réduisant au plus juste la part de la fiction, ne se soit pas longuement étendu sur sa rencontre avec Bérénice.

1. Cf. Just. XXVII, 1, 7 : sed Beronice — cum vi expugnari non posset *dolo* circumventa trucidatur.

2. Cf. Kallimach. (*ap.* Catull. LXVI, 35-36 : *is haud in tempore longo* eqs.). — Beloch, *Griech. Gesch.* III, 1, 697 et note 2. — Melber (*ibid.* 658) a la main particulièrement malheureuse, lorsqu'il s'attaque à la phrase ἀπὸ τοῦ Ταύρου μέχρι τῆς Ἰνδικῆς χωρὶς πολέμου κτλ. dont il dénonce le caractère « pompeux ». Cette phrase n'exprime guère, sous une forme sommaire, qu'une vérité historique. Cf. Dittenberger, not. 23 à l'inscription d'Adulis (*OGI*, 51).

3. G. de Sanctis, *ibid.* 804 : « Par quindi evidente che, assediata Berenice in Dafne, nessuno seppe di preciso nè allora nè poi la data e il modo della sua morte; e che della incertezza si giovò Tolomeo per chiamare in suo nome alla riscossa gli amici rimastile fedeli nelle provincie oltre l'Eufrate. »

4. Cela n'a pas besoin d'être démontré; un rapport confidentiel ne serait point parvenu jusqu'à nous. Celui-ci a dû être propagé dans le public à quantité d'exemplaires (voir, à ce sujet, les bonnes remarques de Köhler, *Sitz.-ber. Berl. Acad.* 1894,

Entre les deux hypothèses ici présentées, on choisira celle qui paraîtra la plus recevable. D'aucuns, sans doute, les traitant toutes deux d'expédients, seront disposés à les condamner également. Mais encore faudra-t-il qu'ils justifient cette condamnation par quelques bonnes raisons. Jusqu'au moment où ces raisons auront été produites, je continuerai de penser qu'on peut considérer Ptolémée III comme le narrateur du Papyrus de Gourob, et qu'il existe au moins deux moyens de concilier cette opinion avec les traditions littéraires.

***

J'ai répondu du mieux que j'ai pu aux critiques qui voient dans la relation sur la campagne de Syrie l'ouvrage d'un « navarque » ou d'un officier supérieur de la marine égyptienne. Pour finir, j'alléguerai, en faveur de l'origine royale du document, un argument dont on n'a guère tenu compte, et qui me semble pourtant de grande importance.

Je ne sais si l'on a été assez attentif[1] à la description qui nous est faite de l'entrée des Égyptiens dans les deux cités de la Séleucide. Ils furent « accueillis, dit un historien, avec de grandes démonstrations d'amitié »[2]. C'est beaucoup trop peu dire; la vérité est que l'accueil qu'ils reçurent fut d'un éclat tout à fait inusité. Ce que nous déchiffrons encore du papyrus (col. II, l. 23-30; III, l. 19-25; IV, l. 13-19) nous laisse entrevoir un spectacle grandiose. A Séleucie et à Antioche, les prêtres, les corps de magistrats, les jeunes gens du gymnase[3], la foule des citoyens, les chefs militaires de tout rang, suivis des soldats, viennent processionnellement à la

460). Il faut, avec Wilcken *(ibid. 3)*, voir dans le papyrus ou un document administratif ou un écrit d'un caractère littéraire, une sorte d'ὑπόμνημα. Lorsque Bouché-Leclercq, au tome II de l'*Histoire des Séleucides* (556), déclare que « le rapport n'est pas adressé au public », mais vise « quelqu'un qui a droit de savoir la vérité », en sorte que l'auteur n'y peut avoir dissimulé la mort de Bérénice (cf., au contraire, I, 98-100), c'est après avoir posé en fait que l'auteur n'en est point Ptolémée, mais son « navarque », et que c'est à Ptolémée qu'il est destiné. Il n'y a point à discuter ce postulat.

1. Noter cependant la remarque de Mahaffy-Smyly, *ibid.* 336 : « ... The great enthusiasm of the reception of the writer both at Seleucia and at Antioch, all tend to confirm our supposition that he was the king. »

2. Bouché-Leclercq, *ibid.* I, 97.

3. Ce détail nous est seulement donné pour Antioche : col. III, l. 22.

rencontre des arrivants[1]; tous portent des couronnes, comme aux grandes solennités religieuses; à Antioche, les ἱερά ont été amenés jusque hors des murs; des sacrifices sont préparés; les habitants ont dressé des autels (devant leurs maisons)[2];... et le chef des Égyptiens, sur l'invitation qui lui est faite, verse les libations[3]... Sûrement, ce ne sont pas là de simples « démonstrations d'amitié », ni d'ordinaires salutations de bienvenue.

Quand j'ai essayé, en 1906[4], de compléter par quelques restitutions ces passages du papyrus, j'en ai rapproché deux textes qui offrent avec eux de frappantes analogies. Le premier est le récit que donne Polybe de l'entrée d'Attale Ier à Athènes, au printemps de l'année 200[5]; et le second, le décret d'Élaia[6], réglant le cérémonial qui devra accompagner l'entrée d'Attale II dans cette ville. On y peut joindre le décret de Kyzique[7] concernant les honneurs qui seront rendus ὑπὸ τὴν εἴσοδον αὐτῶν aux rois Rhoimétalkès, Polémon et Kotys, et à leur mère Tryphaina; si bien que, les trois fois, il s'agit de la réception d'un souverain. Pareillement, ce n'est point pour fêter l'arrivée d'un officier général — fût-ce un navarque — qu'on déploya, à Séleucie et à Antioche, un si magnifique appareil (τοιαύτην τὴ παρασκευήν : col. III, l. 17) et toute cette pompe religieuse. C'est seulement d'un roi qu'on célèbre ainsi la présence. A la splendeur de l'accueil fait à l'étranger, je ne puis douter que l'étranger fût Ptolémée lui-même.

1. Col. III, l. 20 : οἱ, d'après Wilcken, serait sûr. La restitution la plus vraisemblable est οἵ [τε στρατηγοὶ καὶ οἱ] σατράπαι, — Les « satrapes », nommés avant les stratèges à la l. 11, le sont ici après. — L. 22-23 : καὶ ἄλλος | ὄχ[λος ἐστεφ]ανωμένος — ; après ὄχλος, je propose le supplément [πολύς].

2. Col. III, l. 4-5. La restitution [ἐπὶ τοῖς βωμ]οῖς τοῖς ὑπ' α[ὐ]τῶν | κατασ[κευασθεῖσι] (dans le texte du *BCH*, 1906, 336, κατασ[κευασμένοις] a été imprimé par erreur; voir la note aux l. 4-5) — que j'avais proposée — est admise, moins les deux premiers mots, par Wilcken; cf. *Sylloge*², 552 *a*, l. 10; *b*, l. 87-88 (Magnésie-du-Méandre). Je persiste à considérer comme probable le supplément [παρὰ τὰς οἰκίας]; cf. col. IV, l. 13 : παρ' ἑκάστην οἰκία[ν].

3. A Antioche: col. IV, l. 19. La lecture proposée par Ad. Wilhelm pour les l. 18-19 — παρά τε τ[ῶ]ν ἡ[γ]ε[μόνων] καὶ τῶν ἰδιωτῶν — doit être la bonne. Il y a ici opposition entre les « chefs » et les simples soldats (ἰδιῶται), comme, par exemple, dans Polybe (V, 60,3) : καὶ δωρεὰς μεγάλας καὶ στεφάνους ἐπ' ἀνδραγαθίᾳ καὶ τοῖς ἰδιώταις καὶ τοῖς ἡγεμόσι προκηρύξας.

4. *BCH*, 1906, 335-336, notes.

5. Pol. XVI, 25,7.

6. *OGI*, 332 = *Inschr. Pergam.* 246, l. 26 sqq.

7. *Sylloge*², 315, l. 19 sqq. Cf. aussi, pour plusieurs détails, le décret de Priène *OGI*, 11 = *Inschr. Priene*, 11, où est réglée la célébration des γενέθλια de Lysimaque (l. 18 sqq.).

V. ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΣ ΑΔΕΛΦΙΔΟΥΣ

Antiochos III eut un *neveu* appelé Antipatros. C'est du moins ce qu'on lit dans Polybe, et ce que répètent, à sa suite, les historiens modernes [1].

Pol. V, 79, 12 (récit de la bataille de Raphia; ann. 217) : εἶχε δὲ τῶν τετρακισχιλίων [*sc.* ἱππέων] τὴν ἡγεμονίαν Ἀντίπατρος ὁ τοῦ βασιλέως ἀδελφιδοῦς.

V, 87, 1 (après la bataille de Raphia) : Ἀντίοχος δὲ — εὐθέως ἐξέπεμψε τοὺς περὶ τὸν Ἀντίπατρον τὸν ἀδελφιδοῦν καὶ Θέοδοτον τὸν Ἡμιόλιον πρεσβευτὰς πρὸς τὸν Πτολεμαῖον ὑπὲρ εἰρήνης καὶ διαλύσεως κτλ. Cf. 87, 4.

XXI, 16, 4 (après la bataille de Magnésie; ann. 190) : μετὰ δέ τινας ἡμέρας ἧκον πρέσβεις [*sc.* ad P. Cornelium Scipionem] παρὰ τοῦ βασιλέως Ἀντιόχου Ζεῦξις ὁ πρότερον ὑπάρχων Λυδίας σατράπης καὶ Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς. Cf. 16, 4; 17, 9. Liv. XXXVII, 45, 4 : *sub idem fere tempus caduceator ab Antiocho per P. Scipionem a consule petit impetravitque, ut oratores mittere liceret regi.* (5) *paucos post dies Zeuxis, qui praefectus Lydiae fuerat, et* Antipater, fratris regis filius, *venerunt.*

XXI, 24, 1 (conclusion, à Rome, de la paix avec Antiochos; ann. 189) : ἐπὶ δὲ τούτοις εἰσήγαγον [*sc.* patres conscripti] τοὺς παρ' Ἀντιόχου πρεσβευτὰς Ἀντίπατρον καὶ Ζεῦξιν. (2) ὧν μετ' ἀξιώσεως καὶ παρακλήσεως ποιησαμένων τοὺς λόγους, εὐδόκησαν ταῖς γεγενημέναις ὁμολογίαις πρὸς τοὺς περὶ τὸν Σκιπίωνα κατὰ τὴν Ἀσίαν, καὶ μετά τινας ἡμέρας τοῦ δήμου συνεπικυρώσαντος ἕτερον ὅρκια περὶ τούτων πρὸς τοὺς περὶ τὸν Ἀντίπατρον. Cf. 24, 13. — Liv. XXXVII, 55, 3 : *et senatus eam pacem servandam censuit et paucos post dies populus iussit. foedus in Capitolio cum* Antipatro, principe legationis et eodem fratris filio regis Antiochi, *est ictum.* Cf. 56, 8-10.

C'est, selon toute apparence, le même Antipatros que nous retrouvons combattant à Panion (ann. 200)[2] : XVI, 18, 7 : μετὰ

1. Antipatros est omis sur le tableau généalogique des Séleucides dressé par Bouché-Leclercq (*Hist. des Séleucides*, II, 640-641).

2. La bataille de Panion est de 200, comme je l'ai fait voir, après Niese, dans *Klio*, 1908, 270 sqq.

δὲ ταῦτά φησι [*sc.* Zeno Rhodius] τὰ θηρία προτάξαι τῆς φάλαγγος ἐν διαστήματι καὶ τοὺς μετ' Ἀντιπάτρου Ταραντίνους.

On voit que sa carrière fut bien remplie. A Raphia, il commande le principal corps de cavalerie. La bataille perdue, c'est lui qu'Antiochos charge d'entrer en pourparlers avec Ptolémée Philopator, et qui obtient du roi d'Égypte une suspension d'armes à laquelle la paix fait bientôt suite. A la journée de Panion, il exerce un nouveau commandement. Après le désastre de Magnésie, il va, sur l'ordre du roi, s'aboucher avec P. Scipio, et règle, d'accord avec lui, les préliminaires de la paix. L'année suivante, il représente Antiochos à Rome et conclut avec le Sénat le traité définitif. Il semble qu'Antiochos ait eu de préférence recours à lui lorsqu'il s'agissait de conduire des négociations particulièrement délicates. Antipatros devait être un diplomate avisé.

T. Live l'appelle, à deux reprises (XXXVII, 45, 5 ; 55, 3), *fratris filius*, ce qui est simplement une traduction par à peu près du mot ἀδελφιδοῦς employé par Polybe [1]. Ce mot signifie « neveu » ; en sorte qu'Antipatros pourrait avoir été également bien fils, soit d'un frère, soit d'une sœur d'Antiochos III. Cependant, ainsi que tout le monde l'a reconnu, la première hypothèse doit être immédiatement écartée. Le seul frère qu'ait eu Antiochos, Séleukos III Soter (ou Kéraunos), qui régna avant lui et mourut en 223, ne laissa point de postérité masculine [2]. C'est pourquoi l'on admet communément qu'Antipatros eut pour mère une sœur d'Antiochos [3].

On a soin d'ajouter : « une sœur aînée ». Et la raison en apparaît assez. Le rôle militaire, et plus encore le rôle diplomatique, joué par Antipatros au moment de la bataille de Raphia, est la preuve qu'il avait alors atteint l'âge d'homme [4]. On ne saurait lui attribuer, à cette époque, moins de vingt

1. Il est superflu de rappeler l'erreur de Droysen à ce sujet (*Hist. de l'Hellén.*, trad. fr. III, 552, 3).
2. Cf. Beloch, III, 2, 153.
3. Cf. Wilcken, P.-W. I, 2511, *s. v. Antipatros*, 19; Niese, II, 381; Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 152, 2; II, 567.
4. Cf. Wilcken, *ibid.*

ou vingt-cinq ans. Partant, il était, à très peu près, le contemporain d'Antiochos III, lequel, né en 242 ou 243, avait, en 217, vingt-cinq ou vingt-six ans. D'où il suit que la sœur d'Antiochos, mère d'Antipatros, aurait été, à compter au plus juste, d'au moins une quinzaine d'années plus âgée que son frère. Elle serait née, au plus tard, vers 255. — Mais il est tout à fait impossible qu'Antiochos III ait eu une sœur répondant à cette condition.

En effet, c'est un point établi que le père d'Antiochos, Séleukos II Kallineikos, naquit au plus tôt vers 265[1], et l'on ne croira pas facilement qu'il ait été père d'une fille dès l'âge de dix ans. Quoi qu'on fasse, cette « sœur aînée » d'Antiochos III, qu'on donne pour mère à Antipatros, n'aurait guère pu naître avant 245; elle n'aurait donc eu que deux ou trois ans de plus que son frère; et c'est elle, ce n'est pas son fils Antipatros, qui aurait été l'*aequalis* d'Antiochos.

Ainsi, Antipatros n'était point le neveu d'Antiochos. En raison de son âge, il n'en put être que le cousin; et comme le mot ἀδελφιδοῦς, que je sache, n'a jamais été synonyme d'ἀνεψιός (au lieu qu'ἀνεψιός a fini par prendre le sens d'ἀδελφιδοῦς), l'erreur de Polybe est manifeste[2].

Dans Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς il faut reconnaître un neveu, non d'Antiochos III, mais de Séleukos II. Autrement dit, sa mère était une fille d'Antiochos II et de Laodiké[3], une sœur, inconnue de nous, de cette Stratoniké, qui épousa Ariarathès de Cappadoce[4], et de la princesse anonyme qui fut mariée à Mithradatès II[5]. Elle dut naître entre 265 — date au delà de

1. Cf. Beloch, III, 2, 153; Laqueur, *Quaest. epigr. et papyrol. sel.* 66. — Antiochos II, père de Séleukos II, est né vers 286 (cf. Beloch, Laqueur, *ibid.*); son mariage n'a donc guère pu être antérieur à 266. Il serait possible que Séleukos II ne fût né que « peu avant 260 » (cf. Beloch, 151), car il était, semble-t-il, un tout jeune homme en 246, lorsque mourut son père (cf. Beloch, 153).

2. Souvenons-nous que l'histoire de la famille des Séleucides ne paraît pas avoir été très bien connue de Polybe. Sur d'autres erreurs, qu'il lui faut ou qu'on lui peut imputer, cf. Beloch, III, 2, 154-155; 157.

3. Les seuls enfants mâles nés de ce mariage étaient Séleukos II et Antiochos Hiérax; l'hypothèse qui donnerait pour père à Antipatros un fils d'Antiochos II ne doit donc pas être envisagée.

4. Euseb. *Chron.* I, 251 Schöne; Diod. XXXI, 19, 6.

5. Euseb. *ibid.*; Just. XXXVIII, 5, 3, Beloch (153) suppose que cette fille d'Antiochos II s'appelait, comme sa mère, Laodiké. Même hypothèse chez Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 103.

laquelle on ne saurait remonter — et 255. Si l'on recule sa naissance jusque vers 265, son fils aurait eu une trentaine d'années lors de la bataille de Raphia, ce qui serait très conforme aux vraisemblances.

Quel était le père d'Antipatros? Nous l'ignorons absolument. Mais un point à noter, c'est que, dès sa jeunesse, Antipatros paraît avoir vécu à la cour de son cousin Antiochos III. La chose serait singulière si son père avait appartenu à une dynastie étrangère. Le plus probable, c'est qu'il était lui-même proche parent des souverains séleucides [1].

Maintenant, d'où vient l'erreur de Polybe, et pourquoi a-t-il fait d'Antipatros un neveu d'Antiochos III? Il me semble qu'il n'est pas impossible de répondre à cette question. A la cour de Syrie, sous le règne de Séleukos II, Antipatros était désigné, à l'ordinaire, par le nom ou titre d'ἀδελφιδοῦς, le « neveu » (du roi) — comme qui dirait le « prince-neveu » [2]. L'appellation lui demeura par la suite, sans qu'on prît soin de spécifier que le roi, son oncle, était Séleukos Kallineikos, mort dès 226. C'est ce titre, non expliqué, que Polybe aura rencontré chez les auteurs qu'il consulta sur les *Res Syriae* au temps d'Antiochos III. Par une méprise assez excusable, il crut que le « prince-neveu » était le neveu du roi alors régnant : Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς devint pour lui Ἀντίπατρος ὁ τοῦ βασιλέως [Antiochi III] ἀδελφιδοῦς.

1. Je me suis demandé parfois si Antipatros ne serait pas identique à cet Ἀντίπατρος Ἐπιγόνου, mentionné sous la date de 188, en même temps que Πτολεμαῖος Λυσιμάχου (*Ptolomaeus Telmessius* de Tite Live), dans l'inventaire délien de Démarès (*Sylloge*², 588, l. 95; cf. W. W. Tarn, *Journ. Hell. Stud.* 1910, 221), et si son père ne serait pas le Πτολεμαῖος Λυσιμάχου Ἐπίγ[ονος] (lecture qui n'est pas contestable) du décret bien connu des Telmessiens (*OGI*, 55). Πτολεμαῖος Ἐπίγονος, fils du roi Lysimaque, appelé par abréviation Ἐπίγονος, aurait épousé la fille anonyme d'Antiochos II, et l'on comprendrait ainsi que lui-même ou son petit-fils fût dit par Antiochos II (ou III?), dans l'édit d'Eriza (*OGI*, 224, l, 31) : ὁ προσήκων ἡμῖν κατὰ συγγένειαν. D'autre part, la présence à Délos, en 188, d'Antipatros ἀδελφιδοῦς s'expliquerait très bien par le voyage qu'il fit, à cette époque, à Rome, où dut se rendre aussi Ptolémée de Telmessos. Mais je n'ai garde d'insister sur cette hypothèse qui soulève, je le sais, nombre de difficultés, et en particulier, de très graves difficultés chronologiques ; et je n'oublie pas qu'Ἀντίπατρος Ἐπιγόνου peut, en dépit des apparences, n'être qu'un simple particulier, comme Ἀντίγονος Ἐπιγόνου, citoyen de Knide (cf. Rehm, *Delphinion*, p. 299; Wilamowitz, *G. g. A.* 1914, 85, 1).

2. On peut remarquer que, dans deux des textes cités plus haut (V, 87, 1; XXI, 16, 4), Polybe appelle simplement notre personnage Ἀντίπατρος ὁ ἀδελφιδοῦς ou ἀδελφιδοῦς. C'est ainsi que le devaient désigner ses sources.

VI. Sur la date de la fondation des Νικηφόρια.

Les critiques[1] ont établi dans ces dernières années, par une étude attentive des inscriptions triomphales de Pergame, que la fête des Νικηφόρια ne fut point fondée, comme on le pensait autrefois, vers l'année 240, à la suite de la prétendue grande victoire d'Attale sur les Galates[2], mais à une époque beaucoup plus tardive, postérieurement à 226-223. Ils auraient pu alléguer, à l'appui de leur opinion, un passage de Polybe, que je m'étonne de ne trouver cité nulle part.

Polybe raconte les origines de la guerre faite par les Rhodiens aux Byzantins, et comme quoi les premiers s'efforcèrent d'attirer à leur parti Prousias, roi de Bithynie[3]. « Ils savaient, dit-il, que Prousias avait quelques sujets de plainte contre les Byzantins » : ἤδεσαν γὰρ τὸν Προυσίαν παρατριβόμενον ἔκ τινων πρὸς τοὺς Βυζαντίους. Un peu plus loin, il précise ces griefs du roi. Voici celui qu'il mentionne en dernier lieu[4] : ἠρέθιζε δ' αὐτὸν καὶ τὸ δοκεῖν Βυζαντίους πρὸς μὲν Ἄτταλον εἰς τοὺς τῆς Ἀθηνᾶς ἀγῶνας τοὺς συνθύσοντας ἐξαπεσταλκέναι, πρὸς αὐτὸν δ' εἰς τὰ Σωτήρια μηδένα πεπομφέναι.

Personne ne contestera, je pense, que les ἀγῶνες τῆς Ἀθηνᾶς célébrés à Pergame, dont il est ici question, soient les Νικηφόρια. Nous apprenons de la sorte — et la chose n'a rien d'imprévu — qu'Attale, lorsqu'il fonda cette fête, convia les cités helléniques à s'y faire représenter par des ambassades

1. Notamment, H. Gäbler, *Erythrä*, 49 suiv.; G. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 116; F. Stähelin, *Gesch. der kleinas. Galater*[2], 30. Dans son *Histoire des Séleucides* (II, 565), Bouché-Leclercq écrit : « L'institution des Νικηφόρια doit avoir *précédé* ou suivi de près l'érection du trophée [de Pergame], avant les revers qu'infligèrent à Attale Séleucos III? et Achæos. » C'est oublier — ce qu'on a remarqué bien souvent — que, dans les inscriptions du « trophée », Athéna ne porte jamais l'épithète de νικηφόρος.

2. Sur cette victoire, — qui aurait été la *première* victoire gauloise du roi, — voir, en dernier lieu, A. Ferrabino : *La guerra di Attalo I contra i Galati e Antioco Ierace* (*Atti d. R. Accad. di Torino*, 1913, 707-718, notamment 715). Ferrabino s'efforce d'en établir la réalité par une argumentation qui ne laisse pas d'être assez plausible.

3. Pol. IV, 47, 7.

4. Pol. IV, 49, 3.

sacrées C'est ainsi que les Byzantins répondirent à l'invitation du roi, en déléguant à Pergame des συνθῦται ou théores [1].

Or, la narration de Polybe se rapporte à l'année 220. La fondation des Νικηφόρια est plus ancienne, mais certainement de peu d'années. Notre texte la présente comme un fait récent, postérieur à l'avènement de Prousias qu'on s'accorde à placer vers 229 ou 228 [2]. La concordance est donc très satisfaisante entre l'indication fournie par Polybe et celles qui se tirent des inscriptions de Pergame.

Si l'on avait prêté attention au texte que j'ai transcrit, jamais on n'eût fait remonter jusqu'aux environs de 240 l'origine des Νικηφόρια [3].

MAURICE HOLLEAUX.

(A suivre.)

Versailles, 1914.

1. Comp., parmi les innombrables textes qu'on pourrait citer ici, *Inschr. Magn.* 31, l. 30-31 (décret des Akarnaniens) : ἀποστέλλε[ι]ν δὲ καὶ θεωροὺς τοὺς (σ)υνθύσοντας τὰν θυσίαν (en l'honneur d'Artémis Leukophryéné). Cf. P. Boesch, Θεωρός, 73.

2. Beloch, *Griech. Gesch.* III, 2, 162-163 ; Babelon-Reinach, *Recueil gén. des Monnaies grecques d'Asie Mineure*, I, 215 (à la page 219, corriger *238?* en 228?), etc.

3. Une question, tout à fait indépendante de celle-ci, se pose au sujet des fêtes dites Σωτήρια, nommées dans le texte de Polybe. Ces fêtes furent instituées par Prousias dans les premières années de son règne, mais à quelle occasion? L'on a parfois pensé (cf. Vaillant, *Achaemenid. imperium,* etc. [Paris, 1728], 313) qu'elles commémoraient l'éclatante victoire remportée par le roi de Bithynie sur les Galates Aigosages (Pol. V, 111, 6-7), et, à première vue, l'hypothèse est assurément très plausible. La défaite des Aigosages est, en effet, le seul exploit que la tradition attribue à Prousias. Mais l'événement date seulement de 216, en sorte qu'il est postérieur de quatre ans à la querelle de Rhodes et de Byzance (l'objection a déjà été faite avec raison par Ed. Nolte, *De rebus gestis regum Bithynorum* (diss. Halle, 1861), 41, 5). Peut-on croire que Polybe ait poussé l'inadvertance jusqu'à placer la victoire de Prousias avant 220? J'hésite à mettre à sa charge cette bévue, — encore qu'il en ait commis plus d'une presque aussi forte, — et, dès lors, je ne saurais dire à quel fait historique avait rapport la fondation des Σωτήρια.

ANNAEUS SERENUS

PRÉFET DES VIGILES

(*Suite.*)

III

Annaeus Serenus et Sénèque.

On sait combien Sénèque aimait à s'instituer directeur de conscience, à s'imposer comme le gardien *(custos)*[1] des âmes qui se confiaient à lui. Son ardeur de prosélytisme cherchait des néophytes de tous les états et de tous les âges; ses enseignements s'adaptaient à la condition de chacun d'eux. Dans une de ses lettres à Lucilius, qui est son confident et parfois l'intermédiaire qui lui permet de guider certains étrangers, pour ainsi dire par procuration, le maître parle à son disciple de deux nouveaux adeptes qu'il a entrepris de convertir à la sagesse : l'un est un pupille quadragénaire qu'il semble difficile de remettre en tutelle pour corriger ses défauts dont l'âge a fait des vices; l'autre, un jeune homme avec lequel la tâche est plus aisée, car il est encore à l'âge où l'on rougit de faire le mal[2].

Plus jeune que Sénèque, Lucilius[3], destinataire du *De Providentia* et des *Naturales Quaestiones*, était loin d'être un adolescent, puisque, au moment où le maître lui adressait ses lettres de direction, le disciple administrait la Sicile[4]. Et la *procuratio Siciliae*, réservée aux membres de l'ordre équestre, n'était pas pour Lucilius un début dans la carrière, puisque par sa nais-

1. *Epist. ad Lucil.*, XCIV, 55.
2. *Epist. ad Lucil.*, XXV, 1 : Quadragenarium pupillum; 2 : adhuc peccare erubescit... cum hoc veterano.
3. *Epist. ad Lucil.*, XXVI, 7 : Juvenis es. — Cf. *Nat. Quaest.*, III, 1, 1 : Apud te, juvenis carissime.
4. *Epist. ad Lucil.*, XIX, 5; XLIII, 3. — Cf. *Nat. Quaest.*, IV, *Praefat.*, 1.

sance il n'appartenait pas à cet ordre. C'est son mérite dans des fonctions subalternes qui lui avait permis de s'élever au rang de chevalier[1].

Mais Lucilius n'est pas un *quadragenarius pupillus;* il est encore l'un de ces hommes jeunes que Sénèque préfère avoir comme disciples, car il sait bien que leur âme est une cire molle qui se façonne aussi bien pour la vertu que pour le vice. Grâce à sa méthode de temporisation et de ménagements, il fait des cures merveilleuses, quand il entreprend de guérir leurs maladies morales.

Le cas de Tullius Marcellinus est des plus remarquables. Ce jeune homme évitait de venir voir Sénèque, car il n'aimait pas entendre la vérité. Mais Sénèque, qui ne disait la vérité qu'à ceux qui pouvaient l'entendre, ne se décourageait pas; il attirait Marcellinus, lui permettait, sans s'en irriter, de tourner en ridicule la philosophie et les philosophes, de se moquer du maître lui-même; peu à peu, le jeune ironiste se fatiguait de ses railleries sceptiques, se laissait endoctriner et devenait enfin un si parfait stoïcien qu'atteint d'une maladie pénible sans être mortelle, il pensait à se débarrasser du fardeau de la vie. Il convoquait ses amis, leur faisait part de ses intentions, et, suivant l'avis d'un stoïcien qui l'encourageait dans ses desseins, se donnait la mort en restant trois jours sans prendre de nourriture[2].

D'après les traités qui lui sont dédiés, Serenus semble par sa conversion au stoïcisme avoir fait à Sénèque autant d'honneur que Marcellinus. D'abord hostile à la philosophie, dont il se moque comme Marcellinus et avec plus d'autorité, car, par son âge et par sa position, il doit se rapprocher de Lucilius plutôt que de Marcellinus, il cède peu à peu aux exhortations de Sénèque et finit par être un stoïcien plus orthodoxe encore que son maître. Seule, peut-être, une mort violente l'empêche de mettre en pratique, comme Marcellinus, les théories stoïciennes sur le suicide.

1. *Epist. ad Lucil.*, XLIV, 2 : Eques Romanus es. et ad hunc ordinem tua te perduxit industria.
2. *Epist. ad Lucil.*, XXIX, 1-8; LXXVII, 5-10.

Serenus devait être apparenté à Sénèque; son *gentilicium* comme celui du philosophe est *Annaeus*[1]. Ce *gentilicium* est rare. Sous la République, on ne connaît, par Cicéron, qu'une *pecuniosa mulier*, Annaea[2], et un sénateur, C. Annaeus Brocchus[3] : ce sénateur pourrait bien, d'ailleurs, appartenir comme Sénèque à une famille espagnole, car le *cognomen* Brocchus ou Broccus semble la forme latinisée du mot espagnol *brokko*, qui signifie *blaireau*, et qui se trouve souvent comme nom propre dans les inscriptions d'Espagne[4]. Au temps de Serenus, on ne connaît d'autres *Annaei* que les membres de la famille de Sénèque, les frères du philosophe, Annaeus Novatus, Annaeus Mela et son fils Annaeus Lucanus, et les affranchis qui ont pris le *gentilicium* de leur maître : le médecin Annaeus Statius, qui assista Sénèque à ses derniers moments[5], le philosophe originaire de Leptis en Afrique, L. Annaeus Cornutus, affranchi probablement de Mela, puisque, d'après la *Vie de Perse*, attribuée à Suétone[6], c'est Annaeus Cornutus qui fit connaître à Perse, son disciple favori, Annaeus Lucanus dont il dirigeait les études.

L'amitié qui unissait Sénèque à Serenus est restée proverbiale. Martial dira du consulaire Maximus Caesoninus, exilé d'Italie après la conspiration de l'an 818/65[7], à cause de son dévouement à Sénèque qui l'appelait son cher Maximus[8], que ce puissant ami de l'éloquent philosophe se plaçait dans son affection très près de Serenus, peut-être même avant lui[9].

1. On ignore le *praenomen* d'Annaeus Serenus.
2. *In Verrem*, I, XLVIII, III.
3. *In Verrem*, III, XL, 93 ; XLI, 97.
4. Carnoy, *Le latin d'Espagne d'après les inscriptions*, 2e éd., Bruxelles, 1906, p. 106 et 142.
5. Tacite, *Ann.*, XV, LXIV.
6. Cette biographie doit être un extrait de la préface que le célèbre grammairien Valerius Probus avait mise en tête de son édition des œuvres de Perse. — Voir Fr. Plessis, *La Poésie latine*, Paris, 1909, p. 534.
7. Tacite, *Ann.*, XV, LXXI.
8. *Epist. ad Lucil.*, LXXXVII, 2 : Maximus meus.
9. Martial, VII, XLV, v. 1 : Facundi Senecae potens amicus,
Caro proximus aut prior Sereno,
Hic est Maximus ille...

Cf. *Epist. ad Lucil.*, LXIII, 14 : Annaeum Serenum, carissimum mihi. — Dans une autre *Épigramme* (VIII, LXXXI), où il est question de l'avare et égoïste Gellia, qui mourrait de douleur si on lui volait ses perles auxquelles elle tient tant, Martial dit : *Quam bene nunc... Annaei faceret manus Sereni !* Les commentateurs admettent qu'An-

Dans le second de ses *Dialogi* [1], qui a pour titre *De Constantia sapientis*, Sénèque veut démontrer la perfection du stoïcisme à son ami qui trouve escarpée et ardue la route qui y conduit. Serenus ne peut supporter l'injustice ; dans ses entretiens avec le philosophe, il manifestait son indignation à propos des injustices et des outrages dont le grand Caton d'Utique avait été accablé par ses contemporains. Sénèque lui répondait que le sage ne peut être atteint par l'outrage et l'injustice; et Serenus s'écriait ironiquement : « Si tu affirmes que le sage ne recevra pas d'injures, c'est-à-dire que personne ne tentera de lui en faire, je laisse là toutes mes occupations et je deviens stoïcien [2]. »

Il semble que l'argumentation de Serenus consiste à répéter les railleries banales déjà dirigées par Horace contre ces stoïciens mal vêtus qui proclament dans les carrefours la royauté du stoïcisme dédaigneux des offenses et qui, pour faire respecter cette royauté, doivent frapper de leur bâton les enfants irrespectueux qui leur tirent la barbe [3]. Sénèque répond en démontrant que l'on peut faire des injures au sage, mais que le sage ne peut en être atteint : car l'injure proprement dite *(injuria)*, qui a pour but de nuire, est impuissante à enlever au sage le seul bien auquel il tienne, la vertu ; car l'offense *(contumelia)*, qui a pour but d'humilier, échoue, quand elle s'attaque au sage qui, étant supérieur à tous les hommes, ne peut être humilié par les mauvais procédés de ses inférieurs. Sénèque développe longuement sa thèse en l'appuyant sur des exemples empruntés à des faits historiques ou à des événements de la vie quotidienne.

Doit-on s'inquiéter des humiliations qu'un personnage haut

naeus Serenus était un voleur fameux et que le poète souhaite que ce voleur dérobe les perles de Gellia pour qu'elle meure de chagrin. Il paraît étrange qu'un voleur fameux, et d'ailleurs inconnu, porte, au temps de Martial, le même nom que le chevalier Annaeus Serenus, préfet des *vigiles* de l'empereur Néron. N'y aurait-il pas une allusion à l'habileté de ce *praefectus vigilum*, qui, s'il était en fonctions au temps de Martial *(nunc)*, trouverait moyen d'arrêter les voleurs nocturnes qui profiteraient d'un incendie pour voler les perles si chères à Gellia ?

1. En langage philosophique, le mot *dialogus* semble désigner la dissertation dialectique dont l'auteur, sans avoir besoin d'un autre interlocuteur que lui-même, procède par des demandes qu'il s'adresse et par des réponses qu'il se fait. — Voir G. Lafaye, *Sénèque, Dialogi* (*Revue de Philologie*, 1897, pp. 174-176).

2. *De Const. sap.*, III, 2 : Omnibus relictis negotiis, stoicus fio.

3. Horace, *Sat.*, I, III, v. 133 sqq.

placé inflige à l'amour-propre d'un homme qu'il regarde comme son inférieur? Le sage n'y fera aucune attention. Il ne dira pas : « Aujourd'hui, il ne m'a pas reçu alors qu'il recevait d'autres visiteurs. Quand je parlais, il se détournait avec mépris, ou bien il me riait au nez. Pour le repas, ce n'est pas au lit du milieu mais au dernier qu'il m'a assigné une place [1]. »

Le sage ne prend pas non plus au sérieux les humiliations dont une femme prétend l'accabler : qu'importent les richesses de cette femme, le poids des bijoux qui chargent ses oreilles, le nombre de ses porteurs de litière et les vastes dimensions de cette litière? La femme n'en est pas moins un animal privé de raison ; et, si la sagesse et l'étude ne l'ont formée, elle est un animal féroce et esclave de ses passions. Qu'importe d'être heurté par le coiffeur, rudoyé par le portier, traité avec mépris par l'esclave qui annonce les visiteurs, avec insolence par l'esclave de la chambre? Qu'importe même de recevoir un soufflet? Frappé en plein visage, Caton ne s'est pas jugé offensé [2].

Poursuivi sur le Forum par les mauvais propos de la foule grossière, le sage n'estimera pas qu'il a été injurié [3]. Il est certainement fâcheux d'être battu et malmené jusqu'à avoir quelque membre cassé : mais, si ce désagrément lui arrive, le sage doit se conduire comme le gladiateur blessé qui, de la main, fait signe au peuple pour lui indiquer qu'il n'y a pas lieu d'interrompre le combat [4].

A plus forte raison le sage ne doit-il accorder aucune attention aux railleries qui tournent en ridicule les défauts de son corps. Il n'était pas un sage, ce Cornelius Fidus, gendre du poète Ovide, que Sénèque a vu pleurer au Sénat, parce que Corbulon l'avait appelé *autruche déplumée* [5]; il n'était pas un sage, ce Cassius Chaerea qui, pour se venger des sarcasmes de Caligula, le tua. Socrate, au contraire, prenait en bonne

1. *De Const. sap.*, x, 2.
2. *De Const. sap.*, xiv.
3. *De Const. sap.*, xv, 1.
4. *De Const. sap.*, xvi, 2.
5. *De Const. sap.*, xvii, 1.

part les traits de la comédie qui le visaient; il était le premier à en rire[1].

Il ne faut jamais en venir à la violence. Si les injures des hommes puissants nous exaspèrent, nous voudrons manifester nos sentiments de colère par les excès de notre liberté : mais une liberté qui se manifeste ainsi n'est pas la vraie liberté. Celle-ci consiste au contraire à se mettre au-dessus de toutes les injures, à se rendre invincible aux attaques de la fortune. Le sage qui est parvenu à ce résultat est un bon citoyen de la république du genre humain[2].

Ces savantes discussions n'avaient pas converti Serenus. Au commencement du neuvième des *Dialogi*, qui a pour titre *De Tranquillitate animi*, et qui seul dans l'œuvre de Sénèque mérite le titre de dialogue au sens ordinaire du mot, nous entendons Serenus confesser ses doutes au philosophe, décrire longuement les maladies de son âme et réclamer un remède[3].

Il définit son état moral, qui n'est pas satisfaisant. Sans être réellement malade, il est loin de se trouver en bonne santé. Hésitant entre le bien et le mal, il ne peut arriver à posséder la tranquillité de l'esprit. Il a un goût prononcé pour l'économie; il ne tient pas au luxe de l'habillement, de la table, des esclaves; il aime la lourde argenterie sans ciselure qui lui vient de son père, homme de la campagne[4], — sans doute, chevalier provincial du pays de Cordoue. Et, cependant, il se plaît à admirer le luxe des palais splendides; quand il revient ensuite dans sa mesquine demeure, il se sent en proie à un chagrin secret. Il rêve d'entrer dans la carrière des honneurs, de revêtir la toge bordée de pourpre, de marcher précédé des faisceaux des licteurs; et il renonce bien vite à ce rêve, et il va confiner sa vie entre les murs de sa maison. Il voudrait bondir au Forum, voler au secours des innocents que l'on accuse injustement et les sauver par ses plaidoyers éloquents. Et, toujours incertain, sa faiblesse hésite et fait obstacle à ses

1. *De Const. sap.*, XVIII.
2. *De Const. sap.*, XIX.
3. Les anciens éditeurs voyaient dans ce monologue une lettre de Serenus à laquelle répondraient les chapitres suivants du *De Tranquillitate*.
4. *De Tranquill. an.*, I, 7 : Argentum grave rustici patris, sine ullo nomine artificis.

bonnes intentions. Il faut que Sénèque lui fournisse un remède qui fixe ses incertitudes et lui assure la tranquillité : ce n'est pas la tempête qui l'effraie, c'est le mal de mer qui le tourmente[1].

Dans ce tableau des hésitations maladives de Serenus, C. Martha voit « l'état flottant d'une âme noble et faible entre l'héroïsme et l'impuissance », une « profonde et saisissante analyse du spleen antique ». Si Serenus souffrait en outre « des peines d'amour inconnues à l'Antiquité », c'est « un Werther ou un René romain » que Sénèque aurait eu à consoler[2].

Le remède tout indiqué, répond Sénèque à son ami, c'est la tranquillité de l'esprit; et il entreprend de chercher avec Serenus le moyen de parvenir à cette tranquillité. On peut y arriver par l'action qui s'exerce dans les fonctions civiles et militaires, dans les plus modestes aussi bien que dans les plus importantes. Le maître qui enseigne la philosophie est aussi utile à l'État que le préteur qui rend la justice. On ne considère pas comme soldats ceux-là seuls qui combattent sur le champ de bataille, mais ceux aussi qui font sentinelle aux portes, qui assurent les veilles de nuit, qui gardent les dépôts d'armes. Ce qu'il faut, c'est apprécier avec discernement en quoi on peut servir la patrie. Il ne convient pas d'être ambitieux : que dirait-on du soldat qui ne voudrait avoir dans les armées que le grade de général en chef ou de tribun d'une légion? Si la Fortune vous éloigne des premiers rangs de l'État, restez debout à votre place et aidez l'État de votre voix; si on vous serre la gorge, restez toujours debout et aidez l'État par votre silence[3].

L'activité politique ne peut pas s'exercer constamment; mais il y a d'autres remèdes aussi efficaces pour amener la tranquillité, et que nous avons toujours à notre disposition : le choix des amis, le dédain des richesses, et le mépris de la mort. Sénèque met Serenus en garde contre les faux amis. On ne saurait en trouver de parfaits à une époque où les hommes de bien sont si peu nombreux. Tout au moins faut-il

1. *De Tranquill. an.*, I, 17 : Non tempestas vexat, sed nausia.
2. C. Martha, *Les Moralistes sous l'Empire romain*, 3e édit., Paris, 1872, pp. 24-25.
3. *De Tranquill. an.*, III, 1, 3-5; IV, 5-6.

éviter les mécontents qui sont toujours inquiets, qui se plaignent de tout : ce sont les pires ennemis de la tranquillité de l'esprit[1].

Cette tranquillité a aussi pour adversaires les richesses, qui sont la source la plus abondante des misères humaines, et la crainte des dangers et de la mort, qui trouble tous les moments de la vie. Aucun de ces dangers ne doit être inattendu : la maladie, la captivité, la chute ou l'incendie d'une maison. Souvent, le sage entend retentir le fracas d'un édifice qui s'écroule auprès de lui, et il ne s'en émeut pas[2]. Enfin, on ne peut être tranquille si l'on se dépense dans une activité sans but, si l'on passe son temps à parcourir au hasard les maisons, les théâtres, les places publiques, si l'on s'obstine dans quelque projet qu'on ne peut exécuter. Qu'on réussisse à éloigner toutes les causes personnelles de tristesse : il reste encore à ne pas nous attrister et à ne pas nous indigner des vices des hommes. Le misanthrope ne peut jouir de la tranquillité d'esprit. Le sage doit éviter toute fatigue intellectuelle et morale, se ménager des moments de repos. C'est ainsi qu'il peut conserver sa tranquillité d'esprit; c'est ainsi que Serenus pourra acquérir cette tranquillité[3].

Serenus s'était dégagé de ce « vague », de ce malaise indéfinissable dont, dix-huit siècles après lui, les héros incompris de la période romantique prétendaient souffrir; il avait atteint et même dépassé le but que Sénèque lui proposait, quand il reçut le huitième *Dialogus*, intitulé *De Otio*, dont il ne nous reste qu'un fragment. Dans ce fragment, Sénèque montre le disciple devenu plus stoïcien que le maître lui-même. A la manière du Polyeucte de Corneille qui accuse Néarque de tiédeur, le néophyte reproche à celui qui l'a converti d'être infidèle à l'orthodoxie stoïcienne : « Quelle conduite est la tienne, dit Serenus à Sénèque[4]; désertes-tu ton parti? » C'est au nom de la pure doctrine stoïcienne qui lui a été enseignée que le disciple blâme son maître, qui prêche maintenant le

1. *De Tranquill. an.*, VII.
2. *De Tranquill. an.*, XI, 6-7.
3. *De Tranquill. an.*, XVII.
4. *De Otio*, I, 4 : Quid agis, Seneca? deseris partes?

repos et l'abstention, la retraite loin de toutes les affaires politiques. Sénèque se défend avec une habileté de sophiste et prétend démontrer que le vieux stoïcien qui a longtemps peiné dans les affaires politiques a le droit de prendre sa retraite, que le jeune adepte de l'école, qui n'est pas encore entré dans la carrière, a le droit lui-même de se dérober à toute activité civile ou militaire, si, dans son oisiveté philosophique, il agit plus utilement pour le bien de l'humanité qu'un homme d'État ou un général d'armée. Au-dessus de la petite république bornée par les limites étroites de la cité où le hasard nous a fait naître, s'élève la grande république universelle qui a pour citoyens tous les dieux, comme tous les hommes. C'est celle-là que le sage sert beaucoup mieux dans le repos du philosophe que dans l'activité de l'homme politique.

Nous ignorons si le *De Otio* convertit Serenus à l'abstention philosophique, comme le *De Tranquillitate animi* l'avait converti à l'action. Postérieurement au *De Otio* nous ne possédons aucune discussion dialectique du maître et de son disciple.

Sénèque devait survivre à Serenus, comme à Marcellinus, et la mort de l'ami pour qui il avait écrit le *De Constantia sapientis*, le *De Tranquillitate animi* et le *De Otio* devait lui causer une profonde douleur. A la fin d'une lettre où il reprochait à Lucilius d'accorder de trop longs regrets à la perte d'un de ses amis, il ajoutait : « Je t'écris ainsi, moi qui ai pleuré mon très cher Annaeus Serenus avec tant d'excès que l'on me cite, et j'en suis fort ennuyé, parmi les exemples de ceux qui se sont laissé vaincre par la douleur. Aujourd'hui, je condamne ma conduite passée et je comprends que le motif principal qui m'a fait pleurer ainsi, c'est que je n'avais jamais pensé qu'il pourrait mourir avant moi. Cette seule idée me venait à l'esprit : il est plus jeune, beaucoup plus jeune que moi; comme si les destins tiennent compte de l'ordre des âges[1] ! »

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

(A suivre.)

1. *Epist. ad Lucil.*, LXXIII, 14.

CIPPE FUNÉRAIRE D'UNE PRÊTRESSE

TROUVÉ A AÏN-MAJA (TUNISIE)

(Planche II)

Le monument que nous publions aujourd'hui a été découvert, il y a quinze ans, par M. le capitaine Renault. Mais il n'avait été que sommairement signalé à cette époque [1], et, depuis, la trace en avait été perdue. M. Alfred Merlin, l'actif directeur des Antiquités et Arts de Tunisie, a entrepris de le retrouver; grâce au concours dévoué de M. Barué, contrôleur civil de Thala, ce résultat a pu être obtenu. D'abord transporté au Contrôle civil de Thala, le monument est entré en 1914 au Musée du Bardo. C'est là que nous l'avons étudié, sur l'aimable invitation de M. Merlin, à qui nous devons également les photographies qui illustrent cet article [2].

Le lieu de la trouvaille est au lieu dit Aïn-Maja, à 27 kil. à l'est de Thala [3]. D'après une inscription récemment découverte [4], il y avait là, à l'époque romaine, un *vicus*.

Le monument en question est un cippe de 1m25 de haut, large de 0,47 sur les faces antérieure et postérieure, de 0,40 sur les faces latérales. Il est en calcaire gris, dur et fin. La face antérieure et les deux faces latérales sont ornées de bas-reliefs. Sur la première, on remarque, dans une niche arrondie, l'image d'une femme que son costume et son attitude désignent suffisamment pour une prêtresse; c'est, du reste, ce que confirme l'épitaphe gravée sur le piédestal de la niche. Les deux faces latérales représentent l'une et l'autre un personnage féminin portant une corbeille sur la tête; au-dessous, est figurée une truie pleine : il y a là un symbole clair du culte de Déméter-Cérès.

Nous sommes donc en présence du monument funéraire d'une prêtresse de Cérès, ou plutôt des *Cereres*. C'est ce que l'étude du détail nous confirmera.

1. Cf. R. Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. CXXXIII-CXXXIV.
2. Cf. notre rapport sommaire, dans le *Bull. archéol. du Comité* (extrait des procès-verbaux, juin 1915, p. VII).
3. Cf. R. Cagnat et A. Merlin, *Atlas arch. de la Tunisie*, 2e série (1/100000), 1re livraison, Thala, 221.
4. Cf. A. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1913, p. CCXXXIII.

L'épitaphe comporte quatre lignes; les lettres sont hautes de 0,025 aux trois premières, 0,02 à la dernière.

FLAVIA M
FIL TERTVL
lA SACERDOS
VIX ANC

Flavia M(arci) fil(ia) Tertul[l]a sacerdos vix(it) an(nis) c...

Le nom de *Flavia Tertulla* se retrouve sur une inscription de Madaura[1]. La lettre C, à peine visible sur la pierre, indique que *Flavia Tertulla* vécut au moins cent ans. Les prêtresses des *Cereres* étaient choisies parmi des personnes âgées : on connaît plusieurs autres exemples de prêtresses de ces divinités ayant atteint ou dépassé cent ans[2] : c'est le cas, en particulier, d'une *sacerdos magna* de Thala[3].

Flavia Tertulla est représentée debout : elle tient dans la main gauche l'*acerra* ou boîte à encens; le bras droit pend le long du corps, la main, mutilée, portait un objet qui devait être une patère ou un vase à libation. La tête est entièrement brisée. Le vêtement est triple : une longue tunique descend jusqu'aux pieds; une autre, qui s'arrête au-dessus des chevilles, recouvre celle-là; enfin, par-dessus, c'est un long manteau à manches, ceint à la taille d'un cordon qui se noue sur le devant et dont les bouts pendent assez bas. Il faut voir dans cette ceinture la *vitta* dont Tertullien nous dit qu'elle constituait un privilège envié des prêtresses de Cérès[4]. Deux rosaces, l'une sur l'épaule gauche, l'autre sur le sein droit, ornent ce vêtement caractéristique *(fig. 1.)*

Au-dessous de l'inscription, une plinthe de 0,40 est ornée de légers reliefs formant des panneaux rectangulaires. De part et d'autre de l'inscription, on remarque deux enfants vêtus de tuniques courtes : chacun de ces *camilli* soutient un objet qui a toutes les apparences d'un arbre taillé par étages; celui de gauche est bien conservé : un oiseau est perché au sommet. On sait que parmi les accessoires caractéristiques du culte de Déméter figure le flambeau, et un flambeau d'un genre spécial, orné de feuillages étagés : on le retrouve sur des monuments grecs, tels qu'un autel trouvé à Athènes et un autre trouvé

1. *C. I. L.*, VIII, 4723.

2. Cf. Audollent, *Cereres*, dans *Mélanges Cagnat*, p. 367, note 2; rapprochez Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, t. I, p. 340, à propos des prêtresses de *Tellus*.

3. *C. I. L.*, VIII, 505. Pour l'attribution du culte des *Cereres* aux *sacerdotes magnæ*, cf. Dessau, *Inscr. lat. selectæ*, t. II, *pars* 1, 4467; Audollent, *l. c.*, p. 366-367; Toutain, *o. c.*, p. 348.

4. Tertull., *De pallio*, IV, in fine.

à Eleusis[1]; sur une peinture pompéienne représentant la déesse[2]; enfin sur deux stèles de Tunisie relatives à son culte, l'une provenant de la région de Tebessa[3] et l'autre de *Thacia* (Bordj Messaoudi)[4]. Le caractère particulier de ces flambeaux consacrés au culte de Déméter s'explique par un détail du mythe de la déesse : Déméter, en quête de sa fille Coré, enlevée par Hadès, alluma, quand la nuit vint, deux pins en guise de torches. Ovide nous dit expressément qu'il faut voir là l'origine des flambeaux sacrés de Cérès[5] :

> Illic accendit geminas pro lampade pinus;
> Hinc Cereris sacris nunc quoque taeda datur.

Ces vers nous font comprendre la nature des accessoires singuliers figurés sur notre monument : il s'agit d'*arbres-flambeaux*. Nulle part ailleurs la double nature de cet objet sacré n'est marquée avec autant de hardiesse. Dans les représentations de l'art grec, délicat et soucieux du vraisemblable, il s'agit de flambeaux, où le souvenir de l'arbre n'est rappelé que par une décoration discrète; l'art africain représente des arbres véritables : dans les objets figurés sur les stèles de Tebessa et de Thacia, on pourrait hésiter à reconnaître des candélabres plutôt que des arbustes taillés par étages. L'artiste qui a sculpté le cippe d'Aïn-Maja a traduit encore plus clairement l'idée d'arbre en indiquant le détail du feuillage et en plaçant un oiseau à la cime; mais, en même temps, il a rendu plus sensible l'idée de flambeau en faisant porter ces arbres par des *camilli*.

Y a-t-il là une reproduction fidèle de l'objet employé dans les cérémonies du culte? Il semble, tout au moins, que l'oiseau ait été ajouté par l'artiste, non certes par pure fantaisie, mais pour accroître la valeur symbolique de la représentation. Il faut en effet reconnaître en cet oiseau une colombe ou une tourterelle. Elien dit que la tourterelle blanche était consacrée à la fois à Aphrodite et à Déméter[6]. Nous savons d'autre part que le célèbre *xoanon* de Phigalie, connu sous le nom de *Demeter Melaina*, tenait sur une main un dauphin, et sur l'autre une colombe[7]. Mais les preuves les plus convaincantes de l'attribution de la colombe à Déméter ont été fournies récemment par les fouilles si heureuses de M. Orsi en Calabre. M. Orsi a exhumé à Rosarno, sur l'emplacement de Medma, colonie de Locres, trois sta-

1. Cf. Bœtticher, dans *Philologus*, t. XXIV (1866), p. 227 sq.; idem, *ibid.*, t. XXV (1867), p. 19 sq.
2. Cf. Roscher, *Lexicon*, art. *Ceres*, p. 859, fig.
3. Cf. *C. I. L.*, VIII, 16693.
4. Cf. La Blanchère et Gauckler, *Cat. du Musée Alaoui*, p. 59, n° 103.
5. Ovid., *Fast.* IV, 493.
6. Ælian., *De nat. anim.*, X, 33.
7. Pausanias, *Descr. Græciæ*, VIII, 42, 4.

tuettes de terre-cuite représentant Déméter assise sur un trône : ici, une colombe est posée sur les genoux de la déesse, là, dans sa main droite, avec les ailes éployées; là, enfin, deux colombes sont perchées de chaque côté du dossier du trône [1].

Quel est l'arbre sur lequel est posé l'oiseau symbolique? Quoique la représentation du feuillage ne soit pas exempte de fantaisie, il semble bien qu'on ait affaire à un myrte. Le feuillage du myrte orne souvent les flambeaux de Déméter : c'est ce qu'on voit en particulier sur l'autel d'Athènes et sur un vase du cabinet Pourtalès [2]. Bœtticher explique cela par une légende d'après laquelle Perséphone aurait reçu de Dionysos, en échange de l'âme de Sémélé, une branche de myrte [3]. Mais sans doute cette attribution du myrte à Déméter et Coré a-t-elle une raison plus générale et plus profonde. Les découvertes de M. Orsi ont démontré la parenté étroite de Déméter et d'Aphrodite, déesses de la fécondation : les objets de terre cuite recueillis à Medma associent plusieurs fois à Déméter, outre l'image de la colombe, celle d'Eros ailé [4]. Un autre symbole d'Aphrodite, le dauphin, se retrouve à propos de Déméter : c'est ce qu'attestent non seulement la *Demeter Melaina* de Phigalie, mais aussi un monument récemment découvert en Tunisie, à Thuburbo Majus : c'est un ex-voto représentant un élégant petit temple : au-dessous de la porte de la cella est sculpté un verrat qui indique le culte de Déméter-Cérès : et au-dessus de la même porte, dans le tympan du fronton, sont figurés deux dauphins [5]. Aussi bien convient-il d'ajouter purement et simplement le myrte à la série des symboles communs à Déméter et à Aphrodite.

Les rosaces qui décorent le vêtement de la prêtresse sont encore un symbole commun aux deux déesses : seulement, il ne s'agit plus ici de l'Aphrodite grecque, mais de l'Aphrodite carthaginoise. La rosace, si fréquente dans l'ornementation des monuments religieux de l'Afrique, nous paraît être, en effet, un souvenir de l'astre de Tanit, constamment figuré sur les stèles votives consacrées à cette déesse [6]. Dans le petit temple ex-voto de Thuburbo Majus, des rosaces ornent les chapiteaux des pilastres d'ante.

Les deux faces latérales du cippe sont ornées l'une et l'autre du même motif; un intéressant souci de variété se remarque dans la façon dont il est traité sur chacune d'elles. A droite, c'est un personnage

1. Cf. P. Orsi, dans *Notizie degli Scavi*, 1913, *Supp.*, p. 93-96, fig. 104 *bis*, 105, 106.

2. Cf. *Philologus*, t. XXV, fig. 4. Bœtticher le reconnaît également sur l'autel d'Éleusis (*ibid.* p. 19 sq.); mais il nous semble difficile (cf. *ibid.*, fig. 3) de ne pas voir dans l'ornement de ces flambeaux des pommes de pin, ce qu'explique assez la légende rapportée par Ovide.

3. Cf. Bœtticher, *Philologus*, t. XXIV, p. 231.

4. Cf. P. Orsi, *l. c.*, p. 96-100 et fig. 108-112.

5. Cf. A. Merlin, *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr.*, 1912, p. 350-354 et fig. 2.

6. Cf. par exemple La Blanchère et Gauckler, *o. c.*, p. 61, et pl. XVII, nos 119, 117, 115; *ibid.*, p. 62, et pl. XVIII, nos 712 et 732.

féminin vêtu d'une tunique à manches tombant jusqu'aux pieds, et d'un *pallium* qui laisse libre le bras droit. Celui-ci pend le long du corps; la main, mutilée, tenait une poignée d'épis. Le bras gauche est levé, et soutient une corbeille ou ciste en osier tressé, de forme allongée, posée sur la tête. Au-dessous de ce personnage, est figurée une truie pleine galopant à gauche *(fig. 2)*. Sur l'autre face, le personnage féminin est vêtu d'une tunique très longue et formant autour des hanches un épais repli. La tête supporte une corbeille analogue à la précédente : les deux bras sont levés pour la soutenir. La truie est représentée assise, au pied d'un arbre dont on ne peut préciser la nature *(fig. 3)*. Ces deux personnages féminins représentent-ils des prêtresses ou des déesses? On retrouve une disposition analogue sur la stèle de Thacia dont nous avons déjà parlé. La sculpture y est beaucoup plus grossière que sur notre cippe, mais la composition est sensiblement pareille : c'est comme le cippe « déplié » : au milieu une prêtresse sacrifiant, et de chaque côté deux femmes canéphores ou cistophores, avec un porc au-dessous de chacune d'elles. Même disposition sur un cippe provenant du Djebel Mansour, sauf que sur la face antérieure il n'y a que l'épitaphe de la prêtresse, *Quarta Nyptanis f. Galesis, sacerdos magna*, sans son image [1]; Gauckler pense que les deux personnages féminins des faces latérales, à cause du socle qui les supporte, sont, plutôt que des prêtresses, des divinités, et précisément les *Cereres* [2]. Nous croyons qu'il faut étendre cette interprétation au cippe d'Aïn-Maja et à la stèle de Thacia. Il semble qu'il y ait là une composition habituelle à l'art africain pour les monuments funéraires des prêtresses des *Cereres*.

Quant à savoir qui sont, au juste, ces *Cereres*, c'est une question que nous ne saurions traiter sans dépasser de beaucoup les limites de cet article. Nous nous bornerons aux réflexions que suggère l'étude de notre cippe. Deux thèses sont en présence : la plus généralement admise voit dans les *Cereres* le couple Déméter-Coré, dont le culte fut importé de Sicile à Carthage en 396 av. J.-C. [3]; mais pour M. Audollent, le pluriel *Cereres* indique l'association d'une déesse punique et d'une déesse gréco-latine [4]. Sans vouloir nier la sérieuse valeur des arguments sur lesquels M. Audollent a appuyé sa théorie, nous devons constater que les conclusions auxquelles nous a mené l'étude du cippe d'Aïn-Maja militent en faveur de la théorie traditionnelle. On sait, en effet, que le mythe de Déméter courant, armée de deux flambeaux, à

1. Cf. Poinssot, *Cat. du Musée Alaoui, Supp.*, p. 63, n° 1076, et pl. XLIX, 1 et 2.

2. Cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. CLXI, note 1.

3. Cf. Diodor. Sic., *Bibl. hist.*, XIV, 63, 70, 77. — Pour l'exposé de cette thèse, cf. en particulier Toutain, *o c.*, p. 350-351.

4. Cf. Audollent, *l. c.*, p. 359-381.

la recherche de sa fille, était particulièrement populaire en Sicile[1]; or, nous avons vu que les flambeaux ont dans le culte des *Cereres* une spéciale importance. Mais surtout, la communauté de symboles entre Déméter-Coré et Aphrodite n'est nulle part aussi sensible que dans le culte locrien des Grandes Déesses : or, pareille communauté se remarque entre les *Cereres* africaines et Aphrodite. Il est vrai que c'est à Syracuse, et non pas à Locres, que les Carthaginois empruntèrent le culte de Déméter-Coré; mais il y a beaucoup de vraisemblance à admettre que le culte syracusain ait subi le rayonnement du sanctuaire fameux de Locres. Ce caractère particulier des deux déesses que les Carthaginois allèrent chercher à Syracuse explique qu'elles aient été assimilées à Astarté et Tanit du Lebanon, comme cela paraît résulter d'une inscription punique de Carthage[2]. Cette assimilation explique à son tour que le souvenir de l'astre de Tanit soit rappelé sur des monuments consacrés aux *Cereres*.

L.-A. CONSTANS.

1. Cf. Fr. Lenormant, dans *Dict. des Antiq.* de Daremberg et Saglio, art. *Ceres*, p. 1054[1].

2. Cf. Clermont-Ganneau, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1898, p. 236; *id.*, *Recueil d'arch. orientale*, III, p. 186-188.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXI

DE LYON A AUGST PAR NYON

Je persiste à croire qu'à l'origine des destinées de Lyon et d'Augst il faut voir un dessein de César.

Lyon et Augst furent fondées par le proconsul Munatius Plancus, sur l'ordre du Sénat, avant le milieu de l'année 43. Il y avait à peine un an que César était mort : aucun de ses héritiers n'avait assez étudié la Gaule pour reconnaître l'excellence des deux sites, — celui de Lyon, au centre des voies du pays, celui d'Augst, au coude du Rhin, à l'extrémité des deux tracés les plus directs qui mènent au fleuve, l'un d'Italie par le Grand Saint-Bernard, l'autre de Gaule par la dépression des lacs helvétiques. Comprendre la valeur militaire de ces lieux, la réaliser par des fondations coloniales, suppose un long examen du pays, une volonté suivie d'en tirer profit pour le bien de Rome. Et, de cela, personne ne fut capable après la mort de César.

Connaissance de la Gaule et volonté de la transformer par des routes et des fondations, César posséda l'un et l'autre comme jamais aucun chef de Rome. Il l'a montré dans le Midi, en créant sa ligne de colonies le long du Rhône et de la mer. Pourquoi n'aurait-il pas préparé chose semblable dans le Nord, où tout était à faire, et où tout devait être fait, à la fois pour se prémunir contre des révoltes gauloises et pour se garder contre les Germains?

Or, la seule fondation qu'on lui attribue dans le Nord se

trouve précisément en étroite connexion avec Lyon et Augst : c'est la colonie de Nyon, sur le lac de Genève [1].

Regardez sur la carte les routes naturelles qui mènent de Lyon au Rhin. Vous en avez deux : celle de gauche, par Besançon et la trouée de Belfort ; celle de droite, par le lac de Genève et la dépression des lacs suisses. Nyon est sur celle-ci, presque à mi-chemin entre le point de départ, Lyon, et le point d'arrivée, Augst. La ville est à l'endroit où la route a fini le passage par les montées difficiles du Jura et où elle aborde les terres faciles de la Suisse des lacs [2].

Si Jules César a bâti à Nyon une colonie, c'est et ce ne peut être que parce qu'il a voulu assurer à l'Empire la possession de la route de Lyon au Rhin. Cette route est d'ailleurs, et de beaucoup, plus rapide que celle de Besançon. Au travers de la fondation coloniale de Nyon par Jules César, nous pouvons donc apercevoir dans son esprit la résolution des colonies d'Augst et de Lyon [3].

---

1. L'origine julienne de Nyon semble bien résulter de son nom, *colonia Julia Equestris* (voyez les résumés des opinions antérieures dans l'excellent travail de J. J. Müller, *Nyon zur Rœmerzeit*, Zurich, 1875, p. 10 et s. [fasc. XVIII, 18, des *Mittheilungen*]). — Le territoire a dû être, pour la part principale, enlevé aux Helvètes. Cette part helvétique, c'est, sans nul doute, le *pagus Equestricus* du Moyen-Age, qui a conservé le nom de la vieille cité, comme l'*Augustgau* ou *Augustgowe* celui d'*Augusta* des Rauraques. Ce *pagus* commençait à l'Aubonne sur le lac, allait jusqu'au Jura, embrassait le pays de Gex, et finissait sans doute au pas de l'Écluse, comme y avait fini jadis le territoire des Helvètes (César, I, 11, 1) : *gewiss ein seltenes Beispiel historischer Continuität* (J. J. Müller, p. 18). Il correspondait au décanat d'Aubonne ou de Gex dans le diocèse de Genève, à cela près que ce décanat revendiquait des paroisses dans la Michaille et le val Chezery (de Gingins-La-Sarra, p. 79). — Au delà de l'Écluse, on a supposé (Longnon, *Atlas*, pl. 2 ; *texte*, p. 135) que le territoire de Nyon s'était en outre étendu, à droite du Rhône, jusque sur la future cité de Belley (val Chezery, la Michaille, val Romey, Bugey), et c'est possible. Cela aurait donné à la cité une forme très allongée, le long en particulier de la route de Lyon dont nous parlons ici ; et cela lui aurait donné toute la partie montagneuse de la route. Et voilà qui confirmerait le rôle de la colonie, de garder, entre Lyon et le Rhin, les passages difficiles du Jura. Il n'y aurait pas eu, dans ce cas, en Gaule, une cité dont le territoire eût été plus étroitement solidaire d'une route (cf. la préfecture du Queyras, *Revue*, 1911, p. 167). — De là, sans doute, l'existence, à Nyon, d'une gendarmerie spéciale pour la surveillance de ces passages : *præfectus arcendis latrociniis* (*CL.*, XIII, 5010).

2. La route de Nyon vers Lyon coupait le premier massif du Jura au pas de l'Écluse : c'est par là que sont passés les Helvètes en 58 (César, I, 6, 1 ; I, 9, 1 ; I, 10, 1 ; I, 11, 1). De Bellegarde, elle traversait le massif ultérieur par le long couloir qui aboutit à Nantua. Vers Nantua, alors qu'une vieille route (celle des Helvètes) gagnait Mâcon, celle de Lyon obliquait vers l'Ain. — Cf. au *post-scriptum*.

3. De même, le bon historien de Nyon, de Gingins-La-Sarra, *Hist. de la cité et du canton des Équestres*, Lausanne, 1865 (*Mém... de la Suisse romande*, t. XX), p. 33.

Plus tard, Agrippa ou d'autres construisirent la route de Lyon au Rhin par Besançon[1]. Mais elle n'enleva en rien de son importance à celle de Nyon. Claude, l'héritier d'Agrippa en matière de routes[2], fit peut-être réparer cette dernière[3], qu'on pourrait bien appeler, plus qu'aucune dans les Trois Gaules, la route de César[4].

CAMILLE JULLIAN.

P.-S. — Ceux qui peuvent douter de l'existence d'une voie romaine directe de Lyon à Genève par Nantua et l'Écluse (et, par suite, de Lyon à Nyon et Avenches ; ou, encore, directe de Lyon à Avenches et Augst par Nantua, l'Écluse, Gex), n'auront qu'à lire l'excellent travail que fait paraître en ce moment M. J. Hannezo sur *les Voies antiques et romaines du département de l'Ain*, dans le *Bulletin de la Société des Naturalistes de l'Ain*. Ils y verront cette route minutieusement étudiée mille par mille (*Bulletin* de 1913, 15 mars, p. 12-21). Cette route, d'après les calculs de M. Hannezo, mesurait 103 milles au lieu des 110, 122, 128, 129 1/2 que mesurent les autres (de Lyon à Genève). Outre les témoins positifs qu'elle a laissés, comment les Romains ne

1. Strabon (IV, 6, 11), ne la mentionne pas : sa route du Rhin est celle de Lyon, Langres et Trèves. Cette route de Besançon, d'ailleurs, qui atteignait le Rhin à *Cambete*, Kembs, visait plutôt le Rhin d'Alsace que le Rhin de Suisse. Il lui fallait, à Kembs, remonter le fleuve sur plus de 20 kilomètres pour atteindre Augst.

2. J'établirai volontiers un lien entre cette route claudienne, de Lyon à Augst par Gex, et une autre route claudienne, de Langres à Genève sans doute également par Gex : route qui nous est connue, en outre du terrain, par le milliaire de Claude (également de 43) trouvé à Sacquenay (XIII, 9044), route qui était sur la ligne la plus directe d'Italie en Bretagne par le Petit Saint-Bernard (cf. Tacite, *Histoires*, II, 66). L'œuvre de viabilité entreprise par Claude en Gaule est essentiellement militaire, visant Bretagne et Germanie. Remarquez que vous n'en trouvez aucune trace dans les itinéraires, qui indiqueront des parcours très différents et sont d'ailleurs, à dire vrai, une source aussi souvent nuisible qu'utile à qui veut connaître le système routier primitif de la Gaule Romaine.

3. Cela me paraît résulter du milliaire trouvé au camp de Valbonne, entre Montluel et Meximieux, à environ 10 mètres de l'ancien chemin de Châne à Bellignieu (Allmer et Dissard, *Musée*, t. IV, p. 188) : *Ti. Claudio*, etc.; milliaire daté de 43-44 et portant le chiffre de milles CXIX, qui me paraît correspondre à la distance sur Avenches. On a supposé (voyez *Corpus*, XIII, 9055), que cette distance est celle sur les Alpes Grées : il n'est en effet pas impossible que le milliaire de Claude se rapporte à une route directe de Lyon au Petit Saint-Bernard par Seyssel. — Il peut paraître surprenant que les distances fussent marquées pour Avenches et non pour Nyon : peut-être la route militaire laissait-elle alors Nyon à quelques kilomètres à sa droite (vers Crassier ou Trélex), pour gagner Avenches par le plus court. — C'est à cette vieille route de Claude qu'appartient le secteur de chemin romain reconnu par de Bonstetten, et d'ailleurs assez visible, entre Gex, Aubonne et Cossonay (*Carte archéologique du canton de Vaud*, 1874, p. 45). — Toutes les inscriptions milliaires de cette région, telles qu'elles sont au *Corpus*, doivent être revues avec l'hypothèse d'une route directe de Gex ou de Nyon à Avenches.

4. Ceci dit, bien entendu, sans établir le moindre lien entre le nom de César et l'étymologie qu'on a imaginée pour le val Chezery, *Cæsariacum*.

l'auraient-ils pas fréquentée? C'était une très vieille piste humaine, et elle l'est demeurée. M. Hannezo rappelle que les courriers de malles-poste en 1782, de Lyon en Suisse, passaient toujours par là, avec relais à Miribel, Montluel, Meximieux, Saint-Denis, Saint-Jean-le-Vieux, Cerdon, Saint-Martin-de-Fresne, Nantua, Saint-Germain-de-Joux, Châtillon, Avanchy, Collonges et Genève. Et c'est le parcours, ou à peu près, de la vieille route. — Le travail de M. Hannezo est une preuve éclatante que pour qui veut connaître les plus anciennes voies romaines, les Itinéraires et la Table (oh! combien!), et parfois même les bornes, ne donnent que des renseignements très incomplets et très incohérents.

LES MOSAÏQUES DE LA PLANCHE XXXII D'ARTAUD

La planche XXXII d'Artaud, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques de Lyon et du Midi de la France*[1], Lyon, 1835, présente deux pavements fragmentaires. Le texte, p. 86, annonce l'un en ces termes énigmatiques : « Quoique le dessin de cette mosaïque à labyrinthe, de style grec, soit souvent répété sur les anciens pavés, nous avons cru devoir le reproduire ici, comme appartenant à une des villes importantes de la Gaule, ville qui a des médailles autonomes, mais qui a eu le malheur de voir détruire ses monuments antiques, témoins de sa grandeur... Quoique les mosaïques, par leurs positions, aient pu être ensevelies et oubliées, on en a peu rencontré dans cette colonie. Celle que nous publions nous a été signalée dans le jardin de M. Monicault, et nous en avons trouvé la suite sous le poulailler de la maison du Dr Gilibert, de Lyon... » Quelle est cette ancienne colonie romaine où, du vivant d'Artaud, M. Monicault possédait un jardin et le Dr Gilibert, de Lyon, une maison avec poulailler? La planche nous donne le mot de l'énigme : des deux fragments qu'elle représente, celui d'en bas, qui comporte bien et comporte seul un labyrinthe, est intitulé *Mosaïque de Valence*. Au surplus, dans le texte, mais hors de la partie consacrée à l'explication des planches, il y a un passage où l'auteur daigne parler sans

1. Titre spécial de l'album : *Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France expliquées et publiées par* F. Artaud.

ambages, p. 124 : « J'ai vu à Valence, à la suite de la mosaïque Monicault, planche XXXII... »

Pour l'autre fragment, celui que la planche figure en haut, c'est, au contraire, à l'explication qu'il faut demander la vérité sur son origine. Car il est intitulé *Mosaïque de Lyon — Supplément.* Par bonheur, le texte est clair, p. 86 : « Le fragment de mosaïque qui accompagne » — ou mieux qui précède — « ce dessin » — le dessin de la mosaïque Monicault — « a été trouvé à Vienne, sur les bords du Rhône, près de l'ancienne verrerie ». Analogue, mais un peu moins étrange à cause du pluriel, est le cas d'une table faite pour Artaud « avec des morceaux provenant d'un pavé antique trouvé à Vienne » (p. 84) et qui figure en bas de la planche XXVII intitulée *Supplément aux mosaïques de Lyon*[1].

Le texte annonce d'abord la mosaïque de Valence, puis celle de Vienne; la planche présente d'abord la mosaïque de Vienne, puis celle de Valence. Troublé sans doute par cet entre-croisement bizarre, M. Georges Lafaye, dans son *Inventaire des mosaïques de la Narbonnaise et de l'Aquitaine*[2], a interverti les deux pièces. Sous le n° 150, il décrit comme trouvé à Valence, dans le jardin de M. Monicault, etc., le fragment de Vienne, Artaud, planche XXXII, 1; et sous le n° 165, comme trouvé à Vienne, sur les bords du Rhône, etc., le fragment de Valence, Artaud, planche XXXII, 2.

L'interversion corrigée, il conviendrait de refaire les deux descriptions, qui sont insuffisantes. M. Lafaye décrit ainsi la mosaïque à labyrinthe : « Fragment. Bordure formée d'une grecque en torsade entourant des carrés avec une rosace au centre. Blanc, jaune, rouge et vert. » La planche d'Artaud nous montre un angle de mosaïque polychrome à champ blanc. Une torsade avec trois filets noirs de part et d'autre sert de bordure. Les méandres d'une torsade pareille encadrent des caissons carrés que dessine une torsade différente. Il n'en reste que deux, l'un entier, l'autre mutilé. Les rosaces qui les décorent ne sont point pareilles. Encore moins exacte est la description de la mosaïque sans labyrinthe : « Combinaison de carrés et de losanges de grandeurs variées, noirs sur fond blanc. Quelques ornements rouges. » La planche nous montre un fragment sans angles de mosaïque à champ blanc que borde une guirlande noire de feuilles ovales sur mince tige rectiligne entre une bande noire au dehors et

1. M. Lafaye, ouvr. cité plus bas, mentionne deux fois cette pièce, n°s 163 et 179. De même il mentionne deux fois la mosaïque d'Orphée, qui est au Musée de Lyon, sous le n° 201, comme trouvée à Sainte-Colombe, et sous le n° 242, comme trouvée à Saint-Romain-en-Gal. Cf. Comarmond, *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de la Ville de Lyon;* Lyon, 1855-1857; p. 693-694, pour la table d'Artaud; 690-691, pour la mosaïque d'Orphée.

2. *Inventaire des mosaïques de la Gaule, publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* I. Paris, 1909.

deux filets noirs au dedans. Dans le décor, des rangées de petits carrés noirs inscrivant un carré moindre à côtés blancs alternaient avec des rangées de carrés plus grands posés en losanges dont chacun était tangent à deux des petits carrés et contenait un carré semblable orné d'un motif polychrome. Ces motifs variés sont le seul élément polychrome de la mosaïque. Pour la première rangée de ces caissons, — le fragment n'en compte que deux, — un chapelet de tout petits carrés noirs; pour la seconde, un chapelet de tout petits triangles noirs garnissait l'intervalle des couples de carrés semblables. Dans les espaces vides entre les rangées alternantes, un filet noir dessinait des roses de losanges blancs; le long de la bordure, le remplissage était complété par des triangles noirs à filet blanc que le même filet divisait chacun en trois triangles et deux rectangles.

La description la plus minutieuse ne vaut pas une bonne image, c'est évident. Mais, à défaut d'image, — les planches d'Artaud ne sont pas à la portée de tout le monde, et l'album de l'*Inventaire* n'a point reproduit celle-ci, du moins jusqu'à maintenant, — une description exacte donne une idée approximative de l'objet. Elle tient généralement plus de place qu'une description inexacte, sans doute, et il faut parfois un certain effort d'attention pour la suivre. Mais à quoi sert une description inexacte?

PHILIPPE FABIA.

ENCORE LE DIEU DE VIÈGE

On me permettra encore quelques brèves remarques au sujet du dieu de Viège, au musée de Genève, dont le curieux attribut couvrant le bas du corps à partir de la ceinture a attiré récemment l'attention de MM. C. Jullian[1] et de Vesly[2], et la mienne[3]. Si M. C. Jullian continue à reconnaître en lui un instrument de foyer, la crémaillère[4], M. de Vesly se range à mon opinion, et, par de nouveaux exemples caractéristiques, confirme que ce manche bifide est bien une clef du type dit en T ou en ancre[5]. Un tel attribut n'a rien d'anormal; il permet de ranger le dieu de Viège dans la série déjà riche des divinités clavigères de l'Antiquité[6]. C'est là une constatation intéressante; car, à ma connaissance, on ne l'avait pas encore faite à propos des divinités celtiques. Tout au plus avait-on noté, sur le bas-relief de Varhély (Autriche), que le dieu au maillet a pour parèdre une déesse qui tient la clef[7]. Dès lors, la dite équerre(?) en main du dieu au maillet qui est debout à côté de la même divinité féminine sur le bas-relief de Déva (Transylvanie)[8], pourrait bien être une clef de la forme dite « clef de temple », connue elle aussi en pays celtiques[9]; on notera que le dieu, tout comme le Kronos mithriaque, tient cet instrument ramené contre sa poitrine, position significative qu'on expliquera dans un instant. M. C. Jullian semble croire de plus que les cavaliers des monnaies gauloises pourraient bien parfois tenir des clefs[10].

1. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 63 sq.
2. *Ibid.*, p. 209.
3. *Ibid.*, p. 145, 208.
4. *Ibid.*, p. 216. [J'y renonce volontiers. — C. J.]
5. Déchelette, *Manuel d'arch. préhist.*, II, 3, p. 1392, n° 2.
6. *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1247, III, le symbole de la clef; Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kleiduchos*, nombreux ex.; Köhler, *Die Schlüssel des Petrus*, ap. *Archiv für Religionswiss.*, 8, 1905, p. 214 et suiv.; Delatte, *Études sur la magie grecque*, IV, Amulettes inédites des musées d'Athènes, ap. *Musée belge*, 1914, p. 75, 83 et suiv. (du tirage à part); cf. mon article *Le soleil dans les armoiries de Genève*, ap. *Rev. hist. rel.*, 1915.
7. S. Reinach, *Cultes*, I, p. 229; *id.*, *Répert. de reliefs*, II, p. 137; *id.*, *Bronzes figurés*, p. 183.
8. S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 182, 4*; *id.*, *Répert. de reliefs*, II, p. 137, 2.
9. Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1391, fig. 619, 1-3.
10. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 217.

*
* *

On ne saurait nier, et ce rapprochement a été fait il y a longtemps déjà par M. S. Reinach[1], la ressemblance de la clef en T avec l'ancre des navires[2]. Cette analogie résulte sans doute de la même nécessité pratique et technique; celle d'accrocher d'une part le fond de l'eau, de l'autre, les arrêts de la serrure; il est peu plausible en effet de supposer que l'une de ces clefs — l'ancre n'est-elle pas la clef du navire? — ait inspiré l'autre. Je croirais toutefois volontiers que l'art a pu à certaines époques confondre les deux formes, et que par exemple les chrétiens aient assimilé l'antique clef incurvée que connut le symbolisme celtique au symbole chrétien de l'ancre. J'ai déjà indiqué que la croix ancrée, fréquente dans l'art barbare de la Gaule[3], que l'on dit généralement être une croix surmontée d'un ω renversé, est plutôt la clef associée à l'antique croix solaire[4], et toutes deux christianisées, grâce à leur analogie de formes avec les symboles chrétiens de la croix et de l'ancre souvent unis. Que cette clef se soit confondue aussi avec l'ω, cela est évident, puisque la croix ancrée est souvent accompagnée de l'A[5]. Il y a eu sans doute fusion des trois motifs, semblables, sinon de sens, du moins de forme, clef, ancre, ω. En tout cas, dans bien des exemples où la croix, latine ou équilatérale, termine ses branches par les deux courbes, celles-ci ne ressemblent pas à la lettre grecque, mais bien plutôt à la clef en T. De plus, on voit que différents symboles païens, par exemple le trident[6], tout comme les symboles chrétiens tels que l'ancre, le mât du navire, etc., deviennent cruciformes par la seule adjonction d'une barre transversale; la clef païenne a pu de même devenir la croix ancrée par le même procédé. Quand la croix équilatérale, dans l'art barbare et dans celui du Moyen-Age, termine par une courbe bifide chacune de ses branches et non pas une seule[7], on admettra qu'il s'agit de quatre clefs subissant l'attirance de la croix, et réunies de façon à lui ressembler, tout comme le font d'autres symboles tels que les motifs en C[8].

1. *Bronzes figurés*, p. 140.

2. *Dict. des Ant.*, s. v. *Ancora*; S. Reinach, *Inventio ancorae*, ap. *Cultes*, II, p. 259 sq. (cf. A. Reinach, *Noé Sangariou*, 1913, p. 46); *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1909, p. 59; Déchelette, *La Collection Million*, p. 212 sq.; ancre de Mahdia, Merlin, *Mélanges Cagnat*, 1912.

3. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 147, 208, fig.

4. On voudra bien se reporter, pour cette association de divers symboles celtiques, le plus souvent solaires, avec la croix solaire, et pour leur christianisation, à mon travail sur *Le soleil dans les armoiries de Genève*, *Rev. hist. rel.*, 1915.

5. Michel, *Hist. de l'Art*, I, 2, p. 913.

6. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 208, fig. 6.

7. *Ibid.*, fig. 9.

8. Cf. mon article cité, *Le soleil dans les armoiries de Genève*, où l'on trouvera d'autres détails sur ce point.

***

J'ai signalé un motif prophylactique gravé sur la poitrine de divers personnages et sur la robe de divers animaux de l'art barbare : le motif dentelé, qui rappelle le panneton de la clef dite laconienne[1]. Hésitant à le rattacher au trident, j'ai préféré le dériver de ces amulettes de l'âge du bronze dont M. Déchelette a expliqué le sens[2]. Il me semble maintenant qu'il est plus simple d'y reconnaître la réduction de la clef laconienne. Qu'on regarde en effet certains Kronos mithriaques : le plus souvent ils ramènent contre leur poitrine les deux clefs célestes dont ils sont porteurs *(fig. 1)*. Position assurément symbolique : c'est

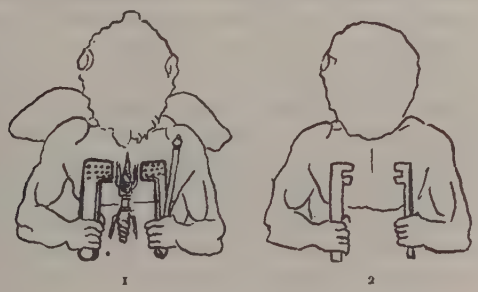

FIG. 1. — CLEFS DU KRONOS MITHRIAQUE

1. Kronos du Vatican, Roscher, *Lexikon*, s. v. *Mithra*, p. 3039, fig. 1.
2. Kronos de Rome, Reinach, *Répert.*, II, p. 478, 1.

sur la poitrine, le cœur, que se placent les amulettes protectrices[3], généralement cosmiques, telles que le svastika, la croix, le disque, le scarabée, la tête de lion, le foudre[4]. Or, cette clef que tient le Kronos mithriaque, et peut-être le Dispater du relief de Déva, est parfois de type laconien, à dents. Ces deux indices, la forme de la clef, la position qu'elle occupe, permettent de croire que l'amulette dentelée est une clef laconienne privée de son manche. Rien d'étonnant à cela, la clef ayant une valeur prophylactique puissante, qui s'est conservée dans les croyances modernes[5].

1. Sur cette clef, *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1244; *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 209; Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1393; Marteau-Leroux, *Boutae*, p. 338, etc.
2. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 146.
3. Divers exemples dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1914, p. 284 sq.; *Rev. hist. rel.*, 1915 *(Le soleil...)*.
4. Foudre sur la poitrine du Kronos mithriaque, Roscher, *Lexikon*, s. v. *Mithra*, p. 3039, fig. 1.
5. Delatte, *loc. cit.*, ex.; cf. clef de saint Hubert, de saint Guérin, de saint Denis, etc., ex. *Arch. suisses des tradit. populaires*, 1911, p. 112; 1913, p. 56.

***

L'amulette protectrice n'est pas seulement placée sur la poitrine, mais aussi sur le sexe; car ce sont les deux parties vitales les plus importantes. Des peintures de vases grecques montrent le svastika solaire sur le cœur et sur les parties génitales[1]. Le rôle de protéger ces dernières est aussi dévolu à la clef, et c'est l'amulette dite « clef de la matrice », qui, étudiée récemment par M. Delatte[2], est représentée sur plusieurs gemmes antiques. Le bâton à plusieurs dents qu'on y voit est la clef laconienne; sur un monument cependant, les dents sont remplacées par un crochet[3], et il se pourrait que ce fût la clef en T. Il n'est pas sans intérêt, pour le sens cosmique de la clef, de remarquer que la plupart des divinités placées près de la matrice pour la protéger sont solaires[4].

Si nous revenons maintenant au dieu de Viège, nous constatons qu'il porte la clef au-dessous de sa ceinture. Est-il suffisant, pour expliquer cette disposition, de rappeler les trousseaux de clefs que l'on portait suspendus à la taille, et que portent encore les tourières et les économes des couvents[5]? Quand il s'agit d'une divinité, nous nous croyons autorisés à chercher une cause plus profonde, et nous nous demanderons si la clef, comme on l'a vu pour le svastika, ne couvre pas intentionnellement le sexe du dieu.

***

Le clou[6], lui, surmontant la clef, occupe l'autre place habituelle des amulettes, la poitrine. En le reconnaissant sur la statuette de Viège, on a depuis longtemps[7] rappelé sa valeur prophylactique bien connue et les divers rites antiques et modernes où il intervient[8]. Ce

1. Déchelette, *Manuel*, II, p. 435-36, fig. 178-9.
2. *Op. laud.*, p. 75, 83 sq.
3. *Ibid.*, p. 87, n° 35.
4. *Ibid.*, p. 86.
5. De Vesly, *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 210.
6. *Dict. des Ant.*, s. v. *Clavus;* Frémont, *Le clou*, Paris, Société d'encouragement (cf. *Rev. arch.*, 1914, I, p. 142), histoire de la fabrication des clous depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.
7. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 140.
8. Quelques références: *Dict. des Ant.*, s. v. *Clavus*, p. 1240 sq.; Hartland, *The legend of Perseus*, II, pp. 176 sq., 228; *Archives suisses des traditions populaires*, 1913, p. 186, référ.

Spécialement pour les clous fichés dans des statues: Gaidoz, *Deux parallèles, Rome et Congo*, ap. *Rev. hist. rel.*, VII, 1883, p. 5 sq.; Goblet d'Alviella, *ibid.*, XII, 1885, p. 13 (Congo); Ward, *Journal of Anthropol. Institute of Great Britain and Ireland*, XXIII, 1893-94; cf. *Rev. hist. rel.*, XXXIII, 1896, p. 267 (Congo); sur la Mazze du Valais: Buchi, *Indicateur d'antiquités suisses*, XII, 1910, p. 309 sq.; Hoffmann-

n'est pas la seule divinité qui en soit pourvue, et sa présence sur le dieu de Viège ne doit pas nous étonner : Horace le met dans la main de la Nécessité, Martianus Capella le donne à Némésis; c'est encore Atropos sur un miroir étrusque, la Victoire prête à ficher un clou dans un trophée[1], et, sur un relief en terre cuite de Genève, provenant de Vindonissa, Héphaistos avec le marteau et le clou dans chaque main (signalons toutefois que l'authenticité de ce relief n'est pas certaine).

Le dieu de Viège s'appuyait de la main gauche sur le maillet à longue hampe; il porte sur son vêtement le clou et la clef. Clavis (clef), Clavus (clou), Clava (massue), il est donc *triplement claviger*. N'est-ce qu'une analogie purement verbale, et s'il y a quelque lien entre ces trois attributs, faut-il supposer une confusion analogue à celle que M. S. Reinach croit reconnaître dans le type de la Vierge à la massue, qui proviendrait d'une fausse interprétation de l'épithète

Krayer, *Die Walliser Mazze*, ap. *Archives suisses des traditions populaires*, 1912, p. 53 sq.; Bächtold, *Wie vernagelt sein*, *ibid.*, 1909, p. 208; *ibid.*, 1910, p. 305; *Mélusine*, VI, 1892-93, p. 156; VII, p. 179 sq.; *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 213 (à Vienne, image en bois d'un chevalier, où les dévots viennent planter un clou; 1914); buste colossal de Hindenburg, placé à Berlin devant le Reichstag, le 28 août 1915, où l'on plante des clous d'or et d'argent moyennant un versement de 100 et 5 marks. Au milieu de septembre, on en avait cloué pour 18.000 marks (*Lokal Anzeiger* de Berlin, *Gazette de Francfort*).

Cf. le vase chypriote de Tamassos, où un personnage (Persée) fiche un clou dans le cou décapité de la Gorgone, *Rev. arch.*, 1887, 9, p. 81, fig.; 1887, 10, p. 91 sq. En rapprocher l'image d'un manuscrit maya où des divinités enfoncent un objet cylindrique dans une tête qui se trouve à leurs pieds, Capitan, *Comptes rendus Acad.*, 1911, p. 517 (elles façonnent par perforation l'œil de la tête en bois, dit M. Capitan). On notera que c'est dans le casque du trophée que la Victoire s'apprête à enfoncer le clou (*Dict. des Ant.*, s. v. *Clavus*, p. 1241, fig.) et on songera encore aux nombreux récits de meurtres, légendaires ou non, commis en enfonçant un clou dans la tête.

Cadavres percés de clous, protection contre le vampirisme, Tylor, *Civilisation primitive*, II, p. 251; *Rev. Ét. anc.*, 1902, p. 300-1; 1906, p. 65-6 (Déchelette : suppliciés ?); 1915, p. 217. En rapprocher les légendes de saints martyrisés en leur enfonçant des clous dans le corps, ex. Cahier, *Caractéristiques des saints*, I, p. 231 sq.; II, p. 739; et les clous trouvés dans les sépultures, S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 140, note 3, référ.

Sur les rites de ficher des clous dans des arbres, dans des murs, dans le sol, dans des objets divers, etc.: *L'Anthropologie*, 1893, IV, p. 34; *Archives suisses des traditions populaires*, 1911, p. 111; 1913, p. 185; Hellwig, *Das Einpflöcken von Krankheiten*, *Globus*, XC, n° 16; *International Archiv für Ethnographie*, VIII, 1895 (clous enfoncés dans un tilleul, Hartland); Schmeltz, *ibid.*, VII, 1894 (notes additionnelles au mémoire de Hartland); Bos, *ibid.*, XV, 1902, n° 2 (arbres à clous); Tylor, *op. laud.*, II p. 175; *Rev. école d'Anthropologie de Paris*, 1891, p. 256; Chalon, *Les arbres fétiches de la Belgique*, Anvers, 1912; *Journal asiatique*, 1909, 13, p. 416, référ.; *Rev. hist. rel.*, 1896, XXXIII, p. 339; 1912, n° 65, p. 216 (Chaldée); Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, II, p. 136. Clous dans les rites de construction : en Chaldée, Heuzey, *Comptes rendus Acad.*, 1910, p. 155; Sébillot, *Le Folk-lore*, p. 296. Clous votifs de Saint-Leonhard, Andrée, *Votive und Weihegaben des katholischen Volkes im Suddeutschland*, p. 103 sq.; Marshall, Antique rings pierced with gold nails, *Journal of hellenic studies*, 1904, p. 332 sq. On trouvera dans ces travaux nombre d'autres références.

1. *Dict. des Ant.*, s. v. *Clavus*, p. 1240.

« clavigera » donnée à la Vierge porte-clefs, prise pour porte-massue[1]? Il est plus vraisemblable de penser, comme le disait, il y a longtemps déjà, M. S. Reinach, « qu'il existe une connexion entre ces trois objets, le maillet, le clou et le symbole de la foudre »[2].

Qu'il y ait une relation entre le maillet ou marteau et le clou, il est à peine nécessaire de le dire. Ainsi Atropos, la Victoire, sur les monuments étrusques et romains, tiennent d'une main le clou, de l'autre le marteau qui l'enfoncera[3]. Dès lors, si l'un de ces attributs, le maillet, a un sens plus élevé que son usage ordinaire, un sens céleste, il est difficile de le dénier à l'autre, au clou, et de faire de celui-ci un simple ustensile de la cuisine et du foyer[4].

Il semble qu'il y ait aussi une relation entre le clou et la clef, que

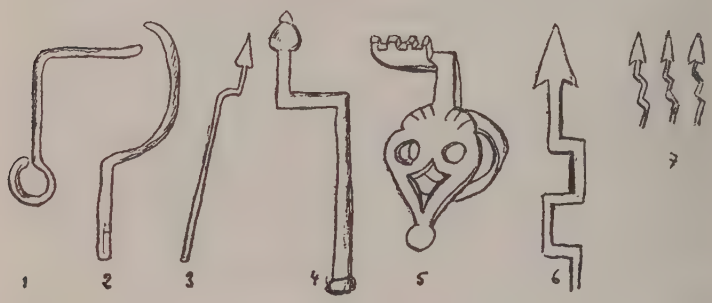

FIG. 2. — CLEFS ET ÉCLAIRS

1. Clef grecque archaïque, *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 189, fig. 6354.
2. « Clef de temple », Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1391, fig. 619, 1-3.
3.-4. « Clefs de temple », *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1242, fig. 6349-50.
5. Bague-clef, Henkel, *op. l.*, p. 189, fig. 170.
6. Foudre des Fins d'Annecy, Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 344, fig. 66.
7. Éclairs s'échappant du foudre ailé, monnaie romaine, *Dict. des Ant.*, s. v. *Fulmen*, p. 1358, fig. 3312-3.

l'artiste aurait indiquée en surmontant la seconde par le premier, enfonçant la pointe de celui-ci à la rencontre des branches incurvées. Du reste, tous deux n'ont-ils pas en réalité un rôle analogue, et ne pénètrent-ils pas, l'un dans le bois, l'autre dans la serrure? Certaines clefs primitives ne sont qu'une simple tige de métal recourbée, très voisine du clou[5] *(fig. 2, 1-2)*. Les clefs antiques à platine sont souvent

1. *Rev. arch.*, 1907, 9, p. 320; P. Perdrizet, *Vierge de miséricorde*, conteste cette hypothèse.
2. *Bronzes figurés*, p. 140.
3. *Dict. des Ant.*, s. v. *Clavus*, p. 1240-1.
4. C. Jullian, *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 67.
5. *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1243, fig. 6354.

montées en bague[1], et peut-être que nombre d'entre elles n'étaient pas destinées à un usage pratique, mais avaient une valeur symbolique[2] *(fig. 2, 5)*; d'autre part, l'Antiquité connaît aussi des bagues percées de clous magiques[3], et l'on a signalé récemment la création de bagues porte-bonheur en forme de clous, que l'on vend en France aux blessés et aux soldats[4]. Je n'irai pas jusqu'à dire que la grosse ceinture du dieu de Viège, placée entre la clef et le clou, peut être comparée à une bague qui serait ornée d'une clef et d'un clou; ce serait assurément encourir le reproche de subtilité. Toutefois, notons que M. Jullian serait disposé à voir dans cette forme de ceinture une valeur intentionnelle[5].

***

Quel est le sens de ces attributs? M. C. Jullian ne leur accorde qu'une valeur domestique : l'instrument bifide serait une crémaillère, « attribut essentiel du foyer »; le clou serait lui aussi en rapport avec les ustensiles de la cuisine et du foyer[6]. M. de Vesly s'exprime de façon analogue : « Le dieu de Viège ou porte-clef ne serait donc pas un symbole solaire, mais un dieu domestique, gardien de la maison, protecteur du foyer[7]. » Et M. Jullian le rapproche du tricéphale de Carnavalet[8], qui tient, dit-il, une tête de chenet. Cette dernière interprétation est-elle vraisemblable? Assurément, la tête du bélier orne les chenets gallo-romains[9]; mais peut-on dire, en voyant la tête de cet animal dans la main du dieu, qu'il tient un chenet? Pour M. Déchelette, cet animal serait celui que l'on sacrifiait aux divinités domestiques; pour M. S. Reinach, ce serait l'attribut de Mercure[10]. Mais il est plus plausible de penser que si les béliers, tout comme parfois les bovidés, les chevaux[11], ornent les chenets, c'est parce qu'ils sont en maintes contrées les symboles du feu, du soleil, sens trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner des exemples. A cause de cette

1. *Diet. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1247; Henkel, *Die römischen Fingerringe des Rheinlandes*, 1913, I, p. 183 sq.
2. Le sens symbolique de la clef est indéniable. Cf. les références indiquées plus haut, p. 193, n. 6 et ci-dessous, p. 201.
3. Marshall, *Antique rings pierced with gold nails*, ap. *Journal of hellenic Studies*, 1904, p. 332 sq.
4. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 214.
5. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 67. Elle lui rappelle un cercle de métal, qu'il est tenté de rapprocher des dits instruments de cuisine que sont pour lui la clef et le clou.
6. *Ibid*, p. 64, 67, 216.
7. *Ibid.*, p. 210.
8. Reinach, *Cultes*, III, p. 160.
9. *Manuel*, II, 3, p. 1399 sq.; *Collection Million*, p. 234 sq.
10. *Cultes*, III, p. 166.
11. Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1406-7.

nature ignée, le bélier des chenets gallo-romains est parfois parsemé de croix[1], et, détail curieux, montre même des croix à la place des yeux[2], unissant ainsi les formes aniconique et animale de même sens.

Il semble que c'est par trop rabaisser la religion de nos aïeux que de leur faire vénérer de pareils objets domestiques sans qu'ils leur aient attaché une valeur plus élevée que leur simple usage pratique. Dès les temps les plus anciens, les outils ne sont-ils pas les symboles des forces de la nature, et faut-il rappeler que la hache, la flèche, le trident, le bouclier, etc., représentent la foudre, l'éclair, le tonnerre? Assurément, comme le dit M. C. Jullian, « quand bien même l'origine météorologique du dieu serait prouvée, cela n'exclurait pas son rôle domestique »[3]. Il est évident que maintes divinités protectrices de la demeure peuvent porter des attributs dont l'origine n'a pas de relation avec le mobilier et les ustensiles de cuisine. Le cavalier à l'anguipède a un caractère domestique[4]; mais aucun détail en lui ne pourrait le faire soupçonner. Jupiter, d'autres divinités de l'Antiquité, sont, comme aujourd'hui la Vierge et les saints, vénérés dans les demeures qu'ils protégeaient; mais leurs attributs sont-ils nécessairement domestiques? Autre chose est de rechercher l'origine, autre chose est de déterminer l'emploi pratique des dieux.

***

En ce qui concerne le dieu de Viège, il n'y a donc là aucune difficulté, et nous écarterons le sens domestique de ses attributs. On a signalé plus haut la valeur prophylactique de la clef et du clou; elle n'infirme nullement l'origine cosmique de ces instruments. Ne sait-on pas par exemple, que le svastika, le signe en S, la roue, etc., qui sont des amulettes puissantes, sont des dérivés solaires[5]?

Le pot que tient le dieu dans la droite? M. H. Hubert, dans une étude récente, a expliqué le sens mystique de ce vase d'origine domestique, destiné à contenir la boisson rituelle, la bière, et du tonneau qui accompagne souvent le dieu au maillet[6].

Que le maillet[7], comme le marteau, attributs souvent étudiés, aient un sens cosmique, c'est ce dont on ne saurait douter, et leur relation

1. Inutile de rappeler le sens solaire de la croix.
2. Déchelette, *op. laud.*, II, 3, p. 1405.
3. *Revue Ét. anc.*, 1915, p. 64, 216.
4. *Ibid.*, p. 63, note 3, 216.
5. Déchelette, *Manuel*, II, p. 453 sq.
6. *Nantosvelta, la déesse à la ruche*, ap. *Mélanges Cagnat*, 1912. On reconnaît la survivance du dieu au tonneau sur un chapiteau de la cathédrale Saint-Pierre à Genève. cf. ma note, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1915, n° 3.
7. Dernière étude sur le dieu au maillet : H. Hubert, Une nouvelle figure du dieu au maillet, *Rev. arch.*, 1915, I, p. 26 sq.

avec la roue solaire est nettement affirmée par les maillets rayonnants du Dispater de Vienne[1], par un barillet de même provenance[2], comme par l'ornementation analogue d'un relief de Dôle[3].

Dès lors, si deux des attributs ont une valeur mystique et cosmique, pourquoi la refuser aux autres, en ne voyant en eux que des objets domestiques sans plus de portée?

Que la clef soit l'emblème, non seulement des divinités gardiennes du foyer, mais aussi des divinités gardiennes du ciel, c'est un fait bien connu, et c'est de cette clef cosmique qu'a hérité saint Pierre, le portier céleste du christianisme[4]. Il semblerait même que l'art ait parfois cherché à accentuer ce sens céleste, par la forme donnée à la clef. La « clef de temple », dont l'aspect hiératique persiste longtemps, et qui apparaît seule sur des pierres funéraires romaines[5], est recourbée une ou deux fois à angle droit *(fig. 2, 3-4)* : simple nécessité pratique sans doute; mais telle quelle, elle ressemble à une forme connue de l'éclair, le zigzag[6] *(fig. 2, 6-7)*, et sa pointe terminée en une sorte de feuille rappelle le dard de la flèche céleste[7]. Enfin, s'il est vrai, comme le pense M. Jullian[8], que le cavalier des monnaies gauloises tient parfois la clef, c'est une preuve de plus du sens cosmique de cet instrument en Gaule, puisque le cavalier est le soleil[9].

Quant au clou, M. Jullian semble ne pas vouloir admettre qu'il puisse symboliser l'éclair, idée suggérée par Dilthey, et admise par S. Reinach[10]. Pourtant, presque tous les instruments pointus ont été mis en relation avec la foudre et l'éclair, qui, comme eux, pénètrent et s'enfoncent dans le sol; faut-il rappeler le trident, la flèche[11]? Comme le semblable non seulement attire le semblable, mais aussi l'écarte, on croyait dans l'Antiquité que les clous, de même que les ceraunies, pouvaient écarter la foudre[12]. Le clou est placé sur la poitrine du Dispater de Viège, à l'endroit occupé le plus souvent, on l'a dit plus haut.

1. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 175.
2. *Ibid.*, p. 156, n° 176.
3. Feuvrier, *Les monuments gaulois du musée de Dôle*, 9e Congrès préhistorique de France, Lons-le-Saunier, 1913, p. 544, fig. 1. M. S. Reinach ne croit toutefois pas à l'authenticité du relief de Dôle, *Rev. arch.*, 1915, I, p. 344.
4. Cf., p. référ. p. 193, n. 6.
5. *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1242; Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1390.
6. Sur cette forme de l'éclair, *Dict. des Ant.*, s. v. *Fulmen*; *Rev. hist. des relig.*, 1915; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 344, fig. 66.
7. *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1242, fig. 6349-50. Cf. une bague d'époque romaine, munie d'une clef laconienne, avec le même motif en feuille qui termine la clef de temple, Henkel, *op. laud*, p. 189, n° 1972, fig. 170 *(fig. 2, 5)*.
8. *Revue Ét. anc.*, 1915, p. 217.
9. Déchelette, *Rev. arch.*, 1909, I, p. 323; cf. mon article sur *Le soleil dans les armoiries de Genève*, ap. *Rev. hist. rel.*, 1915, Le cavalier solaire.
10. *Bronzes figurés*, p. 141; *Rev. hist. rel.*, 1912, 66, p. 271, note 1.
11. *Dict. des Ant.*, s. v. *Fulmen*, p. 1358; la flèche a le même sens chez les Indiens, Breuil, *Caverne d'Altamira*, p. 161.
12. *Dict. des Ant.*, s. v. *Fulmen*, p. 1354.

par des emblèmes cosmiques de sens prophyiactique; puisqu'il est associé à la clef, on rappellera que le Kronos mithriaque ramène parfois les deux clefs célestes contre sa poitrine ornée de la foudre[1] *(fig. 1, 1)*. Du reste, le symbole de la foudre alterne sur les monuments gallo-romains avec le maillet[2].

Le zigzag, forme connue de l'éclair, que nous avons relevé sur la jambe gauche du dieu, ne confirme-t-il pas cette interprétation[3]?

*
* *

En résumé, le dieu porte les attributs suivants, outre le polos et le collier de lierre :

1. Le pot mystique;
2. Le clou-éclair;
3. La clef cosmique;
4. Le maillet du tonnerre;
5. Le zigzag-éclair.

W. DEONNA.

1. Roscher, *Lexikon*, s. v. *Mithra*, p. 3039, fig. 1.
2. *Dict. des Ant.*, s. v. *Fulmen*, p. 1359.
3. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 147.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Fouilles à Avenches. — D'une lettre de M. Cart, Lausanne, 3 avril : « Nos fouilles à Avenches ont donné une petite inscription :

d EO MERC
M. VALERIVS
SILVESTER

» Chez le voisin, découverte d'un nid de statuettes en bronze : un Mercure banal, une fort belle Junon, une Fortune ailée, sur le globe ; deux Minerve, dont l'une de tout premier ordre, comme beauté et conservation ; un dieu Lare, merveilleux de travail, avec incrustations d'argent, un vrai bijou. Une vraie bonne fortune pour notre Musée. Peu à peu il s'enrichit, et la place manquera ! »

Onomastique des troubadours. — Dans la *Revue des Langues romanes* (1915), M. Anglade publie, sous sa signature et celle de J. Chabaneau et sous le titre d'*Onomastique des troubadours*, un long relevé des noms propres connus par leurs œuvres. Ceci, même sous la forme aride d'une statistique, m'a paru fort intéressant. Beaucoup de ces noms, d'origine classique et empruntés au passé par les écrivains du Moyen-Age, sont venus jusqu'à nous, grâce surtout à leur intermédiaire.

Éléphants quaternaires. — V. Commont, *Quelques remarques sur les éléphants quaternaires de Saint-Acheul et de Moutiers*, Amiens, Grau, 1913, in-8° de 6 pages (extrait du *Bulletin de la Société Linnéenne du Nord de la France*, 4e année, 1912).

Le paléolithique allemand. — R. Schmid, *Die diluviale Vorzeit Deutschlands*, avec la coopération de E. Koken et A. Schliz, Stuttgart, 1913 : compte rendu détaillé de ce grand ouvrage dans le *Bulletin de la Société Linnéenne du Nord de la France* (1er trimestre 1913), par V. Commont (tirage à part de 12 pages. Amiens, Grau, 1914).

Le paléolithique du Nord de la France. — Je reçois en une brochure in-8° (Lille, Liégeois-Six, 1913), une triple note de M. V. Commont : 1° *Carte des gisements paléolithiques et des anciens cours d'eau dans la vallée de la Somme ;* 2° *les alluvions moustériennes de l'Oise à Pont-Lévêque ;* 3° *le limon gris à succinées du quaternaire du Nord de la France.*

A Néris. — *Un groupe inexpliqué de Néris*, par Salomon Reinach, in-8° de 10 pages, 1915 *(Revue archéologique)*. Il s'agit du monument représentant une femme près d'un cheval, celui-ci tenant sous son sabot relevé un enfant nu qui le regarde. M. Reinach croit à une scène de cure magique : « lorsqu'un enfant malade, conduit aux bains de Neriomagus, y trouvait la guérison, on a pu dire que la cavale sacrée, conduite par la déesse tutélaire, avait posé la jambe sur son épaule... J'admets même qu'il y ait eu un véritable rite, comparable au rite du passage d'un enfant sous le ventre d'un âne (pour le guérir). » — J'avais expliqué différemment le monument : j'y avais vu la traduction en image de la croyance populaire de la source née du sabot d'un cheval : l'enfant èst le génie de la source ; il vient de naître sous le sabot du cheval ; il regarde le cheval qui l'a fait naître, et la déesse conduit la bête mère des eaux saintes.

Puits funéraire. — L'énorme puits découvert par M. V. Commont ajoute de très précieux renseignements à ce problème (cf. 1916, p. 61). Comme toujours, la fouille a été faite avec une méthode et décrite avec une précision remarquables. V. Commont, *Sépultures gauloises et puits funéraire gallo-romain du nouveau boulevard à Amiens* (Amiens, Yvert, 1916, in-8° de 76 pages). Je ferai remarquer que les fouilles ont été faites et publiées à quelques heures du front ennemi.

Sur la topographie de Marseille. — Le *pedeon* des fameuses scolies de Lucain (cf. 1900, p. 335) serait, selon M. Félix Reynaud, le *plan Fourmiguier*, autrement dit la Cannebière, la partie basse qui servait de jonction entre la vieille ville et Saint-Victor. Et vraiment à première vue, cette hypothèse serait séduisante, s'il était prouvé que la Marseille grecque ait eu des remparts de ce côté. J'attends, pour me prononcer, les relevés minutieux des dernières fouilles. — Les *urbisplicia* des mêmes scolies seraient, selon M. F. Reynaud, la voie extérieure ou le faubourg de Marseille du côté de la route d'Aix (*plicia* = grec πλησία), ou, si l'on préfère, la rue Saint-Jacques-des-Épées. Comme situation, c'est possible. Comme étymologie, je me demande si ce mot hybride n'est pas très étrange. Maintenant, M. Reynaud pourra me rappeler qu'il faut lire (ce que j'ai fait moi-même), *locum urbis* d'un côté et *plicia* de l'autre, ce qui fait de ce mot *plicia* un mot grec isolé : et je n'ai plus rien à dire pour mon compte, et je m'en remets aux hellénistes du soin de décider. — Je voudrais cependant répéter (cf. *Revue*, 1900, p. 335) que nous n'arriverons à rien, en ce qui concerne la topographie de Marseille grecque, sans une topographie de Marseille sous le haut Moyen-Age : j'entends un relevé de toutes les rues *(direction primitive* et *plus ancien nom)* sous les Carolingiens et avant le XIIIe siècle. Les constatations archéologiques, à mon sens, ont même moins d'importance que ce relevé. — Reynaud, *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, n° 21, Marseille, 1915.

Oppida salyens. — 1° Du regretté G. Vasseur, dans le 21e *Bulletin de la Soc. arch. de Provence*, étude sur l'*oppidum* de Saint-Pierre-de-Vence (mont Menu) près d'Eyguières (cf. *Revue*, 1900, p. 47); 2° de M. l'abbé Chaillan, dans le même recueil, étude sur le Castel Jussiou, qu'il a découvert, près Septèmes et Marseille (cf. *Revue*, 1914, p. 329-330). M. Chaillan apporte les preuves que ce très curieux *oppidum*, le plus intéressant peut-être des abords immédiats de Marseille, a bien reçu le nom, d'ailleurs étrange, de Castel Jussiou. — Je ne sais encore pour mon compte s'il s'agit primitivement de Juifs en cette affaire. Je compte revenir là-dessus bientôt.

Olbia à La Manarre. Cf. 1910, p. 73. — Dans le 21e *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, p. 40 et s., communication de M. le colonel de Poitevin de Maureillan (à qui nous devons déjà une copieuse étude sur ce site désormais fameux).

Trésor d'oboles marseillaises trouvé à Vitrolles : note de G. Vasseur dans le même recueil.

Inscriptions de Saint-Estève (Berre). — Même fascicule, p. 67 :

VIBVLLIO	?*j*VLIAcS
VERO	APH*o*?

sous la signature de J.-B. Berniolle.

La « ville sublime » du Gévaudan. — M. Salomon Reinach, à son tour, a voulu s'attaquer au texte énigmatique de Sidoine Apollinaire : *sublimem in puteo urbem* chez les Gabales. L'hypothèse de M. Reinach est qu'il s'agit d'une superstition populaire : les indigènes montrent la lune au fond d'un puits, et il corrige *urbem* en *orbem*. — Voici ce que j'avais supposé sur ce texte : il doit s'agir de la métropole des Gabales, *Anderitum : Ande-*, en celtique, signifie grand, *urbs sublimis* serait la traduction de *Anderitum*, telle que la faisaient les indigènes (ce qui explique que Sidoine dise *quantum indigenae volunt putari*). Or, cette traduction jurait avec Javols qui est dans une espèce de creux. — Salomon Reinach, *Les puits de Gévaudan*, in-8° de 8 pages 1915, extrait de la *Revue archéologique*.

En Cisalpine. — Em. Espérandieu, *Les monuments antiques figurés du Musée archéologique de Milan. I. Marbres.* Illustré de 96 fig., Paris, Leroux, 1916, in-8° de 55 pages *(Revue archéol.)*. Rien que de l'art classique. Cf. ici, p. 152.

La philologie celtique, par Georges Dottin, extrait du volume (Larousse) de la *Science française*, in-8° de 11 pages. Très sobre, et bibliographie remontant, avec reconnaissance, jusqu'aux lointains aïeux, Quoatqueveran et autres.

Beauvais romain. — Travail très complet, très remarquablement présenté, du Dr Leblond *(Bull. arch.*, 1915, *La Topographie romaine de Beauvais et son enceinte au quatrième siècle)*. Tout a été soigneuse-

ment mis à contribution, notations archéologiques, anciens textes, faits cadastraux, etc. — Remarquez le plan du fameux temple du mont Capron, où je remarque une cour carrée. — M. Leblond parle d'un *Campus Martis* à Beauvais. Il y a des champs de Mars un peu partout dans les villes de la Gaule; ils ont dû servir de place d'exercice sous le Bas-Empire; mais ne sont-ils pas parfois antérieurs? Et n'y aurait-il pas aussi là des souvenirs des *loca consecrata* à Mars dont parle César? Comme je voudrais une étude comparée de la topographie de toutes les villes gallo-romaines!

Le trésor gallo-romain du Pouzin (Ardèche), par Étienne Michon, *Bull. arch.* de 1915. Très curieuses pièces (coupe en onyx, coffret d'ivoire).

Les arrétins en Gaule. — Dans le *Bull. arch.* de 1915, Espérandieu, *Note sur un fragment* [très beau] de *vase d'Arezzo trouvé à Vertault* (Côte-d'Or).

Les théâtres de Lyon. — Je me rappelle encore la petite émotion qui s'empara, il y a vingt ans, du monde savant, lorsque Lafon annonça la découverte de l'amphithéâtre de Fourvières, celui où auraient été martyrisés les Chrétiens. M. Rogatien Le Nail révoque en doute l'attribution des ruines découvertes par Lafon au clos de La Compassion : pour lui, il s'agirait d'un théâtre, d'un très grand théâtre, lequel, comme à Pompéi, serait juxtaposé à un petit théâtre. Nous nous réservons. *Bulletin archéologique du Comité*, 1914.

Les fouilles d'Alésia en 1913. — Rapport de M. J. Toutain dans le *Bull. arch.* de 1914. Nous y reviendrons.

Divinités domestiques dans le pays des Éduens; J. Toutain, *Bull. arch.*, 1914. Nous reviendrons sur ce sujet.

Le mont Ardou, dans le *Bull. arch.* de 1914. M. Héron de Villefosse a raison d'insister sur cette localité, si peu connue (près de Pontailler) et qui mériterait, comme le dit justement M. de Villefosse, une exploration détaillée. L'histoire du lieu se mêle à la fois à la question d'*Admagetobriga* et à celle des stationnements militaires sur les routes de Germanie. — A quand, dans le même ordre d'idées, une étude sur le mont Lassois?

Fanum gallo-romain. — *Le péribole du temple de Saint-Aubin-sur-Gaillon,* Eure, par G. Poulain (*Bull. arch.* de 1914). Le *fanum* n'est pas exactement carré.

Four de potier. — A Lezoux, *Bull. arch.* de 1914, p. 447 et s. (G. Caillaud). Constatations archéologiques extrêmement intéressantes pour la technique; trois marques de *Cobnertus,* trois de *Carantonus*, quatre de *Seniia,* deux de *Liccus*, une de *Calava*, *Maccius*, *Bassinus*.

Symboles solaires. — Il faut dépouiller avec soin, à ce sujet, le travail considérable de Deonna, *Le soleil dans les armoiries de Genève,* Genève, 1916, in-8° de 130 pages. — Cf. ici, p. 199 et s.

Bassins chrétiens. — Étienne Michon, *Rebords de bassins chrétiens ornés de reliefs*. Paris, Lecoffre, 1916, in-8° de 105 pages. Travail extrêmement étendu et fait avec cette patience inlassable qui caractérise M. Michon. Il y est peu question de la Gaule chrétienne ; mais je crois qu'elle aussi y trouvera son profit.

L'affaire de Varus. — *The Varus episode*, by W.-A. Oldfather, University of Illinois, extrait de *The Classical Journal*, t. XI, n° 4, janvier 1916, in-8° de 10 pages. Cf. *Revue*, 1915, p. 288.

Pro Alesia. — Nous recevons le n° 59-60, de mai 1911-juin 1914 (Besnier, sur les vases de métal ; Barbe, l'ère de Hallstatt à Alesia; notes sur le Silène, etc.).

L'ombilic celtique. — M. l'abbé Gabriel Plat (*Ac. des Inscr.*, 1915), le place au petit vallon marécageux de la Vouzée *(Vosea)*, qui aboutit sur le Loir à 2 kilomètres en amont de Vendôme. Qu'il y ait eu là un sanctuaire, M. Plat me paraît l'avoir découvert : il a rencontré les vestiges d'un temple quadrangulaire, des ex-voto (yeux votifs, instruments de chirurgie) et il s'y trouverait un théâtre et peut-être des thermes. J'hésite cependant à y voir autre chose qu'un sanctuaire ou un lieu de marché comme il y en a cent autres en Gaule. L'ombilic de la Gaule, s'il s'était placé en ce point, aurait été trop éloigné du centre de la nation. J'ai toujours préféré le chercher plus vers le Sud-Est, à l'endroit où se rencontraient les frontières des Carnutes, des Éduens, des Bituriges, des Sénons. Les Gaulois avaient dû, pour établir ce nombril de leur nom, mesurer assez exactement les distances sur les routes. Les druides, comme les pontifes et les mages, ne faisaient rien à la légère dans cet ordre d'idées.

Les arènes de Lutèce. — Cf. Capitan, *Ac. des Inscr., c. r.* de 1915, juillet-août.

Le crocodile de Nîmes. — M. J. Toutain, qui vient de consacrer une étude au *Culte du crocodile dans le Fayoum* (1915, *Revue de l'histoire des religions*), devrait bien s'attacher au problème du crocodile nîmois.

Pro Alesia. — Nouvelle série, n° 1, 15 août 1914 (étude sur le satyre au repos, de J. Toutain : résumé et état de l'œuvre de la Société de Semur).

Au musée de Genève. — Deonna, *Au musée d'art et d'histoire de Genève* (*Revue arch.*, 1915, in-8° de 24 pages).

Les Germains dans la campagne de Vercingétorix. — Voyez chez Toutain (*Pro Alesia*, même fasc.) une étude sur leur rôle dans l'armée de César.

Alésia gallo-romaine : Toutain, même fascicule.

Les tragiques grecs et les vases céramiques. — Voyez dans le même fascicule du *Pro Alesia* de très utiles remarques de J. Toutain.

Le trésor de Berthouville. — A l'instant paraît, en un bel in-f°, avec planches de toute excellente venue, avec texte plein de détails rétrospectifs et de dissertations archéologiques (Paris, Leroux), la description du célèbre trésor, faite par E. Babelon. Ceci est certainement une des plus belles publications archéologiques de ces dernières années.

Imitations gallo-romaines dans l'art médiéval. — Cf. W. Deonna, *Dieu au tonneau*, dans l'*Indicateur* suisse de 1915, n° 3 : à propos d'un chapiteau bien connu de la cathédrale Saint-Pierre à Genève, M. Gaidoz avait vu l'imitation du dieu au maillet ; M. Deonna croit plutôt à l'imitation du dieu au tonneau, lequel, du reste, n'est qu'une variante du premier : « Il est superflu de rappeler que la décoration romane continue volontiers les motifs antiques, orientaux [1], grecs et romains [2], qui ont rayonné très loin de leur patrie d'origine, puisqu'on les retrouve jusque dans les églises de Scandinavie [3]. L'artiste, à plus forte raison, a répété des types de la mythologie locale, dont le souvenir s'était perpétué plus ou moins vivace, et dont il pouvait avoir encore sous les yeux des représentations figurées : si le type gallo-romain du carnassier androphage s'est maintenu dans l'art roman, comme l'a prouvé M. S. Reinach, pourquoi le dieu au tonneau n'aurait-il pas inspiré le chapiteau de Saint-Pierre, cathédrale où se retrouvent tant de motifs ornementaux de tradition antérieure [4] ? » [5]

L'offrande au soleil. — « Une coutume bizarre se conserve de génération en génération au hameau des Andrieux, dépendant de la commune de Guillestre-Peyrouse (Hautes-Alpes). Ce hameau est tellement enfermé dans une ceinture de rochers que pendant cent jours de l'hiver les rayons du soleil n'y arrivent pas.

« Le 10 février, jour où le soleil reparaît à l'horizon, les habitants, ayant à leur tête un des plus âgés du pays, se rendent avant l'aurore au pont construit sur un ruisseau voisin et chacun d'eux porte une omelette qui constitue l'offrande traditionnelle au soleil. Ils dansent en attendant que l'aurore dissipe les ténèbres ; dès que le soleil apparaît, chacun prend son offrande et la lui présente ; puis on la mange en famille après le retour au village. » (*Bulletin des armées*, n° 175.)

Il est probable que dans la plupart des villages de la montagne on a dû, de très bonne heure, noter et célébrer les jours de l'apparition du soleil à de certains endroits ; cf. Aviénus, 643-650.

Le vase peint de Fraillicourt (Ardennes). Extrait du *Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1914, in-8° de 16 pages de M. Héron

1. Cf. Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, I, p. 33 ; id., *La migration des symboles*, etc. Exemple : monstre à tête unique sur corps double, etc.

2. Chimère, centaures ; Hercule au lion, Mithra au taureau, devenus Samson luttant contre le lion, etc.

3. Ainsi, sur les chapitaux de la cathédrale de Lund, XIIe siècle, Wrangel, *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1913, p. 317 et s. ; *Journal des Savants*, 1913, p. 268-9.

4. Arbre de vie accosté par des lions ; chimère, etc.

de Villefosse. Représentait des canards, un chardonneret, des chenilles. « Dans sa généreuse prévoyance, M. J. Carlier croyait placer le vase dans un asile inviolable en le faisant entrer au Musée de Reims, dont il était destiné à devenir un des objets les plus précieux... Le Musée a été anéanti... Le vase peint de Fraillicourt a disparu dans le désastre avant d'être connu de nos archéologues. »

Le castrum de Lillebonne (cf. 1916, p. 63). — « Vous voulez bien me demander si je possède les dimensions exactes du castrum de Juliobona. Il m'a été difficile de les préciser et en donnant 1,500 mètres sur 500, j'ai fixé approximativement les dimensions du contrefort du coteau de la Côte Blanche. — L'emplacement du castrum proprement dit ne devait être, outre les murailles, que de 380 mètres de longueur sur 190 mètres de largeur. Il est bien entendu que ces mesures ne peuvent présenter une rigueur mathématique impossible à obtenir dans le cas qui nous occupe.

» DE VESLY. »

Sol et Luna. — Dans un travail provoqué par un bas-relief médiéval du musée d'Angoulême, M. Gustave Chauvet revient sur le sens de la lune et du soleil dans l'art chrétien (*Sol et Luna*, in-8° de 25 pages, 1916, extrait des *Bull. et Mém. de la Soc. arch. de la Charente*, 1915). Il a raison d'y voir des survivances de l'art classique, et de croire que l'art chrétien, après avoir emprunté les symboles aux âges antérieurs, chercha à leur donner un sens tiré de la Bible. — J'aurais voulu, dans l'étude de ce bas-relief, que M. Chauvet nous dît aussi sa pensée sur le rôle des sept étoiles et des quatre symboles d'évangélistes qui encadrent le Christ.

L'homme préhistorique. — *Prehistoric man and his story*, by prof. G.-F. Scott Elliot. Londres, Seeley, 1915, in-8° de 400 pages.

Mesures étalons. — A signaler, quoiqu'il ne s'agisse pas spécialement de la Gaule (mais tout se tient dans l'Empire et surtout au Bas-Empire), la très minutieuse et très savante étude de M. Ét. Michon, *Le modius de Ponte Puñide (Espagne)* (extr. des *Mém. des Antiquaires de France*, t. LXXIV), Paris, 1916, in-8° de 100 pages.

Inscription : *modii l(ex) juxta sacram jussi[on]em d(ominorum) n(ostrorum) Valentiniani Valent(i)s et Gratiani invictissimorum principum jubente Mario Artemio v. c. a(genti) vic(es) p(ræfectorum) cur(antibus) Potamio et Qu(i)ntiano principalibus* : je donne les compléments de M. Michon. Remarques importantes sur la métrologie.

Migrations néolithiques. — *Les Migrations néolithiques*, par M. G. Poisson, Ire partie, extrait de la *Revue d'Auvergne*, année 1915, Clermont, Montlouis, 1916, in-8° de 47 pages. M. Poisson insiste sur les éléments méridionaux de la civilisation néolithique, et croit qu'une migration venue du sud, au début de cette période, « contribua dans une large mesure à la formation des peuples européens et à l'élabora-

tion » de leur vie. C'est possible. Le contraire l'est également. Car je n'arrive pas encore à reconnaître, pour ma part, dans les temps néolithiques, ce qui vient du nord et ce qui vient du sud. C'est ainsi que M. Poisson considère comme d'origine méridionale la divinité féminine des temps néolithiques; j'ai préféré croire, au contraire, qu'elle vient du nord, et qu'elle représente la Terre-Mère, gardienne des tombes, chère à tous les peuples de langue indo-européenne.

Lisieux. — Voici une très bonne étude sur le *Lisieux gallo-romain*, d'un homme qui connaît le pays et les livres, et qui sait la valeur des relations topographiques (R. Lantier, in-8° de 15 pages, extrait des *Études Lexoviennes*, I, 1915). L'*oppidum* primitif fut au Castelier, au sud-est de la ville moderne. Le Lisieux gallo-romain s'étendait sur la route de Pré-d'Auge; puis, après la destruction au IIIe siècle, la ville descendit aux bords de la Touques et de l'Orbiquet et s'y fortifia.

Apollon gaulois. — On a découvert à Volesvres, dans le pays éduen, une statuette en bronze représentant un dieu nu, tenant un poisson à la main. M. Gadant rapproche : 1° le bronze de La Comelle-sous-Beuvray, où le dieu tient un poisson et est couronné de laurier; 2° celui de Chavériat, où le dieu est couronné de laurier et tient un plectre; 3° le soi-disant Neptune de la pile de Mavilly, barbu, orné du *torques*, tenant lance ou bâton et poisson. Tout cela serait autant de variantes de l'Apollon gaulois, ou *Belenus*. Et c'est possible, même très probable pour les trois bronzes; cela est moins vraisemblable pour Mavilly, où le bâton fait songer au trident, mais cela n'est pas impossible. N'oublions pas, ajouterai-je, qu'Apollon Delphinien est dieu marseillais. Mais n'oublions pas, ajouterai-je aussi, que Neptune, quoique moins qu'Apollon, est dieu des sources (voyez l'inscription de Plombières, si mes souvenirs sont exacts). De toutes manières, il y eut étrange connexion de symboles entre Apollon et Neptune, et ce travail a le très grand mérite d'inviter à réfléchir là-dessus, et d'avoir posé enfin la question des attributs initiaux de Bélénus. — Gadant, *Note sur une statuette gallo-romaine en bronze*, etc., Autun, Dejussien, 1915, in-8° de 22 pages (extrait des *Mém. de la Soc. éduenne*, XLII, 1914). — Nous avons récemment rappelé l'importance de la religion apollinaire en Gaule (1916, p. 63-4).

Tutelle. — R. Gadant, *Note sur une inscription votive à la déesse Tutelle*, gravée sur une base de statue trouvée à Autun, broch. in-8° de 13 pages; Autun, Dejussien, extrait du t. XXXIX des *Mém. de la Soc. éduenne* :

DEÁETÝTE
LÁE ·
BALB·IASSVS
ET SVI EXVO
TO ꝟ

Remarquez l'expression de *et sui*. — Le monument est un piédestal en calcaire, haut de 0m75.

La Bibliographie Montaudon. — J'ai sous les yeux le fascicule (spécimen) de l'Ain de la *Bibliographie générale de travaux palethnologiques et archéologiques (époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine),* annoncé par la librairie Kundig à Genève et rédigé par Raoul Montaudon. Je n'hésite pas à dire que l'œuvre, bien supérieure comme exactitude et détails à toute bibliographie antérieure des Gaules, est la plus importante entreprise de ce genre que le monde savant ait tentée depuis les recueils d'Ulysse Chevalier. Elle sera absolument indispensable à quiconque s'intéresse à l'Antiquité, annulera tous les répertoires antérieurs, et à chaque instant révélera du nouveau sans égarer jamais.

Les fouilles de Ziem et les glaives des Cimbres. — Dans une excellente notice sur Ziem (*Essai biographique sur Ziem*, Beaune, 1915, in-8° de 30 pages), M. A. Changarnier, qui a profondément connu et aimé l'artiste célèbre, son compatriote, rapporte ceci d'après un article de J. Claretie (p. 7) : « A Marseille, chargé de faire creuser les fondations de l'aqueduc de Roquefavour, il trouve 150 ou 200 pièces (armures romaines, glaives de Cimbres) dans le cours de l'Arc, qui sont aujourd'hui au musée de Longchamp. »

Nous demandons quelques explications à nos amis de Marseille.

Marques de tâcherons (cf. *Revue*, 1903, p. 131-3) : « Les bûcherons des Alpes du Dauphiné et de Savoie marquent les pièces de bois abattues de signes très variés, qui ne sont ni des lettres ni des chiffres, mais des *marques de famille...* Le manche de l'outil porte [parfois] la reproduction du signe familial. » H. Muller, *Bull. de la Soc. préh. fr.*, 1916, p. 143.

Enceintes. — La suite en continue (*Bull. de la Soc. préh.*, 1916, p. 151 et s.), grâce à M. Armand Viré (quoique mobilisé) et à ses collaborateurs (Loiret, par M. Bouet; Lot-et-Garonne, par M. J. Momméja, etc.).

Boules calcaires. — M. de Gerin-Ricard revient (*Bull. de la Soc. préh.*, 1916, p. 147) sur cette question, qui a passionné tant d'érudits des générations antérieures. Je me rappelle les longues discussions qu'elle provoquait chez le comte de Chasteigner. La bibliographie est infinie.

Le souterrain-refuge de la Haute-Fosse a été exploré par M. le comte Begouen (27 septembre 1912), et étudié dans un travail particulier par M. Charbonneau-Lassay, aidé de M. le docteur Lœwenhard (*Le souterrain-refuge de la Haute-Fosse de Mouilleron-en-Pareds,* Vendée, in-8° de 32 pages, extrait de la *Revue du Bas-Poitou*, 1913). Quoique inférieur à d'autres de l'Ouest, il offre son intérêt. M. Charbonneau-Lassay, un spécialiste en la matière, incline à le croire des temps de La Tène. Il rapproche à ce propos le texte de César sur les Bituriges, ceux de Tacite sur les Germains et de Plutarque sur Sabinus. On pourrait ajouter le texte de Pline sur les ouvriers en lin de la Ger-

manie. J'écarterai les druides en cette affaire et aussi le martyre des saints Clair et Lucain. — Maintenant, j'hésite à ne voir dans ces ouvrages que des systèmes de défense. J'ai toujours, pour ceux que j'ai pu examiner, songé d'abord à quelque rôle économique ou domestique.

Mironnum : le gué et le canot de Miron (près Loudun) sur la Dive (Charbonneau-Lassay dans le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trim. 1915).

« Le simple lieu-dit de Miron mérite l'attention des archéologues poitevins : situé près de la fontaine légendaire de Marcoux et du moulin de Chantebraud, où se voient une prestigieuse allée-couverte et des dolmens, sur le bord de la Dive, ce lieu-dit se trouve aussi à moins de 1,000 mètres de l'ancien gué de Pas-de-Jeu, près duquel de remarquables sépultures gallo-romaines ont été mises à jour. Fort anciennement habité puisqu'on y a rencontré des armes de pierre, Miron a été aussi le théâtre d'une découverte intéressant notre archéologie mérovingienne. Elle est restée inédite et j'en ai eu connaissance par M. Moreau de la Ronde.

» En 1865, au dit lieu de Miron, des travaux de terrassements firent découvrir un canot fort épais, fait d'un tronc d'arbre creusé et qui mesurait environ quatre mètres de longueur. Il contenait les restes de deux squelettes près desquels quatre vases avaient été placés, ainsi que deux forts couteaux de guerre et un large fer de francisque. Le tout fut recueilli par le propriétaire du château de Jalnay, dans la commune voisine de Glénouze.

» L'emplacement de cette intéressante sépulture se trouvait à l'est de l'habitation actuelle de Miron, à l'opposé du cours de la Dive.

» En nous apprenant que des gens de guerre habitaient Miron durant l'époque franque, cette découverte permet d'attribuer à ce lieu, avec autant de vraisemblance qu'à Méron, le triens d'or de *Bertoino*, frappé à *Mironno*. »

L'élevage des huîtres. — M. Lafaye, très justement, croit que les anciens, exactement comme les modernes, « semaient les huîtres sur des tuiles » : il interprète de cette manière le mot de Cicéron (*Hortensius*, p. 73), *(ostrea) proseminare in tegulis*, et la présence de fragments nombreux de tuiles dans les amas d'huîtres de l'Ouest (cf. 1914, p. 432 et 436). Lafaye, *Bulletin des Antiquaires*, 1915, p. 218. — Je me suis demandé comment les Romains parvenaient à garder les huîtres fraîches dans des lieux si éloignés de la mer. Interrogé à ce sujet par moi, un spécialiste en la matière, M. Murat (à Saint-Trojan, île d'Oléron), m'a dit qu'on pouvait, par éducation progressive, « entraîner » les huîtres à vivre hors de l'eau. Et c'est de cette manière que les éleveurs d'aujourd'hui peuvent les expédier fort loin de la mer, sans risque à courir.

L'inscription du dieu Cososus (*Corpus*, XIII, 1353) : *Flavia Cuba Firmani filia Cososo deo Marti suo hoc signum donavit (dicavit) Augusto*; cf. *Bulletin des Antiquaires*, 1915, 230 et s. M. Chénon est très préoccupé du fait que deux traditions différentes ont circulé sur cette inscription (aujourd'hui disparue) dès le XVIIe siècle : l'une la déclare gravée sur une lame de bronze découverte à Levroux en 1605 au plus tôt ; l'autre, sur le socle d'une statuette de Mars, et découverte à Maubranches. M. Chénon en concluait qu'il y a eu deux inscriptions semblables, toutes deux apocryphes. — Je ne crois pas à deux inscriptions semblables : il s'agit d'un don fait à son génie par une femme, et ce génie, *Cososus*, paraît porter le nom d'un ruisseau (Coze, Couze, etc.) : le monument doit être près d'un ruisseau. C'est à chercher, à Maubranches ou à Levroux. Et cela décidera de l'origine. — L'inscription est surprenante : mais tout s'y explique. On a pu aussi bien dire *Cubus* que *Biturix Cubus* (il y a des briques au nom de *Merula Cubus*). Mars est devenu, en particulier en Gaule, à la fois génie de source et génie de personne. Enfin, *Augustus* peut se rapporter à *Mars*, et il n'est pas davantage impossible que la dévote ait consacré à Auguste un monument dédié à Mars. La terminaison *-osus* est assez courante en Berry chez les petits dieux locaux. Je doute qu'on ait su tout cela vers 1600, parmi les érudits du Berry.

L'abbé Migne. — Tous les obligés des publications Migne (et ils sont innombrables) remercieront M. F. de Mély de la brochure si documentée qu'il a consacrée à l'homme et à l'œuvre dans la *Revue archéologique* (de Mély, *L'abbé Migne, l'œuvre et l'homme*. Paris, Leroux, 1915, in-8° de 58 pages).

Les Gaulois Transrhénans. — Dans la *Prähistorische Zeitschrift* de 1914 (p. 236 et s.), M. Schumacher a publié un très important travail sur les tribus gauloises établies dans le Sud de l'Allemagne, surtout sous La Tène III.

Boutæ. Cf. *Revue*, 1914, p. 437. — La *Revue savoisienne* de 1916, p. 21 et s., sous la signature de C. M[arteaux], continue à nous tenir au courant des fouilles. Beaucoup de fragments de céramique, étudiés avec grand soin.

Roussillon. Cf. *Revue*, 1914, p. 96; 1915, p. 76 et 140. — Henry Aragon, *Les vestiges de Ruscino*, Perpignan, Barrière, 1916, in-8° de 180 pages, 18 gravures. Traite des ruines du forum, des bronzes (surtout de celui de l'Hermaphrodite, déjà fameux), des fers, des figurines, de l'intaille. Hommage continu aux découvertes de M. Thiers.

Le recueil Espérandieu. — Le tome VI, qui paraît à l'instant même (mai) est consacré en particulier à Épinal, Grand, Trèves, l'Alsace. Et ceci est très beau que ce livre ait paru en de telles circonstances, et qu'il soit consacré à de tels pays. — La préface nous apprend que

deux mois avant la guerre les correspondants habituels que M. Espérandieu avait à Trèves cessèrent de lui écrire. Alors ils se doutaient de quelque chose ?

Trésor monétaire. — *Le trésor de Sauzay*, par Ch. de Beaumont, *Bull. trim. de la Soc. arch. de Touraine*, XX, 3e-4e tr., 1915. S'arrête à Aurélien.

Arminius et Vercingétorix. — Voir J. Toutain, *Pro Alesia*, n. s., mai 1915. M. Toutain montre bien la différence profonde qui existe entre les deux chefs.

Basiliques. — Voyez les utiles comparaisons faites par M. J. Toutain entre les basiliques anglaises et celle d'Alésia, *Pro Alesia*, n. s., mai 1915.

Les Espagnols à Narbonne. — Stèle funéraire avec rosace au sommet (publiée par Héron de Villefosse d'après un dessin de Rouzaud, *Ac. des Inscr.*, *c. r.*, 1915, nov. p. 392) :

M·FABIO
M·M·M·L·GI//////
MERCATORi
COrDVBENSI

Geta ?

Il ne me paraît y avoir aucun doute qu'il faille songer à Cordoue : les *Fabii* sont connus en Espagne. Parmi les étrangers à Narbonne, la colonie espagnole. comme le remarque M. de Villefosse, est la plus nombreuse : on trouve un Espagnol de Tarragone, un de Segobriga, un de Lusitanie. Tous devaient être des marchands.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

H. Alline, *Histoire du texte de Platon* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études,* 218e fascicule). Paris, Champion, 1915; 1 vol. in-8° de 323 pages.

Depuis Hermodore, auditeur de Platon, qui transportait en dehors de la Grèce, pour en trafiquer, les œuvres de son maître, jusqu'aux manuscrits les plus anciens, notamment le *Bodleianus* et le *Parisinus* A, qui servent aujourd'hui à nos éditeurs, quelle a été l'histoire de ce texte célèbre, où tant de générations ont muliplié les divisions, accumulé les gloses, les corrections, les commentaires? C'est là une étude extrêmement difficile, compliquée, obscure. L'histoire des textes grecs est cependant capitale. Elle ne supprime pas les difficultés, mais elle les explique. On l'a tentée avec plus ou moins de succès pour Homère, pour les lyriques, les tragiques, les bucoliques, pour Aristote, et c'est même de ce côté qu'évolue la science philologique depuis une trentaine d'années. A son tour, M. Alline, après avoir abordé plusieurs côtés du problème dans divers articles de revues, nous donne sur le texte de Platon une étude d'ensemble, qui est considérable.

Il distingue plusieurs stades dans l'histoire de ce texte. D'abord, du vivant même de Platon, il n'y a que des copies privées de quelques-uns de ses dialogues, le *Lachès,* le *Charmide,* l'*Apologie.* Les Athéniens n'ont eu qu'un seul bon éducateur de la jeunesse, Socrate, et ils ne l'ont pas compris : il s'agit de le leur faire connaître. A ce moment-là, l'écrivain est son propre libraire-éditeur. Il remplace nos presses par des équipes de scribes. Il fallait un auxiliaire pour surveiller leur travail; Platon prit Philippe d'Oponte.

Le public grandit, les copies se multiplièrent. Il y en avait de bonnes et beaucoup de mauvaises. Les premières étaient quelquefois revisées par l'écrivain; les autres, pleines de lourdes fautes, étaient corrigées par des lecteurs plus ou moins intelligents; mais elles se vendaient bon marché et cela facilitait leur diffusion. De très bonne heure, le *Gorgias,* le *Phédon,* la *République* sont ainsi connus du grand public jusqu'en Sicile et dans la Grande-Grèce. Hermodore,

déjà cité, les vend, non pour faire de la propagande, mais pour battre monnaie avec l'idéalisme de son maître. Ces textes n'étaient pas divisés comme ils le sont aujourd'hui, et s'il est vrai, d'après Aulu-Gelle, que Platon ait publié sa *République* en deux fois et que Xénophon y ait opposé sa *Cyropédie*, comme celle-ci n'est la contre-partie que des quatre premiers livres actuels de l'ouvrage du philosophe, celui-ci aurait été primitivement divisé en six livres. La division actuelle est une correction de la première. Ni l'une ni l'autre ne remontent à Platon, parce qu'elles ne tiennent pas compte de la suite des idées. Elles ne doivent leur origine tout à fait arbitraire qu'au nombre de rouleaux de papyrus employés dans les copies.

En 314, plus de trente ans après la mort de Platon, l'édition dite académique fut publiée, et Xénocrate y prit une part active. Il aimait passionnément les divisions tripartites et il les introduisit dans l'œuvre du philosophe. D'ailleurs, comme celui-ci avait eu lui-même l'intention de grouper huit de ses dialogues en tétralogies et que le dernier de chaque série n'avait pas été écrit, la division tripartite était déjà toute faite pour une partie notable de son œuvre. Donc, les groupements adoptés plus tard par les libraires remontent en partie à Platon lui-même. Le texte de cette édition était bon; mais des écrits apocryphes, plus ou moins platoniciens d'esprit, se glissèrent dès cette époque parmi les exemplaires courants dont se servait l'Académie. Et à côté de son édition les copies commerciales, hâtivement bâclées, continuaient de circuler, qui la mettaient en péril et la contaminaient.

Les choses allèrent en empirant jusqu'à l'époque hellénistique. Platon fut alors étudié de façon mémorable par Aristophane de Byzance. La plus grande partie de ses dialogues furent disposés en cinq trilogies, les autres œuvres demeurant chacune à part et sans classement. Il est probable qu'Aristophane ne se contenta pas de les classer, et qu'il les édita. Il travaillait sur des exemplaires de l'édition académique, peut-être même sur des volumes de la bibliothèque d'Aristote et aussi sur des éditions courantes. Il fallait choisir, comparer, noter les corrections conjecturales, les suppositions arbitraires. De là, l'emploi des signes multiples qu'il avait inventés. Son édition est avant tout critique.

Nous arrivons ensuite à celle d'Atticus, l'ami de Cicéron, édition annotée, où fut remaniée, adaptée, rajeunie, la grande édition alexandrine. Elle n'avait pas la valeur de la précédente : c'était seulement une intelligente compilation des résultats acquis par les travaux antérieurs. Tout Platon fut divisé en neuf groupes de chacun quatre œuvres. Cette division, empruntée à Dercyllidès, est généralisée d'une façon choquante. Si la première tétralogie, qui comprend l'*Euthyphron*, l'*Apologie*, le *Criton* et le *Phédon*, est très heureusement

groupée et a même une sorte de valeur dramatique, puisqu'elle nous donne en un saisissant raccourci une image de la vie de Socrate, on ne voit pas très bien dans la tétralogie suivante quel lien unissait le *Cratyle* avec les trois autres dialogues, sans compter que le second *Alcibiade* et les *Rivaux*, qui font partie de la quatrième, sont apocryphes et ne figuraient pas dans l'édition alexandrine.

Dans les derniers chapitres de son livre, M. Alline étudie les manuscrits, les scholies, les premières éditions imprimées. On est déjà sur un terrain un peu plus ferme. Je me contente de renvoyer à son savant ouvrage.

Une question se pose naturellement à l'esprit, quand on en a fini la lecture. Dans quelle mesure le texte actuel de Platon est-il vraiment authentique? Tout compte fait, il est permis d'affirmer que nos éditions sont excellentes et ne s'écartent guère de l'original, tel qu'il sortit des mains de l'écrivain. L'étude des papyrus le prouve. Deux des plus anciens (l'un est un fragment du *Lachès*, l'autre un fragment du *Phédon*) ont été écrits seulement cinquante à quatre-vingts ans après la mort du philosophe. Comme ils traitent du courage et de l'immortalité de l'âme, peut-être ont-ils été copiés, selon l'ingénieuse hypothèse de Campbell, par quelque soldat qui les portait avec lui comme réconfort, de la même façon que d'autres portent avec eux aujourd'hui dans les tranchées la *Bible*, l'*Imitation*, *Marc-Aurèle*. Or, ces papyrus sont pleins de fautes grossières, et les éditions dont nous nous servons aujourd'hui sont infiniment supérieures. Cette constatation est vraiment satisfaisante. Elle nous permet d'espérer que lorsque nous lisons Platon, notre admiration ne se trompe pas d'adresse. Pourrait-on en dire autant des tragiques dont on ne lit guère dix vers de suite sans se heurter à des conjectures, à des corrections modernes? Et quand nous avons un texte satisfaisant, est-ce bien toujours celui de l'auteur? Qu'on pense à la fin des *Sept*, au début et à la fin de l'*Iphigénie à Aulis*. Tous ces remaniements, et bien d'autres qu'on ne soupçonne pas, ont été épargnés au texte de Platon.

Le livre de M. Alline est de très haute valeur. Il va de pair avec les meilleurs travaux de Diels et de Wilamowitz; il autorise les plus grandes espérances. Nous manquons d'éditions de Platon et le *Phédon* du regretté Couvreur ne peut nous suffire. Quand aurons-nous un *Phèdre*, un *Gorgias*, un *Protagoras*, un *Banquet*, une *République* de M. Alline? Mais le frontispice de son livre, ces deux soldats morts au champ d'honneur, à la mémoire desquels il dédie son travail, nous avertissent douloureusement de la gravité de l'heure. La pensée de M. Alline est bien loin aujourd'hui de Platon et de ses divins rêves. Ne formons donc pas de projets et sachons attendre.

P. MASQUERAY.

J. Chevalier, *Étude critique sur le dialogue pseudo-platonicien l'*Axiochos *sur la mort et sur l'immortalité de l'âme*. Paris, Alcan, 1915; 1 vol. in-8° de 144 pages.

Les anciens rangeaient déjà le curieux dialogue intitulé *Axiochos* parmi les ouvrages apocryphes qui nous sont parvenus sous le nom de Platon, et la critique moderne a confirmé ce jugement par des arguments décisifs de fond et de forme. Est-il possible, du moins, d'attribuer avec quelque sûreté ce petit écrit à un philosophe déterminé, à une école ou tout au moins à une période déterminée de la philosophie ancienne? On a cherché d'abord dans le voisinage immédiat de Platon et mis en avant les noms d'Eschine le Socratique et même de Xénocrate. Or, les allusions manifestes à l'épicurisme obligent à admettre une composition plus tardive de l'*Axiochos*. La langue fourmille, d'ailleurs, d'expressions qui, bien loin d'appartenir à la bonne époque, sont de date ultérieure. M. Chevalier consacre vingt pages à l'étude minutieuse du vocabulaire de l'ouvrage. L'analyse des nombreux emprunts qui émaillent l'*Axiochos* conduit à la même conclusion. Si, en effet, l'auteur a certainement pris mainte tournure à Platon lui-même, il s'inspire plus manifestement encore d'Épicure (à qui il emprunte notamment la formule célèbre : ὁ θάνατος οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς...) et puise largement chez Crantor et chez Télès; enfin, le mythe du mage Gobryas, par quoi s'achève le dialogue, trahit l'influence de l'orphisme tardif. Faut-il, toutefois, en raison de certaines similitudes avec les conceptions chrétiennes, aller jusqu'à assigner pour date à l'*Axiochos* la fin du Ier siècle ou le commencement du second siècle de notre ère? L'auteur ne le pense pas, sans apporter sur ce dernier point de preuve bien décisive. Pour conclure, l'*Axiochos*, selon M. Chevalier, se rattache au mouvement d'idées représenté par le néo-pythagorisme, et ne paraît pas être antérieur au début du Ier siècle avant J.-C. (p. 115), et l'intérêt, très réel, de ce dialogue pseudo-platonicien consiste précisément dans la contribution qu'il apporte à la connaissance des problèmes religieux agités dans les milieux grecs mystiques un peu avant l'avènement du christianisme.

Ne quittons pas l'étude de M. Chevalier sans en signaler la scrupuleuse méthode, l'érudition sûre et l'ingéniosité critique.

TH. RUYSSEN.

J. Chevalier, *La Notion du nécessaire chez Aristote et ses prédécesseurs, particulièrement chez Platon*. Paris, Alcan, 1915; 1 vol. in-8° de IX-304 pages.

On sait que, selon Aristote, le type du réel doit être cherché dans l'individu et que, cependant, il n'y a de science que du général. De

là ce problème classique : comment peut-il y avoir science du réel, c'est-à-dire de l'individu ? Le problème serait résolu si l'on pouvait démontrer que l'individu est lui-même nécessaire, c'est-à-dire que son être est requis en vertu d'une exigence logique au nom même des principes généraux qui rendent le savoir possible. La doctrine du nécessaire est ainsi « au cœur de la philosophie d'Aristote ». A cet égard, Aristote s'oppose nettement à ses devanciers ; non pas que l'ancienne physique n'ait, elle aussi, cherché le nécessaire ; mais, avec les atomistes surtout, elle n'a su le trouver que dans le mécanisme aveugle qui, excluant la raison et admettant le hasard, n'est au fond qu'un véritable indéterminisme. Socrate ouvre la voie à ses successeurs en cherchant dans les concepts une méthode d'explication des choses, et Platon, à sa suite, avec la théorie des Idées, institue un système dans lequel la nécessité descend de l'idée la plus riche en déterminations, l'idée du Bien, aux idées moins déterminées et aux choses mêmes ; l'Idée platonicienne est cause, et cause nécessaire, et de cette cause les êtres particuliers procèdent suivant un déterminisme rationnel ; — ou plutôt, il devrait en être ainsi, si Platon n'avait cru devoir maintenir, en face de la nécessité logique, une nécessité d'un tout autre type, la matière, sans laquelle le devenir est impossible et dont l'intervention limite l'efficace de la nécessité rationnelle. De là, le dualisme insurmontable de deux causalités.

Aristote s'est efforcé de triompher de ce dualisme et de créer un « panlogisme », c'est-à-dire un univers où l'essence puisse se dérouler en existence suivant une voie de nécessité analytique, analogue à la nécessité du raisonnement syllogistique. Il a cherché la solution dans la théorie de la forme. La forme, identique au fond à la substance, et en même temps cause finale, est le principe d'unité grâce auquel la puissance indéterminée se détermine et parvient à la réalité de l'acte. A vrai dire, c'est en Dieu seul que se réalise cette identité de la forme, de la substance et de la fin ; en lui seul se confondent la souveraine intelligibilité et la véritable nécessité. A l'autre bout de la hérarchie des êtres, dans la matière, principe de hasard, est au contraire reléguée la contingence, et, dans l'intervalle intermédiaire, les choses affecteront un caractère de nécessité dans la mesure où elles recevront « la transmission nécessaire de la Forme par voie de diminution progressive ».

Tel est, trop brièvement résumé, l'essentiel de cette thèse, dont le principal mérite consiste, selon nous, à avoir montré de façon originale et forte le lien de la métaphysique et de la logique d'Aristote, la première étant un essai pour transposer les lois de la seconde dans l'ordre du réel.

Trois appendices, qui témoignent des connaissances aussi précises qu'étendues de l'auteur et de son expérience de la critique des textes,

exposent les résultats les plus récents de l'érudition concernant : 1° la chronologie des œuvres de Platon ; 2° les relations de Platon et d'Aristote ; 3° certains points encore obscurs de la chronologie et de la composition de quelques œuvres d'Aristote.

TH. RUYSSEN.

H. Graillot, *Le culte de Cybèle, Mère des dieux, à Rome et dans l'Empire romain*, 107e fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Paris, Fontemoing et Cie, 1912; 1 vol. in-8° de 602 pages.

Le livre consacré par M. H. Graillot au *Culte de Cybèle dans le monde romain* et qui a valu au brillant professeur de l'Université de Toulouse le titre de docteur accompagné de la plus flatteuse mention, est une œuvre considérable : considérable par l'étendue même du sujet, considérable par la masse des documents étudiés et interprétés, considérable enfin par l'importance et la gravité des problèmes posés.

M. Fr. Cumont a montré le rôle prépondérant que les cultes orientaux ont joué, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, dans l'évolution et la décadence du paganisme gréco-romain. Parmi ces cultes, la religion phrygienne de Cybèle et de son parèdre Attis a tenu une place éminente. Auprès d'Isis et de Sérapis, des Baals syriens de Dolichè et d'Héliopolis, de Mithra, le couple divin originaire de Pessinonte a conquis, à Rome, en Italie et dans la plupart des provinces de l'Empire romain, de très nombreux fidèles. Les rites du culte phrygien, spécialement les tauroboles, ont été célébrés dans les Gaules comme à Athènes, en Numidie comme en Asie-Mineure. Introduite à Rome dès la fin du IIIe siècle avant J.-C., la religion de Cybèle y triompha bientôt de toutes les résistances; son succès alla croissant jusqu'à la victoire définitive du christianisme; son histoire, dans les limites mêmes où M. H. Graillot annonce qu'il a voulu se renfermer, s'étend donc sur plus de six cents ans.

Pour traiter une telle matière, les documents de toute nature sont pour ainsi dire innombrables. Les textes des écrivains antiques, récits et descriptions explicites ou simples allusions; les monuments d'archéologie figurée, statues ou statuettes de marbre, de pierre, de bronze, figurines de terre cuite, reliefs votifs; les inscriptions, les monnaies se comptent aujourd'hui par centaines, sinon par milliers. M. H. Graillot les connaît tous ; il les a tous étudiés, analysés, interprétés; il les a soumis à une critique avertie et rigoureuse; il en a donné de précieuses énumérations, classées par régions, par provinces, par cités. Il sera désormais impossible à quiconque de traiter quelque partie que ce soit de ce vaste sujet sans avoir recours à ce catalogue méthodique et complet de documents.

Enfin, M. H. Graillot n'a point méconnu les liens étroits par lesquels le culte des divinités phrygiennes se rattachait aux autres cultes venus de l'Orient; il a bien vu qu'il était impossible, qu'il eût été contraire à la vérité historique profonde de l'en isoler complètement, et que la religion de Cybèle fut seulement l'une des formes principales sous lesquelles se manifestèrent les nouvelles aspirations religieuses avant la révolution chrétienne. Cette religion atteignit son apogée à l'époque où la pensée et le sentiment des hommes, se détournant à la fois du formalisme desséché des cultes proprement romains et des inventions brillantes, mais bien usées, de la mythologie hellénique, cherchaient ailleurs une réponse, qui fût ou du moins qui parût péremptoire et rassurante, au grave problème de la destinée humaine. En étudiant le culte de Cybèle, M. H. Graillot a donc fixé son attention sur une des heures les plus émouvantes et les plus décisives de l'histoire des religions.

Bien qu'il ne soit pas matériellement divisé en *livres* ou en *parties*, le volume de M. H. Graillot traite trois thèmes principaux : 1° L'histoire proprement dite du culte de Cybèle à Rome et dans le monde romain (chap. I : *l'introduction du culte à Rome;* — chap. II : *le culte à Rome sous la République;* — chap. III : *le culte public sous l'empire; fêtes phrygiennes du printemps à Rome;* — chap. IV : *tauroboles et mystères; diffusion du taurobole au IIe siècle*). — 2° Le caractère et l'organisation interne du culte (chap. V : *la doctrine métroaque au IIIe siècle; Cybèle et Attis dieux tout-puissants;* — chap. VI : *le clergé et le personnel des temples;* — chap. VII : *les confréries;* — chap. VIII : *les Galles*). — 3° La diffusion géographique du culte dans le monde romain (chap. IX : *sanctuaires de Magna Mater à Rome et à Ostie;* — chap. X : *le culte en Asie Mineure à l'époque impériale;* — chap. XI : *l'expansion du culte en Italie et dans les provinces;* — chap. XII : *l'expansion du culte dans les provinces; Europe orientale et provinces d'Afrique;* — chap. XIII : *le culte au IVe siècle; la résistance au christianisme)*. Six pages de conclusions résument, à la fin de l'œuvre, les principaux faits démontrés et les idées générales exprimées au cours de ces treize chapitres. Outre un *Index bibliographique* fort développé, un double *Index*, *géographique* et *analytique*, qui ne compte pas moins de vingt-deux pages, permettra de consulter rapidement ce livre bien composé, d'une érudition minutieuse et puissante, et qui nous apporte, sous une forme souvent brillante, les fruits d'un labeur prolongé et fécond. Au moment où beaucoup d'esprits, trop longtemps abusés, rejettent enfin les illusions, dont ils étaient captifs, sur la supériorité de la science allemande, il nous est plus agréable que jamais de rendre hommage à une œuvre de science française, bien française, qui vient mettre en lumière, après beaucoup d'autres, la réelle valeur du groupe d'archéologues et d'historiens de notre pays qui se consacrent à l'étude de l'Antiquité classique.

Est-ce à dire, toutefois, que nous n'ayons aucune objection à formuler, que nous acceptions sans réserve toutes les conclusions de M. H. Graillot? Nous le connaissons assez pour savoir qu'il nous en voudrait lui-même de lui dissimuler nos doutes ou de lui taire nos critiques.

Et d'abord, il nous semble que, malgré les apparences, le sujet même de l'œuvre n'est pas délimité avec assez de rigueur. D'après le titre, il s'agit du culte de Cybèle. Or, Cybèle est le nom de la déesse phrygienne, adorée dans les sanctuaires anatoliens, de la déesse dont le pâtre Attis est le parèdre nécessaire. Est-ce vraiment le culte de cette déesse, est-ce vraiment la religion proprement phrygienne et l'histoire de sa diffusion dans le monde méditerranéen qui forment le seul sujet du livre? Nous craignons que M. H. Graillot n'ait pas distingué avec une netteté suffisante la déesse des montagnes sauvages de l'Asie Mineure de la Rhéa grecque, mère de Zeus. « Le culte d'une mère divine, lisons-nous dans ses *Conclusions*, est l'un des plus anciens que nous connaissions dans le bassin de la mer Égée... Sa protohistoire commence pour nous dans le palais minoen de Cnossos et sur les cimes de l'Ida crétois. Mais il fut commun, ce semble, aux Étéocrètes, aux Pélasges, aux Lélèges, aux Hittites. Déesse de la Terre, qui est la mère féconde de toutes choses, cette Grande Mère avait fini par grouper autour d'elle et sous sa dépendance les principaux totems des tribus primitives, fauves, reptiles, oiseaux, arbres et pierres sacrées. A côté d'elle, on adorait un dieu, son fils et son époux; mais la primauté restait à la mère, souvenir et survivance probable d'un très antique régime de matriarcat. Dans la Grèce hellénique, la Grande Mère aux lions fut supplantée par Démèter. » Il est d'autre part certain — et M. H. Graillot n'a point de peine à le prouver[1] — que le culte de la Mère des dieux grecque différait du tout au tout de la religion phrygienne de Cybèle et d'Attis : « Pour le Grec, la religion phrygienne reste chose méprisable... Sous l'Empire romain, ce sont des Grecs qui protestent avec le plus d'énergie contre l'intrusion du métèque Attis dans l'Olympe... La Grèce sera la dernière à résister contre la mode barbare des tauroboles. » Et cependant, lorsque M. H. Graillot étudie la diffusion du culte de Cybèle dans l'Empire romain, il considère comme appartenant au culte phrygien toutes les traces d'un culte de la Mère des dieux en Grèce même et dans les cités grecques de l'Asie-Mineure. « Il faut admettre en principe, écrit-il, qu'à partir du IIe siècle, ce culte est partout de rite phrygien[2]. » Nous ne saurions admettre cette affirmation, du moins pour la Grèce, où de très bonne heure une Mère des dieux a été adorée suivant des rites tout autres que le rite phrygien. A nos yeux, on ne peut, on ne

1. P. 20-24.
2. P. 346.

doit conclure à l'existence du rite phrygien dans une cité grecque que s'il y est fait mention des personnes ou des faits caractéristiques de ce rite, tels que Attis, les Dendrophores, les Galles, les tauroboles, etc. Là où Cybèle est seule, même avec le tympanon et le ou les lions, nous voyons en elle la déesse grecque, et non la Cybèle de Pessinonte. Ce n'est pas seulement la Mère qui constitue la religion phrygienne, c'est, autant sinon même plus qu'elle, son parèdre émasculé, et ce sont aussi les rites qui correspondent à la légende de Pessinonte. Or, les documents nous indiquent que, sauf des exceptions peu nombreuses, ni le pâtre Attis ni les cérémonies inspirées par sa passion n'ont reçu des Grecs, à aucune époque, un accueil favorable. Pour n'avoir pas, à notre avis, suffisamment distingué la déesse phrygienne de la déesse grecque, M. H. Graillot risque de crééer une véritable confusion entre les rares traces de culte asiatique et les témoignages beaucoup plus abondants de l'ancien culte hellénique dans la Grèce romaine et peut-être aussi dans la plupart des anciennes colonies grecques fondées sur le rivage de la mer Égée.

Pour démontrer la diffusion du culte phrygien dans les diverses provinces romaines, M. H. Graillot invoque, non seulement les textes des écrivains, les documents épigraphiques, les ruines de sanctuaires, les monnaies, mais encore les monuments d'archéologie figurée même isolés : il lui paraît suffisant qu une statuette ou quelques figurines soit de Cybèle, soit d'Attis, aient été recueillies en un point du monde romain, pour qu'il affirme aussitôt l'existence en ce point du culte phrygien. Nous estimons que la méthode ne laisse pas d'être dangereuse. Quand il s'agit d'un groupe abondant, d'une série nombreuse d'images divines, surtout quand nous savons que ces images ont été découvertes en un seul et même lieu ou au moins dans un rayon bien limité, nous reconnaissons leur caractère votif, religieux; nous admettons qu'elles proviennent d'un sanctuaire, qu'elles soient les témoignages objectifs et probants d'un culte organisé. Mais un bronze ou une terre cuite peuvent être de simples objets d'art, sans valeur cultuelle; à plus forte raison, refusons-nous à de simples lampes cette même valeur. En outre, nous croyons que M. H. Graillot a retenu, comme pièces documentaires, des monuments qui n'ont aucun rapport avec le culte phrygien, par exemple les têtes de déesses tourelées trouvées en divers points de la Gaule et connues sous le nom de Tutelles, telles que la *Tutela* d'Entrains, celles de Juliobona, de Lutetia, pour ne citer que les plus connues. Quant aux Attis funéraires, qui sont cités en si grand nombre, nous ne pouvons non plus y voir des preuves sérieuses de la diffusion du culte phrygien. Le type en question est devenu symbolique, sinon purement décoratif; il ne faut pas en conclure que tout défunt, dont ce motif vraiment banal orne le tombeau, ait été un dévot des divinités phrygiennes.

M. Graillot jugera sans doute que nous voulons appliquer une méthode trop étroite, en ne tenant pour documents probants que ceux dont la valeur religieuse est formellement attestée, par exemple les mentions ou les ruines de temples, les dédicaces, les inscriptions votives, les effigies monétaires. Cette rigueur nous paraît indispensable pour fonder sur de solides assises les conclusions d'une étude à la fois archéologique et historique. Et nous nous permettons de soumettre à l'auteur du *Culte de Cybèle* un exemple tiré de son propre livre. En deux endroits, aux pages 417 et 490, M. Graillot affirme que la diffusion des cultes phrygiens en Dalmatie est due à la propagande faite en leur faveur par des soldats de la légion VII Claudia, qui résida dans le pays d'Auguste à Néron, et qui recevait d'Asie-Mineure une partie au moins de ses recrues. Or, de toutes les inscriptions que cite M. Graillot aux pages 491-493, il n'en est pas une seule qui mentionne un officier, un sous-officier, un soldat ou un vétéran; au contraire, les dédicants sont ou des magistrats municipaux ou des sévirs augustaux. Il nous paraît difficile de trouver une contradiction plus flagrante entre les documents et les conclusions que l'on prétend en tirer. Sans doute, M. Graillot peut défendre son opinion en insistant sur la coïncidence entre l'origine de maints soldats qui tinrent garnison dans la province au Ier siècle de l'Empire et la faveur que la religion de Cybèle a rencontrée dans la même province : il n'en reste pas moins que le fait précis, objectif, le seul fait démontré par les documents aujourd'hui connus, est l'absence complète de soldats et de vétérans parmi les dévots des divinités phrygiennes en Dalmatie. Certes, nous n'entendons pas exclure l'hypothèse du domaine historique ; mais nous avons le droit de demander que toute hypothèse soit présentée comme telle, et non comme une conclusion démontrée et certaine.

En posant à M. Graillot les objections que nous venons de développer, en attirant son attention sur les avantages d'une méthode rigoureuse, nous n'avons à aucun degré voulu diminuer le haute valeur de son œuvre. C'est, au contraire, un témoignage de réelle et cordiale estime que nous croyons lui donner ; nous lui prouvons ainsi avec quel soin nous avons lu son livre et quel intérêt nous y avons pris.

J. TOUTAIN.

M. Ponchont, *César*, *Œuvres choisies*. Paris, Hatier, 1915 ; 1 vol. in-12 de XVIII-606 pages, avec nombreuses gravures, plans et cartes.

Le *César* de M. Ponchont inaugure, lui deuxième, une « collection d'auteurs latins d'après la méthode historique publiée sous la direction

de M. René Pichon »[1], collection similaire à celle des auteurs français imaginée par M. Strowski. Les extraits y sont classés d'après la date de leur publication et il y a des extraits de toutes les œuvres. Quoi qu'on puisse penser de ce genre de collection, le *César* de M. Ponchont m'a paru fait avec un soin, une application, une suite d'efforts en tous sens dignes des plus grands éloges. M. Ponchont a travaillé comme il s'est battu, en homme de conscience, de patience et de courage. Les notes sont copieuses et précises; les cartes et plans de détail sont très convenables, les études sur la grammaire de César sont d'un homme averti, et l'index est riche et prudent. Ceci, tout en demeurant un livre de classe, est un peu plus que cela. M. Ponchont me permettra de faire çà et là des réserves topographiques. — P. 30, par exemple, il croit que les Helvètes, après le pas de l'Écluse, ont continué à suivre le Rhône pour le tourner à l'ouest jusqu'à Culoz. Je ne le pense pas : c'était se mettre trop en contact avec les forces romaines. Quant à l'objection faite contre la marche directe de l'Écluse à Mâcon par la route de Nantua (« on ne voit pas comment, en passant si haut, ils auraient pu avoir affaire aux Allobroges »), elle tombe aisément si l'on songe à l'étendue des domaines des Allobroges au nord du Rhône, domaines que l'évêché de Genève gardait encore durant tout le Moyen-Age. — Je supplie l'auteur, dans sa prochaine édition, de revoir sa carte des Gaules : par exemple, pour la situation des *Veragri*, des *Vocates*, des *Sibuzates*. Et je le supplie plus encore, dans cette carte, de ne pas faire du Bas-Médoc une île, de supprimer le golfe du Bas-Poitou, en d'autres termes de donner au littoral de la Gaule l'aspect qu'il a présentement et qu'il avait au temps de César. Je n'incrimine pas M. Ponchont personnellement en cette affaire : il n'a fait que se conformer aux cartographes qui l'ont devancé (les Kiepert compris); mais je répète que tous ces tracés du littoral gaulois sont d'absurdes rêveries dont il faut se débarrasser une fois pour toutes.

C. JULLIAN.

H. G. Blomfield, *The Argonautica of Gaius Valerius Flaccus Setinus Balbus, Book I, translated into english prose, with Introduction and notes*. Oxford, Blackwell, 1916; 1 vol. in-8° de 147 pages.

« No portion of [Valerius Flaccus] has ever been turned into prose in any language », déclare l'auteur (p. 8), et je suis bien sûr de comprendre, car il répète trois fois, en termes différents, la même affirmation. Il ajoute, il est vrai, terminant sa Préface, qu'il travaille sans commodités, loin des dictionnaires et livres de référence. Acceptons

1. Le premier volume de cette collection est le *Cicéron* de M. R. Beauchet.

l'excuse et signalons-lui les deux traductions françaises de Caussin de Perceval (*Bibliothèque latine-française*, de Panckoucke) et de Ch. Nisard (collection D. Nisard), pour ne rien dire d'une italienne et d'une suédoise. Une anglaise n'en devient pas inutile; car il n'existe qu'une traduction en vers du premier chant, due à un poète oublié d'il y a cent ans, Thomas Noble. Mais on éprouve quelque inquiétude en présence d'une aussi pauvre information préalable. L'opuscule que vient de publier M. Blomfield n'est, ce me semble, qu'une sorte de « ballon d'essai » : il se propose de donner une version anglaise de tout le poème, avec texte latin revisé, commentaire et appendices, cartes, plans, illustrations, bibliographie et index; et il aura voulu voir l'accueil qu'on ferait à sa tentative. L'introduction provisoire est très sommaire, et les notes concernent seulement la mythologie. Mais le zèle de l'auteur va parfois jusqu'à joindre à la prose, pour certains passages, un essai personnel de traduction rythmée, à côté de celle de Noble. C'est l'ouvrage annoncé qui nous intéresse le plus; souhaitons que M. Blomfield se procure tous les éléments nécessaires pour le mener à bien.

VICTOR CHAPOT.

Lindley Richard Dean, *A study of the cognomina of soldiers in the Roman legions.* Princeton, N. J., 1916; 1 vol. in-8° de 322 pages (dissertation pour doctorat).

Quelle extraordinaire patience, quel soin étonnant! M. Dean réimprime toutes les indications épigraphiques relatives aux soldats romains : et si, au lieu de menus caractères, il eût choisi des caractères d'inscription, son volume eût été gros comme un tome du *Corpus*. Il a classé par nature de leurs *cognomina* tous les soldats de Rome; il a pris chacun de ces *cognomina* et s'est inquiété de savoir s'il est latin, thrace ou celtique. Il y a là un répertoire inestimable pour quiconque voudra faire l'histoire du *cognomen* romain. — Quoiqu'il arrivât que les soldats changeassent de nom en prenant du service, la plupart de ces noms m'ont paru dater de la naissance. Et je n'ai pas trouvé qu'il y eût contraste entre l'onomastique des civils et celle des militaires. *Primus*, *Secundus*, abondent dans l'armée : de même partout. Et pareillement pour *Fortis*, *Severus*, *Felix*, etc. Le nom le plus répandu à l'armée est incontestablement *Saturninus*. Mais il en va de même dans la population civile, sans que je m'explique pourquoi, vu que Saturne est un dieu médiocre, hors de l'Afrique (à moins qu'il n'y ait un lien entre ce nom et le culte de la Terre-Mère?). Ma conclusion est que quiconque voudra reprendre l'étude de l'onomastique romaine, ne devra plus séparer l'élément civil de l'élément militaire.

C. JULLIAN.

R. Cagnat, *L'annone d'Afrique*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XL (1915), p. 247-277.

Sous l'Empire, l'Afrique du Nord fut, avec l'Égypte, le grenier à blé de Rome. Aussi les empereurs assuraient-ils avec un soin jaloux la garde d'une région dont la révolte pouvait affamer leur capitale. L'annone d'Afrique, qui fournissait Rome surtout de grain et d'huile, constitua donc dès l'origine un service important de l'administration impériale.

Les produits de l'annone consistaient avant tout dans le revenu en nature de l'impôt régulier levé sur les territoires stipendiaires et l'*ager publicus,* d'abord par l'entremise de fermiers publicains, puis, dès la fin du Ier siècle après J.-C., par les soins de procurateurs impériaux. On y subvenait encore par des achats extraordinaires, soit aux agriculteurs africains, soit aux *negotiatores* italiens qui, groupés en sociétés que favorisaient de précieuses immunités, spéculaient sur le blé et l'huile africains.

Les fruits de l'annone passaient des greniers municipaux, où les apportaient les contribuables et vendeurs, aux greniers de l'administration impériale *(horrea fiscalia).* Enfin, ils parvenaient aux entrepôts maritimes. Le souvenir de quelques-uns de ces magasins de l'intérieur et des côtes de l'Afrique s'est conservé en des inscriptions et des noms de lieux.

Des ports africains, les produits de l'annone devaient passer en Italie et se décharger à Ostie. Le soin du transport qui revenait d'abord aux publicains fut confié, quand le système du fermage fut abandonné, à des compagnies d'armateurs, à des naviculaires avec lesquels l'administration impériale traitait directement. Ce service de transport était de telle importance pour l'alimentation de la capitale que de la République au Bas-Empire les propriétaires de navires annonaires furent comblés de faveurs et qu'enfin, constitués en collèges, ils apparurent comme dotés d'un *munus publicum* qui les exemptait de toute charge municipale.

Quand, au Bas-Empire, l'Égypte dut nourrir Constantinople et que l'Afrique du Nord resta la seule grande pourvoyeuse de la capitale d'Occident, l'administration de l'annone d'Afrique passa au premier plan. A sa tête, un *praefectus annonae Africae,* qui relevait du préfet du prétoire d'Italie, recevait des gouvernants de l'Afrique, collecteurs suprêmes de l'impôt, les produits de l'annone. Il les rassemblait, les expédiait à Rome par l'entremise des naviculaires qui dépendaient étroitement de lui. Désormais, le naviculaire, en échange de privilèges sans cesse accrus, est l'esclave d'une fonction d'État à laquelle il contribue de sa personne et de ses biens. Sa fortune répond de la marche régulière du service. Il ne la transmet à des héritiers que

grevée des devoirs et des risques de la charge qu'il exerçait lui-même. Tant le Romain, du temps de Symmaque, craignait la disette !

Telle se résume cette question de l'annone d'Afrique, que M. Cagnat vient d'étudier à fond en des pages à la fois savantes et claires, à l'aide de quelques textes d'interprétation délicate et de précieuses inscriptions.

F.-G. DE PACHTÈRE.

En avant de Salonique.

E. S. Bouchier, *Syria as a Roman province*. Oxford, Blackwell, 1916; 1 vol. in-8° de VIII-304 pages, avec planche et carte.

Agréable petit volume, où les amateurs de lectures sérieuses pourront se procurer les notions essentielles sur un sujet que, d'ailleurs, le titre définit mal. Il annonce, si je comprends bien, une étude sur la Syrie en tant que province romaine; je m'attendais donc à un exposé d'ordre politique et administratif. Or, il n'est pas exagéré de prétendre que, de toutes les questions examinées, la plus vite expédiée, peut-être, est le régime provincial. L'auteur eût mieux dit : *The Roman — and Byzantine — Era in Syria*, ou quelque chose d'approchant. Il voudra bien, j'espère, ne pas trouver la critique trop mesquine. J'en vois d'autres à lui adresser. Le plan est un peu déconcertant: un chapitre sur Antioche s'insère, on ne sait comment, au milieu d'un rappel historique d'ensemble qui déborde le cadre régional; après quoi vient une description des principales cités, parmi lesquelles il en est d'omises, et de fort importantes, par leur rôle et par leurs ruines : Bostra, Petra, Nicopolis, Ælia Capitolina; c'est ensuite la fin du résumé chronologique, puis des développements sur le commerce, la défense des frontières, la littérature locale — beaucoup de détails sur des figures un peu effacées —, la religion, et l'art. Ce dernier chapitre est bien écourté; on regrette qu'aucune illustration ne l'accompagne et que la planche unique montre seulement des monnaies, dont plus d'une, par exemple avec un profil d'empereur, n'offre rien de vraiment syrien. La bibliographie de la fin pèche par excès et par insuffisance. M. Bouchier croit-il que ses lecteurs iront consulter : Matranga, *Anecdota graeca* (1850) ? Quant à Prutz, c'est sur le Moyen-Age qu'il les renseignerait. J'éprouverais une pointe de mauvaise humeur à me voir oublié totalement, si des lacunes plus graves ne sautaient aux yeux (Mommsen, Schürer, Brünnow et Domaszewski, Fœrster, Seeck, etc., Clermont-Ganneau, dont le *Recueil d'archéologie orientale* est cité sans nom d'auteur!). Le fait m'étonne d'autant plus que l'information de M. Bouchier est en somme étendue et assez précise et que, passant sur des erreurs de détail sans gravité, on peut recommander son livre au grand public, auquel il est visiblement destiné.

VICTOR CHAPOT.

Jean Coloï, *La Violence en droit criminel romain*. Paris, Plon, 1915; 1 vol. in-8° de 361 pages.

Le temps nous a manqué pour prendre, de ce travail, une connaissance minutieuse. Mais ce que nous en avons vu nous a paru fait avec soin, avec connaissance des textes (je ne dis pas seulement juridiques, mais historiques et littéraires), avec finesse et logique. Il y a un bon index; les meilleures éditions ont été consultées; la bibliographie est riche et de première main. Je crois que ce volume fait honneur à notre école de droit romain de Paris.

C. J.

H. Monnier et **G. Platon**, *La Meditatio de nudis pactis*. Paris, Sirey, 1915; 1 vol. in-8° de 245 pages (extrait de la *Nouvelle Revue historique*).

Bien que le travail de MM. Monnier et Platon ne touche qu'indirectement à nos études, notre devoir est de le signaler ici comme exemple des résultats auxquels peut atteindre une méthode d'investigation précise, lente, raisonnée. La « *Méditation sur les Pactes nus* » n'est pas un document très important, et je doute que le plus ancien droit romain puisse en tirer profit. Mais, comme le disait Cujas (dont nos auteurs rapportent ici les paroles, *nihil est inutile in jure*), même dans les controverses et consultations du droit byzantin il y a à glaner pour connaître l'esprit qui pendant des siècles a animé les législateurs et les jurisconsultes de l'Empire. Ah! si MM. Monnier et Platon voulaient s'entendre pour nous donner une histoire du droit byzantin, quel service ils rendraient à la science, et quelle vraie gloire pour eux!

C. JULLIAN.

Études bibliques : Saint Paul, Épître aux Romains, par le **P. M.-J. Lagrange**. Paris, Gabalda, 1916; 1 vol. in-8° de LXXII-394 pages.

La série des *Études bibliques* vient de s'enrichir d'une remarquable édition de l'*Épître aux Romains*, due au R. P. Lagrange. La personnalité de l'auteur suffirait à recommander le livre: on sait avec quel éclat le savant dominicain a dirigé les travaux de l'École biblique de Jérusalem et contribué à créer en Orient un foyer de culture française. La suite de son enseignement l'ayant conduit à prendre à trois reprises pour sujet de cours l'*Épître aux Romains*, il a en quelque sorte consigné dans le volume qu'il publie aujourd'hui les résultats de ses recherches. Le plan qu'il a suivi est très heureux : le P. Lagrange n'est pas revenu sur ce qui était définitivement acquis et s'est contenté

de renvoyer aux études publiées par ses devanciers; il a notamment laissé de côté le travail des collations et préféré adopter le texte qui lui semblait le meilleur, en ne signalant que les leçons qui pouvaient modifier le sens. Il a voulu surtout, soit dans le commentaire textuel qui accompagne la traduction, soit dans l'introduction et dans plusieurs notes détachées qui constituent autant d'excellentes dissertations, résoudre les nombreux problèmes posés par l'*Épître aux Romains*. Il a tenu le plus grand compte des autres commentaires, anciens ou modernes, catholiques ou protestants, qu'il a étudiés de très près et discutés dans leurs moindres détails. Sans doute, les controverses soulevées par certains passages de saint Paul ne seront jamais épuisées; les solutions professées par le P. Lagrange n'en restent pas moins très ingénieuses et certaines d'entre elles peuvent être considérées comme définitives. C'est ainsi que l'authenticité et l'intégrité de l'*Épître* ne seront plus mises en discussion; sa composition doit être placée au cours de l'hiver de 56-57, pendant un séjour de saint Paul à Corinthe. L'auteur nous paraît également avoir réfuté de façon victorieuse la théorie selon laquelle l'*Épître aux Romains* serait adressée à une communauté de Juifs convertis et prouvé qu'elle était destinée à une église composée de Gentils auxquels l'apôtre donne « une leçon de modestie, d'humilité, de charité »; que, tout en étant une lettre aux Romains, elle a trait au « sujet le plus important pour le monde chrétien tout entier », c'est-à-dire à la justification, et que, enfin, supposant connues les grandes vérités religieuses, elle fait voir avant tout dans la nouvelle doctrine un principe d'action et de vie morale. Signalons encore tout particulièrement les notes sur le salut des Gentils (p. 57-59), — sur la justice de Dieu et la justification (p. 119-141), où il est montré comment il faut entendre le mot de *justifier* dans le sens de *conférer la justice* et comment, avec un tel sens, tout ce que dit Paul de la justice de Dieu, de la justice donnée aux fidèles, de la justification, est parfaitement homogène, — sur le baptême, « efficace et nécessaire sans être cependant indispensable en fait à la justification, sacrement et non rite magique » (p. 149-152), — sur la prédestination (p. 244-248), etc... En résumé, le P. Lagrange a donné aux historiens du christianisme primitif un excellent instrument de travail, en même temps qu'il a ajouté aux études modernes, déjà fort nombreuses, quelques aperçus critiques d'une grande finesse et quelques vues nouvelles sur la théologie paulinienne.

AUGUSTIN FLICHE.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Inscriptions de Locride. — Dans l'*Amer. Journ. of Archaeol.*, 1915, p. 320-339, M. Oldfather publie, avec un soin minutieux, une vingtaine de fragments dont l'intérêt, pour la plupart, est bien maigre. Il y joint quelques corrections à des textes anciennement publiés (notamment *IG*, IX, 1, *passim*, et *Bull. de Corr. hell.*, 1902, p. 329, et 1903, p. 296). — Parmi les inscriptions nouvelles, une seule mérite une mention : c'est une liste éphébique copiée à Malésina (p. 322, n. 10), dont l'intitulé et la *clausula* présentent quelques difficultés d'interprétation résolues avec sagacité par l'éditeur; il n'a pu malheureusement en prendre qu'une copie hâtive; une copie nouvelle, due à l'éphore de Thèbes, M. Pappadakis, fournit quelques variantes (p. 338 et sqq., note); mais un nouvel examen de l'original serait nécessaire pour décider de quelques lectures douteuses.

F. DÜRRBACH.

Théâtre grec. — Il faut réformer du tout au tout, déclare M. James Turney Allen, les idées traditionnelles, telles que les exposent encore la plupart des manuels, sur l'art des acteurs dans le théâtre grec du ve siècle. Ces idées reposaient sur deux prétendus faits : 1° l'existence d'une scène, étroite et haute, séparant les acteurs du chœur; 2° le port d'un affublement encombrant, qui interdisait aux acteurs tout mouvement vif. Or, M. Dörpfeld a mis hors de doute la fausseté de la première de ces deux conceptions. Quant à la seconde, depuis que K. Smith a établi, par l'étude combinée des textes et des monuments, que le cothurne tragique était une grossière invention de l'époque romaine, il faut également, par voie de conséquence, y renoncer. La démonstration de K. Smith a, en effet, pour corollaire nécessaire l'absence de tous les autres accessoires conventionnels qui, dans le costume du tragédien romain, n'ont pour but que de rétablir l'équilibre des proportions, c'est-à-dire la matelassure de la poitrine et du ventre et, d'autre part, le masque monstrueux pourvu de l'*oncos*. Aussi bien, les seuls documents contemporains qui nous renseignent de façon authentique sur le costume tragique du ve siècle (bas-relief du Pirée, vase d'Andromède, vase des satyres) nous montrent-ils les tragédiens sans cothurnes, sans rembourrage et porteurs de masques qui reproduisent, sans déformation, la figure humaine. Partant de là, M. James Turney Allen conclut que l'art des tragédiens grecs qui jouèrent Eschyle ou Euripide n'était pas cette convention

solennelle et momifiée qu'on imagine d'ordinaire, mais une action vive, naturelle, humaine, telle que l'exigent, du reste, maintes scènes mouvementées des tragédies de ce temps (*Greek acting in the fifth century, University of California publications in classical philology*, vol. 2, n° 15, p. 279-289). Oct. NAVARRE.

La mort de César. — Parmi les divers plans imaginés par les meurtriers de César, Suétone (80) mentionne celui-ci : on l'aurait précipité du « pont » pendant qu'il appelait les tribus à voter au Champ-de-Mars, et alors on l'aurait tué. Ce passage a beaucoup embarrassé les commentateurs. De quel pont s'agit-il? L'auteur de cette intéressante dissertation propose une solution nouvelle. On croit généralement qu'il s'agit du pont planchéié sur lequel devaient passer les électeurs pour aller déposer leur bulletin. César se serait tenu là pour surveiller le vote. Mais d'abord la place du président était sur le tribunal, et puis il y avait autant de ponts que de *saepta*, ce qui eût rendu la surveillance sur un seul point tout à fait illusoire. Un texte de Nicolas de Damas (*F. H. G.*, III, p. 443), auquel nul encore n'a fait attention et qui pourrait bien être la source de Suétone, permet de mieux entendre ce dernier. Le pont en question n'est autre que celui qui est signalé par Festus, p. 250 : « Petronia amnis est in Tiberim perfluens, quam magistratus auspicato transeunt, cum in campo quid agere volunt. » César, se rendant aux comices en partant de la maison du grand pontife, devait nécessairement franchir ce petit cours d'eau sur lequel il est impossible qu'un pont n'ait pas été jeté. D'ailleurs, Nicolas dit clairement qu'il devait, non pas se tenir sur le pont, mais le traverser. La démonstration, indépendamment des preuves accessoires, dans lesquelles je n'entre pas, me paraît décisive (*The plot to murder Caesar on the bridge*, by Monroe E. Deutsch, *University of California publications in classical philology;* vol. 2, n° 14, pp. 267-278; January 28, 1916). G. BLOCH.

Jean de Nettancourt, dont nos lecteurs ont pu apprécier le travail sur *Le bas-relief d'Ibriz en Lycaonie* (*Revue*, 1907, p. 109-113) et qui avait également publié un intéressant album *Sur les grandes routes de l'Asie-Mineure* (Paris, 1908), est mort pour la France le 4 octobre 1915. Il avait été cité à l'ordre du corps d'armée et décoré de la croix de guerre. Ce deuil atteint notamment la famille de Caylus, nom célèbre dans l'histoire de l'archéologie. G. R.

---

15 juin 1916.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

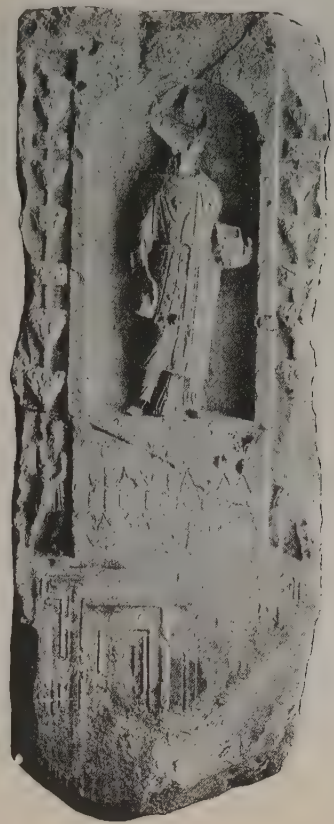

1

2

3

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

(Suite et fin.)

VII. Les Aitoliens auxiliaires d'Achaios (Polyb. VII, 16, 7).

Nous sommes en 214. Antiochos III assiège inutilement, depuis plus d'un an, la ville de Sardes où s'est enfermé son cousin, révolté contre lui, l'antiroi d'Asie, l'usurpateur Achaios.

L'un des officiers de l'armée syrienne, le Crétois Lagoras, a reconnu que la partie des murailles voisine du lieu dit « Prion » est propice à une escalade. Il médite de franchir l'enceinte en ce point, et s'ouvre de son projet à Antiochos. Lisons la suite dans Polybe, VII, 16, 1 :

« Le roi fit bon accueil aux ouvertures de Lagoras et l'invita à exécuter son dessein. Lagoras lui promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir, (2) et le pria de consentir qu'il s'adjoignît Théodotos l'Aitolien et Dionysios, chef des hypaspistes, qui s'uniraient à lui et participeraient à toute l'entreprise : car tous deux lui paraissaient avoir l'intelligence et l'audace que réclamait l'affaire. (3) Le roi y ayant aussitôt consenti, les trois hommes, après avoir délibéré et s'être mis d'accord sur toutes choses, attendirent l'époque où la nuit, peu avant l'aube, serait sans lune. (4) Quand vint le jour où ils devaient agir, ils firent choix, la veille au soir, dans toute l'armée, de 15 hommes, les plus vigoureux et les plus braves qu'ils purent trouver, qui porteraient les échelles, escaladeraient le mur avec eux et partageraient leurs dangers. (5) Ils en prirent 30 autres, qui demeureraient à courte distance, en soutien, de telle façon qu'après qu'ils auraient franchi le mur et seraient parvenus à la porte la plus proche, ceux-ci s'efforceraient, du dehors, d'en briser les gonds et la traverse, cependant qu'eux-mêmes, du dedans, rompraient le levier et les verrous[1].

1. ... οὗτοι μὲν προσπεσόντες πειρῶνται διακόπτειν τοὺς στροφεῖς καὶ τὸ ζύγωμα τῶν πυλῶν, αὐτοὶ δὲ τὸν μοχλὸν ἔνδοθεν καὶ τὰς βαλανάγρας... La signification exacte des termes techniques qui se rencontrent ici demeure incertaine, du moins pour moi ; cf. Schweighäuser, t. VI, 428.

(6) Enfin, 2000 hommes furent choisis, qui devaient suivre ces 30 soldats : après s'être jetés dans la ville, ils avaient mission d'occuper la stéphané du théâtre, située dans une position qui pouvait être également favorable et à ceux de la citadelle et à ceux de la ville. (7) Afin que la réunion de ces (2000) hommes ne pût faire naître aucun soupçon de ce qui se préparait, (le roi) répandit le bruit que *les Aitoliens* projetaient de pénétrer dans la ville par un certain ravin, et que les soldats choisis auraient pour tâche de s'opposer de toutes leurs forces à cette tentative, dont on venait d'avoir la révélation : τοῦ δὲ μὴ γενέσθαι μηδεμίαν ὑποψίαν τῆς ἀληθείας διὰ τὴν ἐπιλογὴν τῶν ἀνδρῶν, διέδωκε [rex Antiochus] λόγον ὡς τοὺς Αἰτωλοὺς μέλλοντας εἰσπίπτειν διά τινος φάραγγος εἰς τὴν πόλιν, καὶ δέον ἐνεργῶς τούτους παραφυλάξαι πρὸς τὸ μηνυθέν. »

C'est sur la dernière phrase que se doit fixer notre attention.

***

Antiochos fait courir le bruit que « les Aitoliens » ont formé le projet de pénétrer dans Sardes. Notons d'abord la façon dont s'exprime Polybe : il écrit τοὺς Αἰτωλούς, et non point Αἰτωλούς. Ce qu'indique l'article, c'est que, précédemment déjà, il a été question de ces Aitoliens. Ils sont connus. Polybe en faisait mention dans la partie — maintenant perdue — de son texte où étaient racontés les débuts du siège de Sardes.

La nouvelle semée par le roi n'est pas véridique, mais il va de soi qu'elle est vraisemblable; sinon, cette ruse dont s'avise Antiochos pour détourner les soupçons serait une pure ineptie. Ce qu'il veut faire croire à ses troupes n'est pas, mais pourrait être. Dans les circonstances rapportées par Polybe, des soldats aitoliens — que l'armée syrienne connaît bien — *pourraient* donc tenter d'entrer dans Sardes assiégée.

Mais à quelle fin? et dans l'intérêt de qui? Auquel des deux partis adverses rattacher ces Aitoliens? Sont-ils pour Antiochos ou pour Achaios? S'agit-il d'auxiliaires de l'armée assiégeante, qui se proposeraient, par une attaque hardie, de forcer la place? S'agit-il, au contraire, d'alliés d'Achaios, qui

le voudraient joindre, en dépit du blocus, et lui venir en aide? — Les mots εἰσπίπτειν εἰς τὴν πόλιν ne sauraient nous fixer là-dessus. Εἰσπίπτειν se trouve employé, chez Polybe, dans un sens hostile; nous en avons la preuve dans le passage même que j'ai traduit (VII, 16, 6) : δισχιλίους δὲ τοὺς κατόπιν ἀκολουθήσοντας τούτοις, οὓς συνεισπεσόντας ἔδει καταλαβέσθαι κτλ[1]. Mais il arrive aussi que Polybe fasse usage du même verbe, en parlant d'une troupe amie qui s'est jetée dans une place afin de concourir à sa défense : (IV, 70, 11) πρὸς δὲ τούτοις βοήθειαν συνέβαινε παρὰ τῶν Ἠλείων εἰσπεπτωκέναι [in Psophidem] κτλ. De l'expression εἰσπίπτειν εἰς τὴν πόλιν il n'y a donc rien à tirer; elle se prête à deux interprétations opposées.

En revanche, il me semble que tout s'éclaircit, dès qu'on procède à une analyse réfléchie de la phrase où sont nommés les Aitoliens. Si Antiochos donne aux 2000 hommes d'élite, choisis pour prêter main-forte à Lagoras, l'ordre fictif de se tenir sur leurs gardes et de faire obstacle à l'irruption supposée des « Aitoliens », c'est évidemment que cette irruption serait chose fâcheuse pour les assiégeants, et, par conséquent, utile à Achaios. C'est donc que ces « Aitoliens » sont des auxiliaires du rebelle; et s'ils se proposent d'entrer dans Sardes, c'est pour s'unir à lui et pour renforcer son armée[2].

Les mots πρὸς τὸ μηνυθέν, par où se termine la phrase, conduisent nécessairement à la même conclusion. C'est à la suite d'une μήνυσις — c'est-à-dire, par le rapport d'espions, de transfuges ou de traîtres, — qu'Antiochos est censé être averti du dessein des « Aitoliens ». Ceci ne se comprendrait pas du tout si les « Aitoliens » coopéraient en quelque manière avec l'armée royale.

Ainsi donc, tandis qu'Antiochos III assiège Sardes, un corps aitolien — qui n'est sans doute pas très nombreux, puisque 2000 hommes suffiraient à l'arrêter — rôde aux alentours de

1. Un peu plus loin, il est fait, à trois reprises, un emploi semblable de εἰσπίπτειν dans le récit de la prise de Sardes : VII, 18, 4 ; 18, 5 ; 18, 8.

2. Ceci a été bien saisi par E. R. Bevan, *House of Seleucus*, II, 6 : « ... It was given out that, according to intelligence received, a reinforcing body of Aetolians would shortly attempt to enter the city by one of the ravines, and it was necessary to have special pickets on the alert. »

la ville et fait mine, non de la débloquer (ce que son effectif restreint ne lui permettrait pas), mais d'y pénétrer et de porter secours à Achaios. Tel est le fait historique, singulier, très intéressant, demeuré jusqu'à présent inaperçu[1], que nous révèle le texte de Polybe.

Il m'a paru qu'il valait le peine d'en chercher l'explication.

*
* *

Une idée qu'on doit tout de suite écarter comme déraisonnable, c'est que la Confédération aitolienne ait pris les armes contre Antiochos en faveur d'Achaios. Les Confédérés n'avaient point d'intérêts en Asie[2]. Il est clair que la querelle des deux Séleucides les laissa fort indifférents. On sait, au reste, que, durant le dernier quart du IIIe siècle, les relations qu'ils entretenaient avec Antiochos n'avaient rien que d'amical[3]. Et l'on peut remarquer encore qu'au temps où se place l'événement qui nous intéresse, ils s'étaient unis ou s'allaient unir étroitement — en vue d'une guerre éventuelle avec la Macédoine — au roi de Pergame, Attale[4], lequel était le vieil

1. Rien chez Niese ni chez Rouché-Leclercq. Bevan (II, 6), comme je l'ai indiqué plus haut, a bien compris et bien rendu la phrase de Polybe, mais ne s'est point aperçu qu'elle renfermait une énigme historique.

2. Ou, du moins, dans la partie de l'Asie que se disputaient Antiochos et Achaios. Kios et Kalchédoine, qui dès ce temps pouvaient dépendre de l'Aitolie (cf. Pol. XV, 23, 8 etc.), se trouvent, comme on sait, dans une tout autre région. — Les rapports des Aitoliens avec les Magnètes-du-Méandre datent d'une époque plus récente; et, d'ailleurs, il n'y a aucune raison de croire que ces rapports aient eu un caractère politique (cf., en dernier lieu, Swoboda, *Hermann's Lehrb.* I, 3, 352 et note 1).

3. Cf. Pol. V, 63, 59. En 219, les Aitoliens font office de médiateurs entre Antiochos et le roi d'Égypte. Il en sera de même en 196 : Pol. XVIII, 54, 4. Sur les bons rapports de l'Amphictionie delphique et d'Antiochos : Dittenberger, *OGI.* 234; cf. 241.

4. Le traité conclu en 212 (sur la date, Niese, II, 476, 4; Matzat, *Röm. Zeitrechn.* 141) entre la Confédération aitolienne et M. Valerius Laevinus (Liv. [= Pol.] XXVI, 24, 8-13) implique une entente préalable des Confédérés et d'Attale. Cela ressort de la phrase (24, 9) : *additumque, ut, si placeret vellentque, eodem iure amicitiae Elei Lacedaemoniique et* Attalus *et Pleuratus et Scerdilaedus essent.* — Attale est ici considéré comme l'allié, tout au moins comme l'allié virtuel, des Aitoliens. Le traité d'alliance, dirigé contre la Macédoine, auquel fait allusion T. Live d'après Polybe (XXXII, 46, 3-4; ann. 199 : *petitum ex foedere ab Attalo est, ut mille milites praestaret : tantum enim numerum bellum gerentibus adversus Philippum debebat* eqs.), peut être antérieur à 212. Se rappeler aussi que, plus anciennement (c. ann. 220 ou plus tôt), les Aitoliens avaient déjà part aux subsides d'Attale; c'est ce qu'on voit par Polybe, IV, 65, 6 : — Ἀττάλου τὴν περὶ αὐτὸ [τὸ χωρίον Ἕλαος] κατασκευὴν ἀναδεξαμένου τοῖς Αἰτωλοῖς. — Cf. Niese, II, 408 et note 3; 481 et note 3; Cardinali, *Regno di Pergamo,* 49.

ennemi d'Achaios[1] et venait, contre lui, de s'allier à Antiochos[2]. Manifestement, les « Aitoliens » dont parle Polybe n'étaient pas des soldats fédéraux : c'étaient des mercenaires, guerroyant pour leur compte. Et, à ce propos, on fera réflexion qu'en 214, l'Aitolie vivant depuis trois ans en paix avec tous les États grecs, il s'y trouvait certainement quantité de gaillards désœuvrés et besogneux, en quête d'aventures et friands de pillage, prêts à louer à qui les paierait bien leur épée et leurs bras[3].

D'autre part, qu'en 214 Achaios ait eu besoin de soldats, et, spécialement, de soldats grecs, on n'en saurait être surpris. Outre que des troupes fraîches sont toujours nécessaires à un chef d'armée et que les soldats grecs étaient préférables à tous autres, le fait s'explique par des circonstances particulières. — En 220, année où il usurpa la couronne, et dans le temps qui suivit, Achaios commandait à de grandes forces : c'est ce que prouve assez la série continue de ses succès jusqu'en 217[4]. Mais, par malheur, ses troupes, recrutées en Asie parmi les populations sujettes des Séleucides, gardaient une superstition de respect pour Antiochos, en qui elles s'obstinaient à reconnaître le roi légitime. La chose n'avait que trop paru, dès 219, quand, profitant du départ d'Antiochos pour l'Atropatène, leur chef avait essayé de les

1. Pol. IV, 48, 2-11 ; cf. 49, 2 ; 77, 1. — Pour la guerre faite par Achaios à Attale de 223 à 217, il suffit de renvoyer aux bons résumés de Cardinali, 46-48, et de Stähelin, *Gesch. der kleinasiat. Galater*[2], 33-36.

2. Pol. V, 107, 4 ; cf. XXI, 17, 6. — Sur l'alliance d'Attale et d'Antiochos, Niese, II, 392 ; Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 154 ; et surtout Cardinali, *Regno di Pergamo*, 48, 79, 81-83, 85, note 3, qui a fait de la question une étude excellente. Bouché-Leclercq *(ibid.)* écrit : « Il paraît bien que sa collaboration [d'Attale] se réduisit, en fait, à une neutralité bienveillante et à une avance de fonds... Pour l'instant, les embarras que lui créaient ses mercenaires gaulois l'occupaient suffisamment, ou lui fournissaient un prétexte opportun pour rester dans l'expectative. » Il est bien vrai qu'Attale ne semble pas avoir fait grand effort pour aider Antiochos, mais les embarras créés par ses mercenaires gaulois (Aigosages) ne furent pour rien dans sa conduite. Dès 217/216, c'est-à-dire avant même qu'Antiochos eût ouvert la campagne contre Achaios, ces Gaulois avaient été exterminés par Prousias I : Pol. V, 111, 1 ; 111, 6-7 ; cf. Stähelin, 35-36.

3. Cf. Pol. V. 107, 5 : Αἰτωλοὶ δὲ παραυτὰ μὲν εὐδοκοῦντες τῇ γενομένῃ διαλύσει (après la paix de Naupacte) πρὸς τοὺς Ἀχαιούς, — (6) οὐδένα χρόνον διαλιπόντες δυσηρέστουν καὶ κατεμέμφοντο τὸν Ἀγέλαον ὡς ὑποτετμημένον πάσας αὐτῶν τὰς ἔξωθεν ὠφελείας καὶ τὰς εἰς τὸ μέλλον ἐλπίδας, διὰ τὸ μὴ πρὸς τινάς, πρὸς πάντας δὲ τοὺς Ἕλληνας πεποιῆσθαι τὴν εἰρήνην κτλ.

4. Pol. IV, 48, 2 ; 48, 12 ; V, 77, 1.

acheminer vers la Syrie, dont il méditait l'invasion[1]. A peine arrivées aux frontières de la Lykaonie, elles s'étaient insurgées, inquiètes de la route qu'on leur faisait prendre et soupçonnant que « l'expédition était dirigée contre celui qui était leur souverain selon l'ordre de la nature »[2] : si bien qu'Achaios avait dû s'arrêter, se disculper devant elles, leur livrer, pour les apaiser, la Pisidie à ravager, puis, finalement, renonçant à son dessein, faire volte-face et rentrer chez lui. Ce qui se passa en cette occasion nous avertit de ce qui advint trois ans plus tard, lorsque Antiochos prit en personne la conduite de la guerre. Achaios dut alors éprouver, comme avant lui Molon, « combien il est chanceux et périlleux pour des rebelles d'affronter les rois en face »[3]. Sans nul doute, les défections dépeuplèrent son camp[4]; — et voilà, disons-le en passant, qui fait comprendre que les événements aient marché d'un train si rapide, que la débâcle de l'antiroi se soit tellement précipitée, et qu'au bout d'une année seulement, force lui ait été de chercher un abri dans l'enceinte de Sardes. — Cependant, il lui fallait réparer les brèches de son armée, remplacer les déserteurs et les transfuges. Le mieux, évidemment, était de les remplacer par des soldats pris hors d'Asie, étrangers à l'empire séleucide, lesquels, ne sachant qui était au juste Antiochos et n'ayant cure de son droit héréditaire, ne verraient en lui que l'ennemi à vaincre. Et partant, rien que de naturel si Achaios eut l'idée d'appeler à lui des mercenaires d'origine grecque.

On imagine mal, à première vue, qu'emmuré dans Sardes depuis plus d'un an, il ait trouvé moyen de lever des hommes en Aitolie. On doit prendre garde, toutefois, que les Syriens n'avaient point enserré Sardes d'un blocus fort étroit. Polybe nous apprend qu'il s'en faliait que toutes les commu-

1. Pol. V, 57, 3-8.

2. Pol. V, 57, 6 : δυσαρεστούμεναι [αἱ δυνάμεις] τῷ δοκεῖν γίνεσθαι τὴν στρατείαν ἐπὶ τὸν κατὰ φύσιν αὐτῶν ἐξ ἀρχῆς ὑπάρχοντα βασιλέα.

3. Pol. V, 52, 9 : ὡς ἐπισφαλὴς γίνεται καὶ δύσχρηστος τοῖς ἀποστάταις πρὸς τοὺς βασιλεῖς ὁ μεθ' ἡμέραν καὶ κατὰ πρόσωπον κίνδυνος (récit de la campagne d'Antiochos contre Molon).

4. Comp. les défections qui se produisent dans l'armée de Molon lors de la bataille de l'Apolloniatide : Pol. V, 52, 11 ; 54, 2.

nications fussent coupées avec le dehors. Achaios, tant que dura le siège, put correspondre secrètement avec deux personnages qui avaient et méritaient toute sa confiance ; c'étaient, à Rhodes, Nikomachos, qui l'aimait d'une affection paternelle, et, à Éphèse, Mélankomas [1]. Leur rôle est ainsi défini par Polybe (VIII, 15, 10) : οὗτοι γὰρ ἦσαν δι' ὧν καὶ τὸν πρὸ τοῦ χρόνον [avant la trahison de Bolis : ann. 213] Ἀχαιὸς τά τε πρὸς τὸν Πτολεμαῖον καὶ τὰς ἄλλας ἁπάσας τὰς ἔξωθεν ἐπιβολὰς ἐχείριζε. On voit que Mélankomas et Nikomachos étaient les agents ordinaires d'Achaios à l'étranger. Que, par leur entremise, il ait réussi à enrôler des mercenaires aitoliens, — ce qui eût bien été l'une de ces ἔξωθεν ἐπιβολαί dont parle Polybe —, il n'y a là nulle impossibilité.

Mais il est bien probable qu'une puissance étrangère, de tout temps favorable à Achaios, eut la main dans l'affaire.

***

En 221, l'invasion soudaine d'Antiochos III en Koilé-Syrie avait révélé à Ptolémée Philopator et à ses ministres que, contre leurs prévisions [2], l'empire égyptien aurait dans le jeune roi d'Asie un ennemi singulièrement entreprenant et redoutable. C'est pourquoi, le jour où, cédant probablement en partie aux excitations venues d'Alexandrie [3], Achaios fit défection

1. Nikomachos et Mélankomas sont maintes fois mentionnés dans le récit de la trahison de Bolis; voir notamment : Pol. VIII, 15, 9-10; 16, 1; 16, 9; 16, 11; 17, 4-5; 17, 6; 17, 8; 17, 9; 18, 2; 19, 4. Ils correspondent avec Achaios en langage convenu : 16,9 (συνθηματικὰ γράμματα); 17, 4-5 (αἱ πρὸς τὸν Ἀχαιὸν ἐπιστολαὶ γεγραμμέναι συνθηματικῶς, καθάπερ ἔθος ἦν αὐτοῖς κτλ.) — On admet d'ordinaire que Nikomachos était Rhodien : la chose est possible, mais le texte de Polybe indique seulement qu'il habitait Rhodes. Mélankomas résidait à Éphèse. Bien que Büttner-Wobst, dans son *Index*, le qualifie d'*Ephesius*, rien absolument n'autorise à croire qu'il fût citoyen de cette ville. Dans ses *Or. gr. inscr.* 134, Dittenberger a reproduit l'inscription suivante, trouvée à Cypre : Μελαγκόμαν Φιλοδάμου Αἰτωλόν, τὸν γενόμενον ἐπὶ τῆς πόλεως, ἡγεμόνα καὶ ἱππάρχην ἐπ' ἀνδρῶν καὶ ἱερέα θεῶν Εὐεργετῶν, Ἀριστὼ Δίωνος Κρῆσσα τὸν πατέρα τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς Μελαγκόμου τοῦ ἐπὶ τῆς πόλεως καὶ τὰ τούτων παιδία. Ce texte date du règne d'Évergétès II. Il est permis de supposer, en raison de la rareté du nom, que les deux Mélankomas ici mentionnés appartenaient à la même famille que l'affidé d'Achaios. Celui-ci aurait donc été Aitolien, et peut-être, comme ses descendants homonymes, avait-il exercé quelque charge dans l'administration égyptienne.

2. Cf. Pol. V, 34, 2-3.

3. Cf. sur la question, Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 297-298 ; *Hist. des Séleucides*, I, 139; Niese, II, 371, 386, 2; Beloch, III, 1, 712. Bouché-Leclercq, dans le premier passage ici visé, remarque avec raison que « Polybe ne nous fournit que des

à son cousin et « ceignit le diadème »[1], il se trouva être l'allié naturel de l'Égypte[2]. Il le demeura aussi longtemps qu'il vécut. A la vérité, en 217, après sa victoire « paradoxale »[3] de Raphia, Philopator, follement pressé d'accorder la paix à un ennemi aux abois[4], avait commis l'incroyable erreur de ne point stipuler de garanties en faveur du prince rebelle[5], en sorte qu'Antiochos eut licence, dès l'année 216, de concentrer contre lui tous ses efforts. Mais Sosibios, le grand ministre qui, seul à l'ordinaire, veillait, avec tant de prudence et de coup d'œil, aux intérêts extérieurs de l'empire[6], fut attentif à réparer la faute de son maître.

indications insuffisantes sur les intrigues qui durent s'agiter autour d'Achæos et finirent par triompher de ses hésitations ». Polybe (V, 42, 7), sur la foi de ses autorités, déclare apocryphe la lettre, remise à Antiochos par le grand-vizir Hermeias, dans laquelle Achaios révélait que Ptolémée l'engageait à prendre la couronne et lui promettait son appui s'il s'y décidait. Mais les auteurs qu'a suivis Polybe n'en savaient pas là-dessus plus que nous, et la lettre en question peut avoir été parfaitement authentique : cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 295 et note 1; 297-298; noter les observations concordantes de Niese (II, 371), et, plus anciennement, de Droysen (*Hist. de l'Hellén.*, trad. fr. III, 564). Beloch (III, 1, 712) ne doute pas non plus qu'Achaios n'ait finalement été gagné par les promesses des Alexandrins.

1. Pol. V, 57, 5 (ann. 220).

2. Aussitôt après qu'Achaios s'est] révolté, Philopator fait mettre en liberté son père, Andromachos, captif à Alexandrie : Pol. IV, 51, 1-5. Sur l'interprétation qu'il convient de donner de cet événement, cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 297-299; *Hist. des Séleucides*, I, 139. — En 219, l'action concertée d'Achaios et des Égyptiens contre Antiochos est chose patente : Pol. V, 66, 3; cf. V, 57, 1-2. — Lors des négociations dilatoires de 219/218 entre la Syrie et l'Égypte, les ministres de Ptolémée insistent afin qu'Achaios soit « compris » dans le traité qu'il s'agit de conclure avec Antiochos : Pol. V, 67, 12-13. — Philopator et Achaios avaient-ils contracté une alliance en forme? Les uns l'affirment (cf. Niese, II, 376); d'autres le nient (cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 299-300; *Hist. des Séleucides*, I, 141); ce qui est sûr et ce qui seul importe, c'est qu'ils étaient alliés de fait.

3. Pol. V, 87, 7 : παράδοξον — τέλος ἐπιτεθεικὼς [Philopator] τῷ πολέμῳ —; cf. 87, 3.

4. Pol. V, 87, 2 3 : ἠπίστει [Antiochus] μὲν γὰρ τοῖς ὄχλοις [ce mot signifie « armée »; je ne sais pourquoi Bouché-Leclercq (*Hist. des Lagides*, I, 311) le traduit par « foule »] διὰ τὸ γεγονὸς ἐλάττωμα περὶ αὐτόν, ἐφοβεῖτο δὲ τὸν Ἀχαιὸν μὴ συνεπίθηται τοῖς καιροῖς. (3) Πτολεμαῖος δὲ τούτων οὐδὲν συλλογιζόμενος κτλ.

5. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 142 : « Comme en 219, et à plus forte raison,... Sosibios avait essayé de faire reconnaître par le vaincu le royaume d'Asie Mineure [à Achaios];... [mais] Antiochos, si humilié qu'il fût, se redressa sous cet affront. » Il n'y a point trace de ceci dans Polybe. Je ne doute pas, du reste, que Sosibios, s'il avait été le maître, n'eût agi dans le sens qui est ici indiqué; mais, par exception et par malheur, ce fut Philopator qui, après Raphia, traita directement avec les représentants d'Antiochos (Pol. V, 87, 4 : συνέχωρησε [Philopator] σπονδὰς ἐνιαυσίους). Sosibios fut seulement chargé de procéder aux formalités protocolaires (Pol. V, 87, 5).

6. Sur Sosibios je me permets de renvoyer provisoirement à ce que j'ai écrit dans cette *Revue* (XIV, 1912, 371, 5). Polybe n'en a donné que la caricature, comme d'Hermeias, comme des ministres de Philippe V, comme de Démétrios de Pharos, comme, en général, de tous les αὐλικοί de l'époque dont il traite.

Ce point a échappé aux historiens modernes. Ils se bornent à répéter qu'à partir de 216, le roi d'Égypte négligea tout à fait Achaios et l'abandonna aux vengeances de son cousin[1]. Leur tort est de n'avoir pas fait la distinction nécessaire entre le roi d'Égypte et le gouvernement égyptien, entre Philopator et Sosibios; et de n'avoir pas vu que l'attitude de neutralité officiellement gardée par le premier ne préjuge rien des mesures que put, sous main, arrêter le second.

Tout le monde a lu, pourtant, l'émouvante narration qu'a faite Polybe de la trahison du Crétois Bolis et de la capture d'Achaios[2]; et tout le monde sait, par ce dramatique récit, qu'en 213, après que Sardes eut été prise et que l'usurpateur, enfermé dans l'acropole, se vit acculé à une capitulation, Sosibios tenta spontanément tout le possible et presque l'impossible pour le faire évader. Il donnait la raison de sa conduite : il assurait, comme nous l'apprend Polybe, que le salut d'Achaios importait plus qu'aucune chose au roi Ptolémée[3]; ce qui veut dire qu'il estimait nécessaire de conserver à l'Égypte cet auxiliairé, précieux entre tous, qu'elle pourrait dans la suite opposer encore à son dangereux voisin. Mais, ses sentiments étant tels, il est clair qu'Achaios luttant de son mieux contre Antiochos, et faisant donc ce que l'Égypte en attendait, n'avait pu lui inspirer un moindre intérêt que vaincu et réduit aux extrémités Si l'on comprend très bien que Sosibios se soit ingénié à assurer la vie sauve à Achaios, lorsqu'il ne resta rien d'autre à faire pour lui et que sa défaite fut consommée, on ne saurait admettre qu'auparavant il ne se fût pas efforcé de conjurer ou, tout au moins, de retarder cette défaite, et que, jusqu'en 213, insoucieux de l'issue de la guerre où se jouait le sort de l'antiroi, il l'eût laissé tranquillement glisser à la catastrophe. Il est vrai qu'agir ouvertement en sa faveur lui était interdit. Un secours public donné à Achaios

1. Bevan, II, 5 : « Achaeus apparently had no friend but Egypt, and Egypt under Ptolemy IV was more the broken reed than ever. » Cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 317; Niese, II, 393.

2. Pol. VIII, 15 sqq.

3. Pol. VIII, 15, 2 : — λέγων [Sosibius Bolidi] ὡς οὐδὲν ἂν τῷ βασιλεῖ μεῖζον χαρίσαιτο κατὰ τοὺς ἐνεστῶτας καιροὺς ἢ συνεπινοήσας πῶς καὶ τίνι τρόπῳ δύναται σῶσαι τὸν Ἀχαιόν. Cf. 15, 6.

aurait eu pour conséquence une rupture avec Antiochos; et la nonchalance de Philopator repoussait l'idée d'une nouvelle guerre syrienne, qu'au surplus l'insurrection des peuples de l'Égypte, qui venait tout justement d'éclater[1], eût rendue trop difficile. Mais, pour aider Achaios, Sosibios pouvait user de voies détournées.

Il n'est pas douteux que, dès 221, les Alexandrins avaient promis au prince séleucide leur concours secret, s'il sautait le pas, se détachait d'Antiochos et se proclamait roi[2]. Cette assistance clandestine, offerte dès le premier jour, comment la lui eût-on refusée lorsqu'elle lui fut devenue le plus nécessaire, au cours des années 216-214? Aussi bien, le texte de Polybe que j'ai transcrit tout à l'heure (VIII, 15, 10)[3] résout la question en nous apportant une indication fort utile. On y voit que Nikomachos et Mélankomas servaient d'habituels intermédiaires entre le camp de l'usurpateur et la cour d'Alexandrie; et les mots τὰ πρὸς Πτολεμαῖον (entendons Σωσίβιον) y sont une allusion très nette aux intelligences nouées par Achaios et Sosibios. Or, sur le caractère et l'objet de ces intelligences, il n'est guère possible d'hésiter. Encore qu'un historien ait risqué cette sottise[4], ce n'était pas, on peut le croire, pour échanger des assurances d'amitié, que l'antiroi et le premier ministre égyptien communiquaient par affidés. On pensera beaucoup plus volontiers qu'Achaios renseignait Sosibios sur l'état de ses affaires, lui signalait ses embarras et ses besoins, et que Sosibios s'employait à le tirer des uns et à subvenir aux autres.

1. Pol. V, 107, 1-3; cf. XIV, 12, 3-4.

2 Pol. V, 42, 7 (lettre d'Achaios, que Polybe suppose fabriquée par Hermeias). J'ai indiqué ci-dessus (p. 239, note 3) que l'authenticité de cette lettre est très soutenable. Mais la lettre fût-elle apocryphe, que la pression exercée secrètement par le cabinet égyptien sur Achaios n'en serait pas moins chose certaine.

3. Je le reproduis de nouveau pour la commodité du lecteur : οὗτοι [Nichomachus et Melancomas] γὰρ ἦσαν, δι' ὧν καὶ τὸν πρὸ τοῦ χρόνον Ἀχαιὸς τά τε πρὸς τὸν Πτολεμαῖον καὶ τὰς ἄλλας ἁπάσας τὰς ἔξωθεν ἐπιβολὰς ἐχείριζε.

4. Niese, II, 393 : « Ptolemäos von Ägypten unterhielt zwar weiterhin freundschaftliche Beziehungen zu Achäos... » Du moins Niese a-t-il bien vu que, dans le passage cité, les mots τὸν πρὸ τοῦ χρόνον peuvent se rapporter le mieux du monde au temps qui précéda immédiatement la capture d'Achaios. Il n'y a aucune raison de supposer que ces mots désignent seulement, comme on l'a souvent cru (voir l'*Index* de Schweighäuser), les années 220-217.

Est-il bien téméraire maintenant d'imaginer qu'informé qu'Achaios réclamait des soldats, Sosibios ne demeura pas étranger à l'envoi qui lui fut fait de mercenaires aitoliens?

***

Voici d'abord une remarque qui vient à l'appui de cette hypothèse.

Du texte, précédemment cité, où Polybe fait mention des Aitoliens (VII, 16, 7), il résulte qu'ils poussèrent jusqu'aux approches de Sardes, c'est-à-dire jusqu'en pleine Lydie. On peut donc affirmer, sans risque d'erreur, qu'ils avaient débarqué à l'occident de la Petite-Asie, et, naturellement, en une partie du littoral qui n'était point trop éloignée de la Lydie, soit donc en sa partie moyenne, en Aiolide ou en Ionie. D'où il faut conclure qu'il se trouva, dans l'une ou l'autre de ces régions, une ville maritime qui leur ouvrit son port et leur fit accueil.

Ceci posé, il convient de se rappeler quelle était, à l'époque dont il s'agit, la condition politique des cités aioliennes et ioniennes riveraines de la mer Aigée[1].

Toutes les cités aioliennes étaient ou comprises dans les États d'Attale, ou soumises à sa suzeraineté[2]. — Quant aux villes d'Ionie, on les doit répartir en trois catégories : 1° Certaines d'entre elles dépendaient étroitement du roi de Pergame[3] ou lui étaient unies par des traités d'alliance[4]. 2° Certaines autres étaient vassales ou sujettes des Lagides : la plus consi-

1. Voir Beloch, III, 2, § 119, 271-279, et carte V (sur nombre de points de détail, mon opinion diffère de celle de Beloch; mais les détails importent peu ici); Cardinali, *Regno di Pergamo*, 80 sqq., 95.

2. Beloch, 278; Cardinali, 95. — Myrina et Aigai (laquelle, d'ailleurs, est une ville continentale) font partie du royaume pergaménien; Kymé et Temnos (celle-ci ville continentale) sont dans l'obédience d'Attale.

3. Beloch, 277-278; Cardinali, 95. C'est le cas de Phocée, Téos, Kolophon-l'ancienne (ville continentale), Kolophon-la neuve (Notion). Voir, pour cette dernière ville, le décret découvert par Macridy-bey, dont j'ai donné une édition améliorée dans *BCH*, 1906, 349 sqq. (cf. Ad. Wilhelm, *Beitr. zur griech. Inschr.kunde*, 18). Mon ami Ch. Picard, qui a revu le document en 1913, a eu l'obligeance de me faire savoir que le texte en doit être modifié en quelques parties. — Beloch (278) et Cardinali (95, 3) remarquent avec raison qu'il n'y a nul indice que la ville d'Érythrai ait dépendu d'Attale; l'affirmation contraire de B. Haussoulier (*Milet*, 139), empruntée à Niese (II, 642, 6), ne repose sur rien.

4. C'est le cas de Smyrne (Beloch, 277; Cardinali, 95).

dérable de celles-ci était Éphèse[1]. 3° D'autres, enfin, se trouvaient probablement, ou de droit ou de fait, en possession de leurs libertés[2]. — Les choses étant ainsi, il est sûr que les Aitoliens ne prirent terre ni dans une ville d'Aiolide, ni dans aucune des villes ioniennes dont j'ai formé une première et une troisième catégories. En effet, nous avons vu qu'Attale était l'ennemi d'Achaios et l'allié de son rival; et, d'autre part, les cités libres de l'Ionie — qui relevaient théoriquement de la couronne séleucide — n'auraient eu garde, en facilitant le passage en Asie des auxiliaires de l'antiroi, de se compromettre aux yeux d'Antiochos, dont le succès final devait, en 214, paraître au moins fort probable. Il reste, dès lors, que les Aitoliens aient opéré leur débarquement dans quelqu'une des cités d'Ionie qui obéissaient à l'Égypte. On songe de préférence à Éphèse, d'où, par la Route royale, il leur était aisé de gagner la Lydie, et où la présence de Mélankomas leur pouvait être précieuse; on y songe même d'autant plus volon-

1. Selon Beloch (277-278), vers la fin du IIIe siècle, les villes « ptolémaïques » d'Ionie auraient été : Érythrai; Lébédos-Ptolémaïs; Éphèse; Milet (cf. Cardinali, *Riv. di Filol.* 1907, II, 2) et Myous; Hérakleia-du-Latmos. — En réalité, il n'y a de certitude que pour Éphèse. Beloch lui-même admet (278) qu'Érythrai se trouvait, dans le fait, indépendante. On ne conçoit guère que Lébédos ait continué d'obéir aux Ptolémées, lorsque toutes les localités situées dans son voisinage — Téos, Kolophon-l'ancienne, Notion — relevaient d'Attale; l'indication qu'on a pensé tirer de l'inscription de Magnésie publiée par Kern (*Inschr. Magn.* 53, l. 79-80) n'a qu'une faible valeur, car la substitution du nom de Ptolémaïs à celui de Lébédos peut avoir été fort ancienne, et rien n'empêche que cette appellation ait survécu à la domination lagide. Si Milet, sous le règne de Philopator, dépendait encore de l'Égypte, — ce que rien absolument ne démontre, — plusieurs des inscriptions nouvellement découvertes au Delphinion indiquent que cette dépendance ne pouvait être que nominale : « Milet était réellement une ville libre » (Rehm, *Delphinion in Milet*, 267; cf. 323). — D'autres inscriptions de même origine rendent vraisemblable qu'à la même époque, Myous appartenait à Milet : Rehm, *ibid.* 200-201; cf. 347. — Quant à Hérakléia-du-Latmos, il faudra, pour savoir si elle tomba jamais au pouvoir de l'Égypte, d'autre preuve que l'inscription du cadran solaire trouvé par Rayet (Dittenberger, *OGI*, 24); car c'est là une soi-disant preuve qui ne prouve rien, sans compter que, comme l'a fait observer avec raison Beloch (277), il y a doute sur le Ptolémée mentionné dans cette dédicace.

2. Dans cette catégorie peut se placer Magnésie-du-Méandre (ville continentale, mais qui avait accès à la côte) : cf. Beloch, 270; Cardinali, 86, 1. J'y rangerais volontiers aussi Érythrai, Milet (avec Myous), Hérakleia-du-Latmos et Priène. Le cas de cette dernière ville est toutefois embarrassant; je ne crois pas le moins du monde qu'elle appartînt depuis 227 à la Macédoine, comme l'a prétendu Beloch (464-465; cf., au contraire, Wilamowitz, *S.-ber. Berl. Akad.* 1906, 55; M. Nicolaus, *Zwei Beitr. z. Gesch. König Philipps V;* diss. Berl. 1909, 72 sqq.); mais nous n'avons, que je sache, aucun renseignement qui nous en fasse clairement connaître la condition politique. Aussi bien, comme elle semble n'avoir point possédé d'échelle maritime (cf. Wilamowitz, *ibid.*), son cas n'a rien qui nous intéresse.

tiers qu'il se pourrait bien qu'en ce temps-là, Éphèse — malgré le pluriel prudent dont j'ai tout à l'heure fait emploi — fût la seule ville d'Ionie qui dépendît de Philopator[1].

Mais, du reste, que les Aitoliens aient débarqué dans telle ville « ptolémaïque » ou dans telle autre, ce n'est ici qu'un point secondaire. Le fait important et qui paraît acquis, c'est qu'ils débarquèrent dans une ville « ptolémaïque » ; ce qui signifie que, s'ils parvinrent en Lydie, ce ne fut que par la complaisance et avec la connivence du gouvernement égyptien.

Ce service n'est vraisemblablement pas le seul que ce gouvernement — ou plutôt Sosibios, qui en était l'âme et la tête — ait alors rendu à l'antiroi d'Asie.

***

J'ai dit plus haut qu'il n'est point du tout impossible que Nikomachos et Mélankomas se soient employés avec succès à recruter en Aitolie, pour leur chef et ami, les mercenaires dont j'essaie de retrouver l'histoire. Notons que si l'on repoussait cette hypothèse, — ce qui, après tout, serait loisible, — il n'y en aurait qu'une qu'on lui pût substituer : il faudrait admettre que cette levée d'hommes fut faite par les soins de Sosibios lui-même; car, lui excepté, qui se fût assez intéressé à la cause d'Achaios pour lui procurer des soldats? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'attribuer à Sosibios un rôle si direct. Mais l'aide prêtée, en la circonstance, par le ministre de Philopator au Séleucide rebelle ne m'en paraît pas moins certaine.

Tout le zèle des fidèles d'Achaios n'eût servi de rien, si l'argent leur avait manqué. Or, on ne saurait oublier que lever

1. Ci-dessus, p. 244, note 1. Il faut prêter grande attention aux deux textes, de Saint Jérôme [Porphyr.] (*in Daniel.* XI, 709, vs. 15-16) et de T. Live [= Pol.] (XXXIII, 20, 11-13; cf. 19, 11), relatifs aux conquêtes maritimes d'Antiochos III en 197. De ces textes, où se retrouve la tradition de Polybe, il résulte nettement, ce me semble : que Ptolémée ne possédait rien au nord d'Éphèse; que, le long de la côte, entre Éphèse et Patara, il ne tenait que Myndos, Halicarnasse et Kaunos, toutes villes situées en Carie; et qu'ainsi, en Ionie, ses possessions se réduisaient à Éphèse et à l'île de Samos. Je compte, d'ailleurs, traiter ce sujet avec le détail nécessaire en une autre occasion.

des « misthophores » était une opération coûteuse. Il convenait, si l'on voulait que l'affaire tournât bien, de faire d'abord une ample avance de fonds, une abondante distribution de ces « avant-dons », de ces προδόματα, dont a parlé Polybe[1]; — chose à quoi n'avaient garde de manquer les ξενολόγοι envoyés d'Alexandrie à l'étranger. Mais Achaios disposait-il de ressources suffisantes pour ces générosités préalables? Avait-il seulement de quoi subvenir, durant une période un peu longue, à la solde et à l'entretien des troupes qu'il voulait enrôler? Il est permis de n'en rien croire. Deux années d'une guerre malheureuse l'avaient sûrement fort appauvri. Sans royaume depuis plus d'un an, réduit à la possession d'une ville unique, n'ayant plus ni peuples à pressurer ni tributs à percevoir, l'état de ses finances ne pouvait être que précaire; peut-être était-il misérable. Et il n'y a nulle apparence que Mélankomas et Nikomachos, simples particuliers, fussent en mesure de s'engager pour lui.

Si l'on fait réflexion que, seule pourvue d'une richesse inébranlable au milieu d'États et de souverains perpétuellement besogneux, la cour d'Égypte avait accoutumé de fournir d'argent tous ses alliés, déclarés ou secrets[2]; que, sitôt qu'elle

1. Cf. Pol. XV, 25, 16 (après l'avènement d'Épiphanès) : ἐξαπέστειλε δὲ [Agathocles] καὶ Σκόπαν τὸν Αἰτωλὸν ἐπὶ ξενολογίαν εἰς τὴν Ἑλλάδα, πλῆθος χρυσίου συνθεὶς εἰς τὰ προδόματα. Cf. Liv. [= Pol.] XXXI, 43, 5 : *Scopas, princeps gentis, ab Alexandrea* magno cum pondere auri *ab rege Ptolomaeo missus, sex milia peditum et quingentos equites mercede conductos Aegyptum vexit* (ann. 199; cf. *Klio*, 1908, 275, 277). Le *magnum pondus auri* qu'apporte Skopas en Aitolie est évidemment destiné aussi aux προδόματα. — Ce mot, qui manque dans la plupart de nos lexiques, s'est souvent rencontré dans les papyrus : cf. Mayser, *Grammat. der griech. Papyri aus ptolem. Zeit*, 434, et les références [au lieu de *BU*, II, 5, 20, lire : 526, 20]. On le trouve aussi dans Hérodien (cf. *Thesaurus l. gr.*, *s. v.*), et dans Hésychios, qui le donne comme synonyme d'ἀρραβών : ἀρραβών· πρόδομα καὶ ἄγκιστρον [?]. Le sens est bien, conformément à cette indication, celui de *quod ante datum est, pignus (Thesaurus); pledge* (*Pap. Tebt.* I, 42, 15, p. 145); *vorläufige Gabe* (Mayser); soit, en français, « provision, avance, arrhes ». Les προδόματα alloués aux mercenaires sont des avances sur leur solde. Schubart (*Quaest. de reb. militar.* 52, 1, fin) traduit à tort ce terme par *pecunia conductoria*. — La question des προδόματα n'est même pas effleurée dans l'article, d'ailleurs singulièrement incomplet et riche d'erreurs, que A. Martin a consacré aux *Mercennarii* dans le *Dictionnaire* de Saglio. [Au moment où j'envoie ces pages à l'impression, je m'aperçois que πρόδομα se trouve une seconde fois dans Polybe (XXIX, 7, 8) : ὁ δ' Εὐμένης σπουδάζων, καθάπερ οἱ μοχθηροὶ τῶν ἰατρῶν, περὶ τὸ πρόδομα μᾶλλον ἢ περὶ τὸν μισθόν. — Ici encore, le sens d'« avance » (*largitio praevia*, Cas.) est parfaitement net.]

2. Cf., par exemple, Pol. IV, 30, 8 (ann. 220; début de la Guerre-des-Alliés) : ἀπεσταλήσαν δὲ καὶ πρὸς βασιλέα Πτολεμαῖον πρέσβεις οἱ παρακαλέσοντες αὐτὸν μήτε χρήματα πέμπειν τοῖς Αἰτωλοῖς μήτ' ἄλλο μηδὲν χορηγεῖν κατὰ Φιλίππου καὶ τῶν συμμάχων.

était entrée en rapports avec Achaios, elle lui avait offert des subsides[1]; que les dix talents remis, comme provision, par Sosibios à Bolis partant pour Sardes[2] sont la preuve que, lorsqu'il s'agissait de l'antiroi, le grand-vizir était incapable de lésiner, on n'hésitera guère à penser qu'il puisa largement au trésor des Ptolémées afin de faciliter la tâche des représentants d'Achaios. C'est l'or alexandrin, mis à leur disposition, et manié peut-être par d'habiles racoleurs expédiés d'Égypte, qui travailla pour eux en Aitolie — pays où l'influence du Lagide était alors toute-puissante —, et qui en tira les soldats espérés. C'est l'or alexandrin qui couvrit la dépense nécessitée par le transport d'Europe en Asie de ces mercenaires, et qui pourvut aux frais de leur entrée en campagne après leur débarquement. C'est l'or alexandrin qui eût assuré à l'antiroi leur fidélité, s'ils avaient pu arriver jusqu'à lui, et si la ville de Sardes n'était pas tombée avant qu'ils l'eussent rejoint.

MAURICE HOLLEAUX.

Versailles, 1914.

[Au moment où j'envoie ce travail à l'impression, je m'aperçois que A. Rehm a reproduit dans le *Delphinion in Milet* (p. 322) l'inscription fragmentaire de Tralles, jadis publiée par Condoléon (*BCH*, 1886, 515) et par Sterrett (*Pap. Amer. School*, 1888, n. 382), et considère le [Θε]-μιστοκλῆς στρατηγός, mentionné à la l. 9, comme identique à Thémistoklès, officier de l'antiroi Achaios, dont le nom se rencontre chez Polybe (V, 77, 8). Je me permets de rappeler que j'ai proposé, il y a douze ans, dans cette *Revue* (V, 1903, p. 208-209, n. 4) la même identification, accompagnée de quelques prudentes réserves. A la l. 2, Rehm conserve la lecture A O et supplée, comme Sterrett (cf. Haussoullier, *Milet et le Didymeion*, 106, note 3), [ἄλ]λο ἐγεγράφειτε —; je persiste à croire (cf. *Rev. Ét. anc.*, *ibid.* 209) qu'il faut lire : ψήφισμ](α) ὃ ἐγεγράφειτε —. L. 3 : au lieu de [τοῖς ἐν τῶι συγγράμμ]ατι γεγραμμένοις, suppléer : [τοῖς ἐν τῶι ψηφίσμ]ατι γεγραμμένοις. Rehm pense que le roi, auteur du rescrit, est Antiochos III ; c'est aussi l'idée qui m'était venue (cf. *Revue*, *ibid.* 209, n. 2); mais il s'en faut que la preuve soit faite.]

1. Pol. V, 42, 7 : — καί φησι [Ptolemaeus] καὶ ναυσὶ καὶ χρήμασι χορηγήσειν [Achaeum] πρὸς πάσας τὰς ἐπιβολάς —.
2. Pol. VIII, 16, 8 ; cf. 15, 7.

NOTES LATINES

I. Plaute *VESCVLVM VINARIVM.*

Le v. 888 du *Trinummus :*

est minusculum alterum[1] *quasi* (un mot de trois syllabes) *uinarium*

présente une difficulté sérieuse bien que le sens général soit très clair : « J'ai un autre nom, tout petit comme une fiole à vin. » En effet, la tradition manuscrite fournit ici (d'après l'édition critique de Götz et Schöll [Teubner, 1895] **iuxillum* ou **uixillum* que le sens et le mètre permettent d'autant moins de conserver qu'on n'y reconnaît aucun mot latin. Il faut nécessairement corriger et l'on admet généralement que **iuxillum* ou **uixillum* est une corruption de *uesculum,* que l'on rétablit dans le texte. Cette correction paraît excellente, mais il convient peut-être de modifier l'interprétation qui l'accompagne. On voit, en effet, dans *uinarium* un substantif : « fiole à vin ». *Vesculum* ne peut donc être qu'un adjectif et on l'explique comme étant le diminutif de *uescus* « malingre[2] » qui s'accorde bien avec *minusculum,* mais qui s'applique assez mal, il faut l'avouer, au mot *uinarium.* Ce dernier du reste, loin de désigner une petite fiole, s'applique à d'assez grands récipients pour le vin, si l'on en juge d'après le vers d'Horace (*Sat.* II, 8, v. 39) :

inuertunt Allifanis uinaria tola,

« ils versent les cruches entières dans les grandes coupes d'Allifa » (Waltz, *Horace*[7] [1904]). Cf. chez Plaute lui-même *(Poenulus)* le v. 837, où il s'agit de tonneaux :

ita uinariorum nostrae habemus delectum domi

Une autre interprétation peut sembler plus naturelle, mais ne s'obtient qu'au prix d'une correction moins admissible. On lit alors :

est minusculum alterum quasi uasculum uinarium.

1. Sc. *nomen.*
2. Connu de Festus, d'après l'Épitome de Paul Diacre (édition Lindsay [Teubner, 1913], 578, l. 21 :

Vescali male curati et graciles homines.

Ici *uinarius* est adjectif, comme il l'est chez Plaute lui-même dans l'expression *uinaria cella*[1] et chez Cicéron par exemple[2]. Ceci paraît plus conforme aux habitudes de la langue; en outre, un sens clair ressort naturellement des éléments juxtaposés : *uasculum uinarium*. Mais si l'on pouvait obtenir les mêmes avantages en se contentant de *uesculum*, correction moins considérable que *uasculum*[3], la chose serait bien préférable. Il suffirait pour cela de voir dans *uesculum* un substantif, soit l'adaptation latine du mot italique **lesklom* (italo-celtique **les-tlom* ou **les-trom*[4] reconnu par M. R. Thurneysen (*IF*$_4$, t. XXI [1907], pp. 175-176) et si ingénieusement expliqué par lui (v. aussi *KZ*. XXXVII [1904], p. 95, et *Handbuch des Altirischen* [1909], pp. 69 et 116), cf. v. irl. *lestar* « vase », gall. *llestr*, breton *lestr* « vaisseau ». Ce terme est attesté, on le sait, en ombrien : acc. pl. VESKLA, VESKLU, abl. VESKLES, *uesclir* et en volsque : dat.-abl. *uesclis* et le *u* initial lui donne un caractère dialectal bien déterminé (M. R. Thurneysen fait remarquer qu'ici comme sur d'autres points la phonétique du volsque concorde avec celle de l'ombrien) : s'il était vraiment latin, le mot serait **lesculum*. La thèse de M. A. Ernout[5] a montré combien était grande la part revenant aux dialectes italiques dans le vocabulaire latin. *Vesculum* « récipient » en est peut-être une nouvelle preuve. Il n'est pas impossible pourtant que l'emprunt ait été fait par Plaute lui-même à sa langue maternelle, l'ombrien. Toutefois, comme il était également volsque, **uesculum* pouvait ne pas être complètement inconnu à Rome, et y faire simplement l'impression d'un mauvais mot patois. L'emploi d'un tel vocable est au reste assez bien dans le rôle du sycophante qui doit passer pour un étranger à la ville[6]. — En résumé, il convient peut-être de faire état d'un *uesculum* substantif pour la langue de Plaute[7].

1. Aussi chez Vitruve et autres auteurs.

2. N'est pas rare non plus ailleurs en tant qu'adjectif.

3. Et, ce qui est plus important, *lectio difficilior* par rapport à *uasculum*, qui est banal et qui avait infiniment moins de chances d'être altéré par les copistes que *uesculum*. Celui-ci était un ἅπαξ en tant que substantif et l'était presque en tant qu'adjectif, puisqu'il n'est attesté en outre que dans le passage cité de Festus-Paul Diacre.

4. A savoir comme « instrument pour recueillir », got. *lisan* (all. *lesen*), lit. *lesù*, *lèsti* « aufpicken, Körner auflesen ». Si l'on part de * *lestrom*, * *lestlom* s'explique par une assimilation. Si l'on part de * *les-tlom*, l'autre forme s'explique par une dissimilation. C'est la première restitution que parait préférer M. R. Thurneysen.

5. *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin* (1909), passim.

6. Cf. en particulier les v. 765-766 et 769-770 (numérotation ordinaire) :

homo conducatur aliquis iam quantum potest
ignota facie, quae hic non uisitata sit.
. . . . . .
is homo exornetur graphice in peregrinum modum
[*quasi sit peregrinus*.....]

7. *Vesculum* aura été pris pour un vulgarisme remplaçant **uexulum*, lequel n'existe pas, mais qui a fait songer à *uexillum*, d'où, par de nouvelles altérations dues au manque de sens du mot dans le passage, **uixillum* et **iuxillum*.

II. Sur le traitement latin *-nd-* de i.-e. *-*ndh-* intérieur.

Dès la première édition du *Grundriss* (1886 en ce qui concerne la phonétique) M. K. Brugmann enseignait implicitement que le groupe intérieur i.-e. *-*ndh-* aboutissait en latin à *-nd-*, autrement dit que le traitement était le même que pour *-dh-* intervocalique (**médhyos*, sk. *mádhyah*, gr. μέσσος, μέσος, g. *midjis*, etc..., lat. *medius* contre : osque MEFÍAÍ). C'est encore sa doctrine dans la *Kurze vergleichende Grammatik* dont la partie phonétique *(Einleitung und Lautlehre)* est de 1902[1], v. § 228, p. 154 (p. 160 de la traduction française [1905]). M. A. Walde dans la 2e édition de son *Lat. etym. Wörterbuch* [1910], au mot *inferus* semble remettre cette doctrine en question quand il refuse d'admettre avec M. A. Ernout (*Éléments dialectaux du vocabulaire latin*, p. 184 sq.) que *inferus*, *infimus* (au lieu de **inderus*, **indimus*), sont des emprunts à un parler osco-ombrien, ou du moins à un parler différent du latin de Rome. Il s'efforce, en effet, de trouver une explication au fait que la langue en est restée au stade *inferus (infimus)* et n'a pas abouti à la forme soi-disant attendue ** *imberus* (** *imbimus)*.

Sans doute l'exemple *lumbus* (thème *lumbo-*, cf. v. isl. *lend*, v. sl. *le̯dvije*, soit **londhw-o-* à côté de **lendhw-* ou de **lṇdhw-*) s'est à ce moment imposé à la pensée de M. Walde comme présentant le vrai traitement latin de *-ndh-* intervocalique et l'on peut en effet se poser la question de savoir quelle opinion il faut définitivement adopter sur ce point. Les cas de *-ndh-*, en dehors de *lumbus*, sont très peu nombreux et, si l'on écarte provisoirement *fundus*, dont le *-d-* peut aussi bien être *-d-* que *-dh-* indo-européen (cf. v. angl. *botm*, gr. πύνδαξ[2] à côté de sk. *budhná-h*, etc...), il ne reste guère que le mot que l'on cite toujours : *of-fend-ix*, *of-fend-imentum* « das Kinnband an der Priestermütze ». Cet exemple, en revanche, ne prête à aucune ambiguïté. Il se rattache incontestablement à la racine **bhendh-* « lier » qui se présente, partout où elle existe, avec les aboutissants d'une double aspirée sonore : sk *badhnāti*, *bándhanam*, gr. πενθερός (de *φενθερός), got. *bindan*, vha. *bintan*, etc. Le traitement *-nd-* est appuyé du reste par celui des groupes i.-e. analogues *-ng h-*, *-ṅg̑ʷh-*, *-mbh-* en latin. Tout le monde, en effet, admet que les aboutissants sont ici : *-ng-*, *-ngu-*[3] *(-ng-)* et *-mb-*. Soit par exemple i.-e. **aṅg̑ʰh-*,

1. La partie correspondante de la 2e édition du *Grundriss* a paru antérieurement, on le sait, en 1897.
2. Au lieu de *φύνδαξ d'après πυθμήν (Vendryes, *MSL.* XVIII, p. 308).
3. Avec *u* consonne.

vha. *engi*, v. sl. *o₍zŭ-kŭ*, gr. ἄγχω, etc., lat. *angō*; i.-e. **sniṅg$_2^w$h-* (forme à infixation nasale de la racine **sneig$_2^w$h-*), lit. *sniñga* « il neige », lat. *ninguit;* i.-e. **nembh-* (à côté de **nebh-*, sk. *nábhas-*, gr. νέφος, etc.), pehl. *namb*, *nam*, persan *nem*, lat. *nimbus* [1], ou bien **m̥bh-* (de **n̥bh-*), sk. *abhráḥ*, osque ANAFRÍSS « imbribus », lat. *imber* (de **imbris*). De même que *-ṅg₁h-*, *-ṅg$_2^w$h-*, *-mbh-*, après être passé en italique par les stades *-ṅx-*, *-ṅx^w-*, *-mf-*, puis *-ṅγ-*, *-ṅγ^w-*, *-mβ-* ont abouti en latin à nasale + occlusive sonore, de même *-ndh-*, après avoir été successivement *-nθ-* et *-nδ-* est devenu *-nd-*. L'explication est celle qu'a donnée M. Meillet à propos d'un cas analogue (*Mémoires*, t. XII, fasc. 3 [1904], pp. 215-216) : « le fait essentiel est que la nasale (il s'agissait de *ninguit* en face de *niuem* et cas identiques) ayant le même point d'articulation que l'occlusive suivante, a donné au groupe une force de résistance particulière », ou, si l'on veut, dans notre cas (car il n'est pas douteux que le stade **-ṅγ-*, **-mβ-*, **-nδ-* ait réellement existé), l'identité du point d'articulation de la nasale et de la spirante sonore qui la suivait a donné plus de force à celle-ci et a aidé [2] à la transformer en occlusive sonore, ce qui devait *a fortiori* se produire, puisque les spirantes sonores intervocaliques du latin préhistorique sont représentées (au moins dans la graphie) par des occlusives sonores (*medius*, *nebula*, *magis* [cf. sk. *mah-ánt-*, mais *maiior*, *maior* de **maγ-yos-* comme *niuem* de **niγwem*] [3]. Autrement dit, si les spirantes sonores intervocaliques du latin préhistorique (sauf *-γw-* et *-γy-*) ont abouti à des occlusives sonores, à plus forte raison en était-il de même lorsque la spirante était appuyée sur la nasale qui avait le même point d'articulation qu'elle-même : on sait qu'en gotique par exemple les sonores intervocaliques *d*, *b* notent les spirantes δ, β (*liuhadis* gén. avec δ ainsi que le montre le nom. *liuhaθ*, *giban* infinitif avec β, ainsi que le montre l'impératif *gif*), tandis qu'appuyées sur une nasale, elles sont occlusives : got. *bindan*, *bind; lamb*, *lambis*.

Le traitement spécifiquement latin de i.-e. *-ndh-* est donc bien *-nd-* et le latin *fundus* peut légitimement être et est selon toute probabilité un ancien **bhundhos* [4] (les formes à *-d-* i.-e. sont exceptionnelles). Quant à *lumbus*, il ne contredit en rien à la théorie de M. Brugmann. L'évolution a d'abord été identique à celle des mots précédents : i.-e. **londhwo-*... > italique comm. **lonθwo-* > **lonδwo-* > **londwo-*.

1. Walde², *sub uerbo*.
2. Avec la tendance à la différenciation, *n* étant une continue comme δ, etc.
3. Cf. *raia* « raie » de **radyā* à côté de *radius* « rayon » de **radiyos*. Il semble au moins possible que *-b-*, *-d-*, *-g-* latins intervocaliques aient été des spirantes dans la prononciation.
4. C'est ce qu'admet M. J. Vendryes dans son remarquable article sur la famille du latin *mundus* (*MSL.*, t. XVIII [1913], pp. 305-310), nommément p. 308. Mais peut-on vraiment poser **βundo-* (p. 309) comme prototype italique de *fundus* ?

Et comme *-dw-* intérieur *appuyé* équivaut à *dw-* initial et que ce dernier aboutit à *b* ainsi que le prouve par exemple *bis* (sk. *dvíh*, gr. δίς, etc.), **londwo-* devait aboutir à **lon-bo-*, c'est-à-dire **lombo-*. L'*u* de *lumbus* s'explique peut-être par l'influence de l'initiale qui était vélaire (λ) et du groupe subséquent qui était tout entier labial. On ne peut guère songer ici, comme pour *ursus*, à une influence dialectale, car la phonétique de *lumbus*, en face de *inferus*, paraît strictement romaine[1].

III. Lat. *uoltus-uelle*, gr. βλοσυρός-βούλομαι.

Au tome XIX [1915] des *Mémoires de la Société de Linguistique* (pp. 201-205) on a proposé — en s'appuyant sur *le sens* des deux mots — de rapprocher le lat. *uoltus*, « expression du visage », de l'adjectif grec βλοσυ-ρό-ς « expressif, etc. (en parlant du visage) », ce qui suppose un substantif indo-européen **$g_2^w l$-tu-*. Toutefois on a ajouté (p. 204) que l'on ne pouvait guère décider à laquelle des racines **g_2^wel-* ce substantif appartenait. M. H. de La Ville de Mirmont à qui a été communiqué *un* tirage à part de l'article visé plus haut, fait observer que *le sens* invite à rattacher tout simplement *uoltus* à *uelle* et s'appuie en particulier sur le vers bien connu de Virgile :

Æn., I, 255 : *uoltu quo caelum tempestatesque serenat.*

Mais à cela il y a une difficulté phonétique : *uoltus* qu'on ne saurait, *à cause du sens*, séparer de βλοσυ-ρό-ς, suppose nécessairement une initiale indo-européenne **g_2^w*, tandis que *uelle*, qui, de son côté, ne saurait être séparé de got. *wiljan*, v. sl. *voliti*, etc., « vouloir », suppose, nécessairement aussi, une initiale **w*[2]. Pourtant, M. A. Meillet a enseigné (*MSL*, t. VIII, p. 289) qu'on ne doit pas s'étonner de voir alterner en indo européen des formes à *g_2^w*, *$g_2^w h$* initial avec des formes à *w* également initial. Il cite en particulier le gr. βούλομαι, dor. δήλομαι (**g_2^wel-*) à côté de θέλω (**g_2^whel-*) et de got. *wiljan*, etc... (**wel-*), « vouloir ». On peut donc admettre la suggestion de M. H. de La Ville de Mirmont, mais alors il faut dire ou bien que le latin *uelle* remonte comme *uoltus* à un aspect **g_2^wel-* de la racine, ce qui est très régulier au point de vue phonétique mais à quoi contredit l'ombrien, ou bien que le latin garde à la fois trace de l'aspect **wel-* et de l'aspect **g_2^wel-* du mot qui signifiait « vouloir » en indo-européen.

A. CUNY.

1. Il serait plus simple encore mais sans doute trop hardi d'admettre dans *l-u-mbus* la présence d'un *-u-* infixe faisant double emploi avec le *-w-* suffixe du prototype **londh-w-o-*.

2. A cause de l'ombrien : *uel-tu* « deligito », *eh-uel-tu* « iubeto », *eh-uel-klu* « decretum, edictum » (si l'on admet les interprétations courantes).

L'ÉPISODE D'ACESTE

DANS LE Ve LIVRE DE L'*ÉNÉIDE*

L'épisode d'Aceste au Ve livre de l'*Énéide* est un des plus singuliers de tout le poème, de ceux pour lesquels l'explication traditionnelle est la plus obscure, et pour lesquels en même temps il est le plus malaisé d'en trouver une autre.

On se rappelle que, parmi les divers concours qui forment les jeux en l'honneur d'Anchise, figure un concours de tir à l'arc (485 et s). Une colombe est attachée au haut d'un mât. Quatre concurrents se présentent : Hippocoon, Mnesthée, Eurytion et le vieil Aceste. Hippocoon frappe le mât; Mnesthée atteint les liens qui attachent la colombe, si bien que celle-ci s'échappe; Eurytion l'atteint au vol. Aceste, quoique l'épreuve soit déjà close, tient à montrer son talent, et lance une flèche. La flèche prend feu et s'évanouit en l'air, comme une comète ou une étoile filante. La foule est consternée par ce prodige, et les devins y voient un mauvais présage; mais Énée accepte le présage, félicite Aceste et lui donne le premier prix.

La première difficulté porte sur les vers relatifs à l'interprétation du prodige (522-524) :

> Hic oculis subitum objicitur magnoque futurum
> augurio monstrum ; docuit post exitus ingens
> seraque terrifici cecinerunt omina uates.

Qu'est-ce que c'est que ces *sera omina?* et même, littéralement, que veut dire *sera?* Burmann entend par *sera*, *sero intellecta et inventa;* mais le présage n'a pas été compris trop tardivement; on ne voit pas comment il aurait pu l'être plus tôt. Wagner, Forbiger et Dübner expliquent le mot par *omina rerum serius eventurarum :* mais en admettant que *sera* puisse avoir ce sens, chose qui paraît fort douteuse, l'épithète serait alors une pure superfétation, attendu que des présages visent

toujours, par définition, des événements qui se produiront plus tard. Peut-être serait-il sage d'en revenir à l'interprétation de Servius, qui voit dans *sera* un synonyme archaïque de *gravia*, citant à ce propos un fragment des *Histoires* de Salluste : *serum bellum in angustiis futurum*. En ce sens *sera* renforcerait et expliquerait *terrifici*, par un procédé de rapprochement verbal tout à fait habituel à Virgile.

Quoi qu'il en soit de la signification de l'épithète, on peut se demander, et on s'est demandé, quel est le fait auquel se rapporte la prédiction des devins. Les scoliastes anciens sont muets à cet égard. Parmi les commentateurs modernes, les uns songent à l'incendie des navires troyens par les femmes révoltées, incendie qui va être raconté quelques pages plus loin ; mais d'autres, comme Dübner, pensent à la destruction de Carthage, qui n'a aucun rapport avec l'histoire d'Aceste; Wagner, à la guerre entre les Troyens et les Rutules, qui n'en a pas davantage. L'hypothèse la plus communément admise, celle de Heyne, de Forbiger et de Benoist, explique ces vers comme une allusion aux guerres que se livreront les Romains et les Carthaginois en Sicile. L'allusion est possible, puisque le prodige concerne Aceste, et qu'Aceste est roi d'une ville sicilienne. Notons cependant que ces guerres ne tourneront mal ni pour les Romains, descendants d'Énée, ni pour les Ségestains, descendants d'Aceste. Dès lors, on ne voit pas ce que la prédiction a de si terrifiant.

En réalité, toutes ces explications ont un point commun, qui, à mon avis, est un point défectueux. Elles supposent toutes qu'entre les devins, qui jugent le présage funeste, et Énée, qui l'accepte (alors qu'il lui serait loisible, selon les rites religieux, de le récuser), ce sont les devins qui voient clair et Énée qui se trompe. Les scoliastes pensaient déjà ainsi : Servius essaie de rendre compte de l'erreur d'Énée en disant qu'Énée est abusé, à tort, par une fausse analogie entre la flèche enflammée et le météore qui lui est apparu au moment de la prise de Troie (*stella facem ducens*, II, 694). Mais, chez le « pieux Énée », chez un homme qui, partout ailleurs, témoigne de la science augurale la plus sûre et la plus précise,

chez un héros que Virgile veut nous montrer comme le prototype du roi-prêtre, une telle méprise est bien difficile à admettre. Il me paraît, au contraire, que dans ce conflit d'opinions religieuses, la vérité est du côté d'Énée. Nous sommes ici en présence d'un cas qui se reproduit souvent dans l'histoire romaine : un prodige se présente, étonnant, effrayant, mais de signification incertaine; les prêtres l'interprètent comme de mauvais augure; le chef d'État, roi ou consul, en juge autrement, et l'événement lui donne raison.

La formule dont se sert Virgile, *docuit post exitus ingens*, peut convenir aussi bien, et même mieux, à une issue heureuse qu'à une issue malheureuse. Si elle est énoncée avant les vers où sont mentionnées les opinions des devins et celle d'Énée, c'est simplement un exemple de la figure ὕστερον πρότερον, qui n'a rien d'extraordinaire. Cet *exitus ingens* dont parle le poète, c'est la fondation de la ville de Ségeste, très importante pour Aceste, puisqu'il en sera le roi, — pour Énée, puisqu'il y laissera une partie de ses compagnons, — pour Rome enfin, puisque Ségeste sera pour elle une ville alliée et sœur. C'est à cette fondation que se rapporte l'avertissement contenu dans le miracle de la flèche, avertissement que les devins ne savent pas reconnaître, et dont Énée, mieux inspiré, a l'intuition.

Si l'on admet que l'épisode d'Aceste est en corrélation avec les origines de la ville de Ségeste, on est conduit à en examiner de plus près les détails. Le récit de Virgile comprend deux données essentielles : la colombe et la flèche. Au dire de Servius, il y avait, dans l'antiquité, des critiques qui trouvaient qu'Énée avait commis une faute en faisant tuer une colombe, oiseau consacré à sa mère Vénus. Servius répond à ce reproche qu'à ce compte-là il n'aurait pu choisir aucun oiseau, puisque tous les oiseaux sont consacrés à des divinités. L'objection et la réplique sont également déplacées. Selon toute probabilité, Énée prend une colombe, non pas quoiqu'elle soit l'oiseau de Vénus, mais parce qu'elle est l'oiseau de Vénus. Vénus est la déesse protectrice de la nouvelle cité, qui a et gardera avec le sanctuaire du mont Éryx les rapports les plus étroits : sous Tibère encore, une députation des

Ségestains viendra demander au gouvernement romain de faire rebâtir le temple de Vénus Érycine. Le sacrifice d'une colombe, à la naissance d'une ville consacrée à Vénus, est aussi naturel que celui d'une vache ou d'un cheval lors de la fondation d'une cité dont Héra ou Poseidon sont les dieux protecteurs.

Il est fort possible que l'emploi de la flèche s'explique aussi par un rite religieux. La tradition qui attribue à Aceste la paternité de Ségeste n'est pas la seule connue dans l'Antiquité. Une autre légende donne comme fondateur à cette ville le héros Philoctète. Quel lien y a-t-il au juste entre ces deux versions? Aceste est-il un doublet de Philoctète? On pourrait être tenté de le supposer, en voyant qu'Aceste est le fils du fleuve sicilien Crimisos, et Philoctète le fondateur de la ville de Crimissa, dans le Bruttium. Mais sans insister sur ces coïncidences spécieuses, tenons-nous-en à ce qui est mieux établi. Les anciens nommaient deux fondateurs de Ségeste, Aceste et Philoctète. Or, Aceste est un archer habile, dont l'art est attesté, dans le récit qui nous occupe, par la faveur divine. Philoctète est un archer illustre aussi : c'est comme archer qu'il nous est dépeint dans l'île de Lemnos; c'est comme archer qu'il est destiné à vaincre Troie; une des villes fondées par lui en Italie, Petelia, était célèbre par ses archers. Donc, d'un côté comme de l'autre, nous trouvons, à l'origine de Ségeste, un héros connu par la vertu merveilleuse de ses flèches. Est-il téméraire de supposer que la légende n'a fait, là comme ailleurs, que commémorer dans une fable étiologique un rite traditionnel?

Il me semble donc qu'on pourrrait conclure de la sorte : il y avait à Ségeste une cérémonie où une colombe était immolée, non par le couteau du sacrificateur, mais par la flèche d'un habile tireur. Cette cérémonie était rattachée à la fondation même de la ville par un ἱερὸς λόγος, embelli, comme il arrive souvent, d'un miracle. C'est cette tradition que Virgile a suivie, plus ou moins librement, dans le récit de l'exploit prodigieux d'Aceste.

René PICHON.

ANNAEUS SERENUS

PRÉFET DES VIGILES

(*Suite.*)

IV

La préfecture d'Annaeus Serenus.

Quand il mourut, Annaeus Serenus était préfet des *vigiles*.

« Les champignons, dit Pline l'Ancien[1], qu'on appelle champignons de pourceau *(suilli)* sont très souvent vénéneux. Il n'y a pas bien longtemps *(nuper)*, ils ont fait périr tous les serviteurs et tous les convives d'un repas, Annaeus Serenus, préfet des *vigiles* de Néron, les tribuns et les centurions. » Le préfet est mort empoisonné avec tous ses officiers à un repas de corps où, peut-être à l'occasion des *Vulcanalia*, — fête qu'on célébrait au mois d'août pour conjurer les incendies, — les sept tribuns qui commandaient les cohortes et les quarante-neuf centurions qui commandaient les centuries des *vigiles* se réunissaient autour de leur chef.

Aucun texte n'indique ni en quelle année Serenus mourut, ni en quelle année il avait été appelé à la préfecture des *vigiles*.

On sait par Tacite que le *praefectus vigilum* Decrius Calpurnianus fut mis à mort en 801/48, en même temps que l'amant de Messalline, Silius, dont il était le complice[2], et que, avant de remplacer Burrhus à la préfecture du prétoire, en 815/62[3], le fameux Ofonius Tigellinus avait été *praefectus vigilum*[4].

1. Pline, *N. H.*, XXII, XXIII, 96.
2. *Ann.*, XI, XXXV.
3. *Ann.*, XIV, LI.
4. *Hist.*, I, LXXII.

Les *Excerpta* insérés par Henri de Valois dans le texte de l'abrégé des *Histoires* de Dion Cassius, composé par Xiphilin, mentionnent un certain Laelianus (Λαιλιανός), qui, après avoir occupé la *praefectura vigilum* (τὴν τῶν νυκτοφυλάκων ἀρχήν), aurait succédé à Caelius Pollio comme procurateur d'Arménie en 807/54[1]. M. Ph. Fabia a démontré, dès 1898[2], qu'au lieu du prétendu Laelianus, dont il n'est question nulle part, Dion Cassius avait dû parler dans ses *Histoires* de Julius Paelignus, procurateur de Cappadoce en 804/51, qui est connu par Tacite[3]. Ce personnage, ridicule et méprisable, était un des intimes de Claude. « Comme les états de services de Paelignus ne pouvaient être valables que pour Claude, sa préfecture des *vigiles* n'est pas antérieure à l'avènement de Claude. Il faut la placer, suivant toute vraisemblance, immédiatement avant ou après celle de Decrius Calpurnianus, qui fut condamné à mort, en 48, avec d'autres complices de Messalline. Quant à la procuration de Cappadoce, il l'exerçait en 51, ou au plus tard en 52, nous ne savons pas depuis combien de temps[4]. »

Dans la liste des *praefecti vigilum* établie par O. Hirschfeld, en 1877[5], et par H. Dessau, en 1897[6], P. Werner[7] se contente de changer, d'après M. Ph. Fabia, Laelianus en Julius Paelignus et il conserve l'ordre établi par Hirschfeld et Dessau pour la succession des quatre préfets, qui, à notre connaissance, ont été en charge pendant les principats de Claude et de Néron :

Decrius Calpurnianus, 48.
Julius Paelignus [Laelianus], 49.
Ofonius Tigellinus, 60-61.
Annaeus Serenus, 62.

1. Dion Cassius, LXI, VI.
2. Ph. Fabia, *Julius Paelignus, préfet des vigiles et procurateur de Cappadoce* (*Revue de Philologie*, 1898, p. 133-145).
3. *Ann.*, XII, XLIX.
4. Ph. Fabia, *art. cit.*, p. 143.
5. O. Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der römischen Verwaltungsgeschichte*, Berlin, 1877.
6. H. Dessau, *Prosopographia Imperii Romani saec.*, I, II, III. Pars secunda, Berlin, 1897.
7. P. Werner, *op. cit.*, p. 79.

On ne peut admettre que Serenus ait succédé comme préfet des *vigiles* à Tigellinus, nommé préfet du prétoire. En 801/48, alors que Sénèque était encore dans l'exil d'où il ne devait être rappelé qu'en 802/49, grâce à la protection d'Agrippine [1], Serenus, ami intime et parent du philosophe, ne pouvait être appelé à la succession de Decrius Calpurnianus. En 815/62, alors que la mort de Burrhus brisait la puissance de Sénèque [2], qui allait être bientôt forcé de se retirer de la cour, Serenus ne pouvait être choisi par Néron comme préfet des *vigiles*.

C'est évidemment Tigellinus qui a dû succéder à Serenus comme préfet des *vigiles*. Et il avait peut-être occupé une autre charge après la préfecture des *vigiles*, quand il succéda à Burrhus comme préfet du prétoire. Tacite parle, en effet, d'autres récompenses *(alia praemia)*, reçues par Tigellinus, préfet du prétoire, après avoir été préfet des *vigiles* [3]. M. Ph. Fabia admet qu'« il peut se faire que dans *alia praemia* soit impliquée une charge intermédiaire et que pour avoir une phrase plus concise, pour ne pas être obligé de répéter le substantif *praefectura* ou de lui chercher un équivalent, Tacite ait rapproché, malgré la chronologie, *vigilum* et *praetorii* [4]. »

M. R. Waltz, qui estime que Tigellinus a succédé à Serenus, se demande si Tigellinus n'aurait pas été l'instigateur d'abord de l'empoisonnement de Serenus, puis de celui de Burrhus [5] : il se serait ainsi débarrassé par le même procédé criminel des deux hommes qu'il devait remplacer, l'un comme préfet des *vigiles*, l'autre comme préfet du prétoire. Pour ce qui est de Burrhus, il est fort probable qu'il mourut empoisonné [6] ; le crime peut, sans invraisemblance, être attribué à Tigellinus. Quant à l'empoisonnement de Serenus, tout semble prouver qu'il a été accidentel. Sans doute, Claude est mort pour avoir absorbé avec gloutonnerie un *bolet* qui avait été empoisonné.

1. *Ann.*, XII, VIII.
2. *Ann.*, XIV, LII.
3. *Hist.*, I, LXII : Ofonius Tigellinus... praefecturam vigilum et praetorii et alia praemia... adeptus.
4. Ph. Fabia, *art. cit.*, p. 140, n. 2.
5. R. Waltz, éd. critique du *De Otio*, Paris, 1909, p. 6, n. 6. — *Vie de Sénèque*, Paris, 1909, p. 384, n. 1.
6. Tacite, *Ann.*, XIV, LI ; Suétone, *Néron*, XXXV ; Dion Cassius, LXII, XIII.

Mais les bolets, champignons d'élite, étaient un mets délectable et très sain dont Claude se montrait fort friand : c'est le plus grand et le plus beau des *bolets* servis sur la table impériale qu'on avait empoisonné; il devait être choisi par l'empereur [1]. Au contraire, les *fungi suilli* sont des champignons vulgaires. Martial se plaint qu'on lui en offre dans un repas où le maître de la maison ne mange que des *bolets* [2]. Ces champignons à bon marché, qui font partie du menu d'un repas de corps, sont très souvent vénéneux : c'est ce que Pline indique par les mots *venenis accommodati;* il dit, au contraire, des bolets, mets de choix qu'on empoisonne pour faire mourir Claude : *boletos opimi cibi immenso exemplo in crimen adductos veneno*. On ne comprendrait pas, d'ailleurs, que, pour se débarrasser du seul Serenus, Tigellinus eût fait empoisonner tous les officiers des *vigiles* et les esclaves *(familia)*, qui servaient le repas et en mangeaient les restes [3]. Si on avait voulu la mort de Serenus, on se serait arrangé de manière à lui faire choisir un *suillus*, préalablement empoisonné comme le *bolet* de Claude, et on eût épargné les autres convives.

Tigellinus a-t-il succédé à Serenus, comme le croit M. R. Waltz, « pour passer de là, au bout d'un temps très court, lorsque Burrhus fut mort, à la préfecture du prétoire » [4], ou l'intervalle entre la mort de Serenus et la mort de Burrhus est-il assez grand pour avoir permis au successeur de Serenus, puis de Burrhus, d'exercer d'autres charges *(alia praemia)* après la préfecture des *vigiles,* qu'il aurait occupée assez longtemps, et avant la préfecture du prétoire qu'il devait occuper jusqu'à la fin du principat de Néron ? On peut admettre toutes les hypothèses, car il est impossible de fixer avec exactitude la date de la mort de Serenus.

1. Tacite, *Ann.*, XII, LXVII : Infusum delectabili cibo [boleto] venenum ; Dion Cassius, LX, XXXIV : Καὶ γὰρ μέγιστος καὶ καλλίστος ἦν. Cf. Pline, *N. H.*, XXII, XXII, 92 ; Juvénal, V, v. 147 ; VI, v. 620.

2. Martial, III, LX, v. 5 : Sunt tibi boleti, fungos ego sumo suillos.

3. Il convient de noter que la traduction de l'*Histoire naturelle* par Littré (Paris, 1860), la seule qui compte, donne un tout autre sens du passage du livre XXII : « ... Les champignons de pourceau avec lesquels on s'empoisonne souvent : récemment *(nuper)*, ils ont fait périr des familles entières *(familias)*, tous les convives d'un festin, Annaeus Serenus, le préfet des gardes de Néron, des tribuns, des centurions. »

4. R. Waltz, éd. du *De Otio*, p. 6, n. 6.

A propos de cette mort, Pline emploie le mot *nuper* dont le sens est peu précis. Cicéron dit, dans le *De Signis* : « Ces derniers temps *(nuper)*, — que dis-je? ces derniers temps! — ces derniers jours, il n'y a qu'un instant... » Il dit aussi, dans le *De Deorum natura* : « Ce que le génie des médecins a découvert ces derniers temps *(nuper)*, je veux dire, ce qu'il a découvert depuis peu de siècles [1]. » Si l'*Histoire naturelle* fut présentée à Titus en 830/77, nous ignorons en quelle année avant 830/77 a été composé le livre XXII, où il est parlé de la mort de Serenus; et le mot *nuper*, qui peut désigner quelques jours ou quelques siècles, ne nous renseigne en rien sur le laps de temps qui sépare cette mort de l'année où le livre XXII fut rédigé.

La lettre de Sénèque à Lucilius ne fournit pas non plus de précisions. Au moment où Sénèque écrit à Lucilius, la mort de Serenus n'est pas récente, puisque le philosophe s'excuse d'avoir longtemps pleuré son ami. Mais quelle est la date de l'*Epistula* LXIII ?

On a beaucoup discuté la chronologie des *Lettres à Lucilius,* la question n'est pas résolue : elle semble insoluble [2]. Peiper veut que l'ensemble des lettres ait été rédigé avant 811/58. Sénèque dit bien dans sa *Lettre* XCI sur l'incendie de Lyon, que cette ville a été détruite cent ans après sa fondation [3], dont la date est connue : c'est après la mise hors la loi de Lépide, le 30 juin 711/43, et avant la formation du triumvirat en novembre 711/43, que Munatius Plancus a fondé la ville de Lyon [4]. C'est donc en 811/58 que cette ville aurait été incendiée et que la *Lettre* XCI aurait donc été écrite; et la *Lettre* LXIII, antérieure à la *Lettre* XCI, aurait été écrite avant 811/58.

1. *In Verrem*, IV, III, 6 : Nuper... sed quid dico nuper? immo vero, modo ac plane paulo ante. — *De Deorum natura*, II, L, 126 : Ea quae nuper, id est paucis ante saeclis, medicorum ingeniis reperta sunt.

2. Voir H. Hilgenfeld, *L. Annaei Senecae epistulae morales quo ordine et quo tempore sint scriptae, collectae, editae.* (Commentatio ex supplementis Annaliuu: Philologicorum seorsum expressa, p. 601-684, Leipzig, Teubner, 1890). Les pages 601-628 donnent l'exposition et la réfutation des solutions proposées par Juste Lipse, Haase, Bartsch, Lehmann, Peiper, Jonas, Martens et Schultess. — O. Binder, *Die Abfassungszeit von Seneca's Briefen*, Tübingen, 1905. — A. Bourgery, *Les Lettres à Lucilius sont-elles de vraies lettres?* (*Revue de Philologie*, 1911, pp. 40-55.)

3. *Epist.*, XCI, 14 : Huic coloniae ab origine sua centesimus annus est.

4. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV, Paris, 1914, p. 43, n. 1.

C'est donc à une date inconnue, mais antérieure à 58, que Sénèque aurait parlé de la mort de Serenus comme d'un événement déjà ancien. Il est aussi fort possible que les *Lettres à Lucilius* ne sont pas de vraies lettres, qu'elles n'ont jamais été envoyées et qu'il est par suite absolument inutile de chercher les dates respectives de ces petites dissertations morales qui n'ont d'épistolaire que la forme.

L'année de l'entrée en fonctions de Serenus comme *praefectus vigilum* peut, semble-t-il, être mieux déterminée que celle de sa mort. D'après M. R. Waltz, « Serenus avait probablement succédé en 54 au Laelianus que mentionne Dion [1]. » Comme le Laelianus que l'abréviateur de Dion Cassius est seul à mentionner représente, selon toute vraisemblance, le Julius Paelignus qui, après avoir occupé la préfecture des *vigiles*, était procurateur de Cappadoce en 804/51, il y a toute apparence que Serenus a succédé avant 804/51 à Julius Paelignus, qui avait succédé lui-même, en 801/48, à Decrius Calpurnianus.

C'est en 802/49 que Sénèque était revenu d'exil. Chargé de l'éducation du futur empereur Néron, préteur en 803/50, le philosophe jouissait du plus grand crédit auprès d'Agrippine qui menait Claude, au moment où Julius Paelignus fut chargé du gouvernement de la Cappadoce. Il est tout naturel que Sénèque ait alors obtenu pour son ami intime Serenus le poste vacant de *praefectus vigilum*. Cette préfecture était une des fonctions les plus considérables réservées à l'ordre équestre. A sa sortie de charge, le préfet des *vigiles* pouvait prétendre aux préfectures de l'annone, du prétoire ou de l'Égypte.

S'il est permis d'admettre qu'Annaeus Serenus devint *praefectus vigilum* en l'an 803/50, il est impossible de rien savoir des actes de sa préfecture. Nous ne connaissons de lui, pendant qu'il était en charge, que la manière dont il s'acquitta d'un service commandé, tout à fait étranger aux attributions d'un haut fonctionnaire chargé d'assurer pendant la nuit la sécurité de Rome et d'éteindre les incendies.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

(A suivre.)

1. R. Waltz, *Vie de Sénèque*, p. 214, n. 2

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXII

L'ÉPOQUE ITALO-CELTIQUE

— DE SON EXISTENCE[1] —

J'appelle époque italo-celtique l'époque où l'Occident de l'Europe était habité par des populations parlant une même langue d'origine indo-européenne, langue d'où partiront plus tard deux groupes de dialectes, les dialectes italiotes et les dialectes celtiques. — Cette langue italo-celtique est un fait accepté aujourd'hui par la plupart des linguistes, lesquels l'ont découvert[2]. Mais ce fait n'a point encore suffisamment pénétré dans les études historiques[3].

C'est la grammaire comparée des langues de l'Europe occidentale qui a permis aux linguistes d'arriver à cette hypothèse d'une unité italo-celtique[4] : il y a, entre les dialectes

1. Résumé de leçons faites au Collège de France, 1911-1912, 1912-1913, 1913-1914.

2. On attribue d'ordinaire cette découverte à Auguste Schleicher (*Compendium*, I, 1861, p. 5; cf. Salomon Reinach, *L'Origine des Aryens*, 1892, p. 25 et 27).

3. Cette nécessité avait été indiquée par Julien Havet [mort en 1893] dans un article posthume (*Revue celtique*, XXVIII, 1907, p. 113 et s.): *Les Institutions et le Droit spéciaux aux Italo-Celtes* [à propos du texte de Gaius, I, 55, sur la puissance paternelle] : « Ce trait rapprochait les Celtes des Romains et les séparait de tous les autres peuples de l'Antiquité : résultat qui prend de l'intérêt si on le rapproche de la doctrine ethnographique qu'a soutenue [Schleicher, etc.] » (p. 115). — D'Arbois de Jubainville (*id.*, p. 113), commentant cet article, remarque : « Ces faits [de droit] se juxtaposent aux phénomènes linguistiques qui ont fait admettre l'existence d'un groupe italo-celtique distinct du reste des Indo-Européens. Ils la confirment. M. Julien Havet a eu le premier l'idée de comparer la découverte des linguistes avec des faits étrangers à la linguistique qui confirment cette découverte. C'était en quelque sorte un éclair de génie. »

4. En dernier lieu, Meillet, *Les Dialectes indo-européens*, 1908, p. 33 et s. : « Avant l'unité italique, il y a une unité plus lointaine, etc. »; et voyez les exemples de concordance. — Une preuve indirecte de cette concordance est dans le fait curieux que voici : lorsque les linguistes examinèrent les inscriptions celtiques du Midi de la

celtiques et les dialectes italiotes, de telles ressemblances de grammaire[1] et de vocabulaire[2] qu'il est absolument nécessaire de supposer à leur origine une seule et même langue[3]. Or, une langue commune signifie, à un moment donné, une population de même civilisation, une unité politique, sociale, morale. On peut donc parler, dans les temps préhistoriques de l'Europe occidentale, d'une nation, ou d'un empire italo-celtique, sans vouloir donner, d'ailleurs, une acception précise à ces deux mots de nation et d'empire.

Aux arguments fournis par la linguistique en faveur de cette unité italo-celtique, on peut en ajouter d'autres, d'ordre géographique et d'ordre archéologique.

La majorité des noms de lieux de l'Occident, tels qu'ils nous ont été transmis sous leurs formes les plus anciennes, ont entre eux de telles similitudes, qu'ils émanent visiblement d'une source commune, je veux dire qu'une même langue les a créés. Les mêmes noms de montagnes ou de hauteurs[4], de lacs ou de marais[5], de fleuves, de rivières ou de sources[6], de

Gaule (*dede, bratoude,* etc.), ils les jugèrent d'abord de langue italiote (« dialecte italiote apporté à Nîmes et dans les environs par des paysans italiens »; d'Arbois de Jubainville, *Éléments de la grammaire celtique,* 1903, p. 175-7; Dottin, *Manuel,* 1re éd., 1906, p. 78).

1. On cite surtout: le génitif en *-i* des thèmes en *-o*; la formation du superlatif (cf. *maximus* à Οὐεισάμη, *Belisama :* mais j'ai des doutes sur le caractère de superlatif attribué ces deux noms); le passif en *-r*. Il y en a d'autres.

2. P. 263, n. 4.

3. Meillet, p. 37 : « Le vocabulaire est en partie identique; il y a coïncidence pour quelques mots très importants, notamment pour des prépositions et préverbes. » — Les noms propres de l'Italie centrale et ceux de la Gaule fourniraient une ample matière à de nouvelles comparaisons; cf. *Revue,* 1914, p. 101.

4. Cf. *Vesulus* (le Viso) et *Vesuvius* (le Vésuve); *Cimenice regio* (Cévennes; Aviénus, 622) et *Ciminia sylva* (en Étrurie).

5. Cf. *Lemannus* (le lac Léman), *Lemane* ou *Limannia* (la Limagne, « le marais », anciennement desséché), *Lemannae* (Lympne dans le pays de Kent, derrière les *Romney Marsh,* « marais de Romney »).

6. *Vesuna,* déesse ombrienne, *Matres Vesuniahenae,* déesses de la Germanie Inférieure, *Tutela Vesunna,* déesse éponyme de Périgueux. Qu'il s'agisse là initialement d'un nom de source, cela résulte du fait que les *Matres* et la *Tutela* ont un lien étroit avec le culte des sources, et que l'on peut rapprocher de ces mots (comme le fait Holder, III, c. 261) le nom de la Vésonne, *Vesuna,* rivière de l'Orne.

localités[1], et (ce qui n'est pas moins important) de tribus ou de peuples[2] se rencontrent dans toutes les régions de l'Occident, îles[3] et presqu'îles[4] comprises[5].

1. Sans parler des noms de localités qui proviennent visiblement de noms de sources (cf. p. 264, n. 6). — Cf. *Aballo*, Avallon (Yonne), *Aballava*, Papcastle (Cumberland), *Abella* en Campanie, *Abellinum* à la frontière du Samnium et de la Campanie. Que ce radical doive être rapproché de celui de *apfel*, « pomme », c'est ce qu'a noté Meillet (*Dialectes*, p. 19), en rappelant l'épithète de l'*Abella* campanienne, *malifera* (Virgile, *Énéide*, VII, 740 [toutefois, il faut noter que l'épithète vise sans doute non pas les pommes, mais les grenades d'Abella; je ne crois pas ses noisettes, comme le dit Benoist]); il s'agirait maintenant de rechercher dans les documents médiévaux si l'on peut constater l'importance des pommeraies dans le pays d'Avallon et dans celui de Papcastle. Que, dans les temps préhistoriques, des localités aient pu s'appeler (comme si souvent de nos jours) du nom de « La Pomme », « Les Pommiers » ou « La Pommeraie », il n'y a pas de quoi s'étonner : car de tous les fruits il semble que ce soit la pomme qui ait joué le principal rôle, au moins dans les temps celtiques (cf. Espérandieu, *Recueil général des Bas-reliefs*). Rattachera-t-on à ce radical le nom du dieu *Abellio* ou *Abelio*, qui apparaît surtout dans le Comminges, pays très riche en pommes? Un dieu du pommier a pu y exister, comme a existé, dans la même région, un dieu du hêtre, *Fagus deus*.

2. Un des plus intéressants est celui de *Brigantes*, *Brigantii* (= « *montani* » ou, plutôt, « *castellani* »), qui se trouve en Angleterre, en Irlande, dans les Alpes, dans le Nord-Ouest de l'Espagne (La Corogne, en Galice, près du *promuntorium Celticum*, comme le remarque Holder, I, c. 539). C'est l'extension de ce nom qui mit Le Brigant sur la piste de l'unité linguistique de l'Occident. — Si les Italo-Celtes ont occupé la Vénétie, ce qui est possible, on pourrait comparer les *Veneti* du Morbihan aux *Veneti* du fond de l'Adriatique, et comme c'étaient deux peuples maritimes, détenteurs d'*emporia* importants, sans doute également trafiquants de l'ambre, le nom pourrait tirer son sens de leur situation et de leur rôle. J'hésite toujours à voir dans ces deux groupes de Vénètes deux rameaux d'un même peuple, encore que je ne sois pas opposé à l'hypothèse de vastes migrations par terre et surtout par mer à l'époque du bronze. On admet d'ordinaire que le mot *venetus*, « vert marin », vient de *Venetus*, « Vénète » : je ne sais si on ne peut pas supposer le contraire.

3. Grande-Bretagne, pour laquelle la preuve n'a pas besoin d'être faite. — Irlande. Voyez par exemple les *Brigantes* que, contrairement à l'opinion de Karl Müller (Ptolémée, II, 2, 6), j'accepterais comme réels, et que je placerais (avec Sieglin, pl. 30), dans le comté de Waterford, qui est, au surplus, un pays de montagnes, comme tous les domaines de Brigantes. Voyez aussi les *Manapii* (Ptol., II, 2, 7 et 8), qu'on a justement rapprochés des *Menapii* de la Flandre : mais on a supposé une origine commune, je crois plutôt à une situation semblable, ayant provoqué le même nom, les *Manapii* d'Irlande étant situés, comme leurs homonymes de Flandre, sur une bande plate et maritime (comté de Wexford). — Corse. Le nom de la rivière *Rhotanus* paraît assez caractéristique; *Clunium* rappelle le *Clunia* espagnol, qui est d'une région étrangère, ce me semble, à l'élément ibérique, et rappelle aussi le *Clunia* sur le Rhin de Rétie (près des *Brigantes*). — Je réserve la Sardaigne et la Sicile.

4. La preuve n'est plus à faire pour l'Italie. — En Espagne les noms analogues à ceux de l'Occident abondent, mais point partout. Et il y aurait à noter la zone de ces noms et celle des noms d'élément différent, notamment ibérique. J'aperçois deux régions d'intensité pour ces noms occidentaux : 1° celle de tout le rivage de l'Atlantique, depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure du Guadiana; 2° celle des hauts plateaux. Ce qui ne veut pas dire que des noms italo-celtiques ne se retrouvent pas dans d'autres régions : mais ils y sont infiniment plus rares. Et on pourrait conclure de cela que les Italo-Celtes ont été écartés plus ou moins tôt de la vallée de l'Ebre, de celle du Guadalquivir et des côtes de la Méditerranée : ce qui va d'accord avec tous les documents que nous possédons sur l'Espagne primitive.

5. D'Arbois de Jubainville, *Habitants*, II, p. 205-215. Mais il ne faut pas oublier que la thèse de d'Arbois (l'unité de l'Occident prouvée par la toponymie) n'a cessé de circuler dans le monde des érudits au moins depuis Leibniz.

Pour que tant de noms soient pareils dans cet Occident de l'Europe, pour qu'ils aient résisté au temps, il faut bien qu'ils aient été imposés au sol par des populations homogènes, et par des populations restées longtemps maîtresses de ce sol.

Ces populations, qui ont ainsi maîtrisé tout l'Occident, dont nous constatons l'influence exactement aux mêmes régions où nous trouverons plus tard des Italiotes et des Celtes, il me semble impossible que ces populations ne soient pas celles de l'empire italo-celtique[1].

L'archéologie de l'Occident, aux abords des plus anciens temps historiques, se divise en deux grandes périodes : l'âge du bronze et, immédiatement après, les différents âges du fer (Hallstatt et La Tène).

Or, les âges du fer correspondent exactement aux siècles où l'unité italo-celtique n'existait plus, où l'œuvre de son morcellement s'était achevée, où les Ombro-Latins de l'Italie, les Celtes de la Gaule, les hommes du Danube, les riverains de la Manche et de la mer du Nord, les habitants des hauts plateaux de l'Espagne, formaient des groupes de populations à vie très distincte. — Et de fait, à chacun de ces groupes

1. Il faudrait serrer de très près les mots de cette toponymie occidentale et voir leurs rapports avec le vocabulaire italo-celtique et avec le vocabulaire indo-européen. Jusqu'ici, toutes les analogies qu'on a pu relever rapprochent ces mots souvent de l'italo-celte, toujours de l'indo-européen. — Voyez entre autres les analyses faites par d'Arbois de Jubainville des noms de cours d'eau en *borm-* (*Habitants*, II, p. 124), *rot-* (p. 130), *seq-* (p. 131), *is-* (p. 134), *av-* (p. 140), *sav-* (p. 144), *dur-* (p. 145), *vis-* (p. 177), *-entia* (p. 152 et s.), etc. « Famille indo-européenne », conclut-il (p. 215). — Il est vrai que ces concordances toponymiques peuvent être attribuées (c'est la thèse de d'Arbois de Jubainville) à une période, à une population de l'histoire occidentale antérieures à la période et aux populations italo-celtiques (aux temps et aux habitants auxquels d'Arbois de Jubainville donne le nom de Ligures). Il y aurait eu, dans ce cas, deux civilisations successives, toutes deux indo-européennes, ayant fait l'unité de l'Occident : 1° celle de laquelle proviendraient les concordances toponymiques (les Ligures, dit d'Arbois de Jubainville); 2° celle qui résulterait des invasions concordantes italiotes et celtiques. Ce n'est pas impossible. — Mais si j'ai préféré identifier l'unité italo-celtique, la zone des concordances toponymiques, et (comme on le verra plus loin) le nom ligure, c'est qu'il y a, entre ces trois choses, une absolue coïncidence : 1° dans leur extension géographique, leur répartition sur la carte; 2° dans leur situation chronologique (Ligures, Italo-Celtes et dénomination des lieux précédant également les temps de la Gaule celtique et de l'Italie ombro-latine).

paraît s'appliquer une catégorie d'objets différents ou, comme l'on dit, une « province archéologique » distincte[1].

L'époque archéologique antérieure est celle du bronze. On est donc en droit de supposer qu'elle correspond à la période historique qui a précédé celle du morcellement, à la période de l'unité italo-celtique. Unité italo-celtique et âge du bronze désigneraient, dans leurs traits essentiels, une même civilisation[2].

Or, les archéologues qui se sont occupés de l'âge du bronze ont depuis longtemps constaté les étonnantes ressemblances que les objets de cette époque présentent entre eux dans tout l'Occident de l'Europe[3]. Ils expliquent ces analogies par des

1. Voici les trois grands groupes archéologiques que l'on distingue, à l'heure actuelle, aux temps du premier âge du fer. I. Les provinces proprement dites de Hallstatt : 1° Danube (y compris Bohême, Silésie et Posen); 2° la Gaule non maritime; 3° la partie ouest de l'Espagne. A ces provinces s'opposent alors très nettement, en Occident : II. Les Iles Britanniques, l'Armorique, la Scandinavie et l'Allemagne du Nord, demeurées encore à l'âge du bronze ; III. L'Italie, où le premier âge du fer (civilisation villanovienne) a un caractère particulier. Et ces cadres correspondent bien aux quatre éléments fournis par l'histoire : 1° les Celtes proprement dits ; 2° les indigènes, à langue italo-celtique, riverains de l'Atlantique ; 3° ceux de l'Allemagne et de la Scandinavie ; 4° les nations italiotes.

2. Cela n'empêche nullement de croire : 1° que l'unité italo-celtique a pu se détacher de l'unité indo-européenne après la découverte de l'or, du cuivre et même du bronze ; 2° qu'elle a pu se disloquer avant la fin de l'âge du bronze et bien avant les temps du fer ou de Hallstatt. En d'autres termes, j'entends dire que le monde italo-celtique correspond à certaines époques du bronze, et non à toutes, et non aux époques initiales et finales. Il serait par exemple possible que l'établissement des Italo-Celtes en Occident soit postérieur à une première époque du cuivre et du bronze (première période), que leur dislocation soit antérieure à une époque terminale (troisième période), que leur extension formât l'époque intermédiaire (seconde période) : je donne ces chiffres schématiquement, sans aucun lien avec les quatre âges du bronze acceptés par Déchelette (II, p. 105-107). — L'étude comparée de ces quatre âges du bronze dans les différents pays de l'Europe amènera des résultats plus précis : encadrée par la linguistique, la toponymie et l'histoire, l'archéologie leur donne plus de précision. S'il est avéré, comme l'indiquait Déchelette (II, p. 105), que le Nord de la France est demeuré néolithique au temps de l'âge du bronze I (2500-1900, dit Déchelette), l'unité italo-celtique n'était point alors achevée au Nord-Ouest. Comme il semble que l'âge du bronze IV (1300-900, d'après Déchelette), s'est continué dans le Nord-Ouest de l'Europe alors que l'âge du fer avait paru ailleurs (ici, n. 1), c'est au cours de cet âge que la dislocation s'est faite. L'unité italo-celtique correspondrait donc aux âges du bronze II et III (1900-1600-1300, Déchelette). J'ai à peine besoin de dire tout ce qu'il y a de provisoire et de conjectural dans ces indications.

3. On note ces ressemblances surtout pour les plus anciens objets de bronze, et notamment pour les poignards triangulaires et les haches plates, qu'on place dans la première période, et en cela même les ressemblances s'étendent bien au delà de l'Europe occidentale (cf. Déchelette, II, p. 3) : peut-être ces objets faisaient-ils partie de l'outillage primitif des Indo-Européens au moment de leurs principaux mouvements. On sait, d'ailleurs, que cette première période du bronze doit avoir duré très longtemps, notamment en Scandinavie et en Basse-Allemagne (Montelius, *Die Chronologie der ältesten Bronzezeit in Nord-Deutschland*, dans *Archiv für Anthropologie*, XXVI, 1900, p. 37).

relations commerciales[1] ou par de communes influences venues de la Méditerranée[2]. Nous les expliquerons plus volontiers par une unité de civilisation, par une union politique, sociale ou religieuse[3], par ce que nous avons appelé l'empire italo-celtique.

Un tel empire, une telle unité, linguistique, archéologique, sociale, embrassant une aussi vaste région à la veille des temps historiques, n'a pu disparaître sans laisser, dans les textes des écrivains de ces temps, quelques traces de son existence, noms de chefs ou noms de peuples.

Comme noms de chefs, je n'en trouve qu'un seul qui puisse se rattacher au souvenir de ce grand empire, c'est celui d'Hercule. Conquérant et législateur de tout l'Occident, bâtisseur de routes, dessiccateur de marécages, protecteur des marchands, justicier actif, il a bien l'allure d'un souverain universel : et que dans ce qu'on racontait de lui il y ait l'écho de quelque long règne à l'âge du bronze, c'est là une hypothèse qu'il m'est impossible d'écarter. — Mais je n'en dirai pas davantage à ce sujet : le mythe d'Hercule renferme un si petit nombre d'éléments venus des peuples occidentaux (y en a-t-il même?), il renferme en revanche tant d'histoires forgées à plaisir par l'imagination des poètes ou des grammairiens de la Grèce, que ce serait une entreprise stérile de chercher à extraire de ce mythe le souvenir de quelque fait réel. Voyez à quoi l'on s'exposerait si l'on tentait de reconstituer le règne de Charlemagne à l'aide des épopées françaises. — Il

1. Montelius, p. 504, 510, etc.

2. Déchelette, II, p. 3, 83, etc. Ces deux explications se ramènent, d'ailleurs, le plus souvent l'une à l'autre, les influences méditerranéennes ayant suivi les voies du négoce et s'étant produites par échanges commerciaux.

3. Les influences exotiques et commerciales n'auraient pas suffi, je crois, à amener cette unité archéologique : il faut supposer, à l'arrière-plan, une unité linguistique, des ententes sociales, des accords religieux, produit d'une union politique et, le cas échéant, survivant à cette union. L'unité de l'archéologie de La Tène, par exemple, s'explique à merveille, sans qu'il y ait place au moindre doute, par l'extension de l'empire celtique, c'est-à-dire par des organismes politiques, et non commerciaux.

n'empêche que ces épopées prouvent au moins, à elles seules et sans autres textes, que Charlemagne a été un grand chef et qu'il a régné sur un vaste empire.

Comme noms de peuples, j'en trouve un, que les plus anciens écrivains, grecs et latins, ont précisément appliqué à tout l'Occident de l'Europe : celui de Ligures.

A la veille des temps historiques (mettons, si l'on veut, avant le VIIIe siècle en Italie, et avant le Ve siècle en Gaule), les Anciens nous ont parlé de la présence de Ligures en Italie[1], en Corse[2], en Gaule[3], en Espagne[4], sur les rivages de la Manche[5] et sur ceux de la mer du Nord[6]. Et ce nom allait si loin dans l'Ouest et le Nord de l'Europe que chez les géographes grecs de ces temps-là le mot de « Ligures » signifiait, d'une manière générale, toute cette région de la terre[7]. Or, c'est précisément cette Europe occidentale qui a été le domaine de l'unité linguistique des Italo-Celtes : et partout où un auteur

1. Et jusqu'en Sicile, où on les faisait aborder, chassés par les Ombriens et les Pélasges, quatre-vingts ans avant la guerre de Troie : Λιγύων ἄγοντος αὐτοὺς Σικελοῦ. Τοῦτον... υἱὸν Ἰταλοῦ. Ce renseignement est emprunté par Denys (I, 22) à Philistus de Syracuse, écrivain du IVe siècle; Silius Italicus, XIV, 37-8; Festus (qui donne les *Sacrani* de Rieti comme les adversaires des Ligures). — Dans la région de Rome : Τοὺς δ' Ἀβερριγῖνας... Λιγύων ἀποίκους (Denys, I, 10). — Dans la vallée du Pô : Pline, III, 122, 123, 124.

2. *Exordium incolis Ligures dederint* (Solin, III, 3).

3. Le texte de Lucain est très net (I, 442-4) : *Ligur... toti prælate Comatæ;* Aviénus, 127 et s. (désigne la Gaule de la Manche); etc.

4. Aviénus, 196 et s. (désigne le Nord-Ouest de l'Espagne, jusqu'aux Pyrénées); 284 (vallée du Guadalquivir). — Thucydide, VI, 2, 2 : Σικανοί... ἀπὸ τοῦ Σικανοῦ ποταμοῦ τοῦ ἐν Ἰβήρᾳ ὑπὸ Λιγύων ἀναστάντες. D'Arbois de Jubainville (II, p. 29 et 365) a supposé que ce fleuve *Sicanus* était la Seine et que par Ibérie Thucydide entendait ici l'Occident de l'Europe. Ce n'est pas possible. *Sicanus* ou *Sicana* est le fleuve ibérique d'Aviénus (479-480), le Jucar, occupé dans sa vallée inférieure par des Ibères (Aviénus le dit), et dont la vallée supérieure était en Celtibérie (n'oublions pas que la Celtibérie est riche, sinon en éléments proprement celtiques, du moins ligures ou italo-celtiques). La présence de colonies grecques très anciennes sur le rivage qui avoisinait le Jucar (*Revue,* 1903, p. 321) permet de croire que Thucydide (ou sa source) a parfaitement pu connaître l'existence de Ligures dans cette vallée. — Ératosthène *ap.* Strabon, II, 1, 40 (extrémité méridionale de l'Espagne).

5. Note 3.

6. En supposant (cf. Hérodote, III, 115) que l'Eridan, ou le fleuve de l'ambre, est ici, non pas le Pô, mais l'Elbe; Hésiode *ap.* Hygin, 154 (= Didot, fr. 104).

7. Hésiode, cité par Eratosthène *ap.* Strabon (VII, 3, 7) = Didot, fr. 132 : Αἰθίοπας Λίγυς τε ἠδὲ Σκύθας.

antique a placé des Ligures, nous trouvons traces certaines de cette unité.

Je n'hésite donc pas à croire que, par ce mot de Ligures, les Anciens désignaient ce qu'ils pouvaient savoir des populations de langue italo-celtique au temps de l'unité, et de celles qui restèrent fidèles à cette langue après la dislocation de cette unité.

Voici les objections que l'on peut faire à cette hypothèse :

1° La langue des Italo-Celtes était indo-européenne, celle des Ligures ne l'était pas. — Il y a tout lieu de croire, au contraire, que le ligure était une langue indo-européenne[1]. De lui nous possédons quelques mots, transmis par les auteurs ou les inscriptions : et ces mots sont si voisins des idiomes italo-celtiques qu'on a souvent voulu les rattacher, non pas au ligure, mais au celte[2]. De lui encore nous possédons des noms de lieux et de peuples : la majorité de ces noms sont conformes au vocabulaire géographique de l'Europe occidentale[3].

2° Si ce nom de Ligures avait été celui d'un vaste empire, pourquoi se serait-il localisé, dans les temps historiques, sur certaines régions, très limitées, de l'Europe occidentale : la Rivière de Gênes en Italie, une plaine près de Narbonne, un marécage près de Cadix[4]? — Mais c'est précisément ce qui arrive aux grands empires : ces empires une fois disloqués, leur nom reste souvent accroché à quelques parcelles du territoire sur lequel il s'était jadis étendu. Bien après la fin de l'unité celtique, on citait des îlots de « Celtes » en Espagne et peut-être sur la mer du Nord[5]. Bien après la chute de l'Empire

1. C'était l'opinion des trois linguistes qui ont étudié le plus près les mots ligures, d'Arbois de Jubainville, Pauli, Kretschmer.

2. Cf. en dernier lieu *Revue*, 1914, p. 101.

3. Nom de cours d'eau : *Aventia;* noms de localités : *Segesta, Genua* (cf. *Genava, Genabum*); noms de peuples : *Brigiani, Velauni*. Autres, étudiés par d'Arbois de Jubainville, *Habitants*, I, p. 359 et s., II, p. 195 et s.

4. Cf. *Revue*, 1906, p. 251-252.

5. S'il est vrai que les Celtes hollandais du temps des premières invasions franques se rattachent aux anciens Celtes, et qu'il n'y ait pas là une similitude onomastique de pure apparence (cf. *Revue*, 1914, p. 322).

romain, ce mot de « Romains » demeurait attaché à plusieurs régions de cet empire, comme l'Aquitaine et quelques vallées alpestres, auxquelles les royaumes héritiers de Rome avaient laissé l'indépendance.

3° Si l'on identifie les Ligures de la Gaule et de l'Italie avec les populations de langue italo-celtique, c'est-à-dire avec les ancêtres des Italiotes et des Celtes, comment expliquer que les ennemis ordinaires des Ligures, leurs conquérants et peut-être les destructeurs de leur unité, aient été les Italiotes ombriens en Italie[1] et les Celtes en Gaule[2]? — Mais ces luttes des Ombriens et des Celtes contre les Ligures sont des faits d'ordre politique, et non pas d'ordre linguistique : pourquoi les Ombriens et les Celtes ne seraient-ils pas des peuples ayant fait partie de l'empire ligure et aspirant ensuite à le détruire ou à le remplacer[3]? Ne pourrait-on comparer leur rôle à celui des Romains, membres de la ligue latine et ensuite ses pires ennemis? ou à celui des Francs de Clovis, sujets d'abord et ensuite conquérants de la Gaule romaine? Habituons-nous à voir dans le plus lointain passé de l'Europe des batailles entre les nations et des luttes pour l'empire, pareilles en tout à celles de l'époque classique et des temps modernes[4].

---

1. Philistus de Syracuse *ap.* Denys, I, 22 (cf. ici, p. 269, n. 1), qui place l'expulsion des Sicules Ligures par les Ombriens quatre-vingts ans avant la guerre de Troie, soit au XIIIe siècle. Caton a dû suivre une tradition qui donnait une date moins ancienne, lorsqu'il faisait fonder Améria (par les Ombriens sans nul doute) en 1135 avant notre ère (Pline, III, 114). L'histoire des *Sacrani* de Rieti expulsant Ligures et Sicules du Septimontium de Rome (Festus, *s. v.*) se rattache peut-être à cette migration ombrienne.

2. Aviénus, 133.

3. Ils ont pu se constituer à l'intérieur de cet empire, soit plutôt à sa lisière : c'est le cas de Rome, placée à la bordure du Latium ; des Francs, à la bordure de la Gaule ; c'est sans doute le cas des Celtes, que je suppose toujours avoir existé d'abord sur les rivages orientaux de la mer du Nord, à l'extrémité des domaines ligures ; et c'est peut-être le cas des Ombriens, si l'on admet l'hypothèse qui les fait venir des Alpes d'Autriche. Ces conquêtes de vastes groupes de populations par la population en bordure sont un phénomène constant en histoire. Et l'histoire de la Prusse en est un dernier exemple.

4. Il y a là-dessus des remarques très justes chez Grenier, *Bologne*, p. 482 : « Un nom propre de peuple appartient à l'histoire, non à l'archéologie, ni même à la linguistique. Il suppose, en effet, une nationalité constituée ; et, s'il est vrai que la civilisation et la langue représentent des indices de la nationalité, ces éléments, si importants soient-ils, ne se confondent cependant pas avec la nationalité elle-même. » — Toutes les discussions auxquelles les Celtes ont, par exemple, donné lieu, auraient pu être évitées si l'on s'était borné à dire ceci : les Celtes, au début de leur

Le nom de Ligures[1] a-t-il été imaginé par les Grecs? ou était-il en usage chez les peuples de cette langue?

La première hypothèse s'appuie sur les faits suivants. — Le mot λιγύς, en grec, signifie « mélodieux ». Or les Ligures passaient pour un peuple de chanteurs, et, dans les légendes, l'on ne séparait pas leur nom de celui du cygne, l'oiseau chanteur : *Cycnos* était leur roi.

Voici ce qui peut faire croire à une appellation indigène. — Le nom paraît s'être trouvé dans le périple d'Himilcon[2], qu'on peut supposer étranger à des influences grecques. Il a été, à l'époque romaine, porté comme nom propre par des gens de l'Occident[3].

Ni dans un sens ni dans l'autre je ne vois encore d'argument décisif.

Je crois que, sous le nom d'Hyperboréens, les Grecs ont désigné un peuple bien déterminé, apparenté aux Ligures, et ensuite les Ligures eux-mêmes.

Le premier texte qui les mentionne devait être le poème géographique d'Aristée : et dans ce poème il s'agit du peuple des Estes, dans le Samland, détenteur d'un des deux gîtes de l'ambre, peuple pacifique, agriculteur, et dont la langue était un dialecte de même famille que la langue des Bretons, qui

histoire, furent une nation qui a conquis la Gaule, nation dont on ne sait si elle parlait la langue que les linguistes appellent le celtique, nation dont on ne sait si elle possédait alors la civilisation que les archéologues ont appelée plus tard celtique. Pour mon compte, je n'ai jamais dit ni voulu dire autre chose; et si mes contradicteurs avaient su d'abord me lire et me comprendre, ils se fussent épargné des reproches à faux. Comme le dit fort bien M. Grenier, un nom national, le mot Celte ou le mot Franc, est un phénomène historique, le cadre d'un temps, et rien de plus, et il peut, suivant les siècles, correspondre à des langues et à des civilisations différentes.

1. Il ne faut pas, d'ailleurs, nous égarer sur les mots. Il est fort probable que les Celtes qui ont conquis la Gaule parlaient une langue italo-celtique: mais la preuve n'est et ne sera point faite. Et les langues que nous appelons celtiques peuvent fort bien être l'héritage, non des Celtes, mais des Ligures antérieurs aux Celtes, c'est à-dire des Italo-Celtes. — En ce qui concerne les Ombriens, le même problème se pose. Nous ignorerons toujours la langue qu'ils parlaient dans leur pays d'origine, au second millénaire avant notre ère. — Voyez le peu de rapports qu'il y a entre les noms de Franc et de langue française.

2. Transmis par Aviénus, 132, 135, 196, 628.

3. Comme gentilice, *Ligurius*, ou *cognomen*, *Ligur*, *Ligus*.

était de l'italo-celte[1]. — Comme ce nom d'Hyperboréens a été d'abord parfaitement localisé[2], il serait fort possible qu'il fût l'arrangement, le travestissement à la grecque, du nom que se donnaient les indigènes.

Dans la suite des temps, ce mot d'Hyperboréens a désigné ensuite les habitants de la Bretagne et les Celtes, c'est-à-dire des populations d'origine ou d'accointance ligure.

Il ne serait pas impossible que le nom d'ensemble de toutes ces populations, leur vrai nom, sacré et national, ait été celui d'« Ambres » ou d'« Ambrons »[3].

On sait que ce nom était celui que se donnait précisément la population de la Rivière de Gênes, celle au profit de laquelle les Anciens ont fini par spécialiser le mot de Ligures[4]. On sait aussi que ce mot se retrouvait chez le peuple des Ambrons, situés à l'autre extrémité de l'Europe, sur les bords de la mer Baltique[5].

Nous pouvons être tentés[6] de rapprocher ce mot d'« Ambrons » du nom des Ombriens, la plus puissante des nations

1. Voyez le fameux texte de Tacite, *Germanie*, 45, et comparez-le à Hérodote, IV, 13-14; ici, *Revue*, 1913, p. 28.

2. Voyez également le trajet des offrandes des Hyperboréens (1915, p. 121).

3. Le texte de Plutarque (*Marius*, 19) est capital. Il s'agit de la rencontre, sur le champ de bataille d'Aix, des Ambrons, compagnons des Cimbres et des Teutons, avec les Ligures de l'Italie: Συναλλόμενοι πάντες ἅμα τὴν αὑτῶν ἐφθέγγοντο πολλάκις προσηγορίαν Ἄμβρωνες, εἴτε ἀνακαλούμενοι σφᾶς αὐτούς, εἴτε τοὺς πολεμίους τῇ προδηλώσει προεκφοβοῦντες. Τῶν δὲ Ἰταλικῶν πρῶτοι καταβαίνοντες ἐπ' αὐτοὺς Λίγυες, ὡς ἤκουσαν βοώντων καί συνῆκαν, ἀντεφώνουν καὶ αὐτοὶ τὴν πάτριον ἐπίκλησιν αὑτῶν εἶναι· σφᾶς γὰρ αὐτοὺς οὕτως κατὰ γένος ὀνομάζουσι Λίγυες. Ce qui fait l'importance de cette assertion, c'est qu'il s'agit, chez les Ligures, d'un nom collectif, national (κατὰ γένος), par suite très ancien, et c'est ensuite qu'il s'agit, chez les Ambrons, sans doute d'un nom de ralliement servant de cri de guerre, c'est-à-dire encore d'un mot à valeur sacrée, et d'antique origine.

4. Dans ce cas-là, le nom d'« Ambres » serait l'équivalent, pour l'unité italo-celtique, du nom d'« Aryens » pour l'unité indo-iranienne: « **Arya-* est un nom propre, dont il n'y a pas lieu de rechercher le sens, mais dont l'existence atteste l'unité d'une population d'Indo-Iraniens, qui s'est divisée par la suite » (Meillet, *Dialectes*, p. 24-25).

5. Note 3. — Il est impossible d'indiquer le domicile primitif des Ambrons. Mais comme ils ne sont mentionnés qu'en compagnie des Cimbres et des Teutons, on ne peut guère les placer qu'aux abords du Jutland, dans les parages de la mer du Nord ou de la mer Baltique. Zeuss (p. 151) rapprochait leur nom de celui de la rivière Emmer, *Ambra*.

6. Bien des érudits l'ont fait, et de tout temps.

italiotes nées du monde ligure[1]. Nous pouvons également être séduits par la ressemblance de ce mot d'« Ambrons » avec celui d'« ambre »[2], surtout étant donné que l'ambre, la denrée précieuse et sainte chez les Italo-Celtes, se recueillait en terre ligure. Mais toutes ces similitudes paraissent, jusqu'à nouvel ordre, purement fortuites.

En voici une autre, sur laquelle il est peut-être bon d'appuyer.

Les Ombriens furent, on vient de le dire, la nation la plus puissante de l'Italie primitive, à l'époque du premier âge du fer[3]. Or, ils passaient pour être d'origine celtique[4]. Comme, d'autre part, les Celtes commencèrent à dominer la Gaule à cette même époque[5], on pourrait supposer ceci : Ombriens et Celtes sont deux peuples détachés d'une même nation, nation formée sur territoire ligure et formée sur ces terres des Alpes d'Autriche où la civilisation du fer, dit-on, aurait pris naissance[6] : et ces deux peuples auraient l'un après l'autre mis fin et au monde ligure et à l'époque du bronze, les Ombriens en pénétrant en Italie par les Alpes[7], les Celtes en Gaule par le

1. Cf. note 3.

2. Voyez la note de M. Casanova dans la *Revue*, 1912, p. 193.

3. Vers 700-500 ? Hérodote, IV, 49 (où χώρης Ὀμβρικῶν semble désigner le Nord ou le Centre de l'Italie); I, 94; Pline, III, 112-3; Denys, I, 27; Strabon, V, 1, 11; 2, 1; etc. Toute cette question des Ombriens est très bien traitée par Modestov, *Introduction*, p. 302 sqq. — L'importance des Ombriens dans l'histoire primitive de l'Italie ne fera que croître; et c'est un des très grands mérites de M. Grenier, de lui avoir rattaché la civilisation villanovienne (*Bologne*, 1912, p. 484 et s.)

4. M. Antonius [grammairien contemporain de César] *ap.* Solin, II, 11 : *Gallorum veterum propaginem Umbros;* la même tradition chez Tzetzès, scholies à Lycophron, vers 1360 : Ὄμβροι, γένος Γαλατῶν.

5. Il m'a toujours paru difficile de placer l'installation du nom celtique en Gaule avant 550; dans le même sens, Viollier, *Festgabe für Hugo Blümner*, 1914, p. 266 = *Les Sépultures du second âge du fer*, Genève, 1916, p. 87. — Il y a, entre la domination des Celtes en Gaule et celle des Ombriens en Italie, d'assez curieuses similitudes, celle-ci d'ailleurs étant antérieure à celle-là.

6. Cf. Ridgeway, *The beginning of iron* [*q. n. v.*], cité par Déchelette (II, p. 548), lequel admet du reste que les Celtes aient connu le fer par l'intermédiaire de cette région. Le même Ridgeway, *The early Age of Greece*, I, 1901, p. 407 et s.

7. D'Arbois de Jubainville, *Habitants*, II, p. 242; Modestov, *Introduction*, p. 306 (qui, acceptant l'hypothèse de Brizio, les fait venir de la Drave et de la Save par les Alpes Carniques).

haut Danube[1]. — Mais je crois pouvoir écarter cette hypothèse. Rien ne nous dit que Celtes et Ombriens aient apporté la civilisation du fer : ils l'ont développée, ce qui est tout autre. Aucune tradition ne nous indique où était le berceau des Ombriens; pour les Celtes, leur tradition les faisait venir de la Frise ou du Jutland. — La parenté que les Anciens ont établie entre Ombriens et Celtes, s'explique sans doute par les caractères communs de leurs deux langues, filles également de l'italo-celtique[2], mais peut-être restées toutes deux plus fidèles à leur parenté originelle[3].

L'unité italo-celtique une fois établie, on voit les conséquences qui peuvent en résulter pour l'histoire générale de l'Occident.

1° Elle explique, je l'ai déjà dit, les analogies que présentent les monuments de l'époque du bronze, en grande partie contemporaine de cette unité.

2° Elle explique, mieux encore (car les institutions se diversifient moins que les objets), les innombrables analogies que présentent les institutions politiques, juridiques, sociales, religieuses, de la Gaule et de l'Italie. On a pu dire que la Gaule de Vercingétorix rappelait l'Italie des Tarquins. Cela se comprend : sous des influences plus méridionales (nature du sol et voisinages de civilisations), les Italiotes du littoral se sont plus vite transformés[4], la Gaule est restée plus longtemps fidèle à son passé. Aussi, la *Cité antique* de Fustel de Coulanges,

1. C'est une opinion très répandue : d'Arbois de Jubainville, *Habitants*, I, p. 230, 262; cf. *les Celtes*, p. 6; Dottin, *Manuel*, 1re éd., p. 342; Déchelette, II, p. 571.

2. Dans le même sens, d'Arbois de Jubainville, *Habitants*, II, p. 251. — Grenier (*Bologne*, p. 504) croit que la tradition de cette parenté a été imaginée par les Anciens à cause « de l'identité de civilisation entre Ombriens et Gaulois de Cisalpine ».

3. Les linguistes paraissent aujourd'hui d'accord pour ne pas établir entre les langues celtiques et l'ombrien une parenté plus intime qu'entre elles et le latin (d'Arbois, *Habitants*, II, p. 244; Meillet, *Dialectes*, p. 39; Grenier, *Bologne*, p. 501). Je ne peux pas les suivre sur ce point. En ne tenant compte que de ce qui reste comme vestiges du celtique ancien, noms communs et noms de personnes, le celtique nous apparaît plus voisin de l'ombrien que du latin, et du reste les linguistes l'ont implicitement avoué, en prenant pour des inscriptions ombriennes des inscriptions celtiques (cf. p. 263, n. 4)

4. Les Ombriens demeurant sans doute en retard sur les autres Italiotes.

quoique consacrée aux peuples classiques, peut nous être d'un très grand secours pour comprendre la plus vieille civilisation gauloise.

3° Elle explique la très grande facilité avec laquelle les Gaulois acceptèrent les lois et les coutumes latines. Chaque coutume latine rencontrait une coutume gauloise semblable, à laquelle elle s'appareillait aussitôt.

4° Elle explique pourquoi l'Empire romain de l'Occident est si vite devenu une unité linguistique. Le latin retrouvait partout[1] des langues issues du même tronc que lui. Il les recouvrit et les fondit sans peine.

5° Peut-être même explique-t-elle pourquoi tant de choses sont semblables dans toute l'Europe de l'Occident. On attribue d'ordinaire ces ressemblances à la conquête romaine : peut-être proviennent-elles, pour une part, de l'unité italo-celtique.

CAMILLE JULLIAN.

1. L'ibère et l'étrusque mis à part.

LE MONT DÉSIRÉ

Pour expliquer le nom ancien de Lyon (*Lugudunum* sur les monnaies), les anciens ont mis en avant trois hypothèses :

1° D'après un traité faussement attribué à Plutarque[1], *Lugu-dunum* signifierait la « Colline du Corbeau », λοῦγος étant, en celtique, le nom de cet oiseau de proie. Il est certain que le mot *lugu*, signifiant corbeau, ne se rencontre dans aucun dialecte celtique[2] ; la notice du Pseudo-Plutarque repose donc sur une erreur. Toutefois, on a lieu de croire que le corbeau était réputé sacré sur la colline de Lyon[3], comme la chouette sur l'Acropole d'Athènes et l'oie sur le Capitole de Rome; il y a donc une part de vérité dans cette fausse étymologie.

2° Héric, écolâtre de Saint-Germain d'Auxerre, mort en 880, a écrit dans une *Vie de saint Germain*, rédigée en hexamètres, que *Lugudunum* est l'équivalent de *Mons Lucidus* (IV, 298) :

Lugduno celebrant Gallorum famine nomen,
Impositum quondam quod sit mons lucidus idem.

Ce n'est pas Héric qui a inventé cela; il l'a trouvé dans quelque ancien auteur que nous n'avons plus. Cette étymologie est très vraisemblable[4]. *Lugudunum* = *Mons Lucidus* aurait pour pendants toponymiques les nombreux *Clermont* et *Montclar*.

3° Dans le fragment de glossaire celto-latin découvert à Vienne en 1836 par Endlicher, on lit : *Lugduno* = *desiderato monte* (*Rev. archéol.*, 1868, I, p. 340). Du Cange, avant la

1. Plut., *De fluviis* (p. 732, Reiske), d'après Clitophon, auteur inconnu.
2. Diefenbach, *Orig. Europaeae*, p. 328.
3. Voir Desjardins, *Géogr. de la Gaule*, t. III, p. 73.
4. Admise, entre autres, par Diefenbach en 1861, *loc. cit.*

découverte d'Endlicher, avait noté la même glose dans un manuscrit de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*[1].

Les modernes ont proposé des étymologies sémitiques sur lesquelles il est inutile de s'arrêter et une étymologie celtique qui a généralement trouvé crédit : *Lugudunum*, colline du dieu Lugu[2]. Cette étymologie présente deux défauts. D'abord, elle fait état d'un dieu Lugu qui est complètement inconnu de l'épigraphie gallo-romaine comme des textes gréco-latins; le célèbre personnage de ce nom, dans les textes irlandais du Moyen-Age, n'a pu être introduit sans arbitraire dans la mythologie de la Gaule continentale. En second lieu, le premier composant des noms en *dun* est généralement un substantif (comme dans *Châteaudun*) ou un adjectif (comme dans *Verdun*); je ne vois aucun exemple certain où le premier composant soit un nom divin. Autun = *Augustodunum* ne fait pas exception, *Augustus* étant une épithète; on ne saurait davantage alléguer *Camulodunum* (Colchester), car *Camulus* n'est qu'une épithète du Mars gaulois.

Je ne crois pas qu'on ait encore expliqué l'étymologie *Lugudunum* = *desideratus mons*, que j'ai signalée d'après le glossaire d'Endlicher. Dire qu'elle est absurde ne suffit pas : il faut en motiver l'existence. Voici comment il me semble qu'on y peut parvenir.

Le christianisme lyonnais est, à l'origine, tout hellénique. Nous savons cela avec certitude par la fameuse lettre qu'a conservée Eusèbe, adressée par les communautés chrétiennes de Vienne et de Lyon aux chrétiens d'Asie et de Phrygie (177). Lors de la persécution que subit, sous Marc-Aurèle, la petite communauté lyonnaise, elle avait pour évêque un vieillard nonagénaire, prédécesseur de saint Irénée, saint Pothin.

Lucidus mons, équivalent de Lugudunum selon Héric, se traduirait en grec ΦΩΤΕΙΝΟΝ ΟΡΟΣ. Admettons un déplacement de l'aspiration initiale : nous avons ΠΟΘΕΙΝΟΝ ΟΡΟΣ, ce qui est la traduction exacte de *Desideratus mons*, la glose d'Endlicher.

1. Cf. *Itin. Anton.*, éd. Wesseling, p. 617.
2. Voir, en dernier lieu, *Revue celtique*, 1914, p. 384; *Revue archéol.*, 1914, II, p. 205.

Mais le déplacement de l'aspiration n'est pas un phénomène purement phonétique. La gloire du premier évêque de Lyon, ΠΟΘΕΙΝΟΣ, saint Pothin, qui avait sans doute une chapelle sur la hauteur, a dû y être pour quelque chose. Sous cette influence, *Clermont* a été changé en *Montdésiré*, parce que *désiré*, Ποθεινός, était le nom de l'évêque resté populaire comme le fondateur du christianisme lyonnais.

Les noms devenus célèbres font parfois disparaître les noms obscurs, mais souvent aussi ils les altèrent, surtout quand il y a homophonie : c'est ainsi qu'à Paris même la rue *d'Enfer (via Inferni)* est devenue la rue *Denfert-Rochereau*, du nom de l'héroïque défenseur de Belfort. Tout récemment, une Revue américaine publiait une correspondance de Grèce, relatant une procession solennelle vers la cathédrale d'Athènes; le roi, écrivait le correspondant, était dans une calèche *attelée à la Douaumont*. Ce correspondant, homme très instruit d'ailleurs, ne connaissait plus l'obscur gentilhomme du temps de Louis XVIII, le duc d'Aumont, auquel est dû ce mode d'attelage; mais il était familier avec le nom du fort de Douaumont qui, depuis peu, a rempli le monde.

J'estime donc que le scribe du glossaire celto-latin d'Endlicher a eu sous les yeux un exemplaire d'un glossaire celto-grec, où une erreur, peut-être déjà ancienne, avait introduit la glose : Λουγούδουνον = ποθεινὸν ὄρος (au lieu de φωτεινὸν ὄρος, qu'a dû porter le texte original et qui est seul exact).

SALOMON REINACH.

LE GAULOIS *PETRU*

SON ÉVOLUTION AU POINT DE VUE DU SENS

Il est reconnu qu'il existe une véritable paléontologie du langage, avec ses couches ou terrains caractéristiques, ses mots fossiles et ses mots en évolution, dont les formes et les aspects successifs révèlent des époques différentes et permettent d'établir une chronologie linguistique approximative : « Le sens intime d'un radical, disait excellemment Fustel de Coulanges dans l'introduction de sa *Cité antique* (p. 5), peut quelquefois révéler une ancienne opinion ou un ancien usage; les idées se sont transformées et les souvenirs se sont évanouis, mais les mots sont restés, immuables témoins de croyances qui ont disparu. »

Le vocabulaire des langues celtiques en fournit un bon nombre d'exemples. Certains termes heureusement conservés nous révèlent des idées et un état social que l'absence de textes vieux-celtiques et le silence des auteurs de l'Antiquité nous condamnaient à ignorer. D'autres ne s'éclairent que par l'évocation d'une civilisation depuis longtemps disparue. Le breton moderne *enebarz* ne signifie plus que *douaire*. Sa forme vieille-celtique et son étymologie auraient été impossibles ou tout au moins très difficiles à retrouver, s'il n'apparaissait dans une charte du IXe siècle sous la forme *enep-uuert*[*h*], composé de *enep*, visage, et *uuerth*, prix, valeur : mot à mot, *prix du visage*. Cette expression singulière s'explique facilement par le fait que chez tous les Celtes insulaires *visage* était synonyme d'*honneur*. Chez les Gallois, au Moyen-Age, *wynep*, visage, était employé couramment dans ce sens. *Enep-werth*, en Armorique, au IXe siècle, désigne particulièrement le don fait par le mari à la femme après la consommation du mariage. Il avait un sens plus général, précisé dans les *Lois galloises :* on entendait par ce terme toute compensation légale pour un dommage quelconque. Son existence en Armorique au IXe siècle suffit, en l'absence de tout code, à prouver qu'à cette époque, chez les Bretons continentaux comme chez les Bretons insulaires, ce droit reposait sur la compensation légale. Il en était de même chez les peuples restés au même degré de civilisation, comme les Germains. Mais chez les Bretons insulaires, outre la compensation pour le dommage matériel, il y a une

compensation obligatoire pour l'insulte ou l'atteinte portée à l'honneur : elles ne se confondent pas. C'est une préoccupation qu'on chercherait vainement dans le droit germanique.

L'irlandais *búaidh*, le gallois *budd*, sont identiques, comme je l'ai montré (*Rev. celt.*, XXVIII, 416), à l'allemand *beute;* mais tandis que *beute* ne signifie que *butin*, l'irlandais et le gallois ont conservé au mot son sens primitif et plus noble de *victoire;* le sens de profit qu'il a aussi chez eux n'en est, à leurs yeux, qu'une conséquence secondaire[1]. Il me semble qu'il y a là, au point de vue moral, une différence appréciable sur laquelle, aujourd'hui, il est inutile d'insister.

Le breton *saout* signifie *vaches* au pluriel. Il avait résisté d'autant mieux à toutes les tentatives étymologiques qu'il est isolé dans la famille celtique. J'ai pu avec certitude (*Rev. celt.*, IX, 272) le faire remonter au latin *soldus*, *solidus : l* se vocalise devant une dentale en breton vers la fin du XIIe siècle; *solt*, d'ailleurs existe[2] dans des chartes du XIe siècle. Cet emprunt, au premier abord singulier, s'explique facilement : chez tous les Celtes, à l'époque historique même, chez les Gallois jusqu'au X-XIe siècle (au moins en théorie et dans les lois), la vache constituait en quelque sorte l'unité monétaire ou plus exactement l'unité d'échange. En revanche, le breton *buhez*, gallois *buchedd*, existence, vie, qu'on s'obstinait contre toute vraisemblance linguistique et en dépit des lois phonétiques, à tirer d'une forme apparentée à *bíuo-*, indo-europ. *g^u^iuo-* (latin *vivus*), s'expliquait facilement comme dérivé de *buch,* vache, en breton et en gallois : *bucheā* est un collectif qui est passé du sens de vaches à celui de moyen d'existence, le bétail constituant la principale ressource des Celtes, puis à celui d'*existence,* de *vie même.* Parfois un groupe celtique ne conserve que le sens dérivé; c'est ainsi que, dans le même ordre d'idées, le gallois *alaf*, prononcez *alav)*, signifie richesses, tandis que l'irlandais moyen *alam* (prononcez *alav*) a conservé le sens primitif de troupeau (J. Loth, *Archiv für cell. Lexic.* 2,399).

Le moyen breton *prendenn*, malheur, était resté énigmatique, isolé dans les langues celtiques. Ayant eu à m'occuper du sort chez les Celtes, et constatant qu'il se faisait chez eux, comme chez les Germains, par le lancement de fragments de bois gravés de certains signes, je n'eus pas de peine à décomposer *pren-denn* en *prenn,* bois, et *tenn*, action de tirer; étymologie confirmée par une expression cornique et un mot composé irlandais qui rendent l'idée de *sort* par *lancement du bois.* (J. Loth, *Revue celt.*, XVI, 313.) Quant au passage

1. *Budd*, en gallois, est arrivé à signifier surtout *profit*, mais son dérivé *buddugol* n'a guère que le sens de victorieux. En irlandais moderne, *buaidh*, en revanche, a le sens primitif; le sens de *profit* se montre en irlandais moyen.

2. J. Loth, *Chrest. bretonne*, p. 165, 230.

du sens de *sort* à celui de *malheur*, il a été amené probablement par une interdiction, à l'époque chrétienne, de recourir à ce moyen de consulter le destin.

Si nous ne savions par le témoignage de l'archéologie que l'incinération a été longtemps en usage chez les Bretons insulaires, le gallois *reges* suffirait à le prouver; il a, en effet, le sens de mort, mais étymologiquement celui de *cendres, charbons ardents*. (J. Loth, *Revue celtique*, XXI, 9.)

L'expression galloise *go-gleü*, pour le Nord, signifiant *qui est à gauche*, tandis que *deheu*, pour le Sud, a le sens de *qui est à droite*, prouve que les Celtes s'orientaient en se plaçant face au soleil levant. La terminologie irlandaise le confirme de son côté.

Une des évolutions de sens les plus curieuses, vraiment extraordinaire, puisque le sens actuel est, on peut le dire, diamétralement opposé au sens primitif, nous est fourni par l'anglais du Cornwal. Le cornique, qui n'est séparé du breton que par quelques traits dialectaux (on se comprenait facilement des deux côtés du détroit au VIe siècle encore), s'est éteint complètement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle; mais son vocabulaire n'a pas péri tout entier : un certain nombre de mots ont survécu dans l'anglais du Cornwall. Wright les a recueillis pour la plupart dans son précieux *English Dialectal Dictionary*. Un des plus curieux assurément, dont il ignore le sens, quoique le mot soit si bien vivant qu'il nous en figure la prononciation, c'est *peddrack* (prononcez *pedröc*, avec ö très bref), dans l'expression *peddrack mow*. *Mow* est purement anglais et a le sens de *meule de blé* ou *de foin; peddrack* qualifie la meule. *Peddrack mow* a ceci de caractéristique, d'après la définition de Wright, *que la meule a le même diamètre dans tous les sens, qu'elle est entièrement ronde*, sauf qu'elle se contracte au sommet; *peddrack* accentue donc l'idée de rondeur et semble signifier *rond, parfaitement rond*. Or, son sens réel, absolument oublié, est *carré, à quatre côtés*; le gallois *pedrog*, qui lui est identique, a le sens propre de *carré*, mais aussi celui de *complet, parfait*. Ce sont des dérivés en *-āco-* de **petr-*, gaulois *petru-*, quatre, en composition, de même origine et sens que le latin *quadru-*. La forme pan-celtique serait *q$^{u}_{\wedge}$etru-*, comme suffirait à le démontrer l'irlandais *cethar-* (*a* voyelle de résonance), le groupe gaëlique changeant la labio-vélaire q$^{u}_{\wedge}$ en occlusive simple, tandis qu'en brittonique et en gaulois, ce son aboutit à p. *Petru-* apparaît, à l'époque gauloise, avec le sens très net de *quatre* dans le composé *petru-decameto-*, quatorzième, de l'inscription de Gélignieux (Ain), dont j'ai entretenu l'Académie : forme d'une grande importance puisqu'elle prouve d'une façon irréfutable que la langue parlée sur le territoire des Sequani était du pur gaulois et non du ligure ou une variété de celtique conservant intacte la labio-vélaire q$^{u}_{\wedge}$. *Petru-*, sous la forme *petro-*, se

montre aussi, en Gaule, dans différents noms ou de peuples, comme *Petro-corii*, ou de lieux, comme *Petro-mantalum*.

Si, en cornique, *peddrack* est isolé et représente seul *petru-* avec un sens si différent de celui de *quatre*, il n'en est pas de même en gallois : *pedry-*, qui représente *petru-*, a couramment non seulement le sens de *quatre*, *carré*, mais aussi un sens intensif et perfectif. C'est ainsi que *pedry-law*, qui mot à mot signifierait *qui a la main carrée*, a le sens de *adroit*, *à la main habile :* ce serait en gaulois *petru-lāmā* (ou *petru-lāmo-s* si on en fait un nom d'agent); *pedry-liw* (*lliw*, couleur) signifie *aux couleurs parfaites, très brillantes ; pedry-lef* (*lef*, voix), qui a la voix forte; *pedry-lun*, à la forme parfaite. *Pedry-dant*, qui a quatre cordes, peut avoir son sens étymologique appliqué à *tanneu*, instrument à cordes, quoique ce soit peu vraisemblable; mais qualifiant *milwr*, guerrier, il n'a qu'un sens intensif et laudatif. Un composé des plus frappants, c'est *petry-wyr*, du Livre de Taliessin (Skene, *Four ancient books of Wales*, II, p. 203, vers 28) : *wyr* est le pluriel de *wr*, homme, guerrier; ce serait en gaulois *petru-uiroi*. Il est évident que le sens est *guerriers accomplis* [1].

Le breton, dont le vocabulaire celtique s'est beaucoup appauvri, ne nous offre rien de tel; les composés avec *petru-* manquent, excepté peut-être dans le moderne *perann*, quart (**pedr-rann*).

En irlandais, les composés aves *cethar-* pour premier terme sont assez nombreux, mais dans aucun le sens métaphorique et intensif n'apparaît clairement. Il me paraît vraisemblable cependant dans le qualificatif *cethar-derc ;* mot à mot *à quatre yeux*, appliqué à un personnage historique du nom de Findshnechta, dans les *Annales d'Ulster*. A l'époque moderne, ce composé s'expliquerait facilement. Je me souviens que, dans mon enfance, un bon bourgeois de ma bourgade natale était connu sous le nom de *poar-lagat* (*pewar-lagat*), monsieur *Quatre-yeux*, parce qu'il était le seul à porter constamment, en public, des lunettes. Mais comme Findshnechta apparaît en 794, je crois qu'il vaut mieux recourir à une autre explication : *cethar-derc* doit indiquer une vue extraordinaire, double de celle du commun des mortels.

En gaulois, on explique généralement *Petro-corii* par *quatre troupes, le peuple à quatre troupes : corio-* troupe, armée, se justifie par l'irlandais moyen *cuire* = **corio-*; cf. gothique *harjis*, allemand *heer*, mais *petru-* n'a-t-il pas plutôt ici le sens *perfectif*, intensif, constaté en

1. Il semble bien aussi que dans des métaphores de ce genre, l'idée des quatre points cardinaux, les quatre directions, jeue un rôle : *petry-wyr* a pu avoir le sens de *guerriers qui font face des quatre côtés, aussi vaillants d'un côté que de l'autre*. Ainsi peut-être s'explique la façon de lancer le trait, qui s'appelait, d'après Arrien (*Tact.*, XXXVI), *petrinos*. Elle exige du cavalier une conversion rapide dans des sens opposés. *Petrinos* pourrait être pour *petru-trīno-s*, combat parfait (mot à mot, à quatre combat, dans toutes les directions)? Pour *trīno-*, cf. gallois *trīn*, combat.

gallois? Dans *Tri-corii*, il semble bien que *trĭ-* ne doive pas être pris dans le sens de *trois*[1], mais ait une valeur intensive comme dans *Tri-ulati*, qu'on ne saurait traduire par *à trois barbes*. Si *trĭ-* dans *Tri-corii* a le sens perfectif, *petru-* l'a à plus forte raison dans Petro-corii.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le nombre *quatre* est arrivé chez les Celtes insulaires, tout au moins chez les Bretons, à prendre, à une époque sûrement fort ancienne, dans les composés où il entre et même dans un dérivé, un sens intensif et perfectif. Je l'avais déjà indiqué dans mon étude sur *Les vases à quatre anses à l'époque préhistorique dans la péninsule armoricaine* parue dans la *Revue des Études anciennes* en 1908 (t. X, p. 175). Les vases à quatre anses sont caractéristiques de la première époque du métal en Armorique, et par leur forme et par le nombre et la position des anses. Leur type est uniforme. Il se compose essentiellement de deux cônes tronqués réunis par la base; les quatre anses, placées l'une en face de l'autre symétriquement, partent de la jointure des deux cônes pour aboutir au rebord. Ces vases ne sont pas des vases à incinération, mais cependant ils n'apparaissent que dans les sépultures. Notre éminent et regretté archéologue Déchelette, au tome II, p. 377 de son *Manuel d'archéologie*, est d'avis que les prototypes de ces vases viennent du sud de l'Europe. En passant, il cite mon travail, mais le résume d'une façon inexacte. Après avoir constaté que des poteries similaires appartenant également à l'âge du bronze I ont été recueillies à Castelluccio (Sicile), en Sardaigne et en Bohême avec des haches en cuivre et des poignards triangulaires, il ajoute : « C'est donc à tort, croyons-nous, qu'on a revendiqué pour ces vases armoricains à quatre anses une origine nordique, en les rapprochant de quelques poteries d'un autre type trouvées dans la Cornouaille. » Je n'ai nullement revendiqué cette origine pour ces vases. Mon avis était, et il est encore, que ces vases sont d'origine indigène. Assurément, on trouve ailleurs des vases à quatre anses. Dans mon travail, j'en signalais en Allemagne, en Suisse, en France, à la fin de l'époque néolithique, mais ils sont rares dans chacune de ces régions. De plus, les vases du Sud que Déchelette propose comme prototypes diffèrent singulièrement comme galbe des vases armoricains, comme on peut s'en convaincre par la figure 147 du manuel où ces vases sont juxtaposés. Au contraire, à une époque un peu plus reculée, dans l'allée couverte de *Er Roh*, en la Trinité-sur-Mer (Morbihan), un vase où les anses sont remplacées par quatre groupes symétriques de trois lignes verticales en relief, présente à peu près exactement le type des vases à quatre anses de l'époque du métal. Quant aux vases du Cornwall, j'ai fait au contraire remarquer qu'ils étaient de la pleine époque du bronze et que ces vases, qui

1. Phonétiquement, *tri-* peut représenter *trois* en composition, ou une particule intensive qui n'a rien de commun avec le nombre *trois*.

étaient des vases à incinération, appartenaient à un type différent comme galbe et ornementation. D'ailleurs, quand même on admettrait la théorie de Déchelette, il n'en resterait pas moins que l'usage régulier des vases à quatre anses, dans les sépultures, est particulier à l'Armorique. Le vase à quatre anses paraît aussi avoir été d'un usage commun en Cornwall, à une époque plus récente, sans qu'on puisse songer à une importation venant d'Armorique.

Il est fort possible, comme je l'ai avancé dans mon étude sur les vases à quatre anses, que la faveur dont ces vases ont joui ait été due en partie à une idée de *symétrie* et de *perfection*. La valeur métaphorique de *quatre* constatée chez les Celtes insulaires remonterait donc à une époque préhistorique fort reculée. Il n'est assurément pas établi que des Celtes aient occupé l'Armorique 1700 ou 1800 ans avant Jésus-Christ. En revanche, les Celtes étaient très vraisemblablement dans l'île de Bretagne dès la première époque du métal, c'est-à-dire approximativement, pour ce pays, vers l'an 2000 avant Jésus-Christ. Rien n'est plus sûr que l'arrivée dans l'île, à la fin de l'époque néolithique, d'un peuple nouveau à caractères anthropologiques bien tranchés, nettement distinct de la population autochtone dont les *tumuli longs (long barrows)* nous ont conservé les squelettes. Ce sont des hommes à stature athlétique, brachycéphales, tandis que la population qu'ils supplantent brusquement appartient à un type à crâne allongé, de taille moyenne. Comme il ne semble pas qu'il y ait eu d'importante immigration dans l'île, dans la suite, avant l'époque du fer, on reculerait, ce qui est impossible, l'arrivée des Celtes jusqu'au v-ive siècle avant notre ère, si on se refusait à voir une population celtique dans les envahisseurs de la fin de l'époque néolithique.

Il y a évidemment à tenir compte ici d'un facteur psychologique. L'idée de perfection a pu s'attacher aussi facilement au carré qu'au cercle, avec peut-être une nuance de symétrie en plus. M. Alfred Croiset, après la lecture de ce travail à l'Académie des Inscriptions, m'a signalé un passage des plus frappants de Simonide, où le sage est qualifié de τετρά-γωνος, mot à mot *quadrangulaire*, *carré* : χερσίν τε καὶ ποσὶ καὶ νόῳ τετρά-γωνον, ἄνευ ψόγου τετυγμένον.

Aristote fait une claire allusion à ce passage dans sa *Rhétorique*, III, 9, 2, où il cite comme exemple de métaphore l'épithète de τετρά-γωνος appliqué à l'homme vertueux : ἄμφω γὰρ τέλεια; tous les deux, en effet, sont *parfaits*.

La façon dont Horace a traduit cette idée, que m'a signalée également M. Alfred Croiset, est véritablement caractéristique (*Satir.*, II, vi, 86). Il résume son portrait du sage par ces mots : *in se ipso totus, teres atque rotundus*.

Chez les Celtes, le cercle donne aussi l'idée d'*exactitude* et d'*achèvement*. C'est ainsi que l'irlandais moyen *cruind*, irlandais moderne

cruinn, signifie *rond* et *exact*, *complet*. Le breton *crenn*, dérivé du même thème, à l'époque moderne employé surtout avec la préposition *a* (*a-grenn*), a le sens de *net*, *tout net*, *complètement*. Le gallois *crwnn*, rond, arrive, avec la préposition *yn*, au sens de *complètement*. Chez les Chinois, m'apprend M. Cordier, de l'Académie des Inscriptions, la sapêque est le symbole de la perfection. Or, la sapêque est une petite pince de cuivre, *ronde*, percée d'un trou *carré* : c'est évidemment le comble de la perfection.

Il n'est pas impossible assurément que des populations de race différente, se succédant sur le même sol, aient pu, indépendamment l'une de l'autre, attacher au carré ou à la figure à quatre angles l'idée de perfection. Mais pour le Cornwall, cette hypothèse est peu vraisemblable, car la population y est celtique, suivant toute apparence, depuis la première époque du métal et, à plus forte raison, à la pleine époque du bronze, au moment où les vases à quatre anses sont d'un usage commun. On ne peut être aussi affirmatif pour l'Armorique où les vases à quatre anses sont caractéristiques du premier âge du bronze. Mais si une population non celtique occupait à cette époque la péninsule, il est parfaitement sûr, d'après le témoignage de l'archéologie, qu'elle n'a pas été extirpée du sol par une population celtique. Il a pu y avoir immigration, il y en a eu et je crois pouvoir l'établir, pendant cette période même, mais il a dû se faire un mélange entre la population ancienne et les nouveaux venus, de sorte qu'il n'y a pas eu de solution complète de continuité dans les traditions du pays jusqu'à l'époque gauloise.

J. LOTH.

INSCRIPTIONS DES PAYS RHÉNANS

(Notes obligeamment communiquées par M. W. Cart)

Mayence, trouvée près de l'ancien Praetorium (fragment).

epistolae I*mperatoris*?

NAM CASTRO*r*VM
*s*IGNIS · TVENDOS · ET ·
*su*PROPOSVI · IPSE · INGR*essus*?
*ha*S · PROVINCIAS · DIMI
· LEGIONVM · O*m*NIVM
REDIQVE · IN · LOCAND*is*
*p*RAESCRIPTVM · A · ME
*cohor*TIVM · *a*VXILIARIAR*um*
NQVE · PERT E^c

D'après Domaszewski peut-être décret de Septime Sévère, concernant la *dimissio* de troupes dans leurs quartiers.

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 5, p. 70.

Spachbach près Wörth sur la Sauer (Alsace).

MERCVRIO SAC
GENTILISAFRICANIVSL*m*

Saverne.

D M
CATVLIANVS
? CONIVVGI · ET
AFRICANVS
C · TVLLIANI

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 4, p. 52.

Cologne (fragment).

SCEN
LICC
VS

« Domaszewski propose *Scen(obarbo) Licc(onis)* [*filio*], épitaphe d'un soldat illyrien.

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 4, p. 51

Castellum Eining, près de Kelheim sur le Danube, Bavière, fragment trouvé près de la porte.

*cens*ORE *do*MITIAN*o*

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 2, p. 18.

Ratisbonne (trouvée en 1899).

VOLK · SACR · AVR ·
ARTISSIVS · AEDIL
TERRITOR · CONTR ·
ETKR · DE · SVO · FE
CIT · V · S · L · L · M ·
POSITA · X · K · S ·
ORFITO · COS

« Le *territorium contrarium* serait l'île du Danube située en face du camp de la légion avec le terrain sur la rive N. du fleuve. »

Mommsen interprétait ligne 4 *et Kastrorum Reginorum;* Steinmetz interprète *et Kanabarum Reginensium.*

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 6, p. 89.

Schalchen (lac de Chiem, Bavière). Transportée au gymnase de Traunstein. Pierre milliaire.

IMP CAES·L·SEPTIM///O SEVERO
PIO PERTINACI AVG·ARAB·ADIAB
PARTI BRIT PONT M
IMPVII·COS II·PPPROC
AVREL ANTONINO
PART BRIT MAX GERM
MAX·TRIB·POTE·XIIMPIIIICOSIIII
PPPROCOS·FORTIS
PRINCIPI DOMINO
XXXVI

Probablement, cette pierre, comme d'autres de la région, portait les dates 195 et 213, début et fin des travaux. Mais la lecture de la dernière date n'est pas certaine; il semble que d'abord il y ait eu TRIBPOTEXIII, corrigé ensuite en XVI. Ce serait 213 et expliquerait l'absence du nom de Geta, assassiné 212. IMP IIII paraît aussi une erreur.

D'une seconde inscription on ne peut déchiffrer que

M P X X X V I
///
F E L I C I S*simo*
pr I N C I *pi*

Troisième inscription sur la même pierre :

OB COM
MVN
ONEM DOMIN
ET IMP NOSTRI
FL CL IVLIAN
VICTOR AC TRIVM
SEMPER AVG
XXXVI (de Iuvavum)

« A la 2e ligne MVN paraît devoir corriger l'erreur ON. Ligne 3 il y a une autre erreur du graveur. »

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 1, p. 10 et 11.

Selz, près Weissenburg (Alsace). Pierre milliaire.

C A E S
L I C I N I O V A
L E R I A N O · P ·
F · I N V I C · A V G

[*civitas Tribocorum a Brocomago lengae....*].

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 6, p. 88.

Kreuznach, sur la Nahe. Musée. Sarcophage.

*di*S · M A N I B V S
*ma*R I V S I I C I I
(*martus fecit* ????)

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1916, 2, p. 22.

Heddernheim, Francfort-s/M. Musée historique de la ville. Trouvé en 1912, fragment de fourreau d'épée.

I A N V S F
(*Gemellianus fecit.*)

(*C.I.L.*, XIII, 3, 2, p. 707. Schulthess, *Berichte,* dans le *Arch. Anz.*, 1908, 2, 282.) — *Röm. Germ. Korr.-Blatt,* 1915, 6, p. 93.

Kalhausen, près Saargemünd (Lorraine).

I · H · D · D

D E A E I*u*
N O N *i*
C O L O
N I A P E
R I E N S E S
E X I V S S V

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 5, p. 71.

Remagen, sur le Rhin.

M · CASSIO · VERECV
NDO · VETER · EX · COH · I · HIS
PANO · SIBI · ET · ANNIAE
aVITÆ · VXORI · ET · CASSIO
VERECVNDINIO · FI///MO
FIL · SVO · VIVOS · FECIT

Marco Cassio Verecundo veterano ex cohorte I Hispanorum sibi et Anniae Avitae uxori et Cassio Verecundinio Firmo filio suo vivos fecit.

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 5, p. 69.

Metz. Tuiles trouvées dans le sous-sol de la Cathédrale.

ADIV

ADIVTE

Le nom du fabricant Adiutex, fréquent dans les constructions impériales du IVe siècle, à Trèves et environs, jusqu'en Lorraine.

/// IO

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 4, p. 61.

Vechten (Hollande). Castellum et station de la flotte. Autel.

I · O · M · V
S . L · M
C · IVLIVS BIO
TRIERArCHVS

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 4, p. 60.

Mayence, Musée de la ville. Trouvée dans les carrières de Weesenau.

IOV M · ET · IV
NONI · I IINI · AVG
VSTOI NEGO
TIANTES NFORANI

Iov[i O(ptimo)] M(aximo) et Iunoni [et Numi]ni Augustor[um] negotiantes [co]nforani.

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 3, p. 43.

Bonn, Musée. Cachet d'oculiste, trouvé à Cologne en 1888, perdu, puis retrouvé.

1. TIBIVLIASONISHERO
///)ESADASPRETCICATETCOEI

Tiberii Iulii Asonis herodes ad aspritudines et cicatrices ex coenum (κοινόν).

2. ≋IBIVLIIASONIS · DIAGLA....
CIVM · ADIMPETSECVND · INV

Tiberii Iulii Asonis diaglaucium ad impetum Secundinu, ou bien *secundum ni V.*

3. ///IBIVLIIASONISOTI////
BVRADASPRETCICATOI////

Tiberii Iulii Asonis otibur (?) ad aspritudines et cicatrices to?

4. ///IBIVLASONISALISO
///DIMPETETQVAECVMQDES!»

Tiberii Iulii Asonis aliso ad impetum et quae cum qdes? (ALbum ISOchrysum?)

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 1, p. 12.

Trèves. Rectification d'une publication. *Röm. Germ. Korr.-Blatt.*, 1913, p. 74.

D · M
CAPPONIVS
CAPVRILLVS
CERVESARIVS
SIBI · ET · SVIS · V · F

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 5, p. 72.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Le cas Hauser (cf. 1916, p. 146). — Je lis dans la *Neue Zürcher Zeitung*, mardi 11 janvier 1916 :

« *Der Krieg und die Prähistorie.* — *Otto Hauser*, der schweizerische Prähistoriker, hatte bei Beginn des Krieges seine Ausgrabungstätte in der Dordogne im Stiche lassen müssen, worüber in höchst lauter und übertreibender Weise in einigen deutschen Blättern Lärm geschlagen wurde. *Jetzt erhielt* der angeblich um alle Früchte seiner wichtigen Ausgrabungen gebrachte *Herr Hauser durch Vermittlung des schweizerischen Bundesrates von der französischen Regierung die Erlaubnis, nach Beendigung des Krieges in seinen Pachtungen weiterzugraben.* Diese Pachtungen sind entgegen den ersten Gerüchten nur wenig beschädigt. » — Renseignements pris, il n'y a pas un mot de vrai ni dans cette intervention suisse ni dans cette autorisation du gouvernement français. Quand serons-nous débarrassés dans notre monde de la préhistoire, et sur notre sol de France, du *cas Hauser*, et de la tare qui en résulte?

D'une note parue dans *Vaterland*, 27 juin 1916, il résulte que Hauser, « ayant utilisé les loisirs que lui fait la guerre pour compléter sa formation scientifique », a passé sá thèse de docteur à l'Université de Erlangen avec une dissertation « brillamment appréciée » sur *La Micoque, die Kultur einer neuen Diluvialrasse.* S'il s'agit de l'ancien livre de Hauser sur La Micoque, cela vaut fort peu de chose; cf. *Revue*, 1908, p. 85. En tout cas, il n'y a pas de « race » de La Micoque, je ne sais ce que signifie ici *diluvial*, et *Kultur* est bien précipité poûr les objets trouvés à La Micoque.

Folklore de la famille. — A. van Gennep, *En Savoie*, t. I, *Du berceau a la tombe*, Chambéry, Dardel, 1916, in-12 de 326 pages. Résultat d'une enquête très approfondie, très précise, et présenté avec une clarté et une netteté remarquables, sur les rites et usages de la naissance, baptême, etc.

Folklore pyrénéen. — Voyez, dans la *Revue des Hautes-Pyrénées* de 1916, Rosapelly, *Contribution au folklore du pays de Bigorre.*

Lampe néolithique en terre cuite, signalée à Coulanges, dans l'Allier, par M. Francis Pérot, *Bull. de la Soc. préhist. de France*, 1915, p. 257; forme rectangulaire allongée; on verrait encore les traces du feu.

Inscriptions de Cadenet. — *Mém. de l'Acad. de Vaucluse,* 1916, p. 88-89 (de Gérin-Ricard).

I T E R

Ici une entaille qui a pu porter le nom du propriétaire.

Graffito découvert dans l'enceinte du Castelleur, qui porterait

OYEP ou OYEN

Je ne peux affirmer que ce soit antique.

Le commerce des marbres en Gaule. — Dans les ruines de La Manarre d'Hyères (cf. *Revue*, 1910, p. 73; 1916, p. 205), M. le colonel de Poitevin de Maureillan (*Bull. de la Soc. arch. de Prov.*, 1914, p. 42) signale de l'albâtre zonaire d'Égypte.

Tombes de chiens. — Dans le puits d'Amiens, découvert par M. Commont (cf. *Revue,* 1916, p. 204), une urne renfermait les ossements de deux jeunes chiens. Cette découverte fournit l'occasion, à M. Capitan, d'étudier le rôle des chiens dans la vie et l'art gallo-romain; il a relevé soixante représentations de chiens dans les tomes I-V du recueil d'Espérandieu, et parmi ces représentations il a eu la bonne fortune de reconnaître deux monuments funéraires de chiens : n° 770, la chienne *Cytheris,* de Narbonne, rappelant les griffons du Nivernais; et, n° 773, à Narbonne encore, un chien de chasse donnant de la voix. *Académie des Inscriptions, Comptes rendus de 1916,* janvier-février, p. 66 sqq.

Traces archéologiques de vin. — Le même puits a fourni un fragment de vase sur lequel M. Fouard a reconnu du vin résineux, ou peut-être même un liquide alcoolique contenant une proportion considérable d'essences aromatiques, qui se seraient résinifiées avec le temps. M. Capitan, signalant cette découverte à l'Académie (*id.*, p. 77 sqq.), rappelle tous les documents anciens relatifs à ces mélanges de vin, de résine ou d'essences aromatiques.

Les murs romains de Toulouse et le Château Narbonnais. — Évidemment, le moment approche où nous pourrons nous faire une idée nette et exacte de ces remparts de Toulouse, mais je n'ose encore me prononcer sur leur date et leur périmètre, même après les études de M. Chalande : sont-ils du premier ou du troisième siècles, les parties en petit appareil rappellent-elles le temps d'Auguste, les parties en briques des réparations postérieures? La seule chose qui me paraisse acquise, c'est que le Château Narbonnais, lui, est bien des abords de 300 *au plus tôt,* qu'il était distinct de l'enceinte et de petite dimension. S'il est donc contemporain des empereurs de la Restauration, on pourrait le comparer au *castrum* de Jublains beaucoup plutôt qu'à une enceinte de ville. Et il serait possible que, dans les villes fortes du

Bas-Empire, il fallût parfois distinguer entre l'enceinte même et un château fort, tantôt séparé d'elle, tantôt incorporé dans la muraille. — J. Chalande, *Fortifications romaines*, etc., *de Toulouse*, extrait du *Bulletin de la Soc. arch. du Midi*, n° 43, 1913-4, in-8° de 20 pages. Toulouse, Privat. — Nous reviendrons sur ce sujet, en publiant une lettre circonstanciée que nous écrit M. Chalande et dont nous le remercions.

Le Pont-Vieux de Toulouse. — Les constatations *de visu* faites par M. Chalande (p. 19) montrent que le pont n'est pas de l'époque romaine, mais de l'époque gothique. Et c'est le cas de la presque totalité des innombrables ponts romains qu'on montre dans la France entière, y compris le « pont romain » de Dixmude, désormais célèbre dans notre histoire militaire.

Inscriptions du Vérignasc, près du Muy (Var), collection d'Agay :

·PAW· ALB· MARTINENC C·R V IMPENSI C T II I	*pagi Alb.* ?? — « Cf. *Marsens*, ancien nom du Vérignasc ? ». — *C(ives) R(omani).*

peut-être *in honorem pagi Alb. (loco) Martinenc.*, etc.

Fragment de borne milliaire trouvé près du Vérignasc :

IMP CAE IIA VAI	Il s'agit d'un milliaire de Constantin.

Z. d'Agnel d'Acigné dans le *Bull. de la Soc. d'Ét. de Draguignan*, XXX, 1914-15, 1916.

La Tène en Suisse. — Nous recevons à l'instant un beau livre de science et de gravures, de M. D. Viollier, *Les Sépultures du second âge du fer sur le Plateau suisse*, Genève, Georg, 1916, grand in-8° de 156 pages, 40 planches. Nous en reparlerons longuement.

Les oppida du Verdon. — La vallée du Verdon avait (et a) une importance capitale comme ligne de jonction entre les Alpes et les basses terres. Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons M. Ch. Cotte diriger de ce côté son activité archéologique. (*Soc. préhist. de France*, 1916, p. 346-7.)

C. JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Corps expéditionnaire d'Orient. Fouilles archéologiques sur l'emplacement de la nécropole d'Éléonte en Thrace (juillet-décembre 1915). Extrait du *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XXXIX, 1915. Athènes, Sakellarios, 1916; 1 vol. in-8° de 106 pages, avec 10 figures et XII planches.

Au cours des opérations effectuées dans la péninsule de Gallipoli, nos soldats, en creusant une tranchée, mirent à jour une nécropole grecque. L'État-major de notre armée d'Orient prit aussitôt des mesures pour que le terrain fût l'objet d'une exploration régulière. Des fouilles, que nous avons déjà signalées (cf. *Revue*, 1916, p. 65 et pl. I), amenèrent la découverte de sarcophages et de jarres funéraires, de vases et de figurines de terre cuite, de lampes, d'objets de parure, de verreries, d'armes et d'ustensiles mobiliers. Quand elles furent closes, deux anciens membres de notre École d'Athènes, l'interprète-stagiaire Chamonard et le sergent Courby, qui, avec le sergent Dhorme, des Dominicains de Jérusalem, les avaient dirigées, adressèrent à l'Académie des Inscriptions un rapport d'ensemble pour lequel l'adjudant Martin, de la section de topographie, dessina les plans. Tel est le travail dont nous avons à parler.

Les résultats obtenus sont doubles : ils intéressent soit la géographie historique, soit l'archéologie.

On ne savait au juste où placer Éléonte. Chandler et Le Chevalier croyaient la retrouver dans le petit village turc de Sedd-ul-Bahr, à l'entrée même des Dardanelles, en face de Koum-Kaleh. Choiseul-Gouffier la fixait un peu plus loin vers l'est, sur la falaise qui domine la baie de Morto, et l'assimilait au vieux château d'Eski-Hissarlik. C'est lui qui avait raison. Nos explorateurs le prouvent par la comparaison des textes et des lieux. La découverte de la nécropole vient à l'appui de leur thèse. En effet, malgré l'absence de toute inscription ou monnaie portant le nom d'Éléonte, on ne peut douter que les tombes exhumées dans le voisinage d'Eski-Hissarlik ne soient celles de cette ville : « c'est la seule que l'histoire mentionne en ce point de la presqu'île », et il est inadmissible qu'un intervalle de six kilomètres, par voie de terre, s'étendît entre la nécropole et la cité (p. 18).

Quant aux monuments figurés, ils offrent cet intérêt d'appartenir au début du grand âge classique, d'apporter une contribution pré-

cieuse à notre connaissance des exportations athéniennes et de fournir des points de repère sûrs pour dater certaines catégories d'objets. Si les fouilles se continuent jamais et si, au lieu de se limiter à cinquante-six sépultures, elles embrassent des milliers de tombes, on est en droit de penser qu'elles nous donneraient, « pour une nécropole grecque du ve siècle, l'équivalent de Myrina pour le IIe » (p. 52).

On félicitera les « poilus » du général Gouraud d'avoir su, non seulement ajouter à notre patrimoine de gloire, mais travailler à l'enrichissement de nos collections nationales et reprendre, dans la mesure du possible, les traditions scientifiques de l'expédition de Morée.

G. RADET.

Paul Cloché, *La Restauration démocratique à Athènes en 403 avant J.-C.* — Id., *Étude chronologique sur la troisième Guerre Sacrée (356-346 avant J.-C.)*. Paris, E. Leroux, 1915; 2 vol. in-8° de XX-493 et VIII-130 pages.

Ces deux thèses de doctorat traitent deux sujets bien différents, quoique séparés seulement par une cinquantaine d'années, mais du même ordre par le genre de recherches qu'ils exigeaient; la même méthode s'y affirme et les mêmes qualités. L'auteur n'est point de ceux que tourmente le prurit de l'inédit; il semble attiré de préférence par les questions obscures, souvent débattues, susceptibles pourtant de s'éclairer davantage à la suite d'une enquête nouvelle. Il y apporte une scrupuleuse conscience, où l'on peut dénoncer quelque exagération. Lui qui explore à la loupe les têtes d'épingle, pour ne pas dire les pointes d'aiguille, ne paraît guère comprendre qu'elles s'effacent un peu aux regards de quiconque embrasse les grands ensembles; le moindre détail des problèmes soulevés ne passe à l'examen qu'après un dépouillement préalable de toutes les appréciations modernes, sans oublier quelque ligne incidente de Duruy, de Grote ou de Curtius. Ce patient tamisage fait ressortir, sans grande utilité, les imperfections inévitables de tout essai d'histoire générale. On pouvait se borner à la critique des monographies portant tout spécialement sur la période envisagée.

Les conclusions, très sobrement résumées dans le dernier chapitre, établissent fort bien, à notre avis, que la restauration de 403 ne fut démocratique qu'en apparence, ou du moins dans d'étroites limites. Les Trois-Mille, chez lesquels dominaient les tendances oligarchiques, ne furent point inquiétés. La modération naturelle à la plupart des Athéniens leur fit accepter et observer loyalement les conventions intervenues, dont les Spartiates, qui les avaient inspirées, auraient bien su du reste assurer le respect. Mais il faut écarter l'idée d'un triomphe du parti populaire. La note juste paraît donnée, suggérée

plutôt, non point par Aristote, mais par Xénophon. On n'échappe guère cependant à l'impression que M. Cloché témoigne à cet auteur, en dépit de quelques censures espacées et discrètes, une confiance bien exclusive ; il était à propos peut être de réagir, mais quel contraste avec la suspicion systématique qui prévalait naguère à l'encontre de cet esprit honnête, non pas exempt de préjugés ! En tout cas, les opinions concevables sont diligemment pesées, confrontées, et à l'égard de celles qu'il partage M. Cloché se donne l'élégance de prévoir les objections et d'y répondre. Toute son œuvre a pour caractéristique un besoin de netteté et de franchise [1].

La thèse complémentaire montre, plus encore que la principale, un penchant singulier pour la recherche des probabilités, et ce courage trop rare de reprendre toutes les questions à pied d'œuvre. La chronologie à reconstituer repose sur des bases fragiles ; pas une inscription, en somme, pour fournir un ferme point d'appui. Les données proviennent presque toutes de Diodore, type du démarqueur, si sa *Bibliothèque* n'a pas été remaniée. Quoi qu'il en soit, on hésitera justement à repousser telle de ses indications, parce qu'elle se présente dans un récit mal ordonné. Y avait-il plus d'ordre dans la relation initiale où il pratiqua quelques découpages ? On ne sait. Je m'arrêterai peu, quant à moi, à des arguments comme celui-ci (p. 43) : « Qu'est-ce qu'une guerre « de dix ans » qui se serait terminée au cours de sa dixième année ? » M. Cloché n'ignore pas que les anciens n'avaient point notre mode de comput : entendrions-nous comme eux une *pentétéris ?* De même, à Rome, *tertia die ante*... veut dire l'avant-veille. Supposons, d'autre part, que toute histoire complète de la grande guerre actuelle vienne un jour à disparaître et qu'on n'en retrouve plus que des fragments : à quel mécompte s'exposerait celui qui se fonderait *sur la logique* pour combler les lacunes !... Remarquons néanmoins, en ce qui concerne la Guerre Sacrée, que les solutions de l'auteur se rapprochent surtout de celles de M. Kahrstedt ; or l'ouvrage de ce dernier est le plus exhaustif et un des plus récents sur le sujet. N'est-ce pas un indice qu'à creuser plus avant l'on ne perd point sa peine ? Et si nous ne pouvons ici discuter par le menu, comme il faudrait, un tel travail, nous devons au moins louer le savoir et le soin méticuleux qu'y a mis M. Paul Cloché.

VICTOR CHAPOT.

1. D'où l'exactitude matérielle, et une belle correction qu'on apprécie. Quelques taches n'en deviennent que plus choquantes. Les expressions bizarres : de nombreux Trois-Mille, un Trois-Mille, un ex-Trois-Mille, nous semblent pires (même s'il y a des précédents) que la plus lourde périphrase. L'accentuation du grec est un artifice byzantin ; il faut toutefois l'accepter pleinement ou pas du tout. Négligeons les fautes isolées, dont la responsabilité s'égare, et passe pour Aθ. πολ., qui est une abréviation. Mais voici plusieurs σκευόφοροι ; ἰδίωται s'impose deux fois, dans les *Errata*, corrigeant très mal ἰδιώται, et pour Œgos Potamos on n'oserait chiffrer les récidives.

Adolf Busse, *Sokrates*. Berlin, Reuther et Reichard, 1914; 1 vol. in-8° de x-248 pages.

Cet ouvrage appartient à la collection *Les Grands Éducateurs*, dirigée par Rudolf Lehmann. On est donc tout naturellement amené à y chercher, soit les idées théoriques de Socrate sur l'éducation, soit une étude quelque peu poussée de son rôle d'éducateur de la jeunesse et de la société athénienne. A cet égard, ce livre ne répond pas à l'attente du lecteur. C'est une monographie sur la personne et la pensée de Socrate; travail clair, bien ordonné, précis, mais extrêmement banal. Il pourra être un bon manuel entre les mains de pédagogues et d'instituteurs, mais on y cherchera en vain une interprétation originale. Le Socratisme, renouvelé récemment par les travaux de K. Joël, de Taylor, de Burnet, d'autres encore, ne devra pas grand'chose au zèle de M. Busse. Ce dernier semble d'ailleurs connaître assez bien la littérature allemande de la question; il cite également Burnet et Taylor et le *Socrate* italien de Zuccante. Des travaux français, il ne connaît que le *Socrate* de M. Piat; mais il ignore certainement le délicieux chapitre de Taine sur les *Jeunes gens* de Platon et l'excellente étude de M. L. Robin, *Les « Mémorables » de Xénophon et notre connaissance de la philosophie de Socrate* (*Année philosophique*, 1910). Nous n'en sommes pas à signaler pour la première fois cette méconnaissance systématique des travaux français par les érudits d'outre-Rhin.

M. Busse ne pouvait esquiver le problème classique des sources de l'histoire de Socrate. Est-ce à Platon, à Xénophon ou à Aristote qu'il convient de demander le portrait exact de l'insaisissable causeur? M. Busse examine la question et, sans grande justification, se rallie à la solution platonicienne, qui ne l'empêchera d'ailleurs pas de faire de larges emprunts à Xénophon. Aussi son Socrate n'a-t-il pas un caractère bien défini; c'est un Socrate conventionnel, moyen, conforme à la tradition et à qui manque la vie.

L'exposition de la doctrine socratique est claire et exacte; elle aussi manque de vie et de couleur. Quant au Socrate éducateur, dont on s'attendait à trouver une étude attentive, il n'apparaît qu'en quelques pages (§§ 55-59 et 82), qui ne sont guère qu'un *compendium* de références. L'auteur distingue deux sortes d'auditoires socratiques : le cercle intime des disciples et le vaste public des gymnases et de la place publique, et il admet fort arbitrairement que Socrate a commencé à élargir son enseignement et à affronter la foule à la suite du célèbre oracle de Delphes, qui déclara à Chéréphon que personne ne dépassait Socrate en sagesse : hypothèse peu vraisemblable, car il est douteux que l'oracle eût mis hors de pair la sagesse du philosophe si son

enseignement n'avait encore atteint qu'une élite d'initiés. Quant aux procédés d'enseignement de Socrate, l'auteur les a complètement négligés; du moins, s'il étudie l'induction, l'ironie, l'amour, c'est à titre d'éléments doctrinaux et non comme des méthodes, comme des expériences vécues. Il est difficile de passer plus complètement à côté d'un beau sujet.

TH. RUYSSEN.

Roy J. Deferrari, *Lucian's atticism. The morphology of the verb.* Princeton (New-Jersey), Princeton University press; London, Humphrey Milford; Oxford, University press, 1916; 1 vol. in-8° de IX-85 pages.

Thèse de doctorat en philosophie, soutenue devant l'Université de Princeton. Ce n'est là, nous dit l'auteur dès le début de sa courte préface, qu'un premier fruit de recherches importantes sur la langue de Lucien considérée dans ses rapports avec l'atticisme; le sujet, en effet, demeure strictement limité à la morphologie du verbe, à l'établissement de statistiques précises, indispensables sans doute, mais dont les conclusions ne se dégageront que plus tard.

Rendant hommage à ses prédécesseurs dans la même voie, M. Deferrari justifie son entreprise par la nécessité d'un examen plus attentif et d'une critique plus serrée de la tradition manuscrite : ouvrage de longue haleine, même si l'on exclut avec lui une vingtaine d'opuscules édités d'ordinaire sous le nom et avec les œuvres de Lucien. Sur cette exclusion, notamment en ce qui touche les motifs invoqués contre le *Lexiphane*, le *Soléciste*, le *Jugement des Voyelles*, de même que sur la bibliographie présentée pages VIII et IX, on pourrait faire quelques réserves; l'essentiel est que les textes étudiés l'aient été avec méthode et conscience, ce qui paraît bien avoir été fait. Les manuscrits sont désignés conformément à l'édition Nilén, actuellement en cours de publication, et appréciés d'une façon générale d'accord avec les conclusions de Nilén et Mras (Vienne, 1911).

Suivent neuf chapitres, d'importance et de longueur naturellement inégales; les plus importants, V, VI et VII, occupent à eux seuls plus de la moitié de la thèse et sont respectivement consacrés aux *désinences personnelles*, aux *types de conjugaisons*, aux *temps;* le VIIIe, en dix-huit pages, passe en revue, d'εἰμί à φημί par ordre alphabétique, une quinzaine de verbes irréguliers. Un X^e^ et dernier chapitre, de portée un peu plus générale, insiste sur l'histoire du texte, dont il est fort probable qu'il ait été postérieurement recensé dans un sens atticiste; mais cette hypothèse n'exclut nullement la croyance à une réaction spontanée des copistes dans le sens de la κοινή. Autant qu'on peut tenir compte de cette double altération, il ne semble pas à M. De-

ferrari que les modifications de part et d'autre soient de nature à nous inquiéter ; elles n'ont dû porter que sur des détails : Lucien ne fut en somme ni plus ni moins attique que son texte actuellement connu. Si, d'ailleurs, lui-même s'est écarté parfois de l'atticisme strict, c'est pour des raisons littéraires, par horreur de l'obscurité, du pédantisme surtout.

Il nous plaît de constater ici qu'en examinant plus méticuleusement que nous l'œuvre de Lucien, en étayant ses premières conclusions sur des preuves plus concrètes et plus tangibles, M. Deferrari confirme avec nous la judicieuse fidélité de son auteur au précepte fondamental : μάλιστα δὲ Χάριτι καὶ Σαφηνείᾳ θῦε (*Lexiph.* 23), c'est-à-dire à l'idéal de grâce et de clarté qui fut celui des vieux Attiques. Cette nouvelle contribution, si restreint qu'en soit l'objet, est de bon augure à tous égards.

SAMUEL CHABERT.

G. Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe.* Paris, Klincksieck, 1916; 1 vol. in-8° de XIV-302 pages.

Ce travail forme le 1er fascicule de la *Collection pour l'étude des antiquités nationales* dont M. Jullian a conçu l'idée, tracé le plan et rédigé le programme (cf. *Revue,* 1914, p. 85). Avant de faire connaître le passé propre de notre pays, avant d'aborder les monuments ou les documents à l'aide desquels cette histoire de la France primitive peut être reconstituée, il importait de replacer l'évolution particulière de la Celtique dans l'évolution générale de l'Europe ; car, « même dans les temps ligures, même dans les temps paléolithiques », comme l'observe M. Jullian en présentant le volume (p. VI de la préface), « la vie de la France a été un épisode de la vie de l'Europe, et les destinées de l'Europe ont eu pour chapitre l'histoire de la Gaule. » Ainsi, reconstituer l'ethnographie de la plus vieille Europe, telle est la tâche qui a été, avant toute autre, dévolue à M. Dottin.

Son livre, aussi clair que substantiel, comprend quatre chapitres. Le premier énumère les sources : anciennes (traditions, légendes, chroniques); modernes (linguistique, anthropologie, archéologie). Le second présente le tableau des civilisations (âges de la pierre, du bronze et du fer). Le troisième dresse un catalogue des peuples en résumant ce que nous savons de chacun d'eux. Le quatrième retrace l'histoire locale des grandes régions et se termine par une histoire générale où trouve place le manuel chronologique qu'est le marbre de Paros [1]. Un excellent index rend facilement accessibles les richesses de l'ouvrage.

1. En indiquant les éditions du monument, M. Dottin n'aurait pas dû omettre la dernière (*Inscr. gr.*, t. XII, fasc. V, n° 444).

Voilà, certes, une collection qui débute bien. Malgré les difficultés sans nombre accumulées par la guerre, elle a su passer hardiment du champ des promesses dans celui des réalisations. Auteur, éditeur et directeur ont solidairement droit aux éloges de ceux qui, en s'occupant du passé, rêvent de préparer l'avenir.

GEORGES RADET.

A. Ambrosi, *Histoire des Corses et de leur civilisation*. Bastia, 1914; 1 vol. in-12 de 600 pages, avec 50 gravures hors texte.

Évidemment, les temps modernes ont et devaient avoir la plus large part dans ce volume. Mais les temps anciens n'y sont point sacrifiés. Et M. Ambrosi se montre bon connaisseur du passé, même préhistorique, aussi bien qu'interprète judicieux des faits géographiques. J'espère enfin que la Corse aura, grâce à lui, trouvé l'érudit qui lui fera connaître, par des fouilles systématiquement faites, son plus lointain passé : ce à quoi toute l'histoire de la Méditerranée trouvera son profit (cf. *Revue*, 1912, p. 401).

C. JULLIAN.

Giuseppe Moretti, *Il Museo nazionale Romano*. Rome, Josef Frank, [1916?]; 1 vol. in-12 de 66 pag., avec 2 plans et 51 grav.

Forme le n° 20 de la collection *I Monumenti Italiani*[1]. Renferme la description des sculptures essentielles du Musée, avec la reproduction des plus belles pièces. Et il y en a, en effet, d'admirables, et de bien curieuses, comme le dieu oriental, désormais fameux, du Janicule.

C. J.

Achter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte, 1915, verfasst von **E. Tatarinoff**. Zurich, Beer, 1916 ; 1 vol. gr. in-8° de 108 pages, avec 16 gravures.

Nous avons déjà rendu compte (article de M. D. Viollier, *Revue*, 1916, p. 75) du précédent fascicule. Le nouveau nous donne également un résumé fort complet de toutes les découvertes et publications concernant la Suisse ancienne : car M. Tatarinoff pousse jusqu'au haut Moyen-Age. Ce n'est pas pour nous déplaire, car nous avons toujours enseigné la nécessité de ne pas séparer dans la recherche les différents âges de l'Antiquité, et la préhistoire de l'époque romaine par exemple. Ne vouloir connaître qu'une seule époque de l'Antiquité, c'est s'exposer aux plus fâcheuses mésaventures : témoin celle de cet érudit de chez nous qui vient d'attribuer aux Romains la

1. Il existe une collection similaire, sous le titre l' *Italia Monumentale*, dont j'ai sous les yeux le n° 35, *Trento*; publié par E. Bonomi, à Milan.

déforestation de la Gaule, comme si les Gaulois, ou, plutôt, les habitants des temps antérieurs n'avaient pas, en matière de conquêtes arables, fait l'essentiel. — Après quelques pages consacrées aux actes de la Société, séances, nécrologies, dons, etc., voici le paléolithique, qui a livré plus de travaux que de découvertes. — A propos du néolithique, le rédacteur réimprime, à titre de renseignement, la bibliographie de la question de la jadéite et de la néphrite récemment donnée par Schumacher dans la *Praehistor. Zeitung* (1914) : la bibliographie de Schumacher ne renferme que des noms allemands, pour un problème où le plus important a été dit et trouvé par des savants français. — Les fouilles lacustres de Treytel ont amené une intéressante constatation; les lacustres de la couche inférieure n'utilisaient que les silex du pays. Les silex Grand-Pressigny apparaissent dans la couche supérieure. Ceci est à ajouter aux relevés de M. de Saint Venant. Je crois de plus en plus que la Suisse a été, dès l'époque de Grand-Pressigny, un centre important de routes et de marchés. Le préhistorien suisse qui voudrait reconstituer la carte routière du pays jusqu'au Moyen-Age (compris) rendrait un grand service à toute l'histoire de l'Antiquité. Le travail de Bonstetten est insuffisant et vieilli. — Époque du bronze : remarquez les couteaux de Mels et de Wahlern. — Hallstatt et La Tène. Ici va apparaître la grosse question à résoudre sur la condition politique de la Suisse aux temps ligures et gaulois. Il y a une Commission de La Tène qui travaille sous la direction de Varga. Je crois bien qu'il est impossible de restreindre l'importance du lieu et de la station. J'ai, au Collège de France, essayé de prouver que les Argonautes, dans le récit d'Apollonius de Rhodes, sont allés jusqu'à La Tène, et que c'était là un marché international, connu des Grecs, des Étrusques et des Sigynnes, ces malheureux Sigynnes qu'on oublie toujours, — par cette espèce de rancœur à l'endroit des textes qu'ont toujours eue les archéologues, — qui cependant ont été dans l'Europe centrale les grands intermédiaires du commerce entre Occident et Orient, et, qui, n'en doutons pas, sont venus à La Tène par le Vorarlberg (il y a là une très vieille piste humaine à étudier). — Époque romaine : nous retrouvons là des noms connus, Windisch, Augst, Avenches, et des renseignements que nos lecteurs connaissent. Nous signalons au passage, quoique cela ne regarde point la Suisse, le travail de M. Forrer sur le *mithræum* récemment découvert à Kœnigshofen, c'est-à-dire Strasbourg (paru dans l'*Anzeiger* d'Alsace). — Haut Moyen-Age. — Table des noms de lieux. — Les résumés de M. Tatarinoff sont sobres, précis, empreints de bienveillance. Il le faut. Je crois qu'une attitude rêche et pointilleuse, telle qu'en prirent jadis certaines revues, a fait plus de mal que de bien au travail scientifique. Je m'expliquerai plus tard là-dessus.

CAMILLE JULLIAN.

Dom Germain Morin, *Études, textes, découvertes. Contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles*, tome Ier, Maredsous (Belgique) et Paris, Picard, 1913; 1 vol. in-8° de XII-526 pages.

Dom Morin a dédié ce volume, le premier d'une nouvelle série d'*Anecdota Maredsolana*, « à ses frères, les travailleurs isolés ». De fait, il rendra à ceux-ci, comme il se le propose, un double service en publiant certains textes inédits, rencontrés au cours de ses recherches, et en dressant un inventaire de ses propres travaux, qu'il a, avec une probité scientifique, digne de tous éloges, accompagné de quelques « rétractations ». Le livre se compose donc de deux parties. Il débute par une introduction bibliographique où sont mentionnés, analysés et critiqués cent quatorze articles publiés par l'auteur dans divers périodiques. Dix d'entre eux ont été repris ensuite par lui sous une forme plus développée et ont donné lieu à l'édition de plusieurs textes assez curieux. Nous signalerons notamment : un traité intitulé *De similitudine carnis peccati*, qui date du IVe siècle et que Dom Morin attribue, avec des arguments qui ne sont pas toujours convaincants, à l'évêque saint Pacien de Narbonne; — un traité priscillianiste sur la Trinité; — deux discours inédits de saint Augustin, l'un à propos de la conversion du banquier Faustin, l'autre pour la fête de sainte Eulalie (l'attribution à saint Augustin, au moins pour le second, paraît contestable); — un traité d'Arnobe le Jeune, le *libellus ad Gregoriam*, accompagné d'un excellent article sur son auteur; — un règlement de Grégoire VII pour les chanoines réguliers; — plusieurs lettres d'un écrivain inconnu du XIe siècle, Walter de Honnecourt. — Nous signalerons encore deux bonnes études, l'une sur l'inscription de Clématius et la légende des onze mille vierges, l'autre sur les monuments de la prédication de saint Jérôme. En résumé, le livre de Dom Morin pourra rendre quelques services aux historiens du christianisme, et, tout en faisant nos réserves sur certaines conclusions du savant bénédictin, nous nous plaisons à rendre hommage à la valeur de ses travaux qui contribueront à perpétuer les traditions scientifiques de son ordre.

AUGUSTIN FLICHE.

Abbé J.-B. Gabarra, *Un curé des Landes, Vie de l'abbé Pédegert*. Dax, Ducasse-Duhon-Pradeu, [1916]; 2 vol. in-8° de 334 et 496 pages.

Je suis dans l'émerveillement de ce livre, de l'auteur à qui nous le devons, du prêtre auquel il est consacré. L'abbé Pédegert ne fut pas seulement un brave homme, curé vaillant, cœur dévoué et aimable

causeur, mais encore un savant de premier ordre. Il savait le latin et traduisit Boileau en vers horatiens; il savait le grec et traduisit, je crois, Horace en cette langue; le cardinal Pitra le consultait sans relâche pour son travail sur l'hymnographie hellénique; il n'ignorait pas l'hébreu ou le punique; il connaissait bien l'évolution de la vieille langue française. Et toute cette science, d'une sûreté, d'une précision impeccables, il la gardait pour lui, mais il la mettait au service de ses amis ou de quelques humbles revues, comme celle du diocèse d'Aire, qu'il faisait vivre. — Veut-on des exemples? En voici. — Quand parut le célèbre travail de Granier de Cassagnac sur les origines de la langue française, c'est à Pédegert qu'on en dut la critique à la fois la plus fine et la plus indulgente. — On se rappelle le bruit que la science allemande fit, au lendemain de 1870, autour de l'*Anthologia graeca carminum christianorum* de Christ: Pédegert prouva que Christ n'avait fait qu'exploiter les découvertes du cardinal Pitra. — On se rappelle ou on ne se rappelle pas les théories, si longtemps en vogue en Gascogne depuis l'abbé Barthélemy, de l'origine grecque des noms en *-os* (Lugos, Caudos, etc.), théorie qui, d'ailleurs, peut s'appuyer sur un texte (mal interprété) d'Ammien Marcellin. Pédegert écrivit une brochure pour montrer qu'à l'aide de ces fantaisies étymologiques, on peut donner comme origine à la population du Sud-Ouest une colonie phénicienne : Capbreton = *Cabre-Thon*, « tombeau de la Baleine », Socoa = *Soccab*, « la Tente », etc., etc., boutade, je le veux bien, mais boutade où Pédegert montrait très intelligemment jusqu'où l'abus de la toponymie peut conduire les recherches sur les origines, et en particulier la toponymie phénicienne. — Veut-on connaître l'interprétation la plus habile et la plus sensée de la célèbre inscription de l'Ichthys à Autun? M. Gabarra imprime à ce sujet une dissertation de Pédegert. — Et je conclus : qui veut connaître l'histoire de l'érudition française au XIXe siècle, qui veut aussi compléter l'histoire de l'érudition européenne depuis Minoïde Mynas (dont il est question chez M. Gabarra; cf. plus loin, p. 305) jusqu'à maintenant, lise ce livre. Il y trouvera mille détails de première importance. Et il y trouvera aussi, maintes fois, la condamnation de cette méthode philologique travestie par l'Allemagne, à laquelle Pédegert s'attaque toujours avec la droiture d'un savant qui voit les choses en soi et ne se paie pas de mots. — L'ouvrage de M. Gabarra est remarquablement imprimé (même en ce qui concerne le grec), écrit sobrement, avec émotion et avec une connaissance des problèmes de l'Antiquité digne de Pédegert.

C. JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

La langue primitive du Pentateuque. — On sait que M. Naville croit à une rédaction en cunéiforme. De M. Scheil dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* décembre 1915, p. 534-5, à propos d'un document babylonien : « Pour le dire en passant, le fait que dans une tradition analogue, on appelle *Hawa, Hawwa,* « vivante » ou « vivifiante », la première femme issue d'une côte de l'homme, a bien pu se produire chez un peuple qui se servait de l'écriture idéographique babylonienne, où le signe TI a les valeurs et de *vie* et de *côte.* Cette observation ne serait-elle pas une confirmation de l'hypothèse que les traditions abrahamiques (comme le veut M. Naville) ont d'abord été consignées en écriture cunéiforme? » — M. Hugo Gressmann, *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne,* janvier-avril 1916, dans un article sur le livre de M. Naville, de forme bienveillante, quoique hostile dans le fond, écrit : « Il lui manque la pratique personnelle du travail philologique minutieux et détaillé, sans lequel l'archéologie ne saurait exister. » Outre que je ne crois nullement cela de M. Ed. Naville, je dois dire que, en pareille matière, — la question des origines d'un livre, — les arguments archéologiques ont une valeur égale aux données philologiques. Le propre de M. Naville est d'avoir montré les errements et les abus de la méthode dite philologique. Et ce qu'il a dit à propos du *Pentateuque*, d'autres l'ont dit ou le diront à propos de l'*Odyssée*, de l'*Iliade,* de la *Chanson de Roland.* Cf. *Revue*, 1914, p. 103 ; 1915, p. 148 (voir aussi p. 236, n. 1).

La lèpre de la Bible. — « Dans la rédaction primitive de l'Ancien Testament, le mot de *zaraath* désigne un groupe indéterminable d'affections cutanées contagieuses, et les prescriptions du Lévitique original avaient une signification médicale et hygiénique... La confusion avec notre lèpre actuelle... a eu des conséquence très importantes. C'est sur la foi des Écritures mal [traduites] que le Moyen-Age a cru à l'extrême contagiosité de la lèpre et a pris des mesures d'isolement. [Et ces mesures] ont amené la presque disparition de la lèpre. » Dr Dubreuilh, [professeur à l'Université de Bordeaux], et Dr Bargues, *La lèpre de la Bible*, in-8° de 13 pages. Paris, Masson, 1915, extrait des *Annales de dermatologie et de syphilographie,* décembre 1915.

C. JULLIAN.

Dictionnaire Saglio. — (51e fascicule.) — Fin de l'article *Via :* les voies romaines de l'Occident (M. Besnier); celles de l'Orient gréco-romain (V. Chapot). — *Viator* (Ch. Lécrivain) : l'appariteur et le voyageur; façon dont on voyageait chez les anciens; voyages officiels et privés; les voyageurs illustres; les curiosités qui attiraient les touristes : résumé sobre et d'un vif intérêt. — *Vicarius* (Ch. Lécrivain) : les différentes catégories de remplaçants et de suppléants dans l'ensemble des institutions romaines. — *Vicesima hereditatium* (R. Cagnat) : l'impôt du vingtième sur les héritages. — *Vicomagister* (A. Grenier) : dignitaires de quartier chargés de célébrer le culte des *lares compitales* à Rome et dans les provinces (compétaliastes, hermaïstes, posidoniastes et apolloniastes de Délos). — *Victoria* (H. Graillot) : le culte de Niké en Grèce et de la Victoire dans l'Occident latin; les figurations du type dans l'art grec et dans l'art romain : répertoire méthodique et plein de faits. — *Victoriatus* (E. Babelon) : précis de nos connaissances sur cette espèce de monnaie. — *Vicus* (A. Grenier) : le village rural; le quartier urbain; la maison de rapport : excellent exposé de l'importante question des *vici*. — *Viduvium* (E. Pottier) : le veuvage; résumé d'ensemble des études partielles fournies par les articles antérieurs. — *Viminarius* (G. Lafaye) : le vannier; l'industrie de la vannerie. — *Vigiles* (R. Cagnat) : organisation des services pour l'extinction des incendies. — *Villa* (A. Grenier et G. Lafaye) : tout ce qui se rapporte, en Grèce, en Italie et dans les provinces romaines, d'une part, à la ferme, d'autre part, à la maison de plaisance : texte illustré par des reproductions de mosaïques. — *Vinalia* (J. Carcopino) : les fêtes du vin à Rome. — *Vinarius*, *Vindemia* et *Vinum* (A. Jardé) : le commerce, la culture et l'industrie du vin dans le monde ancien. — *Vindex* (É. Cuq) : celui qui intervient en faveur d'une personne appréhendée et les conditions de cette intervention. — *Vindicatio* (É. Cuq) : les différentes formes de la revendication dans le droit romain. — *Vindiciae* (E. Cuq) : la question des litiges. — *Vindicta* (É. Cuq) : le rôle de la baguette dans certains rites juridiques, notamment dans l'affranchissement « par la vindicte ». — *Vinea* (G. Lafaye) : le mantelet dans les opérations de siège des places. — *Virga* (J. Toutain) : les emplois de la canne; le supplice des verges. — *Virtus* (J.-A. Hild) : la personnification de la valeur morale. — *Vitium* (É. Cuq) : les irrégularités et les vices de forme. — *Vitrum* (Morin-Jean) : l'industrie du verre et de l'émail; très bonne étude due à un spécialiste dont on a déjà signalé ici les recherches (cf. *Revue*, 1914, p. 425-431). — *Vita* (H. Graillot) : la bandelette; son emploi, principalement dans la toilette et dans la religion. — *Vivarium* (G. Lafaye) : les « paradis » à bêtes fauves; les viviers; les parcs à huîtres. — *Vocatio* (É. Cuq) : le droit de citation. — *Volsella* (V. Chapot) : la pincette. — *Volumen* (G. Lafaye) : le rouleau de papyrus, de parchemin ou de toile qui

constituait le livre; utile complément à la question des bibliothèques. — Début de l'article *Vomitorium* (O. Navarre) : complète ce que l'auteur nous avait antérieurement appris sur la disposition des théâtres anciens.

Si brève et si incomplète qu'elle soit, l'analyse que nous venons de faire suffit à montrer l'importance et la variété de ce nouveau fascicule. Nous ne pouvons que répéter à son sujet ce que nous avons dit du précédent (cf. *Revue*, 1915, p. 235).

Le Cécropion. — Continuant ses études sur l'Acropole (cf. *Revue*, 1914, p. 115), M. Maxime Collignon aborde le problème de l'enceinte consacrée au premier roi légendaire d'Athènes et où se trouvait son tombeau (*L'emplacement du Cécropion à l'Acropole d'Athènes*, extrait des *Mém. Acad. Inscr.*, t. XLI, Paris, 1916, brochure in-4° de 17 pages, avec 5 gravures et 3 planches). Il montre, d'après le témoignage des textes littéraires et des documents épigraphiques, que le sanctuaire de Cécrops « occupait, à l'ouest de l'Érechthéion, l'angle formé par le mur occidental et le soubassement de l'Hécatompédon » (p. 11). La partie essentielle du téménos consistait en un petit édifice qui, lors de la construction de l'Érechthéion, dut être maintenu en place, à cause de son caractère sacré, ce qui obligea l'architecte à entailler en biseau le mur dont l'extrémité sud forme le soubassement du portique des Caryatides. Cette brèche oblique, aujourd'hui dégagée, est le vestige visible de l'antique héroon. Qu'il y eut là une sépulture royale, contemporaine des autres monuments de l'âge mycénien découverts aux alentours, c'est ce que tout indique : « Il est donc légitime de conclure que le Cécropion était réellement un ancien tombeau, remontant à l'époque où les dynastes de l'Acropole étaient ensevelis dans les dépendances du palais » (p. 16). En quelques pages limpides, M. Collignon a su clarifier, suivant son heureuse habitude, la substance de longs et minutieux travaux.

Minoïde Mynas. — Comme suite à ses recherches sur la formation de nos grandes collections nationales (cf. *Revue*, 1904, p. 168-171), M. Henri Omont publie une série de pièces relatives au Grec macédonien à qui l'on doit la découverte des manuscrits contenant les *Fables* de Babrius et la *Gymnastique* de Philostrate (*Minoïde Mynas et ses missions en Orient*, 1840-1855, extrait des *Mém. Acad. Inscr.*, t. XL, 1916, broch. in-4° de 83 pages). Le personnage chargé par Villemain de reprendre les traces de Sevin et Fourmont était plus curieux que recommandable. Il nous apparaît comme un type de Græculus, mieux lesté d'expédients que de probité professionnelle. Son histoire de crottes de colombes qui auraient recouvert des tas de parchemins dans une des tours de Byzance (p. 7), son appel à un Diafoirus levantin pour arriver à se procurer des marbres antiques (p. 20), son troc de manuscrits contre des instruments d'horlogerie (p. 21), son idée, à la

Scapin, de se déguiser en mendiant pour se garer des mauvaises rencontres (p. 23), expliquent sans doute que le consul de France à Salonique l'ait appelé « canaille de Grec » (p. 26). Toujours est-il qu'à sa mort nombre des documents recueillis par lui restaient entre ses mains et qu'ils étaient l'objet d'une saisie, à la requête du ministre de l'Instruction publique. Quant au principal, les *Fables* de Babrius, il avait été vendu par cet homme de confiance au Musée britannique. Il fallut cinquante ans pour que l'ensemble des deux cents manuscrits rapportés par Minoïde Mynas de ses missions en Grèce, en Macédoine, au mont Athos, à Constantinople et à Trébizonde fût définitivement réuni dans le fonds de la Bibliothèque nationale. Le nouveau travail de M. Omont n'est pas seulement un *post-scriptum*, d'un vif intérêt, à ses *Missions archéologiques en Orient* : c'est aussi une contribution, bien actuelle, à la psychologie du πολυμήχανος Ὀδυσσεύς.

Gigthis. — L'emplacement exact de ce petit port de la côte africaine, sur la mer de Libye, été découvert en 1860 par Victor Guérin. Des fouilles y furent faites de 1901 à 1906 par les soins de Paul Gauckler et d'Eugène Sadoux. M. Constans, étant venu explorer à son tour les ruines de Bou-Ghara, leur a consacré une intéressante monographie, où il a méthodiquement résumé les travaux de ses devanciers et ses recherches propres (*Gigthis, étude d'histoire et d'archéologie sur un emporium de la Petite Syrte*, extrait des *Nouv. Arch. Miss.*, Paris, 1916, 1 vol. in-8° de 113 pages, avec 3 figures et 14 planches). Un *corpus* de 36 inscriptions, publiées dans les *Mél. d'archéol. et d'histoire* de l'École française de Rome (t. XXXIV et XXXV) achève de nous retracer la physionomie de la ville, où s'exerça la triple influence de la civilisation phénicienne, de l'Italie et de l'Égypte.

G. RADET.

L'affranchissement en archéologie. — Ed. Cuq, *Une scène d'affranchissement par la vindicte*, d'après un bas-relief (*Ac. des Inscrip.*, *c. r.*, déc. 1915). Il est certain que l'affranchissement, et en particulier testamentaire, a dû donner lieu à quantité de représentations funéraires, l'office de l'affranchi étant précisément de rendre les honneurs et d'élever un monument à son patron.

C. JULLIAN.

Collections d'auteurs grecs et latins.

La question est à l'ordre du jour (cf. *Revue*, 1915, p. 222-225; 1916, p. 65-69). On s'en occupe en Italie comme chez nous. La Société « Athènes et Rome », dont le siège est à Florence et qui a pour but d'encourager les études classiques, se propose de substituer une collection nationale aux éditions de Leipzig. Jusqu'ici, comme l'observe

M. Aldo Sorani dans un vivant article de la *Revue des Nations latines* (1er septembre 1916, p. 118-125), cette association, pour défendre la cause de la culture ancienne, s'était beaucoup trop servie des livres de propagande dus à la philologie germanique. Le judicieux critique invite la Société « à continuer ses efforts par d'autres moyens, par des moyens italiens, et avec des propos dénués de tout respect excessif envers les maîtres et les écoles de l'Allemagne » (p. 124).

En France, M. L. Dimier ayant souhaité que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres nous donnât l'équivalent de la collection Teubner, un de ses correspondants lui adresse (*Action française* du 3 octobre 1916) les objections suivantes :

« Croyez-vous bien indispensable qu'il y ait dans chaque pays du monde une collection nationale de tous les auteurs possibles, comme il y a une Teubner à Leipzig? Croyez-vous vraiment indispensable qu'il y ait un *Corpus Inscriptionum Latinarum* en France, un en Italie, un en Angleterre, etc., à côté de celui de Berlin, et inversement un *Corpus Inscriptionum Semiticarum* à Berlin et à Vienne à côté de celui de Paris, si ce n'est pas pour faire mieux? Et les *Monumenta Germaniae Historica?* J'ai peur que cette frénésie de publications strictement nationales ne fasse bien perdre de temps aux savants, qui déjà ne peuvent venir à bout de tout ce qu'il y a d'indispensable, et perdre bien de l'argent à des redites. Le champ est large, hors de ces routes déjà bien entretenues. Il vaudrait mieux continuer la collection des grands écrivains, la hâter, en faire un vrai *corpus* de nos grands auteurs, et la doubler d'une édition moins savamment glosée, mais aussi solide de texte et agréable à l'œil. Ne cherchons pas à trop embrasser, si nous voulons bien étreindre. La civilisation, dans son ensemble, va sans doute sortir assez ralentie de cette tourmente : beaucoup seront morts parmi les écrivains et leurs lecteurs; parmi ceux qui auraient pu se sentir du goût à les suivre dans la voie des études désintéressées, il y en aura certainement un certain nombre à préférer les voies commerciales et industrielles qui seront plus profitables sans doute et jouiront d'un regain de considération. Est-ce bien le moment d'élever autour de chaque nation une sorte de muraille de Chine intellectuelle et de renoncer à profiter du travail acquis des autres et à les faire profiter du nôtre? Je ne crois pas. Certes, travaillons plus que jamais, organisons notre travail, même scientifique, mais ne perdons pas le temps à faire des doublets inutiles. Sans compter qu'il se passerait bien un bon demi-siècle, sinon un siècle, avant que nous puissions mettre au jour des collections comme les éditions Teubner, le *C. I. L.* ou les *M. G. H.*, si nous voulons qu'elles ne soient pas de simples plagiats. »

Il faut distinguer entre des publications de documents, comme le *Corpus* grec et le *Corpus* latin, ouvrages de grand format, destinés

surtout aux bibliothèques, réservés à un très petit nombre d'érudits, et les textes courants d'auteurs classiques. Autant les observations du correspondant de M Dimier se comprennent pour les collections savantes de la première catégorie, autant elles doivent être écartées dès qu'il s'agit de mettre a la portée des humanistes, encore nombreux malgré tout, de bonnes éditions des maîtres de la pensée antique. Ce ne sera jamais du temps perdu que d'approprier les ouvrages sur lesquels se fonde l'éducation au génie propre du peuple auquel ils s'adressent

GEORGES RADET.

Félix de Pachtère.

De Pachtère a été tué, à la tête de sa compagnie, le 24 septembre 1916, sur le champ de bataille de Florina (combat de Boresnica). Il avait donné à la *Revue des Études anciennes* (t. IX, 1907, p. 263-264) son premier travail, où il avait, avec une science et une habileté hors ligne, retrouvé le véritable sens de la plus célèbre de nos antiquités nationales, le monument des nautes parisiens. Puis, il avait publié (en 1912) ce *Paris à l'époque gallo-romaine,* qui fut vraiment la révélation de notre vieille cité. L'Afrique l'avait enlevé à la Gaule. Mais elle l'avait laissé à la *Revue*. Son dernier travail imprimé, qu'il avait écrit dans les tranchées de Salonique, appartient à notre *Revue* (1916, p. 227-228). Le voilà disparu. C'était une intelligence supérieure, très active, très précise, d'un rare flair historique et archéologique. Et sa mort a montré à ceux qui le connaissaient moins, qu'il était un vaillant, d'un dévouement et d'une abnégation exemplaires : légèrement blessé la veille, il eût pu s'abstenir de la bataille; il préféra rester à la tête de sa compagnie. Nous n'aurons jamais assez de tristesse pour le pleurer, de courage pour le venger, de travail pour le remplacer. Et ceux qui restent, j'entends ceux qui savent penser, aimer et vouloir, ont le devoir de n'accorder aucun pardon aux États et aux chefs qui ont causé de telles morts, de Pachtère après Déchelette, après Anziani, Adolphe Reinach, Robert Michel, Gabriel Leroux, Boudreaux. La science ne serait qu'une forme de l'égoïsme, si elle ne donnait pas sa sanction au châtiment des crimes.

CAMILLE JULLIAN.

Erratum. P. 229, l. 1 : lire **Coroï** au lieu de **Coloï**.

---

7 novembre 1916.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

Bloch (G.). — La mort de César (chron.). 231
Cagnat (R.). — Sévère et les Helvètes. 57
Cart (W.). — Inscriptions des pays rhénans. 287
Chabert (S.). — Deferrari, *Lucian's atticism* (bibl.). 297
Chapot (V.) — Blomfield, *The Argonautica of Valerius Flaccus* (bibl.). 225
— Bouchier, *Syria as a Roman province* (bibl.). 228
— Cloché, *La Restauration démocratique à Athènes en 403* (bibl.). . 294
— Cloché, *Étude chronologique sur la troisième Guerre sacrée, 356-346* (bibl.). 295
— Harrer, *The Roman province of Syria* (bibl.) 71
Chauvet (G.). — Le sanctuaire de Nesmy. 64
Clerc (M.). — Monument marseillais prétendu antique. 55
Constans (L.-A.). — Cippe funéraire d'une prêtresse trouvé à Aïn-Maja (Tunisie). 181
Courteault (P.). — Un projet de restauration du Palais-Gallien de Bordeaux au xviiie siècle. 57
— Bémont, *Recogniciones feodorum in Aquitania* (bibl.). . . . 74
Cuny (A.). — Questions gréco-orientales : VII. Lat. *Atrium*. 12
— Notes latines : I à III. 248
Delaruelle (L.). — Collections d'auteurs latins (chron.) 67
Deonna (W.). — Encore le dieu de Viège 193
Dürrbach (F.). — Inscriptions de Locride (chron.). 231
Fabia (Ph.). — Les mosaïques de la planche XXXII d'Artaud. 190
Fliche (A.). — Le P. Lagrange, *Saint Paul, Épître aux Romains* (bibl.). 229
— Dom Germain Morin, *Contributions à l'étude et à l'histoire des douze premiers siècles*, t. I (bibl.). 301
Guelliot (Dr O.). — Recherches sur l'origine des légendes : mosquée de Buzancy. 142
Havet (L.). — Notes critiques sur les poètes latins : IV. Claudien. 19
Hébert (M.) — Documents fournis à la préhistoire par saint Grégoire de Tours. 123
Holleaux (M.). — Études d'histoire hellénistique : II. Lampsaque et les Galates en 197/6 ; III. La mort d'Antiochos IV Épiphanès ; IV. L'Anonyme du *Papyrus de Gourob ;* V. Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς ; VI. Sur la date de fondation des Νικηφόρια ; VII. Les Aitoliens auxiliaires d'Achaios. 1, 77, 153, 166, 170, 233
Jaurgain (J. de). — Le Saint-Michel de Cize du *Codex de Compostelle* et du *Guide des pèlerins*. 52
Jouguet (P.). — Hoesen, *Roman cursing writing* (bibl.). 151
Jullian (C.). — Notes gallo-romaines : LXIX. Épopée et folk-lore dans la *Chanson de Roland ;* LXX. « Camps de César » ; LXXI. De Lyon à Augst par Nyon ; LXXII. L'époque italo-celtique. 31, 118, 187, 263
— Félix de Pachtère. 308
— Chronique des études anciennes 76, 303, 306
— Chronique gallo-romaine. 60, 145, 203, 290
— Ambrosi, *Histoire des Corses* (bibl.). 299
— Cart, *Timgad* (bibl.). 71
— Clerc, *Aquae Sextiae* (bibl.) 71

Pages.

JULLIAN (C.). — Coroï, *La violence en droit criminel romain* (bibl.). 229
— Dean, *The cognomina of soldiers in the Roman legions* (bibl.). . . 226
— Gabarra, *Vie de l'abbé Pédegert* (bibl.). 301
— Monnier et Platon, *La meditatio de nudis pactis* (bibl.) 229
— Moretti, *Il Museo nazionale Romano* (bibl.) 299
— Mortet, *Mélanges d'archéologie*, 2e série (bibl.). 73
— Ponchont, *César, œuvres choisies* (bibl.). 224
— Raveneau, *Bibliographie géographique* (bibl.). 73
— Tatarinoff, *Achter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte 1915* (bibl.). 299
LA VILLE DE MIRMONT (H. de). — Annaeus Serenus, préfet des vigiles, I à IV 103, 112, 172, 257
LOTH (J.). — Le gaulois *petru*; son évolution au point de vue du sens 280
MASQUERAY (P.). — Collections d'auteurs grecs (chron.). 66
— Alline, *Histoire du texte de Platon* (bibl.) 215
MERLIN (A.). — Gsell et Joly, *Khamissa, Mdaourouch, Announa* (bibl.). 72
NAVARRE (O.). — Collections d'auteurs grecs (chron.) 65
— Cohoon, *Menander's Epitrepontes* (bibl.). 70
— Conrad, *The technique of continuous action in Roman comedy* (bibl.). 150
PACHTÈRE (F. DE). — Cagnat, *L'annone d'Afrique* (bibl.). 227
P[ARIS] (Dr A.). — Tombeaux d'Éléonte sur l'Hellespont (chron.). 65
PARIS (P.). — Statuette en terre cuite du Musée archéologique national de Madrid 27
PICHON (R.). — L'épisode d'Aceste dans le Ve livre de l'ÉNÉIDE 253
RADET (G.). — Le camp de Cyrus, à propos des « Camps de César » 121
— P. Hochart. 69
— J. de Nettancourt. 232
— J.-A. Sens. 152
— Collections d'auteurs grecs et latins (chron.) 306
— Chronique des études anciennes. 76, 152, 304
— [Chamonard et Courby], *Fouilles sur l'emplacement de la nécropole d'Éléonte en Thrace* (bibl.). 293
— Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe* (bibl.). 298
— Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage* (bibl.). 147
REINACH (S.). — Le mont Désiré. 277
RUYSSEN (Th.). — Busse, *Sokrates* (bibl.) 296
— Chevalier, *Étude critique sur l'*AXIOCHOS (bibl.). 218
— Chevalier, *La notion du nécessaire chez Aristote et ses prédécesseurs* (bibl.). 218
TOUTAIN (J.). — Graillot, *Le culte de Cybèle à Rome et dans l'Empire romain* (bibl.). 220
VIOLLIER (D.). — Tatarinoff, *Siebenter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte 1914* (bibl.). 75

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

1° Orient grec. — Questions gréco-orientales (**A. Cuny**) : VIII. Lat. *Atrium*, p. 12-18. — Études d'histoire hellénistique (**M. Holleaux**) : II. Lampsaque et les Galates en 197/6, p. 1-11 ; III. La mort d'Antiochos IV Épiphanès, p. 77-102 ; IV. L'Anonyme du *Papyrus de Gourob*, 153-165 ; V. Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς, p. 166-169 ; VI. Sur la date de fondation des Νικηφόρια, p. 170-171 ; VII. Les Aitoliens auxiliaires d'Achaios, p. 233-247. — Statuette en terre cuite du Musée archéologique national de Madrid (**P. Paris**), p. 27-30.

2° Monde latin. — Notes latines (**A. Cuny**), I à III, p. 248-252. — L'épisode d'Aceste dans le Ve livre de l'*Énéide* (**R. Pichon**), p. 253-256. — Notes critiques sur les poètes latins (**L. Havet**) : IV. Claudien, p. 19-26. — Annaeus Serenus, préfet des vigiles (**H. de la Ville de Mirmont**) : I. Les incendies à Rome, p. 103-111 ; II. Les secours contre l'incendie ; l'organisation des *vigiles* sous l'Empire, p. 112-117 ; III. Annaeus Serenus et Sénèque, p. 172-180 ; IV. La préfecture d'Annaeus Serenus, p. 257-262. — Cippe funéraire d'une prêtresse trouvé à Aïn-Maja, Tunisie (**L.-A. Constans**), p. 181-186.

3° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines (**C. Jullian**) : LXIX. Épopée et folk-lore dans la *Chanson de Roland*, p. 31-51. — LXX. « Camps de César », p. 118-120 ; LXXI. De Lyon à Augst par Nyon, 187-189 ; LXXII. L'époque italo-celtique, p. 263-276. — Le mont Désiré (**S. Reinach**), p. 277-279. — Le gaulois *petru ;* son évolution au point de vue du sens (**J. Loth**), p. 280-286. — Inscriptions des pays rhénans (**W. Cart**), p. 287-289. — Sévère et les Helvètes (**R. Cagnat**), p. 57. — Encore le dieu de Viège (**W. Deonna**), p. 193-202. — Le sanctuaire de Nesmy (**G. Chauvet**), p. 64. — Un projet de restauration du Palais-Gallien de Bordeaux au XVIIIe siècle (**P. Courteault**), p. 57-59. — Les mosaïques de la planche XXXII d'Artaud (**Ph. Fabia**), p. 190-192. — Monument marseillais prétendu antique (**M. Clerc**), p. 55-56. — Le Saint-Michel de Cize du *Codex de Compostelle* et du *Guide des pèlerins* (**J. de Jaurgain**), p. 52-54. — Recherches sur l'origine des légendes : mosquée de Buzancy (**Dr O. Guelliot**), p. 142-144. — Documents fournis à la préhistoire par saint Grégoire de Tours (**M. Hébert**), p. 123-141.

II. Variétés ; Nécrologie.

Collections d'auteurs grecs et latins (**O. Navarre, P. Masqueray, L. Delaruelle, G. Radet**), p. 65-69, 306-308. — L'archéologie dans les tranchées : tombeaux d'Éléonte sur l'Hellespont **Dr A. P[aris]**, p. 65. — P. Hochart (**G. Radet**), p. 69. — J.-A. Sens (**G. Radet**), p. 152. — Jean de Nettancourt (**G. Radet**), p. 232. — Félix de Pachtère (**C. Jullian**), p. 308.

III. Bibliographie et Chronique.

1° Orient grec. — Cohoon, Menander's *Epitrepontes* (**O. Navarre**), p. 70. — Alline, Histoire du texte de Platon (**P. Masqueray**), p. 215-217. — Chevalier, Étude critique sur l'*Axiochos* (**Th. Ruyssen**), p. 218. — Chevalier, La notion du nécessaire chez Aristote et ses prédécesseurs (**Th. Ruyssen**), p. 218-220. — Defer-

RARI, Lucian's atticism (**S. Chabert**), p. 297-298. — CLOCHÉ, Le Restauration démocratique à Athènes en 403 (**V. Chapot**), p. 294 295. — CLOCHÉ, Étude chronologique sur la troisième Guerre sacrée, 356-346 (**V. Chapot**), p. 295. — BUSSE, *Sokrates* (**Th. Ruyssen**), p. 296-297. — [CHAMONARD et COURBY], Fouilles archéologiques sur l'emplacement de la nécropole d'Éléonte en Thrace (**G. Radet**), p. 293-294.

2° MONDE LATIN. — HOESEN, Roman cursing writing (**P. Jouguet**), p. 151. — CONRAD, The technique of continuous action in Roman comedy (**O. Navarre**), p. 150-151. — PONCHONT, César, œuvres choisies (**C. Jullian**), p. 224-225. — BLOMFIELD, The *Argonautica* of Valerius Flaccus (**V. Chapot**), p. 225-226. — GRAILLOT, Le culte de Cybèle à Rome et dans l'Empire romain (**J. Toutain**), p. 220-224 — HARRER, The Roman province of Syria (**V. Chapot**), p. 71. — BOUCHIER, Syria as a Roman province (**V. Chapot**), p. 228. — DEAN, The cognomina of soldiers in the Roman legions (**C. Jullian**), p. 226. — COROÏ, La violence en droit criminel romain (**C. Jullian**), p. 229. — MONNIER ET PLATON, La meditatio de nudis pactis (**C. Jullian**), p. 229. — MORETTI, Il Museo nazionale Romano (**C. Jullian**), p. 299. GAUCKLER, Nécropoles puniques de Carthage (**G. Radet**), p. 147-150. — CAGNAT, L'annone d'Afrique (**F. de Pachtère**), p. 227-228. — CART, Timgad (**C. Jullian**), p. 71. — GSELL et JOLY, Khamissa, Mdaourouch, Announa (**A. Merlin**), p. 71. — MERLIN, Guide du Musée Alaoui (**C. Jullian**), p. 73.

3° ANTIQUITÉS NATIONALES. — DOTTIN, Les anciens peuples de l'Europe (**G. Radet**), p. 298-299. — RAVENEAU, Bibliographie géographique (**C. Jullian**), p. 73. — CLERC, Aquae Sextiae (**C. Jullian**), p. 71. — AMBROSI, Histoire des Corses (**C. Jullian**), p. 299. — BÉMONT, Recogniciones feodorum in Aquitania (**P. Courteault**), p. 74. — MORTET, Mélanges d'archéologie, 2e série (**C. Jullian**), p. 73. — ABBÉ GABARRA, Vie de l'abbé Pédegert (**C. Jullian**), p. 301-302.

4° PRÉHISTOIRE. — TATARINOFF, Siebenter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte 1914 (**D. Viollier**) p. 75. — TATARINOFF, Achter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte 1915 (**C. Jullian**), p. 299-300.

5° MONDE CHRÉTIEN. — LE P. LAGRANGE, Saint Paul, *Épître aux Romains* (**A. Fliche**), p. 229 230. — DOM G. MORIN, Contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles (**A. Fliche**), p. 301.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES. — Orient, Grèce, Rome (**G. Bloch, F. Dürrbach, C. Jullian, G. Radet**), p. 76, 152, 231-232, 303-306.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE (**C. Jullian**), p. 60-64, 145-146, 203 214, 290-292.

IV. GRAVURES.

Statuette en terre cuite du Musée archéologique national de Madrid, p. 28. — Monument marseillais prétendu antique, p. 55 et 56. — Clefs du Kronos mithriaque, p. 195; clefs et éclairs, p. 198.

V. PLANCHES.

I. Champ de fouilles de la nécropole d'Éléonte. — II. Cippe funéraire d'Aïn-Maja.